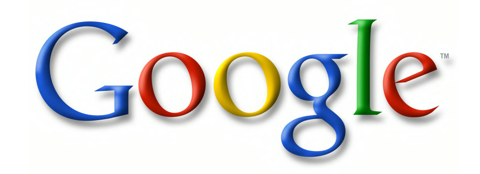
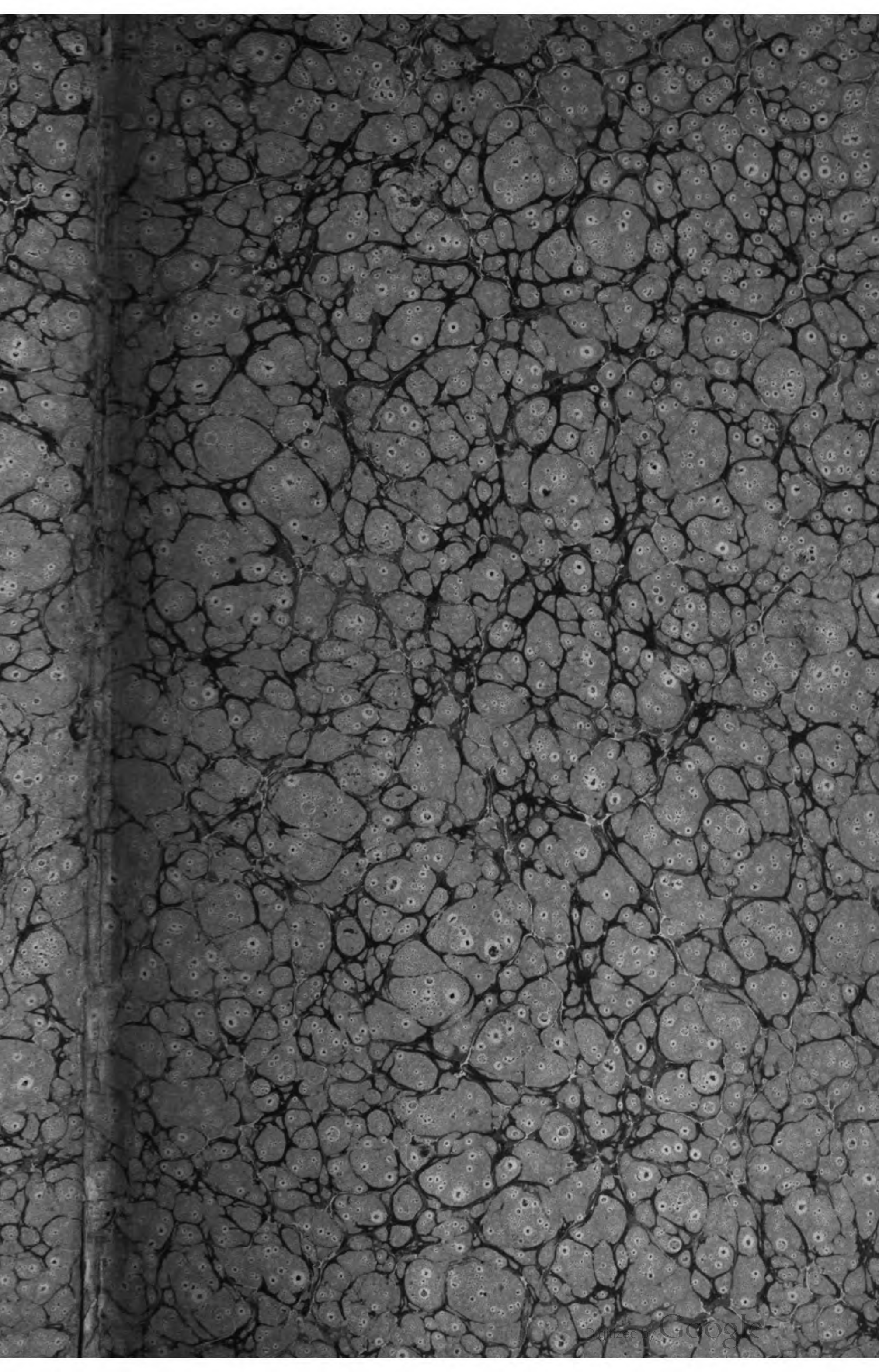



HW WU14 U


SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



HISTOIRE

DE

MARIE STUART

TOULOUSE. — IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

HISTOIRE

DE

MARIE STUART

PAR

JULES GAUTHIER

« Les places que la postérité donne sont sujettes, comme les autres, aux caprices de la fortune. Malheur à la réputation de tout prince qui est opprimé par un parti qui devient le dominant. »

(MONTESQUIEU, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. Ier).

DEUXIÈME ÉDITION

Revue, corrigée et augmentée.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

TOME SECOND



PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DU COLLÉGE DE FRANCE

ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

1875

1875, June 11.
Minot Fund.

LIVRE IV

LES CONFÉRENCES D'YORK ET DE WESTMINSTER.

CHAPITRE PREMIER.

Empressement des nobles à rejoindre la reine. — Désarroi dans le parti du régent. — Marie rétracte son abdication. — Énergie de Moray. — Son refus de traiter avec la reine. — Ses préparatifs de guerre. — Artifices d'Élisabeth pour empêcher que la France ne vienne au secours de Marie. — Sage résolution prise par cette dernière de se retirer à Dumbarton. — Rencontre des deux armées. — Combat de Langside. — Déroute de l'armée royale. — Fuite de Marie. — Elle s'arrête à Dundrennan. — Sa résolution de demander un asile en Angleterre. — Vaine opposition de ses amis. — Son arrivée à Carlisle. — Précautions prises pour l'empêcher de s'échapper. — Résolution des ministres anglais de la soumettre à un jugement pour la diffamer. — Arrivée de Scrope et de Knollys à Carlisle. — Refus d'Élisabeth de recevoir Marie avant qu'elle se soit purgée des crimes dont elle est accusée. — Mission de lord Herries et de lord Fleming. — Demande de Marie d'être secourue ou d'avoir la liberté de sortir d'Angleterre. — Son dénûment. — Rigueurs dont usent à son égard ses deux gardiens. — Jugement qu'ils portent sur elle. — Conseil qu'ils donnent de la déshonorer pour avoir un prétexte de la garder prisonnière. — Mission de Middlemore en Écosse. — Son entrevue avec Marie à Carlisle. — Lettre passionnée de Marie à Élisabeth. — Conduite perfide de Middlemore en Écosse. — Note que lui confie Moray au sujet des lettres de la cassette. — Résolution des ministres anglais de retenir Marie pri-

sonnière. — Lettres de Wood interceptées, qui révèlent l'accord entre Moray et les ministres d'Élisabeth. — Arrivée de M. de Montmorin à Carlisle. — Situation de Marie. — Elle s'adresse à la cour de France et au roi d'Espagne. — Remontrances hardies de lord Herries à Élisabeth. — Promesse perfide de cette reine de restaurer sa cousine, si elle veut se rapprocher de Londres et répondre aux accusations de ses rebelles. — Refus de Marie. — Flatteries employées pour la déterminer. — Nouvelles promesses faites à lord Herries pour sa maîtresse, si elle consent aux conférences proposées. — Marie finit par y consentir. — Impopularité croissante de Moray en Écosse. — Efforts et progrès du parti de la reine. — — Ordre qu'elle donne à ses adhérents de suspendre les hostilités. — Moray en profite pour écraser ses adversaires. — Vaines remontrances de Marie et de ses amis contre ce manque de foi. — Engagement pris par Élisabeth de ne point rétablir Marie sur le trône si elle est trouvée coupable. — Résolution de Moray de se rendre en Angleterre pour accuser sa sœur.

La nouvelle de l'évasion de Marie Stuart se répandit avec la rapidité de l'éclair à travers toute l'Écosse, et y causa une profonde émotion. Elle fut accueillie par la plus grande partie des nobles avec une joie qu'ils s'empressèrent de témoigner, en allant en foule offrir à leur souveraine leurs hommages et leurs bras. Les comtes d'Argyle, de Cassilis, d'Eglington, de Rothes, les lords Somerville, Yester, Levingston, Herries, Fleming, Ross, Borthwick et beaucoup de barons accoururent à Hamilton, et envoyèrent immédiatement à tous leurs vassaux l'ordre de prendre les armes et de venir se ranger autour de l'étendard royal. En peu de jours la reine eut une armée de six mille hommes, tous pleins d'ardeur. M. de Beaumont, qui se trouvait encore en Écosse et qui s'était rendu auprès de Marie à la nouvelle de son évasion, assurait qu'il n'avait jamais vu tant d'hommes si soudainement réunis (1). Et d'autres se préparaient à les rejoindre : Huntley et Ogilvy rassemblaient leurs vassaux dans le Nord.

A peine en sûreté, Marie avait dépêché en France le fidèle Beaton, pour y annoncer sa délivrance et demander un secours immédiat de mille arquebusiers ; elle ajoutait qu'il en faudrait

(1) KEITH, t. II, p. 798.

probablement davantage, pour réduire Édimbourg et les forteresses qui étaient aux mains du régent. Elle sollicitait aussi de l'argent; car elle était dénuée de tout, Moray s'étant approprié non-seulement les revenus de la couronne, mais tout ce qui lui appartenait en propre. Dans une lettre au cardinal de Lorraine, elle demandait pardon des erreurs de sa jeunesse; elle remerciait Dieu de lui avoir donné le courage de supporter ses afflictions et d'avoir permis qu'elle fût délivrée, ce qu'elle reconnaissait ne devoir qu'à lui seul (1).

Si les amis de la reine étaient joyeux, le désarroi fut grand parmi les usurpateurs, lorsqu'ils apprirent que leur proie leur avait échappé. Moray, qui se trouvait alors à Glasgow où il tenait des cours de justice, avait peine à y croire. Mais il ne put pas en douter longtemps, en voyant l'étrange changement opéré tout à coup parmi ceux qui, quelques heures auparavant, paraissaient les plus dévoués à sa fortune. Les uns se retiraient sans rien dire, d'autres allaient secrètement implorer leur pardon, un assez grand nombre rejoignirent ouvertement la reine; Robert Melvil fut un des premiers. Ce triste personnage rapportait à Marie la bague que lui avait autrefois donnée Élisabeth, et qu'il avait jusque-là refusé de lui rendre (2). Le découragement était si grand dans le camp du régent, que ceux qui étaient restés autour de lui parlaient de se retirer au château de Stirling, pour s'y enfermer avec le jeune prince. Dans cette circonstance critique, Moray par son intelligence et son énergie se montra à la hauteur de son ambition : « Se retirer, » dit-il, « il ne faut pas y songer, on croirait que nous fuyons; chaque heure de retard fortifierait le parti de nos adversaires, et découragerait nos amis. Il ne nous reste qu'une chance, c'est une attaque précipitée, avant que Huntley et Ogilvy aient renforcé l'armée ennemie. »

Cependant la reine, dès qu'elle s'était vue suffisamment entourée, avait envoyé dire au régent de déposer son pouvoir mal acquis. Il ne répondit rien et continua ses préparatifs. Alors la

(1) *Petrucci à Cosme Ier*, Labanoff, t. VII, p. 138; Keith, t. II, p. 800.
(2) *Hopetoun* MS.



reine déclara devant la noblesse assemblée que son abdication lui avait été extorquée par la crainte et la violence ; elle prit à témoin de sa déclaration Robert Melvil et George Douglas, qui avaient assisté à la scène de Lochleven et entendu les menaces de Lindsay. Les nobles, en conséquence, proclamèrent nul et sans effet tout ce qu'avait signé la reine et tout ce qu'avait voté le Parlement de Moray, lequel n'avait été convoqué qu'en vertu d'un pouvoir usurpé (1). Ils conclurent ensuite, contre les déloyaux sujets qui avaient emprisonné Marie, une ligue par laquelle ils s'engageaient à hasarder leurs vies et leurs biens pour la défendre et la venger. Cette ligue fut signée, le 8 mai, par neuf comtes, neuf évêques, dix-huit lords, douze abbés et prieurs, et plus de cent barons, c'est-à-dire par les trois quarts de la noblesse (2).

La reine envoya un second message à Moray pour lui annoncer qu'elle avait rétracté son abdication ; et comme elle désirait éviter l'effusion de sang, elle proposait de lui pardonner ainsi qu'à ses partisans ce qu'ils avaient fait contre son honneur et sa personne, et de remettre à un Parlement convoqué à cet effet l'apaisement de toutes les dissensions. Ils répondirent par des proclamations qui déclaraient coupables du meurtre de Darnley tous ceux qui abandonneraient leur cause. Marie, qui venait d'apprendre enfin, et pour la première fois, les circonstances du meurtre et les noms des principaux assassins, offrit de livrer ceux qu'on lui nommerait, pourvu qu'on lui livrât ceux qu'elle désignerait à son tour (3). Cette offre jeta l'alarme parmi les adhérents de Moray, et leur fit sentir le besoin de s'unir. Lethington, qui commençait à bouder, oublia ses griefs ; Balfour se hâta de reparaître, et Morton comprit que la victoire seule le sauverait du supplice. Ils arrê-

(1) Melvil, p. 200; Keith, t. II, p. 799 ; Chalmers, t. I, p. 434 et 435, et Tytler.

(2) Keith, t. II, p. 807-810.

(3) *Marie à Élisabeth*, 17 mai 1568, Labanoff, t. II, p. 75 ; Anderson, t. IV, 2e partie, p. 82 ; *Drury à Cecil*, 7 mai 1568, dans Keith, t. II, p. 804 et 805 ; *le même à Throckmorton*, 9 mai.

tèrent les messagers de la reine, et saisirent ses proclamations (1).

La guerre devenait inévitable : on s'y préparait des deux côtés. Les ministres la prêchaient avec un redoublement de fureur ; les chaires retentissaient d'anathèmes contre la reine et ses partisans. L'une et l'autre armée allait grossissant chaque jour; celle de Moray compta bientôt quatre mille hommes (2). Le régent avait en outre pour lui les sympathies de l'Angleterre.

L'évasion de Marie n'avait pas causé moins de dépit à Élisabeth et à ses ministres qu'aux usurpateurs eux-mêmes. Cecil et tous ses agents étaient dans une agitation extrême : « La nouvelle n'est que trop vraie, » s'écriait Drury, « et quels malheurs vont s'ensuivre ! car ce qu'on avait toujours craint ne peut manquer d'arriver maintenant (3). » Throckmorton, dans une lettre à Robert Melvil, conseillait à tous les bons Écossais de se serrer autour du régent : « Je loue Dieu, » disait-il, « de ce que la reine notre maîtresse est délibérée d'aider ce bon lord Moray, plutôt que telle malheureuse femme ni ses alliés (4). » Il fallait surtout empêcher que Marie ne fût secourue par la France ; Élisabeth y employa toute sa duplicité. Quand Beaton, qui allait demander l'appui de Charles IX, fut arrivé à Londres, Cecil chercha d'abord à le retenir, puis à lui persuader que sa mission était inutile. A quoi bon, lui dit le ministre, demander l'appui de la France ? l'Angleterre fournira à la reine d'Écosse tous les secours dont elle aura besoin (5).

Quand Élisabeth vit que Beaton ne se laissait point persuader, elle fit partir pour Édimbourg Thomas Leighton, avec des instructions analogues à celles qu'elle avait données autrefois

(1) *Marie à Élisabeth*, 17 mai 1568, Labanoff, t. II, p. 75.

(2) Keith, t. II, p. 803-806, et Teulet, t. II.

(3) *Drury à Throckmorton*.

(4) *Throckmorton à Robert Melvil et à Drury*, 6 mai 1568, dans Teulet, t. II, p. 355-358.

(5) *Cabala*, p. 137.



à Throckmorton. Elle offrait à sa cousine de ramener à la soumission les Écossais rebelles; et, dans le cas où ils refuseraient, elle promettait de lui fournir les forces nécessaires pour les y contraindre, à la condition qu'elle n'aurait point recours à la France. Élisabeth proposait, avant d'en venir aux moyens extrêmes, de se porter médiatrice; et son envoyé devait s'aboucher avec Moray pour s'entendre sur les termes de l'accord à établir. L'artificieuse reine prétendait traiter cette affaire comme ayant plus de droit à le faire qu'aucun autre prince, et déclarait à Marie d'un ton menaçant, que, si elle s'adressait à la France, elle s'exposait à de nouveaux troubles et à la perte de son amitié (1). Leigthon avait ordre de faire diligence; les armes devaient décider la querelle avant qu'il eût pu accomplir sa mission.

L'armée de la reine était nombreuse, mais elle manquait de direction et était travaillée par des rivalités. Lord Claude Hamilton avait demandé le commandement, et c'était le comte d'Argyle qui l'avait obtenu, quoiqu'il n'eût aucun talent militaire et que sa fidélité ne fût pas à toute épreuve. Il en était tout autrement de l'armée du régent : elle était unie, elle avait un chef politique plein d'énergie, et possédait un homme de guerre, Kirkaldy de Grange.

Les Hamilton, comptant sur leur nombre et regardant la reine comme le prix de leur victoire (2), étaient pressés de livrer bataille; mais tout faisait un devoir à Marie d'éviter, si c'était possible, l'effusion du sang, pour ne pas creuser plus profond l'abîme entre elle et les rebelles. Et d'ailleurs, il était maintenant ou trop tard ou trop tôt pour combattre : puisqu'on n'avait pas attaqué Moray avant qu'il eût pu réunir des troupes, la sagesse conseillait de laisser son parti se dissoudre de lui-même, ou tout au moins d'attendre que les renforts amenés par Huntley et Ogilvy eussent rejoint l'armée. Marie en avait

(1) Anderson, t. IV, p. 26-29, et Keith, t. II, p. 801.

(2) On dit que l'archevêque de Saint-André voulait, après la victoire, marier la reine avec son neveu lord d'Arbroath, et qu'elle même le savait et le craignait.

jugé ainsi : elle avait eu, dès le commencement, la sage pensée de s'enfermer dans la forteresse de Dumbarton; elle le désirait encore en ce moment. Son avis finit par prévaloir : il fut décidé qu'elle serait conduite paisiblement à Dumbarton, et qu'elle y resterait jusqu'à ce que la noblesse pût s'y réunir en Parlement, pour régler les affaires du royaume.

La reine et son armée quittèrent Hamilton, le 13 mai. Moray s'était posté, pour l'attendre, à Glasgow-Moor; mais il fut averti par un des transfuges, qui, comme Robert Melvil, n'étaient allés à Hamilton que pour trahir, que la reine avait pris une autre route et suivait la rive gauche de la Clyde. Il fit en toute hâte passer la rivière à ses troupes, les gens de pied sur le pont le plus voisin, les cavaliers à gué, chacun ayant en croupe un arquebusier, afin de s'emparer au plus vite des hauteurs de Langside et de barrer le passage à l'ennemi. Son avant-garde était conduite par Morton, Sempil, Lindsay et lord Hume; il commandait lui-même le reste de l'armée, qui comptait dans ses rangs Mar, Glencairn, Monteith, le master de Graham, Ruthven, Ochiltree, Lethington, Balfour et trois des Melvil; Athol, de plus en plus dégoûté du gouvernement de Moray, n'était pas venu et n'avait envoyé aucun de ses vassaux. Kirkaldy de Grange avait la charge spéciale de surveiller la bataille. Arrivé au sommet de la colline avec les borderers à cheval de lord Hume et les arquebusiers qu'ils avaient pris en croupe, il rangea une partie de ces derniers à l'entrée d'un chemin creux par où devaient déboucher les troupes de la reine; il abrita le reste dans les jardins et les cottages du village. Le gros de l'armée, formé par derrière sur deux colonnes, occupait le sommet de la colline, dont l'abord était rendu plus difficile par les haies et les fossés qui en coupaient les flancs.

Dès que l'armée royale fut avertie que les rebelles voulaient lui disputer le passage, elle s'apprêta à le forcer. Elle marchait au hasard, pleine d'une aveugle confiance et sans s'inquiéter des mouvements de l'ennemi; si bien que la colline de Langside était déjà presque occupée avant que ceux de la reine s'en fussent aperçus. Ils n'en continuaient pas moins à marcher

résolûment, quand Argyle, qui avait le commandement, fut tout à coup frappé d'une attaque d'épilepsie, que quelques-uns attribuèrent au manque de courage ou de fidélité. Que son mal fût réel ou simulé, il fut obligé de s'arrêter et toute l'armée avec lui, donnant ainsi à l'ennemi le temps de se reconnaître et de se préparer.

Le corps de bataille de la reine comptait, outre Argyle, les comtes de Cassilis, d'Eglington et de Rothes, les lords Seaton, Somerville, Yester, Borthwick, Levingston, Sanquhar, Boyd et un grand nombre de barons. Lord Claude Hamilton, un des plus ardents partisans de Marie, conduisait l'avant-garde, composée de tous les Hamilton avec leurs vassaux et amis, au nombre de deux mille. Ils se vantaient de pouvoir à eux seuls culbuter les rebelles. La cavalerie était commandée par lord Herries et son frère Maxwell. Mais tout était confusion dans cette malheureuse armée : les capitaines se disputaient la préséance, et Argyle, à la suite de son accès, était incapable de commander. La bataille allait être abandonnée au hasard.

Quand les deux armées ne furent plus qu'à une portée d'arquebuse, celle de la reine s'arrêta en face de l'ennemi. Elle avait sept pièces d'artillerie, et le régent six coulevrines. Il s'échangea, pendant une demi-heure, quelques boulets qui ne tuèrent ni ne blessèrent personne. Marie était allée se placer à un demi-mille du champ de bataille, sur une éminence d'où elle pouvait suivre les péripéties de la lutte. Elle avait autour d'elle ses dames, lord Boyd, lord Fleming, le fils de lord Herries et un petit groupe de serviteurs dévoués (1). Après quelques escarmouches entre les arquebusiers des deux partis, et un engagement sans résultat entre les borderers à cheval de lord Herries et de lord Hume, les Hamilton, entraînés par leur ardeur, s'engagèrent imprudemment, sans chef pour les diriger, à travers les chemins creux au bord desquels l'ennemi était embusqué. Quoique assaillis de tous côtés, ils réussirent

(1) *Advertissement of the conflict in Scotland*, dans TYTLER, t. VI, *appendix*, p. 470.



à déboucher au sommet de la colline; mais ils étaient hors d'haleine, et vinrent se heurter à l'avant-garde, où se trouvaient avec Morton les hommes les plus déterminés. Les longues piques s'abaissèrent; le choc fut vigoureux de part et d'autre et la lutte acharnée. Quand les combattants avaient déchargé leurs pistolets, ils se les lançaient au visage, ou ramassaient, pour s'en faire des armes, les tronçons de piques brisées et tout ce qui leur tombait sous la main. Les Hamilton, malgré leur position désavantageuse, continuaient à combattre pleins de courage et de confiance; déjà même, dans l'armée du régent, les habitants du comté de Renfrew et deux cents Highlanders avaient lâché pied et commençaient à fuir, lorsque Grange, arrivant avec des troupes fraîches et bien disposées, les ramena au combat. Alors les Hamilton, combattus de front et attaqués de flanc, furent obligés de reculer. Ils le firent en désordre, et le reste de l'armée les imita. La reine, qui suivait d'un œil inquiet, et le cœur tour à tour agité d'espérance et de crainte, les fluctuations du combat, « voulut les ramener et charger elle-même; mais elle les trouva plus disposés à se battre entre eux qu'à repousser l'ennemi. Elle ne savait du reste à qui se fier; car elle avait quelque raison de craindre les traîtres qui s'étaient glissés dans les rangs de son armée (1). »

Le combat n'avait duré que trois quarts d'heure, et la déroute était complète. Les Hamilton laissaient sur le champ de bataille de deux à trois cents morts ou blessés; il y avait à peu près un nombre égal de prisonniers. Beaucoup s'étaient laissé prendre sans résister; quelques-uns furent immédiatement relâchés, entre autres le comte d'Argyle. Huntley et Ogilvy accouraient avec des forces considérables; ils arrivèrent trop tard (2).

Quand l'infortunée Marie Stuart, après avoir passé par les

(1) Brantome, dans Jebb, t. II, p. 486.

(2) *Advertissement of the conflict in Scotland*; Melvil, p. 200-202; Herries, p. 102; *Historie of James the sext*, p. 25: Calderwood, p. 414-416; Holinshed, etc.



angoisses les plus poignantes, vit ses défenseurs, fuyant de toutes parts, emporter dans leur fuite ses dernières espérances, elle perdit courage, ce qui ne lui était jamais arrivé jusque-là, dit Melvil (1). Redoutant plus que la mort de retomber entre les mains de ses persécuteurs, elle ne songea qu'à leur échapper. Elle essaya d'abord de se diriger vers Dumbarton qui, même après sa défaite, lui aurait offert un asile assuré ; mais elle ne put atteindre la rivière, dont l'ennemi occupait les bords. Lord Herries lui conseilla de gagner le Galloway, où elle serait en sûreté et d'où elle pourrait, s'il le fallait, se retirer à l'étranger (2). Se laissant guider sans résistance, elle quitta à toute bride le funeste champ de bataille de Langside, escortée par Herries et son fils, les lords Levingston et Fleming, George et Willie Douglas. Elle courut toute la nuit à travers champs, évitant les lieux habités de peur d'être reconnue, et ne s'arrêta qu'à Sanquhar, après avoir parcouru soixante milles sans se reposer. De Sanquhar lord Herries la conduisit dans sa résidence de Terregles. On raconte qu'en passant devant le château fort de Carlston, qui avait appartenu à Bothwell, lord Herries le lui désigna comme un lieu de refuge; mais que, très-agitée et fondant en larmes, elle se précipita en avant sans rien répondre (3). Ce ne fut qu'après avoir traversé la Dee et fait couper le pont derrière elle, qu'elle osa, un peu rassurée, frapper à la porte d'une chaumière pour obtenir de quoi apaiser sa faim et sa soif. La pauvre femme qui l'habitait lui servit du pain noir et du lait. Avant de se remettre en route, Marie demanda à son hôtesse quel bien elle pouvait lui faire pour reconnaître son hospitalité. La femme répondit que sa plus grande joie serait de posséder en propre le cottage qui l'abritait et le champ qui était autour. Oubliant qu'elle n'était plus qu'une fugitive sans ressources,

(1) *Memoirs*, p. 202.
(2) Keith, t. II, p. 821.
(3) Nicholson's *History of Galloway*, et miss Strickland, t. VI, p. 92 et 93.



Marie promit de les lui donner. Ce fut sans doute lord Herries qui tint la promesse de sa reine (1).

Elle erra ainsi, n'osant voyager que de nuit, jusqu'au 15 mai, où elle arriva à l'abbaye de Dundrennan, près de Kirkudbright. « Dieu m'ôtera bientôt de ces misères, » écrivait l'infortunée princesse ; « car j'ai souffert injures, calomnies, prison, faim, froid, chaud, fuite sans savoir où, quatre-vingt douze milles à travers champs, sans m'arrêter et descendre ; et puis coucher sur la dure, et boire du lait aigre, et manger de la farine d'aveine sans pain ; et suis venue trois nuits, comme les chats-huants, sans femme en ce pays... (2) »

Marie fut rejointe à Dundrennan par l'archevêque de Saint-André et quelques-uns de ses défenseurs, échappés de Langside, qui venaient délibérer avec elle sur le meilleur parti à prendre. Elle eut la douleur d'apprendre que plus de cinquante gentilshommes du nom seul d'Hamilton avaient été tués à Langside, avec beaucoup d'autres de ses partisans les plus dévoués ; que le reste était dispersé ; que lord Seaton, le plus fidèle de ses amis, était blessé et prisonnier ainsi que nombre de barons ; que non-seulement leurs biens, mais leurs vies étaient en grand danger. Elle apprit encore que, le lendemain de sa victoire, Moray avait publié une proclamation monstrueuse, dans laquelle le fils, après avoir énuméré les prétendus crimes de sa mère, l'accusait d'avoir voulu le faire mourir pour lui ravir violemment la couronne. « Mais Dieu, » s'écriait le bâtard par la bouche du royal enfant, « a daigné sauver, en nous donnant la victoire, notre innocente personne et la place que Dieu nous a confiée. Car quelle pitié pourrait émouvoir une femme pour qui, hélas ! voir couler le sang écossais est un spectacle agréable ? Quelle grâce attendre de celle qui a excité la rébellion contre son fils unique ? Quelle sécurité peut-il y avoir pour le bon peuple de Dieu, sous le gouvernement de celle à qui le pouvoir a servi pour faire égor-

(1) *Castles, palaces and prisons of queen of Scots*, par Ch. Mackie, p. 387 et 388.

(2) *Marie au cardinal de Lorraine*, 21 juin 1568, Labanoff, t. II, p. 117.

ger notre père bien-aimé, qui était la chair de sa chair? » Et défense était faite à tous les sujets du royaume, sous peine de trahison, de prêter aide où protection à la reine fugitive et à quiconque agirait par ses ordres ou en sa faveur (1).

Ces cruelles nouvelles achevèrent de décourager Marie; elle ne songea plus qu'à se réfugier en Angleterre. Ses conseillers l'en détournèrent: lord Herries lui proposa de rester en Écosse; il s'engageait sur sa tête à la maintenir quarante jours dans le Galloway. Pendant ce temps, ses amis pourraient se rassembler et la conduire dans quelque forteresse, où elle trouverait un abri; sinon, il lui serait toujours facile de se retirer où elle voudrait. Mais elle ne se croyait plus en sûreté nulle part dans son triste royaume, où la trahison prenait tous les masques, et ne rougissait pas de la faire insulter par son propre fils. La voyant déterminée à sortir d'Écosse, ses conseillers la pressèrent de se retirer en France. Elle refusa : elle ne voulait pas reparaître en fugitive dans une cour où elle avait été naguère reine si brillante, et y exposer sa détresse aux sarcasmes de Catherine de Médicis. Peut-être aussi craignait-elle, en repassant la mer, de paraître renoncer à la couronne. Alors, l'archevêque de Saint-André et ceux qui étaient là, se jetant à ses genoux, la supplièrent de ne point aller en Angleterre, parce qu'elle y serait retenue captive et ne rentrerait jamais dans ses États. Ils lui citèrent plusieurs exemples des perfidies de la nation anglaise à l'égard des rois d'Écosse, ses prédécesseurs; mais rien ne put la faire changer de résolution. Quelques-uns des seigneurs présents, ne prévoyant que trop les funestes conséquences d'un aveuglement qu'elle seule partageait, lui demandèrent des lettres de décharge, pour témoigner que c'était malgré eux qu'elle agissait ainsi (2).

Cette fatale détermination une fois prise, Marie écrivit à Élisabeth pour la lui annoncer, et lui dire qu'après Dieu elle

(1) *Proclamation du régent, (printed by Robert Lekprewick)*, dans LINGARD, t. IV, p. 118 et 119.

(2) *Historie of James the sext*, p. 29; KEITH, t. II, p. 822; *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 24 novembre 1586, dans LABANOFF, t. VI, p. 472.



n'avait d'espérance qu'en son appui (1). Elle fit demander en même temps à Lowther, qui commandait à Carlisle pour lord Scrope, si la reine d'Écosse, réduite à chercher un asile en Angleterre, n'y courrait aucun danger. Lowther répondit qu'il ne pouvait rien promettre en l'absence de lord Scrope, qui était à Londres en ce moment. Quelque vague que fût cette réponse, Marie n'attendit pas d'autre assurance : le 16 mai, elle s'embarqua à Dundrennan sur un bateau de pêcheur, avec une escorte de dix-huit personnes qui, quoique dénuées de tout comme leur maîtresse, voulurent partager sa fortune. A peine débarquée à Workington, dans le Cumberland, elle écrivit de nouveau à Élisabeth, pour lui exposer l'indigne conduite de ses sujets et la détresse où elle était réduite : « Je vous supplie, » disait-elle, « le plus tôt que vous pourrez de m'envoyer quérir ; car je suis en piteux état non pour reine, mais pour gentille femme : je n'ai chose du monde que ma personne, comme je me suis sauvée, fuyant soixante milles à travers champs le premier jour, et n'ayant depuis jamais osé aller que la nuit, comme j'espère vous remontrer, s'il vous plaît avoir pitié de mon extrême infortune (2). » En même temps que cette lettre, Marie renvoyait à Élisabeth la bague que celle-ci lui avait donnée autrefois avec la promesse de l'aider de tout son pouvoir, si jamais elle venait à tomber dans le malheur (3).

Le bruit de l'arrivée de Marie à Workington se répandit bien vite. Lowther vint pour la recevoir ; il la conduisit à Carlisle avec le respect dû à son rang et à ses infortunes. « L'appareil de la reine d'Écosse est bien mince, » écrivait-il, « elle n'a pas de quoi se changer, et bien peu d'argent, à ce qu'il semble ; car j'ai dû subvenir aux frais de son voyage et fournir des chevaux pour elle et sa suite (4). » La noblesse du district, avertie de sa présence, accourut sur son passage pour lui

(1) *Marie à Élisabeth*, 15 mai 1568, Labanoff, t. II, p. 71.

(2) *Marie à Élisabeth*, 17 mai 1568, Labanoff, t. II, p. 74-77.

(3) *Historie of James the sext*, p. 27 ; Herries, p. 103 et 104 ; *Marie à Élisabeth*, 28 mai 1568, Labanoff, t. II, p. 82 et 83.

(4) *Lowther à Cecil*, 18 juin 1568, *State papers office*, et Chalmers.

faire honneur ; mais dans le cortége se trouvaient cinquante soldats armés, dont la présence n'était pas d'un trop bon augure. Arrivée à Carlisle, Marie fut conduite dans le château, à sa grande surprise. Elle demanda à être logée ailleurs ; Lowther répondit que c'était impossible (1).

Élisabeth, en recevant les messages de la reine fugitive, dut éprouver dans le secret de son cœur une joie méchante, que son ministre ne pouvait manquer de partager. Leurs intrigues avaient réussi au delà de leurs espérances : Marie venait d'elle-même se mettre à leur merci. Qu'allaient-ils faire? Elle n'était plus une rivale, mais une suppliante, une voisine, une parente malheureuse, qui, librement et sur la foi des promesses qui lui avaient été faites, demandait asile et protection. Si Élisabeth avait eu le moindre instinct de générosité, le moindre souci de son honneur et de l'équité, elle l'eût prise en pitié et lui fût venue en aide ; mais elle était sans entrailles comme sans probité ; et son ministre était un de ces politiques qui font passer avant la justice ce qu'ils appellent l'utilité publique ; comme si un intérêt quelconque pouvait colorer la violation des lois les plus sacrées !

Jusqu'à ce que des décisions et des mesures eussent été prises, Élisabeth crut devoir affecter pour la reine d'Écosse, afin d'entretenir son aveugle confiance, des sentiments de bienveillance qui étaient loin de son cœur. Elle fit partir lord Scrope, gardien des frontières, et sir Francis Knollys, son vice-chambellan, avec des lettres, des messages de condoléance et des promesses d'aider sa bonne sœur. Les deux envoyés devaient rester auprès de Marie sous prétexte de lui faire honneur, mais en réalité pour la surveiller. Ils avaient ordre de la traiter avec égard, ainsi que les personnes qui l'avaient accompagnée ou qui étaient venues la rejoindre, et de leur laisser, autant que possible, toutes les apparences de la liberté (2); mais il avait été enjoint aux shérifs et aux magistrats du Cumberland

(1) *Lowther à Cecil*, 18 juin 1568, *State papers office*.

(2) ANDERSON, t. IV, 1re partie; *Lord Scrope et Knollys à Élisabeth*, 29 mai 1568, GOODALL, t. II, p. 69.

de prendre garde que ni la reine, ni aucune des personnes de sa suite ne vînt à s'échapper (1).

Cependant Cecil avait assemblé le conseil pour délibérer non sur ce qu'il était juste et honnête de faire en cette circonstance, mais sur ce qui serait le plus profitable. Après de longues considérations qui ont été conservées, écrites de la main même du ministre, et qui trahissent un certain embarras, il fut décidé qu'à aucun prix on ne laisserait la reine d'Écosse passer en France ; et que, comme son retour dans ses États, même entouré des plus grandes précautions, offrait des dangers et affectait l'intérêt d'Élisabeth, elle serait retenue prisonnière en Angleterre le reste de sa vie, et gardée dans un lieu sûr d'où elle ne pourrait exciter aucun trouble. Pour masquer cette honteuse violation du droit des gens, il fut convenu, en outre, que Marie serait engagée à se disculper des accusations portées contre elle ; et qu'Élisabeth, en vertu des droits de la couronne d'Angleterre sur celle d'Écosse, se constituerait juge pour prononcer sur sa culpabilité.

On prit des mesures conformes à ces décisions : des ordres furent donnés pour empêcher que personne n'approchât d'elle à l'insu de ses gardiens, et pour arrêter quiconque entrerait en Angleterre sans une passe du maréchal de Berwick, ou serait soupçonné d'avoir aidé au meurtre de Darnley (2). On prépara en même temps l'œuvre de diffamation : les espions que Cecil avait chargés de lui dénoncer les partisans de Marie écrivaient « que les faits et gestes de cette reine étaient dévoilés ; » qu'elle avait fait dire à Bothwell de revenir ; que de l'argent avait été envoyé à ce misérable (3). Mais comment aurait-elle pu rappeler Bothwell, prisonnier en Danemarck, et surtout lui envoyer de l'argent, puisqu'elle n'avait pas elle-même « de quoi acheter du pain et une chemise. » Cecil s'appropriait la machine de

(1) *Letter by the queen to the sheriffs and justices of Cumberland*, 19 mai 1568, *State papers office*, et CHALMERS.

(2) *Things to be considered upon the S. Qs coming into England* (*Cecil's hand*), dans ANDERSON, t. IV, 1re partie, p. 34-44, et CAMDEN.

(3) *John Willock à Cecil*, 22 et 31 mai, THORPE, t. I, p. 262 et 263.

guerre des usurpateurs : il voulait, comme eux, faire croire que ceux-là seuls étaient coupables du régicide qui favorisaient la reine. C'était une manœuvre d'autant plus éhontée que personne n'ignorait alors, et lui moins qu'aucun autre, que les vrais coupables étaient, avec Bothwell, les amis de Moray : « On demande en Écosse, » écrivait l'ambassadeur de France à Londres, « que le régent et la plupart de ceux qui lui assistent (entendant Lethington et trois ou quatre seigneurs) se purgent du meurtre du feu roi d'Écosse ; chose, sire, qui n'est pas hors de propos, car il y a longtemps que l'on assure de deçà que la plupart de tous ont prêté consentement audit meurtre (1). »

Revenant à un artifice déjà employé pour priver Marie de tout appui et la laisser à leur discrétion, les ministres d'Élisabeth voulaient qu'on empêchât la France de lui venir en aide (2). L'ambassadeur anglais à Paris, sur les recommandations de Cecil, alla trouver Charles IX, et lui déclara qu'il serait superflu de faire parvenir aucun secours à la reine d'Écosse, attendu que sa souveraine était décidée à lui fournir toute l'assistance dont elle pourrait avoir besoin : « Ce serait en effet le moment de montrer quelque pitié à cette infortunée princesse, » dit Catherine de Médicis qui se trouvait présente. Norris affirma que sa maîtresse n'y manquerait point ; sur quoi le roi de France se contenta d'envoyer M. de Montmorin pour s'enquérir des nouvelles de sa belle-sœur (3).

Aucune réponse d'Élisabeth n'était encore parvenue à Carlisle ; Marie attendait avec anxiété lord Scrope et Knollys. Ils arrivèrent avec lord Herries que, dans son impatience, elle avait envoyé à leur rencontre. Introduits en sa présence, les deux envoyés lui firent connaître la part que leur maîtresse prenait à ses infortunes, et la joie qu'elle éprouvait de la savoir hors de danger ; puis ils lui remirent la lettre dont ils étaient porteurs. Élisabeth y déclarait qu'elle ne recevrait pas Marie,

(1) *La Forest au roi*, 1er avril 1568, dans Teulet, t. II, p. 345.
(2) *Things to be considered*, etc. Anderson, t. IV, 1re partie, p. 35.
(3) *Dépêche de Giovanni Correro.*

tant qu'elle ne se serait pas purgée des accusations qui pesaient sur elle : son honneur de reine vierge ne le lui permettait pas; mais elle promettait de se charger de sa querelle jusqu'à ce que ses affaires eussent été rétablies, ajoutant que ni elle ni ses conseillers ne souffriraient que le roi de France se mêlât d'une affaire dont elle prenait le soin tout entier. Lorsqu'elle eut parcouru cette lettre équivoque, Marie, profondément émue, prit à part Scrope et Knollys, et, avec des larmes dans les yeux et de la passion dans la voix, elle se plaignit de ce qu'Élisabeth répondait si mal à son attente et refusait de la recevoir. Elle demanda qu'après qu'elle aurait manifestement établi son innocence, sa bonne sœur lui fournît des secours pour soumettre ses sujets rebelles, ou qu'elle la laissât traverser ses États pour aller en France implorer le secours des princes étrangers ; car c'était librement qu'elle s'était mise entre les mains d'Élisabeth, la meilleure partie de ses sujets lui restant encore attachée : « Ceux qui se sont révoltés, » dit-elle, « ne l'ont fait que pour conserver par la violence les biens que je leur avais trop libéralement concédés. Le meurtre du roi', qu'ils font semblant de poursuivre, n'est qu'un prétexte ; car ils sont eux-mêmes les meurtriers. » Et elle accusa nommément Morton et Lethington. Dans la conversation, Knollys ayant osé insinuer que c'était par sa faute qu'elle s'était aliéné ses sujets, en consentant à un crime horrible, elle repoussa avec énergie et indignation cette insulte cruelle, et se mit à fondre en larmes. Knollys voulut s'excuser ; elle lui tourna le dos et rentra dans sa chambre.

Les deux envoyés d'Élisabeth avaient été frappés du caractère et du langage de la reine d'Écosse : « Nous jugeons d'après ses réponses, » écrivaient-ils, « qu'elle possède une bouche éloquente et une tête avisée ; il nous semble, en outre, qu'elle est douée d'une grande énergie et d'un cœur généreux. » Et ils avertissaient leur souveraine qu'elle ne pouvait s'honorer aux yeux de ses sujets et des princes étrangers qu'en laissant le choix à la reine d'Écosse, ou de retourner dans son royaume, ou de rester en Angleterre; et alors de l'y traiter convenablement. Toute autre manière d'agir l'exposerait, disaient-ils, à de

fâcheuses accusations aussi bien en Angleterre qu'ailleurs; car un grand nombre de gentilshommes des divers comtés du Nord, qui avaient entendu avec quelle vigueur elle réfutait les accusations de ses ennemis, étaient maintenant convaincus de son innocence. Le pire qu'elle pût faire, si on la laissait libre de partir ou de rester, était qu'elle se retirât en France; en ce cas il suffirait d'avertir Moray. Mais la garder prisonnière était aussi difficile qu'incompatible avec l'honneur; car, avec son agilité, son courage et la proximité des frontières, elle parviendrait tôt ou tard à s'échapper la nuit, par les fenêtres ou autrement. Quant à la transporter dans l'intérieur du royaume, c'était un moyen certain d'exciter une sédition pleine de périls (1). Ces avis étaient sages; mais la haine aveuglait Élisabeth, et Cecil croyait être assez habile pour sauver la réputation de sa maîtresse et parer à tous les dangers.

Cependant n'osant pas se fier à la diligence des lieutenants d'Élisabeth, et suspectant déjà les prétextes dilatoires qu'on lui opposait, Marie envoya lord Herries à Londres avec des lettres plus pressantes, où la plainte commençait à se mêler à la prière. Ce qu'elle désirait avant tout, disait-elle, c'était d'être entendue par sa cousine, afin qu'elle pût se purger des calomnies par lesquelles ses ennemis cherchaient à la déshonorer; elle réclamait cette faveur non-seulement comme reine et comme parente, mais encore comme n'étant dans le malheur que pour avoir, à la requête de sa bonne sœur, pardonné à des sujets ingrats leurs révoltes précédentes. Que cette demande lui fût accordée sur-le-champ, et elle s'engageait à démasquer tous les mensonges de ses rebelles. Et puisque Élisabeth voulait bien lui promettre son assistance, elle consentait à ne pas requérir, pour le moment, la protection du roi de France... Mais ses affaires ne pouvaient souffrir de retard : différer était le pire tort qui pût lui être fait. « A vous parler franchement, » ajoutait-elle, « j'ai trouvé déjà un peu dur et étrange, vu que

(1) *Scrope et Knollys à Élisabeth*, 29 mai 1568, dans GOODALL, t. II, p. 69-72; *les mêmes à Cecil*, dans ANDERSON, t. IV, 1re partie, p. 59; *Marie à Élisabeth*, 28 mai, LABANOFF, t. II, p. 80 et 81.



je me suis mise de si bonne foi en votre pays, sans nulle condition, me fiant en votre amitié promise par vos fréquentes lettres, je sois demeurée quasi comme retenue prisonnière en votre château quinze jours; et qu'à la venue de vos conseillers, je n'aie pu obtenir permission de vous aller lamenter ma cause et vous faire entendre la vérité... Et cependant, Moray ordonne d'abattre les maisons et châteaux de mes partisans, de s'emparer de leurs personnes et de leurs biens... » Et Marie suppliait Élisabeth d'intervenir, et de faire cesser des poursuites si funestes à sa cause (1).

En même temps qu'elle envoyait lord Herries en Angleterre, Marie dépêcha lord Fleming en France, avec l'ordre de s'arrêter à Londres et de s'assurer, avant de passer outre, des intentions de la reine d'Angleterre. Si cette dernière était décidée à tenir ses promesses, Fleming devait remercier le roi de France de ses offres de service, du moins pour le moment; si, au contraire, on ne montrait en Angleterre que du mauvais vouloir, il devait solliciter de Charles IX un secours d'hommes, d'argent et de munitions de guerre, et lui recommander ainsi qu'au cardinal de Lorraine ses serviteurs qui, comme lord Herries, avaient tout abandonné pour suivre sa fortune. Elle demandait aussi que les arrérages de son douaire lui fussent payés le plus tôt possible, et qu'en attendant, ses oncles lui envoyassent quelque argent (2); car elle était réduite au dernier dénûment.

Élisabeth avait pitié de la pauvreté de sa cousine comme elle avait pitié de ses malheurs : elle lui envoya quelques effets, mais tels que Scrope et Knollys en eurent honte, et pour celle qui les offrait, et pour celle à qui ils étaient destinés. Marie eut le bon goût de ne point paraître offensée, mais Knollys crut devoir excuser sa maîtresse, en disant que c'était lui qui s'était mal expliqué (3). L'envoi consistait, dit l'ambassadeur espagnol,

(1) *Marie Stuart à Élisabeth*, 28 mai 1568, LABANOFF, t. II, p. 79-84.
(2) *Instruction à lord Fleming*, dans LABANOFF, t. II, p. 86-93.
(3) ANDERSON, t. IV, 1re partie, p. 73-76.

en deux vieilles chemises, deux paires de souliers et deux pièces de velours noir (1).

Marie ne tarda pas à reconnaître quelle imprudence elle avait commise en se jetant dans les bras d'Élisabeth : Carlisle devenait peu à peu pour elle « un autre Lochleven. » Elle y était réellement captive, quoique par pudeur et par habileté on n'osât point l'avouer. Ses deux gardiens avaient ordre de ne point la laisser échapper, et n'avaient aucun pouvoir pour la retenir; ils demandaient ou qu'on la déclarât prisonnière, et qu'en ce cas on l'envoyât en un lieu sûr dans l'intérieur du royaume, ou qu'on lui permît de retourner chez elle (2). Cecil gardait un mystérieux silence. Cependant les avis souvent réitérés que Marie pouvait s'évader, et que certainement elle saisirait la première occasion, alarmèrent Élisabeth et son ministre. Trois cents arquebusiers furent envoyés de Berwick à Carlisle pour la garder, et surveiller les quelques personnes qui l'entouraient ou venaient la visiter. Elle avait alors auprès d'elle, ou employés à diverses missions, une vingtaine de nobles écossais et de serviteurs, dont la présence et les mouvements étaient contraires aux instructions qu'avaient reçues lord Scrope et Knollys. Effrayés de la responsabilité qui pesait sur eux, ils voulurent empêcher que Marie ne communiquât avec ses partisans et n'en reçût des nouvelles : ceux qui venaient la voir furent renvoyés ou arrêtés (3); ceux qui étaient à Carlisle furent priés de s'éloigner. Marie, indignée, demanda à lord Scrope et à Knollys s'ils avaient des ordres pour la traiter ainsi; ils répondirent que non, mais que leur maîtresse la verrait avec plaisir renoncer à ses intelligences avec l'Écosse.

Les deux seigneurs que Marie avait envoyés à Londres, lord Herries et lord Fleming, étaient traités à peu près comme leur maîtresse : ils ne pouvaient ni obtenir audience, ni retour-

(1) *Guzman de Silva à Philippe II*, et *Memorias*, t. VII, p. 331.

(2) *Lord Scrope et Knollys à Cecil*, 10 juin 1568, dans Anderson, t. IV, 1re partie, p. 70-73.

(3) Labanoff, t. II, p. 100 et 123.

ner à Carlisle; ils étaient « comme arrêtés dans leur logis (1). » Et cependant, les agents de Moray avaient pleine liberté de circuler et d'intriguer : une de ses âmes damnées, Elphinstone, colportait en Angleterre, pour les vendre à Élisabeth au profit de son maître, les bijoux volés à la reine d'Écosse (2). « J'ai hâte, » écrivait Knollys, « de savoir quelle conduite nous devons tenir à l'égard de cette dame. Il est temps de renoncer à la dissimulation et aux faux semblants. » Aussi bien, on ne dissimulait plus guère : Marie ne sortait plus que surveillée et escortée d'une compagnie d'hommes armés, tant son adresse à monter à cheval et son ardeur à devancer ses compagnons effrayaient ceux qui étaient chargés de la garder (3). « Si vous comptez me retenir prisonnière, » dit-elle un jour aux lieutenants d'Élisabeth, « vous aurez bien à faire. » « Assurément, » écrivait Knollys à Cecil, « c'est une femme rare et tout à fait supérieure; de même qu'elle ne se laisse prendre à aucune flatterie, de même la franchise ne semble point l'offenser, si elle croit que son interlocuteur est un honnête homme... Elle ne tient pas à l'étiquette ni à la pompe, pourvu qu'on reconnaisse sa condition de reine. Elle aime beaucoup à converser; elle est hardie, enjouée et familière. Elle se plaît à entendre parler de bravoure; elle fait l'éloge par leur nom de tous les hommes renommés pour leur courage dans son royaume, et ne cache point son dédain pour les lâches, même s'ils sont ses partisans. Ce qu'elle désire le plus ardemment, c'est d'être vengée de ses ennemis et de remporter sur eux la victoire.

(1) *Fleming à Guzman de Silva*, 7 juin 1568, *Archives de Simancas*.

(2) Voyez la curieuse correspondance de La Forest à ce sujet dans TEULET et LABANOFF. Marie Stuart avait été informée du trafic que l'on faisait de ses bijoux; il est même probable qu'elle sut la part qu'y avait prise Élisabeth. Elle lui écrivait, peu après, ces paroles qui ressemblent assez à de l'ironie : « Je serais bien aise que les eussiez (les bijoux) pour plus de sûreté; car ce n'est viande propre pour traytres, et entre vous et moy je ne fays nulle différance; car je seroys joyeuse qu'il y en eust qu'eussiés agréables, les prenant de ma main ou de mon bon gré, si les trouvés de votre goust. » (*Marie à Élisabeth*, 1er septembre 1568, LABANOFF, t, II, p. 172.

(3) *Knollys à Cecil*, 6 et 16 juin 1568, ANDERSON, et *State papers office*.

Que ce soit par l'épée de ses amis, par ses libéralités ou en les divisant, peu lui importe, à ce qu'il semble. Pour en venir à bout, peines et périls lui seraient agréables; les richesses et tout le reste lui paraissent méprisables au prix de la victoire. Que faire, » ajoutait Knollys, « avec une telle dame et princesse? s'il faut la nourrir chez soi ou dissimuler avec elle, je le laisse à votre jugement. La politique la plus sûre et la plus expéditive serait d'aider le régent à propos; et si l'on pouvait faire apparaître des taches sur le manteau de cette reine, le plus tôt serait le meilleur (1). »

Diffamer Marie pour colorer son emprisonnement, tel était l'expédient que conseillait Knollys, et qui avait été la première pensée de l'astucieux Cecil. On trouve dans les considérations de ce ministre sur la venue de Marie en Angleterre, « qu'il faut se faire envoyer d'Écosse toute espèce de preuves pour la convaincre de la mort de son mari; après quoi, sa cause sera soumise au jugement de la reine d'Angleterre (2). »

Moray avait calculé de son côté quel avantage il pouvait tirer du déshonneur de Marie, et il avait fait proposer qu'Élisabeth se portât arbitre entre la « mère du roi » et la noblesse d'Ecosse : c'était admettre la vassalité de ce royaume vis-à-vis de l'Angleterre; Moray n'était pas plus fier pour son pays que pour lui-même. Mais Marie, quoique détrônée, se regardait comme l'égale d'Élisabeth; et, si elle consentait à la prendre pour confidente, elle ne voulait à aucun prix l'accepter pour juge entre elle et ses sujets. On va voir par quelle série d'artifices elle fut amenée à se désister de cette sage résolution.

Marie avait déjà toute raison de se défier de l'hospitalité de sa cousine : elle ne recevait aucune nouvelle de ses deux envoyés, lord Herries et Fleming; ses partisans en Écosse étaient poursuivis à outrance, et les délais qu'on opposait à ses de-

(1) « The safest and most direct policy would be to aid the regent in » time, and if spots in queen Mary's coat could be made manifest, the soo- » ner it were done the better. » *Knollys à Cecil*, 11 juin 1568, dans Anderson, t. IV, 1re partie, p. 70 et 73, et *Castles and prisons...*, etc.)

(2) Anderson, t. IV, 1re partie, p. 35.



mandes n'avaient d'autre but que de gagner du temps pour achever leur ruine. Lorsqu'on lui annonça, en outre, qu'Élisabeth avait l'intention de s'interposer non pour faire cesser les persécutions, mais pour obliger tous les sujets restés fidèles à se soumettre au régent : « Leur mort, » s'écria-t-elle, « me serait moins dommageable qu'une telle soumission ; et, si je n'étais retenue de force, j'irais au bout du monde chercher des secours plutôt que d'entendre à aucun accord avec mes rebelles, à moins qu'ils ne reconnaissent leur devoir envers moi (1). »

Il fallait avant tout calmer ses défiances : Élisabeth lui dépêcha Middlemore, parent de Throckmorton, qui devait, après s'être arrêté à Carlisle, se rendre en Écosse. Il était porteur d'une lettre, dans laquelle Élisabeth assurait qu'il n'y avait créature vivante qui désirât plus qu'elle entendre les justifications de sa bonne sœur et cousine ; le soin de sa réputation, disait-elle, et des conseils venus de très-haut la retenaient bien contre son gré. « Mettez-vous à ma place, et vous verrez combien il me serait malaisé de vous recevoir devant votre justification. Mais, dès que vous serez acquittée de ce crime, je vous recevrai bien honorablement ; et je jure devant Dieu que je n'aurai jamais vu personne de meilleur cœur, et qu'entre toutes les joies de ce monde, je tiendrai celle-là au premier rang. » Elle promettait, en attendant, sur sa parole de princesse, de n'écouter aucune suggestion préjudiciable à sa cousine (2).

Middlemore avait aussi une lettre pour le régent, dans laquelle, affectant de prendre un ton sévère, Élisabeth déclarait que ce qui s'était passé en Écosse « avait retenti d'une manière fort étrange à ses oreilles ; elle voulait qu'il suspendît toute hostilité contre ses adversaires, et lui envoyât toutes les réponses qu'il comptait faire aux accusations dont sa souveraine le chargeait, lui et ses amis, afin qu'elle pût prononcer en toute connaissance de cause (3). » Cette lettre artificieuse devait être

(1) ANDERSON, t. IV, 1re partie, pag. 74 et suiv.

(2) *Élisabeth à Marie*, 8 juin 1568, LABANOFF, t. VII, p. 139-141.

(3) *Élisabeth à Moray*, 8 juin 1568, dans GOODALL, t. II, p. 73 et 74 ; ANDERSON, et THORPE.

montrée à Marie, mais c'était pour mieux l'abuser : Middlemore avait des instructions secrètes tout à fait contraires (1), et Cecil avait averti Moray par dessous main que la lettre était de lui, « et qu'il fît ce qu'il avait à faire. »

Dès que Middlemore fut arrivé à Carlisle, Marie s'empressa de le faire appeler. Quand elle eut parcouru le message d'Élisabeth : « Ce que vous m'apportez, » dit-elle avec tristesse, « n'est point ce que j'ai demandé ; ce n'est qu'un nouveau délai, et ma situation ne peut plus en admettre. » Elle se plaignit d'être retenue prisonnière, et de ne pouvoir faire entendre sa justification. L'envoyé anglais répondit que, tant qu'elle ne se serait point purgée des graves accusations qui pesaient sur elle, sa maîtresse ne pouvait l'admettre en sa présence sans manquer à son honneur, et sans se faire tort dans l'estime des autres princes. « Les autres princes, » repartit Marie justement indignée, « je sais mieux que personne ce qu'ils pensent de moi et de mes ennemis. J'avais mieux espéré de ma bonne sœur ; mais puisqu'elle ne veut ni me donner appui, ni entendre ma justification, je demande à chercher ailleurs le refuge qui m'a été offert. Votre maîtresse est libre de ne point m'aider ; mais elle ne peut me refuser de sortir de ses États. » Middlemore lui

(1) *Memorial to Middlemore*, Thorpe, t. I, p. 263. Guzman de Silva dévoile en ces termes la politique anglaise : « La manera que estos tienen de » negociar se puede bien entender de lo que pasó quando vinó la de Esco- » cia aqui, que mandó despachar esta un gentilhombre que se llama Mid- » dleton (Middlemore), á procurar assi con el regente como con los de la » parte de la reyna que dexassen las armas, y se quietassen hasta ver y tra- » tar el orden que se daria en sus negocios ; y antes que llegasse esto gen- » tilhombre, el secretario Cecil escribió al que está en Barwich que con gran » diligencia despachasse al regente accusandose de lo que se escribia con el » gentilhombre, mas que él pusiese luego en execucion lo que avia de hazer, » como lo hizó, derribando la casa de Harris y otros dos de los servidores » de la de Escocia. Tienen sus señas y contraseñas, y en publico escriven » y tratan una cosa, y en secreto tienen ordenado otra, y como lo dize este » Escoces, que la reyna de Inglaterra da buenas palabras á la suya, y haze las » mas malas obras que puede. Y assi creo que se hará della lo que escrivi al » principio, que será entretenerla en una honesta prision. » *Silva à Philippe II*, 17 juillet 1568, *Archives de Simancas*, *leg.* 820, *fol.* 105.

répondit que, si elle voulait bien prendre patience et attendre, pour venir auprès de la reine d'Angleterre, qu'un jugement en bonne forme eût fait apparaître son innocence, « elle verrait alors avec quelle affection, quelle tendresse et quelle joie, Sa Majesté la recevrait, la presserait dans ses bras, et ferait pour elle tout ce qui était désirable. » Marie ne soupçonnait rien sans doute du piége que cachait ce prétendu jugement; mais la pensée d'une telle humiliation et les paroles offensantes de Middlemore lui firent perdre patience : « Je n'ai d'autre supérieur que Dieu, » s'écria-t-elle, « et personne ne peut s'arroger le droit de me juger; je sais ce que je dois à ma dignité quoique j'aie offert, à cause de la confiance que j'ai dans la reine ma bonne sœur, de la prendre pour juge de ma cause... Hélas! je vois combien les choses tournent mal pour moi. J'ai auprès de votre maîtresse des ennemis qui veulent me tenir éloignée d'elle, à la sollicitation de mes rebelles, pour des raisons qui me sont assez connues; mais, si elle ne veut pas me venir en aide, elle ne peut faire moins que de me laisser aller vers d'autres princes mieux disposés pour moi. »

Middlemore l'assura que puisqu'elle s'était remise entre les mains de la reine d'Angleterre, elle pouvait compter sur sa protection; et il lui montra la lettre dans laquelle Élisabeth ordonnait au régent de suspendre les hostilités. Marie parut satisfaite sur ce point, mais peu rassurée sur les intentions réelles d'Élisabeth : « Il semble, » reprit-elle, « que votre maîtresse est plus disposée à favoriser les affaires du comte de Moray que les miennes, et qu'elle serait assez contente qu'ils vinssent en sa présence pour m'accuser, tandis qu'elle refuse d'entendre ce que j'ai à lui dire pour me purger de leurs imputations. Et pourtant je suis leur princesse, et eux ne sont que des sujets et bien plus des traîtres. Quelle parité y a-t-il entre eux et moi, pour qu'ils soient faits mes accusateurs? Cependant s'ils veulent absolument venir, qu'elle mande Lethington et Morton qui sont les plus habiles d'entre eux et qui en savent le plus contre moi; qu'elle me mette alors face à face avec eux, en sa présence, pour entendre comment ils m'accuseront et comment je saurai me justifier. Mais je suppose, » ajouta-

t-elle avec ironie, « que Lethington serait peu flatté de la commission. »

Middlemore, sans répondre à cette allusion, demanda qu'en retour des ordres donnés à Moray par Élisabeth, Marie ordonnât à ses partisans de suspendre de leur côté toute hostilité, et qu'elle défendît à ceux de ses amis qui étaient enfermés au château de Dumbarton de recevoir aucun secours de France. A la première de ces demandes Marie acceda volontiers; à la seconde elle répondit franchement qu'au cas où la reine d'Angleterre ne lui accorderait pas son appui, elle ne refuserait point les secours de ses autres alliés; ajoutant, avec plus de passion que de prudence, qu'elle irait elle-même chez le Grand Turc lui demander assistance contre ses rebelles, plutôt que de laisser leurs trahisons impunies; mais que, si Élisabeth consentait à l'assister, elle ne s'adresserait à aucun autre prince.

Arrivant enfin à la partie la plus délicate de ses instructions, Middlemore fit connaître à Marie, avec toutes sortes de ménagements, l'intention qu'avait Élisabeth « de la faire conduire dans une résidence plus raprochée de la cour, où elle aurait plus de commodités, un air meilleur, plus de distractions et de liberté, et rien à redouter de ses ennemis. » Marie, devinant ce que masquait cette bienveillance soudaine, interrompit l'ambassadeur, et lui demanda brusquement si Élisabeth voulait l'envoyer prisonnière dans l'intérieur de son royaume, ou si elle la laissait libre de rester à Carlisle. Middlemore répondit que sa maîtresse, il en était sûr, n'avait nullement l'intention de la traiter en prisonnière; que certainement elle la laisserait libre de partir ou de rester, car elle ne cherchait, en la rapprochant d'elle, qu'à lui faire plaisir. « Il me serait agréable sans doute, » repartit Marie, « de visiter la reine, ma bonne sœur; mais je ne désire point résider auprès d'elle. Me transporter plus avant dans le royaume sans m'accorder la faveur de la voir, c'est m'éloigner de mes amis sans aucune compensation, m'empêcher de correspondre avec eux et vouloir me faire oublier de mon parti. » Elle demanda en quel endroit Élisabeth avait l'intention de l'envoyer, et si c'était avant le retour de lord Herries. Middlemore ne répondit pas.

« Hélas! » s'écria Marie, « c'est une pauvre consolation pour moi d'être éloignée d'ici, ce m'est bien plutôt un préjudice; mais maintenant je suis entre les mains de ma bonne sœur, elle peut disposer de moi à son gré. Cependant, » ajouta-t-elle, indiquant par là qu'elle avait deviné le but de la politique anglaise, « quand je serais tenue en prison tous les jours de ma vie, il reste des héritiers de ma couronne, et entre autres les Hamilton, qui ne renonceront point à leurs droits et chercheront par tous les moyens à les faire valoir (1). »

Après ce long entretien pendant lequel Marie, insultée dans son honneur, blessée dans sa fierté, trompée encore une fois dans ses espérances, n'avait su ni maîtriser sa passion, ni cacher ses larmes, ni taire ses justes plaintes, elle écrivit à Élisabeth pour réclamer contre les procédés dont on usait envers elle. « Hélas! madame, » disait-elle, « où ouïtes-vous jamais un prince blâmé pour écouter en personne les plaintes de ceux qui se deullent d'être faussement accusés? Otez, madame, de votre esprit que je sois venue ici pour la sauveté de ma vie (le monde ni toute l'Écosse ne m'ont pas reniée), mais pour recouvrer mon honneur, et avoir support à châtier mes faux accusateurs; non pour leur répondre comme leur pareille, mais pour les accuser devant vous, que j'ai choisie entre tous les autres princes comme ma plus proche parente et parfaite amie, pour être la restauratrice d'une reine... et aussi vous faire connaître à l'œil mon innocence, et comme faussement ils m'ont menée; mais je vois, à mon grand regret, que ma conduite est interprétée autrement.

» Et pour ce que vous dites que vous êtes conseillée par gens de grande qualité de vous garder de cette affaire, à Dieu ne plaise que je sois cause de votre déshonneur, quand j'avais l'intention de chercher le contraire. Pourquoi, s'il vous plaît, pour ce que mes affaires requièrent si grande hâte, ne voyez-vous si les autres princes feront de même; et de cela vous ne sauriez être blâmée. Permettez-moi de chercher ceux qui me rece-

(1) *Midlemore à Cecil*, 14 juin 1568, dans ANDERSON, t. IV, 1re partie, p. 83-93.



vront sans cette crainte-là, et prenez de moi telle assurance que voudrez... Ou bien m'envoyant quérir,... vous verrez si je suis digne de votre faveur. Si vous trouvez que non, il sera temps, quand je serai là, de vous décharger de moi et de me laisser chercher fortune ailleurs sans vous en empêcher. Mais étant innocente comme, Dieu merci, je me sens, ne me faites-vous pas tort de me tenir ici, sortant de prison, quasi comme en une autre, donnant courage à mes faux ennemis de continuer en leurs obstinées menteries, et à mes amis terreur, en retardant l'aide qui leur est promise d'ailleurs... J'ai, pour l'amour de vous, pardonné à ceux qui à cette heure cherchent ma ruine, de quoi je puis vous accuser devant Dieu; et crains encore que votre retardement ne me fasse perdre le reste. Si vous craignez le blâme, au moins pour la fiance que j'ai eue en vous, ne faites ni pour moi ni contre moi que vous n'ayez vu comme je viendrai à mon honneur, étant en liberté; car ici je ne puis ni ne veux répondre à leurs fausses accusations. Oui bien par amitié et bon plaisir je veux bien me justifier vers vous, mais non en forme de procès contre mes sujets. Madame, eux et moi ne sommes en rien compagnons; et quand je devrais être tenue ici, encore aimerais-je mieux mourir que de me faire telle à ce point (1). »

Middlemore s'était rendu de Carlisle à Dumfries, où Moray tenait sa cour en ce moment. Cet ambitieux, en qui la passion du trône avait étouffé tout sentiment d'humanité, s'était empressé de mettre à profit sa victoire de Langside. Sous prétexte de poursuivre les voleurs, il avait fait une expédition dans le Sud, pour disperser ce qui restait en armes du parti de la reine. N'écoutant que son ressentiment, il ruina tous ceux de ses adversaires qu'il put atteindre, renversant les maisons des uns, confisquant les biens des autres, et enrichissant de leurs dépouilles ses amis, qui étaient, au dire de Melvil, la partie la moins honorable de la nation (2).

(1) *Marie à Élisabeth*, 13 juin 1568, LABANOFF, t. II, p. 96-100.

(2) MELVIL, p. 204; *Historie of James the sext*, p. 42, 46 et 47; *Drury à Cecil*, 26 mai, *Miscellany of Bannatyne club*, t. I, p. 23-29.

Malgré ces succès, Moray, n'aurait pu maintenir longtemps son usurpation sans l'appui de l'Angleterre; mais il comptait sur Elisabeth : « Quoique la reine votre maîtresse, » écrivait-il à Cecil, « fasse semblant de ne pas approuver ce qui se passe ici, je ne doute pas que sa haine intime ne s'en accommode assez bien. Quant à vous en particulier, j'ai déjà eu des preuves certaines de votre bon vouloir (1). » Et ce bon vouloir, il allait se l'assurer plus complétement en s'associant à une infamie. « Le conseil d'Angleterre qui est astucieux, » dit Melvil, « et spécialement le secrétaire Cecil, savaient quels hommes commodes avaient le plus de crédit auprès du régent, à ce moment; ils en prirent occasion pour traiter avec les moins honnêtes et les plus cupides de son entourage... Cette sorte de gens faciles à corrompre poussèrent le régent à passer en Angleterre, pour y accuser leur souveraine devant Élisabeth et son conseil, au grand déshonneur de leur pays et de leur prince; car Élisabeth, qui n'avait aucune juste cause de retenir prisonnière la reine d'Écosse, était très-désireuse d'avoir quelque prétexte pour répondre aux ambassadeurs de plusieurs princes, qui lui reprochaient l'indignité de sa conduite (2). »

Moray envoya en avant, pour étudier et préparer le terrain, son secrétaire John Wood, « qui avait pris la mesure exacte du pied de son maître (3). » Il lui avait confié, pour être soumises à Élisabeth et à Cecil suivant la demande qu'ils en avaient faite, les lettres de la cassette. Au lieu des prétendus originaux français (4), ou tout au moins d'une copie, Moray n'avait envoyé qu'une traduction en écossais. Ce déguisement était une étrange précaution; Élisabeth et Cecil ne dirent point ce qu'ils en pensaient, mais ils se montrèrent favorablement disposés. Wood s'empressa d'en avertir son maître; et, lui indiquant

(1) *Moray à Cecil*, dans Haynes, p. 462.

(2) Melvil, p. 204 et 205.

(3) Crawford, p. 90.

(4) Les accusateurs de Marie prétendirent toujours que ces originaux étaient en français; mais ils ne produisirent presque jamais qu'une traduction écossaise.

ceux de ses amis qu'il convenait d'envoyer comme commissaires aux conférences où la reine devait être accusée, il lui conseillait de se hâter et de profiter des bonnes dispositions d'Élisabeth, parce que les princes sont, comme les particuliers, mortels et changeants. Wood, paraît-il, avait été chargé de demander que Marie fût renvoyée en Écosse, car il ajoutait : « On m'a empêché de parler à Élisabeth de la remise de la reine entre les mains des lords; non que la proposition soit à ce point désagréable qu'on ne veuille pas en entendre parler, mais parce qu'ils aiment mieux tenir le diable pour être à même de le lâcher sur vous, que de vous laisser la faculté de le lâcher sur eux à votre gré. Et, en vérité, c'est bien juste : vous l'avez si mal gardée qu'on vous juge des geôliers indignes de confiance (1). »

En même temps que Wood intriguait à Londres avec Cecil, Moray s'entendait avec Middlemore à Dumfries. La présence de ce personnage en Écosse avait fait suspendre la guerre, sans faire cesser les persécutions contre les partisans de la reine ; Moray, plus sûr que jamais de la protection de l'Angleterre, redoublait de rigueur (2). Cependant, malgré les assurances qu'il recevait de divers côtés, il était inquiet : Élisabeth n'avait fait aucune allusion aux documents que Wood avait mis sous ses yeux. Lorsque Middlemore quitta l'Écosse, Moray lui confia une note dans laquelle il laissait voir son anxiété : « C'était, » disait-il, « une chose très-dangereuse et qui pouvait le perdre, que de se porter accusateur de la mère du roi. Il était nécessaire, si Élisabeth voulait que l'accusation fût soutenue, qu'il sût à l'avance ce qui s'ensuivrait, dans le cas où il prouverait ses allégations.

« Quant aux lettres, qui, à son avis, prouvaient suffisamment la culpabilité de la reine, comme il était possible que les juges chargés de la cause missent en question si elles étaient admissibles ou non, probantes ou non, il désirait vivement que

(1) *Lettre de John Wood*, HAMILTON'S *Papers*, n° 23, et miss STRICKLAND, t. VI, p. 165 et 166.

(2) LABANOFF, t. II, p. 102, 109, 116 et 119.



la traduction écossaise qui avait été confiée à John Wood pût être examinée préalablement, afin que les juges déclarassent à l'avance si ses preuves leur paraîtraient suffisantes, dans le cas où la copie serait conforme à l'original (1). »

A cette tentative pour obtenir une décision avant toute investigation, Cecil répondit que sa maîtresse n'avait jamais prétendu soulever une accusation, ni prononcer un jugement contre la reine d'Écosse ; que son seul désir était de rétablir la concorde entre elle et ses sujets, mais sans vouloir trouver sa sœur coupable ; que surtout elle ne pouvait admettre aucune preuve comme suffisante, avant d'avoir entendu les deux parties (2). Cette réponse, si elle eût été destinée à Moray, l'aurait certainement dégoûté de s'engager plus avant dans un débat qui lui inspirait tant de défiance ; mais elle n'avait été faite que pour être montrée à Marie, afin de la décider à accepter l'arbitrage de la reine d'Angleterre. Au régent on fit dire secrètement que quelques assurances qui pussent être données à la reine, on était décidé à la juger, et, si sa culpabilité était prouvée, à la garder prisonnière. A chacune des des deux parties on tenait un langage différent (3).

Cependant Élisabeth, déjà embarrassée des demandes et des remontrances de Marie, feignit d'abandonner à ses ministres le soin de décider quelle conduite il fallait tenir à l'égard de cette princesse. Cecil exposa dans un long mémoire les raisons « pour et contre la reine d'Écosse. » Les premières étaient tirées de la justice ; les secondes, des accusations inventées par les lords écossais, qui, eussent-elles été fondées, ne donnaient point à Élisabeth le droit de s'immiscer dans une affaire qui ne la touchait en rien. Après avoir énuméré toutes sortes de raisons plus ou moins sérieuses, évoqué tous les griefs vrais ou faux, cherché tous les prétextes pour s'autoriser à traiter en

(1) *Note delivered to Middlemore*, 22 juin 1568, GOODALL, t. II, p. 75 et 76.

(2) *Answer to the earl of Moray, ult. junii* 1568, GOODALL, t. II, p. 89.

(3) *Knollys à Cecil*, 28 juin 1568, dans ANDERSON, t. IV, 1re partie, p. 109 et 110 ; *Élisabeth à Moray*, 20 septembre 1568, dans THORPE t. I, p. 267 ; TYTLER, t. VI, p. 53.

ennemie Marie Stuart, les conseillers d'Élisabeth conclurent au rejet de toutes ses demandes, et décidèrent qu'elle ne pouvait rester en Angleterre que gardée dans une forteresse isolée, de peur qu'elle ne nouât des intrigues avec les papistes ; et qu'il fallait commencer par l'éloigner des frontières pour rendre son évasion impossible. Ils résumaient ainsi leur délibération : « Que Sa Majesté ne pouvait avec honneur et sûreté pour elle, et sans exposer la tranquillité du royaume, donner assistance à la reine d'Écosse, ni permettre qu'elle vînt en sa présence ou qu'elle fût restaurée, ni la laisser sortir du royaume, avant que sa cause eût été honorablement jugée (1). » Après de telles conclusions et avec de pareils juges, Marie ne pouvait qu'être trouvée coupable ; car de quel prétexte colorer sa captivité si elle était déclarée innocente ?

Jusqu'alors Marie Stuart n'avait rien su de tout ce qui se tramait contre elle, et les procédés d'Élisabeth n'avaient encore éveillé dans son esprit que des défiances. La conduite de Middlemore en Écosse, des lettres de John Wood, interceptées et envoyées à Carlisle, vinrent tout à coup lui révéler l'entente qui existait entre le régent et les ministres anglais. Au lieu de dissimuler, comme il convenait dans sa situation, elle éclata et laissa déborder son indignation : « J'ai telle preuve, » écrivit-elle à Élisabeth, « de la partialité de vos ministres envers mes ennemis, qu'au lieu d'être en sûreté comme je le pensais, je suis en plus grand danger que jamais. Car j'ai lu les lettres de John Wood où, suivant, dit-il, le conseil que Middlemore apporte de la part de Throckmorton, de Cecil et autres, il admoneste de poursuivre mes serviteurs avec toute extrémité, assurant mes rebelles de leur faveur... et que je serai sûrement gardée de jamais retourner en Écosse. Madame, si c'est là honnêtement traiter ceux qui se sont venus jeter entre vos bras pour support, je les laisse à juger à tous princes... Je vous supplie ne me laisser être trompée ici à votre déshonneur. Donnez-moi congé de me retirer, afin de faire juges les autres

(1) *Consultation du conseil d'Angleterre*, 20 juin 1568, ANDERSON, t. IV, 1re partie, p. 102-106.



princes et avoir leurs conseils et secours, comme mes ennemis l'ont de vos ministres (1). »

M. de Montmorin arriva vers ce temps-là à Carlisle. Quoiqu'il ne vînt que s'enquérir, au nom du roi de France, de la santé et de l'état de Marie, et ne lui apportât d'autre secours que des paroles bienveillantes, Élisabeth avait fait tous ses efforts pour l'empêcher de poursuivre son voyage, sous prétexte qu'elle pouvait aussi bien qu'aucun autre prince rétablir la paix en Écosse, et défendre l'honneur et la vie de sa cousine (2). Montmorin trouva Marie traitée en véritable prisonnière. « La chambre où elle est gardée, » écrivait Guzman de Silva, d'après le rapport de l'envoyé français, « est une pièce obscure et très-petite, avec une fenêtre étroite garnie de barreaux de fer. Elle n'a que trois femmes pour compagnie. Il y a trois chambres en avant de la sienne, et dans toutes trois une garde d'arquebusiers. Le château ne s'ouvre qu'à dix heures du matin ; les domestiques écossais de la reine couchent en dehors. On lui permet d'aller jusqu'à l'église de la ville, mais suivie d'une compagnie de cent hommes. Elle a demandé un prêtre depuis que l'évêque de Ross l'a quittée ; lord Scrope lui a répondu sèchement, qu'il n'y avait pas de prêtres en Angleterre (3). »

Marie profita de la présence de M. de Montmorin pour écrire à tous ceux de qui elle avait lieu d'attendre quelque chose, ou qu'elle espérait attendrir par le tableau de sa misère. Elle adressa à tous les princes chrétiens un mémoire où elle démasquait l'hypocrisie de Moray, les mensonges et les iniquités des traîtres qui, après l'avoir précipitée du trône, la poursuivaient de leurs calomnies ; elle les suppliait « au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Église et de leurs propres intérêts, de vouloir bien aider une pauvre dame si cruellement opprimée (4). » Elle renouvelait ses plaintes à la reine d'Angleterre : « Mes ennemis, » disait-elle, « vous abusent de l'espé-

(1) *Marie à Élisabeth*, juin 1568, Labanoff, t. II, p. 102 et 103.

(2) *La Forest au roi*, 12 juin 1568, Teulet, t. II.

(3) *Guzman de Silva à Philippe II*, 27 juin 1568, *Archives de Simancas*.

(4) *Mémoire aux princes chrétiens*, Teulet, *Supplément*, p. 272-287, et Labanoff, t. VII, p. 313-329.

rance de vous donner preuve de leurs fausses calomnies; l'inégalité du traitement que nous recevons devrait me le faire craindre, si mon innocence et la fiance que j'ai en Dieu, qui jusqu'ici m'a préservée, ne me rassurait. Ne faites pas un combat inégal : eux armés, et moi destituée... Jugez, madame, selon que Dieu vous a donné un esprit par dessus les autres, et non selon le conseil de ceux qui sont mus de particulière affection. Je ne blâme personne, mais un ver de terre se ressent quand on lui marche sus; combien plus un cœur royal supporte-t-il d'être si mal traité (1)!..

Marie implorait l'appui de ses beaux-frères, Charles IX et le duc d'Anjou (2) ; elle écrivait au cardinal de Lorraine : « Mon oncle, si vous n'avez pitié de moi à ce coup, je puis bien dire que c'est fait de mon fils, de mon pays et de moi ; que je serai en un autre quartier en ce pays comme en Lochleven. » Et après avoir raconté comment les rebelles traitaient ses partisans : « Tout homme qui ne les veut obéir, » ajoutait-elle, « est coupable de ce crime qu'eux-mêmes ont commis. Ouvertement ils inventent de jour en jour menteries de moi, et secrètement m'offrent de ne plus rien dire, si je veux leur laisser le gouvernement. Mais ou j'aime mieux mourir, ou les faire avouer qu'ils ont menti de tant de vilenies qu'ils m'ont mises sus. Je vous supplierai me procurer quelque argent, car je n'ai de quoi acheter du pain, ni chemise, ni robe. La reine d'ici m'a envoyé un peu de linge, et me fournit un plat. Le reste je l'ai emprunté, mais je n'en trouve plus; vous aurez part en cette honte... Dieu m'éprouve bien... Après tout ce que j'ai souffert, je ne suis guère mieux que prisonnière ; et cependant on abat toutes les maisons de mes serviteurs, et je ne puis les aider ; et pend-on les maîtres, et je ne puis les récompenser... (3) »

En revenant d'Écosse, Middlemore s'arrêta de nouveau à Carlisle. Marie ne put lui cacher son mécontentement ; elle lui

(1) *Marie à Élisabeth*, 21 juin 1568, Labanoff, t. II, p. 108-112.

(2) Labanoff, t. II, p. 112-114.

(3) *Marie au cardinal de Lorraine*, 21 juin 1568, dans Labanoff, t. II. p. 115-118.

reprocha le rôle qu'il avait joué, et les encouragements qu'il avait donnés à ses ennemis : conduite déloyale qu'attestaient les lettres de John Wood tombées entre ses mains. Middlemore affecta la surprise et l'indignation, il soutint que Wood en avait menti; Marie exigea qu'en ce cas le menteur fût recherché et puni (1). Élisabeth, se prêtant à une misérable comédie, fit mander Wood en présence de lord Herries et de Fleming, et lui demanda qui l'autorisait à attribuer à Middlemore des instructions en faveur du régent. Wood consentit à prendre sur lui toute la faute; il déclara que ce n'était de sa part qu'une invention pour fortifier le parti de son maître. Cet officieux mensonge fut transmis par Élisabeth à sa bonne sœur (2); mais celle-ci, qu'elle y ajoutât foi ou non, jugea qu'elle ne devait plus s'en tenir aux fallacieuses promesses de l'Angleterre. Voyant que lord Fleming ne pouvait obtenir de passe-port pour se rendre en France, elle y dépêcha George Douglas avec de nouvelles lettres, où elle réitérait à ses parents ses plaintes et ses demandes. Elle priait Charles IX de lui envoyer en diligence, et le plus secrètement possible, quelques pièces d'artillerie et des munitions pour le château de Dumbarton, avec un secours de mille ou douze cents arquebusiers sous le capitaine Sarlaboux (3). Elle s'adressa aussi à l'ambassadeur d'Espagne à Londres, elle se recommanda au duc d'Albe, elle écrivit à Philippe II pour l'intéresser à ses infortunes et au sort de ses sujets catholiques, indignement persécutés par ceux qui avaient usurpé le pouvoir (4).

(1) *Marie à Élisabeth*, 22 juin 1568, LABANOFF, t. II, p. 119-121. Il paraît que ce fut alors que Marie entendit parler pour la première fois des lettres coupables qu'on lui attribuait. On trouve à la date indiquée ci-dessus : « Excusés moi si j'écris si mal; car ces lettres que vous voirrez si faussement inventées, m'ont fait toute la nuit si malade que je ne vois goutte pour écrire » (*Ibidem*, p. 121).

(2) *Élisabeth à Marie*, 30 juin. LABANOFF, t. VII, p. 164; *Guzman de Silva à Philippe II*, 3 juillet 1568, *Archives de Simancas*.

(3) *Mémoire pour le roi de France*, 26 juin 1568, TEULET, *Supplément*, p. 269-272.

(4) *Marie à Guzman de Silva*, 26 juin et à *Philippe II*, 11 juillet 1568, *Archives de Simancas*.

Cependant lord Herries qui était à Londres depuis près d'un mois, fatigué d'être entouré d'espions et de ne recevoir d'Élisabeth aucune réponse, s'était présenté devant les ministres anglais et avait demandé, ou qu'on le renvoyât, ou qu'on lui dît si la reine d'Angleterre était décidée à secourir sa maîtresse comme elle s'y était engagée; ajoutant que, si elle ne voulait pas tenir sa promesse, il irait lui-même demander des secours aux rois de France et d'Espagne, à l'empereur et même au au pape. — « Au pape! au pape! » interrompit avec humeur le comte de Bedford. — « Oui, » reprit lord Herries, « au pape, au Grand-Turc et même au Sophi, pour ma souveraine en détresse (1). »

Lorsqu'il obtint enfin audience de la reine d'Angleterre, le fier baron lui rappela hardiment, comme il avait fait aux ministres, l'engagement qu'elle avait pris de secourir la reine fugitive. « C'est sur la foi de vos promesses, » dit-il, « que ma maîtresse est venue se jeter librement entre vos bras, quoiqu'elle pût chercher un asile ailleurs. Si Votre Majesté ne trouve pas à propos de maintenir sa cause, elle ne peut du moins raisonnablement lui refuser la liberté de sortir d'Angleterre. » Élisabeth se retrancha derrière les bruits scandaleux que les rebelles avaient semés par le monde : « C'est son honneur et le mien, » dit-elle, « que la chose soit recherchée. — La reine ma maîtresse est innocente, » reprit vivement lord Herries; « il ne faut pas attendre d'elle d'autre réponse. Ceux-là sont principalement coupables du meurtre du roi, qui lui font cette injure de l'en charger, comme il serait aisé de le prouver; et c'est aussi, s'ils osaient en parler le moins du monde, la réponse qui leur serait faite et maintenue, soit par forme de justice, soit par la loi des armes.

» Moray n'est ni roi ni prince pour envoyer ici quelqu'un en qualité d'ambassadeur, il n'est qu'un usurpateur. Ils ont extorqué d'une manière barbare la signature de la reine; le comte de Morton a fait le comte de Moray régent, le comte de Moray

(1) *Guzman de Silva à Philippe II*, 12 juin 1568. *Archives de Simancas, leg.* 820, *fol.* 85.



a fait le comte de Morton chancelier; et tous deux ont fait leurs compagnons officiers d'État, clercs de la Justice; ils se sont partagé tous les offices de la couronne; et, pour légitimer leurs violences, ils ont affirmé dans leur beau Parlement que la reine avait abdiqué volontairement. Il y a eu des protestations; mais ils ont faussé les actes du Parlement, car ils ont là des hommes de loi qui, comme Wood et autres, sont habiles dans les falsifications : c'est leur gagne-pain, ils n'ont pas d'autre moyen ni métier. De tels procédés ne sauraient être tenus pour légitimes, et ma maîtresse ne doit point répondre à de semblables imposteurs. D'ailleurs, je ne comprends point comment Votre Majesté pourrait se porter juge de la reine d'Écosse qui, comme princesse libre, ne relève que de Dieu. »

Élisabeth répondit qu'elle ne cherchait que les moyens de la rétablir sur le trône; ce n'était que pour arriver à ce but, qu'elle avait invité Moray à venir déclarer ce qui avait pu mouvoir les lords à parler si mal de leur souveraine, et à la déposséder de la couronne; mais elle n'entendait se constituer juge de la cause de sa bonne sœur qu'autant que cela pourrait être à son avantage et à son honneur. « J'agirai pour elle de tout mon pouvoir, » ajouta Élisabeth, « et, comme je ferais pour moi-même, s'il en est comme vous dites. — Et s'il y avait apparence autrement? Ce qu'à Dieu ne veuille, » reprit lord Herries. — « Alors même, » dit Élisabeth, « je ne manquerais point de faire toute diligence pour rétablir l'accord entre elle et ses sujets, par la voie la meilleure et la plus compatible avec son honneur et leur sûreté. Je vais, » ajouta-t-elle, « presser l'exécution du plan que j'ai arrêté, c'est à dire rapprocher votre maîtresse de cinquante ou soixante milles, et mander les autres en un lieu où j'enverrai quelques-uns de mon conseil, pour entrer en matière. Après, je ferai comme je vous ai dit (1). »

Trompé par ces promesses mensongères, lord Herries avait admis implicitement, et pour ce qui le concernait, les conférences proposées par l'Angleterre. Il avait même demandé

(1) *La Forest au roi*, 19 juin 1568, dans TEULET, t. II, p. 375-378; *Lord Herries à Marie*, 28 juin, *ibidem*, p. 380-387; ANDERSON. t. IV; 1re partie, p. 11-16.

qu'elles fussent hâtées, dans l'espoir que l'assistance promise serait plus tôt accordée. Mais lorsqu'il eut reçu la copie des lettres de Wood et de nouvelles instructions que venait de lui envoyer Marie, se conformant aux ordres qu'elle lui donnait, il reparut à la cour, et déclara expressément que la reine d'Écosse ne ferait aucune réponse, ni à ses sujets, ni aux députés d'Élisabeth, touchant les crimes qui lui étaient imputés ; qu'elle était décidée à ne point quitter Carlisle, à moins que ce ne fût pour être conduite auprès de sa cousine ; ajoutant que si cette faveur lui était accordée, elle s'engageait à démontrer son innocence et à révéler des choses qu'elle n'avait jamais dites à personne (1).

Cette double déclaration déconcerta les ministres anglais, et irrita Élisabeth en augmentant son embarras. Dans sa colère, elle écrivit à Marie ces paroles hautaines : « Milord Herries est venu me dire deux choses qui semblent bien étranges : l'une que vous ne vouliez répondre que devant moi-même ; l'autre que vous ne bougerez du lieu où vous êtes, à moins que ce ne soit pour venir chez moi. Votre innocence étant telle que j'espère, pourquoi refusez-vous de répondre à mes députés ? Je ne vous demande pas de répondre judiciellement, loin de moi une telle pensée ; mais seulement de m'assurer par vos réponses, les adressant non à vos sujets, chose que je n'ai jamais jugée convenable, mais à moi-même pour me faire entendre vos défenses, afin que je puisse en témoigner à tout le monde, et en premier lieu m'en satisfaire, comme la chose que je souhaite le plus. Puis, quant au lieu que j'ai ordonné pour votre honneur et sauvegarde, je vous supplie ne me donner occasion de penser que vos promesses ne soient que vent, lesquelles me fîtes, me mandant que vous feriez ce qui me semblerait le mieux (2). »

Marie ne resta pas longtemps sous le coup de ces impérieux reproches. «Madame, » répondit-elle, « la nécessité de ma cause me rend peut-être importune en votre endroit ;... mais je suis

(1) ANDERSON, t. IV, 1re partie, p. 18 et 19.
(2) *Élisabeth à Marie,* 30 juin 1568, LABANOFF. t. VII, p. 143.

ici arrêtée, et encore voulez-vous que je me mette plus avant dans votre pays sans vous voir, et m'éloigner du mien; et là, me faire ce déshonneur, à l'instance de mes rebelles, d'envoyer des députés pour les entendre contre moi, comme vous feriez à un simple sujet, et sans m'ouïr de bouche. Or, madame, je vous ai promis d'aller vers vous, et là, après que vous auriez entendu ma plainte contre mes rebelles, et leurs réponses non comme accusateurs, mais comme sujets, je voulais vous supplier d'entendre ma justification de tout ce qu'ils m'ont faussement imputé. Si je n'en venais à bout, vous pouviez vous décharger de mes affaires et me laisser pour telle que je suis; mais de faire comme vous dites, si j'étais coupable j'y penserais; mais ne l'étant pas, je ne puis accepter ce déshonneur que mes sujets viennent m'accuser devant vos députés; je ne le puis... Faites de mon corps à votre volonté; l'honneur ou le blâme seront vôtres... Ou plutôt qu'il me soit permis, s'il vous plaît, et sans différer, de m'en aller où que ce soit; mais que je sois hors de ce pays. Et puisque je suis venue de mon gré, que je m'en aille avec le vôtre; et, si Dieu permet que mes affaires tournent à bien, je vous en serai obligée; sinon, je ne pourrai vous blâmer. » Puis, prenant un ton caressant : « Ma bonne sœur, » ajoutait-elle, « ravisez-vous; gagnez-le cœur, et je serai tout entière vôtre et à votre commandement. Hélas! ne faites pas comme le serpent qui se bouche l'ouïe, car je ne suis pas un enchanteur, mais votre sœur et cousine naturelle... Je ne suis de la nature du basilic non plus que du caméléon pour vous convertir à ma ressemblance, quand bien je serais aussi dangereuse et mauvaise qu'on le dit; et vous êtes assez armée de constance et de justice, laquelle je prie Dieu qu'il vous donne grâce d'en bien user (1). »

Si Marie Stuart eût persisté dans sa résistance; si, au lieu de se plaindre inutilement, elle se fût contentée de protester, et eût refusé d'entendre à aucune négociation suspecte, Élisabeth et son rusé ministre lui-même n'auraient bientôt su que

(1) *Marie Stuart à Élisabeth*, 5 juillet 1568, LABANOFF, t. II.

faire. Mais Marie était trop impatiente pour savoir attendre; elle était trop confiante, elle avait un trop grand besoin d'espérer pour ne pas se laisser prendre aux promesses de sa rivale. Quoiqu'elle eût formellement déclaré qu'elle ne quitterait point Carlisle, on lui préparait une autre résidence. Il avait d'abord été question du château de Tutbury; maintenant c'était à Bolton, dans le comté d'York, que la capricieuse Élisabeth songeait à enfermer la reine d'Écosse. A la première ouverture qui lui en fut faite par Scrope et Knollys, Marie répondit nettement : « Je ne bougerai point d'ici; montrez-moi l'ordre de votre reine (1). » Quelque jours après, ses gardiens lui annoncèrent que les chevaux et la litière de leur maîtresse étaient arrivés, afin qu'elle pût voyager plus commodément. Marie fut indignée; lord Scrope et Knollys crurent devoir ajourner le départ. Vers la même époque un exprès apporta une lettre d'Élisabeth : « Elle n'est pas plus pressente que les précédentes, » dit Marie après l'avoir lue; « je verrai dans quelque temps ce que j'aurai à faire... » Pour la décider, on la menaça de lui interdire toute communication avec ses sujets si elle persistait dans sa résistance; on lui promit, au contraire, toute facilité si elle voulait obéir (2). Élisabeth affirma à l'ambassadeur de France que ce changement de résidence n'avait d'autre motif que l'intérêt de la reine d'Écosse, et jura que son intention était de la replacer sur le trône. Elle parlait de sa bonne sœur en termes si affectueux que l'ambassadeur y fut trompé : il fit dire à Marie qu'Élisabeth était sincère, et lui conseilla de prendre patience.

Sur ces entrefaites, George Bowes arriva à Carlisle avec cent cavaliers qui devaient escorter la prisonnière; mais quand ses gardiens dirent à Marie qu'il fallait se préparer à partir, elle refusa si résolûment qu'ils n'osèrent pas insister. Ce ne fut que quelques jours après, lorsqu'elle vit les cavaliers de Bowes aux portes du château, qu'elle céda, dans la crainte qu'on n'usât de violence; mais ce ne fut pas sans protester. « Si je

(1) *Knollys à Cecil*, 26 juin 1568, *State papers office.*
(2) *Knollys à Cecil*, 7 juillet, dans Wright.

voulais, » écrivait Knollys, « raconter les difficultés que nous avons rencontrées pour la faire partir, ce ne serait pas une lettre que j'aurais à écrire, mais un volume et assez tragique. Cependant, je dois le dire à sa décharge, lorsqu'elle a vu que ni ses menaces, ni ses protestations, ni ses larmes, ne suspendaient nos préparatifs; lorsqu'elle a été convaincue que nous avions l'ordre et la volonté de l'emmener, elle s'est montrée vraiment sage. Toutefois, elle a voulu savoir s'il lui serait permis, dans le cas où elle partirait, d'envoyer quelques gentilshommes en Écosse pour y conférer avec son parti (1). » Cette faveur lui ayant été accordée, elle se mit en route, escortée de ses deux gardiens, de deux compagnies de troupes anglaises, et suivie de quelques dames et amis, qui avaient demandé et obtenu la permission de partager sa captivité. Le voyage dura trois jours; Marie arriva le 16 juillet au château de Bolton (2). Accueillie avec respect par lady Scrope, sœur du duc de Norfolk, traitée avec ménagement par ses gardiens, Marie ne tarda pas à oublier la violence qui lui avait été faite. Le retour de lord Herries et les belles paroles qu'il apportait lui rendirent confiance.

Lord Herries, après avoir déclaré que sa maîtresse ne répondrait ni à ses sujets ni aux députés d'Élisabeth, avait insisté pour avoir une réponse définitive. Sa demande avait été mal accueillie : on lui reprocha de repousser les conférences après les avoir admises. Il proposa divers moyens pour sauvegarder l'honneur et les intérêts de sa maîtresse; on lui répondit que le plus sûr et le plus prompt était les conférences qui avaient été proposées; et on lui promit que la reine d'Écosse serait sûrement rétablie, si elle voulait consentir à soumettre sa cause à Élisabeth, qui l'entendrait non comme juge, mais comme cousine et amie. On procéderait de la manière suivante : les lords révoltés seraient mandés pour expliquer leur conduite; s'ils pouvaient alléguer quelques raisons pour l'excuser, Marie serait rétablie, à la condition que les rebelles

(1) *Knollys à Cecil*, 14 juillet 1568, Keith, t. II, p. 828.
(2) *Knollys à Cecil*, 16 juillet 1568, dans Wright.

conserveraient leurs biens et dignités; si, au contraire, ils n'alléguaient aucun motif valable de leur révolte, alors Marie serait rétablie sans condition, et par la force des armes si la force était nécessaire (1). Lord Herries était trop loyal pour se défier de promesses aussi formelles : il accepta les conférences à ces conditions, et obtint sur-le-champ la permission de retourner auprès de sa maîtresse. Dans sa joie, Élisabeth écrivit elle-même à Moray de se tenir prêt à venir dans le lieu qui lui serait indiqué, pour traiter avec elle des affaires de la reine d'Écosse (2). Lord Herries était à ce point abusé qu'en arrivant à Bolton, il dit à l'oreille de Knollys « que la reine d'Angleterre était décidée cette fois à mettre Moray à la raison (3). »

Marie attendait son ambassadeur avec impatience; elle voulut le voir dès qu'il fut arrivé. Lord Herries répéta sept ou huit fois son message, en présence de Scrope et de Knollys; Marie l'écoutait avec anxiété. Elle montra d'abord quelque défiance; mais lorsqu'elle eut conféré plus intimement avec son trop crédule serviteur, adoptant ses illusions, elle déclara qu'elle acceptait avec reconnaissance les offres de sa bonne sœur (4).

Heureuse et confiante, Marie Stuart s'empressa de faire connaître à Élisabeth son acceptation : « Je suis contente, » disait-elle, « selon que milord Herries m'a requis de votre part, que deux, quels qu'il vous plaira, viennent, m'assurant que saurez bien choisir gens de qualité pour si importante charge. Cela fait, Moray ou Morton, ou tous deux, comme principaux à qui le soutien de cette cause est attribuée contre moi, pourront venir comme vous le désirez, pour prendre avec eux tel ordre que bon vous semblera, m'usant comme leur reine, selon la promesse qu'en avez faite à milord Herries, et

(1) *Knollys à Cecil*, 28 juillet 1568, dans Anderson, t. IV; 1re partie, p. 109 et 110, et *Guzman de Silva à Philippe II*, 19 et 26 juin 1568, *Archives de Simancas*.

(2) *Élisabeth à Moray*, 22 juillet, dans Thorpe, t. I, p. 264.

(3) *Knollys à Cecil*, 25 juillet 1568, *State papers office*.

(4) *Knollys à Cecil*, 28 juillet 1568, dans Anderson, t. IV, 1re partie, p. 110.

sans préjudicier à mon honneur, à ma dignité ni à mes droits. » Elle assurait que ni elle ni ses sujets ne s'adresseraient plus au roi de France, parce qu'elle voulait ne rien devoir qu'à sa bonne sœur; elle ajoutait avec une grâce enjouée : « J'avoue bien que, n'ayant entendu aucune certaineté de votre bonne volonté vers moi, je vous écrivais trop librement...; mais à qui a ennui la patience fait perdre beaucoup de respect, comme je m'en étais accusée plusieurs fois. Mais vous l'avez pris en trop mauvaise part d'une qui vous a choisie entre tous autres vivants pour se mettre, elle et tout ce qu'elle a, entre vos mains. Si je vous ai offensée, je suis ici pour en faire amende à votre discrétion; mais si vous m'injuriez, je n'ai que la reine d'Angleterre à qui me plaindre de ma bonne sœur et cousine, qui m'accuse de fuir la lumière. Et au pis aller, je vous avais offert de me justifier à Westminster-Hall; mais, je vois bien, ce que vous dites est vrai : vous tenez du lion qui veut ordonner des autres par amour et en avoir l'honneur et le bon gré, faisant de vous-même, ou vous vous courroucez. Eh bien! je vous le donne, je vous accepte pour grand lion; reconnaissez-moi pour second de cette même race. Or, j'ai tout mis entre vos mains, faites pour moi de façon que je vous puisse valoir; m'en ressentant, je vous ferai dédire de m'avoir nommée ingrate (1). »

Marie avait demandé que les propositions d'Élisabeth fussent rédigées par écrit, ainsi que ses propres réponses. Quoique sa demande eût été éludée (2), sa confiance restait entière. Sous le charme de sa fatale illusion, elle annonçait au roi de France et à ses amis d'Écosse que la reine d'Angleterre avait promis sincèrement de la rétablir dans le gouvernement de son royaume (3); elle prenait ses gardiens pour confidents, et leur racontait « que le comte d'Athol était pour elle; que Lethington hésitait; que toute l'Écosse était fatiguée du gouvernement de Moray, et que déjà ses arquebusiers l'avaient laissé pour s'en-

(1) *Marie à Élisabeth*, 28 juillet et 7 août 1568, LABANOFF, t. II.
(2) *Marie à Élisabeth*, 28 juillet, LABANOFF, t. II, p. 142.
(3) LABANOFF, t. II, p. 181 et 189.

rôler en Danemark : « Moray, » ajoutait-elle, « abandonné à lui-même, ne serait pas méchant ; mais il est grisé de vanité par ceux qui l'entourent, et il a une soif immodérée du pouvoir (1). » Elle avait retrouvé toute sa gaieté ; elle chassait, et cherchait par son enjouement à gagner ceux qui l'approchaient : « Je suis sûre, » dit-elle un jour à ses deux gardiens, « que si j'avais essayé de m'enfuir de Carlisle, vous ne vous y seriez pas opposés de vive force (2). » On dit que, dès cette époque, quelques gentilshommes anglais avaient formé le complot de l'enlever, et qu'elle essaya de descendre par une fenêtre du château (3).

Marie désirait que les conférences eussent lieu le plus tôt possible ; et lord Herries avait demandé que tout fût terminé au 1er août (4). L'état déplorable de l'Ecosse retardait l'arrivée de Moray et de ses compagnons : tout était plus que jamais discorde et lutte dans ce malheureux pays. L'impopularité du régent, qui était allée croissant, était maintenant à son comble, au dire même de ses panégyristes. Il n'avait plus guère de dévoués à sa personne et à sa cause que la partie fanatique des réformés ; quelques nobles cupides, comme Morton, dont la fortune était rivée à la sienne ; quelques légistes besoigneux, comme Wood et Buchanan ; de vieux pensionnaires de l'Angleterre, comme Mackill ; quelques prêtres apostats, comme Archibald Douglas et James Balfour. Le reste de la nation écossaise s'était éloigné de lui ; et Marie Stuart avait raison quand elle disait que l'Écosse était fatiguée du joug de Moray. Bientôt ce ne fut plus seulement son pouvoir qui fut menacé, mais sa vie. Il se forma contre lui un complot, auquel prirent part plusieurs de ses anciens amis « et des membres mêmes de son conseil secret (5). » Le complot fut découvert ; Moray en

(1) *Knollys à Cecil*, dans miss STRICKLAND, t. VI, p. 190.

(2) *Knollys à Cecil*. 28 juillet 1568, dans ANDERSON, t. IV, 1re partie, p. 114.

(3) *Moray à Forster*, dans WRIGHT, t. I, p. 207.

(4) ANDERSON, t. IV, 1re partie.

(5) *Lettre de William Stuart*, dans CHALMERS, t. III, p. 303, et *Drury à*

profita pour redoubler de rigueur contre tous ceux qui lui étaient suspects, ou dont il avait besoin de se débarrasser (1) ; et le Parlement fut convoqué pour prononcer la forfaiture contre les partisans de la reine.

Cette tyrannie fit ce que n'aurait pu l'intérêt du royaume : elle fit oublier aux nobles leurs rivalités et leurs haines particulières. Huntley et Argyle se coalisèrent avec les Hamilton ; et les deux tiers de la noblesse se déclarèrent prêts à agir en faveur de Marie. Ils s'assemblèrent à Largs pour s'entendre et prendre une résolution. De là il adressèrent des remontrances à Élisabeth : ils demandaient qne leur maîtresse fût restaurée, pour mettre un terme aux maux que causait son absence ; ou que du moins il lui fût permis de sortir d'Angleterre (2). La lettre était signée de vingt nobles, comtes, évêques et barons. Comptant peu sur Élisabeth qui, en effet, ne daigna pas même leur répondre, ils s'adressèrent au duc d'Albe, afin qu'il leur obtînt de Philippe II des soldats et des munitions pour reconquérir sur les usurpateurs les places fortes du royaume (3). Puis ils assemblèrent un Parlement au nom de Marie. La conduite des rebelles y fut condamnée, le régent publiquement dénoncé « comme le meurtrier par procuration du feu roi (4), » et tous les habitants du royaume invités à prendre les armes pour défendre la cause de la reine.

La noblesse se mit en campagne. Huntley et Argyle soumirent en très-peu de temps les comtés du Nord et de l'Ouest, pendant que les Hamilton reprenaient le château de leur nom,

Cecil, 20 et 31 juillet, 3 et 8 août, dans TYTLER ; *Lettre écrite de Berwick*, 27 septembre 1568, *Archives de Simancas*, *leg.* 820, *fol.* 135.

(1) Sir William Stuart, qu'il avait envoyé en Danemark pour réclamer Bothwell et qui en avait ramené Paris, fut accusé d'être du complot. Sa complicité n'ayant pas été prouvée, il fut brûlé comme sorcier, la veille du supplice de Paris. Son crime était probablement d'avoir surpris, pendant son voyage en Danemark, quelque secret sur le meurtre de Darnley.

(2) *La noblesse d'Écosse à Élisabeth*, 28 juillet 1568, dans ANDERSON, t. IV, 1re partie, p. 123, et dans WRIGHT.

(3) *Les lords de la reine au duc d'Albe*, 30 juillet, dans THORPE, t. I, p. 265.

(4) *Drury à Cecil*, 15 août, *State papers office*.

dont les rebelles s'étaient emparés après la bataille de Langside. Ils s'avançaient victorieux vers le Sud, et comptaient écraser Moray avant qu'il eût pu réunir son Parlement ; car ils attendaient de France un millier de volontaires que George Douglas avait réussi à enrôler (1). La ruine des factieux était à peu près certaine sans une nouvelle perfidie d'Élisabeth. Cette princesse, après avoir séduit sa bonne sœur en faisant briller à ses yeux le mirage d'une restauration prochaine, lui avait proposé de faire cesser de part et d'autre les hostilités qui désolaient l'Écosse. Dans sa folle confiance, Marie n'hésita point. Ses partisans plus défiants exigèrent, avant d'obéir, qu'Élisabeth prît l'engagement d'obliger leurs adversaires à les imiter et à renoncer à leur prétendu Parlement : « Ils vous supplient et moi aussi, » écrivait Marie, « qu'il n'advienne comme de Middlemore : les uns cessèrent, les autres non (2). » Aucun mensonge ne coûtait à Élisabeth : elle déclara par écrit que les rebelles ne poursuivraient pas la guerre, qu'ils ne tiendraient pas leur Parlement, que, s'ils s'assemblaient, ce ne serait que pour choisir les commissaires des conférences ; qu'en tout cas, elle ne permettrait pas qu'aucune condamnation fût prononcée. Marie s'empressa de répondre : « Madame ma bonne sœur, ce soir à minuit j'ai reçu votre lettre..., laquelle vue, j'ai en toute diligence dépêché un mien serviteur, qui ira jusqu'aux plus éloignés, leur faire de par moi commandement conforme à votre lettre (3). » Elle fit comme elle avait dit ; et ses partisans obéirent. Huntley qui était en marche vers le Sud s'arrêta, et tous les autres, imitant son exemple, se séparèrent et déposèrent les armes (4). Ce fut une faute irréparable.

Dès qu'il vit ses adversaires dispersés, Moray qui, sans doute, n'avait reçu aucun ordre d'Élisabeth, ou qui, s'il en

(1) ANDERSON, t. IV, 1re partie, p. 125 et suiv.; TYTLER, et *Lettre de Berwick*, 27 septembre, *Archives de Simancas*.

(2) *Marie à Élisabeth*, 6 et 7 août 1568, LABANOFF, t. II, p. 145-149.

(3) *Marie à Élisabeth*, 13 août 1568, LABANOFF, t. II, p. 150, 151, 158 et 163.

(4) LABANOFF, t. II, p. 154; ANDERSON, t. IV, 1re partie.

avait reçu, avait été avisé de n'en tenir aucun compte, Moray se rua sur eux et les poursuivit avec d'autant plus de rigueur qu'il n'avait plus rien à craindre. Il fit amener à Édimbourg ses prisonniers pour les juger (1), et se hâta de réunir son Parlement (2). N'écoutant que sa haine, il fit déclarer traîtres l'archevêque de Glasgow, l'évêque de Ross, Claude Hamilton et plusieurs barons; tous leurs biens furent confisqués. Sans les remontrances de Lethington, dit Tytler (3), pas un des seigneurs qui avaient épousé la cause de la reine n'aurait échappé à la proscription.

Marie protesta avec indignation contre un tel manque de foi; elle écrivit lettres sur lettres à la reine d'Angleterre pour lui rappeler ses promesses; elle lui renvoya une copie de sa déclaration. Élisabeth récrimina pour ne point répondre; et, se disant l'offensée, elle rejeta toute la faute sur les lords de la reine, les accusant d'avoir envahi les frontières anglaises (4). Ceux-ci, indignés de tant de duplicité, reprochèrent à Élisabeth d'être la cause des persécutions qu'ils enduraient; car c'était sur une déclaration écrite de sa main qu'ils avaient consenti à déposer les armes, alors que Moray était hors d'état de leur résister (5). Les remontrances des sujets furent tout aussi inutiles que les plaintes de la reine. La malheureuse Marie fut réduite à se disculper auprès de ses partisans, dont elle venait, par un excès de confiance, de causer la ruine. Mais elle eut beau leur donner des ordres contraires à ceux qu'elle avait envoyés, leur commander de se réunir tous en armes, de chercher des secours en France, et de se montrer sans pitié pour leurs ennemis (6); il était trop tard. Le corps de volontaires, recruté en France par George Douglas, s'était dissous; et Moray avait écrasé ses ennemis avant qu'ils eussent pu se

(1) Labanoff, t. II, p. 156-158.
(2) Thorpe, t. I, p. 266.
(3) Tytler, t. VI, p. 56.
(4) Labanoff, t. II, p. 159-165, 178 et 179.
(5) *Les lords à Élisabeth*, 24 août 1568, Anderson, t. IV.
(6) *Marie à un évêque écossais*, 9 septembre 1568, Labanoff, t. II, p. 175 et 176.

rallier de nouveau. Alors Élisabeth lui donna l'ordre péremptoire de déposer les armes et d'envoyer ses commissaires à York, afin de s'y justifier, le menaçant, s'il résistait, de mettre sur-le-champ la reine en liberté. La menace n'était pas sérieuse : Élisabeth ne voulait que hâter les conférences; et afin de décider Moray à produire ses accusations, elle lui fit des promesses toutes contraires à celles qu'elle avait faites à Marie, à lord Herries et aux ambassadeurs de France et d'Espagne. « Bien-aimé cousin, » lui écrivait l'artificieuse reine, « le bruit s'est répandu que nous étions décidée à rétablir la reine d'Écosse sur le trône, qu'elle fût trouvée ou non coupable de l'horrible meurtre de son mari, notre feu cousin. Ce bruit nous déplaît à ce point que ne pouvant souffrir qu'il s'accrédite, nous avons jugé bon de vous assurer qu'il est faux, et inventé par des gens qui cherchent notre déshonneur. Notre sœur nous a souvent affirmé qu'elle était innocente; nous désirons que son affirmation soit la vérité; mais s'il était prouvé qu'elle est coupable, ce dont nous serions fâchée, alors nous aviserions à toute autre chose qu'à la rétablir dans le gouvernement de son royaume. Aussi avons-nous voulu que vous et tous les autres sachiez qu'en ce cas, nous agirons conformément à ce qu'exige notre honneur (1). » Moray n'attendait, pour se rendre en Angleterre, que cette déclaration, qui lui assurait le pouvoir bien mieux que ses victoires. Il déposa les armes, répondit à Elisabeth que sa lettre lui avait rendu le courage, et qu'il était prêt à répondre à toutes les accusations dirigées contre lui (2).

Les plus sensés et les moins malhonnêtes d'entre ses amis s'opposèrent de toutes leurs forces à cette résolution. Ils lui représentèrent tout ce qu'il y avait d'inhumain à consolider son pouvoir par un tel moyen, tout ce qu'il y avait de honteux à mettre en question l'honneur de la reine devant un tribunal étranger, devant les ennemis de l'Écosse, qui ne cherchaient,

(1) *Élisabeth à Moray*, 20 septembre 1568, ROBERTSON, *appendix*, n° XXVIII.
(2) *Moray à Élisabeth*, 28 septembre et 6 octobre 1568, THORPE, t. I, p. 267.



par ce simulacre de jugement, qu'à fomenter de nouvelles discordes et à rendre inextinguible le feu de la guerre civile. Il allait encourir, lui disaient-ils, par cette conduite l'inimitié de tous les amis et alliés de la reine, et surtout de ses parents de France. Et que répondrait-il plus tard, quand le roi, parvenu à l'âge d'homme, lui demanderait compte de ce déshonneur fait à lui et à son royaume (1)? Toutes ces remontrances ne produisirent aucun effet sur l'esprit du régent : la nécessité de dépendre de l'Angleterre pour maintenir son pouvoir le fit passer sur toute autre considération; et, comme Marie, abusée par les promesses d'Élisabeth, avait, de son côté, consenti aux conférences, on ne songea plus en Angleterre et en Écosse qu'à préparer la mise en scène de cette odieuse comédie.

(1) Melvil, p. 205, 207, et Crawford, p. 88.

CHAPITRE II.

Choix des commissaires destinés à assister aux conférences. — Instructions données aux siens par Élisabeth. — Arrivée de l'évêque de Ross à Bolton. — Ses conseils à la reine. — Ouverture des conférences. — Séances préliminaires. — Plainte de Marie contre ses sujets rebelles. — Questions adressées par Moray aux commissaires anglais. — Il se défend, mais n'ose point accuser. — Exhibition secrète du contenu de la cassette. — Affirmation des délégués de Moray que les lettres sont de la main de Marie. — Dénégations énergiques de cette princesse. — Sa réplique aux allégations de Moray. — Abattement des commissaires écossais. — Le duc de Norfolk. — Ses efforts pour amener un accommodement. — Entente entre Norfolk, Lethington, Moray et les commissaires de Marie. — Découverte de leurs intrigues. — Mécontentement d'Élisabeth. — Translation des conférences d'York à Londres. — But de cette manœuvre. — Intrigues des ministres anglais pour arriver à diffamer Marie. — Lettre de Sussex à Cecil. — Précautions décrétées par le conseil anglais. — Mesures adoptées pour empêcher Marie de s'évader. — Arrivée des commissaires à Hampton-Court. — Entretien secret d'Élisabeth avec Moray. — Sécurité de Marie. — Elle est avertie enfin de la perfidie d'Élisabeth. — Elle envoie de nouvelles instructions à ses commissaires. — Reprise des conférences à Westminster. — Marie y est accusée de meurtre du roi. — Ses commissaires demandent qu'elle soit entendue en personne pour repousser les calomnies de ses adversaires. — Réponse évasive d'Élisabeth. — Proposition d'accommodement faite par les commissaires de Marie. — Leurs instances pour que leur maîtresse soit entendue. — Avis d'un conseil d'avocats à ce sujet. — Protestation de lord Herries et de l'évêque de Ross contre la continuation des conférences. — Exhibition des preuves de Moray, devant les commissaires anglais d'abord, ensuite devant les membres de la noblesse. — Refus d'Élisabeth d'admettre Marie en sa présence. — Défiance de la noblesse anglaise à l'égard des preuves de Moray. — Résistance d'une partie des commissaires aux volontés d'Élisabeth et de Cecil. — Défi adressé par lord Lindsay à lord Herries. — Manœuvres pour amener Marie Stuart à résigner la couronne. — Lord

Herries et l'évêque de Ross reçoivent l'ordre de reprendre les conférences. — Ils accusent Moray et ses adhérents et réclament les copies des écrits produits contre leur maîtresse. — Élisabeth ajourne sa réponse. — Propositions d'accommodement rédigées par Cecil. — Refus absolu de Marie d'abdiquer la couronne. — Embarras croissant d'Élisabeth. — Permission accordée à Moray de retourner en Écosse. — Jugement prononcé par Élisabeth. — Confrontation des commissaires de Marie avec Moray et ses compagnons devant le conseil privé d'Angleterre. — Offre dérisoire faite par Cecil de livrer les copies des preuves produites par Moray. — Réponse de lord Herries et de ses collègues. — Leur demande que Marie puisse retourner en Écosse. — Leur protestation contre tout ce qui sera fait à son préjudice. — Réflexions sur les conférences. — Opinion des historiens. — Conclusions à tirer de la conduite des deux parties.

Il fallait, de la part de Moray, et même de la part d'Élisabeth, la certitude de pouvoir étouffer la vérité, pour oser provoquer une enquête publique sur les derniers complots qui avaient précipité du trône la reine d'Écosse; car personne n'ignorait que le meurtre de Darnley était le crime de la noblesse, que Moray et ses amis en avaient été les inventeurs, et quelques-uns avec Bothwell les exécuteurs. Aussi, lorsqu'il fallut choisir des commissaires pour les envoyer à York accuser la reine, ce fut à qui refuserait cette odieuse mission. Moray, obligé de s'en charger lui-même, prit pour l'accompagner le comte de Morton, l'évêque d'Orkney, lord Lindsay, Robert Pitcairn, abbé commendataire de Dunfermline, Lethington, John Wood, Mackill, Balnaves et le célèbre Buchanan. Morton et Lethington étaient notoirement connus pour être deux des principaux auteurs du régicide dont ils allaient accuser Marie : l'évêque d'Orkney était le seul ministre qui eût consenti à célébrer le mariage qu'il devait lui reprocher, enfin Lindsay, Pitcairn, Mackill et Balnaves étaient les quatre juges qui avaient prononcé en faveur de Bothwell la sentence d'absolution qu'ils songeaient à lui imputer. Ceux d'entre eux qui étaient pauvres furent richement vêtus aux frais du trésor; Lethington préféra une somme d'argent : il reçut deux cents livres (1).

(1) *Treasurer's accounts*, dans CRALMERS, t. I, p. 456.

Élisabeth avait désigné pour la représenter le duc de Norfolk, homme sans caractère, et le comte de Sussex, qui pensait, comme Cecil, qu'il fallait retenir en Angleterre la reine d'Écosse et la diffamer pour colorer sa détention (1). Elle leur adjoignit sir Ralph Sadler, qui avait été envoyé plusieurs fois en Écosse pour y semer des troubles, et qui, en ce moment, conseillait de traiter Marie Stuart de telle sorte qu'elle fût à jamais hors d'état de nuire (2).

Élisabeth donna à ses commissaires des instructions fort détaillées sur la manière de procéder. Elle y déclarait que, si la reine d'Écosse était trouvée coupable du meurtre de son mari, elle la regarderait comme indigne de gouverner un royaume, et se garderait bien de souiller sa conscience en aidant à son rétablissement sur le trône. Elle voulait que Moray fût informé de nouveau que telles étaient ses intentions. Si, au contraire, il n'était rien articulé contre Marie qui pût établir sa complicité dans le meurtre de Darnley, alors on aurait recours, pour ramener la paix en Écosse, à un traité dans lequel Élisabeth prétendait intervenir comme partie contractante, et dont les conditions ne tendaient à rien moins qu'à faire de l'Écosse une dépendance de l'Angleterre (3). Ces instructions étaient, comme la lettre écrite à Moray, en contradiction formelle avec les promesses faites à lord Herries et renouvelées à Marie.

Quand cette princesse connut les noms des commissaires choisis par Élisabeth, elle ne fut qu'à demi satisfaite. Elle comptait sur le duc de Norfolk et ne se défiait point de Sussex; mais elle fut péniblement surprise qu'on leur eût adjoint « quelqu'un qui, de tout temps, lui avait été ennemi (4). » Cependant elle chercha à se rassurer. « Quand j'étais en prison et avant la bataille, » écrivait-elle à sa cousine, « vous me promettiez me remettre; à cette heure que je me suis venue rendre en

(1) Voyez sa *Lettre à Cecil*, 22 octobre, dans Lodge, t. II, p. 1-6.

(2) Sadler's *Papers*, t. II, p. 562 et suiv.

(3) *Instructions d'Élisabeth à ses commissaires*, dans Goodall, t. II, p. 97-108, et dans Anderson.

(4) *Marie à Élisabeth*, 1er septembre 1568, Labanoff, t. II, p. 171.

vos mains, en feriez-vous moins? je crois que non. Bien que vos lettres soient honnêtement froides, je me persuade néanmoins que, si vous ne me vouliez obliger, vous ne désireriez prendre sur vous le fait de mes affaires; car l'issue, bonne ou mauvaise, vous en sera attribuée (1). »

Marie avait demandé et obtenu de pouvoir, avant la réunion des conférences, s'entendre avec quelques-uns des seigneurs de son parti. Gavin Hamilton, abbé de Kilwinning, arriva à Bolton vers le milieu de septembre; il revenait de Londres. Trompé, comme lord Herries, par les mensonges d'Élisabeth, il ne fit que confirmer sa maîtresse dans ses funestes illusions.

L'évêque de Ross, qui avait été mandé, arriva quelques jours après. Il avait cru jusque-là que les conférences n'avaient d'autre objet qu'une réconciliation, et le rétablissement de Marie à la suite d'un accord entre les deux partis (2). Dès qu'il sut qu'on devait procéder par voie d'accusation, il comprit, avec sa rare perspicacité, que la reine d'Angleterre n'avait voulu, en provoquant un pareil débat, qu'envenimer la querelle et rendre tout accommodement impossible. Il s'en expliqua librement avec sa maîtresse; il lui avoua qu'il en était désolé, parce que les rebelles ne voudraient jamais reconnaître qu'ils étaient des sujets déloyaux, et qu'elle était, elle, une princesse sans reproche. Il ajouta que, s'ils étaient accusés, ils avanceraient pour leur défense tout ce qu'ils pourraient, quand même ce serait à son déshonneur et à la honte de tout le royaume. Il lui conseilla donc de recourir à la conciliation avant d'en venir aux accusations, et d'employer à cet effet les amis qu'elle pouvait avoir à la cour (3).

Marie Stuart était disposée à se réconcilier avec ses sujets et à leur pardonner (4); mais elle était trop avancée : la conscience de sa culpabilité aurait pu seule la faire reculer. Elle chercha à rassurer l'évêque de Ross; elle lui dit que le cas

(1) *Marie à Élisabeth*, 15 septembre 1568, LABANOFF, t. II, p. 177-180.
(2) LESLY'S *Negociations*, dans ANDERSON, t. III, p. 11 et 12.
(3) MURDIN, p. 52.
(4) *Ibidem*, et LESLY'S *Negociations*, dans ANDERSON, t. III, p. 12.

n'était point tel qu'il le croyait; qu'elle avait pour elle le duc de Norfolk, et que, comme il était président de la commission, elle pensait que Sussex se rangerait à son avis et que Sadler n'oserait point leur résister; elle ajouta qu'elle avait de nombreux et puissants amis dans le pays (1).

Quoique peu convaincu, l'évêque de Ross consentit à représenter la reine aux conférences, mais avec la résolution de travailler à un accommodement et de déjouer les projets d'Élisabeth. Marie lui adjoignit les lords Herries, Levingston et Boyd, l'abbé de Kilwinning, sir John Gordon de Lochinvar et sir James Cockburn de Skirling. Elle leur donna les instructions et les pouvoirs nécessaires (2), auxquels furent jointes d'autres instructions ou *articles*, émanant de trente-cinq nobles qui se portaient garants de l'innocence de leur reine, et demandaient qu'elle fût rétablie sur le trône, pour faire cesser la tyranie de Moray et les malheurs de l'Écosse (3).

L'importance de la cause, dit un historien, le rang suprême du juge et des parties, la distinction des personnages qui les représentaient, la solennité qui fut déployée, les précautions qui furent prises : tout semblait se réunir pour donner de la grandeur au débat, et assurer, de la part de ceux qui devaient prononcer, une impartialité et une loyauté proportionnées aux grands intérêts qui leur étaient confiés. Et cependant ces fameuses conférences ne furent qu'une monstrueuse jonglerie. Elles s'ouvrirent à York le 4 octobre. Dès la première séance, il s'éleva une contestation assez vive : le duc de Norfolk voulait que Moray, puisqu'il avait accepté l'arbitrage d'Élisabeth, reconnût la supériorité de la couronne d'Angleterre sur celle d'Écosse, et qu'il fît hommage. Il rougit et ne sut que dire ; mais Lethington, avec sa présence d'esprit ordinaire, répondit fièrement : « Qu'on nous rende les comtés de Cumberland, de Northumberland, Huntingdon, et les autres terres que possédaient autrefois en Angleterre les rois d'Écosse, et alors nous reconnaî-

(1) MURDIN, p. 52.
(2) LABANOFF, t. II, p. 191 et suiv.
(3) GOODALL, t. II, p. 354-366.

trônes, pour ces possessions, la suprématie de la couronne d'Angleterre. Quant au royaume d'Écosse, il a été de tout temps indépendant et beaucoup plus libre que l'Angleterre, qui payait naguère encore au pape le denier de saint Pierre (1). »

L'échange des pouvoirs donna lieu aussi à quelques discussions. Dans le préambule de la commission remise à ses députés, Marie rappelait les promesses qu'Élisabeth avait faites de la restaurer, et de ramener à l'obéissance ses sujets rebelles. L'évêque de Ross voulait que ces promesses fussent également rappelées dans la commission des députés anglais. Ceux-ci se récrièrent puis éludèrent la question. Quand vint celle du serment qu'Élisabeth avait vivement recommandé, comme si cette précaution devait couvrir sa perfidie, les commissaires de Marie firent quelques difficultés. Lord Herries déclara qu'il voulait bien jurer de ne rien dire que ce qu'il croyait juste et vrai, mais nullement de dire tout ce qu'il savait être vrai. Puis ses collègues et lui protestèrent solennellement et déclarèrent que, quoique leur maîtresse acceptât l'arbitrage de la reine d'Angleterre, elle ne reconnaissait, étant princesse libre, d'autre juge et d'autre supérieur que Dieu de qui elle tenait sa couronne.

Marie était la plaignante: c'était à ses commissaires à parler les premiers. Suivant les instructions de leur maîtresse, qui avait voulu « qu'ils commençassent avec douceur (2), » ils passèrent sous silence tout ce qui avait rapport au meurtre du roi, et ne rappelèrent que ce que personne n'ignorait : comment les rebelles avaient pris les armes sous prétexte de délivrer la reine ; comment, après s'être emparés par trahison de sa personne et avoir pillé ses palais, ils l'avaient emprisonnée à Lochleven, dépossédée de la couronne, et usurpé le pouvoir sous le nom du prince d'Écosse ; enfin comment, après son évasion, ils lui avaient livré bataille, et l'avaient réduite à chercher un asile auprès de sa bonne sœur la reine d'Angleterre. Cette

(1) MELVIL, p. 206.
(2) *Knollys à Norfolk*, 15 octobre 1568, dans GOODALL, t. II, p. 159.

plainte se terminait par une sorte d'appel à la concorde (1), qui était le seul parti sage pour les uns et les autres, le seul qui pût déjouer les calculs égoïstes d'Élisabeth et de ses ministres.

On s'attendait à ce que Moray appuierait sa justification sur la part que la reine était accusée d'avoir prise au meurtre de Darnley; mais avant de rien répondre, il demanda à faire aux commissaires anglais une communication secrète. Il leur déclara que lui et ses amis avaient de quoi se justifier, mais qu'ils ne pouvaient pas, avant de connaître les intentions d'Élisabeth, s'aventurer à accuser la mère de leur roi, et manifester au monde son déshonneur qu'ils avaient jusque-là soigneusement caché. Il leur demanda s'ils avaient des pouvoirs suffisants pour prononcer sur la culpabilité ou l'innocence de Marie; si, les ayant, ils prononceraient sûrement et sans délai; si, dans le cas où la culpabilité serait prouvée, Marie serait remise entre leurs mains ou du moins gardée en Angleterre, de telle sorte qu'ils n'eussent rien à craindre de son ressentiment; enfin si, dans le même cas, tout ce qu'ils avaient fait serait approuvé, l'autorité du roi reconnue et la régence maintenue. Moray ajouta que ni lui ni ses amis ne procéderaient par accusation, tant qu'il ne leur aurait pas été fait sur ces quatre points une réponse nette et précise; mais que, dès que cette réponse leur aurait été donnée, ils produiraient leurs preuves (2).

Les commissaires d'Élisabeth furent très-embarrassés : ils dirent que certainement, si la reine d'Écosse était trouvée coupable et par conséquent indigne du trône, leur maîtresse ne voudrait pas prendre sur sa conscience de lui prêter son appui pour y remonter. Sur l'objection de Moray que ses adversaires se vantaient d'avoir une promesse contraire, ils répondirent que ni eux ni leur maîtresse n'avaient rien dit qui pût autoriser un pareil langage; et ils lui rappelèrent la lettre qu'Elisabeth lui avait adressée, et l'assurance qu'elle lui avait donnée

(1) Goodall, t. II, p. 128 et 129; Anderson, et *Archives de Simancas, leg.* 820, *fol.* 7.

(2) Goodall, t. II, p. 130 et 131.



de ne rien faire pour Marie si elle était reconnue coupable. Mais toutes leurs paroles ne purent rassurer Moray ; il exigea qu'il en fût référé à Élisabeth. Les commissaires furent obligés de demander de nouvelles instructions (1).

En attendant, afin qu'on ne pût rien soupçonner de cette menée déloyale, Moray se décida à faire une réponse aux plaintes de Marie. Mais, au lieu de se porter accusateur, il ne chercha qu'à excuser sa conduite et celle de ses amis par les mêmes raisons dont ils avaient prétendu, dès le commencement, couvrir leur révolte et leur usurpation. Il accusait seulement la reine d'avoir préféré à son honneur l'impunité du meurtrier de Darnley, de l'avoir fait échapper, d'avoir menacé de sa vengeance ceux qui voulaient le punir, et offert de renoncer au trône plutôt que de se séparer de lui. C'est pourquoi ils avaient été obligés de l'enfermer à Lochleven, où, fatiguée des soins du gouvernement, elle avait volontairement abdiqué la couronne en faveur de son fils, et constitué Moray régent pendant la minorité du prince. Enfin il reprochait à Marie d'avoir, par son évasion, troublé la paix du royaume, et méconnu l'autorité du roi et du régent. De sa participation au meurtre de Darnley il n'était pas dit un seul mot (2).

Cette pâle défense, fondée sur des faits déjà démentis et dont quelques-uns étaient notoirement faux, causa un grand désappointement à la cour d'Angleterre et un vif dépit à la plupart des compagnons de Moray. Wood écrivait à Cecil que la réponse du régent, bien différente de celle qu'il avait fait espérer, mettait leur cause en péril ; et, après avoir récriminé contre les hommes qui sacrifient à leur sûreté leur conscience et l'honneur, il indiquait au secrétaire anglais un remède qui devait être efficace, pourvu qu'il fût promptement administré : c'était que la reine d'Angleterre voulût bien rassurer les cœurs timides (3).

(1) *Lettre des commissaires*, 9 octobre 1568, dans Goodall, t. II, p. 134-139, et dans Anderson.

(2) Goodall, t. II, p. 144-148, et Anderson.

(3) *John Wood à Cecil*, 9 octobre 1568, dans Laing, t. II, *appendix*, p. 132.



Une partie des commissaires de Marie s'étaient rendus à Bolton pour y porter la réponse de Moray; ceux d'Elisabeth attendaient les instructions qu'ils avaient demandées : les conférences se trouvèrent un instant suspendues. Moray, « pour occuper le temps, » proposa aux députés anglais de leur montrer secrètement toutes les preuves qu'il avait pour convaincre Marie du meurtre du roi, afin que leur maîtresse, après en avoir pris connaissance, jugeât si elles étaient suffisantes. Les Anglais, quoiqu'ils eussent juré d'agir loyalement, se prêtèrent à cette intrigue. Moray leur députa Lethington, Buchanan, Mackill et John Wood, qui étaient les plus lettrés de la bande, et en même temps les plus rusés. Après avoir déclaré que c'était là une conférence qui devait rester secrète, qu'ils agissaient non comme commissaires, mais comme hommes privés, les délégués de Moray exhibèrent l'une après l'autre les pièces que contenait la mystérieuse cassette surprise au château d'Édimbourg. Le nombre s'en était considérablement accru depuis la mention qui en avait été faite dans le Parlement, et devait s'accroître encore. Ils en tirèrent d'abord le *bond* du Souper d'Ainslie, mais en copie seulement et sans signatures (1); ils y avaient annexé un prétendu *Warrant* par lequel la reine était censée donner son consentement, une pièce fabriquée qu'on se garda bien de faire reparaître dans les séances publiques : il eût été trop facile à deux des commissaires de Marie, lord Herries et lord Boyd, qui avaient eux-mêmes signé le *bond*, d'en faire justice. Ils produisirent ensuite deux contrats de mariage, par lesquels Marie promettait à Bothwell de l'épouser : l'un était censé écrit de la main de la reine, l'autre de la main de Huntley; puis deux lettres, où était concertée la comédie de l'enlèvement, puis une autre, d'après laquelle, suivant les commentaires de Lethington, il était clair que la reine avait voulu faire tuer le roi en suscitant une querelle entre lui et l'abbé d'Holyrood (2). « Ensuite, » disent les commissaires anglais, « ils

(1) Plus tard Cecil voulut connaître les signataires, et John Read les lui nomma de mémoire.

(2) Il semble qu'il ne fut produit dans cette séance clandestine, à en juger

nous montrèrent une longue et horrible lettre, de sa propre main à ce qu'ils disent, contenant l'odieux complot, et si abominable qu'on comprend à peine qu'une princesse ait pu la penser ou l'écrire ; puis diverses ballades d'amour de sa propre main. Les lettres, ballades et autres écrits mentionnés étaient enfermés dans un coffret d'argent doré, qu'elle avait autrefois donné au comte de Bothwell. »

« Et ces hommes affirment constamment que ces écrits, qu'ils produisent comme étant de sa main, sont en effet de sa main ; et ils offrent de prêter serment que ce qu'ils disent est la vérité (1). »

Il semble que si on voulait réellement éclairer les commissaires anglais, on devait leur mettre sous les yeux les originaux français ; on ne leur en montra pas même une copie : de même que Moray n'avait osé envoyer à Londres qu'une traduction écossaise, de même ses délégués n'osèrent produire qu'un texte écossais. Mais ce qui semble plus étrange encore que cette précaution, c'est qu'il ne fut pas question des originaux ; à tel point que les commissaires anglais parlent de la traduction comme ils auraient parlé de l'original écrit de la main de la reine : il ne se trouve pas, dans le long rapport qu'ils adressèrent à Élisabeth, une seule expression qui puisse faire soupçonner que l'écossais ne leur fut pas donné pour l'origi-

par les notes des commissaires anglais, que cinq des huit lettres exhibées plus tard à Westminster. On cherche vainement laquelle pouvait contenir le complot monstrueux, attribué à Marie, de faire s'entr'égorger Darnley et l'abbé d'Holyrood. A moins qu'il ne soit encore question d'une pièce fabriquée comme le *warrant* de la reine, et qu'on n'osa pas reproduire, le complot ne peut se trouver, grâce aux commentaires de Lethington, que dans le passage suivant par lequel débute la troisième lettre : « J'ay veillé » plus tard là haut que je n'eusse faict, si ce n'eust esté pour tirer ce que ce » porteur vous dira : que je trouve la plus belle commodité pour excuser vo» tre affaire qui se pourroit présenter. J'ay promis que je lui ameneray de» main cestuy-là. Vous, aïez-en soin, si la chose vous semble commode. » Il fallait en vérité une étrange perspicacité, ou une rare imagination, pour trouver là l'horrible mystère qu'y découvrirent Lethington et ses collègues.

(1) *Les commissaires à Élisabeth*, 11 octobre 1568, dans GOODALL, t. II, p. 139-143.

nal, et qu'ils ne le prirent pas pour tel. Ils en firent des extraits parmi les passages les moins obscurs et les plus coupables, et les envoyèrent à leur maîtresse, afin, « qu'elle pût juger si, dans le cas où les lettres seraient écrites, comme le disaient les Écossais, de la propre main de la reine, elles étaient suffisantes pour la convaincre du meurtre de son mari. Suivant nous et en conscience, » disaient-ils, « si ces lettres sont bien écrites de sa main, il est très-difficile de nier son crime (1). »

Les lettres étaient-elles de la main de Marie, ou, si elles étaient de sa main, n'y avait-il rien été ajouté ? là était toute la question. Les commissaires anglais furent peut-être un instant dupes ou du moins indécis; mais ils ne tardèrent pas à être éclairés : quelques jours après, Sussex écrivait à Cecil, dans une lettre confidentielle, qu'il regardait les preuves de Moray comme insuffisantes (2). Pour faire une pareille déclaration, il fallait qu'il n'en admît pas l'authenticité ; car où trouver contre un accusé des preuves plus accablantes et plus irrécusables que trente ou quarante pages de son écriture (3) ?

Marie Stuart savait que ses ennemis se vantaient de posséder des lettres de sa main, et qu'ils avaient l'intention de les produire ; elle n'en paraissait pas très-inquiète. Elle avait dit, dans ses instructions à ses commissaires : « En cas qu'ils prétendent avoir des écrits de ma main qui fassent présumer contre moi dans cette cause, vous demanderez que les originaux soient produits, afin que je puisse les examiner et y répondre. Et vous affirmerez, en mon nom, que je n'ai jamais rien écrit sur ce sujet à aucune créature vivante. S'il existe des écrits de cette sorte, ils sont faux et simulés, forgés et inventés par eux-mêmes, uniquement pour me diffamer. Ils sont plusieurs en Écosse, hommes et femmes, qui savent contrefaire ma main et

(1) *Lettre des commissaires*, 11 octobre 1568, GOODALL, t. II, p. 139-143.

(2) Voyez sa lettre du 22 octobre, citée plus loin, et dans LODGE, t. II, p. 1-6.

(3) Les lettres et les sonnets, sans les contrats, occupent 76 pages in-8° dans le *Supplément au recueil du prince Labanoff*, publié par M. Teulet. En retranchant une moitié pour la traduction et les notes, il reste encore de 35 à 40 pages.

écrire de la même manière que moi et aussi bien que moi, et principalement de ceux qui se trouvent dans leur compagnie (1). » Elle désignait Lethington qu'Élisabeth avait déjà accusé nommément, devant l'ambassadeur d'Espagne, d'avoir concerté cette infamie.

Quand l'évêque de Ross et lord Boyd, arrivés à Bolton, lui eurent remis la réponse de Moray, elle n'en fut nullement troublée. Knollys, qui revenait d'York, lui ayant dit que les commissaires de la reine d'Angleterre avaient plein pouvoir pour entendre toutes les accusations et controverses : « C'est bien, » répondit Marie ; « mes commissaires ne commenceront pas sévèrement ; mais, si mes ennemis me calomnient et m'accusent ouvertement devant les députés de ma bonne sœur, comme je sais qu'ils ont faussement fait par-dessous main, il leur sera répondu rondement et en plein, et choses qu'ils n'ont pas encore ouïes. Et alors, le temps des réconciliations sera passé (2). » On a déjà vu qu'à sa première entrevue avec Scrope et Knollys, elle avait nommément accusé du meurtre du roi Morton et Lethington.

Après s'être concertés avec leur maîtresse, l'évêque de Ross et lord Boyd retournèrent à York. Ils rapportaient la réplique aux accusations de Moray. Dans cette pièce, produite le 16 octobre, Marie, reprenant l'une après l'autre les allégations de ses ennemis, en démontrait jusqu'à l'évidence la fausseté et l'hypocrisie. Si Bothwell, y était-il dit, était le principal meurtrier du roi, la reine, loin d'en être instruite, avait dû croire le contraire, puisqu'il avait été acquitté par un jury composé de ses pairs, puisque son jugement avait été révisé, approuvé par le Parlement et confirmé une troisième fois par la plus grande partie des nobles, y compris ceux qui aujourd'hui criaient au scandale. N'était-ce pas ceux-là qui avaient poussé la reine à épouser Bothwell comme l'homme d'Écosse qui lui

(1) *Instructions de Marie à ses commissaires*, LABANOFF, t. II, p. 202 et 203, et GOODALL.

(2) *Knollys à Norfolk*, 15 octobre, dans GOODALL, t. II, p. 158-161, et *Marie à l'évêque de Ross*, LABANOFF, t. II, p. 112-115.



convenait le mieux, lui promettant, si elle y consentait, service et obéissance, et jurant à Bothwell — leur signature en était la preuve — de maintenir son innocence contre quiconque oserait l'accuser à l'avenir, et de tenir pour ennemi quiconque s'opposerait à son mariage? Aucun de ceux qui accusaient la reine aujourd'hui était-il venu l'avertir ouvertement ou en secret, comme il convenait à de loyaux sujets? Aucun avait-il trouvé à redire à son mariage jusqu'au moment où la révolte avait été prête? Leur premier avertissement avait été le son de la trompette annonçant leur prise d'armes.

« Il n'était pas vrai, » ajoutaient les commissaires de Marie, « que Son Altesse eût préféré l'impunité du meurtrier à son honneur. Quand Grange, à Carberry Hill, vint lui demander de renvoyer Bothwell et de se rendre au milieu des lords, elle y consentit sans peine; ce fut Grange, et non elle, qui, prenant Bothwell par la main, lui dit de se retirer, après lui avoir donné l'assurance que personne ne le poursuivrait. Si c'était à lui qu'ils en voulaient, pourquoi ne firent-ils aucune diligence pour le prendre? Dès que la reine fut entre leurs mains, ils le laissèrent tranquille dans le pays, et ne firent mine de le poursuivre que quand il était hors de leur atteinte. S'il avait échappé, c'était donc à eux, et non à la reine, qu'il fallait l'imputer. Quant aux réponses vives et aux menaces qu'on lui reprochait, n'avaient-elles pas été suffisamment provoquées par les outrages dont ils l'avaient abreuvée, après que, sur la foi de leurs promesses, elle se fut remise volontairement entre leurs mains?

» Il était si peu vrai que Son Altesse eût offert de renoncer au trône pour posséder Bothwell, qu'elle avait toujours été contente de s'en rapporter, pour tout ce qui pourrait lui être imputé, au jugement de la noblesse, et avait toujours demandé à répondre devant les états. Mais, au lieu de lui accorder cette juste requête, les rebelles l'avaient emprisonnée de force à Lochleven, où une abdication lui avait été extorquée par la violence et les menaces, comme pouvaient en témoigner ceux qui étaient alors près d'elle. » Les commissaires de Marie en concluaient que le couronnement du prince, que la régence de



Moray n'étaient que des actes d'usurpation ; et que tout ce qui avait été fait depuis était illégal. D'ailleurs, disaient-ils, si la reine eût été libre, elle n'aurait pas jeté les yeux sur Moray pour lui confier le gouvernement du royaume; car il en était d'autres qui avaient plus de titres que lui à cette haute dignité.

Quant à ce qui avait été entrepris ou fait après l'évasion de Lochleven, l'évêque de Ross et ses collègues en maintenaient la légitimité, vu que tout s'était fait par ordre de la reine, qui seule avait autorité pour commander dans le royaume (1).

Cette vigoureuse réplique, à laquelle la notoriété des faits invoqués donnait une force irrésistible, semblait devoir clore le débat. Les commissaires écossais étaient atterrés, et Moray accablé ne savait que répondre. Une accusation publique contre la reine pouvait seule le relever; mais, se défiant de ses preuves, il était décidé à ne pas aller plus avant, jusqu'à ce qu'Élisabeth eût pris envers lui les engagements qu'il avait exigés. Il attendait avec anxiété la réponse de cette princesse, lorsque le duc de Norfolk lui fit entrevoir pour terminer la querelle, sans qu'il perdît la régence, un moyen moins dangereux qu'une accusation odieuse contre sa souveraine.

Norfolk était par sa naissance le plus grand seigneur d'Angleterre, et un des plus influents par ses alliances et son immense fortune. Il était proche parent de la reine (2), petit-fils du troisième duc de Norfolk et fils de l'infortuné comte de Surrey, qui avaient été tous deux victimes de l'ombrageux despotisme de Henri VIII : le premier était mort en prison, le second sur l'échafaud, sous prétexte de religion. Quoique issu de ces deux martyrs de la foi catholique, Norfolk avait été élevé dans la religion protestante; il en suivait les pratiques, mais on le soupçonnait de pencher vers la foi de ses ancêtres. Au fond, il savait, comme beaucoup d'hommes de son siècle, se plier aux circonstances : protestant avec Élisabeth, il se disait catholique

(1) *The replye of the quene of Scots' commissioners*, dans GOODALL, t. II, p. 162-170.

(2) Ils avaient tous deux pour arrière-grand-père le second duc de Norfolk.



avec le pape et Philippe II (1). Son nom avait été prononcé comme celui d'un prétendant qui convenait à la reine d'Écosse, avant que cette princesse se fût mariée avec Darnley. Lorsqu'elle eut cherché un refuge en Angleterre, il conçut l'espoir de l'épouser et de réunir ainsi sur sa tête la triple couronne d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande. Il savait qu'Élisabeth et Cecil n'avaient d'autre but que de déhonorer Marie, pour avoir un prétexte de la retenir prisonnière et de l'exclure ensuite, elle et son fils, de la succession à la couronne d'Angleterre (2). Il résolut de déjouer, si c'était possible, cette odieuse machination. « Il se voyait, » dit Camden, « entre deux dangers : celui de charger sa conscience et de perdre Marie Stuart, s'il se prononçait contre elle ; et, s'il prenait sa défense, celui de s'attirer la haine implacable d'Élisabeth et de tous ceux qui, sous prétexte de religion ou pour d'autres motifs, étaient hostiles à la reine d'Écosse (3). »

Norfolk connaissait de longue date Lethington. Il le rencontra à une partie de chasse, et lui demanda, au milieu des champs, un entretien secret. Il lui dit que l'ayant regardé jusque-là comme un homme sage et avisé, il était bien étonné que lui et ses compagnons eussent eu le cœur de venir accuser devant des étrangers leur propre souveraine, diffamer la mère de leur roi, et risquer les droits du fils en mettant en question l'honnêteté de la mère. C'était bien plutôt leur devoir, ajouta-t-il, à eux qui étaient ses sujets, de couvrir ses imperfections, si elle en avait, et de remettre la punition de ses fautes, si elle en avait commis, au temps et à Dieu qui est le seul juge des rois. Lethington répondit qu'il n'était venu à York que pour essayer d'empêcher l'accusation (4); qu'il s'y était déjà opposé

(1) *Memorias*, t. VII, p. 373.

(2) CAMDEN, p. 144.

(3) *Ibidem*.

(4) Plus tard le duc de Norfolk déclara, dans son interrogatoire, « que Lethington lui avait dit qu'il était venu à York non pour accuser la reine, » mais pour la défendre; que ces paroles lui avaient fait croire qu'elle n'était » point coupable, et que c'était alors qu'il avait désiré l'épouser. » MURDIN, p. 164.

avec plusieurs honnêtes gens avant que Moray se mît en route; et qu'en ce moment il ne demandait pas mieux que de combattre, si quelqu'un l'aidait, la honteuse détermination dans laquelle le régent était encouragé par une bande de conseillers rapaces, sans intelligence et sans scrupules. Il persuada au duc de s'ouvrir à Moray, lui promettant de faire ensuite tous ses efforts pour le seconder (1). Lethington était en partie sincère: il désirait un accommodement quelconque, non par dévouement pour la reine, mais pour arrêter une investigation qui ne pouvait que lui être fatale, si les juges recherchaient sérieusement les meurtriers du roi et l'origine des lettres de la cassette.

Le duc de Norfolk demanda s'il pouvait se fier à Moray. Sur la réponse affirmative de Lethington, une entrevue fut ménagée pour la nuit suivante. Elle eut lieu sans témoins, dans une galerie du logis qu'occupait Norfolk. Après avoir échangé quelques souvenirs de la campagne qu'ils avaient faite ensemble sous les murs de Leith, et après que Moray eut promis le secret, le duc entra en matière. Il déclara à son interlocuteur qu'il était disposé à servir loyalement sa maîtresse tant qu'elle vivrait; mais qu'elle était mortelle, qu'il fallait pourvoir à la paix du royaume après sa mort, attendu qu'elle-même ne s'en inquiétait guère, et qu'elle ne consentirait jamais à régler de son vivant la question de sa succession, quelques maux qu'il dût en résulter, quelque évidents que fussent les droits de la reine d'Écosse. Puis lui témoignant le même étonnement qu'à Lethington: « Comment, » lui dit-il, « avez-vous pu, vous qui tenez de si près à cette reine, venir ici pour chercher à la diffamer?... D'ailleurs, vous vous faites illusion. Je suis envoyé pour entendre votre accusation; mais ni ma maîtresse ni moi ne déciderons rien. Si vous voulez vous en assurer, la première fois que vous paraîtrez au conseil, demandez, avant de produire vos folies, que la reine s'engage, sous sa signature et son sceau, à prononcer une sentence immédiatement après que vous aurez accusé; et déclarez qu'autrement vous n'ouvrirez point votre paquet. Si elle refuse, comme elle refusera certainement, vous

(1) Melvil, p. 206.

verrez si je suis bien informé, et si vous devez aller plus loin (1). »

Norfolk était en effet bien informé : Élisabeth avait elle-même avoué à l'ambassadeur d'Espagne « qu'elle pensait faire en sorte que la question restât dans le doute; parce que déclarer Marie innocente serait funeste aux intérêts de l'Angleterre et dangereux pour les amis qu'elle avait en Écosse, mais que la déclarer coupable avait aussi ses inconvénients (2). »

Moray avait été très-frappé des paroles du duc de Norfolk, et très-heureux de l'espoir de rentrer en faveur sans résigner la régence. « Désormais, » dit-il naïvement à Lethington, « le duc et moi, comme deux frères animés de la même foi et tendant au même but, gouvernerons l'un l'Angleterre, l'autre l'Écosse, pour la gloire de Dieu et le bien des deux royaumes (3). » Il ne songeait plus à accuser Marie; mais il fallait s'entendre avec les commissaires de cette princesse, et avec elle ensuite. Robert Melvil, qui avait un pied dans les deux camps, conduisit l'évêque de Ross au logis de Lethington. Là, dans une conversation qui dura une grande partie de la nuit, l'évêque fut mis au courant de tout ce qui s'était passé. Il se rendit le lendemain chez le duc de Norfolk. Celui-ci, après avoir témoigné de son bon vouloir, déclara à l'évêque qu'il avait vu les lettres qu'on prétendait produire contre la reine; il confessa que, si l'authenticité en était prouvée, elle serait à jamais déshonorée; qu'en tout cas, si ces lettres étaient une fois produites, on conseillerait à Élisabeth de les publier par le monde, et de les envoyer à tous les princes chrétiens pour les détacher de la reine d'Écosse (4). C'était bien, en effet, l'usage qu'espérait en faire (5) et qu'en fit plus tard Élisabeth. L'avis de Norfolk était donc parfaitement sage : il importait à Marie, inno-

(1) Melvil, p. 207 et 208.

(2) *Guzman de Silva à Philippe II*, 9 août 1568, *Archives de Simancas, leg.* 820, *fol.* 118.

(3) Melvil, p. 208 et 209.

(4) *Interrogatoire de l'évêque de Ross*, dans Murdin, p. 53.

(5) Melvil, p. 204 et 205.

cente ou coupable, de ne pas laisser tomber de pareilles armes entre les mains d'une rivale aussi peu scrupuleuse. Après avoir persuadé à l'évêque qu'il y avait danger à ce que l'accusation se produisît, Norfolk lui conseilla de chercher avec Lethington les moyens de l'arrêter. « Mais Lethington, » dit l'évêque, « y met cette condition, que la reine ratifiera l'abdication qui lui a été extorquée à Lochleven; on aura de la peine à l'y décider, bien que Lethington assure que ce ne sera qu'une abdication temporaire et qui n'engagera point la reine, puisqu'elle est prisonnière en Angleterre comme elle l'était à Lochleven. — Qu'importe, » répondit Norfolk, « pourvu qu'on réussisse à empêcher le scandale qui se prépare! Le temps pourvoira au reste. » A quoi l'évêque de Ross répliqua que lui et ses collègues, n'étant venus à York que pour s'entendre avec leurs adversaires, ne demandaient pas mieux que d'avoir le duc pour auxiliaire dans une tentative de réconciliation (1).

Il restait à gagner la reine. Robert Melvil fut député à Bolton par Lethington et Moray, pour y traiter, mais sans avouer qu'il en avait mission, des conditions de l'accommodement. Ces conditions étaient : que Marie, après avoir ratifié son abdication, confirmerait la couronne à son fils, la régence à Moray, et qu'elle résiderait en Angleterre, sous la protection d'Élisabeth. On lui promettait, si elle acceptait, de ne point toucher à son honneur, de lui remettre toutes les preuves qu'on avait contre elle et de la faire déclarer innocente par un acte du Parlement. On lui faisait, en outre, entrevoir l'espérance d'être restaurée si son fils venait à mourir, et même du vivant de son fils si elle donnait des preuves suffisantes qu'elle avait oublié le passé et pardonné à ses persécuteurs (2). S'il faut en croire Robert Melvil, Marie, après avoir d'abord résisté, aurait fini, surprise ou séduite, par accepter ces conditions et chargé le négociateur de transmettre son consentement à Moray. Mais peu de jours après, toujours d'après Melvil, elle retira sa pa-

(1) MURDIN, p. 53.

(2) *Sussex à Cecil,* 22 octobre 1568, LODGE, p. 1-6, et *Déclaration de Robert Melvil, Hopetoun* MS.



role sur la défense que lui fit Norfolk de résigner la couronne (1).

Ces entrevues mystérieuses, ces échanges de messages, n'avaient pu avoir lieu sans éveiller des soupçons et amener des indiscrétions. On connut bientôt à la cour le refus de Moray de produire des preuves, les projets d'accommodement entre les deux partis, et même il transpira quelque chose du désir que nourrissait Norfolk d'épouser la reine d'Écosse. Élisabeth et Cecil en éprouvèrent un vif déplaisir. Il fut décidé, sur-le-champ, que les conférences seraient transportées d'York à Hampton-Court, pour enlever au duc de Norfolk la connaissance de cette grande cause (2). Élisabeth écrivit à ses commissaires qu'elle désirait les avoir plus près, afin d'être éclairée sur certains points qui lui paraissaient douteux ; elle désignait ceux qui devaient venir en toute hâte pour éclaircir ses doutes : c'était pour elle-même Sadler, l'ennemi juré de Marie ; du côté de Moray, Lethington et Mackill, les deux plus habiles, et du côté de Marie, lord Herries et l'abbé de Kilwinning, les deux plus faciles à tromper. Elle recommandait à ses députés de faire en sorte qu'aucun des commissaires de Marie ne soupçonnât que leur cause pouvait avoir une mauvaise issue ; il fallait leur

(1) *Déclaration de Robert Melvil, Hopetoun* MS. Il y a contradiction entre la confession de l'évêque de Ross et la déclaration de Robert Melvil. Le premier dit que Norfolk conseillait de tout accepter, même l'abdication, pourvu qu'on empêchât la production des lettres de la cassette ; Melvil dit, au contraire, que ce fut Norfolk qui défendit à Marie d'abdiquer. Il est difficile de savoir lequel a dit vrai, ou, s'ils ont dit vrai l'un et l'autre, d'expliquer la contradiction de Norfolk ; à moins de penser que, peu édifié d'abord sur la valeur des lettres de la cassette, il ne les ait redoutées outre mesure, et que, mieux renseigné sur leur peu d'authenticité, il n'ait fini par les dédaigner. Quoi qu'il en soit, si c'eût été par crainte du déshonneur que Marie avait accepté d'abord les conditions de ses adversaires, elle n'aurait certainement point retiré son consentement, dans le cas où elle aurait eu conscience d'avoir écrit les lettres dont on la menaçait. Il est du reste peu probable qu'elle l'eût donné ; car elle repoussa toujours très-énergiquement toutes les propositions d'abdication que lui fit Élisabeth, comme on le verra par la suite.

(2) *Fénelon au roi, Correspondance*, t. I, p. 18.

faire croire, en usant de toute l'adresse possible, qu'elle ne changeait le lieu des conférences que parce qu'elle avait besoin d'être renseignée de vive voix ; que ce changement n'avait d'autre but que de rendre la conclusion du débat plus prompte, et en même temps plus honorable pour la reine d'Écosse (1).

Dès que ce désir ou plutôt cet ordre fut connu à York, Moray, approuvant le choix d'Élisabeth, fit partir pour Londres Lethington et Mackill; seulement il demanda à les accompagner, de peur que son absence ne fût une cause de retard (2). Quant à Marie, elle trouva d'abord un peu étrange qu'Élisabeth eût songé tout à coup à intervenir en personne, mais elle n'en conçut aucun soupçon : « J'avais toujours désiré, » dit-elle, « que ma bonne sœur pût entendre ma cause elle-même (3). » Elle lui écrivit pour lui exprimer la satisfaction qu'elle en éprouvait, et « sa confiance que la fin de ses troubles en serait plus prochaine, plus utile à la pauvre Écosse affligée et plus conforme à son honneur (4). » Elle députa lord Herries, et lui adjoignit l'évêque de Ross à la place de l'abbé de Kilwinning qu'avait désigné la reine d'Angleterre. Dans le supplément d'instructions qu'elle leur donna, elle leur recommandait de s'opposer à tout nouveau délai, et de ne pas souffrir que de nouvelles propositions fussent introduites. Que si on objectait encore l'illégalité de son mariage avec Bothwell et le châtiment des meurtriers, ils devaient déclarer en son nom qu'elle s'en remettait complétement aux lois, et pour la dissolution de son mariage, et pour la poursuite des coupables (5).

Les nouvelles conférences acceptées, des précautions furent prises pour que Marie ne découvrît rien des desseins qu'on méditait. Ses rapports avec les ambassadeurs des princes étrangers furent rendus plns difficiles; ses agents furent surveillés;

(1) *Élisabeth à ses commissaires*, 16 octobre 1568, dans GOODALL, t. II, p. 170-172.

(2) *Les commissaires anglais à Cecil*, 20 octobre, GOODALL, t. II, p. 175.

(3) *Knollys à Cecil*, 20 octobre 1568, dans GOODALL, t. II, p. 177.

(4) *Marie à Élisabeth*, LABANOFF, t. II, p. 225-227.

(5) LABANOFF, t. II, p. 219-225.



l'un d'eux, le plus actif et le plus hardi, le laird de Riccarton, fut arrêté à Londres, sous prétexte qu'il avait trempé dans le meurtre de Darnley (1). « Vous auriez bien plus juste cause, » écrivait Marie à Élisabeth, « de retenir la plupart de ceux qui sont à York, pour le fait de quoi ils accusent les autres (2). » Étrange et immoral spectacle ! Il semble que tout ce que l'Angleterre possédait d'hommes d'État n'eût plus d'autre préoccupation que de rechercher non pas si la reine d'Écosse était coupable du meurtre de son mari, mais de quelle manière on parviendrait à déshonorer cette malheureuse princesse, et quel profit l'Angleterre tirerait de son déshonneur. « Et pour le présent, » écrivait Fénelon, « tous les grands sont occupés à y vaquer (3). » Cecil interrogeait les gardiens de Marie ; il consultait les commissaires aux conférences d'York. Knollys lui répondit : « Tout bien considéré, je ne vois pas comment on pourra avec honneur et sûreté retenir cette reine, à moins qu'elle ne soit complétement déshonorée aux yeux du monde, et que ses ennemis ne soient maintenus au pouvoir. Je ne vois pas non plus quel profit Sa Majesté pourrait retirer d'une réconciliation des deux partis, et d'une restauration de la reine d'Écosse (4). » Sussex, qui avait assisté à l'exhibition du contenu de la cassette, écrivit à Cecil la lettre suivante, qui n'est pas une des pièces les moins curieuses du procès : « Puisque vous avez désiré mon avis, je le donnerai en toute humilité, quoique la question soit délicate.

» Pour mettre un terme à cette affaire, je ne vois que deux moyens : ou bien il faut montrer la reine d'Ecosse coupable des crimes qu'on lui impute, ou bien ménager une sorte d'accommodement sans toucher à son honneur. Montrer la reine coupable est difficile : premièrement, parce que si ses adver-

(1) *Guerau de Espès à Philippe II, Archives de Simancas, leg.* 820, *fol.* 153.

(2) *Marie à Élisabeth,* dans LABANOFF, t. II, p. 246 et 247.

(3) *Fénelon au roi et à la reine-mère*, 22 novembre 1568. *Correspondance*, t. I, p. 12 et 15. Fénelon venait de remplacer (14 novembre) Bochetel de la Forest à l'ambassade de Londres.

(4) *Knollys à Cecil,* 20 octobre, et *le même à Norfolk,* GOODALL, t. II, p. 159 et 161.

saires l'accusent du meurtre de son mari et soutiennnent leur accusation par la production de ses lettres, elle les niera, et accusera la plupart d'entre eux d'avoir manifestement consenti au meurtre, ce qui peut difficilement être contesté ; en sorte que, si l'on en vient à un jugement des deux parties, les preuves de la reine seront judiciairement estimées les meilleures, comme on le pense ; secondement, parce que les lords redoutent les dangers qui peuvent résulter pour eux du déshonneur de la reine, si le jeune roi venait à mourir...

» Les deux partis qui divisent l'Écosse regardent la couronne comme un enjeu qu'ils se disputent ; ils seraient bien près de s'entendre sans leurs intérêts particuliers. Ils se soucient aussi peu de l'enfant que de le mère : ils ne cherchent que leur profit. Moray ne veut point d'un ordre de choses où il ne serait pas régent, ni le chef des Hamilton d'un gouvernement où il ne serait pas aussi grand, sinon plus grand que Moray. En sorte que leur querelle, quelque cause qu'ils fassent semblant de lui assigner, n'en a pas d'autre que la possession du pouvoir. Il est donc bon que nous ne négligions point notre rôle dans cette tragédie... »

Puis revenant à ce qu'il a dit en commençant : « Je pense assurément, » ajoute-t-il, « qu'il n'y a pas d'autre moyen profitable pour l'Angleterre de terminer cette querelle que de retenir la reine d'Écosse sous un prétexte ou sous un autre. Des deux moyens que j'ai indiqués plus haut, je regarde le premier comme le plus avantageux sous tous rapports pour notre souveraine. Si Moray veut produire des preuves qui permettent à Sa Majesté, en vertu de sa supériorité sur l'Écosse, de prononcer judiciairement que cette reine est coupable du meurtre de son mari, on pourrait après ce jugement la retenir en Angleterre, reconnaître le jeune roi et maintenir la régence de Moray... Mais si les preuves viennent à n'être pas suffisantes, comme je crois qu'elles ne le seront pas si cette reine nie les lettres, alors je pense qu'il faut recourir à un accommodement, sans faire mine de vouloir procéder par jugement ; et que le plus sûr ensuite pour Sa Majesté sera d'amener la reine d'Écosse à abdiquer... En tout cas, il faudra la garder en

Angleterre aux frais de l'Écosse, soutenir la faction de Moray,... et empêcher, avant tout, que ces Écossais des deux partis ne s'entendent entre eux, de peur que, sous prétexte d'accommodement, ils ne déchargent leur maîtresse de tous les bruits déshonorants répandus contre elle, et ne proclament publiquement son innocence. Car il pourrait arriver dans peu de temps que, par suite d'une réconciliation ou de la mort du prince, ils s'unissent pour demander le retour de leur reine. Alors Sa Majesté, n'ayant plus aucune juste cause de la retenir, serait tenue en honneur de la renvoyer dans ses États; mais, à cause de ce qui va se passer ici, elle aurait à jamais dans cette reine une ennemie mortelle (1). »

Cette lettre n'a besoin d'aucun commentaire. La politique qu'elle conseillait fut adoptée; le conseil privé se réunit le 30 octobre, afin de délibérer sur les mesures à prendre pour en assurer le succès. Il fut décidé qu'Élisabeth donnerait audience d'abord aux députés de la reine d'Écosse, et qu'on tâcherait par surprise de savoir jusqu'où allaient leurs pouvoirs, afin qu'ils ne pussent pas, quand ils s'apercevraient que l'accusation contre leur maîtresse allait être produite, rompre les conférences sous prétexte qu'ils n'étaient pas suffisamment autorisés; qu'aux représentants de Moray on donnerait l'assurance, pour les déterminer à montrer toutes leurs preuves, que non-seulement Élisabeth ne restaurerait jamais la reine d'Écosse s'ils établissaient sa culpabilité, mais qu'elle mettrait à l'abri de sa vengeance tous ceux qui l'avaient offensée, et manifesterait au monde ce qu'elle pensait de la querelle. Il fut pris une décision plus significative encore : c'est que Moray, aussitôt après l'accusation, serait renvoyé en Écosse sous prétexte que sa présence y était nécessaire; on voulait en réalité le soustraire, lui et ses amis, à une investigation d'où il était bien certain qu'ils ne pouvaient sortir que convaincus de complicité dans le meurtre du roi.

« Et parce que cette manière de procéder, » était-il dit dans

(1) *Le comte de Sussex à Cecil*, York, 22 octobre 1568, dans Lodge, t. II, p. 1-6.



la délibération du conseil, « ne peut être si secrète qu'il n'en parvienne quelque chose aux oreilles de la reine d'Écosse, il sera très-nécessaire avant tout de la surveiller de très-près, de peur qu'elle ne s'évade; et, pour justifier ces mesures de surveillance, on alléguera qu'on sait par des avis venus de France qu'elle songe à s'échapper et que des ordres ont été donnés aux comtes de Huntley et d'Argyle de s'apppocher des frontières pour la recevoir. En même temps on annoncera publiquement qu'elle va être bientôt rendue à la liberté par la faveur d'Élisabeth; et cependant on fera en toute hâte les préparatifs nécessaires pour la transporter au château de Tutbury (1). »

Ces machiavéliques résolutions du conseil furent suivies de point en point. Cecil alla trouver l'évêque de Ross et lord Herries : la cour, leur dit-il, était avertie par lord Scrope et Knollys que l'abbé d'Arbroath était en train de lever trois cents hommes pour enlever de Bolton la reine d'Écosse; qu'en conséquence de cet avis, des mesures allaient être prises pour la garder plus sûrement. L'évêque et lord Herries se récrièrent : ils protestèrent que leur maîtresse, fût-elle à Carlisle et à même de fuir, n'en profiterait pas avant que les conférences fussent terminées (2); on ne tint aucun compte de leurs protestations. Marie, lorsqu'elle apprit qu'on lui ménageait de nouvelles rigueurs, reprocha amèrement à Knollys d'avoir envoyé à Londres de mensongers avis. Knollys ne répondit à ces reproches que par des excuses et le plus sincère étonnement : il n'avait donné aucun avis; tout n'était qu'un impudent mensonge de Cecil (3).

Peut-être à ce moment la reine d'Écosse aurait-elle pu réussir en effet, à s'échapper : il y avait dans le pays autour d'elle beaucoup de catholiques; tous ceux qui l'avaient vue et enten-

(1) *Proceedings in the council at Hampton-Court*, 30 et 31 octobre 1568, dans GOODALL, t. II, p. 179-182.

(2) *L'évêque de Ross et lord Herries à Marie*, 4 novembre 1568, *State papers office.*

(3) *Knollys à Cecil*, 10 novembre 1568, *State papers office.*



due, depuis son arrivée en Angleterre, étaient demeurés convaincus de son innocence et avaient grossi le nombre de ses partisans : « Elle peut compter sur bien des gens et bien du dévoûment, » écrivait le nouvel ambassadeur d'Espagne (1). Ses gardiens étaient inquiets; Knollys demanda un renfort de troupes : « A cette heure, » disait-il, « les Écossais sont ici plus nombreux que nous... Elle pourrait gagner l'Écosse sans traverser ni ville ni village; et pour ce qui est des gens du pays, nous n'avons aucune aide à attendre d'eux; ils riraient sous cape si elle venait à s'échapper (2). » Mais elle n'y songeait point : elle eût paru vouloir se soustraire à un débat qu'elle avait accepté, et dont elle attendait avec confiance sa justification et son rétablissement sur le trône. On ne prit pas moins, en vertu des décisions du conseil, des mesures préventives. Douze soldats, bien montés et armés, l'accompagnèrent désormais dans toutes ses promenades, pour l'empêcher de chevaucher trop loin du château. Ce n'était pas assez pour Cecil, il voulait qu'on lui retirât ses chevaux; on lui supprima l'argent nécessaire à leur entretien (3).

Cependant les commissaires des deux partis étaient arrivés à Kingston, à deux mille d'Hampton-Court où la cour se trouvait alors. Élisabeth reçut d'abord les deux représentants de Marie. Elle leur dit, avec cette duplicité qui la rend si odieuse, qu'après avoir examiné soigneusement ce qui s'était dit et fait à York, il lui paraissait évident que Moray avait complétement échoué dans sa défense; qu'après un tel échec, il ne restait plus d'autre ressource à lui et à ses amis que de reconnaître leur faute et d'implorer leur pardon; qu'elle désirait travailler à le leur obtenir, que c'était pour cela qu'elle avait fait transférer les conférences à Londres. Il fallait cependant, ajouta-t-elle,

(1) *D. Guerau de Espès à Philippe II.* 9 octobre 1568. *Archives de Simancas.* D. Guerau ou Gueraldo de Espès avait remplacé Diégo Guzman de Silva le 3 septembre. C'était un homme dont le zèle intempérant devait être plus funeste qu'utile à la reine d'Écosse.

(2) *Knollys à lord Hunsdon,* 27 octobre 1568, *State papers office.*

(3) *Knollys à Cecil,* 2 et 5 novembre; *Somers à Cecil*, 8 novembre 1568, *State papers office,* et miss STRICKLAND.

avant d'en venir à une conclusion, savoir si Moray n'avait plus rien à dire pour sa défense. Puis elle combla de caresses l'évêque de Ross, le loua de son dévouement à sa maîtresse, et l'exhorta à persévérer dans une conduite si digne d'un sujet loyal (1).

Moray était arrivé à Hampton-Court, l'esprit fort perplexe. Il avait reconnu avec Norfolk qu'accuser la reine était une folie dangereuse, et il était engagé d'honneur à se désister. Mais ses amis et surtout Morton, qui avaient surpris ses intrigues avec le duc, l'accusaient de les abandonner et le pressaient de produire ses preuves; Cecil joignait ses instances à celles des Écossais. Cependant il hésitait encore, quand Élisabeth lui fit dire qu'elle désirait avoir un entretien avec lui. C'était une violation de tous les engagements pris envers Marie, qui avait exigé que ses adversaires ne fussent pas reçus par la reine d'Angleterre, puisque cette faveur lui était refusée. Moray ne se rendit qu'en tremblant chez sa puissante protectrice; ses terreurs devinrent plus grandes encore, quand l'impérieuse reine lui laissa voir qu'elle était instruite des projets du duc de Norfolk, de la part qu'il avait eue à cette intrigue, et lui signifia, sans trop de détours, que son désir était qu'il accusât la reine et produisît toutes les preuves qu'il s'était vanté d'avoir contre elle. Après quoi, elle lui donna à entendre que, s'il refusait, elle mettrait en avant le duc de Châtelleraut qui avait à la régence plus de droit que lui (2). Elle le laissa sous le coup de cette menace, d'autant plus terrible qu'il n'avait plus l'espoir d'une réconciliation qui maintiendrait, comme il l'avait rêvé, le pouvoir en ses mains; car Marie, s'il est vrai qu'elle eût d'abord consenti à abdiquer, venait de rétracter son adhésion à tout accommodement qui compromettrait sa couronne.

Bien qu'il ne fût pas douteux quel parti prendrait Moray si on lui donnait les assurances qu'il avait demandées, les minis-

(1) LESLY'S *Négociations*, dans ANDERSON, t. III, p. 25-27, et *ibidem*, t. IV, 2e partie, p. 95.
(2) TYTLER, t. VI, p. 67.



tres anglais étaient inquiets, parce qu'ils se défiaient des preuves des Écossais : « Ils craignent, » écrivait Fénelon, « que ceux qui tiennent le parti de ladite dame veuillent maintenir de faux lesdites lettres, et dire que ceux même qui les produisent les ont supposées et contrefaites... ; et parce qu'en la vérification desdites lettres gît principalement l'intention de ceux qui font partie à ladite dame, les autres sont après chercher par quel moyen ils pourront montrer qu'elles ne sont ni fausses ni controuvées (1). » Walsingham offrait des témoins : « Un de mes amis, » écrivait-il à Cecil, « veut que je vous avertisse que, s'il n'y a pas des preuves suffisantes pour montrer que la reine d'Écosse a consenti au meurtre de son mari, il est à même, si vous voulez vous servir de lui, de découvrir certains individus qui auraient été employés audit meurtre, et qui sont ici pour être entendus (2). » Le comte et la comtesse de Lennox, « secrètements poussés à cela, demandaient tous les jours à genoux que la mort du roi, leur fils, fût vengée. » Et comme on craignait que Marie, informée de tant de manœuvres, ne refusât l'arbitrage d'Élisabeth, on parlait, si elle refusait de s'y soumettre, de la juger comme contumace. Fénelon n'était point rassuré sur sa vie (3) ; et l'ambassadeur d'Espagne écrivait à Philippe II : « Ce que je crains c'est qu'ils n'empoisonnent cette pauvre princesse (4). » Quant à elle, il semble qu'elle fût sans inquiétude.

Cependant, les mesures nouvelles pour restreindre sa liberté, l'arrestation de ses messagers, la complaisance des commissaires anglais pour ses adversaires, la translation des conférences à Londres, dont l'éloignement ne lui permet-

(1) *Lamothe Fénelon au roi*, 29 novembre 1568, *Correspondance*, t. I, p. 19 et 20.

(2) *Walsingham à Cecil*, 20 novembre 1568, dans CHALMERS, t. II, p. 320. Chalmers pense que l'ami en question était Lennox, et les témoins offerts, Nelson et Crawford.

(3) *Correspondance de Fénelon*, t. I, p. 18 et 23.

(4) *Guerau de Espès à Philippe II*, 11 octobre 1568, *Archives de Simancas leg.* 820, *fol.* 153. Le commandeur Petrucci exprimait la même crainte à Cosme I[er], LABANOFF, t. VII, p. 146.

tait pas de communiquer en temps opportun avec ses mandataires, tous ces signes de partialité auraient dû éveiller ses soupçons et lui dicter une tout autre conduite. Lorsqu'elle apprit que Moray avait communiqué mystérieusement ses prétendues preuves, elle aurait dû au moins en exiger une copie ; si on la lui refusait, rompre les conférences ; et, en tout cas, puisqu'on l'accusait par dessous main, se préparer, en recueillant des témoignages, à convaincre ses accusateurs du crime dont ils voulaient la charger. Elle ne fut ni active ni habile.

Tout à coup le laird de Riccarton, le même qui avait été arrêté à Londres, arriva à Bolton avec des messages de la plus haute importance. L'évêque de Ross et lord Herries étaient parvenus à surprendre les manœuvres d'Élisabeth et de ses ministres : ils avertissaient leur maîtresse que Moray venait d'être reçu en audience privée par la reine, tandis qu'on se montrait mal disposé pour elle, et qu'on faisait des préparatifs pour la transférer dans une prison plus sûre, afin de l'empêcher de s'évader. A cette nouvelle inattendue, Marie comprit qu'on la trompait indignement ; elle se mit sur-le-champ en devoir de rompre les conférences. Ayant adjoint à l'évêque de Ross et à lord Herries, lord Boyd et l'abbé de Kilwinning, elle leur donna une nouvelle commission, qui ne leur laissait d'autre pouvoir que de traiter du pardon des rebelles, à la condition que cet accord ne porterait atteinte ni à son honneur ni à sa couronne. Elle y déclarait qu'elle ne voulait ni accuser ses sujets ni être accusée par eux, devant un tribunal étranger ; car elle n'admettait pas qu'Élisabeth eût, pas plus que ses commissaires, le droit de la juger. Ne pouvant dissimuler son indignation, elle rappelait en termes énergiques de quelle manière cruelle elle avait été traitée depuis son arrivée en Angleterre, au mépris de toute justice ; de quelle protection inique, au contraire, on n'avait cessé de couvrir toutes les entreprises déloyales de ses adversaires, tantôt en les aidant ouvertement, tantôt en leur donnant des encouragements secrets ; comment, quand Moray était réduit au silence à York, les conférences avaient été interrompues et transférées si loin qu'elle ne pouvait plus intervenir ; enfin comment, contrairement à

tous les engagements pris envers elle, Moray avait été admis à la calomnier en présence d'Élisabeth, quand la même faveur lui était refusée pour se défendre. Elle demandait, en conséquence, qu'il lui fût permis de se présenter en personne devant la reine sa sœur, devant la noblesse du royaume et les ambassadeurs étrangers pour y répondre aux imputations de ses adversaires. Que si Élisabeth, n'écoutant point la raison, ne voulait pas accorder à la défense ce qu'elle avait accordé à l'accusation, et prétendait, en dépit de toute justice, la condamner sans l'avoir entendue, elle ordonnait à ses commissaires de rompre les conférences. Elle les chargeait en outre de requérir, comme une preuve d'impartialité, que les rebelles qui étaient sous la main d'Élisabeth fussent arrêtés; car, sans parler des crimes dont ils étaient coupables, elle s'engageait à prouver qu'ils avaient faussement, méchamment et traîtreusement attaqué son honneur, et elle en exigeait réparation (1).

Ces instructions de Marie n'arrivèrent que quand il n'était plus temps. Ses commissaires, après avoir protesté contre tout ce qui pourrait donner au débat l'apparence d'un jugement et contre l'admission de Moray en présence d'Élisabeth (2), avaient accepté les nouvelles conférences. Élisabeth avait d'abord voulu éloigner Norfolk, elle l'avait envoyé sur les frontières; mais il s'était hâté, après s'être acquitté de sa mission, de revenir à la cour. Il y fut froidement reçu; Élisabeth lui reprocha d'avoir voulu épouser la reine d'Écosse. Le duc nia, et soutint que c'était une calomnie inventée par ses ennemis. Il parla avec mépris de la pauvreté du royaume d'Écosse, qui ne valait pas, dit-il, les vastes domaines qu'il possédait en Angleterre; il déclara que, quand il se promenait dans les allées de son parc de Norwich, il ne trouvait pas sa condition inférieure à celle d'un prince. « Cependant, » lui demanda Élisabeth dans une intention perfide, « n'épouseriez-vous pas la reine d'Ecosse, si vous jugiez que ce mariage dût contribuer à la

(1) *Commission et instructions de Marie à ses commissaires*, 22 novembre 1568, dans LABANOFF, t. II, p. 229-237, et dans GOODALL, t. II.

(2) GOODALL, t. II, p. 187-189.



paix du royaume et à la sûreté de ma personne? » Norfolk, devinant le piége, répondit « qu'il n'épouserait jamais une femme qui s'était posée en rivale de sa souveraine, et dont le mari, » ajouta-t-il, « ne pouvait pas dormir en sécurité sur son oreiller (1). » Désarmée par cette lâche allusion, Élisabeth rendit ses bonnes grâces à Norfolk et le désigna pour présider les conférences. Elle lui adjoignit, outre ses deux compagnons d'York, le chancelier Nicolas Bacon, les comtes d'Arundel et de Leicester, le grand amiral William Howard, lord Clinton et le secrétaire Cecil; ce dernier devait diriger les débats. On ne tarda pas à s'en apercevoir : de plaignante qu'elle était à York, Marie Stuart devint l'accusée à Westminster, et Moray l'accusateur.

Les conférences s'ouvrirent, le 25 novembre, dans une salle dite la Chambre Peinte. Le lendemain, Moray reçut les encouragements qu'il avait exigés avant de produire ses accusations. Les commissaires anglais l'assurèrent, au nom d'Élisabeth, que, si la reine d'Écosse était trouvée coupable du meurtre de Darnley, elle serait remise entre ses mains, ou gardée en Angleterre à la charge de l'Écosse; que la couronne serait maintenue au prince, la régence à lui-même; que tout ce qu'avaient fait les lords serait approuvé, qu'aucun de ceux qui avaient pris part à la querelle ne serait inquiété et n'aurait à redouter la vengeance de la reine (2).

Moray avait préparé à l'avance l'acte d'accusation, et l'avait confié à John Wood. Celui-ci avait promis de ne le livrer que lorsque les commissaires anglais auraient montré la signature d'Élisabeth garantissant ses promesses; mais il était convenu entre les autres Écossais que, lorsque Norfolk le réclamerait, ils crieraient tous d'une seule voix pour en exiger la production (3). Moray et ses compagnons ayant été introduits dans la salle du conseil, on leur dit que leur réponse à York avait paru

(1) *Sommaire des charges contre le duc de Norfolk*, MURDIN, p. 178 et suiv., et HAYNES, p. 574.

(2) GOODALL, t. II, p. 199-202.

(3) MELVIL, p. 210.



insuffisante ; on leur demanda s'ils avaient quelque chose à ajouter pour leur défense. Ils répondirent qu'avant d'aller plus avant, ils avaient besoin de témoigner des sentiments qui les animaient. Alors ils déclarèrent avec leur impudence accoutumée que dès le principe leur entreprise n'avait eu d'autre but que de venger le meurtre de Darnley ; que, loin d'avoir jamais eu l'intention de diffamer la mère de leur roi, ils lui portaient une si grande affection qu'ils avaient longtemps préféré passer pour des traîtres plutôt que d'attaquer son honneur ; mais que maintenant ils voyaient bien qu'en persistant dans cette réserve, ils s'exposaient à être attaqués par la France, abandonnés par une princesse qui avait été jusque-là leur protectrice et qui était intéressée, plus qu'aucun autre prince, à ce que le meurtre fût puni. Ils étaient si désolés, ajoutaient-ils, d'être réduits à diffamer celle qui avait été leur reine et leur bienfaitrice qu'ils voudraient, au prix d'un exil perpétuel, pouvoir racheter son honneur, si cela était compatible avec la sûreté de leur roi. Ils protestèrent que ce n'était point volontairement qu'ils allaient la déshonorer, mais uniquement parce que les attaques de leurs adversaires les y contraignaient ; que c'était donc sur ces derniers et non sur eux que devait retomber l'odieux d'une telle diffamation (1). Les commissaires d'Élisabeth écoutèrent sans sourire cette hypocrite protestation ; ceux de Marie répliquèrent que les regrets de Moray et de ses amis ressemblaient aux larmes du crocodile ; que toutes leurs paroles n'étaient qu'un tissu de mensonges, comme tous leurs actes n'avaient été qu'une suite de trahisons inspirées par l'égoïsme et la cupidité (2).

Cette précaution du régent présageait l'accusation ; quand on lui demanda de la produire, il répondit qu'il voulait préalablement être assuré, sous la signature et le sceau de la reine d'Angleterre, que l'accusation serait suivie d'un jugement. Les Anglais se récrièrent, disant que Sa Majesté était une loyale princesse, que sa parole devait suffire. Les Écossais criaient de

(1) Goodall, t. II, 303-206, et Anderson.
(2) Goodall, t. II, p. 289-293.



leur côté. Cecil demanda s'ils avaient l'acte d'accusation : « Oui, » répondit Wood en le tirant de dessous ses vêtements, « mais je ne le livrerai que quand la signature et le sceau de la reine auront été remis à milord Moray. » En ce moment l'évêque d'Orkney s'élança sur Wood : « Donnez-le moi, » dit-il, « je le présenterai ; » et il le lui arracha des mains. Wood poursuivit le ravisseur à travers la salle, s'accrocha à ses vêtements comme pour le lui reprendre, mais l'évêque l'avait jeté sur la table du conseil : « Bien joué, évêque Turpin, » s'écria William Howard ; « tu es le plus franc de toute la bande. » Lethinton, qui était hors de la salle, rentra en ce moment, appelé par Balnaves ; il se pencha à l'oreille de Moray : « Vous venez, » lui dit-il, « de vous couvrir de honte ; votre vie n'est plus en sûreté, votre réputation est à jamais perdue. » Moray se repentit sur-le-champ, dit son ami Melvil ; il voulait qu'on lui rendît l'acte d'accusation sous prétexte qu'il avait à y ajouter. « Nous gardons ce que nous tenons, » répondirent les commissaires anglais ; « mais nous sommes prêts à recevoir ce qu'il vous plaira d'ajouter. » Le duc de Norfolk s'efforçait de faire bonne contenance ; John Wood clignait de l'œil à Cecil qui lui répondait par un sourire ; tous les compagnons de Moray se regardaient en riant ; Lethington seul avait le cœur serré (1).

Après cette bouffonnerie, qui livrait à Cecil l'honneur de la reine d'Écosse, on lut l'acte d'accusation : « Puisque nos adversaires, » y était-il dit, « nous forcent à révéler toute la vérité, il est certain, nous l'affirmons hardiment et constamment, que, de même que Bothwell fut le principal exécuteur du meurtre commis sur la personne du feu roi, de même la reine a été sa complice pour avoir conçu, conseillé, préparé et commandé ledit meurtre, maintenu et fortifié les meurtriers en entravant les recherches de la justice et en empêchant le châtiment des coupables ; et pour avoir été, par suite de son mariage avec ledit Bothwell, généralement estimée la principale complice du crime. Il est certain, en outre, qu'ils avaient l'intention, comme leur conduite le prouve, d'envoyer le fils

(1) MELVIL.

à la suite du père, pour faire ainsi passer la couronne d'une longue lignée de rois sur la tête d'un tyran sanguinaire, si les états du royaume, trouvant la reine indigne de gouverner, ne l'avaient déclarée déchue, n'avaient couronné le prince à sa place et établi la régence de Moray (1). »

Après la lecture de cette atroce accusation qui faisait de Marie Stuart non-seulement la meurtrière de son mari, mais une mère dénaturée prête à sacrifier son fils, tous les commissaires se séparèrent. Moray se retira à Kingston, où ses amis eurent bien à faire pour le rassurer; car Élisabeth, dit Melvil, le méprisait et ne voulait plus entendre parler ni de lui ni d'aucun de sa bande (2). Cette hypocrite princesse écrivit à Marie, qu'il valait beaucoup mieux pour elle vivre en Angleterre que de retourner en Écosse, au milieu de traîtres qui venaient de chercher à la déshonorer ; elle promettait que ni elle ni ses ministres ne révéleraient jamais rien des fausses allégations de ses ennemis, et lui conseillait de prendre patience ; « car vous êtes, » ajoutait-elle, « plus près que jamais de la couronne d'Angleterre, qui ne peut manquer de tomber sur votre tête à la mort de celle qui n'est que votre sœur aînée (3). » Ces caresses cachaient un nouveau piége : Élisabeth voulait, en la flattant, disposer sa cousine à abdiquer.

Lorsqu'une copie de l'accusation de Moray eut été remise aux commisaires de Marie, ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à repousser de toutes leurs forces d'aussi abominables mensonges (4). Ils se présentèrent immédiatement devant le conseil. Après avoir flétri l'ingratitude des rebelles dont la plupart ne devaient ce qu'ils étaient qu'aux bontés de la reine, et protesté avec indignation contre les calomnies dont ils la chargeaient, ils accusèrent hardiment Moray et sa faction d'être eux-mêmes

(1) *Ane eik presentit... at York....* Goodall. t. II, p. 206 et 207, et Anderson, t. IV. A York Moray avait dit que la reine, fatiguée des soins du gouvernement, avait volontairement résigné la couronne.

(2) Melvil, p. 212.

(3) *Idem*, p. 212.

(4) Goodall, t. II, p. 209.

les premiers inventeurs du complot contre la vie du roi, et d'avoir signé le *bond* diabolique qui fut ensuite remis à Bothwell, ainsi que l'avaient déclaré devant des milliers de témoins ceux qui avaient été exécutés. Ils soutinrent que, si les rebelles se servaient aujourd'hui de ce prétexte pour pallier leur usurpation, c'est qu'ils n'avaient pu trouver d'autre excuse. Ils expliquaient ensuite que leur véritable mobile avait été leur cupidité : ils n'avaient détrôné la reine que pour l'empêcher de révoquer les donations faites pendant sa jeunesse, que pour créer une nouvelle minorité qui leur permettrait de satisfaire leurs convoitises. « Non, non, milords, » s'écriaient avec véhémence les commissaires de Marie, « le meurtre du roi n'est pour rien dans leur révolte ; ils n'ont voulu qu'usurper l'autorité suprême pour augmenter leurs richesses... Oui, la reine notre maîtresse est innocente ; oui, c'est Moray et les principaux de sa faction qui ont été les complices de Bothwell dans la préparation et l'exécution de l'horrible meurtre ; et, quand le moment sera venu, nous le ferons connaître publiquement à la reine d'Angleterre, aux rois de France et d'Espagne et aux autres princes de la chrétienté (1). »

Sur ces entrefaites, les commissaires de Marie reçurent les dernières instructions que leur maîtresse leur avait adressées le 22 novembre ; ils demandèrent sur-le-champ une audience à la reine d'Angleterre. Après s'être plaints en termes énergiques de la partialité qui avait présidé aux conférences, ils déclarèrent qu'ils auraient eu le droit de s'opposer à ce qu'on les continuât ; s'ils ne l'avaient pas fait, c'est qu'ils avaient cru de leur devoir de relever les mensonges et les méfaits de leurs adversaires ; mais puisque Moray et ses complices avaient été admis à produire devant la reine et ses commissaires leurs mensongères accusations, ils demandaient, suivant l'ordre exprès qu'ils en avaient reçu, qu'il fût permis à leur maîtresse de venir déclarer elle-même son innocence et confondre ses calomniateurs en présence d'Élisabeth, de la noblesse d'Angleterre

(1) GOODALL, t. II, p. 209-216, et LESLY'S *Negociations*, dans ANDERSON, t. III, p. 30.

et des ambassadeurs des princes étrangers ; qu'en attendant, les rebelles fussent arrêtés pour répondre des crimes dont ils étaient chargés. « Ils avaient besoin, » dirent-ils en finissant, « d'une réponse prompte et nette. » Cette requête, présentée avec fermeté, déconcerta Élisabeth ; elle répondit que la question était grave et demandait réflexion (1).

Comprenant, mais trop tard, combien ils avaient été mal avisés, « et combien il était dommageable et pernicieux pour la reine d'Écosse d'avoir commencé d'entrer en cause devant les Anglais, qui voulaient maintenant si bien accrocher la matière que ce fût à eux d'en faire jugement (2), » l'évêque de Ross et ses collègues firent une démarche que leur maîtresse aurait certainement désavouée, si elle avait pu la connaître. Ils proposèrent à Leicester et à Cecil, et ensuite à Élisabeth, une réconciliation entre les deux partis : leur maîtresse, dirent-ils, l'avait toujours désirée comme le meilleur moyen de pacifier l'Écosse. Elisabeth, affectant un tendre intérêt pour sa bonne sœur, répondit qu'elle ne souhaitait rien tant que de voir la reine d'Écosse sortir de ce débat avec sa réputation intacte ; mais maintenant qu'elle avait été si gravement accusée, tout accommodement était incompatible avec son honneur ; il ne restait rien autre à faire que de s'assurer si Moray était à même de prouver ses allégations, et de le châtier, lui et ses complices, s'ils avaient menti. A cette réponse, les commissaires de Marie avouèrent que la proposition qu'ils avaient faite ne venait point de leur maîtresse, mais d'eux seuls ; et, puisque Élisabeth ne l'approuvait pas, ils y renonçaient. Alors ils demandèrent de nouveau qu'il fût permis à Marie de venir se défendre en personne (3).

Élisabeth leur rappela que ce qui l'avait empêchée, dès le commencement, d'admettre sa cousine en sa présence, c'étaient les bruits scandaleux répandus contre elle en Écosse et ailleurs :

(1) Goodall, t. II. p. 216-221; Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 30 et 31, et *Fénelon*, t. I, p. 38-40, 80 et 81.

(2) *Fénelon à la reine mère*, 29 novembre 1568, *Correspondance*, t. I, p. 23.

(3) Goodall, t. II, p. 223-226.



« Elle ne pouvait ni ne voudrait jamais y croire, » dit-elle; « mais depuis qu'à ces bruits s'était ajoutée une accusation formelle, il était plus que jamais de l'honneur de la reine d'Écosse et du sien qu'il n'y eût entre elles aucune entrevue avant que les allégations de Moray eussent été vérifiées. — Mais la raison, » répliquèrent lord Herries et l'évêque de Ross, « exige que l'accusé soit présent avant que l'accusateur puisse produire ses preuves. » Et ils déclarèrent que pour eux ils ne répondraient rien, quoi qu'on pût alléguer, jusqu'à ce que leur maîtresse eût été admise à se défendre. « Je ne demande point, » dit Élisabeth, « que vous fassiez aucune réponse; je veux seulement, pour ma propre satisfaction, savoir sur quoi ils appuient leurs accusations et comment ils peuvent les prouver. — Votre Majesté fera ce qui lui plaira, » dirent à leur tour les commissaires; « mais nous ne traiterons plus jusqu'à ce que notre maîtresse ait été entendue en personne pour faire connaître son innocence, comme ses sujets rebelles ont été entendus pour la calomnier (1). »

Élisabeth était fort embarrassée; mais le cas avait été prévu : la demande de Marie fût déférée à un conseil d'avocats. Ceux-ci, moins complaisants que les lords du conseil, déclarèrent « qu'il était très-raisonnable que chacun fût ouï dans sa cause... Et nous estimons, » disaient-ils, « cette volontaire offre d'être entendue si importante, que nous sommes d'avis qu'on lui concède tout ce qu'elle demande..., afin que personne n'ait que dire de la façon de procéder qu'on aura tenue en cette affaire (2). » Cinq des neufs commissaires, Norfolk, Arundel, Sussex, Leicester et Clinton, appuyèrent cette décision : « La reine d'Écosse, » s'écria Élisabeth avec colère, « aura donc un avocat tant que vivra Norfolk (3). » La minorité l'emporta ; il fut décidé qu'on ne tiendrait point compte de l'avis des légistes.

(1) GOODALL, t. II, p. 221-223, et LESLY'S *Negociations*, dans ANDERSON, t. III, p. 51.

(2) *Fénelon au roi et à la reine mère*, *Correspondance*, t. I, p. 41 et 51-54.

(3) CAMDEN, p. 145.



Alors cédant aux ordres qu'ils avaient reçus, aux avis (1) réitérés des ambassadeurs étrangers et du duc de Châtellerault, les commissaires de Marie déclarèrent, le 6 décembre, devant les commissaires anglais, que, puisque la reine d'Angleterre refusait d'entendre leur maîtresse et était décidée, contrairement à toute équité, à recevoir les preuves de ses adversaires avant qu'elle eût pu répondre à leurs allégations, ils s'opposaient à ce qu'il fût procédé plus avant et rompaient les conférences, suivant le commandement qu'ils en avaient. Ils protestèrent ensuite que tout ce qui serait fait, à partir de ce jour, ne préjudicierait en rien ni à l'honneur ni à la dignité de leur souveraine; ils demandèrent que leur protestation fût insérée dans le registre des séances. Cette détermination renversait les plans de Cecil; il s'opposa à ce que la protestation fût admise, sous prétexte qu'elle reproduisait infidèlement la réponse de la reine d'Angleterre. Elle ne fut reçue que trois jours plus tard (2); mais ces trois jours, l'artificieux secrétaire les mit à profit pour obliger Moray à produire ses accusations, et rendre par là, comme l'avait conseillé Sussex, tout accord impossible.

L'évêque de Ross et lord Herries avaient à peine quitté la salle des séances que Moray fut mandé devant les commissaires d'Elisabeth, et requis de prouver ses allégations s'il ne voulait point être tenu pour un calomniateur. Le lord Chancelier qui portait la parole déclara que sa maîtresse trouvait fort étrange qu'ils eussent osé, lui et ses amis, accuser de crimes aussi atroces une reine dont ils étaient les sujets. « Tou-

(1) « Il semble, » écrivait Fénelon, « qu'on n'a jusqu'ici assez considéré-
» ment advisé aux affaires de ladite dame... J'ai soigneusement averti ses
» députés qu'ils aient à pourvoir que, par récusations et autres moyens dila-
» toires, ils rompent maintenant ce coup, espérant que le temps amènera
» quelque chose de mieux, et possible portera quelque bon remède. » Et il conseillait d'envoyer de France un avocat pour la défendre. « d'autant, » ajoutait-il, « que les arguments qu'ils veulent prendre sont assez légers et
» bien fort impertinents » (*Fénelon à Catherine de Médicis*, 28 novembre 1568, *Correspondance*, t. I, p. 23).

(2) Goodall, t. II, p. 227-232, 238 et 239.

tefois, » ajouta-t-il, « quoique vous ayez oublié vos devoirs envers votre souveraine, Sa Majesté veut bien, elle nous a chargés de vous le dire, ne pas oublier à votre égard l'affection d'une bonne sœur, d'une bonne voisine et amie. Qu'avez-vous à répondre? nous sommes prêts à l'entendre (1). »

Encouragé par ces paroles et sans doute aussi par l'absence de tout contradicteur, Moray, avec qui probablement la scène avait été arrangée d'avance, après avoir protesté pour la vingtième fois que ce n'était qu'à regret et réduit à cette extrémité par ses adversaires, qu'il consentait à accuser sa souveraine, produisit en forme de réponse le *Livre des Articles*, qui « contenait certaines conjectures et circonstances d'après lesquelles il paraissait évident que de même que Bothwell était le principal meurtrier du roi, de même la reine avait conseillé le meurtre et protégé le meurtrier (2). » Ce libelle, composé pour la circonstance et par ceux-là mêmes qui le produisaient, n'était qu'un tissu de grossières et impudentes calomnies que démentaient les faits les mieux avérés. Les commissaires anglais, Bedford entre autres, ne pouvaient en ignorer la fausseté; ils ne firent point connaître l'opinion qu'ils en avaient (3).

Après la lecture du *Livre des Articles*, les commissaires écossais ajoutèrent que les états du royaume, mus par la connaissance qu'ils avaient des faits contenus dans ce livre, avaient

(1) Goodall, t. II, p. 233.

(2) *Idem*, p. 233 et 234.

(3) On avait cru assez généralement jusqu'ici que le *Livre des Articles* n'était autre que la *Détection* de Buchanan. C'était une erreur. Dans le remarquable ouvrage : *Mary queen of Scots and her accusers*, qu'il a publié à Londres en 1869, pendant que s'imprimait la première édition de cette histoire, M. Hosack l'a rectifiée, en donnant le texte du *Livre des Articles* découvert par lui dans les manuscrits du comte Hopetoun. Du reste, l'erreur n'était pas grande : les deux libelles partent de la même source, probablement de la même plume. Ils sont identiques en plusieurs endroits, et la *Détection* n'est au fond que le *Livre des Articles* avec un peu plus de rhétorique. M. Hosack n'a pas eu de peine, en mettant en regard du libelle les faits notoires, à montrer combien valaient peu les calomnies aussi bien que les calomniateurs. Voy. Hosack, p. 422 et suivantes, et *appendix*, p. 522-548.

approuvé comme légitime tout ce qui avait été entrepris contre la reine depuis le meurtre du roi. Et comme preuve de leur dire, ils présentèrent une copie de l'acte du Parlement qui les reconnaissait innocents, eux et leurs adhérents, déclarait la reine seule coupable et prononçait sa déchéance (1). Cette pièce fût laissée entre les mains des conseillers d'Élisabeth ; le *Livre des Articles* ne leur fût confié que pour la nuit.

Le lendemain (7 décembre 1567), (2) lorsque Moray et ses collègues reparurent à Westminster, ils trouvèrent les commissaires anglais occupés à relire le *Livre des Articles* ; les trois premiers chapitres venaient d'être achevés. « Nous sommes persuadés, » dirent-ils, « que cette lecture, et principalement l'acte du Parlement, ont dû nous décharger complétement aux yeux de Vos Seigneuries des crimes qu'on nous avait imputés. » Tontefois, ils les pressèrent, non sans quelque inquiétude, de déclarer « s'ils n'étaient point satisfaits de ce qu'ils avaient vu ; s'il y avait quelques-uns de ces *articles* sur lesquels ils eussent des doutes et pour lesquels ils crussent avoir besoin de preuves nouvelles. Ils ne le pensaient pas, » ajoutèrent-ils ; « car les faits étaient connus du monde entier. » Il y avait dans ces insinuations, de la part de Moray, une nouvelle tentative pour échapper à l'exhibition de ses prétendues preuves. On l'a vu chercher à obtenir des mandataires d'Élisabeth la déclaration confidentielle qu'elles leur paraissaient suffisantes ; maintenant, dit M. Hosack, il avait l'effronterie de leur demander qu'ils voulussent bien le dispenser de les produire, et recevoir comme parfaitement prouvé le monstrueux catalogue de leurs accusations, dont pas une n'était garantie autrement que par leur parole. Mais, ajoute très-justement l'historien anglais, si les lettres de la reine étaient authentiques, quel besoin avaient-

(1) Goodall, t. II, p. 66 et 234.

(2) Le journal de la séance du 7 décembre ne se trouve ni dans Goodall ni dans Anderson. M. Hosack l'a retrouvé au *Record office*, et l'a donné dans l'*appendix* de son livre, p. 549-553. C'est de là et du texte de M. Hosack, p. 437-441, qu'ont été tirés tous les détails qui suivent, relatifs à la séance du 7 décembre.



ils d'accumuler contre elle tant de scandales que leur énormité seule aurait suffi à rendre incroyables?

La manœuvre de Moray contrariait les vues de Cecil et de ses amis : « Ils n'étaient, » répondirent-ils, « que des témoins impartiaux, et n'avaient d'autre mission que d'écouter pour rendre compte à leur maîtresse de ce qu'ils auraient entendu... Quant aux états d'Écosse, ils ne savaient point ce qui les avait mus à déposer la reine ; pour eux, ils n'avaient point à faire connaître ce qu'ils en pensaient. »

Moray parut assez déconcerté ; mais il était allé trop loin pour reculer. Cependant il hésita quelques instants, puis sortit pour délibérer avec ses collègues. Quand ils rentrèrent, après avoir protesté encore une fois de leur loyauté et affection envers celle qu'ils venaient de charger des crimes les plus odieux, ils exhibèrent, dit le procès-verbal de la séance, « un petit coffret doré, de moins d'un pied de long, garni en plusieurs endroits de la lettre romaine F surmontée d'une couronne, dans lequel étaient contenues certaines lettres et autres pièces qu'ils dirent et affirmèrent avoir été écrites de la main de la reine au comte de Bothwell. » On sait le reste : ce coffret, d'après leur récit, était un présent de François II à Marie qui depuis l'avait elle-même offert à Bothwell. Celui-ci l'avait déposé au château d'Edimbourg ; mais lorsque, avant sa fuite, il envoya Dalgleish pour l'enlever, le messager fut arrêté et le trésor capturé. C'était à Morton qu'était attribuée la capture ; il était là comme assistant de Moray ; il jura sur son honneur que c'était la vérité, et « que les écrits n'avaient été en rien altérés. »

De la mystérieuse cassette, les Écossais tirèrent d'abord deux contrats de mariage, dont l'un sans date et l'autre daté de Senton le 5 avril 1567 ; puis une copie du jugement de Bothwell, et la sentence de divorce prononcée entre lui et sa première femme Jane Gordon. « Ensuite le comte de Moray et ses collègues offrirent de montrer certaines lettres qui prouvaient non-seulement la haine de la reine contre le roi, mais encore son amour effréné pour Bothwell ; et ils produisirent une lettre écrite en français, en caractères romains, qu'ils dirent être de la main de la reine et envoyée par elle à Bothwell, pendant

qu'elle était à Glasgow (1); puis une autre longue lettre en français, de la même écriture, qu'ils déclarèrent être aussi de la main de la reine, laquelle contenait certaines circonstances dont ils dirent qu'ils connaissaient par eux-mêmes l'exactitude (2). » La séance fut close par la production de ces deux lettres; le procès-verbal ne dit point si elles furent laissées entre les mains des commissaires anglais.

Le lendemain (8 décembre), Moray et ses collègues se réunirent de nouveau à Westminster avec les représentants d'Élisabeth. Après avoir mentionné les lettres montrées le jour précédent, Moray déclara « qu'ils étaient prêts à en montrer un grand nombre d'autres, aussi de la main de la reine, qui, comme les précédentes, à ce qu'ils dirent, prouvaient très-évidemment sa passion désordonnée pour Bothwell. Et ils produisirent sept écrits en français, de la même écriture que les lettres de la veille, qu'ils affirmèrent être aussi de la main de la reine. Ces sept écrits étant copiés furent lus en français et dûment collationnés avec les originaux; après quoi Moray se fit rendre ceux-ci, et délivra au conseil les copies collationnées (3). »

C'était la première fois que les prétendus originaux français osaient paraître; mais on se souvient qu'à York, dans la conférence secrète entre les commissaires d'Élisabeth et les délégués de Moray, les mêmes documents en dialecte écossais avaient été donnés également pour des originaux. Lesquels étaient les vrais? Il est évident que Moray se défiait des siens, à en juger par l'empressement qu'il mit à les ressaisir; il n'osa laisser que des copies, qui n'étaient peut-être même que des traductions; car on trouve le lendemain les commissaires anglais « occupés à lire certaines lettres et sonnets, écrits en

(1) Cette lettre est la seconde dans le recueil de Goodall; elle est datée de *Glasgow ce samedy* matin (25 janvier 1567). C'est la seule qui porte une date.

(2) Elle est généralement considérée comme la première. Elle est à la fois la plus longue et la plus criminelle. Elle est censée avoir été écrite de Glasgow, en deux fois et avant la précédente.

(3) Goodall, t. II, p. 235.

français, dûment traduits en anglais, et autres documents laissés la veille entre leurs mains par le comte de Moray (1). »

Ensuite furent présentées les confessions de John Hay, John Hepburn, William Powrie et George Dalgleish. Ces confessions, mutilées et faussées, rejetaient le meurtre du roi tout entier sur Bothwell; on en avait retranché les noms des autres assassins; elles n'en avaient pas moins été certifiées par le clerc de la Justice. Quant au libelle, appelé communément le *Journal de Moray*, qui avait été composé pour étayer l'accusation et particulièrement les lettres de la cassette, on ne sait point à quel moment il fut exhibé. Peut-être n'osa-t-on point s'en servir tant il était maladroit (2). » Après la production de quelques autres documents plus ou moins insignifiants, le comte de Morton présenta un écrit qu'il déclara être le récit de la capture du coffret. Il avait tenu, dit-il, à l'écrire et à le signer de sa main; et « il affirma de nouveau sur l'honneur et avec serment que son récit contenait la vérité (3). » Mais pourquoi un second

(1) « The quene's Majestie's commissioners being occupied in perusing » and reading certain lettres and sonnets wrytten in *french*, being duly » translated in *english*, and other wrytings also exhibited yesterday to them » by the Erle of Murray and his collegues. » GOODALL, t. II, p. 239 et 240.
On ne peut pas se fier beaucoup au journal des commissaires anglais; il est en maints endroits altéré et interligné de la main de Cecil. Aussi ne sait-on guère quand il s'agit de copies ou de traductions.

(2) Cet autre libelle de Moray, quoiqu'il affecte par sa forme de raconter jour par jour les événements, ne fut composé qu'après coup, comme il est facile de s'en convaincre en le parcourant. Il avait pour but de confirmer les autres pièces accusatrices, et particulièrement les lettres de la cassette. Comme ces lettres ne portaient aucune indication de temps ni de lieu, aucune suscription, le journal leur assignait des dates, nommait les messagers, commentait au besoin. Mais comment Moray avait-il pu assister aux mouvements les plus secrets de Marie, pénétrer ses pensées les plus intimes? Le journal n'était qu'une nouvelle affirmation des mêmes faits, émanée des mêmes accusateurs, et n'ayant par conséquent pas plus de crédit que les précédentes. En revanche, il est d'un grand secours pour les défenseurs de Marie, à qui il fournit, par ses contradictions avec les autres documents, des moyens de démasquer la calomnie.

(3) GOODALL, t. II, p. 230 et 231.

serment, et en quoi son écriture valait-elle mieux que sa parole ?

Après les écrits, Moray demanda à faire paraître deux témoins : c'étaient deux serviteurs du comte de Lennox, Nelson et Thomas Crawford, que leur maître traînait avec lui pour témoigner s'il en était besoin. Au lieu de déposer de vive voix, ils présentèrent l'un et l'autre un écrit préparé d'avance, qu'ils affirmèrent sur serment être vrai. La déposition du premier contenait quelques détails sur le séjour de Darnley à Kirk of Field ; celle du second reproduisait, à peu près mot pour mot, une partie de la première lettre de la cassette : c'est-à-dire les conversations entre le roi et la reine pendant le peu de temps qu'ils avaient passé ensemble à Glasgow, et dont Crawford prétendait avoir pris note pour l'information de son maître (1). Quelques jours après, le même Crawford reparut apportant un nouvel écrit qui contenait, dit-il, des aveux que lui avaient faits John Hepburn et John Hay, au moment où ils allaient être exécutés (2). Dans l'une de ces confessions, la reine était accusée d'avoir su le meurtre du roi (3).

Cette volumineuse exhibition de prétendues preuves avait duré plusieurs séances ; rien ne l'avait gênée : les pièces du procès avaient été examinées entre les ministres anglais, instruments dociles des caprices de leur reine, et les compagnons de Moray, parmi lesquels Norfolk avouait n'avoir pas trouvé un seul honnête homme (4). Pas un témoin indépendant ou impartial ne fut admis à cette mystérieuse vérification. On ne voit pas, d'après les rapports officiels, que, pour compenser cette absence, aucun soin ait été apporté pour scruter la valeur des preuves produites, ni même pour vérifier l'écriture des lettres attribuées à la reine ; il n'est dit nulle part ce qu'en pensèrent ceux qui avaient été chargés de les examiner.

Au bout de quelques jours, affectant de vouloir soumettre à

(1) Goodall, t. II, p. 245 et 246.

(2) *Idem*, p. 257 et 258.

(3) Anderson, t. II, p. 160, et Laing, t. II, p. 263.

(4) Melvil, p. 206.

un tribunal plus imposant les pièces exhibées par Moray, Élisabeth adjoignit aux membres qui avaient siégé à Westminster les comtes de Northumberland, Westmoreland, Shrewsbury, Worcester, Huntingdon et Warwick. Après qu'ils se furent réunis, on leur dit que les intentions de Sa Majesté étaient qu'ils fussent informés de tout ce qui avait été traité dans la cause de la reine d'Écosse, qu'ils s'engageassent à garder le secret et s'abstinssent, comme Sa Majesté était décidée à faire elle-même, de formuler aucune opinion (1). Alors on leur fit connaître succinctement tout ce qui s'était passé depuis le commencement des conférences, tant à York qu'à Westminster. « Ensuite on produisit plusieurs lettres, écrites en français, supposées (ainsi s'exprime le journal) écrites de la main de la reine d'Écosse au comte de Bothwell, et, en outre, un long sonnet et une promesse de mariage. Les originaux, supposés écrits de la main de la reine, furent aussi produits en ce moment et parcourus; après lecture, ils furent dûment comparés, pour l'écriture et l'orthographe, avec d'autres lettres écrites depuis longtemps et envoyées par la reine d'Écosse à la reine d'Angleterre... Dans la comparaison il ne fut trouvé aucune différence (2). » On leur soumit successivement tous les autres documents. Il ne paraît pas qu'ils y attachassent une grande importance : « Il est à noter, » dit le journal des séances, « que, dans le temps où furent produits, montrés et lus tous les écrits sus-mentionnés, il n'y eut aucun choix, on ne tint aucun compte de l'ordre dans lequel ils étaient produits; mais, tous ces écrits se trouvant ensemble sur la table du conseil, ils furent l'un après l'autre montrés plutôt au hasard que d'après un choix ou un ordre quelconque, comme il aurait pu être fait si le temps l'avait permis (3). » Assurément l'évêque de Ross avait bien quelque raison de s'écrier : « Qui a comparé ces lettres, je vous prie, avec l'écriture de la reine? Oseriez-vous bien dire par hasard, s'il s'agissait d'une

(1) Goodall, t. II, p. 254, 255.
(2) *Idem*, t. II, p. 256.
(3) Goodall, t. II, p. 258 et 259.

affaire civile ou d'une affaire d'argent, que c'est une collation que celle faite par vous?... Vous êtes vraiment gens bien aptes à une telle besogne! Le monde ne sait-il pas que vous êtes les plus mortels ennemis de la reine (1)? »

Quand l'examen des pièces fut terminé, on recommanda de nouveau le secret aux membres du tribunal, et on les prévint qu'Élisabeth avait décidé de ne point recevoir la reine d'Écosse. Ils s'inclinèrent en signe d'approbation, puis se retirèrent après avoir fait une allusion vague et timide aux honteux documents qui leur avaient été montrés (2).

Le lendemain, Élisabeth fit mander à Hampton-Court les commissaires de Marie. Elle leur dit que, si jusque-là elle avait eu des raisons pour ne pas admettre en sa présence la reine d'Écosse, elle en avait bien davantage maintenant qu'elle avait vu des choses qui semblaient confirmer les bruits publics. Elle laissait le choix à Marie, si elle voulait répondre à ses accusateurs comme son honneur l'exigeait : ou d'envoyer un personnage de confiance avec sa défense écrite, ou de faire entendre cette défense à quelque seigneur anglais député auprès d'elle à cet effet, ou bien encore d'autoriser ses anciens commissaires à répondre devant les commissaires anglais. Elle désirait, ajouta-t-elle, que Marie pût se laver des accusations qui pesaient sur elle ; mais l'admettre en sa présence, elle n'y consentirait pas (3).

La réponse était claire du moins. Les commissaires de Marie rappelèrent, dans un langage triste et ferme à la fois, avec quelle généreuse confiance leur maîtresse s'était fiée aux promesses d'Élisabeth, et combien peu les faits avaient répondu aux promesses. Ils ajoutèrent qu'après de tels procédés, qui ne présageaient rien de bon pour l'avenir, Élisabeth ne devait pas s'étonner si leur maîtresse sollicitait des autres princes chrétiens les secours que lui refusait l'Angleterre ; ils demandèrent pour elle la liberté de rentrer dans ses États ou de se retirer en

(1) Anderson, t. I, p. 19.
(2) Goodall, t. II, p. 258-260.
(3) *Idem*, t. II, p. 260-265 ; Haynes, p. 494, et Fénelon, t. I, p. 83.

France, et pour eux la permission de retourner dans leur pays (1).

Élisabeth leur dit qu'elle ne pouvait répondre à leurs requêtes jusqu'à ce qu'elle sût ce que déciderait la reine d'Écosse ; que pour eux, elle leur permettait d'aller à Bolton, mais non de retourner en Écosse avant que les conférences fussent terminées (2). Elles l'étaient en réalité. Quand Marie Stuart, se redressant contre la calomnie avec une fière assurance, essaya de les reprendre, tous ses efforts, comme on va le voir, furent rendus vains par le mauvais vouloir et les ruses qu'on lui opposa.

« Élisabeth, malgré sa jalousie de femme, n'avait ajouté que peu de foi aux accusations contre la reine d'Écosse (3). » Quant aux lettres de la cassette, elle en avait nié formellement l'authenticité en accusant Lethington de les avoir préparées (4) ; Cecil devait être encore mieux renseigné que sa souveraine. L'un et l'autre avaient espéré trouver dans leurs commissaires une docilité conforme aux besoins de leur politique ; il paraît qu'ils furent trompés dans leur espoir. Le journal des séances ne dit rien des opinions qui furent émises ; mais on sait d'ailleurs « que le pamphlet de Buchanan ne trouva que peu de crédit, parce qu'il était l'œuvre d'un homme passionné et vénal (5) ; » et l'on écrivait de Londres au roi d'Espagne : « Bien que les quelques preuves produites par Moray contre sa sœur parussent n'être pas authentiques et qu'elles fussent de peu de valeur, néanmoins quatre des juges les ont admises, qui sont : Leicester, Bacon, Cecil et Sadler. Bacon a prononcé un long discours contre la reine d'Écosse, l'accusant d'avoir fait mourir son mari et cherché à usurper la couronne d'Angleterre ; il a dit que tant qu'elle vivrait, la reine Élisabeth ne serait pas en sûreté,

(1) Goodall, t. II, p. 265-268.

(2) *Idem*, t. II, p. 268 et 269.

(3) Camden, p. 145.

(4) *Guzman de Silva à Philippe II*, 18 mars et 21 juillet 1568, *Archives de Simancas*.

(5) Camden, p. 114. Il est sans doute question du *Livre des Articles* ; et on voit qu'il était attribué à Buchanan.

et que ceux qui ne partageaient pas cet avis n'étaient pas de bons Anglais. Les autres se sont tus ; mais lorsque on en est venu au jugement, ils ont répondu que les preuves n'étaient pas suffisantes, et qu'ils n'étaient pas juges d'un tel fait (1). » Il paraît même « qu'ils montrèrent quelque courage dans leur résistance, et dans leurs efforts pour refréner la colère de leur maîtresse et réprimer la furie terrible avec laquelle le secrétaire Cecil cherchait à perdre la reine d'Écosse (2). » Ce fut peut-être pour empêcher quelque manifestation semblable qu'Élisabeth ordonna le secret aux membres de la noblesse adjoints à ces commissaires, et leur défendit d'émettre aucune opinion. Elle n'avait pas moins obtenu ce qu'elle désirait : un prétexte pour retenir prisonnière Marie Stuart (3), et par la remise entre ses mains des lettres de la cassette, une arme dont elle pourrait se servir au besoin. Elle était d'une trop bonne école pour ne pas avoir calculé que le scandale et la calomnie trouveraient toujours assez d'oreilles complaisantes, et feraient beaucoup mieux leur chemin que la vérité.

Son but maintenant était d'amener la reine d'Écosse à abdiquer, soit en l'effrayant par des menaces, soit en la trompant par des caresses ; mais, comme toujours, sa conduite fut pleine d'incertitude et de contradiction. Elle lui écrivit d'abord une longue lettre, rédigée tout entière par Cecil, dans laquelle aux protestations d'intérêt se mêlait une hypocrite pitié ; le chagrin que lui causaient ses troubles avait redoublé, disait-elle, depuis qu'elle avait appris et vu des choses d'une apparence et d'une gravité telle qu'elle ne s'y serait jamais attendue. Cependant, elle voulait bien les couvrir, ajoutait-elle, et suspendre son jugement jusqu'à ce que sa bonne sœur eût pu répondre, comme ses commissaires avaient dit que c'était son intention, et comme l'exigeait son honneur ; elle espérait que sa réponse serait une justification complète (4).

(1) *Avis envoyés d'Angleterre*, *Archives de Simancas*, *leg.* 820, *fol.* 122.

(2) *D. Guerau de Espès à Philippe II*, 1er janvier 1469, *Archives de Simancas*, *leg.* 821, *fol.* 1 et 2.

(3) Camden, p. 145, et Melvil, p. 212

(4) *Élisabeth à Marie*, 21 décembre 1568, dans Goodall, t. II, p. 269-271.

Il semble, d'après cette lettre, qu'Élisabeth fût disposée à laisser rouvrir le débat ; mais elle ne redoutait rien tant, au contraire, que des éclaircissements ; et Moray avec les siens ne demandaient qu'à retourner bien vite en Écosse, pour échapper à la honte et aux embarras de leur situation en Angleterre. Ils avaient accusé la reine du meurtre de Darnley, et le bruit allait croissant qu'ils étaient eux-mêmes les meurtriers. Ils firent mine de vouloir le relever. Lindsay, qui était le plus violent d'entre eux, envoya à lord Herries un défi conçu en ces termes : « Je suis informé que vous avez dit et affirmé que Sa Grâce milord régent et ceux de sa compagnie, ici présents, étaient coupables de l'abominable meurtre du feu roi. Si vous l'avez dit, vous en avez menti par la gorge : ce que je maintiendrai, avec l'aide de Dieu, contre vous, comme il convient à mon honneur et à mon devoir. Et sur ce j'attends votre réponse (1). » Lord Herries la lui envoya le jour même... « Oui, j'ai dit : « Il y en a dans cette compagnie, avec le comte de Moray que vous appelez votre régent, qui sont coupables de cette abominable trahison pour l'avoir connue et y avoir consenti. » Que vous ayez été complice, lord Lindsay, je n'en sais rien ; et si vous voulez dire que j'ai spécialement parlé de vous, « vous en avez menti par la gorge, et je le maintiendrai comme il convient à mon honneur et à mon devoir. » Mais que quelques-uns des principaux qui sont avec vous signent un écrit semblable à celui que vous m'avez envoyé, et je les désignerai et combattrai ; car il est juste que les traîtres paient pour leur trahison (2). » Le même jour, lord Herries écrivit à Leicester, pour maintenir toutes les accusations qu'il avait formulées devant la reine d'Angleterre et ses commissaires ; il s'engageait à n'en laisser aucune partie sans la prouver, comme l'exigeaient l'honneur et la vérité. Il joignit à sa lettre une copie de sa réponse à lord Lindsay, en disant que si sa présence était

(1) *Challenge of L. Lindsay*, *Kingston*, 22 décembre 1568, dans Goodall, t. II, p. 271.

(2) *Réponse de L. Herries*, 22 décembre 1568, dans Goodall, t. II, p. 272.

requise pour l'affirmer davantage, on n'avait qu'à l'avertir; il ne manquerait point au rendez-vous (1).

Quelque directe que fût cette nouvelle accusation, ni Moray ni aucun de ses compagnons n'osèrent répliquer. Élisabeth et Cecil furent alarmés. Le secrétaire rédigea immédiatement un mémoire, dans lequel il cherchait à établir par de longs arguments qu'il fallait empêcher Marie de rouvrir le débat, en la menaçant, si elle voulait pousser plus loin les investigations, de notifier au monde les preuves de sa culpabilité ; puis l'amener à renonçer à la couronne, en lui persuadant que c'était le moyen le plus certain pour elle de recueillir la succession d'Élisabeth. Il fallait aussi lui montrer sur-le-champ que toutes ses réclamations seraient vaines, en la faisant transférer de Bolton dans un lieu plus sûr, et en appuyant ostensiblement Moray. Et cherchant à justifier l'iniquité par le sophisme, le secrétaire affirmait que la reine d'Écosse était, « en vertu d'excellents traités », légalement prisonnière ; que la reine d'Angleterre, comme suzeraine du royaume d'Écosse, avait non-seulement le droit, mais que c'était son devoir de punir le meurtre du roi (2). Les gardiens de Marie devaient être employés à persuader leur prisonnière. Le factum de Cecil fut envoyé à Knollys, avec une lettre dans laquelle Élisabeth ajoutait ses propres ruses à celles de son ministre ; elle recommandait spécialement à Knollys de ne proposer toutes ces choses que comme venant de lui, et ne lui étant inspirées que par le désir qu'il avait de mettre un terme à ses troubles. Il devait se hâter, de façon que Marie fût bien préparée quand arriverait l'évêque de Ross, dont on espérait se faire un auxiliaire (3). Élisabeth et Cecil furent trompés dans leurs calculs. Lorsque Knollys et Scrope, fidèles à leurs instructions, eurent épuisé toutes les ressources de leur esprit pour l'effrayer ou la rassurer

(1) Goodall, t. II, p. 271-273 ; Fénelon, t. I, p. 89 et 102, et *Le commandeur Petrucci à Cosme Ier*, dans Labanoff, t. VII, p. 147.

(2) *Projects... (in Cecil's hand)*, dans Goodall, t. II, p. 274-277.

(3) *Élisabeth à Knollys*, 22 décembre 1568, dans Goodall, t. II, p. 278-280.

tour à tour, Marie leur dit tranquillement : « Je saurai bien répondre à mes accusateurs, et si votre maîtresse me condamne, j'en appellerai aux autres princes chrétiens de la manière dont on me traite ici. Mais comment votre maîtresse pourrait-elle me condamner sans m'avoir entendue (1) ? »

Marie était si peu alarmée qu'elle se présenta bientôt, pleine d'assurance, pour rentrer dans la lice et vider le débat. A peine eut-elle appris qu'une accusation directe et de prétendues preuves avaient été produites contre elle, qu'elle envoya à ses commissaires l'ordre de reprendre sur-le-camp les conférences, afin que ses ennemis ne pussent pas se vanter de lui avoir fermé la bouche. Dans ses instructions, elle s'engageait à confondre leur impudence, pourvu que la reine d'Angleterre voulût bien entendre la vérité comme elle avait entendu la calomnie, qu'on lui donnât le temps de rassembler ses preuves, et que ses adversaires ne trouvassent pas encouragement et appui auprès des ministres d'Élisabeth (2).

« Quand le comte de Moray et ses adhérents, » disait-elle, « ont allégué, pour excuser leurs trahisons, que nous avons connu, proposé, conseillé ou commandé le meurtre de notre mari, ils ont faussement, traîtreusement et méchamment menti, nous imputant hypocritement un crime dont ils sont eux-mêmes les auteurs, les inventeurs, les acteurs, et quelques-uns les propres exécuteurs.

» Quand ils allèguent que nous avons entravé la justice, arrêté la poursuite des meurtriers et recherché le mariage avec Bothwell, c'est une calomnie. Le contraire a été suffisamment prouvé à York, au point qu'ils ont été réduits au silence. Et quand ils osent nous accuser de sentiments dénaturés à l'égard de notre fils, en affirmant que nous avions l'intention de le faire mourir après son père, l'amour naturel qu'une mère porte à son unique enfant suffit à les confondre (3). »

(1) *Knollys à Élisabeth*, 31 décembre 1568, *State papers office.*

(2) Goodall, t. II, p. 283 et 284.

(3) Ce mot rappelle celui d'une autre reine, également malheureuse et calomniée : « J'en appelle à toutes les mères. »

Puis, mettant de nouveau en regard leur conduite et les faux prétextes par lesquels ils avaient cherché à la colorer pour tromper le peuple, elle ajoutait : « Bien qu'ils aient cru cacher ainsi leurs détestables et cruelles volontés contre le fils et la mère, il n'est pas un homme de jugement sain qui ne trouve dans leurs crimes passés la preuve de leur hypocrisie (1). »

Dès que ces instructions leur furent parvenues, les commissaires de la reine d'Écosse sollicitèrent une audience. Admis en présence d'Élisabeth et de ses ministres, ils accusèrent publiquement Moray et ses compagnons, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, et demandèrent de nouveau que leur maîtresse fût entendue, afin qu'elle pût bien démontrer à la reine d'Angleterre et à tous les princes chrétiens son innocence et les crimes de ses rebelles, « ce qu'il ne lui serait pas malaisé de faire par bons et évidents arguments. Et ils proposèrent cela haut et ferme (2). » Et afin qu'Elisabeth sût bien qu'ils ne voulaient pas laisser sans réponse les inventions de leurs adversaires, ils demandèrent le double de tout ce qui avait été montré par Moray, et la permission d'examiner les originaux s'il en avait été produit (3).

Une accusation formulée avec tant d'assurance, une demande aussi juste de vérifier les preuves fournies par Moray, avec l'engagement d'en faire justice, jetèrent Élisabeth dans de nouvelles perplexités. Prise au dépourvu, elle répondit aux représentants de la reine d'Écosse qu'elle trouvait leur requête très-raisonnable, et qu'elle était fort aise que sa bonne sœur fût décidée à défendre son honneur. Elle voulut même qu'ils lui laissassent des extraits de leurs instructions, afin, dit-elle, que connaissant mieux leurs désirs, elle pût les satisfaire plus convenablement (4). Elle ne cherchait qu'à gagner du temps. Dans l'intervalle elle essaya de séduire l'évêque de Ross,

(1) *Marie Stuart à ses commissaires*, 19 décembre 1568, dans Goodall, t. II, p. 285-287, et Labanoff, t. II, p. 257-261.

(2) *Correspondance de Fénelon.*

(3) Goodall, t. II.

(4) *Idem*, t. II, p. 282.



pour lui faire approuver son plan d'accommodement entre les deux partis. Devenue moins exigeante depuis que Marie demandait à rouvrir le débat, elle proposait de lui conserver le titre de reine, pourvu que l'autorité restât entre les mains de Moray. Quand Marie connut cette proposition : « Quoi ! » s'écria-t-elle, « j'abdiquerais pour des rebelles qui m'ont honteusement calomniée ? — Ce ne sera pas pour eux, » répondit lord Scrope, « ce sera par égard pour l'avis de Sa Majesté. — C'est bien, » repartit Marie ; « je verrai dans deux jours (1). » Au bout des deux jours, ayant reçu des messages de ses commissaires, elle leur écrivit que non-seulement elle approuvait leurs procédés, mais qu'elle les priait de continuer en son nom. Elle leur annonçait que chaque jour lui apportait de nouvelles preuves des crimes des rebelles, et que bientôt elle leur enverrait de quoi les rendre manifestes. Puisqu'on lui refusait les originaux des écrits produits par Moray, elle ordonnait d'en réclamer des copies, « afin, » disait-elle, « qu'il y soit fait une réponse spéciale, et que le monde sache par là qu'ils ne sont que des effrontés menteurs ; et que, leurs actes étant ainsi démasqués, la reine d'Angleterre et tous les autres princes chrétiens puissent juger de leurs trahisons (2). »

Marie s'occupa de rassembler des preuves avec l'aide de lord Boyd qui, ayant pris part à plusieurs des complots des usurpateurs, était plus à même qu'aucun autre de lui en fournir. Elle écrivit au comte de Huntley que ses ennemis recherchaient un accommodement, mais qu'elle voulait, avant tout, leur faire avouer leur bassesse et les démasquer. Elle lui adressait un écrit qu'elle le priait, après l'avoir signé avec Argyle, de lui renvoyer le plus tôt possible, afin qu'elle pût le joindre aux autres preuves qu'elle avait l'intention de produire : c'était le récit détaillé, tel que Huntley l'avait fait lui-même à l'évêque de Ross, de tout ce qui s'était passé à Craigmillar,

(1) *Knollys à Élisabeth*, 31 décembre 1568, GOODALL, t. II, p. 293 et 294 ; *le même à Élisabeth*, 1er janvier 1569, HAYNES, p. 497 et 498.

(2) *Marie Stuart à ses commissaires*, 2 janvier 1569, LABANOFF, t. II, p. 262-264, et GOODALL.



lorsque Moray et Lethington vinrent proposer à d'autres membres du conseil et à la reine un complot contre Darnley (1). Mais Cecil, qui ne voulait laisser à Marie ni les moyens de se défendre, ni ceux de convaincre ses adversaires, fit intercepter la pièce accusatrice. Elle parut assez grave pour que Moray crut devoir se justifier. Il déclara qu'il avait raconté sincèrement à Élisabeth tout ce qui s'était passé; et, laissant de côté ce dont il était accusé, il se défendit de ce dont on ne l'accusait pas (2).

Dès qu'ils eurent reçu ces derniers ordres de Marie, l'évêque de Ross, lord Herries et l'abbé de Kilwinning renouvelèrent leur accusation contre Moray et demandèrent, comme ils avaient déjà fait, que les écrits produits contre leur maîtresse leur fussent remis, ou tout au moins des copies, « afin qu'elle pût y répondre en plein, comme on le désirait. » Quoiqu'elle eût eu quinze jours pour réfléchir, Élisabeth, de plus en plus embarrassée, demanda à prendre l'avis de ses conseillers; elle promit de répondre dans deux ou trois jours. A mesure que Marie avançait, Élisabeth semblait reculer.

Cecil, l'homme aux expédients, rédigea un nouveau plan d'accommodement, dont les conditions devenaient un peu moins dures que celles qui avaient été proposées d'abord. On consentait à laisser à Marie le titre de reine, mais sans l'autorité; ou, si elle voulait conserver l'autorité, on exigeait que son fils lui fût associé dans tous les actes du gouvernement, sous la régence de Moray. Pour forcer Marie à accepter ces nouvelles conditions, Cecil conseillait de renvoyer le régent en Écosse, de lui promettre ouvertement l'appui qui lui était nécessaire pour se maintenir au pouvoir; de faire transporter Marie à Tutbury, où personne n'aurait permission d'aller ni d'envoyer vers elle; et de lui faire entendre qu'Élisabeth ne voulait pas s'occuper davantage de son débat avec ses sujets, attendu qu'elle ne répondait pas à l'accusation de meurtre qui

(1) Labanoff, t. II, p. 265-267, et Goodall, t. II, p. 314-316.
(2) *Réponse de Moray*, dans Goodall, t. II, p. 316-322.

pesait sur elle (1). Cette dernière assertion était d'une étrange effronterie : on ne cherchait qu'à lui fermer la bouche.

Élisabeth, après avoir repoussé toute idée d'accommodement comme incompatible avec l'honneur de Marie, proposa à l'évêque de Ross les conditions formulées par son ministre. Le prélat répondit que la reine d'Écosse, pour faire plaisir à sa bonne sœur d'Angleterre, prêterait peut-être l'oreille à une réconciliation ; mais qu'elle ne consentirait jamais à résigner la couronne ; que lui et ses collègues avaient commandement exprès de le déclarer au cas qu'on le proposât. Élisabeth les supplia instamment d'en écrire à leur maîtresse pour avoir son dernier mot. Ils refusèrent absolument. Elle leur demanda d'y réfléchir, et leur dit qu'elle désignerait quelques membres de sa noblesse « pour en raisonner avec eux (2). »

Le dernier mot de Marie arriva sans avoir été provoqué de nouveau. Importunée de propositions auxquelles elle était décidée à ne pas accéder, elle écrivit à ses commissaires : « Quant à la démission de ma couronne, comme m'avez écrit, je vous prie de m'en plus empêcher ; car je suis résolue et délibérée plutôt mourir que de la faire. Et la dernière parole que je ferai en ma vie sera d'une reine d'Écosse... Si je cédais, on dirait que c'est par crainte d'être accusée publiquement, et que, me sentant avoir mauvaise cause, j'ai mieux aimé payer que plaider et par ce moyen éviter une condamnation (3). »

Cette réponse fut transmise à Élisabeth et à son conseil ; les commissaires de Marie ajoutèrent que leur maîtresse ne consentirait à aucun accommodement, à moins que son honneur ne fût sauf (4). « Ils ne veulent, » écrivait Fénelon, « entendre

(1) *A paper... (Cecil's hand)*, 7 janvier 1569, GOODALL, t. II, p. 295-297.

(2) *The English queen's proposals...* GOODALL, t. II, p. 309.

(3) *Marie à ses commissaires*, 9 janvier 1569, dans LABANOFF, t. II, p. 276 et 277.

(4) GOODALL, t. II, p. 303 et 304. Marie écrivait à l'archevêque de Saint-André : « Quant à l'appointement qu'ils désirent, je ne suis pas de ceux qui » ne pardonnent pas ; mais je suis résolue, avant d'entendre à aucune con- » dition, qu'ils aient retracté tout ce qui touche à mon honneur, ou à celui » de mes fidèles sujets qu'ils ont touchés avec leurs forfanteries ; car je ne

à nul parti que premièrement la procédure et toute la production et allégation des adversaires n'ait été montrée à la reine d'Écosse ; c'est aussi l'intention de ladite dame... Il semble que le temps commence à se faire ici meilleur pour elle (1). »

Ce refus absolu de Marie de se prêter à une abdication malgré les menaces et les caresses, son énergie à repousser les imputations de ses ennemis et à les accuser du crime dont ils voulaient la charger, la persistance et la fermeté avec lesquelles elle demandait, pour en faire justice, les documents produits contre elle, ne laissaient plus de place aux ruses d'Élisabeth ni aux artifices de son ministre ; ils étaient l'un et l'autre aux abois. De leur côté, Moray et ses compagnons, ne sachant plus quelle contenance faire depuis les défis auxquels ils n'avaient osé répondre, et depuis que les accusations répétées de Marie les désignaient comme les meurtriers de Darnley, suppliaient Élisabeth de les laisser retourner en Écosse ; ils promettaient de revenir si leur présence était requise (2). Élisabeth se décida à les renvoyer. Pour colorer sa résolution, elle fit semblant de prononcer un jugement. Le 10 janvier, Cecil déclara devant le conseil, au nom de la reine, « qu'il n'avait rien été déduit contre Moray et ses amis, qui pût entacher leur honneur et leur qualité de sujets fidèles ; que, d'autre part, il n'avait rien été suffisamment produit ni montré par eux contre leur souveraine, d'où la reine d'Angleterre pût concevoir une mauvaise opinion de sa bonne sœur ; mais que, comme les troubles rendaient nécessaire en Écosse la présence de Moray et de ses compagnons, Sa Majesté leur permettait d'y retourner et d'y reprendre la même situation qu'il avaient avant de venir en Angleterre, jusqu'à ce que la reine d'Écosse eût répondu plus complétement à ce qui lui avait été imputé (3). » Le jugement était aussi absurde que toute la procédure avait été inique.

» veux pas abandonner ceux qui ne m'ont pas abandonnée. » 18 janvier 1569, *Hopetoun* MS., et miss Strickland, t. VI, p. 337.

(1) *Lamothe-Fénelon au roi*, 10 janvier 1569, *Correspondance*, t. I, p. 103.

(2) Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 33.

(3) Goodall, t. II, p. 305.

Le lendemain, il se passa une autre scène étrange dont l'issue ne saurait expliquer le motif. Les commissaires de Marie et leurs adversaires furent mis face à face, en présence du conseil d'Angleterre. Cecil exposa que Moray et ses amis avaient voulu, avant de retourner en Écosse, être confrontés avec lord Herries, l'évêque de Ross et l'abbé de Kilwinning, pour savoir si ces derniers persistaient à les charger du meurtre du roi. Les représentants de Marie répondirent qu'ils avaient plusieurs fois reçu de la reine l'ordre exprès de les accuser; que, conformément à cet ordre, ils les avaient en effet accusés publiquement et offert, en prouvant leur accusation, de venger l'honneur de leur maîtresse, pourvu qu'elle pût avoir les copies des écrits produits contre elle; qu'on les lui avait refusées jusque-là, mais que dès qu'elle les aurait reçues, elle désignerait les coupables par leurs noms et soutiendrait son accusation par des preuves suffisantes.

On demanda ensuite aux députés de Marie s'ils prétendaient accuser en leur nom le comte de Moray, ou quelqu'un de ses adhérents; à quoi ils répondirent que, grâce à Dieu, ils n'avaient rien su de cet horrible meurtre jusqu'au jour où quelques-uns des coupables en avaient révélé, au moment de leur exécution, les auteurs et les circonstances; qu'ils n'étaient point là pour faire connaître leur pensée, et déclarer en leur nom si le comte de Moray et ceux de sa compagnie étaient innocents ou coupables; mais que, dès que leur maîtresse les aurait nommés, ils diraient ce qu'ils pensaient ou savaient, et rempliraient en conscience leur devoir. Le comte de Moray et ses amis se récrièrent; ils dirent qu'ils voulaient aller à Bolton pour voir si la reine persisterait à les accuser en face. L'évêque de Ross repartit que c'était peine inutile, attendu que Marie les avait accusés par lettres écrites et signées de sa main, et scellées de son sceau; et que lui et ses collègues étaient prêts à maintenir l'accusation, suivant le commandement qu'ils en avaient (1). Moray et ses compagnons jugèrent plus prudent de s'en tenir

(1) Goodall, t. II, p. 307-309, et Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 33 et 34.



là. Très-pressés de disparaître, ils allèrent le lendemain prendre congé de la reine d'Angleterre (1) ; mais ils ne parlèrent plus de passer par Bolton.

Il restait une dernière scène à jouer de cette triste comédie. Marie et ses députés avaient réclamé tant de fois les copies des écrits produits par Moray ; l'ambassadeur de France, de son côté, était intervenu avec tant d'insistance, qu'Élisabeth, à la fin, avait promis « que le lendemain elle accorderait aux députés de ladite dame ladite communication (2). » L'évêque de Ross et ses collègues furent mandés une dernière fois à Hampton-Court. Cecil leur déclara que la reine d'Angleterre voulait bien leur remettre le double de tout ce qui avait été montré contre la reine d'Écosse, à la condition que celle-ci s'engagerait par un écrit spécial à répondre à tout sans exception ; que, si elle se disculpait entièrement, elle pourrait compter sur l'appui d'Élisabeth, qu'autrement elle ne devait plus rien attendre. L'évêque de Ross répondit à l'astucieux ministre que l'engagement qu'on exigeait, sa maîtresse l'avait déjà pris par deux écrits signés de sa main, dont il avait laissé des extraits à la reine d'Angleterre ; qu'un nouvel écrit était par conséquent inutile. Cette offre de livrer à Marie les preuves produites contre elle, quand même elle eût été sérieuse, n'était plus qu'une dérision après que Moray, qui devait en répondre, avait obtenu la permission de se retirer du débat. L'évêque de Ross le fit remarquer, et s'en plaignit comme d'une chose contraire à toute justice. Il fallait, dit-il, que leurs adversaires fussent retenus en Angleterre jusqu'à ce que le débat fût clos ; ou, si on les laissait partir, qu'il fût loisible à leur maîtresse de retourner en Écosse, et qu'on lui rendît au moins la barque qui l'avait amenée à Workington. Cecil répondit que Moray avait promis de revenir dès qu'Élisabeth le rappellerait ; mais que pour la reine d'Écosse, on ne pouvait point la laisser retourner dans son royaume. L'évêque de Ross et ses collègues protestèrent une dernière fois, et déclarèrent de nouveau que rien de

(1) Goodall, t. II, p. 309.
(2) *Correspondance de Fénelon*, t. I, p. 133 et 162.

ce qui se ferait contre leur maîtresse ne pourrait lui porter préjudice, tant qu'elle serait en Angleterre ; car elle y était retenue contre sa volonté (1).

Ainsi se termina la seconde phase des conférences. Il fallait la raconter aussi complètement que la première, pour donner une idée exacte du débat et faire voir jusqu'à l'évidence qu'il fut dérisoire, et qu'en le provoquant, Élisabeth, ses ministres et Moray n'avaient eu d'autre but que de déshonorer autant que possible Marie Stuart, pour achever sa ruine. Les deux partis s'attribuèrent la victoire ; elle n'appartint en réalité qu'à Élisabeth, qui put plus audacieusement que jamais persécuter sa prisonnière, tenir Moray sous sa dépendance et fomenter en Écosse la guerre civile.

En examinant la conduite de chacun des acteurs, les historiens en ont tiré des conclusions différentes. Tytler, qui en a fait un récit tout à fait impartial, pense qu'on ne peut rien en conclure ni pour ni contre la reine d'Écosse, parce que, si dans la seconde partie des négociations elle parla avec une assurance qui plaide en sa faveur, elle se montra dans la première assez désireuse de couper court à tout débat par un accord avec ses sujets. Quant aux lettres de la cassette, il voit, dans le refus de Moray et d'Élisabeth d'en livrer des copies, la preuve que ces lettres étaient incapables de supporter un examen sérieux.

Il est vrai que Marie rechercha un accommodement; mais ce fut seulement lorsque ses amis, ayant surpris les intentions perfides d'Élisabeth, le lui eurent conseillé comme le seul moyen de déjouer les calculs de cette princesse et de ses ministres. Et c'était si bien le seul parti sage, que le comte de Sussex, quoique persuadé qu'on ne pourrait rien prouver contre Marie Stuart, conseillait de s'y opposer par tous les moyens possibles. Si elle consentit, comme le déclara Robert Melvil, à résigner la couronne, qu'on promettait, d'ailleurs, de lui rendre dans quelques mois, ce n'était point par conscience de sa culpabilité, puisque, quelques jours après, elle rétracta son consentement, s'il est vrai toutefois qu'elle l'eût donné. Si elle ordonna ensuite de rom-

(1) Goodall, t. II, p. 312 et 313.

pre les conférences, c'est qu'elle venait d'apprendre la conduite partiale et insidieuse de la reine d'Angleterre. Mais dès qu'elle sut qu'elle avait été accusée publiquement, elle ordonna de rouvrir le débat. Alors elle ne voulut plus qu'il fût question d'accommodement; elle accusa à son tour, elle voulut être entendue, et demanda, en attendant, qu'on lui livrât les originaux ou du moins les copies de tout ce qui avait été produit contre elle, afin qu'elle pût en faire justice. Elle parla avec une assurance qui fit reculer Élisabeth. C'est là ce que quelques historiens ont appelé des récriminations. D'autres ont dit, c'est la version de Cecil, que « c'était une affectation de vouloir se défendre plutôt qu'une intention sérieuse de le faire (1) ; » qu'elle savait bien qu'Élisabeth ne la recevrait point et refuserait de lui livrer les preuves alléguées contre elle. C'était cependant de la plus simple équité : le droit de se défendre a été partout et de tout temps un droit sacré et qui n'a jamais été dénié, même au dernier des accusés.

Les pièces que produisit Moray étaient toutes fort suspectes par elles-mêmes ; le déguisement sous lequel elles parurent et furent examinées, le mystère dont on entoura cet examen, sont autant de circonstances qui ajoutent aux soupçons. Tout se passa, comme on a vu, entre les accusateurs et des juges à qui on avait fait promettre d'être muets sur ce qu'ils auraient vu. Après de semblables procédés, refuser encore à Marie, qui les demandait pour pouvoir y repondre, les pièces qu'on invoquait contre elle; se hâter de renvoyer en Écosse, pour couper court à toute investigation, Moray et ses amis qui emportaient la cassette et les originaux : c'était avouer son impuissance. En effet, que Moray et la reine d'Angleterre aient choisi de violer toutes les règles de la justice s'ils pouvaient faire autrement; qu'ils aient préféré, s'ils pouvaient affronter la lumière, se donner l'air, en se cachant dans l'ombre, le premier d'un faux témoin et d'un calomniateur, la seconde d'un juge prévaricateur, c'est ce qu'aucun homme impartial ne pourra jamais admettre.

(1) *Lettres de Cecil*, 14 décembre 1568 et 3 janvier 1569, *Cabala*, p. 145 et 146

Qu'on assigne au mystère dont Moray entoura ses preuves, et au refus d'Élisabeth d'en livrer les copies, une raison quelconque autre que la crainte d'en voir démasquer la honteuse faiblesse, peut-être alors l'esprit restera-t-il en suspens sur leur valeur; mais jusqu'ici, personne n'ayant pu donner de leur conduite une autre explication sérieuse ni plausible, on peut hardiment conclure que des lettres, les unes étaient fabriquées, et que les autres n'avaient pris un air coupable qu'en changeant d'adresse et de sens par les artifices de Lethington (1). Ce fut, à ce qu'il paraît, l'avis de ceux qui furent chargés de les vérifier. L'évêque de Ross l'affirma hautement dans le livre qu'il publia pour défendre l'honneur de sa maîtresse (2); et le commandeur Petrucci écrivait à Cosme Ier « qu'il avait été reconnu de tous, et sans aucun doute, que la reine d'Écosse était complétement innocente, et que les vrais coupables étaient ses accusateurs (3). »

(1) Voy. note *M*.
(2) *Défense de l'honneur de Marie*, dans Anderson, , t. I, 2e partie, p. 80.
(3) *Petrucci à Cosme Ier*, février 1569, dans Labanoff, t. VII, p. 147.

CHAPITRE III.

Avis donné en Écosse des intrigues de Moray avec la reine d'Angleterre. — Complot ourdi par les amis de Marie pour assassiner Moray. — Réconciliation hypocrite de ce dernier avec le duc de Norfolk. — Nouvelles intrigues pour marier le duc avec Marie. — Ordres donnés par cette princesse et le duc de ne rien tenter contre le régent. — Translation de Marie à Tutbury. — Vaine protestation qu'elle adresse à Élisabeth. — Ses commissaires obtiennent la permission de partir. — Leur séjour à Tutbury. — Résignation de Marie. — Ses occupations. — Conduite de Moray après son retour en Écosse. — Proclamation contre la reine. — Préparatifs de guerre. — Convention de Glasgow. — Plaintes de Marie contre la proclamation des usurpateurs. — Réponse hypocrite d'Élisabeth. — Arrestation du duc de Châtellerault et de lord Herries. — Découragement des partisans de la reine. — Leur soumission forcée. — Vengeances odieuses de Moray. — Complot d'une partie de la noblesse anglaise pour renverser Cecil. — Arrivée de l'évêque de Ross à Londres. — Requête pressante de Marie pour être restaurée. — Conditions proposées par l'évêque de Ross. — Objection d'Élisabeth, fondée sur une prétendue cession faite au duc d'Anjou par Marie de ses droits à la couronne d'Angleterre. — Dénégations de Marie. — Contre-propositions rédigées par Leicester. — On offre secrètement à Marie d'épouser le duc de Norfolk. — Réponse de Marie. — Efforts de Norfolk pour gagner des adhérents à ce projet. — Approbation de la cour de France. — Conseils de Leicester en faveur de la reine d'Écosse. — Accueil peu favorable qu'il reçoit d'Élisabeth. — Engagement entre Marie et le duc de Norfolk. — Imprudence de leur conduite. — Négociations pour le rétablissement de Marie. — Mission de lord Boyd en Écosse. — Lettres d'Élisabeth à Moray. — Conseils de Throckmorton en faveur du mariage avec le duc de Norfolk. — Lettre de Marie pour demander l'annulation de son mariage avec Bothwell. — Convention de Perth. — Menées de Moray pour faire rejeter les propositions de la reine. — L'assemblée décide qu'elle ne sera point rappelée en Écosse et qu'on ne s'occupera point de son divorce. — Avis secrets envoyés à la cour d'Angleterre du projet de mariage entre Marie et Norfolk. — Méconten-

tement d'Élisabeth. — Entrevue de l'ambassadeur français avec Élisabeth. — Emportements et menaces de cette reine contre Marie. Exécution à Saint-André de Paris; sa confession. — Arrestation de Lethington et de Balfour, comme complices du meurtre de Darnley. — Intervention de Grange en leur faveur. — Moray consent à trahir le duc de Norfolk et à livrer les lettres confidentielles qu'il en a reçues. Révélations faites par Leicester à Élisabeth. — Complot pour faire évader la reine captive. — Mesures prises pour en empêcher l'exécution. — Norfolk quitte subitement la cour. — Il y revient sur un ordre d'Élisabeth. — Il est arrêté ainsi que ses principaux complices. — Instruction de son procès.

On a souvent reproché à Marie Stuart de n'avoir cessé, pendant ses dix-neuf ans de captivité, de nouer des intrigues contre la reine d'Angleterre; mais en la retenant prisonnière, en provoquant ses sujets à la diffamer, en bouleversant son royaume, en violant à son égard toutes les lois de l'équité, Élisabeth lui en avait fourni d'assez justes motifs : jamais provocation plus odieuse ne justifia mieux le droit de légitime défense.

Dès le milieu de décembre, c'est-à-dire au moment où elle chargeait ses commissaires de reprendre les conférences, Marie avait été avertie des menées d'Élisabeth pour la garder en Angleterre, maintenir le pouvoir à Moray, et se faire livrer le jeune prince (1) comme un gage de sa domination sur l'Écosse. Marie prit aussitôt des mesures pour parer à cet abaissement de son royaume et aux dangers qui les menaçaient, elle et son fils. Elle nomma pour ses lieutenants en Écosse le duc de Châtellerault et les comtes de Huntley et d'Argyle (2); elle avertit les principaux seigneurs restés fidèles, et les engagea à rendre publics les projets de ses ennemis. Alarmée surtout pour son enfant, elle le recommanda au comte de Mar avec la plus tendre sollicitude : « Mon fils, » disait-elle, « doit être mis hors de vos mains et envoyé en ce pays, et la garde du château de Stirling soumise à une garnison d'étrangers. Vous

(1) *Projects... (in Cecil's hand)*, Goodall, t. II, p. 274-280 et 295-297.
(2) Labanoff, t. II, p. 269-273.



savez que je vous ai baillé l'un et l'autre pour la fiance que j'ai eue en vous... Pourvoyez de bonne heure à la sûreté de la place, et prenez garde que mon fils ne vous soit dérobé, et que vous ne soyez circonvenu... Je crois que n'avez parent dont la cupidité et ambition de régner vous sût induire à consentir la ruine et désolation de votre pays, et de le voir rendu misérablement vassal et esclave d'un autre, comme il sera, si Dieu, par sa bonté et miséricorde, ne rompt les malheureux desseins de ceux qui pensent par tels moyens s'agrandir et faire leurs particulières affaires. » Marie avait ajouté de sa main : « Souvenez-vous que, quand je vous baillai mon fils comme mon plus cher joyau, vous me promîtes le garder et ne le délivrer sans mon consentement, comme depuis avez aussi fait par vos lettres (1). »

A la suite de ces révélations, des proclamations furent faites en Écosse, qui dénonçaient Moray comme ayant vendu son pays à l'Angleterre. On l'accusait d'avoir acheté l'appui d'Élisabeth au prix d'un honteux marché, par lequel il s'était engagé à lui livrer le prince d'Écosse, les châteaux d'Édimbourg, de Stirling et de Dumbarton, à condition qu'il serait maintenu dans son usurpation, et déclaré légitime si le prince venait à mourir; auquel cas, il reconnaîtrait tenir la couronne d'Écosse de la reine d'Angleterre (2). Si les détails étaient exagérés, le fond de l'accusation était vrai. Elle produisit une grande émotion : tout ce qui conservait un reste de l'ancien esprit national fut indigné contre Moray et sa puissante protectrice. L'effet fut tel qu'Élisabeth crut devoir démentir publiquement « ces bruits calomnieux, qui n'avaient été semés, » disait-elle, « que par des factieux, pour troubler l'amitié des deux royaumes et faire douter de son honneur et de sa sincérité. » Elle répétait plusieurs fois avec emphase « qu'elle avait toujours été et serait toujours, grâce à Dieu, une princesse d'honneur et

(1) *Marie Stuart au comte de Mar*, 17 décembre 1568, Labanoff, t. II, p. 254-256.

(2) *Mémoires de Crawford*, p. 127; *Copies de deux lettres de Marie*, Labanoff, t. II, p. 245-253.



amie de la vérité (1). » Malgré cette protestation, il est certain qu'elle faisait en secret tous ses efforts pour que le prince d'Écosse lui fût remis (2).

« Le régent, » dit James Melvil, « n'avait retiré d'autre fruit de toutes ses intrigues pendant les conférences, que d'être méprisé de la reine et du conseil d'Angleterre, détesté du duc de Norfolk et blâmé de ses amis les plus sincères. Il fut obligé de rester longtemps à Kingston dans le déplaisir et la crainte, sans argent et sans espoir d'en obtenir (3). » Les nouvelles répandues en Écosse contre lui ajoutèrent encore à la haine que lui portaient ses ennemis. Les habitants des frontières, ceux du Liddesdale, des comtés de Berwick et de Dumfries, résolurent de lui faire expier à son passage sa tyrannie en Écosse et sa honteuse conduite en Angleterre, si toutefois les Anglais le laissaient sortir de leur pays.

Parmi les seigneurs admis à vérifier ses preuves, le plus grand nombre, persuadés de l'innocence de Marie et de la culpabilité de ses accusateurs, l'avaient pris en haine à cause de sa lâcheté et de sa fourberie. Le duc de Norfolk, qui avait eu à souffrir de sa perfidie, les comtes de Northumberland et de Westmoreland, tous deux catholiques, étaient particulièrement animés contre lui. Aussi laissèrent-ils s'organiser, si même ils n'y prêtèrent la main, un complot contre sa vie et celle de ses compagnons. C'était près de North-Allerton que le régent devait être intercepté par les Norton, les Mackenfield et leurs vassaux, et probablement mis à mort avec aussi peu de pitié qu'en avaient montré les assassins de Riccio et de Darnley (4).

Effrayé du danger qui le menaçait, « abandonné pour le moment de tous ses amis d'Angleterre, n'ayant pas un sou (5), »

(1) *A proclamation...*, 2 janvier 1569, dans Goodall, t. II, p. 328 et 329, et Haynes, p. 500.

(2) *Marie à l'archevêque de Saint-André*, 18 janvier 1569, *Hopetoun* MS. et *Projects... (in Cecil's hand)* dans Goodall.

(3) Melvil, p. 212.

(4) Murdin, p. 51, et Melvil, p. 215.

(5) Melvil.

Moray eut recours à ses moyens ordinaires : l'hypocrisie et la duplicité. Il chercha à regagner les bonnes grâces du duc de Norfolk par l'entremise de son ancien ami Throckmorton. Le duc refusa d'abord de se mettre de nouveau en rapport avec un homme aussi méprisable ; mais il finit par céder aux instances de Throckmorton. Une entrevue secrète fut ménagée, dans laquelle Moray feignit de vouloir se réconcilier non-seulement avec le duc, mais avec Marie. Il protesta de son repentir pour sa conduite passée, de son dévouement et affection pour la reine qui l'avait, dit-il, comblé de biens et dont il avait l'honneur d'être le frère bâtard ; enfin, du bonheur qu'il aurait à la voir remonter sur le trône, d'autant qu'il était fatigué des soins du gouvernement. Il s'offrit à employer tous ses efforts, dès qu'il serait de retour en Écosse, pour lui faire rendre la couronne ; il en jura sa foi et son honneur, assurant qu'il ne demanderait rien, sinon qu'elle voulût bien pardonner à ceux qui l'avaient offensée. Puis, flattant les désirs secrets de Norfolk, Moray déclara qu'il redoutait beaucoup le mariage de la reine avec un prince étranger ; qu'il désirait vivement qu'après avoir épousé un enfant, puis un étourdi et en troisième lieu un furieux, elle choisît enfin un homme d'un jugement sûr comme était le duc. Il vanta les avantages d'une telle union, et offrit de l'appuyer de tout son pouvoir. Ensuite il engagea le duc à faire sa cour à Marie, et proposa d'envoyer lui-même un messager à Bolton pour la persuader. Norfolk accepta ; et, après avoir recommandé au régent le plus profond secret, il lui dit en le quittant : « Maintenant, comte de Moray, vous avez ma tête entre vos mains (1). »

Moray répéta à divers membres de la noblesse les offres et promesses qu'il avait faites au duc. Aucun ne soupçonnant sa perfidie, tous avaient jugé le projet fort sage. Ils firent dire à la reine d'Écosse de bien accueillir les propositions d'accommodement que lui ferait Moray, et d'arrêter toutes les mesures qui avaient été prises pour lui fermer le retour en Écosse,

(1) Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 35-38 ; Melvil, p. 214 ; Camden, p. 157 ; *Moray à Cecil*, Robertson, *appendix*.

l'assurant que cette fois il tiendrait ses engagements. L'évêque de Ross fut mis dans le secret; Moray lui demanda de plaider en sa faveur. Mais le prudent prélat, tout en informant sa maîtresse de ce qui se passait, lui conseilla d'exiger des garanties; car il soupçonnait le bâtard de n'être point sincère. Il donna le même avis à Norfolk et ne cacha à personne ses défiances (1). Mais le pauvre duc était tellement décidé à épouser la reine d'Écosse, dès que son innocence aurait été déclarée (2), qu'il ne voulait croire qu'à ce qui flattait sa folle ambition. Déjà les autres prétendants lui portaient ombrage. Moray lui ayant confié que la cour d'Espagne travaillait à marier la reine captive à don Juan d'Autriche, il prévint Élisabeth, afin qu'elle traversât ce projet, et que la crainte d'un mariage espagnol la disposât à favoriser le sien (3).

Quand Moray jugea que Marie était assez préparée à une ouverture de réconciliation, il lui dépêcha Robert Melvil, pour l'assurer de la sincérité de son repentir et lui dire que, si elle voulait oublier le passé, il était prêt à seconder son rétablissement sur le trône, ainsi que le mariage projeté entre elle et le duc de Norfolk. Marie répondit fort sagement que, de quelque blessure que son cœur eût été atteint par l'ingratitude sans bornes de Moray et de ses amis, elle était disposée à leur pardonner et à prendre leurs conseils comme autrefois; mais qu'elle ne se prêterait à aucun mariage quel qu'il fût, sans l'avis des états du royaume; que pour le moment, elle n'avait aucune réponse à faire à ce sujet, et n'en ferait point qu'elle n'eût été préalablement remise en liberté et rétablie sur le trône (4). Peu importait à Moray; il avait atteint son but. Le duc de Norfolk, le traitant comme son meilleur ami, lui fit obtenir d'Élisabeth un prêt de cinq mille livres (5); et les habitants des frontières anglaises qui étaient en armes pour

(1) Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 39 et 40.

(2) Camden.

(3) Murdin, p. 42; *Correspondance de Fénelon*, t. II, p. 214-217, et Labanoff, t. II, p. 280.

(4) Lesly's *negociations*, Anderson, t. III, p. 40 et 41; Camden, p. 158.

(5) Melvil, p. 214, et Goodall, t. II, p. 313 et 314.

l'intercepter, reçurent l'ordre de lui livrer passage sans l'inquiéter. En même temps Marie, renouvelant la faute qu'elle avait commise déjà deux fois à la prière d'Élisabeth, écrivit à ses lieutenants et aux chefs des borderers de renoncer à toute tentative contre le comte de Moray, et de renvoyer les troupes qu'ils avaient rassemblées, et qui étaient prêtes à entrer en campagne (1). L'ordre était plus généreux que sage : les partisans de Marie n'y obéirent qu'avec répugnance; car ils sentaient que c'était, comme l'année précédente, les livrer à la discrétion de leur ennemi.

Moray ne devait qu'à Marie et au duc de Norfolk de pouvoir rentrer sain et sauf en Écosse; cependant, il n'avait pas encore repassé la frontière que déjà il avait trahi l'un et l'autre. Il livra à Cecil une copie, peut-être altérée (2), des lettres que Marie avait écrites à ses partisans pour se plaindre des intrigues qu'on ourdissait contre elle; et, s'il faut en croire Melvil, il révéla à Élisabeth ce qui s'était passé entre lui et le duc de Norfolk (3). A peine arrivé à Berwick, il écrivait à « son bien-aimé et dévoué ami », le secrétaire Cecil : « Autant que j'ai pu me renseigner, la mère du roi n'est nullement découragée et ne se croit point abandonnée de ses amis. Il y a donc plus que jamais occasion de veiller à ce qu'elle soit sûrement gardée. Je vous en préviens, autant pour la sécurité de votre maîtresse et le repos dont les hommes pieux jouissent sous son gracieux gouvernement que pour ma propre place et mon intérêt, qui ne peuvent être à l'abri de toute atteinte que si votre pays est tranquille. » Et il ajoutait « que ce serait un grand bien si les commissaires de Marie pouvaient être retenus encore quelque temps (4). »

(1) Lesly's *Négociations*, dans Anderson, t. III, p. 42; Murdin, et Labanoff, t. II, p. 308.

(2) Quand Knollys représenta cette copie à Marie, elle en avoua une partie, mais nia avoir rien écrit contre la reine d'Angleterre. *Knollys à Cecil*, 27 et 28 janvier 1569, *State papers office*.

(3) Melvil, p. 215.

(4) *Moray à Cecil*, 31 janvier 1569, dans Haynes, p. 506, et Goodall, t. II, p. 332 et 333.

Ces avis furent exactement suivis. Le duc de Châtelleraut, qui était en route pour l'Écosse, fut arrêté à York sans raison et quoiqu'il fût muni d'un sauf-conduit ; lord Herries et l'évêque de Ross furent retenus sous de mensongers prétextes, et l'on se disposa à transférer Marie dans une prison plus sûre. « On a usé de plus de rigueur à l'égard de la reine d'Écosse depuis quelque temps, » écrivait un secrétaire de l'ambassade française, « afin de la forcer à résigner sa couronne ; et on l'a menacée, si elle fait quelque résistance et refuse d'aller où on veut l'envoyer, de l'enlever dans son lit avec ses femmes, de les déposer dans une litière de force et de les y enfermer (1). » Marie avait en effet déclaré qu'on ne l'emmènerait que de force ; le moment venu, elle se contenta d'adresser à sa rivale des remontrances et des plaintes : « Je suis traitée si rigoureusement, » lui écrivait la pauvre prisonnière, « que je ne puis comprendre d'où procède votre si extrême indignation que cela démontre qu'avez conçue contre moi... Je ne puis sinon lamenter en ce ma mauvaise fortune, voyant qu'il vous a plu non-seulement me refuser votre présence, m'en faisant déclarer indigne par votre noblesse, ains me souffrir déchirer par mes rebelles, sans les faire répondre à ce que je leur avais mis sus, ne me permettant avoir les copies de leurs fausses accusations ni lieu pour les accuser ; ains leur avez donné permission de se retirer avec un décret comme les absolvant et fortifiant dans leur usurpée prétendue régence..., avant, m'ayant donné le blâme et couvertement condamnée sans m'ouïr, retenant mes ministres d'une part, me faisant transporter par force sans me faire entendre la résolution en mes affaires, ni à quelle fin je dois entrer dans un autre pays, ni quand j'en sortirai, ni comme j'y serai et à quelle fin retenue, m'étant tout support et requêtes refusés. Toutes ces choses et autres petites rudesses, comme de ne me permettre recevoir des nouvelles de mes parents de France, ni de mes serviteurs pour mes particulières nécessités..., me rendent si troublée, et

(1) *Rapport de M. de La Vergne à Catherine de Médicis, Correspondance de Fénelon*, t. I, p. 169.

à dire vrai si craintive et irrésolue, que je ne sais à quoi me ranger, ni ne puis me résoudre d'obéir à une charge si subite de partir sans entendre nouvelle de mes commissaires; non que ce lieu ou un autre me soit en rien plus agréable que où il vous plaira...; car je suis entre vos mains, et pouvez commander au moindre des vôtres de faire sacrifice de moi que je ne ferai qu'appeler à Dieu et à vous; car d'autre appui, je n'en ai aucun... Dieu veuille que me traitiez comme je désire mériter en votre endroit. Quand cela adviendra, je serai contente; sinon, Dieu me donne patience et à vous sa grâce (1). »

Ces plaintes de Marie furent inutiles : sa rivale ordonna qu'elle fût transportée sur-le-champ à Tutbury. C'était le 26 janvier, le froid était très-rigoureux, et les chemins couverts de neige. Marie Stuart et lady Levingston, toutes deux souffrantes, étaient portées dans une litière; les autres femmes suivaient à cheval, indignées de la manière barbare dont on traitait leur maîtresse, et maugréant contre le froid et les difficultés de la route. Le cortége était escorté et surveillé par les vétérans du capitaine Read.

Au bout de quatre jours de ce pénible voyage, lady Levingston était tellement souffrante qu'il fallut la laisser en arrière; le lendemain, Marie elle-même ne put atteindre l'endroit où elle devait passer la nuit (2). Ce ne fut qu'après dix jours de fatigue et de souffrance, qu'elle arriva enfin au château de Tutbury. Il appartenait au comte de Shrewsbury. C'était une vieille forteresse royale, froide, humide, à moitié délabrée et située dans un pays triste et insalubre; elle était entourée de murs épais et d'un large fossé; on n'y pénétrait que par un pont-levis que défendaient plusieurs tours armées de canons. Marie y fut reçue par le comte et la comtesse de Shrewsbury, qui étaient chargés de lui faire les honneurs de leur lugubre bastille, à peu près comme un geôlier est chargé de faire les honneurs de sa prison. Le comte (3) était courtois et bienveillant,

(1) *Marie à Élisabeth*, 22 janvier 1569, Labanoff, t. II, p. 281-284.

(2) Labanoff, t. II, p. 294 et 295.

(3) George Talbot, comte de Shrewsbury, était un des membres les plus

quoique soupçonneux et dévoué aux caprices d'Élisabeth ; mais Marie devait trouver plus d'une fois, dans le caractère méchant de la comtesse, une aggravation aux rigueurs de sa captivité.

Jusque-là les commissaires de Marie avaient en vain demandé la permission de se retirer ; Élisabeth la leur avait toujours refusée sous de vains prétextes. Dès qu'elle sut que Moray était arrivé en Écosse et Marie enfermée à Tutbury, elle consentit à les laisser partir. Ils sollicitèrent encore une fois la liberté de leur maîtresse ; Élisabeth répondit que le débat entre elle et ses sujets n'étant pas vidé, elle ne pouvait lui permettre de retourner dans ses États ; mais que, quoique transférée de Bolton à Tutbury, elle n'en serait pas moins traitée comme une princesse libre, avec tous les égards et priviléges dont elle avait joui auparavant ; et que rien ne serait tenté qui pût porter atteinte à sa dignité ou à son honneur. Un sauf-conduit leur fut donné ; ils partirent dès le lendemain pour Tutbury (1). Marie fut très-satisfaite des belles paroles qu'ils lui apportaient de la part d'Élisabeth ; mais ce n'étaient que des caresses intéressées. Elle le comprit, quand l'évêque de Ross l'informa que cette bonne cousine persistait à demander qu'elle abdiquât, et que le prince d'Écosse fût envoyé en Angleterre. Elle écrivit sur-le-champ : « Bien vous supplié-je d'une chose, qui est de ne permettre plus qu'il soit mis en avant de si déshonnêtes et désavantageuses ouvertures pour moi, que celles à quoi l'évêque de Ross a été conseillé prêter l'oreille ; car j'ai fait vœu solennel de ne jamais me démettre de la place où Dieu m'a appelée, tant que je pourrai sentir mes forces battantes pour ce fait, comme, je le remercie, je les sens augmenter avec l'envie de m'en acquitter mieux que jamais, et avec plus de suffisance par le temps et l'expérience acquis... Et quant aux réponses

riches de la vieille noblesse d'Angleterre. Son avarice était égale à sa fortune. Sa femme, dont il était le quatrième époux, était beaucoup plus jeune que lui et le dominait. Lodge dit qu'elle avait une intelligence toute masculine, mais qu'elle était altière, jalouse, égoïste et sans cœur. (LODGE'S *Illustrations*).

(1) GOODALL, t. II, p. 333-336.

que vous désirez, je serai prête quand il vous plaira m'admettre en votre présence, de vous en résoudre et faire paraître la fausseté de leurs calomnies et mon innocence, laquelle Dieu manifestera, comme mon espoir est en lui (1). »

Marie fit partir lord Herries pour l'Écosse avec des instructions pour les chefs de son parti. Elle garda auprès d'elle ses autres commissaires ; mais au bout de quelques jours, ils furent séquestrés dans une petite ville voisine, sous prétexte qu'ils cherchaient à faire évader leur maîtresse (2). Marie n'y songeait point ; elle s'était même assez bien résignée à son changement de résidence. Comme on lui avait obstinément refusé un prêtre catholique, elle assistait de temps en temps au service protestant avec un livre des psaumes à la main. Elle étudiait l'anglais, ou employait de longues heures à des travaux d'aiguille représentant différents sujets qu'elle ornait de devises de son invention, dont la plupart avaient rapport à ses infortunes. Le comte de Shrewsbury la surveillait de très-près. Elle ne se couchait jamais avant une heure ou deux du matin ; mais pour qu'elle ne fût pas tentée de s'évader, deux hallebardiers veillaient nuit et jour sous les fenêtres de sa chambre. Le courtisan Nicolas White, qui donnait ces détails à Cecil, ajoutait en forme de conseil : « Il ne faut laisser que peu de sujets approcher de cette dame ou converser avec elle ; car, outre qu'elle est d'un rang éminent, elle possède, bien qu'à vrai dire elle ne soit pas comparable à notre reine, une grâce séduisante, un charmant parler écossais, un esprit vif et une grande douceur. Sa renommée pourrait bien pousser quelques personnes à tenter de la délivrer, et la gloire, jointe à l'intérêt, en solliciter d'autres à beaucoup hasarder pour elle (3). »

Marie Stuart était soutenue par une espérance secrète : elle comptait sur les promesses de Moray ; mais, à peine de retour en Écosse, l'ambitieux bâtard avait jeté le masque. Il commença par faire approuver, dans une assemblée de ses adhé-

(1) *Marie à Élisabeth*, 10 février 1569, Labanoff, t. II, p. 300 et 301.
(2) Lesly's, *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 43.
(3) *Nicolas White à Cecil*, 26 février 1599, Haynes, p. 509 et suiv.

rents, tout ce qui avait été fait en Angleterre pour diffamer la reine (1). Puis, après avoir ordonné à tous les sujets de prendre les armes, il publia une proclamation, dans laquelle le jeune roi déclarait « que sa mère ayant osé accuser le régent de trahison, il avait été reconnu que ledit régent et la noblesse avaient agi très-honorablement et d'une manière conforme à leur devoir ; qu'au contraire il avait été vérifié, par des lettres écrites de la propre main de la reine, qu'elle avait été complice du meurtre du feu roi (2). » Les partisans de Marie firent mine d'abord de vouloir opposer la force à la force : ils convoquèrent leurs vassaux ; mais, aidé de l'argent de l'Angleterre, le régent fut prêt le premier. Le duc de Châtellerault avait été menacé par Élisabeth de la ruine de toute sa maison, s'il ne reconnaissait point l'autorité du roi : il eut peur (3) ; les autres seigneurs du parti n'étaient guère plus rassurés. Après s'être consultés, ils jugèrent qu'une réconciliation avec leurs ennemis serait moins dangereuse. Une première assemblée eut lieu le 13 mars à Glasgow. Le comte de Cassilis, lord Herries et l'abbé de Kilwinning y représentaient le parti de la reine. Moray leur demanda de reconnaître l'autorité du roi ; ils y consentirent, à condition qu'ils seraient réintégrés dans leurs biens et dignités, et que Moray et ses amis ne rejetteraient aucune des propositions qui seraient « profitables à l'honneur, à la commodité et à l'avancement de la reine. » Après ces préliminaires, une assemblée solennelle fut fixée au 10 avril suivant. Les chefs des deux partis y devaient, « comme bons amis, traiter ensemble, regarder à conclure les articles et points qui concernaient la reine, et ce qu'ils verraient être nécessaire pour son honneur ; » et procéder ensuite à une pacification générale. Moray donna sa parole que les lords de la reine pourraient venir à Édimbourg et s'en retourner en toute sûreté ; mais il les obligea à disperser leurs forces et à livrer des otages (4). Ils le firent immé-

(1) GOODALL, t. II, p. 370 et 371.

(2) *Proclamation de Moray*, dans FÉNELON, t. I, p. 342 et 343.

(3) LABANOFF, t. II, p. 320.

(4) *Convention de Glasgow*, 13 mars, HAYNES, p. 512 et 513 ; FÉNELON, t. I, p. 300-302, et TEULET.

diatement, persuadés que Moray allait de son côté dissoudre son armée. Mais il s'en garda bien; il maintint toutes ses forces sous prétexte d'une expédition contre les maraudeurs des frontières (1).

Ce rapprochement ressemblait assez à une défection ; Marie en fut très-affligée. Elle ressentit plus vivement encore la proclamation dans laquelle les usurpateurs prétendaient que la reine et la noblesse d'Angleterre l'avaient reconnue complice du meurtre de Darnley; elle s'en plaignit amèrement (2). « Peut-il entrer dans votre pensée, » lui répondit Élisabeth, « que j'eusse en si peu d'estime mon honneur, ou que j'oubliasse à ce point ma naturelle affection vers vous, que je vous condamnasse avant d'ouïr votre réponse; et si peu de respect pour l'ordre des choses, que j'eusse conclu avant d'avoir commencé (3)? » Marie feignit d'être satisfaite; mais, plus sûrement informée des perfidies d'Élisabeth, elle s'adressa à la France et à l'Espagne. Elle n'avait rien à attendre ni de l'une ni de l'autre : la France était occupée de ses propres dissensions; et quand le cardinal de Lorraine proposa au roi d'Espagne de déclarer la guerre à Élisabeth, ce prince répondit qu'il voulait, avant tout, soumettre ses sujets rebelles et rétablir la paix dans ses États; que tout ce qu'il pouvait faire pour la reine d'Écosse, c'était de solliciter sa mise en liberté, et qu'il ne cessait de la demander (4).

Le 10 avril, jour fixé pour discuter et conclure la pacification de l'Écosse, les principaux lords de la reine se rendirent à Édimbourg, comme il était convenu, sauf Huntley et Argyle, qui avaient refusé de souscrire à la convention de Glasgow. Il s'agissait de s'entendre sur deux points impossibles à concilier : le maintien de l'autorité du roi et la restauration de la reine.

(1) TYTLER, t. VI, p. 90 et 91.

(2) *Marie à Élisabeth*, 14 mars 1569. LABANOFF, t. II. p. 306-309.

(3) *Élisabeth à Marie*, 30 mars 1569, *Correspondance de Fénelon*, t. I, p. 344.

(4) *Philippe II au cardinal de Lorraine*, 30 avril 1569, *Archives de Simancas.*

Moray n'avait l'intention de laisser discuter ni l'un ni l'autre. Dès que le duc de Châtellerault et lord Herries furent entrés dans la salle du conseil, le régent se leva et leur présenta d'un air hautain un papier, qu'il leur ordonna de signer avant de procéder à toute discussion. Le duc se récria, disant que ce n'était point là ce qui avait été convenu; que l'objet de la réunion était de délibérer et de s'entendre sur les mesures à prendre à l'égard de la reine. Moray eut recours aux menaces; mais ni lord Herries ni le duc n'en furent ébranlés. Ils dirent qu'ils avaient fidèlement observé la convention de Glasgow; qu'ils étaient venus à Édimbourg, comptant sur la parole qu'il leur avait donnée; que ce serait une honte pour lui d'y manquer, et un acte insigne de fourberie et de despotisme. Pour toute réponse Moray fit appeler ses gardes et saisir, comme des malfaiteurs, le premier pair du royaume et le brave lord Herries. Ce dernier, qui était le plus redouté, fut enfermé le jour même au château d'Édimbourg; le lendemain on y conduisit le duc, qui déclara, en se voyant ainsi traité, qu'il n'y avait plus d'accord possible, qu'il porterait sa tête sur l'échafaud plutôt que de reconnaître d'autre autorité que celle de la reine (1).

Ce manque de foi de la part du régent indigna jusqu'à ses amis; mais ce fut un coup terrible porté au parti de Marie. Dans le Nord, les comtes de Huntley et d'Argyle tenaient encore la campagne; mais tout le Midi était réduit à l'impuissance. Bientôt le comte de Huntley resta presque seul en armes. Il écrivait à Marie qu'il ne pouvait plus compter que sur le comte de Crawford et Ogilvy; qu'il lutterait néanmoins, tant qu'il en aurait le pouvoir; mais que sa ruine était inévitable et prochaine, s'il ne recevait bientôt un secours de France ou d'Espagne (2). Marie s'empressa de communiquer ce cri de détresse aux ambassadeurs de Charles IX et de Philippe II;

(1) MELVIL, p. 219; *Historie of James the sext*, p. 39 et 40; FÉNELON, *Correspondance*, t. I, p. 369; LESLY'S *Negociations*, dans ANDERSON, t. III, p. 44; LABANOFF, t. II, p. 322.

(2) *Huntley à Marie Stuart*, avril 1569, *Archives de Simancas*, *leg.* 821, *fol.* 48.

aucun secours ne fut envoyé; et au mois de mai, Huntley fut obligé de se soumettre comme les autres, pour éviter une ruine complète et inutile à sa souveraine.

Le champ était libre : Moray se lança avec son armée à la conquête d'un pays qui venait de se soumettre, pillant les maisons, confisquant les héritages, emprisonnant les uns, levant sur les autres des taxes ruineuses et donnant un spectacle tel, qu'on n'avait rien vu de pareil depuis que le royaume était habité. Et les malheureux qu'il traitait ainsi n'étaient coupables que d'être restés fidèles à leur reine captive. Il s'éleva de toutes parts des cris d'horreur et d'indignation (1). Le régent mit le comble à ses exploits, en faisant brûler comme sorcières, à Saint-André et à Dundee, quelques pauvres vieilles femmes (2), dont tout le crime était sans doute d'être encore attachées à l'ancienne religion. Il revint de cette expédition chargé de dépouilles destinées à l'enrichir lui et les parasites qui l'entouraient.

Ainsi persécutés et réduits aux abois, les partisans de Marie firent savoir à cette princesse que, s'ils s'étaient soumis, ce n'était que pour sauver leurs biens et leurs vies, parce que la reine d'Angleterre faisait cause commune avec les usurpateurs, et leur avait fourni non-seulement de l'argent, mais des secours d'hommes envoyés de Berwick par lord Hunsdon. Ils lui révélaient les menaces qu'elle avait faites au duc de Châtellerault, et la suppliaient d'employer ses amis en leur faveur, l'assurant que, qu'elles que fussent les apparences, ils lui restaient attachés de cœur et dévoués à sa cause (3).

Marie leur envoya des encouragements, leur donna des espérances, leur fit entrevoir des temps meilleurs (4); mais ce n'était pas assez, et c'était tout ce qu'elle pouvait faire. Élisabeth ne répondait à ses plaintes que par des mensonges ou

(1) LESLY'S *Negociations*, ANDERSON, t. III, p. 44; MELVIL, p. 220, et TYTLER, t. VI, p. 91.

(2) *Occurrents*, p. 147, et CRAWFORD, p. 127.

(3) LABANOFF, t. II, p. 321-323.

(4) LABANOFF. t. II.

de nouvelles rigueurs. Elle venait sans motif aucun, et uniquement parce qu'elle « ne voulait pas que sa rivale pût jamais reposer sa tête (1), » de la faire transférer de Tutbury à Winkfield dans le comté de Derby.

En diffamant Marie Stuart, Élisabeth et Cecil avaient espéré la rendre inhabile à succéder à la couronne d'Angleterre. La reine, qui se défiait de ses droits à cause du défaut de sa naissance (2), pensait être délivrée par là des terreurs que lui causaient les titres de sa rivale; et le ministre, préparer la voie aux enfants du comte de Hertford (3), dont il était le tuteur et dont il appuyait secrètement les prétentions au trône. Ils furent tous deux trompés dans leurs calculs : aussitôt après les conférences, il se forma un parti puissant pour renverser Cecil et faire reconnaître les droits de Marie Stuart.

La noblesse d'Angleterre voyait avec un dépit secret l'influence toute puissante de Cecil sur l'esprit de la reine; elle était humiliée de l'élévation de ce parvenu, et lassée de son intervention tracassière dans les affaires intérieures des autres nations. Depuis huit ans qu'il gouvernait à son gré, l'argent du trésor n'avait été employé qu'à payer des trahisons et des complots tragiques en Écosse, pensionner les chefs de la Réforme en Allemagne, soudoyer la guerre civile en France et secourir par dessous main les révoltés de Flandre. Ce qui

(1) CHALMERS, t. II, p. 4.

(2) FÉNELON, *Discours au roi*, *Correspondance*, t. I, p. XXVI.

(3) « Il ne se parle plus maintenant que du droict de troys : sçavoir de » la royne d'Écosse, des pupilles de Herfort et du comte de Huntington. L'on » a mis grand'peine d'esteindre et supprimer, si l'on eust peu, celluy de la » royne d'Écosse, par l'impression qu'on donnoit à la noblesse de ce pays » des choses advenues du meurtre du feu roy d'Escosse son mari, et de celles qui étoient advenues avec le comte de Baudouel ; à quoy semble que » cette royne, pour quelque jalousie qu'elle avoit, se soit quelquefois inclinée..., et qu'elle ayt laissé courir ce qui touchoit à son honneur... Cecil » est pour ceux de Herfort qui sont en sa tutelle, de la maison de Sommerset de laquelle il est serviteur ; le garde des sceaux, les évêques et » ministres de la nouvelle religion pour Huntington, craignant que Marie » n'abolisse leur religion. » (*Lamothe Fénelon au roy*, 23 juillet 1569, *Correspondance*, t. II, p. 122 et 123.

s'était passé aux conférences, où le ministre et la reine s'étaient faits les complices d'une bande de conspirateurs et de meurtriers, mit le comble au mécontentement de la noblesse, et lui fit prendre en pitié la malheureuse princesse qui, quoique la véritable héritière du trône, était traînée de prison en prison, pendant que les usurpateurs qui l'avaient dépossédée jouissaient de la protection et des faveurs de l'Angleterre. Le parti des mécontents était considérable; il comptait les plus grands noms de l'aristocratie (1). Le favori d'Élisabeth, Leicester lui-même, fut gagné aux intérêts de Marie, ainsi que Throckmorton, qui avait traité cette pauvre reine de « misérable femme, » qui avait été l'un des agents les plus actifs de la politique de Cecil en France et en Écosse, et l'un des promoteurs du gouvernement de Moray. Il fut convenu qu'on s'opposerait désormais aux intrigues et aux projets du secrétaire. En effet, lorsqu'il proposa de nouvelles mesures contre la France et l'Espagne, les autres membres du conseil firent résoudre que la paix serait maintenue avec ces deux royaumes (2).

Leicester, désigné pour commencer l'attaque, osa représenter à Élisabeth que la politique de Cecil était désapprouvée par tous ses collègues, et que l'appui, accordé à des rebelles contre leurs princes, était aussi fatal à sa propre réputation qu'à l'intérêt de ses sujets. Élisabeth prit d'abord la défense de son ministre; mais ceux qui voulaient le renverser ne se découragèrent pas : ils l'attaquèrent en plein conseil. Au lieu de faire tête à l'orage, Cecil feignit de devenir favorable à l'élargissement de la reine d'Écosse; il demanda au duc de Norfolk sa protection et ses conseils, lui promettant « d'être en toutes choses son dévoué serviteur (3). » Il se renferma pendant quelque temps dans ses fonctions de secrétaire, et la reine parut disposée à le sacrifier; car elle commençait à voir que la situa-

(1) MURDIN, p. 103, et FÉNELON.

(2) FÉNELON, *Dépêche* du 8 mars 1569, *Correspondance*, t. I, p. 233, et *Memorias*, t. VII, p. 338.

FÉNELON, t. I, p. 214, 233, 235, 258, 284, 411, 412, 414, et t. II, p. 51

tion préparée par sa politique n'était pas sans danger. Le duc d'Albe avait soumis les insurgés des Pays-Bas, et le duc d'Anjou venait de gagner la bataille de Jarnac; le catholicisme triomphait sur le continent, et ceux qui le professaient en Angleterre ne supportaient qu'avec une impatience frémissante l'oppression qui pesait sur eux; les ports regrettaient leur commerce interrompu; les marchands leurs marchandises saisies à Rouen et à Anvers par les rois de France et d'Espagne, qu'avaient poussés à bout les provocations de l'Angleterre.

D'un autre côté, il se manifestait parmi le peuple et les principaux de la noblesse une telle faveur pour la reine d'Écosse, qu'Élisabeth commençait à redouter son séjour dans le royaume (1). Déjà à la pitié et aux protestations stériles succédaient les projets de complots. Le pape menaçait d'excommunier Élisabeth et recommandait sa rivale à tous les princes chrétiens; les plus remuants d'entre les catholiques s'entendaient avec les ambassadeurs étrangers pour obtenir des secours, afin de secouer le joug; le duc d'Albe envoyait de l'argent, et on lui promettait dès cette époque un succès certain, si Philippe II voulait entreprendre l'invasion de l'Angleterre: tant toutes les classes de la nation étaient fatiguées du gouvernement d'Élisabeth (2). Ce n'était qu'une juste rétribution de l'exemple funeste qu'elle avait donné en excitant partout des révoltes.

Aidés de cette situation, les nobles ligués contre Cecil auraient peut-être triomphé des résistances de leur reine, s'ils s'étaient contentés de la ruine du secrétaire; mais ils travaillaient en même temps au mariage du duc de Norfolk avec Marie Stuart, et se proposaient, après qu'il serait conclu, de faire reconnaître cette princesse comme héritière de la couronne d'Angleterre. C'était attaquer Élisabeth dans la partie la plus sensible de son égoïsme, c'était réveiller toutes ses jalousies et toutes ses terreurs.

Ce mariage avait été, comme on l'a vu, l'objet d'intrigues

(1) FÉNELON, *Dépêche* du 13 mai 1569, t. I, p. 411.
(2) *Memorias*, t. VII, p. 338.



secrètes aux conférences d'York et avant le départ de Moray pour l'Écosse. Throckmorton conseilla au duc de se le faire proposer de nouveau par le comte de Leicester, mais d'affecter quelque répugnance, et d'opposer aux instances qui lui seraient faites les accusations dont on avait chargé la reine d'Écosse. Il fallait, dit Throckmorton, que le projet parût venir du favori, parce que seul il pouvait obtenir le consentement d'Élisabeth. Tout se passa comme l'avait désiré et conseillé le rusé Throckmorton. Leicester atténua les accusations derrière lesquelles se retranchait le duc, et celui-ci feignit de se laisser persuader. Pembroke, Arundel, Lumley et plusieurs autres seigneurs adhérèrent immédiatement au projet (1).

Sur ces entrefaites arriva à Londres l'évêque de Ross, que Marie envoyait pour entamer une négociation d'accommodement. La royale captive demandait à sa bonne sœur, ou de la remettre sur le trône, ou de lui permettre de chercher des secours ailleurs; car sa situation était devenue intolérable. «... Il n'est plus temps de différer, » disait-elle ; « par quoi je vous supplie, sans m'amuser davantage, me donner briève réponse ou que me voulez remettre présentement selon ma requête en mon pays, ou que du tout me refusez... Quelque autre réponse ou délai que je reçoive de vous, excepté l'accord de ma tant importune requête, je ne la saurais prendre qu'à refus, qui serait cause qu'à mon grand regret, j'accepterais toute autre aide qu'il plaira à Dieu de m'envoyer (2). »

Après avoir exposé l'objet de sa mission et en avoir conféré avec Élisabeth et ses ministres, l'évêque de Ross proposa par écrit les articles suivants :

La reine d'Écosse s'engageait à ne troubler en rien ni la reine Élisabeth, ni ses héritiers légitimes, dans la possession de la couronne d'Angleterre, et à ratifier le traité d'Édimbourg de 1560, pourvu que ses droits fussent réservés pour le cas où Élisabeth n'aurait point d'héritier ;

Il serait conclu entre l'Angleterre et l'Écosse un traité d'al-

(1) Camden. p. 158.
(2) *Marie à Élisabeth*, dans Labanoff, t. II, p. 330-334.

liance, lequel serait approuvé par les états des deux royaumes et confirmé par les deux reines ; Marie donnerait comme garants de sa parole, si elle en était requise, les rois de France et d'Espagne ;

Pour être agréable à la reine d'Angleterre, Marie pardonnerait à ses sujets rebelles, à condition qu'ils rentreraient dans le devoir et lui rendraient son fils, les forteresses qu'ils occupaient, ses joyaux dont ils s'étaient emparés et les biens qu'ils avaient confisqués.

Le meurtre du roi serait poursuivi, et les meurtriers punis conformément aux lois du royaume ;

Bothwell ne pourrait jamais rentrer en Écosse ; et un procès de divorce serait instruit d'après l'avis de la noblesse.

Ces articles une fois acceptés par les parties contractantes, la reine d'Écosse serait renvoyée dans ses États avec une escorte honorable, et tous les actes contraires à ses droits seraient annulés (1).

Après avoir pris connaissance des propositions de l'évêque de Ross, Élisabeth en conféra avec son conseil : elles furent trouvées trop générales, mais d'ailleurs raisonnables. Il fut convenu que les ministres d'Élisabeth rédigeraient des contre-propositions ; que John Wood, qui se trouvait en mission à Londres, retournerait en Écosse pour faire cesser les hostilités, et demander que des députés fussent envoyés pour prendre part à la conclusion du traité. Wood assura que son maître, le régent, accéderait à tout de très-grand cœur ; car il était fatigué du gouvernement, et ne demandait pas mieux que d'en être déchargé et d'aider à la restauration de la reine, comme il l'avait lui-même déclaré. Les choses semblaient marcher vers un prompt et heureux dénoûment, lorsque le bruit parvint aux oreilles d'Élisabeth que Marie avait fait cession au duc d'Anjou de ses droits à la couronne d'Angleterre. L'évêque de Ross nia que sa maîtresse eût jamais fait pareille cession ; et Marie, informée de ce qu'on lui reprochait, s'empressa d'écrire à Élisabeth : « Je puis vous assurer sur ma conscience, honneur et

(1) Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 46-49.

crédit, que jamais n'ai fait nul contrat avec le duc d'Anjou ni autre, ni n'entrai jamais en cette opinion de faire chose à votre préjudice, depuis que je suis en âge de discrétion (1). »

Aussitôt après cette déclaration, l'évêque de Ross, appuyé par l'ambassadeur de France, insista pour que le traité fût conclu. Élisabeth répondit qu'elle voulait avoir auparavant des preuves certaines qu'il n'y avait eu réellement aucune cession. Marie envoya sur-le-champ en France un de ses écuyers, pour obtenir de la cour des déclarations conformes à la sienne (2). En attendant, on dressa les contre-propositions aux articles qu'avait présentés l'évêque de Ross; elles furent rédigées par Leicester et écrites de sa main. Elles étaient ainsi conçues :

Que la reine d'Écosse n'entreprendrait rien qui pût porter préjudice à la reine d'Angleterre, ou aux enfants issus d'elle (3), dans leurs titres à la couronne d'Angleterre ;

Qu'une ligue perpétuelle offensive et défensive serait conclue entre les deux royaumes ;

Que la Réforme serait établie en Écosse ;

Que les sujets de Marie Stuart, qui l'avaient offensée, seraient pardonnés et tenus en même faveur qu'auparavant ;

Qu'elle révoquerait toute cession qui aurait pu être faite au duc d'Anjou.

Un dernier article fut ajouté, à l'insu d'Élisabeth, d'après lequel Marie devait, renonçant à tout mariage avec un prince étranger, s'engager à épouser le duc de Norfolk qui était le premier et le plus noble seigneur du royaume.

Ces articles furent envoyés à Marie avec une lettre très-affectueuse, écrite de la main de Leicester et signée des autres partisans du mariage. Dans cette lettre les seigneurs anglais recommandaient vivement le duc de Norfolk ; ils promettaient à Marie, si elle consentait à l'épouser, l'appui de toute la noblesse pour lui faire rendre bientôt sa couronne et confirmer ses droits à la succession.

(1) *Marie à Élisabeth*, Labanoff, t. II, p. 346 et suiv.

(2) Labanoff et Fénelon.

(3) Le mot *légitimes* avait été retranché.

« Ils s'emploieraient, » disaient-ils, « de tout leur pouvoir auprès de leur souveraine pour obtenir son consentement ; et ils ne doutaient point qu'elle n'approuvât un mariage qui devait être si profitable à l'amitié et au repos des deux royaumes (1). »

Dans la situation où se trouvait Marie, un mariage avec le duc de Norfolk, ainsi proposé par la noblesse, offrait d'immenses avantages : c'était à la fois la réfutation des calomnies de Moray, son rétablissement sur le trône d'Écosse et la reconnaissance de ses titres à celui d'Angleterre. Elle répondit qu'elle donnerait toute sûreté à la reine, sa cousine ; que pour la ligue offensive et défensive, elle demandait seulement à prévenir le roi de France ; qu'elle obtiendrait du duc d'Anjou la renonciation demandée ; que, quant à la religion, sa conduite passée était une garantie pour l'avenir, que cependant, s'il fallait faire plus à son retour dans ses États, elle prendrait l'avis du Parlement. Puis, répondant à la proposition de mariage, elle disait qu'après avoir été si malheureuse jusque-là, elle avait d'abord songé à passer le reste de ses jours dans le veuvage ; mais puisque tant de seigneurs s'intéressaient au duc de Norfolk, elle était disposée à user de leur conseil, et à se départir de sa résolution dès que la nullité de son mariage avec Bothwell aurait été prononcée. Toutefois, elle désirait qu'avant tout ils obtinssent l'assentiment de leur souveraine, parce qu'autrement le projet pourrait tourner contre elle et contre Norfolk : elle se rappelait trop ce qu'il lui en avait coûté pour avoir épousé Darnley sans l'avis de la reine d'Angleterre (2).

Après cette réponse de Marie, Norfolk chercha à gagner de nouveaux adhérents à son projet : il voulait que, lorsque Élisabeth en serait avertie, elle rencontrât chez les seigneurs un tel accord qu'elle ne pût faire autrement que d'y consentir. Tous ceux à qui le duc s'adressa témoignèrent de leur bonne volonté ;

(1) Camden.

(1) Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 51-54 : Camden, p. 159 ; Labanoff, t. II, p. 358 ; *Memorias*, t. VII, p. 341.

ils approuvèrent, à condition toutefois que rien ne serait tenté contre la reine (1). Cecil lui-même fut mis dans le secret et trouva le projet honorable et loyal (2). » On le communiqua aussi aux ambassadeurs étrangers. La cour de France non-seulement l'approuva, mais elle l'adopta, et avec d'autant plus d'ardeur qu'on redoutait à Paris un mariage espagnol : Lamothe-Fénelon eut ordre de le favoriser de tout son pouvoir (3). Philippe II lui-même feignit d'y donner son approbation, bien qu'au fond il en fût peu satisfait; c'était à son frère bâtard don Juan qu'il aurait voulu marier la reine d'Écosse (4).

Il n'y avait rien dans toute cette affaire qui menaçât la reine d'Angleterre : Marie avait demandé qu'avant tout elle fût prévenue; la noblesse n'avait donné son consentement qu'à la condition que rien ne serait entrepris contre elle; plusieurs de ses ministres étaient du complot, et son favori était à la tête. C'était sur lui qu'on comptait pour prévenir Élisabeth : il l'avait promis; mais soit mauvais vouloir, soit crainte, il reculait devant une pareille ouverture. Quand Norfolk, qui sentait le danger du silence, le pressa de parler, il répondit qu'il ne fallait rien précipiter; il eût été bien aise de laisser ce soin à Lethington, dont on annonçait la venue prochaine en Angleterre (5).

A la fin cependant Leicester se hasarda à sonder la reine; il osa même plaider la cause de Marie Stuart. Il n'y avait, dit-il, pour sortir de la situation chaque jour plus grave où l'on s'était mis, que deux moyens qui étaient ou de faire mourir la reine d'Écosse, ou de la rétablir sur le trône. Il déclara que le premier serait une infâmie, tandis que le second donnerait pour alliés à l'Angleterre les rois de France et d'Espagne, l'empereur et

(1) LESLY'S *Negociations*, ANDERSON, t. III, p. 62, et CAMDEN, p. 150.

(2) *Lettre de Sussex à Cecil*, dans WRIGHT, t. I, p. 327.

(3) Voyez entre autres, *Dépêches du roi à Fénelon*, des 27 juillet, 25 août, 14 et 20 septembre et 19 novembre, et celles de la *Reine mère à Fénelon*, 21 septembre et 1er novembre 1569, *Correspondance*, t. VII, p. 35, 38, 50, 51, 53, 55, 57, 58 et 72.

(4) FÉNELON, t. II, p. 127, 194 et 195, 214 et 217.

(5) FÉNELON, t. II, p. 65; TYTLER, t. VI, p. 94; CAMDEN; HAYNES.

le pape, qui tous étaient des ennemis en ce moment. Quant à l'alliance de Moray, ajouta-t-il, elle n'est ni honorable ni sûre ; car il n'est pas le roi légitime de l'Écosse.

Élisabeth fut « ébahie » d'entendre un tel langage dans la bouche de son favori. Elle répondit qu'elle n'avait à attendre de la reine d'Écosse restaurée que du mauvais vouloir et des intrigues ; que le plus sûr était par conséquent de la retenir en Angleterre, et de laisser le gouvernement à Moray ; mais que, puisque les siens mêmes la trahissaient, elle saurait bien y remédier. Leicester lui fit observer que retenir Marie, c'était nourrir le serpent dans son sein, et s'exposer de la part de ses partisans à des complots incessants. Élisabeth trouva toutes ces raisons fort mauvaises, et Cecil « chercha à les faire pires encore (1). » Cependant Élisabeth parut s'être adoucie : « Il semble, » écrivait Fénelon, « qu'on lui ait déjà fait trouver bon que la reine d'Écosse soit mariée en Angleterre; et quand désormais elle ne le trouverait bon, l'on ne laissera de passer outre, tant les choses semblent être avancées avec Norfolk (2). »

Le duc avait été, en effet, très-pressé et plus impatient que sage : sachant que l'Espagne cherchait à le supplanter, que plusieurs seigneurs catholiques, et particulièrement les comtes de Northumberland et de Westmoreland, lui préféraient Philippe II et, à défaut de ce prince, le vainqueur de Lépante ; que déjà des propositions à ce sujet avaient été faites plusieurs fois à l'ambassadeur d'Espagne (3), il avait cherché par un engagement prématuré à s'assurer sa royale conquête. Marie, qui se voyait « entrer par ce mariage en possession de la couronne d'Angleterre après sa cousine (4), » n'avait pas su résister à tant d'impatience, quoiqu'elle n'ignorât point à quels dangers elle s'exposait. Une sorte de contrat avait été conclu entre eux : le duc avait envoyé un riche diamant à la reine

(1) Fénelon, t. II, p. 124-126.

(2) Fénelon, t. II, p. 127.

(3) *Memorias*, t. VII, p. 338-341, et *Memorials of rebellion*, Cuthbert Sharpe.

(4) Fénelon, t. II, p. 127.

captive, qu'il l'avait accepté et promis de le porter à son cou jusqu'au jour de leur mariage; elle avait renvoyé son portrait en gage d'acceptation. Dès ce moment, il y eut entre les deux fiancés un échange fréquent de lettres et de présents; et l'évêque de Ross prit les conseils de celui qui semblait devoir être un jour l'époux de sa souveraine (1).

La négociation pour le rétablissement de Marie paraissait terminée en Angleterre, les conditions ayant été acceptées de part et d'autre; Élisabeth, pressée par ses ministres, consentit à ce qu'elle fût continuée en Écosse. Elle remit à lord Boyd, que Marie avait désigné pour négocier en son nom, une lettre adressée au régent, où elle déclarait qu'elle lui laissait le choix, ou de restaurer la reine sans conditions, ou de l'associer à son fils en conservant pour lui-même le gouvernement, ou enfin de la recevoir en Écosse comme une personne privée. Un message aussi vague indiquait assez quels étaient les désirs secrets d'Élisabeth.

Le duc de Norfolk crut que l'occasion était bonne pour recommander ses affaires à Moray. Plein de confiance dans les promesses qu'il en avait reçues, il lui avouait en toute franchise que son mariage avec Marie était trop avancé pour qu'il pût en conscience revenir sur ce qu'il avait fait; mais que cependant, il ne pouvait en honneur aller plus loin « jusqu'à ce qu'eussent été enlevées les pierres d'achoppement qui l'empêchaient de procéder ouvertement. Quand vous les aurez enlevées, » disait-il, « le reste, sur mon honneur, suivra son cours à votre contentement et avantage. Ce que je vous demande donc avec instance, mon bon lord, c'est d'agir en toute diligence, afin que nos adversaires n'aient pas le temps d'entraver notre détermination (2). »

Throckmorton joignit ses instances à celles de Norfolk: il écrivit à Moray qu'il était temps de mettre de côté tous les scrupules; car le mariage du duc avec Marie était appuyé par un

(1) Fénelon, t. II, p. 127 et 194; Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 62 et 63, et *Memorials of the Howard family*.

(2) *Norfolk à Moray*, 1er juillet 1569, Haynes, p. 520.



parti trop nombreux et trop puissant, pour qu'il fût encore possible d'en empêcher l'accomplissement. Le vieux diplomate s'adressa aussi à Lethington : il le pressait de hâter son voyage à Londres, pour communiquer enfin à Élisabeth cette grande affaire que personne n'osait lui révéler. Il ne doutait point qu'elle n'y consentît : elle était trop avisée pour sacrifier la tranquillité de son royaume, sa propre sécurité, le bonheur de son peuple, à la satisfaction de ses fantaisies ou aux passions d'hommes inconsidérés, d'autant que tout ce que l'Angleterre avait de plus sage et de plus haut placé était engagé dans cette entreprise (1).

Avant de partir pour l'Écosse, lord Boyd alla prendre les derniers ordres de Marie. Outre des instructions pour le diriger dans sa négociation, elle lui remit une lettre où elle demandait qu'une commission fût nommée pour connaître de son mariage avec Bothwell ; et, s'il était trouvé contraire aux lois, qu'une procédure fût immédiatement suivie pour prononcer son divorce (2) : elle avait, disait-elle, fait demander à Bothwell son consentement, et l'avait obtenu (3); elle se proposait de s'adresser au pape dès qu'elle pourrait, afin de mettre en sûreté sa conscience et son honneur (4).

Lord Boyd rejoignit à Inverness Moray, qui venait de terminer une expédition dans le Nord. Affectant les dispositions les plus conciliantes, le régent convoqua la noblesse à Perth pour le 25 juillet. Tous les amis de Marie furent invités à s'y rendre ; mais, en même temps, Moray fit dire au clergé d'y envoyer des députés, et prit l'engagement avec Morton de ne point permettre que rien fût décidé au profit de la reine. Il fut convenu que tandis que lui et son secrétaire Wood affecteraient d'être indifférents, le reste de l'assemblée s'élèverait avec force contre tout ce qui serait proposé.

(1) *Lettres de Throckmorton à Moray et à Lethington*, dans Robertson, *appendix*, et Tytler, t. VI, p. 95 et 96.

(2) *Mémoires de lord Herries*, p. 116 ; Crawford ; Tytler.

(3) Chalmers, t. II, p. 7.

(4) Labanoff, t. III, p. 59, 231 et 233.

Tous les amis du régent furent exacts au rendez-vous; ceux de la reine vinrent en moins grand nombre : ils craignaient le sort du duc de Châtellerault et de lord Herries, encore prisonniers au château d'Édimbourg. Moray exposa avec un air d'indifférence les trois propositions d'Élisabeth. La restauration de la reine fut repoussée; son association avec son fils le fut également; son retour en Écosse comme personne privée ne fut ni adopté ni rejeté. Quand vint la question du divorce, la lettre de Marie fut lue avec dédain; et parce qu'elle s'y donnait le titre de reine, il fut décidé qu'on la laisserait sans réponse. Lethington et ses amis firent observer que le divorce pouvait avoir lieu sans préjudice pour l'autorité du roi ou les intérêts de l'Église; mais Mackill répondit que la lettre seule était une insulte pour le roi parce que Marie s'y prétendait encore reine, et pour l'Église parce qu'elle en désignait comme le chef l'archevêque de Saint-André, qui n'était qu'un hérétique. « Il est bien étrange, » répliqua Lethington avec ironie, « qu'on s'oppose maintenant à ce qu'on a semblé désirer avec tant d'ardeur autrefois. On n'a dans le principe demandé à la reine que de séparer sa cause de celle de Bothwell, et aujourd'hui qu'elle propose de le faire, on s'y oppose avec plus de véhémence qu'on n'en a mis à le demander. » Le trésorier Richardson, s'élançant de sa place, l'interrompit en s'écriant qu'il attaquait l'autorité du roi, et déclara traître quiconque soutiendrait le même avis que Lethington. Cette menace mit fin à la discussion. L'assemblée décida que, si Marie voulait se séparer de Bothwell, c'était une affaire qui la regardait seule, qu'elle pouvait faire ce que lui dicterait sa conscience; qu'il y avait d'ailleurs un moyen pour elle d'en finir, c'était de demander au roi de Danemark qu'il fît mourir Bothwell. Ensuite l'assemblée se sépara, en échangeant des paroles de colère et de défi (1).

Grâce aux manœuvres et aux violences du parti de Moray, la délivrance de Marie Stuart fut ajournée indéfiniment, et les

(1) FÉNELON, t. II, p. 154, 204 et 205; *Historie of James the sext*, p. 41; HERRIES, p. 116; ANDERSON, t. III, p. 70 et 71; TYTLER, t. VI, p. 96 et 97.

chances de son mariage avec Norfolk considérablement diminuées. En Écosse le peuple fut très-mécontent, « car il désirait plus que jamais d'avoir sa reine. » Quelques-uns des adhérents du régent se séparèrent de lui à cette occasion (1) ; Lethington, qui se défiait à bon droit de son ancien complice, alla chercher un asile chez son ami le comte d'Athol.

Moray s'empressa de mander à Élisabeth qu'il n'avait pu obtenir l'assentiment de la noblesse à aucune des propositions en faveur de la reine ; et, s'abritant derrière ce refus qui ne devait pas, disait-il, lui être imputé, il déclarait ne pouvoir rien faire pour son rétablissement, sans porter préjudice au jeune roi son maître qu'il avait déjà, grâce à Dieu, assez bien affermi pour le pouvoir défendre (2). Il fit donner, en même temps, à quelques personnes de l'entourage d'Élisabeth l'avis secret que le duc de Norfolk, avec l'assistance des principaux de la noblesse, travaillait à épouser la reine d'Écosse ; qu'il s'agissait de mettre immédiatement sur la tête de cette princesse la couronne d'Angleterre. Il offrait son concours pour déjouer le complot (3).

Cependant plein de confiance en Moray, Norfolk s'abandonnait à son rêve, quand il en fut tiré soudain comme par un coup de foudre. Élisabeth était au château de Farnham, dans le comté de Surrey, lorsque les premières rumeurs du mariage projeté parvinrent à ses oreilles. Le soir elle invita le duc à dîner ; après lui avoir lancé pendant tout le repas des regards menaçants, elle lui dit, au moment où il se levait de table : « Prenez garde, milord, sur quel oreiller vous reposerez votre tête. » Elle le prit ensuite à part, et lui reprocha très-sévèrement son entreprise téméraire. Le duc, au lieu de tout avouer, chercha à nier ou à se disculper ; il pria la reine d'attendre, pour le condamner, qu'elle eût consulté son conseil. Elle répondit que sur

(1) Fénelon, t. II, p. 279, et Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 71.

(2) Fénelon, *Dépêche du 15 août 1569*, *Correspondance*, t. II, p. 154 ; Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III.

(3) Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 72 et 73 ; Camden, p. 160.

un tel point elle n'avait que faire de l'avis de son conseil, et défendit à Norfolk de plus songer à un pareil projet (1).

Élisabeth feignit de s'apaiser, mais la colère fermentait dans son cœur. Elle avait promis de procéder au rétablissement de Marie, dès que la cour de France aurait assuré qu'aucune cession n'avait été faite au duc d'Anjou. Quand cette assurance eut été envoyée, signée du roi, de la reine mère, du duc d'Anjou et du cardinal de Lorraine, l'évêque de Ross s'avisa de rappeler à Élisabeth sa promesse; il n'obtint pour réponse que des paroles acerbes et des menaces (2). L'ambassadeur de France s'étant présenté à son tour et ayant déclaré que, si elle refusait les secours qu'elle avait promis à la reine d'Écosse, le roi de France était décidé à pourvoir à la restauration de cette princesse par tous les moyens qu'il jugerait nécessaires, elle s'emporta en récriminations et en plaintes amères. « Elle voulut bien me confier, » dit Fénelon, « que la reine d'Écosse ne s'était bien déportée envers elle, encore qu'elle lui eût été plus que bonne mère et lui eût sauvé la vie; qu'elle savait tout ce qu'elle avait pratiqué depuis qu'elle était entrée dans son royaume, autant par le menu comme si elle y eût été appelée; car les princes ont des oreilles grandes qui oyent loin et près en divers lieux; et que ladite reine d'Écosse s'était efforcée de mouvoir le dedans de son royaume contre elle par le moyen d'aucuns des siens qui lui promettaient de grandes choses, et n'étaient que gens qui conçoivent des montagnes et ne produisent que petits monceaux de terre, qui l'avaient pensée si sotte qu'elle n'en sentirait rien; mais qu'elle s'en était toujours moquée dans la manche; et que n'ayant ladite reine d'Ecosse bien voulu user d'elle comme de bonne mère, elle méritait qu'elle lui fût marâtre... Et comment, » ajouta Élisabeth, « le roi de France pourrait-il la secourir, car il lui faudrait passer la mer. — Le roi mon maître, » répondit l'ambassadeur, « possède assez de bons vaisseaux,

(1) Camden, p. 160; Fénelon, t. II, p. 236; Labanoff, t. II, p. 378.

(2) Fénelon, t. I, p. 431-435, et t. II, p. 153, 178, et 204; Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 77.



et la reine d'Écosse assez de sujets fidèles qui n'eût besoin que de bien peu de secours pour chasser du pays les usurpateurs (1). » Et comme il insistait, la fille de Henri VIII, ne pouvant plus se contenir, injuria la reine d'Écosse et menaça d'envoyer à l'échafaud plusieurs des membres de son conseil (2).

Quoiqu'elle se vantât de tout savoir « par le menu, » Élisabeth était loin de connaître l'étendue du complot en faveur de sa rivale. Elle en éprouvait une extrême irritation; elle était surtout mécontente de Moray, qui avait tardé si longtemps à lui révéler les détails d'une intrigue qu'il n'avait pu ignorer. L'ambitieux régent chercha à racheter son tort par ses bons offices et sa servilité. Comme les preuves qu'il avait produites aux conférences de Westminster n'avaient convaincu personne, il voulut en fournir de nouvelles. Il tenait en prison, depuis assez longtemps probablement, un des confidents de Bothwell, Paris, qui lui avait été renvoyé par le roi de Danemark (3). Le prisonnier fut interrogé, jugé, condamné et mystérieusement exécuté le 16 août 1569. Tout s'était passé entre Moray et trois de ses séides : John Wood son secrétaire, un de ses serviteurs nommé Ramsay, et Buchanan, le pamphlétaire à sa solde. Néanmoins, aussitôt après le supplice, il prétendit avoir reçu de ce malheureux deux confessions, dans l'une desquelles Marie était accusée directement du meurtre de Darnley. Élisabeth avait dépêché trois messagers pour faire suspendre l'exécution; Moray répondit par l'envoi des prétendues confessions : « il espérait, » disait-il, « que le témoignage du mort paraîtrait assez authentique, pour n'être point suspect à Son Altesse et à ceux qui par nature avaient de fortes raisons de

(1) Fénelon, *Discours au roi*, *Correspondance*, t. I, p. xxvii.

(2) *Idem*, t. II, p. 168, 169, 210-213.

(3) Paris avait été remis au capitaine Clarck, émissaire de Moray, le 30 octobre 1568, c'est-à-dire à l'époque des conférences d'York et de Westminster. Moray déclara néanmoins que Paris n'était arrivé en Écosse qu'au milieu de juin 1569; mais ce n'était probablement que pour s'excuser de ne l'avoir pas fait paraître aux conférences; car on ne voit pas pourquoi Clarck, envoyé en Danemark pour en ramener Paris, l'aurait gardé depuis le 30 octobre jusqu'à la mi-juin. Voy. Hosack, p. 244-246.

désirer que le meurtre fût puni (1). » Cette étrange confession de Paris révélait tout à coup deux nouveaux meurtriers : Lethington et Balfour. Tenus pour purs jusque-là, et récompensés comme les autres membres de la faction, ils n'étaient criminels maintenant que parce qu'ils se montraient favorables au rétablissement de la reine. Pour la même raison, Élisabeth les détestait l'un et l'autre, mais surtout Lethington, qui passait pour l'instigateur du mariage de Marie avec le duc de Norfolk. Moray arrangea avec Morton une scène de perfidie pour se débarrasser d'eux, et du même coup faire plaisir à sa puissante protectrice.

Depuis la convention de Perth, Lethington vivait retiré auprès du comte d'Athol. Le régent l'attira à Stirling, sous prétexte que sa présence y était nécessaire pour l'expédition d'affaires importantes. Lethington ne s'y rendit qu'avec répugnance, qu'après plusieurs lettres très-pressantes et très-affectueuses. A peine était-il entré dans la salle du conseil que Crawford, le même qui avait paru comme témoin aux conférences de Westminster, fut introduit et demanda, en se jetant à genoux, que Lethington et Balfour fussent arrêtés comme meurtriers du feu roi. A cette accusation inattendue, tous ceux qui n'étaient pas dans le secret furent interdits, les autres feignirent de l'être ; Lethington seul ne laissa voir aucune émotion. Le sourire du dédain sur les lèvres, il fit observer que ses longs services auraient dû le mettre à l'abri d'une accusation aussi odieuse et partie d'aussi bas. « Du reste, je suis prêt, » dit-il avec une assurance mêlée de défi, « à paraître devant un tribunal ; le verdict de mes juges ne m'inquiète point. Qu'on assigne le jour, je serai fidèle au rendez-vous ; en attendant, je donnerai les sûretés jugées nécessaires. » Mais Crawford, resté à genoux, insista pour que Lethington ne fût pas laissé en liberté : il était prêt, ajouta-t-il, à produire ses preuves immédiatement. Après un débat orageux il fut résolu que Lethington

(1) *Élisabeth à Moray*, 22 août, et *Moray à Élisabeth*, 5 septembre 1569, Thorpe, t. I, p. 269 et 273 ; Laing, *appendix; Occurrents;* Chalmers, t. III, p. 390-394 ; miss Strickland, t. VI, p. 200, et t. VI, p. 14-16.



serait maintenu en arrestation au sortir du conseil, il fut enfermé au château de Stirling. La nuit suivante, une troupe de cavaliers furent dépêchés dans le Fife pour arrêter James Balfour. Ils se saisirent de lui et de son frère George, et les menèrent prisonniers à Édimbourg (1).

Ni Lethington ni Balfour ne méritaient le moindre intérêt ; mais la perfidie de Moray, qui mesurait la culpabilité ou l'innocence aux exigences de son ambition, n'en est pas moins odieuse. Kirkaldy de Grange, qui était capitaine du château d'Édimbourg, en fut révolté ; il osa demander l'élargissement des prisonniers dont il partageait les sentiments. Moray s'excusa, en disant que c'était malgré lui qu'ils avaient été accusés, mais qu'il n'était pas en son pouvoir d'arrêter une accusation aussi grave, contre l'avis de tout le conseil. Indigné de tant d'hypocrisie, Grange s'écria que puisque l'heure de la justice était enfin venue, il fallait qu'elle sonnât pour tous, et que Morton et Archibald Douglas fussent aussi châtiés ; car ils avaient l'un et l'autre participé à la préparation et à l'exécution du meurtre du roi. Il soutiendrait, ajouta-t-il, l'accusation contre Douglas, et lord Herries contre Morton. Déconcerté par cette menace, le régent promit de lui remettre Lethington et de rendre la liberté à Balfour. Le premier fut conduit le jour suivant de Stirling à Édimbourg, et logé dans une maison particulière où Grange devait aller le prendre. Morton y avait aposté quatre assassins ; Grange en fut averti : il prit avec lui une troupe armée, et, se faisant livrer le prisonnier, il courut l'abriter derrière les murs de sa forteresse.

« Les conseillers du régent, et le régent plus qu'aucun autre, se trouvèrent, » dit Melvil, « dans le plus grand embarras ; car ils supposaient que toutes leurs menées allaient être dévoilées, et ne savaient à quel remède recourir. » Moray crut qu'il était sage de dissimuler. Il alla visiter Lethington, et lui fit

(1) Melvil, p. 217 ; Herries, p. 117 ; *Occurrents*, p. 147 et 148 ; *Historie of James the sext*, p. 69 ; *Moray à Cecil*, 5 septembre, *State papers office* ; *Lord Hunsdon à Cecil*, 8 septembre, dans Laing, *appendix*, p. 297 ; Spottiswoode ; Chalmers ; Tytler, etc.



ainsi qu'à Grange toutes sortes de caresses hypocrites. Ils ne s'y laissèrent prendre ni l'un ni l'autre : le premier déclara qu'il comparaîtrait devant ses juges au jour indiqué ; le second jura que ce jour-là il ouvrirait à son prisonnier les portes du château (1).

Moray n'avait rien gagné à cette odieuse conduite ; il n'avait pas même réussi à contenter Élisabeth qu'il avait voulu flatter. Ce que désirait avant tout l'ombrageuse reine, c'était de connaître tout ce qui s'était dit et fait pour le mariage entre sa rivale et le duc de Norfolk : « car c'était un sujet dont personne n'osait lui parler (2). » Cecil fit dire à Moray que sa souveraine était très-étonnée qu'il ne lui eût encore rien révélé (3) d'un projet dont il avait été, à ce qu'on prétendait, le promoteur ; ce n'était, ajoutait-il, que par des aveux sincères qu'il pouvait racheter ce manque de franchise et recouvrer les bonnes grâces de Sa Majesté (4). « Hélas ! » écrivait Marie au duc de Norfolk, « je crains Moray ; vous ne sauriez trop vous défier de lui, il vous fera tout le mal qu'il pourra (5). » Elle ne se trompait point. Moray promit d'envoyer les lettres confidentielles que lui avait adressées Norfolk ; et, pour s'excuser de ne l'avoir pas fait plus tôt, il allégua ses craintes et la politique indécise d'Élisabeth à l'égard de la reine d'Écosse (6). Robertson n'a pu s'empêcher de dire de Moray, qu'il trahit le duc de Norfolk avec une bassesse indigne d'un homme. Cette lâcheté ajoutée à tant d'autres, à son incapacité dans le gouvernement, à sa servilité envers Élisabeth, à sa noire ingratitude envers sa sœur, à sa capricieuse manière d'administrer la justice, acheva d'en faire un objet de haine et de mépris. On l'accusait, et avec

(1) Melvil, p. 217-221 ; Herries, p. 117 et 118 ; *Historie of James the sext*, p. 69 et 70 ; Spottiswoode ; Chalmers, t. III, p. 578 et suiv.

(2) *Cecil à Nicolas White*, dans Wright, t. I, p. 323.

(3) Cette lettre contredit le récit de Melvil, qui accuse Moray d'avoir trahi Norfolk avant d'être rentré en Écosse.

(4) *Cecil à Drury*, 9 septembre 1569, Haynes, p. 521.

(5) *Marie au duc de Norfolk*, Labanoff, t. III, p. 12.

(6) Melvil, p. 215 ; Fénelon, t. II, p. 302 et 303 ; Labanoff, t. II, p. 386 ; Camden, p. 162.

raison, de n'avoir plus, depuis qu'il s'était vendu à l'Angleterre, ni foi, ni honneur; et comme tous les tyrans à leur déclin, il devint odieux même à ceux qui l'avaient porté au pouvoir, et qui avaient été les compagnons de sa fortune (1).

Dès que l'exemple de la trahison eut été donnée par Moray, quelques-uns des courtisans d'Élisabeth ne songèrent plus qu'à sacrifier Norfolk pour se faire pardonner. Pendant que la cour était à Tichfield, on annonça tout à coup à Élisabeth que son favori, le comte de Leicester, était gravement malade. Elle accourut à son chevet. Lorsque tous les témoins se furent retirés, le malade, avec des larmes dans les yeux et des soupirs dans la voix, déclara que son mal ne provenait que de ses remords; car il avait manqué à son devoir en consentant, avant qu'elle eût été avertie, à une intrigue qui avait pour but le mariage du duc de Norfolk avec la reine d'Écosse. Il témoigna le plus vif regret, et supplia sa maîtresse de lui pardonner (2). Quand il eut achevé sa confession, touchée de ses larmes et de son repentir, alarmée peut-être pour la santé d'un objet si cher, l'amoureuse reine lui pardonna et lui promit de tout oublier. Le malade fut aussitôt guéri; son mal n'avait duré que trois jours (3).

Les nouveaux détails qui venaient de lui être révélés jetèrent la fille de Henri VIII dans un de ces accès de fureur qui faisaient trembler la cour et le conseil. Croyant son autorité méconnue, sa couronne et sa personne ménacées, elle ne songea plus qu'à la vengeance.

Il n'y avait désormais aucun espoir pour Marie de recouvrer la liberté, à moins que quelque ami dévoué ne vînt lui fournir les moyens de s'évader. Le comte de Northumberland était décidé à tenter cette hasardeuse entreprise. Il avait associé à son projet le comte de Westmoreland et plusieurs gentilshommes du Nord, dévoués comme lui à l'ancienne foi. Un des conjurés, Léonard Dacre, était parvenu à s'introduire à Winkfield pour

(1) Melvil, p. 220; Crawford, p. 132; Tytler, t. VI, p. 106.
(2) Haynes, p. 546, et Camden, p. 160.
(3) Fénelon, t. II, p. 230 et 272.

s'entendre avec la captive. Il était convenu que pour sortir elle prendrait le vêtement d'une de ses femmes ; une fois hors du château, elle trouverait de distance en distance des relais de vingt hommes montés sur des chevaux rapides, en sorte qu'elle serait en peu de temps à l'abri de toute poursuite (1). Quelle tentation pour une prisonnière aussi désireuse de la liberté ! Et cependant elle y résista ; elle déclara qu'elle ne pouvait prendre une décision avant que le duc de Norfolk en eût dit son avis. On le consulta ; il fit savoir qu'il ne se prêterait jamais à un pareil projet, parce que le but de ceux qui l'avaient conçu était de transporter la reine d'Écosse en Flandre et de la remettre au duc d'Albe, afin que le roi d'Espagne pût la marier à son gré. C'était en effet, paraît-il, ce que se proposaient les conjurés (2). Ils furent très-déconcertés, et non moins irrités contre Norfolk. Son beau-frère, le comte de Westmoreland, s'écria en blasphémant, « que le duc avait tout gâté avec son message (3). » Cependant, soit que celui-ci fût revenu sur son opposition, soit que les conjurés fussent décidés à passer outre, le complot ne fut pas abandonné (4).

Le 20 septembre, Northumberland fit prévenir secrètement l'ambassadeur d'Espagne « que tout était prêt pour tirer la reine d'Écosse de sa prison ; lorsqu'elle serait libre, » disait-il « , la cour de Madrid pourrait disposer d'elle à son gré (5). » Il était trop tard ; le secret venait d'être surpris. Cette découverte ajouta encore à la colère d'Élisabeth et à sa soif de vengeance. Elle assembla son conseil non pour le consulter, mais pour lui déclarer ses volontés. Des mesures furent prises, comme si l'Angleterre eût été menacée d'une invasion : on fit surveiller

(1) *Examination of Hamelyng*, HAYNES, p. 594-596 ; MURDIN, p. 30 ; SHARPE, *appendix*.

(2) MURDIN, p. 30 et 31 ; LESLY'S *Negociations*, dans ANDERSON, t. III, p. 76 et 77 ; *Memorias*, t. VII, p. 342.

(3) CUTHBERT SHARPE, *appendix*, p. 362.

(4) Hameling déclara dans son interrogatoire que son maître, le comte de Northumberland, aurait certainement emmené Marie de Winkfield, si elle n'avait pas été transférée ailleurs (HAYNES, p. 596).

(5) *Memorias*, t. VII, p. 342.

les ports et les passages du royaume, doubler les gardes de la Tour et saisir les dépêches des ambassadeurs (1). Le comte de Huntingdon, un des prétendants à la couronne d'Angleterre, fut désigné pour être adjoint à la garde de Marie, et l'ordre donné de la transférer immédiatement à Tutbury. Cette nouvelle surprit la malheureuse princesse au milieu de ses rêves de mariage et de délivrance ; elle en fut atterrée. Dès le lendemain on la transporta, entourée d'une forte escorte, de Winkfield à Tutbury, où l'avait précédé le comte de Huntingdon. Ses plus fidèles serviteurs furent renvoyés, ses lettres interceptées, et sa conduite si étroitement surveillée qu'il lui devint impossible de communiquer avec ses amis, même pour les choses les plus ordinaires. Quelques jours après, Shrewsbury et Huntingdon pénétrèrent dans sa chambre, avec des hommes d'armes le pistolet au poing, et fouillèrent tous ses coffres et armoires. Ils ne trouvèrent rien que deux alphabets en chiffres (2). Élisabeth fut très-désappointée : elle avait espéré saisir les lettres adressées par la noblesse à Marie. Elle enjoignit à ses deux délégués de les exiger, ou tout au moins de s'en faire donner une copie qu'ils auraient soin de vérifier (3).

Marie avait en vain protesté contre un traitement aussi barbare ; elle écrivit à Elisabeth une lettre où l'indignation se mêlait à la douleur. Après avoir supplié encore une fois son inexorable rivale de lui rendre la liberté, elle ajoutait : « Mais, s'il vous plaît m'user de rigueur sans l'avoir desservi, au moins que je ne sois mise entre les mains de personne suspecte à mes amis et parents, pour danger de faux rapports ou pis, que je ne veux penser de personne (4). »

De toutes les mesures prises contre elle, celle qui l'inquié-

(1) Le courrier de Lamothe-Fénelon fut arrêté par plusieurs bandits masqués, renversé de son cheval, dépouillé de ses papiers et laissé attaché à un arbre (FÉNELON, t. II, p. 171).

(2) *Marie à Fénelon*, LABANOFF, t, II, p. 380, 384; *Huntingdon à Cecil et à Élisabeth*, 27 et 29 septembre, HAYNES, p. 532 et 537 ; ANDERSON, t. III, p. 78.

(3) *Élisabeth à Shrewsbury et Huntingdon*, HAYNES, p. 539.

(4) *Marie à Élisabeth*, 1er octobre 1569, LABANOFF, t. II, p. 383-386.

tait le plus était la surveillance de Huntingdon, dont elle redoutait la haine, à cause de l'intérêt qu'il avait à sa mort. Elle priait le comte de Shrewsbury de ne point l'abandonner, et se recommandait à la pitié de Fénelon (1).

Touché de ses malheurs et convaincu de la justice de sa cause, Fénelon pressait le roi son maître de tenir un langage hardi à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, ou d'envoyer des secours en Écosse si Élisabeth ne relâchait promptement sa prisonnière (2). Mais la cour de France était plus disposée à parler qu'à agir; or, Élisabeth se moquait des paroles. Quand l'ambassadeur de Philippe II sollicita, comme il l'avait déjà fait bien des fois, la mise en liberté de Marie, Élisabeth lui répondit d'un ton irrité : « Il vaudrait bien mieux avertir la reine d'Écosse de supporter son sort avec moins d'impatience ; sinon, elle pourrait bien voir quelques-uns de ses amis raccourcis de la tête (3). »

De pareilles menaces sans cesse répétées, des avis secrets qui lui étaient parvenus, effrayèrent le duc de Norfolk. Sa situation d'ailleurs était devenue intolérable à la cour. Élisabeth, chaque fois qu'elle le rencontrait, lui lançait des regards pleins de menace ou de mépris ; les courtisans l'évitaient, et Leicester, qui lui avait proposé le mariage, affectait d'être son ennemi. Le 23 septembre, il se décida à quitter Londres, sans prévenir ni la reine ni les ministres; il se retira dans son château de Kenninghall, au milieu de ses vassaux et de ses serviteurs. Ses amis lui firent dire que s'il avait du cœur et du courage, c'était le cas de le montrer, qu'il aurait avec lui tous les nobles dévoués à la cause de la reine d'Écosse ; que s'il n'agissait pas, le monde entier crierait honte sur lui, et que Marie Stuart aurait raison de le maudire. Il répondit que pour aucun de ceux qui parlaient ainsi il ne voulait courir le risque de se perdre lui, ses enfants et ses amis. « Je suis lié d'honneur à la reine d'Écosse, » ajoutait-il ; « pourvu que je puisse lui pro-

(1) *Marie à Fénelon*, Labanoff, t. II, p. 380-382.
(2) Fénelon, t. II, p. 193, 195, 206, 221, 280-283.
(3) Miss Strickland, t. VII, p. 21.

curer le repos, je serai content (1). » Sa faiblesse sauva peut-être Marie d'une exécution sommaire ; car il avait été arrêté dans le conseil privé qu'elle serait dépêchée sans jugement dès que le duc, comme on s'y attendait, aurait tiré l'épée en sa faveur (2).

Au lieu de recourir à la force, Norfolk, quoique ne voulant pas renoncer à ses projets, écrivit à Élisabeth une lettre respectueuse et soumise. Il y faisait l'apologie de sa conduite, et assurait que jamais il n'avait songé à épouser la reine d'Écosse sans le consentement de sa souveraine ; que s'il avait quitté la cour, ce n'était que pour échapper aux artifices de ceux qui voulaient le perdre, et pour quelque temps seulement, jusqu'à ce que Sa Majesté eût daigné le relever de sa disgrâce (3).

Élisabeth, qui soupçonnait d'autant plus ses intentions qu'il paraissait craindre davantage, lui enjoignit de revenir immédiatement à la cour, sous peine de trahison ; et comme il prétextait qu'il était malade, elle lui ordonna de se faire ramener en litière s'il ne pouvait voyager autrement. Le duc consulta Cecil pour savoir si son retour ne l'exposait à aucun danger ; le secrétaire non-seulement le rassura, mais il le pressa de revenir sans délai. Leicester joignit ses exhortations à celles de Cecil ; et le duc se mit en route avec une faible escorte, malgré les représentations de ses amis et les conseils de Fénelon. On s'était attendu à un tout autre dénoûment : « on était persuadé que les deux partis allaient se mettre en armes (4). » Il est probable que le duc, s'il eût agi avec promptitude et vigueur,

(1) *Confession de Barker*, MURDIN, p. 105.

(2) LINGARD, t. IV, p. 140. Leicester écrivait à Walsingham, le 10 octobre 1585 : « Remember how upon a less cause how effectually all the » council of England once dealt with Her Majesty for justice to be done » upon that person, for being suspected and infamed to be consenting with » Northumberland and Westmoreland in the rebellion. You know the great » seal was sent there, and thought just and meet upon the sudden for her » execution... » Dans TYTLER, t. VI, *appendix*, p. 472.

(3) *Norfolk, à Élisabeth*, 24 septembre 1569, HAYNES, p. 528 et 529.

(4) HAYNES, p. 533; *Memorias*, t. VII, p. 342 ; LABANOFF, t. II, p. 386 ; CRAWFORD, p. 130 ; FÉNELON, t. II, p. 272 et 273.

aurait pu tenir en échec les forces de la reine, mais il n'avait rien de ce qui fait réussir les conspirateurs. Il crut se sauver par ses irrésolutions et sa feinte soumission, il ne fit que s'aliéner ses amis et rendre sa perte plus certaine.

Norfolk se rendait à la cour se fiant aux paroles de Cecil, lorsqu'il fut tout à coup arrêté à Barnham, à trois milles de Londres. Il fut d'abord enfermé dans une maison particulière sous la garde de sir Henri Nevil, et ordre fut donné aux shérifs du Suffolk et du Norfolk de s'assurer de tous ses serviteurs (1). Les comtes d'Arundel, de Pembroke, lord Lumley et sir Nicolas Throckmorton furent mandés à Windsor; à peine arrivés, ils furent consignés dans leurs appartements. Plusieurs autres personnes, tant nationaux qu'étrangers, furent jetés en prison, et des ordres envoyés partout de surveiller les évêques catholiques (2).

Avant de résoudre ce qu'on ferait de la reine d'Écosse et du duc de Norfolk, il fallait que le procès fût instruit. Tous les seigneurs arrêtés furent successivement interrogés; l'évêque de Ross, malgré sa charge d'ambassadeur, fut confronté avec Leicester : toutes ses déclarations ainsi que celles des autres témoins concordaient à établir que la première proposition du mariage avait été faite par Moray, qu'elle avait été accueillie comme étant avantageuse aux deux royaumes; mais que personne n'avait songé à procéder sans le consentement d'Élisabeth; que par conséquent rien n'avait été tramé contre son gouvernement, pas plus par la reine d'Écosse que par le duc et la noblesse (3).

Sur ces entrefaites arriva à Londres l'abbé de Dumfermline; il apportait les lettres confidentielles écrites par Norfolk à Moray, et que ce dernier avait promis de livrer (4). C'était une

(1) Haynes, p. 539 et 540; Anderson, t. III, p. 79; Fénelon, t. II, p. 261.

(2) Fénelon, t. II, p. 257 et 278; Anderson, t. III, p. 79; *Memorias*, t. VII, p. 342.

(3) Voyez les différentes confessions, dans Haynes, 535, 536, 537, et 541-550; Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 80.

(4) Fénelon, t. II, p. 302 et 303; Camden, p. 182.

pièce nouvelle au procès, et la plus importante. Élisabeth trouva que ce n'était pas assez; elle écrivit au régent de lui procurer toutes les preuves qu'il pourrait recueillir, pour établir que c'était le duc qui avait le premier mentionné le fait du mariage (1). Moray obéit : il envoya un récit, exact ou non, de tout ce qui s'était passé entre le duc et lui (2). Il avait voulu associer Lethington à sa lâcheté; mais Lethington s'y refusa : il nia constamment, malgré les efforts de Moray pour lui rafraîchir la mémoire, que le duc lui eût jamais parlé clairement, soit de vive voix soit par écrit (3), de son projet de mariage.

Dès qu'Élisabeth eut entre les mains les pièces livrées par le régent, elle ordonna qu'il fût procédé contre l'accusé. Le conseil privé fit demander à Marie les lettres que lui avaient écrites les membres de la noblesse, en déclarant qu'Élisabeth ne ferait rien pour le rétablissement de ses affaires tant que ces lettres n'auraient pas été livrées. Incapable d'un pareil manque de foi, Marie affirma qu'elles avaient été envoyées en Écosse (4). Des commissaires avaient été nommés pour interroger le duc; il répondit « fort sagement à leurs questions, qu'ils savaient tous comme lui que ce projet n'avait jamais été mis en avant ni par lui ni par la reine d'Écosse, mais proposé à tous deux par les plus notables du conseil et par tous les principaux du royaume, comme très-utile à leur reine et conforme au bien de sa couronne et de ses sujets. » Et il demanda que le Parlement fût convoqué pour le juger, et vérifier si ce qu'il disait n'était point la vérité. Les commissaires, après avoir entendu Norfolk, essayèrent de plaider sa cause; l'un d'eux osa même dire que, d'après les lois du royaume, ils ne le trouvaient coupable d'aucun crime : « Allez, » s'écria Elisabeth avec emportement, « ce que les lois ne pourront sur sa

(1) *Élisabeth à Moray*, 9 octobre 1569, Thorpe, t. I, p. 273.

(2) *Moray à Élisabeth*, 22 et 29 octobre, *Ibidem*.

(3) *Moray à Cecil*, 9 octobre et 7 novembre 1569, Thorpe, t. I, p. 273 et 274, et Chalmers, t. III, p. 584.

(4) Fénelon, t. II, p. 300.

tête, mon autorité le pourra. Et elle entra en si grande colère qu'elle s'évanouit; et courut-on au vinaigre et autres remèdes pour la faire revenir (1). »

Le lendemain, en vertu d'un caprice royal, le premier pair du royaume fut jeté dans une barque, et conduit par la Tamise de Windsor à la Tour de Londres. Le peuple s'était amassé aux bords de la rivière pour voir débarquer le prisonnier; l'attitude de cette foule lui fit comprendre qu'il avait peut-être eu tort de se livrer lui-même. Le même jour, Élisabeth donna l'ordre de fouiller ses résidences et de saisir tous ses papiers (2). Cependant, malgré les recherches, on ne trouva rien qui pût donner lieu à une accusation capitale. Les principaux membres du conseil firent dire secrètement à l'accusé que, des trois faits les plus graves allégués contre lui, aucun ne pouvait entraîner la mort. Ces trois faits étaient : ses lettres au régent d'Écosse, le soupçon qu'il avait entretenu des relations avec les princes étrangers, et enfin son départ de la cour sans en avoir obtenu permission (3). Dans la prévision qu'il faudrait tôt ou tard relâcher Norfolk, Cecil voulait que Marie renonçât à toute pensée de mariage avec lui : « Et j'ai appris depuis, » écrivait Fénelon, « qu'on veut contraindre ledit duc d'épouser, avant de sortir de la Tour, madame Obey,... laquelle est sœur de la femme du secrétaire Cecil (4). » Le patriotisme du grand ministre ne l'empêchait pas de songer à sa famille.

La nouvelle de l'arrestation de Norfolk fut un coup de foudre pour la reine d'Écosse. Elle ne s'en laissa point abattre : « elle se montra magnanime, d'un cœur grand et vertueux dans cette sienne tant mal et adverse fortune (5). » Elle trouva moyen, quoique rigoureusement surveillée, de faire parvenir au duc quelques paroles d'encouragement, et de l'avertir

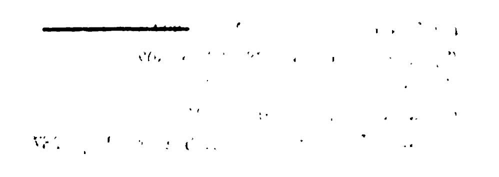
(1) Fénelon, t. II, p 270 et 302.
(2) *Idem*, t. II, p. 278, 301 et 302.
(3) *Idem*, t. II, p. 302 et 303.
(4) *Idem*, t. II, p. 303 et 304.
(5) *Idem*, *Dépêche* du 18 octobre, t. II, p. 287.

qu'un complot se tramait pour l'arracher de sa prison (1). Elle était résolue, disait-elle, à en courir la chance, si lui-même pouvait trouver un moyen de sortir de la Tour; mais elle ne consentirait point à le laisser en danger pour sauver sa propre vie. Norfolk répondit que pour lui, comme sa vie ne courait aucun risque, il ne voulait rien tenter; mais que, si elle entreprenait de s'échapper, son entreprise retomberait sur lui et lui serait imputée à plus grand crime que tout ce qu'il avait pu faire. Il désirait donc qu'elle se tînt tranquille, plutôt que de se jeter en aveugle dans une aventure qui ne pouvait que la perdre elle et ses amis, et ruiner à jamais sa cause. Marie se soumit à cette exigence égoïste : elle fit dire au duc que, si tel était son désir, elle se contenterait de sa misère présente, et ne demandait rien en retour de ce sacrifice, sinon qu'il lui restât constamment attaché (2).

Triste destinée que celle de Marie Stuart! Ce qui semblait devoir être sa force, c'est-à-dire ses droits au trône d'Angleterre, fut précisément ce qui la rendit victime des jalousies et des rivalités des princes. C'est parce qu'elle était l'héritière d'Élisabeth que la France ne pouvait souffrir qu'elle s'alliât avec la maison d'Autriche; l'Espagne, qu'elle s'alliât avec la France; et l'Angleterre, avec aucune puissance assez forte pour faire valoir ses titres; enfin, c'est parce qu'il voulait être roi d'Angleterre que le duc de Norfolk aimait mieux la voir prisonnière que l'épouse d'un autre.

(1) La comtesse de Northumberland avait offert de pénétrer, déguisée en nourrice, dans l'appartement de Marie, dont une des femmes venait d'accoucher, et de rester en prison à sa place après avoir changé de vêtement avec elle (*Shrewsbury à Cecil*, Chalmers, t. II, p. 29).

(2) *Higford's deposition*, dans Murdin, p. 81-84.





CHAPITRE IV.

Parti de la reine d'Écosse en Angleterre. — Agitation dans les comtés du Nord. — Mesures prises contre les catholiques. — Ordre envoyé par Élisabeth aux comtes de Northumberland et de Westmoreland de se rendre à la cour. — Leur résolution de recourir aux armes. — Leur proclamation au peuple. — Leur entrée en campagne. — Prise de Durham. — Rétablissement de la messe. — Tentative inutile pour délivrer la reine d'Écosse. — Proposition faite à cette princesse par Leicester de lui rendre la liberté et le trône, si elle veut l'épouser. — Constance de Marie envers le duc de Norfolk. — Marche des troupes royales contre les rebelles. — Ils sont forcés de fuir en Écosse. — Cruautés exercées contre les vaincus. — Embarras d'Élisabeth ; sa résolution de livrer la reine d'Écosse à Moray. — Protestation de l'évêque de Ross. — Alarmes de Marie. — Faiblesse du parti de Moray ; vains efforts pour faire condamner Lethington. — Northumberland livré par un traître à Moray. — Offre faite par ce dernier d'échanger son prisonnier contre la reine d'Écosse. — Mission d'Elphinstone à Londres, pour négocier ce honteux marché. — Bothwellhaugh. — Assassinat du régent. — Découragement dans le parti du roi ; espérances des adhérents de la reine. — Sentiments de cette princesse à la nouvelle de la mort du régent. — Douleur d'Élisabeth. — Forces du parti de la reine. — Dangers engendrés par la politique de Cecil. — Mission de Randolph en Écosse. — Les partisans du roi cherchent à regagner Lethington en le déclarant innocent. — Randolph leur offre l'appui d'Élisabeth, s'ils veulent se laisser guider par elle. — Intrigues de l'ambassadeur anglais pour attiser le feu de la discorde. — Vaine tentative faite par les lords de la reine pour amener une pacification. — Les deux partis se préparent à la guerre. — Intervention du roi de France en faveur de Marie. — Irritation d'Elisabeth. — Bulle d'excommunication lancée contre elle. — Ordre donné à Sussex d'envahir l'Écosse. — Appel fait par Marie à Charles IX. — Cruautés et ravages exercés par les lieutenants d'Élisabeth. — Ruine des Hamilton. — Conduite servile de Lennox. — Exaspération des Écossais contre l'Angleterre et le parti anglais. — Conversion définitive de Lethington et de Grange au parti de la reine.

Élisabeth avait déjà pu voir que retenir Marie Stuart prisonnière en Angleterre n'était pas un moyen aussi sûr qu'elle l'avait cru de mettre fin à ses embarras ; elle allait bientôt avoir des preuves plus manifestes que ses persécutions contre sa rivale, loin de lui procurer le repos, ne seraient jamais qu'une source de troubles pour ses États et de dangers pour elle-même.

Si beaucoup de protestants, comme Norfolk, Arundel, Pembroke, Leicester, Throckmorton, désiraient que dans l'intérêt du royaume Marie Stuart fût déclarée héritière de la couronne, le sentiment des droits de cette princesse était bien plus vif encore chez les catholiques qui, touchés de tant d'infortunes courageusement supportées, la regardaient comme une martyre de leur foi, et qui, persécutés comme elle, espéraient qu'elle rétablirait un jour le catholicisme, ou que du moins ils jouiraient sous son sceptre de la tolérance qu'elle avait si libéralement accordée à ses sujets d'Écosse. C'était dans les comtés du Nord, restés presque tout entiers catholiques, que Marie comptait de nombreux partisans et d'ardents défenseurs, tels que les comtes de Northumberland, Westmoreland, Cumberland, Derby, les Dacre, les Norton, les Mackenfeld, les Tempest. Ils avaient hautement blâmé la conduite pusillanime de Norfolk (1). Après son arrestation arbitraire qu'ils regardaient comme une menace pour chacun d'eux, les plus exaltés, quoique peu favorables au mariage de la reine d'Écosse avec le duc parce qu'il était protestant (2), délibérèrent, s'ils ne devaient pas prendre les armes. Il y eut des conciliabules secrets ; des messagers furent envoyés au duc d'Albe, qui promit des secours (3). Cependant Norfolk fit dire à ses amis de rester tranquilles, « qu'autrement il lui en coûterait la tête. » Marie Stuart, soit qu'elle craignît pour sa vie et pour celle du duc, soit pour toute autre raison, les fit prier de son côté de ne point se soulever (4). Mais

(1) *Memorias*, VII, p. 343.

(2) *Confession de Northumberland*, dans CUTHBERT SHARPE, *appendix*.

(3) FÉNELON, t. II, p. 352.

(4) Ce fait paraît certain d'après le témoignage de Fénelon et des principaux conjurés. Voy. FÉNELON, t. II, p. 349, et la *Dépêche* du 1er juin 1570.

les esprits étaient trop excités pour être subitement calmés par de sages conseils. La cour avertie de la fermentation qui régnait dans quelques comtés, prit des mesures préventives : une surveillance rigoureuse fut ordonnée contre tous ceux qui étaient suspects, et les armes furent retirées d'entre les mains du peuple. De plus, on exigea de tous les catholiques un serment qui blessait leur conscience. Cette dernière mesure, plus que tout le reste, acheva d'irriter les mécontents et de les pousser à la révolte (1).

Dans le mois de novembre 1569, Sussex, qui commandait dans le Nord, reçut l'ordre de faire partir pour Londres les comtes de Northumberland et de Westmoreland et, s'ils refusaient d'obéir, de les arrêter et de les faire conduire à la Tour. Les comtes se souvinrent de Norfolk, ils ne voulurent pas quitter leurs châteaux : c'était un commencement de révolte; et cependant rien n'était prêt. Peu de jours après, on vint avertir Northumberland qu'une troupe armée se dirigeait vers sa résidence de Topcliffe pour l'arrêter. Il courut en toute hâte se réfugier au château de Branspeth, où Westmoreland avait déjà rassemblé ses vassaux et ses amis. Northumberland était d'avis de s'abstenir; mais la comtesse de Westmoreland, qui était sœur du duc de Norfolk, accourut tout en larmes : « Honte sur nous et sur tout notre pays, » s'écria-t-elle avec passion, « si nous montrons si peu de courage! » Les Norton et les Mackenfeld joignirent leurs instances à celles de la comtesse, et la guerre fut résolue (2).

Dès le lendemain les insurgés déployèrent l'étendard de la révolte, et envoyèrent des proclamations partout où ils espéraient recruter des adhérents. Ils protestaient de leur dévouement à la personne de la reine, et déclaraient n'avoir pris les armes que pour la foi de leurs pères, que pour la

et *Memorials of the rebellion of* 1569, Cuthbert Sharpe, *appendix*, p. 198 et 212.

(1) Fénelon, t. II, p. 299, 366 et 387.

(2) *Confession de Westmoreland*, dans Cuthbert Sharpe, *appendix*, et Lingard, t. IV, p. 148.

défense de l'ancienne noblesse du royaume opprimée par quelques parvenus qui, abusant de la reine, avaient établi depuis douze ans une religion nouvelle contraire à la parole de Dieu. Ils appelaient tous les vrais Anglais à se joindre à eux, « pour restituer dans leur ancien état la couronne, la noblesse et la religion (1). » Ils se proposaient un autre objet qu'ils ne révélèrent point tout d'abord : c'était de délivrer la reine d'Écosse, dans l'espoir de faire ensuite reconnaître ses droits, et d'obtenir sinon le rétablissement du catholicisme, du moins la tolérance religieuse (2).

Les insurgés entrèrent en campagne le 14 novembre. Northumberland et Westmoreland, à la tête d'une petite troupe de cavaliers, marchèrent sur Durham, dont ils s'emparèrent sans avoir rencontré de résistance. Après y avoir rétabli le crucifix et fait célébrer publiquement la messe, à laquelle assistèrent plus de six mille personnes (3), ils se dirigèrent vers York, rétablissant l'ancien culte partout où ils passaient. Leur bannière représentait le Sauveur avec ses cinq plaies ruisselantes de sang; elle était portée par un vieillard à cheveux blancs, à l'air inspiré, nommé Richard Norton. Leur armée s'éleva bientôt à dix-sept cents cavaliers et six mille hommes de pied; mais une partie était sans armes. Cependant le comte de Sussex, qui avait ordre de poursuivre les rebelles avec vigueur, s'était enfermé dans York; il n'osa sortir pour les combattre.

Les insurgés n'avaient point oublié la reine d'Écosse : huit cents cavaliers furent envoyés pour l'enlever de force. Arrivés près de Pontefract, ils apprirent qu'il était trop tard : à la première nouvelle du soulèvement, Norfolk avait été surveillé de plus près, et Marie transférée subitement de Tutbury à Coventry sous la garde spéciale de Huntingdon (4). A peine était-elle arrivée dans cette ville, que Leicester lui fit proposer de la réta-

(1) Fénelon, t. II, p. 375 et 424-426; *Memorias*, t. VII, p. 343 et 344, et Cuthbert Sharpe.

(2) *Confession de Northumberland*, dans Cuthbert Sharpe, *appendix*.

(3) Fénelon, t. II, p. 348.

(4) Fénelon, t. II, p. 331, 332, 368, 369, 377; Anderson, t. III, p. 83.

blir sur le trône, si elle voulait renoncer au duc de Norfolk et le prendre lui-même pour époux. La proposition était-elle sérieuse, ou n'était-ce qu'un piége? il serait difficile de le dire. Marie répondit que si la reine et la noblesse d'Angleterre n'approuvaient pas son mariage avec le duc, elle n'épouserait pas d'autre sujet anglais (1).

En même temps que des précautions étaient prises pour empêcher l'évasion du duc de Norfolk et de la reine d'Écosse, on assemblait des troupes pour marcher contre les rebelles. Bedford fut envoyé dans le pays de Galles où l'on craignait un soulèvement, et le comte de Warwick dans le Nord, à la tête de douze mille hommes (2). A l'approche de cette armée, Sussex sortit enfin d'York, et lord Hunsdon de Berwick avec la garnison de cette ville. Il ne fallait pas des forces aussi considérables pour réduire les rebelles : malgré les quelques succès qu'ils avaient obtenus, ils étaient déjà plus qu'à moitié vaincus et complétement découragés. Un grand nombre de nobles sur lesquels ils comptaient avaient refusé de se joindre à eux, ou même avaient passé sous l'étendard royal; les secours promis par l'ambassadeur d'Espagne n'arrivaient point; les encouragements que celui de France avait ordre de leur donner ne les aidaient guère (3) ; l'argent leur manquait, la division était dans leurs conseils, la désertion dans leurs rangs. A l'approche des troupes royales, les insurgés menacés d'être enveloppés et n'espérant plus de secours d'aucun côté, ne songèrent qu'à se jeter en Écosse. Leur armée se débanda : ils n'étaient plus que deux cents cavaliers quand ils traversèrent la frontière pour se réfugier dans le Liddesdale. Lord Hume, qui avait passé, comme beaucoup d'autres, du parti de Moray dans celui de la reine, les attendait à la tête de quelques centaines d'hommes. Cette petite troupe, destinée à les secourir, ne servit qu'à

(1) Fénelon, t. III, p. 23-25 ; *Memorias*, t. VII, p. 345, et Labanoff, t. III, p. 4-6.

(2) Fénelon, t. II, p. 367 et 368.

(3) *Le roi à Fénelon*, 20 septembre 1569 ; *La reine mère au même*, 14 janvier 1570, dans Fénelon, t. VII, p. 54, 78 et 79.

protéger leur fuite (1). Une partie des rebelles, entre autres le comte et la comtesse de Westmoreland, trouvèrent un asile chez les borderers; Northumberland se jeta dans la forteresse de Harlow, qui appartenait aux Armstrong (2). Telle fut l'issue de cette téméraire entreprise; elle ne pouvait en avoir d'autre.

Il ne restait plus à faire que l'œuvre de la vengeance ; elle fut digne de la fille de Henri VIII. Dans le seul comté de Durham il y eut plus de trois cents victimes ; de Newcastle à Wetherby, dans une étendue de soixante milles sur quarante, il n'y eut pas une ville ni un village où le sang ne rougit les échafauds (3).

L'insurrection du Nord, qui dans l'intention de ses auteurs devait être profitable à Marie Stuart, ne fit qu'aggraver ses malheurs. Reconnaissant enfin que ses injustices pourraient bien un jour retomber sur sa tête, Élisabeth « avait maintenant le plus grand désir de voir la reine d'Écosse hors de son pays (4) ; » mais comment s'en débarrasser ? Plusieurs des membres du conseil voulaient « qu'on coupât le mal à sa racine, et pressaient leur reine de faire mourir sa prisonnière, pour ruiner à tout jamais les espérances de ses partisans (5). » Si Élisabeth s'y refusait, ce n'était point que le crime répugnât à sa conscience; elle craignait de se couvoir d'infamie en trempant ses mains dans le sang d'une reine, sa parente. Elle crut avoir trouvé le moyen de tout concilier en livrant la cap-

(1) Fénelon, t. II, p. 427; Sadler, t. II, p. 63 et 64; *Cabala*, p. 170 et 171.

(2) Haynes, p. 373; Lodge, t. II, p. 28; *Occurrents*, p. 154; Anderson, t. III, p. 83.

(3) Camden; Stowe; Holinshed; Cuthbert Sharpe. Ce dernier cite une lettre de Sussex à Cecil (28 décembre 1569), dans laquelle se trouve le passage suivant (il parle des victimes qu'il doit sacrifier) : « Le nombre en est » encore incertain, parce que je ne connais pas le nombre des villes ; mais je » pense qu'il n'y en aura pas moins de six à sept cents parmi le commun » peuple, sans compter les prisonniers faits sur le champ de bataille. » P. 121.

(4) Fénelon, t. II, p. 320.

(5) *Idem*, *Discours au roi*, *Correspondance*, t. I, p. xxvii; Murdin, p. 231; Digges, p. 203, 263, 268, 269, 276.

tive à Moray. Le fils aîné de lord Hunsdon, George Carey, avait été envoyé en Écosse pour proposer cette monstrueuse trahison; la proposition fut renouvelée à l'abbé de Dunfermline, lorsqu'il apporta à Londres les lettres du duc de Norfolk.

Élisabeth exigeait que le régent vînt prendre Marie Stuart au port de Hull, et la transportât par mer pour éviter de passer par les comtés du Nord. Elle demandait en outre que huit seigneurs, comtes, lords, fils aînés de comtes et de lords, lui fussent livrés en otages, « pour garantir la personne et la vie de la reine d'Écosse. » Ces conditions avaient été acceptées par Moray, et déjà, s'il faut en croire Fénelon, quelques-uns de ses adhérents avaient offert une partie des otages demandés (1).

L'évêque de Ross parvint à découvrir cet exécrable complot. Il fit, de concert avec l'ambassadeur de France, les représentations les plus énergiques contre un pareil marché, qui mettait la vie de la reine d'Écosse à la merci d'une bande de misérables. Cette malheureuse princesse, profondément troublée, fit « supplier, très-humblement et avec larmes, le roi de France et la reine mère d'envoyer à Dumbarton mille arquebusiers, ou tout le moins cinq cents, pour donner du cœur à ceux de son parti (2), » et empêcher qu'elle ne fût livrée à ses rebelles. « Laissez-moi, » écrivait-elle à Élisabeth, « laissez-moi rache-

(1) Fénelon, t. II, p. 362, 363, 389 et 390; Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 83; Melvil, p. 229. On trouve dans Melvil le passage suivant : « Élisabeth répondit (à l'abbé de Dunfermline) que, si Moray et » les lords voulaient lui donner des otages suffisants pour la sûreté de la vie » de la reine, elle la leur livrerait pour être gardée. L'abbé allégua que » c'était une condition bien dure : « et qu'arriverait-il dans le cas où la » reine viendrait à mourir ? » Élisabeth lui dit : « Milord, j'estimais que vous » étiez un homme sage, et vous voudriez me faire dire ce qui n'est pas né- » cessaire; mais vous devriez comprendre de vous-même que pour mon » honneur, je ne puis faire autrement que d'exiger des otages. Je pense que » vous pouvez assez juger de vous-même quelle est ma volonté. » Et Melvil ajoute : « Ce qu'elle entendait par là n'est pas difficile à penser et à comprendre » (p. 229).

(2) Fénelon, t. II. p. 390; Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 83 et 84; Labanoff, t. III, p. 9.

ter ma misérable prison par rançon, comme est la coutume entre tous princes, voire ennemis; ou du moins ne permettez pas que ma vie soit mise en danger, comme celui qui se dit abbé de Dunfermline en fait courir le bruit, se vantant, ce que je ne puis croire, que me mettrez entre les mains de mes rebelles. Faites-moi, je vous prie, connaître votre résolution à mon endroit; si ce n'est par amour, que ce soit par pitié (1). »

Informée qu'on l'accusait d'avoir poussé à la révolte les catholiques du Nord, Marie s'en défendit avec énergie. « Hélas! madame, » s'écriait-elle, « faut-il que m'étant venue jeter entre vos bras pour refuge, je sois soupçonnée et maltraitée pour les événements ou dans le pays ou au dehors? Je n'ai charge que de moi, et ne puis répondre d'autrui... J'ai trop d'occasions de désapprouver la rébellion pour la vouloir ou moyenner ou causer.

» Ah! madame, respectez votre honneur plus que la malice de mes ennemis, votre sang plus que les menteries de mes rebelles, votre promise faveur plus que le soupçon qui est vice à un prince, principalement quand c'est contre ceux qui ont fait telle preuve de sincère intention vers eux, comme j'ai fait preuve à vous, m'étant mise en votre pouvoir si librement. Or maintenant je vous adjurerai pour l'amour de Dieu, pour la pitié de mes longs troubles, pour notre parentage, pour la fiance mise en vous, pour votre honneur, pour le respect dû à une semblable, pour la requête d'une affligée, pour l'amour des rois vos voisins mes alliés, et enfin pour l'amour de votre bon naturel et de vous-même de qui je suis plus proche qu'à nul autre, de mettre fin à mes longs ennuis, vous assurant de môi mieux que par prison;... car par prison vous n'aurez que le corps, qui ne vous peut tant nuire que m'ayant cœur et corps je vous puis servir (2). » Élisabeth resta sourde à cette touchante supplication; elle ne voulait plus recevoir les lettres de Marie ou les laissait sans réponse.

(1) *Marie à Élisabeth*, 10 novembre 1569, Labanoff, t. II, p. 389-394.

(2) *Marie à Élisabeth*, 17 décembre 1569, *Mémoires de Condé*, t. II, p. 744, et Teulet, *Supplément*, p. 301-304.



Cependant, soit que les remontrances de l'évêque de Ross et de l'ambassadeur de France eussent embarrassé la perfide Élisabeth, soit que son attention fût tournée ailleurs, le projet de livrer Marie à ses rebelles sembla abandonné pendant quelque temps ; mais il avait souri à Moray comme le seul moyen de ruiner le parti de la reine, qui menaçait de lui arracher le pouvoir. Son autorité était si faible que Lethington, qu'il avait voulu perdre, échappa à sa poursuite. Quand vint le jour où l'accusé devait paraître devant le tribunal, lord Hume occupa la ville dès le matin, à la tête d'une force considérable. Les amis de Lethington, arrivèrent ensuite avec leurs vassaux tous en armes; et cette foule alla grossissant jusqu'à l'heure où le tribunal devait siéger. L'avocat de l'accusé parut alors, et déclara que son client était prêt à répondre ; mais Morton, qui s'était porté accusateur, n'avait pas même osé entrer dans Édimbourg. Comme personne ne se présentait pour témoigner, l'avocat demanda un verdict d'acquittement. Moray, qui était là, entouré d'une garde nombreuse, déclara qu'aucun verdict ne serait prononcé tant que la force armée occuperait la ville; et il renvoya le jugement jusqu'au jour où le calme serait rétabli. Le lendemain il écrivit à Cecil qu'il avait prononcé « un notable discours en faveur de la justice (1). »

Moray n'avait d'autre ressource pour ne point tomber que de s'appuyer de plus en plus sur l'Angleterre. A la première nouvelle de la révolte du Nord, il avait offert ses services et rassemblé des troupes. Elles furent inutiles ; mais pour prouver son zèle, il promit de se saisir par force ou par ruse des comtes réfugiés en Écosse, et de les envoyer à Élisabeth (2). Westmoreland était en sûreté chez ses hôtes ; Northumberland était réfugié chez un traître. Moray se fit livrer ce dernier à prix d'or par Hector Armstrong, et l'enferma au château de Lochleven. Aussitôt, Élisabeth réclama le prisonnier, et envoya un dé-

(1) *Moray à Cecil*, 22 novembre 1569, dans Tytler, t. VI, p. 107 et 108, et *Historie of James the sext*, p. 69 et 70.

(2) *Moray à Élisabeth*, 22 décembre, et *Carey à Sussex*, 24 décembre 1569. Thorpe, t. I, p. 275.

puté pour le recevoir (1). Mais Moray n'entendait pas se dessaisir de sa proie sans une compensation : s'il livrait son prisonnier, il voulait qu'on lui livrât la reine captive. Il dépêcha à Londres Nicolas Elphinstone, pour y négocier cet échange. Dans un mémorandum adressé à Élisabeth, il représentait que la reine d'Écosse était la cause de tous les troubles qui agitaient l'Angleterre ; qu'il n'y avait d'autre moyen d'y remédier que de renvoyer cette princesse dans son royaume, d'où elle ne pourrait plus entretenir d'intelligence avec les princes étrangers. Il assurait « qu'elle y vivrait de sa vie naturelle, qu'aucun moyen sinistre ne serait employé pour abréger ses jours, qu'elle serait entretenue d'une manière honorable et conforme à son rang. Il offrait des otages comme garantie de ses promesses. » Cette proposition était signée de Moray, de son ami Morton, de son oncle le comte de Mar, du fanatique Glencairn, du catholique lord Sempil, des lords Ruthven, Lindsay et de deux jeunes gens, les masters Marshal et Montrose (2).

Elphinstone avait, en outre, des instructions personnelles. Après avoir exposé les difficultés qui naissaient pour le régent du nombre toujours croissant de ses ennemis, des menées des catholiques avec le roi d'Espagne et des secours qu'on annonçait de France, il devait offrir de livrer le comte de Northumberland, si Élisabeth voulait rendre la reine en échange et soutenir la cause du roi et les intérêts de la religion, en envoyant immédiatement de l'argent, des armes et des munitions. Le régent promettait à ce prix de continuer la lutte, de rester l'allié de l'Angleterre, et de « servir Élisabeth comme les nobles écossais avaient coutume, moyennant des gages raisonnables, de servir leur prince naturel. » Sinon, il ne pouvait pas exposer sa vie plus longtemps. C'était donc à Élisabeth à considérer les dangers qui pouvaient résulter pour les deux

(1) *Élisabeth à Moray*, 2 et 4 janvier, et *Sussex à Moray*, 10 janvier 1570, Thorpe, t. I, p. 276 et 277.

(2) Thorpe, t. I, p. 276 ; Anderson, t. III, p. 83 ; Camden, p. 171 ; Tytler, t. VI, p. 109 et 110.

royaumes des intrigues des papistes, et de la faveur toujours croissante qu'obtenaient les prétentions de la reine d'Écosse à la succession d'Angleterre. Mais elle devait ne pas oublier que la cause de tous les troubles était entre ses mains ; que la rébellion avait encore des rameaux dangereux et que, si elle n'y apportait remède, c'était sur elle que retomberait l'orage (1).

A la date de ces instructions, Knox écrivait à Cecil en style apocalytique : « Si vous ne frappez à la racine, les branches qui paraissent être brisées repousseront plus vite qu'on ne peut croire, et avec plus de force que nous ne voudrions. Tournez vos regards vers Dieu ; ne vous souvenez ni de vous, ni des vôtres, quand il s'agit d'affaires aussi graves que celles dont il s'agit maintenant. Quoique j'aie été étrangement traité, je n'ai cependant jamais été ennemi du repos de l'Angleterre. Que Dieu vous donne la sagesse ! » La lettre était signée : « John Knox, un pied dans la tombe (2). »

Ces sinistres avis ne laissent guère de doute sur le sort qui attendait Marie Stuart, si elle eût été livrée entre les mains des Écossais. Mais avant que le marché eût été conclu, un événement inattendu coupa court aux négociations, et épargna peut-être à Moray un attentat plus odieux que tous les crimes et toutes les lâchetés dont il avait souillé sa vie : une mort violente venait de mettre un terme à sa tyrannie.

L'assassin, Hamilton de Bothwellhaugh, était un des gentilshommes qui avaient le plus vaillamment combattu à Langside, sous l'étendard de la reine. Fait prisonnier, il avait, à la trêve, recouvré sa liberté ; mais tous ses biens avaient été confisqués. Sa femme, qui possédait de son chef un petit patrimoine sur les bords de l'Esk, y était restée, ne soupçonnant point que son héritage eût été atteint par la forfaiture de son mari. Mais tout avait été donné par Moray au clerc de la Justice, John Bellenden, un de ses parasites. Quand celui-ci alla pour prendre possession de cette dépouille, lady Bothwellhaugh

(1) *A note of principal matters in Nicholas Elphinston's instructions*, dans TYTLER, t. VI, p. 111 et 112.

(2) *John Knox à Cecil,* dans TYTLER, t. VI, p. 110.



était encore établie dans la maison de ses pères. Elle avait accouché la veille. Sans pitié pour sa situation et sourd à ses prières, Bellenden la jeta dehors à moitié nue, au milieu de la neige, par une nuit glacée d'hiver. Le lendemain, on la trouva errant dans les bois : elle était folle. Son mari jura de la venger.

Le 23 janvier, le régent devait se rendre de Stirling à Édimbourg, par Linlithgow. Bothwellhaugh jugeant l'occasion favorable, choisit dans cette dernière ville une maison appartenant à l'archevêque de Saint-André, qui faisait saillie sur la rue par où devait passer Moray avec son cortége. Après avoir préparé un cheval rapide et pris les mesures nécessaires pour assurer sa fuite, il s'établit botté et éperonné dans une galerie garnie de treillis, d'où il dominait toute l'étendue de la rue. Il répandit par terre un lit de plume pour étouffer le bruit de ses pas, et tendit dans la galerie une étoffe noire pour empêcher que ses mouvements ne fussent aperçus du dehors. Puis, après avoir fortement barricadé la porte de la maison et pratiqué dans le mur un trou pour ajuster son arquebuse, il attendit tranquillement, comme un chasseur qui guette sa proie.

Ce matin-là, Moray avait traité avec deux envoyés d'Élisabeth, Henri Gates et Drury, de l'échange du comte de Northumberland et des autres réfugiés anglais contre la reine d'Écosse; il se rendait à Édimbourg pour conférer de cette affaire importante avec Morton, Lindsay, Ruthven, Mackill et ses autres conseillers (1). Les vieilles femmes qu'il avait fait brûler comme sorcières lui avaient prédit, disait-on, qu'il périrait de mort violente ; et il avait reçu plusieurs avis de se défier de Bothwellhaugh. Dès qu'il fut entré dans Linlithgow, on vint le supplier de faire le tour de la ville ; mais le cortége était déjà engagé dans la rue. Moray voulut rebrousser; il s'ensuivit un embarras qui permit à l'assassin de viser à son aise. La balle pénétra au-dessous de la ceinture; la blessure était mortelle. La confusion produite par cet audacieux attentat

(1) *Cabala*, p. 160; Mademoiselle KERAGLIO, t. III, p. 444.

favorisa la fuite du meurtrier : avant qu'on eût songé à le poursuivre, il était déjà à plusieurs milles ; on l'aperçut qui se dirigeait à franc étrier du côté de Glasgow. Il gagna le château d'Hamilton, où il fut reçu en triomphe par l'archevêque de Saint-André et lord d'Arbroath, dont il était le vassal : son crime, quoique le fait d'une vengeance particulière, avait été encouragé, dit-on, par le parti des Hamilton (1). Moray expira le soir même ; il n'avait que quarante ans. « Bothwellhaugh, » dit un historien, « en vengeant ses injures personnelles, vengea la cause publique, et délivra l'Écosse d'un tyran qui avait causé tous les malheurs de sa patrie, et qui, après avoir trahi sa reine, sa sœur et sa bienfaitrice, avait vendu son pays à une puissance étrangère (2). » Si la mort n'avait mis un terme à son ambition effrénée, son royal pupille n'aurait peut-être pas vécu de longues années ; c'est du moins ce que craignaient ses adversaires, et ce que plus tard Jacques VI sembla croire lui-même (3).

Moray a été très-diversement jugé non-seulement par les contemporains, mais encore par les historiens. Knox et les fanatiques de la Réforme l'ont appelé le pieux régent ; ils ont vanté sa popularité, son habileté dans les affaires, son désin-

(1) *Historie of James the sext*, p. 46 et 47 ; SPOTTISWOODE, p. 234 ; MURDIN, p. 769 ; CALDERWOOD, p. 746 et 747 ; *Hunsdon à Cecil*, 26 janvier 1570, *State papers office*.

(2) *Histoire de Marie Stuart*, Londres, 1742, t. II, p. 421 et 422.

(3) HERRIES' *Memoirs*, p. 54 ; CAMDEN, p. 172. Bothwellhaugh s'était réfugié en France après l'assassinat de Moray. On lui offrit une forte récompense s'il voulait se charger du meurtre de l'amiral Coligny. Il repoussa cette offre avec indignation : « Je me suis vengé, » répondit-il, « du traître qui avait » porté la désolation dans ma maison, et je m'en fais gloire ; mais je ne me » vendrai jamais comme assassin. Coligny ne m'a fait aucun mal, pourquoi » attenterais-je à sa vie ? » Après l'exécution de Morton, Bothwellhaugh se hasarda à rentrer en Écosse. Il alla se jeter aux genoux de Jacques VI, et lui demanda son pardon pour avoir tué le régent Moray : « Votre pardon, » pour avoir tué cet homme ! » répondit le roi avec vivacité ; « que la bé- » nédiction descende sur celui dont vous êtes le fils ! car si la vie n'avait » été arrachée à ce traître, je n'aurais pas vécu pour porter ma couronne » (CRAWFORD, p. 142, et miss STRICKLAND, t. VII, p. 59, note 3).

téressement, son amour du pays, l'ordre et la justice qui régnèrent sous son gouvernement; ils l'ont orné de toutes les qualités et de toutes les vertus. Le dernier historien d'Élisabeth lui a tressé des guirlandes; il l'appelle « le noble Moray sans tâche (1). » Mais toute la conduite de l'ambitieux bâtard proteste contre ces panégyriques aveugles ou intéressés. Il posséda certainement des qualités que personne ne lui conteste : le courage personnel, quelques talents militaires, qu'il eut d'ailleurs peu d'occasion de montrer, de la résolution et de la vigueur, et une certaine adresse qu'il employa surtout à conspirer. Mais, comme l'a remarqué un historien (2), ces qualités se rapportent plus à la première moitié de sa carrière qu'à l'époque de sa régence. Un de ses amis, qui lui resta fidèle jusqu'à la fin, le représente comme un homme sans caractère, dirigé par son entourage, manquant de pénétration, bon avec les bons, méchant avec les méchants, en somme assez incapable (3). Suivant un autre contemporain, « il était si faible qu'il manquait à toutes ses promesses, et qu'il perdit faute d'énergie son esprit et son honnêteté (4). » Cette dernière vertu, il ne la pratiqua guère : la soif de régner avait étouffé en lui toute autre passion et tout instinct généreux. Il sacrifia à son ambition et à sa cupidité le repos et l'indépendance de son pays, le trône et la réputation de la reine sa sœur, ses anciens complices et tous ceux qui se fièrent à lui, la justice, la probité, la bonne foi et son propre honneur. Il leur aurait probablement sacrifié la Réforme, si la Réforme avait été pour lui un obstacle au lieu d'être un marchepied; car on a de la peine à croire que le véritable sentiment religieux, qui est un des plus purs et des plus élevés, puisse germer et croître dans une âme aussi égoïste. Jamais le mot de Tacite ne fut plus vrai : aucune bassesse ne lui coûta pour régner; il se fit le valet d'Élisabeth pour être le maître en Écosse.

(1) M. Froude.
(2) Gilbert Stuart.
(3) Melvil, p. 225.
(4) *Historie of James the sext*, p. 48.

Il était arrivé au pouvoir par les complots et la violence, il sembla encore conspirer quand il y fut parvenu, et parut, après aussi bien qu'avant, être le chef d'une faction plutôt que le chef d'un Etat. Ce qui a fait sa fortune, c'est son zèle affecté pour la Réforme. Sa piété allait jusqu'à l'austérité et l'ostentation : sa maison ressemblait plus à un temple qu'à un palais ; ses domestiques se vouaient comme lui aux exercices religieux ; et les ministres, pour qui il montrait la plus grande déférence, étaient fiers de prier avec lui (1). C'est là, avec la protection accordée à la Réforme et la proscription du papisme, le secret des éloges prodigués à Moray par Knox et ses collègues. Mais un manteau ou un masque de sectaire ne suffit pas à faire des grands hommes vertueux ; et l'histoire ne peut accepter comme tels les idoles qui ne doivent leur piédestal qu'aux passions d'une époque.

La nouvelle de la mort de Moray se répandit vite ; elle fut accueillie avec des sentiment très-divers. Le clergé réformé et tous ceux qui étaient restés attachés à la fortune du régent, lui accordèrent les plus vifs regrets ; car ils voyaient dans sa perte, s'ils n'étaient promptement soutenus, la ruine de leur parti déjà défaillant. Les adhérents de la reine, au contraire, apprirent cette nouvelle avec une joie qu'ils ne cherchèrent pas à dissimuler. Ils avaient assez souffert des cruautés du régent pour que sa mort leur parût un événement heureux, qui débarrassait à la fois l'Écosse d'un tyran, et chacun d'entre eux d'un ennemi et d'un persécuteur. Ils y voyaient en outre le présage d'un triomphe prochain ; car ils avaient avec eux, désirant comme eux le retour de la reine, la majeure partie du peuple, tous ceux qui souffraient de l'abaissement de leur pays et de la prétention de l'Angleterre à le gouverner. Il y avait dans l'un et l'autre camp des protestants et des catholiques : on a trop voulu transformer exclusivement en luttes religieuses ce qui n'était le plus souvent que des luttes d'intérêts privés ou d'ambition politique.

La fin de Moray aurait dû être pour Marie Stuart plus que pour

(1) Spottiswoode, p. 243.

tout autre une joyeuse nouvelle. Cependant l'évêque de Ross dit qu'elle fut émue en l'apprenant, et qu'elle versa des larmes. Elle écrivit à la comtesse de Moray : « Je n'ai point désiré que son sang fût répandu ; j'aurais mieux aimé qu'il eût vécu pour se reconnaître et se repentir des injures qu'il m'a faites, si j'avais pu arrêter sa mort, que de le voir s'en aller si misérablement. Ma nature ne me permet pas d'oublier ce qu'il m'était par le sang, et que je dois regretter sa mort (1). » Ses regrets ne durent être ni bien vifs ni bien profonds ; ce qu'elle écrivait dix-huit mois plus tard à l'archevêque de Glasgow, qui lui avait recommandé Bothwellhaugh resté sans ressources, exprime mieux sans doute les sentiments qu'elle éprouva. « Ce que Bothwellhaugh a fait, » disait-elle, « a été sans mon commandement, de quoi je lui sais aussi bon gré et meilleur que si j'eusse été du conseil. » Elle promettait de lui faire une pension sur son douaire (2), comme elle en faisait à beaucoup d'autres qui avaient été ruinés, ainsi que lui, en défendant sa cause.

En Angleterre, la mort de Moray ne causa pas moins d'émoi qu'elle en avait causé en Écosse. Dès qu'Élisabeth apprit qu'il était blessé, elle envoya Randolph pour avoir des nouvelles plus promptes et plus sûres. Lorsqu'elle sut qu'il était mort, elle fut désolée. « Il n'est pas à croire, » dit Fénelon, « combien la reine d'Angleterre a vivement senti la mort du comte de Moray, pour laquelle, s'étant enfermée dans sa chambre, elle s'est écriée qu'elle avait perdu le meilleur et le plus utile ami qu'elle eût au monde pour l'aider à se maintenir et conserver en repos ; et en a pris un si grand ennui que le comte de Leicester a été contraint de lui dire qu'elle faisait tort à sa gran-

(1) *Marie à la comtesse de Moray*, *Archives du comte de Moray*, et miss STRICKLAND, p. VII, p. 62.

(2) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 28 août 1571, LABANOFF, t. III, p. 354. Les paroles de Marie rappellent celles de Coligny qui, se défendant d'avoir jamais induit personne à tuer le duc de Guise, ajoutait : « Ce que j'en dis » n'est pas pour regret que j'ai de la mort de M. de Guise; car j'estime que » ce soit le plus grand bien qui pouvait advenir à ce royaume, à l'Église de » Dieu et particulièrement à moi et à toute ma maison. »



deur, de montrer que sa sûreté et celle de son État eussent à dépendre d'un seul homme (1). »

Il est certain que la mort d'un allié aussi complaisant que Moray était une grande perte pour Élisabeth : elle laissait sans chef le parti anglais en Écosse, que Cecil appelait « une inestimable commodité (2) ; » elle le laissait incapable de résister aux forces toujours croissantes du parti contraire. Celui-ci comptait dans ses rangs la majorité de l'ancienne noblesse, qui, honteuse de l'abaissement de l'Ecosse, détestait l'Angleterre et montrait, par des signes non équivoques, quels étaient ses projets et ses espérances. Les clans de Buccleugh et de Fernyhirst, les deux plus puissants des Borders, se ruèrent sur la frontière anglaise et la pillèrent ; Westmoreland, jetant de joie son chapeau au feu, avait repris son armure et accompagné ses hôtes dans leur incursion (3) ; les Hamilton s'étaient mis en armes, bien décidés à ne plus souffrir d'usurpateur, et à proposer une pacification générale, pour rendre impossible désormais l'intervention de l'Angleterre dans les affaires intérieures de l'Écosse. L'Espagne et la France paraissaient disposées à seconder leurs efforts, et à travailler efficacement à la restauration de Marie : de l'argent avait été envoyé et des troupes promises aux partisans de cette princesse, au nom de Philippe II ; et Charles IX, jugeant que la mort de Moray était une occasion favorable de recouvrer quelque influence en Écosse, semblait résolu à fournir des secours au château de Dumbarton.

A ces menaces du dehors se joignaient pour Élisabeth les dangers intérieurs. Malgré l'emprisonnement du duc de Norfolk, son mariage avec Marie comptait encore de nombreux partisans ; et, quoique la révolte eût été comprimée dans le Nord, il restait assez de mécontents à qui le moindre échec d'Élisabeth aurait remis les armes à la main. Déjà Léonard Dacre, qui n'avait pu prendre part à la lutte des deux comtes

(1) Fénelon, t. III, p. 54.
(2) Anderson, t. IV, 1re partie, p. 104.
(3) Tytler, t. VI, p. 120.

du Nord, avait relevé leur étendard et livré aux troupes de la reine une bataille furieuse, dans laquelle « son infanterie donna sur les mousquets ennemis la plus rude charge qui se fût jamais vue (1). » Pour effrayer Élisabeth et lui faire adopter sa politique, Cecil exagérait encore les intrigues et les dangers auxquels l'exposait la présence de Marie en Angleterre. Mais c'était en voulant ruiner cette princesse, qu'on l'avait rendue redoutable; en cherchant à supprimer ses droits, qu'on avait suggéré l'idée de la placer immédiatement sur le trône; en la persécutant, qu'on avait fait de son nom un drapeau pour tous les mécontents, et de l'Écosse le champ de bataille, suivant l'expression de Tytler, où tous les ennemis d'Élisabeth, domestiques et étrangers, s'unissaient contre elle.

Puisque le danger était en Écosse c'était là qu'il fallait agir avec promptitude et vigueur. Relever le parti anglais, lui donner un chef aussi docile que Moray, empêcher toute pacification : tel fut le plan adopté par Élisabeth. Elle choisit Randolph pour l'exécuter; nul n'était plus propre à le faire réussir que le vieux diplomate, qui joignait à la connaissance du pays la ruse et l'activité. Quant au chef à mettre, comme régent, à la tête du parti anglais, Élisabeth l'avait sous la main : c'était le comte de Lennox. Il convenait de tout point pour être l'instrument de ses desseins : il était sans caractère, sans talents, sans fortune, démesurément ambitieux, l'ennemi mortel des Hamilton et de Marie Stuart; et, ce qui flattait surtout Élisabeth, il demandait que son petit-fils, le prince d'Écosse, fût transporté en Angleterre (2).

Bien que très-affaibli par la mort de Moray, le parti dévoué à l'Angleterre n'avait pas perdu tout espoir. Il était soutenu par l'énergie et l'audace de Morton, qui en était l'âme et avait pour principaux auxiliaires les comtes de Mar, Glencairn, Buchan, les lords Ruthven, Lindsay, Glammis, Cathcart, Methwen, Ochiltree et Saltoun. Ils savaient bien que par eux-mêmes ils ne pouvaient résister à leurs adversaires, mais ils

(1) Sadler, t. II; Camden; Lingard.
(2) Haynes, p. 576.



comptaient sur l'Angleterre. Ils firent dire à Élisabeth que, si elle voulait accepter leurs services et les aider à maintenir l'autorité du roi et la religion, ils étaient prêts à suivre la voie qu'avait suivie Moray, à régler leur conduite d'après le bon plaisir de Sa Majesté, et à reconnaître le comte de Lennox comme régent ; ils désiraient, en attendant, que l'évêque de Ross fût mis sous bonne garde et la reine captive surveillée de plus près (1). Ils cherchèrent aussi à regagner la coopération de Lethington qui, maintenu prisonnier au château d'Edimbourg, demandait à plaider son innocence. Une assemblée de tous ceux « qui haïssaient la reine et sa cause » fut convoquée pour l'entendre. On reconnut que l'accusation portée contre lui n'avait été de la part de Moray qu'un prétexte pour l'emprisonner ; et tous les membres du conseil, après l'avoir déclaré innocent, proclamèrent qu'il avait été un instrument utile « à l'avancement de la gloire de Dieu et du bien public. » Morton signa le premier ce certificat d'innocence, et vingt et un de ses collègues le signèrent après lui (2). Ce verdict, aussi intéressé que peu sincère, ne gagna point Lethington.

A peine arrivé à Édimbourg, Randolph avait fait connaître aux lords du roi que sa maîtresse était décidée à leur accorder tout ce qu'ils avaient demandé : c'est-à-dire à rendre de plus en plus rigoureuse la prison de leur reine, à leur fournir des secours d'hommes et d'argent, pourvu que de leur côté ils restassent fidèles à la politique de Moray, empêchassent l'envoi du jeune roi en France, et consentissent à livrer les comtes de Westmoreland et de Northumberland (3). Le conseil, après cette communication, décida qu'une assemblée de toute la noblesse serait convoquée très-prochainement, pour délibérer sur les propositions d'Élisabeth. Celle-ci, pour donner une preuve de

(1) *Lord Hunsdon à Élisabeth*, 30 janvier 1570, *State papers office*, et TYTLER, t. VI, p. 123 et 124.

(2) *Actes du conseil privé*, dans GOODALL, t. I, p. 398 et 399 ; *Historie of James the sext*, p. 49 et 50 ; *Occurrents*, p. 158.

(3) *Instructions à Randolph*, 29 janvier 1570, *State papers office*, et TYTLER, t. VI, p. 125 ; *Occurrents*, p. 157.

son bon vouloir, avait déjà ordonné de resserrer la prison de Marie Stuart et d'arrêter l'évêque de Ross, sous prétexte qu'ils avaient été le principaux fauteurs de la révolte du Nord.

Randolph avait pour mission spéciale d'empêcher tout rapprochement entre les deux partis; il se mit à l'œuvre avec une activité diabolique. « Aux dames, il faisait envoyer par sa reine des messages et des présents; aux ministres, il distribuait de l'or; il en offrait aussi à ceux qui étaient le mieux placés pour souffler sur l'incendie. En sorte que, la haine et la rage des deux factions augmentant chaque jour, on ne se contenta plus de répandre le sang, et qu'on en vint bientôt à se lancer des malédictions, à détruire les maisons et ruiner les familles. Et ce fut l'œuvre de l'Angleterre (1). »

Dans cet état de désordre, il fallut renoncer à l'assemblée générale de la noblesse. Il y eut cependant à Dalkeith, chez le comte de Morton, une réunion de quelques seigneurs des deux partis. Le comte d'Argyle et lord Boyd proposèrent, pour pacifier l'Écosse, de rappeler la reine. La conférence durait depuis deux jours, quand Randolph parut tout à coup accompagné d'Archibald Douglas. A la vue de cet agitateur effronté, Argyle, ne pouvant contenir son indignation, lui reprocha ses odieuses menées et lui déclara en face que sa présence était fatale à l'Écosse, qu'on ne l'y laisserait pas plus longtemps semer la discorde pour le bon plaisir de la reine d'Angleterre; car toute la noblesse était décidée à se réconcilier et à obtenir, de gré ou de force, la liberté de sa souveraine (2). Randolph se moqua de cette menace; cependant il jugea prudent de se retirer à Berwick. « Alors, » dit Melvil, « comme Néron qui, du haut d'une tour, regardait brûler Rome après y avoir mis le feu, ainsi maître Randolph se réjouissait de voir l'incendie qu'il avait allumé en Écosse; et dans ses lettres à la cour d'Angleterre, il se glorifiait d'avoir si bien réussi qu'il serait désormais difficile de l'éteindre (3). »

(1) MELVIL, p. 233.
(2) *Occurrents*, p. 161.
(3) MELVIL, p. 233 et 234.

Une réconciliation était devenue plus impossible que jamais : les deux partis se préparèrent à une lutte à outrance. Encouragés par les promesses de l'Espagne et l'arrivée d'un envoyé français qui annonçait un secours prochain (1), les Hamilton et leurs amis marchèrent sur la capitale pour s'en emparer. En route ils proclamèrent l'autorité de la reine, et adressèrent à Élisabeth une lettre énergique signée de vingt-huit nobles. Ils la suppliaient, au nom de la charité chrétienne, de ne plus jeter sur l'incendie, qui menaçait de dévorer l'Écosse, l'huile et les matières inflammables, et de leur rendre leur souveraine à des conditions honorables ; car sa restauration était le seul remède au fléau de la guerre civile (2). Au lieu de leur répondre, Élisabeth donna l'ordre de faire des préparatifs pour envahir leur malheureux pays.

La France sembla vouloir enfin protester avec énergie : Charles IX dépêcha M. de Monlouet pour réclamer la mise en liberté de la reine captive, avec l'ordre d'aller ensuite en Écosse pour y traiter de son rétablissement sur le trône (3). Élisabeth refusa à Monlouet un passe-port pour traverser ses États ; et, quand il se présenta à la cour, elle se plaignit avec aigreur de cette intervention du roi de France ; elle parla du meurtre du régent comme si c'eût été le fait de Marie, et feignit de craindre pour elle-même un coup d'arquebuse (4). Quelques jours après, elle envoya à son ambassadeur à Paris une longue diatribe où, après avoir énuméré tous ses prétendus griefs contre sa victime, elle ajoutait qu'elle avait sauvé la vie et l'honneur de la reine d'Écosse, qu'elle lui avait accordé la plus généreuse hospitalité, et qu'elle ne recueillait de tant de bienfaits que la plus noire ingratitude (5).

La cour de France ne se laissa pas arrêter par ces mensongères explications : l'on fit mine de préparer des secours pour

(1) Fénelon, t. III, p. 130, et Tytler, t. VI, p. 131.
(2) Thorpe, t. I, p. 281.
(3) Digges, p. 9 et suiv.
(4) Fénelon, t. III, et miss Strickland, t. VII, p. 65.
(5) *Instructions à Norris*, février 1570, dans Digges, p. 9-17.

l'Écosse. Deux vaisseaux étaient parvenus à ravitailler Dumbarton, et le roi avait promis d'envoyer deux mille hommes (1). Le dépit d'Élisabeth fut porté à son comble : « Il n'est pas à croire, » écrivait Fénelon à Catherine de Médicis, « combien la grande jalousie de la reine d'Angleterre a soudain fait changer son bon propos ; et comme au lieu d'aller par moyens paisibles, ainsi qu'elle disait, ès choses d'Écosse, elle a proposé maintenant d'y procéder par les armes. La dite dame était lors après à épargner de l'argent, maintenant elle ne parle que d'en dépenser... ; et je crains assez, madame, que l'affection qu'elle disait avoir à la pacification de votre royaume se soit déjà changée en un contraire désir de vous y nourrir des troubles si elle peut (2). »

Sur ces entrefaites, le pape Pie V signa contre Élisabeth une bulle d'excommunication dans laquelle, après avoir rappelé avec quelle indécence elle avait excité et soutenu les rébellions contre les princes catholiques, ses voisins, comment, au mépris de toute justice, elle avait jeté en prison la reine d'Écosse, il la déclarait déchue de ses prétendus droits au trône d'Angleterre, et ses sujets déliés de leur serment d'obéissance ; il invitait les rois de France et d'Espagne à envahir l'Angleterre (3). C'était un coup peu dangereux : le temps des foudres de l'Église était déjà passé. Philippe II attribua cette mesure au zèle plus qu'à la sagesse du pontife (4), et le roi de France n'en fit aucun cas. Mais Élisabeth, tout en affectant de s'en moquer, en conçut les plus vives alarmes ; elle crut que cette publication se rattachait à un plan d'invasion pour la détrôner, plan chimérique, dont ses ministres se servaient comme d'un épouvantail pour fixer ses irrésolutions.

Sussex était dans le Nord, à la tête de sept mille hommes ; Élisabeth lui donna l'ordre d'entrer en Écosse. Elle annonça,

(1) Fénelon, t. II, et t. VIII, p. 139, et Labanoff, t. III, p. 24.

(2) *Fénelon à la reine mère*, 4 mars 1570, *Correspondance*, t. III, p. 71 et 72.

(3) Labanoff, t. III, p. 25 et 26 ; Lingard, t. IV, p. 153 et 154.

(4) *Memorias*, t. VII, p. 351.

croyant pallier l'iniquité de cette invasion, que ses troupes allaient faire la guerre contre les proscrits anglais mis hors la loi, les voleurs et les perturbateurs de l'Écosse (1). Personne ne s'y trompa, et l'alarme fut très-grande parmi les partisans de Marie. L'évêque de Ross et l'ambassadeur français firent des représentations véhémentes contre une telle violation de la plus commune justice (2); les barons écossais envoyèrent députés sur députés dans le camp anglais; l'armée continua sa marche. On songea alors à se défendre : « Les Écossais prennent les armes de toutes parts, » écrivait Sussex; « ils se préparent à courre sus à ceux qui parlent d'introduire les Anglais dans le pays. » Mais rien n'était prêt pour repousser une attaque aussi soudaine, et les ministres anglais conseillaient à leur reine de doubler les forces de Sussex plutôt que de reculer, et de hâter leur entrée en Écosse pour soutenir l'élection de Lennox (3).

Quand Marie Stuart apprit l'ordre d'invasion donné par Élisabeth, elle en fut accablée : c'était encore une fois la ruine de ses espérances. Elle supplia Fénelon de presser les secours promis par la France (4); elle écrivit à Charles IX et à Catherine de Médicis, leur rappelant avec une insistance désespérée tout ce qui pouvait les émouvoir et les engager à lui venir en aide: l'antique alliance des deux royaumes, les services rendus à la France par ses prédécesseurs, le mariage de son père avec la sœur de Henri II, l'honneur qu'elle avait eu elle-même d'être nourrie en France, d'avoir été reine de ce beau pays, d'être la sœur du roi et la fille obéissante de la reine mère (5). Vaines et tardives supplications ! Sussex avait franchi la frontière, et envahi le Teviotdale et le Merse qui étaient sans défense. Pendant huit jours il promena avec une cruauté sauvage dans ce

(1) STRYPE'S *Annals*, t. I, p. 538 et 539.

(2) LESLY'S *Negociations*, ANDERSON, t. III, p. 89; FÉNELON, t. III, p. 134.

(3) FÉNELON, t. III, p. 128, 129, 131 et 132.

(4) *Marie à Fénelon*, 30 avril 1570, LABANOFF, t. III, p. 38 et 39.

(5) *Marie Stuart au roi et à la reine mère*, 30 avril 1570, LABANOFF, t. III, p. 40-44.

district, un des plus riches de l'Écosse, la ruine et l'incendie. Cinquante châteaux ou forteresses et plus de trois cents villages furent rasés ou réduits en cendres.

En même temps, une autre armée, sous la conduite de lord Scrope, envahissait la frontière de l'Ouest. Là, comme dans le Teviotdale et le Merse, la marche des troupes anglaises fut marquée par les flammes qui dévoraient les villages, les fermes et les instruments de travail. Les horreurs commises furent telles qu'on n'avait jamais rien vu de semblable. Les Hamilton n'étaient pas ruinés : Drury, à la tête de seize cents hommes de vieilles bandes, se jeta sur le pays où étaient leurs domaines. Élisabeth avait joint Lennox à Drury, pour être plus sûre que la vengeance serait complète. Les deux chefs rejoignirent Morton à Édimbourg, et tous ensemble, Anglais et Écossais, se ruèrent sur leurs adversaires occupés à assiéger le château de Glascow. Après les avoir dispersés, ils ravagèrent sans merci toute la vallée de la Clyde. Le palais d'Hamilton, les châteaux de Kinneil et de Linlithgow furent saccagés; toutes les maisons, toutes les propriétés, qui appartenaient au duc de Châtellerault et à ses vassaux, furent si complétement dévastées que cette famille, la plus riche et la plus puissante du royaume, fut réduite à un état voisin de la misère (1). Il y a des gibets pour les misérables qui incendient la maison de leurs voisins, et l'on blâme à peine les tyrans et les ministres qui commettent de pareilles atrocités! Lennox avait montré pendant cette campagne qu'il serait le digne successeur de Moray; ses lettres à ses protecteurs anglais sont remplies d'expressions abjectes de servilité. Plein d'arrogance avec ses ennemis, à qui il jurait « d'arracher la plume des ailes » ou qu'il se vantait d'avoir dispersés, il se faisait tout humble avec Élisabeth, la priant d'avoir pitié de sa pauvreté et de lui envoyer un peu plus d'argent (2). Tel était le futur régent d'Écosse.

(1) *Cabala* p. 163-167; MURDIN, p. 769; ANDERSON, t. III, p. 90 et 91; THORPE, t. I; FÉNELON, t. III, p. 137, 138, 139, 150 et 151; *Occurrents*, p. 176 et 177; CRAWFORD, p. 157, 162 et 163.

(2) *Lettres de Lennox à Cecil*, dans TYTLER, t. VI, p. 133 et 134.



Cependant, tout ruinés qu'ils étaient, les partisans de la reine n'étaient pas abattus : ils continuaient à menacer l'autorité du roi (1). C'est que l'intervention effroyable d'Élisabeth avait porté jusqu'à l'exaspération la colère de tous ceux qui conservaient un reste de patriotisme. Grange, dégoûté depuis longtemps des bassesses de son parti, se déclara ouvertement pour la restauration de la reine. Il rendit la liberté au duc de Châtellerault et à lord Herries, retenus prisonniers depuis que Moray les avait traîtreusement arrêtés, et reçut de nouveau dans le château Lethington qui, comme lui et avant lui, s'était nettement prononcé contre ceux qui trafiquaient de l'indépendance de leur pays. Cette double défection était un grand coup pour le parti anglais : elle lui enlevait deux hommes des plus considérables de l'Écosse, l'un par ses talents politiques, l'autre par son courage militaire ; elle lui enlevait en même temps la première forteresse du royaume. Élisabeth et ses lieutenants en furent cruellement mortifiés. Sussex n'épargna rien pour les regagner : il leur reprocha l'inconséquence de leur conduite, leur ingratitude envers l'Angleterre, et les menaça du ressentiment de sa maîtresse (2). Les menaces ne produisant aucun effet, les ravages recommencèrent. Le château de Fast-castle, qui appartenait à lord Hume, fut pris et pillé (3) ; les propriétés du vieux père de Lethington furent envahies ; Forster en fit enlever tout ce qui était transportable (4). Lethington osa faire à Cecil des remontrances pleines de hardiesse : « C'était un grand sujet d'étonnement pour lui, un mystère, » disait-il, « de voir la reine d'Angleterre renoncer à l'amitié d'un parti puissant, qui comptait tout ce que l'Écosse renfermait de plus noble et de plus honnête, pour l'amitié de quelques-uns, qui pouvaient à peine mettre sur pied deux cents chevaux. » Et il reprochait à Sussex d'avoir commis plus de

(1) Fénelon, t. III, p. 159 et 160.

(2) Thorpe, t. I, p. 285, 286 et 288.

(3) *Idem*, t. I, p. 291 ; Fénelon, t. III, p. 150 et 151.

(4) Maitland's *Poems*, t. I, p. 305 ; Chalmers, t. III, p. 588, et Fénelon, t. III, p. 137.

ravages en deux mois que plusieurs armées anglaises en cent ans (1). La conversion de Grange et de Lethington était trop tardive pour être utile à Marie : ils ne pouvaient plus, malgré tous leurs efforts, réparer le mal qu'ils avaient fait.

(1) *Lethington à Cecil*, 17 mai 1570, *State papers office*.

LIVRE V

LES PRISONS.

CHAPITRE PREMIER.

Représentations adressées à Élisabeth par la France et l'Espagne. — Elle feint d'y prêter l'oreille et de vouloir traiter avec sa prisonniere, à condition que la France n'interviendra pas en Écosse. — Résolution de Marie d'accepter les conditions les plus dures. — Mission de lord Levingston en Écosse. — État de ce malheureux royaume. — Opposition faite au traité par les lords du roi. — Élection de Lennox comme régent. — Défiance mutuelle des deux partis. — Reprises des hostilités. — Nouveaux ravages exercés par Sussex. — Cruauté de Lennox. — Renouvellement de la trêve. — Continuation des négociations pour le traité entre les deux reines. — Élisabeth demande que le prince d'Écosse lui soit livré. — Lettre de Marie Stuart à la comtesse de Lennox. — Mission de M. de Poigny. — Cecil et Midlmay sont envoyés à Chatsworth pour traiter avec Marie Stuart. — Lettre hautaine d'Élisabeth à cette princesse. — Premières entrevues de Marie avec les commissaires anglais. — Articles proposés par Cecil et Mildmay. — Marie les accepte après quelques modifications, et consent à livrer son fils. — Lettre de Marie au pape au sujet du traité. — Élisabeth affecte d'être décidée à le conclure. — Arrivée des commissaires de Marie à Sheffield. — Prétextes invoqués par Élisabeth pour traîner les choses en longueur. — Projet de mariage entre cette reine et le duc d'Anjou. — Arrivée à Londres de Morton et de ses collègues. — Leur refus de traiter du rétablissement de Marie. — Indécision d'Élisabeth. —

Rupture des négociations. — Secours inefficaces envoyés de France. — Prise de Dumbarton par les lords du roi. — Exécution sommaire de l'archevêque de Saint-André. — Reprise de la guerre civile en Écosse. — Élisabeth fournit secrètement des troupes au parti du roi. — Efforts de Marie pour soutenir ses partisans. — Son énergie, son habileté, ses appels réitérés à la cour de France pour en obtenir des secours. — Refus de Charles IX de lui envoyer des troupes. — Défection d'un certain nombre des partisans de la reine. — Parlements assemblés par les deux factions. — Coup de main dirigé par Huntley contre Stirling et les lords du roi. — Sa victoire momentanée se change en défaite. — Mort de Lennox. — Le comte de Mar lui succède dans la régence. — Secours accordé par Élisabeth au nouveau régent. — Découverte des intrigues de Marie Stuart avec l'Espagne.

La reine d'Angleterre avait cru acheter sa sécurité avec le sang et les larmes des Écossais ; mais la France ne cessait de réclamer contre l'invasion de l'Écosse, de demander le rappel des troupes anglaises et la délivrance de Marie Stuart. L'ambassadeur d'Espagne s'était joint à l'ambassadeur de France ; aux remontrances avaient succédé les menaces. Élisabeth écrivait à Sussex qu'elle était bien embarrassée de sa prisonnière, qu'elle ne savait plus comment se conduire (1). Elle eut recours à la dissimulation, sa ressource ordinaire, en attendant que les circonstances vinssent la tirer d'embarras. Elle allégua, pour justifier l'invasion de l'Écosse, qu'elle avait dû venger les injures faites à elle et à ses sujets, mais elle regrettait que ses lieutenants fussent allés si loin (2). Le roi de France avait offert sa médiation, elle feignit de l'accepter : elle déclara qu'elle était disposée à traiter du rétablissement de Marie sur le trône, et à retirer ses troupes d'Écosse, pourvu que le duc de Châtellerault et ses amis lui livrassent les réfugiés anglais. Une suspension d'armes fut proposée ; l'évêque de Ross, après quatre mois de détention arbitraire, fut remis en liberté (3) ; Sussex

(1) *Élisabeth à Sussex*, 30 avril 1570, Thorpe, t. I, p. 284.

(2) Fénelon, t. III, p. 134-136 ; Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 91 et 94 ; *Élisabeth à Sussex*, 22 mai, *State papers office*.

(3) Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 91 : Fénelon, t. III, p. 136, 138, 139, 146, 147, 169 et 170 ; Labanoff, t. III, p. 49 et 53.



reçut l'ordre de réduire le nombre de ses troupes, et Randolph de reparaître à Édimbourg pour annoncer aux deux partis que, maintenant qu'elle avait « raisonnablement » châtié les rebelles, sa maîtresse voulait bien ouvrir une négociation avec leur reine, et travailler à la pacification de l'Écosse (1). Il n'y avait dans tout cela que mensonge et fourberie.

Altérée de liberté, Marie s'y laissa prendre encore une fois. Dans l'effusion de sa joie, elle s'empressa de remercier Élisabeth, lui demanda que l'évêque de Ross pût venir conférer avec elle, et qu'il lui fût permis d'envoyer en Écosse pour disposer ses partisans à obéir (2). Un incident vint réveiller toutes les jalousies d'Élisabeth, et faillit couper court aux négociations à peine commencées. La bulle d'excommunication, lancée par Pie V, fut trouvée un matin affichée à la porte de l'évêque de Londres. Dans le premier emportement de la colère, Élisabeth déclara qu'elle regrettait d'être entrée en traité avec la reine d'Écosse. Cependant elle continua à dissimuler : elle craignait une intervention française ; car le bruit s'était répandu que des préparatifs étaient en train de se faire sur la côte de Bretagne. Elle fit dire à Fénelon que, quoique profondément offensée, elle achèverait le traité avec la reine d'Écosse à la considération du roi de France ; mais que, si l'expédition destinée à l'Écosse sortait des ports de Bretagne, elle se croirait dégagée, et qu'alors elle exploiterait le pays avec son armée et retiendrait Marie Stuart en Angleterre. Pour mieux faire croire à sa sincérité, elle rappela ses dernières troupes d'Écosse ; et ses ministres aussi bien qu'elle ne parlèrent plus que du désir qu'ils avaient de remettre la reine prisonnière en liberté. Fénelon lui-même y fut trompé : il demanda à sa cour que l'expédition qui se préparait fût ajournée (3).

Marie avait été transportée de Tutbury à Chatsworth. L'évê-

(1) *Lettres d'Élisabeth à Sussex et à Randolph*, 31 mai 1570, THORPE, t. I, p. 290.

(2) *Marie à Élisabeth*, 23 mai 1570, LABANOFF, t. III, p. 51 et 52.

(3) FÉNELON, t. III, p. 185, 192, 193, 199, 200, 206, 207, et t. VII, p. 139.

que de Ross obtint de s'y rendre, pour conférer avec sa maîtresse de l'accord projeté. Le roi de France et les autres princes conseillaient à Marie de traiter, même à des conditions très-dures ; elle y était résolue. Lord Levingston fut dépêché en Écosse pour porter ses propositions : elle offrait toutes les conditions qui n'étaient pas incompatibles avec son honneur. Dix nobles de son parti furent désignés pour se rendre en Angleterre ; en attendant, une trêve fut conclue par l'entremise de Sussex, qui était resté à Berwick à la tête de ses troupes (1).

Un contemporain fait de l'état de l'Écosse à cette époque le tableau le plus lamentable : « Il n'y avait plus, » dit-il, « d'autorité reconnue, pas plus celle du roi que celle de la reine, et plus d'autre loi que celle de la force. Les grandes routes étaient couvertes de voleurs, qui se livraient impunément et en plein jour au vol et au pillage. La terreur remplissait les campagnes ; personne n'osait plus se dire partisan de la reine ou partisan du roi, de peur d'être dépouillé ou assassiné par quelque bandit, sous prétexte d'opinion politique. Le désordre dans les esprits, la dégradation dans les âmes, en étaient arrivés à ce point que quiconque n'avait pas insulté son voisin, commis audacieusement quelque rapine ou quelque meurtre, était réputé un lâche et un homme sans cœur. La guerre civile, en moins d'une année, avait plus désolé le pays que n'auraient pu faire plusieurs années de la tyrannie la plus effroyable (2). »

Une entente était bien difficile ; Morton et ses amis se mirent à l'œuvre pour la rendre impossible. Ils étaient fort inquiets ; mais Randolph leur affirma que la neutralité de sa maîtresse n'était qu'une feinte. Alors ils résolurent, sous prétexte de mettre un terme aux désordres auxquels le royaume était en proie, de nommer un régent pour se donner un chef. Ils écrivirent à Élisabeth de leur faire connaître son avis. Elle répondit qu'un régent lui paraissait nécessaire à l'Écosse, et qu'il lui semblait, sans vouloir leur dicter un choix, que

(1) Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 95 et 96.
(2) Crawford, p. 153.



son cousin, le comte de Lennox, était plus propre que personne à veiller à la sûreté du prince (1).

Aussitôt après avoir reçu cette réponse, ils s'assemblèrent au Tolbooth, et proclamèrent Lennox régent et Morton lieutenant du royaume. Aucun des lords de la reine n'avait assisté à l'assemblée. Grange, quoique invité, refusa d'y paraître et même d'entendre la lettre d'Élisabeth (2). Lethington, réfugié à Blair-Athol, protesta et osa faire des remontrances à Sussex : il lui écrivit que séquestrer la reine pour un temps avait une excuse, mais que la tenir en prison le reste de ses jours était intolérable. Il espérait, ajouta-t-il, que la reine d'Angleterre, prenant souci de sa conscience et de son honneur, aurait égard à ce que devait penser d'elle la chrétienté tout entière (3). Mais Grange et Lethington avaient contribué autant que personne à la ruine de la reine; Sussex et Randolph le leur rappelèrent avec une ironie triomphante (4), et Cecil leur adressa des reproches pleins d'une piété hypocrite : « Hélas! milord, » s'écriait-il écrivant à Grange, « serait-il vrai que vous qui étiez autrefois un disciple fervent de l'Évangile, vous ayez pu en mépriser à ce point les saintes maximes?... Serait-il possible que vous qui étiez si cher au régent, vous ayez accordé votre aide et votre faveur à ses meurtriers? Assurément, milord, si cela est, Dieu se réserve de montrer par quelque grand coup sa justice sur vous; mais j'ai confiance que la grâce ne vous a pas à ce point abandonné, et à cause de mon ancienne amitié avec vous et pour épargner un si grand scandale à la parole de Dieu, je désire de tout mon cœur que vous ayez été calomnié... Je vous prie de me recommander à milord de Lethington; j'ai appris des choses que je n'ose croire de lui... (5). » Tant de scrupule, dit Tytler, devait faire

(1) Spottiswoode, p. 241, et Crawford, p. 165 et 166.

(2) *Sussex à Cecil*, 19 juillet 1750, *State papers office*.

(3) *Lethington à Sussex*, 16 juillet 1570, Thorpe, t. I, p. 298.

(4) Voyez les lettres échangées entre Sussex et Lethington, Thorpe, t. I, p. 298 et suiv., et Tytler, t. VI, p. 136-139, et *Randolph à Lethington et Grange*, Strype's *Annals*, t. II, *appendix*, n° IX.

(5) *Cecil à Grange*, 10 janvier 1571, dans Tytler, t. VI, p. 154 et 155.



sourire Grange et Lethington; car ils connaissaient de longue date ce professeur de l'Évangile, et se souvenaient sans doute qu'il n'avait pas été aussi scrupuleux, lorsqu'il s'était agi d'assassiner Riccio et de protéger les meurtriers de Darnley.

L'élection d'un régent, au moment où se discutaient les conditions d'un traité pour la restauration de Marie, fit ouvrir les yeux aux amis de cette princesse : ils y virent une preuve manifeste qu'Élisabeth était de mauvaise foi. Pour n'être pas surpris, ils se mirent sur leurs gardes en rassemblant leurs vassaux. Lennox envoya en Angleterre demander des secours (1); Élisabeth donna ordre à Sussex de ravager « très-secrètement » les frontières de l'Ouest, sous couleur de châtier les Dacre qui s'y étaient réfugiés. En même temps, elle affectait un grand mécontentement de voir les deux factions perpétuer le désordre, et feignait de trouver trop lentes les négociations du traité qui devait restaurer Marie Stuart.

Sussex, suivant l'ordre qu'il avait reçu, entra en Écosse, à la tête de quatre mille hommes, et s'avança jusqu'à Dumfries. Après avoir tout ravagé et ruiné sur son passage, il écrivait à Élisabeth qu'il s'était abstenu de brûler les récoltes et d'emmener le bétail, pour faire croire qu'il ne s'agissait que de venger l'honneur de l'Angleterre. Mais il ajoutait, comme s'il eût craint que sa maîtresse ne fût pas satisfaite, qu'il n'avait pas laissé debout une maison de pierre à vingt milles autour de Dumfries (2). Se sentant appuyé, Lennox, quoique la trêve n'eût pas encore été dénoncée, se porta rapidement avec le comte de Morton contre la ville de Brechin. Le château fut pris d'assaut; la garnison tout entière, soldats et officiers, fut condamnée à être pendue; Lennox, pour jouir du spectacle, avait fait dresser les gibets à la porte de son logis. Quand l'évêque de Ross se plaignit de tant de barbarie, on lui répondit que tous les torts seraient redressés par le traité; et

(1) *Instructions à Elphinstone*, 23 juillet, *State papers office*.

(2) *Sussex à Élisabeth et à Cecil*, 29 août, *State papers office*, et Tytler, t. VI, p. 144; Fénelon, t. III.

une nouvelle trêve fut conclue pour deux mois sous la garantie de Sussex (1).

Cependant les négociations pour la restauration de Marie avaient continué. Pressée par le roi de France, la captive était décidée à accepter tout ce qui n'était contraire ni à sa conscience ni à son honneur. Mais, à chaque concession, Élisabeth en exigeait une nouvelle. Après avoir demandé des otages français (2), elle insistait pour que le prince d'Écosse lui fût livré : c'était depuis longtemps un de ses plus ardents désirs. Marie ne pouvait se résoudre à ce sacrifice. C'est alors qu'elle écrivit à la comtesse de Lennox, pour la consulter, cette lettre d'un ton si noble et si calme à la fois : « Madame, » disait-elle, « si les méchants et faux rapports de mes ennemis, bien connus comme traîtres et à qui, hélas ! je me suis trop fiée par vos conseils, ne vous avaient pas si fort animée contre mon innocence et fait oublier pour ainsi dire tout sentiment naturel, au point que vous m'avez non-seulement condamnée injustement mais poursuivie de votre haine, et que vos paroles et vos actes ont témoigné au monde entier de votre aversion manifeste pour votre propre sang, je n'aurais pas omis si longtemps de faire mon devoir envers vous en vous écrivant et me justifiant des faux rapports qui ont été faits de moi. Mais, espérant bien qu'avec la grâce de Dieu et le temps, vous reconnaîtrez mon innocence, comme l'ont déjà reconnue, j'en ai la confiance, la plupart des personnes indifférentes, j'ai pensé qu'il valait mieux ne pas vous troubler jusqu'à ce moment où s'agite une question qui nous touche toutes deux à la fois, qui est de transporter votre petit-fils, mon unique enfant, dans ce royaume. Quoique je n'aie jamais voulu y consentir, je serais contente d'avoir votre avis, comme en tout ce qui regarde notre enfant. Je lui ai donné le jour..., et il descend de vous ; c'est pourquoi je ne veux pas oublier mes devoirs envers vous, et vous montrer en cette occasion des sentiments dénaturés. Et, de quelque mal-

(1) CRAWFORD, p. 169 et 170 ; *Randolph à Sussex*, 14 août, *State papers office*, et ANDERSON.

(2) LABANOFF, t. III, p. 68 et 70.



veillance que vous en ayez usé envers moi, je vous aimerai comme ma tante, et vous respecterai comme ma belle-mère (1). »

Ainsi Marie était presque décidée à livrer son fils ; mais même cette garantie ne pouvait rassurer Élisabeth. Elle donna l'ordre à Shrewsbury de redoubler de vigilance, de transférer sa prisonnière, s'il le croyait nécessaire, de Chatsworth à Tutbury (2) ; et lorsque M. de Poigny vint pour presser l'exécution du traité, elle ne voulut pas le laisser passer en Écosse ; ce ne fut qu'au bout de quinze jours qu'elle lui permit de visiter Marie (3).

La mauvaise foi d'Élisabeth devenait chaque jour plus manifeste. Cependant à la fin, ne sachant plus que répondre aux remontrances plus pressantes de Philippe II et surtout de Charles IX, elle se laissa arracher la promesse de fixer les conditions auxquelles Marie Stuart serait rendue à la liberté. Le 1er octobre (1570), elle dépêcha à Chatsworth, pour conduire les négociations, le secrétaire Cecil et sir Walter Midlmay, très-hostiles l'un et l'autre à la captive ; l'évêque de Ross devait les accompagner. Élisabeth, comme pour se venger d'avoir été amenée malgré elle jusqu'à ce point, remit à ses députés, en guise d'instructions, une lettre insultante dans laquelle, citant l'adage *perditum est quod factum ingratis*, elle s'écriait avec une hypocrisie tragique : « Qu'il vous souvienne, s'il vous plaît, que la vie nous est la plus chère chose en ce monde, et qu'à nul sommes plus tenus qu'à ceux qui, au milieu du plus grand danger, nous la préservent. Au rebours, il n'y a plus grande trahison que d'inciter les domestiques, qui sont à obéir, pour devenir maîtres à commander voire à régner. Voilà le cas le plus horrible qui jamais fut expérimenté, une ingratitude telle qu'elle est indigne et malséante à une princesse qui se veut

(1) *Marie à la comtesse de Lennox*, 10 juillet 1570, LABANOFF, t. III, p. 77 et 78.

(2) HAYNES, p. 601, 606 et 607.

(3) *Instructions de M. de Poigny*, dans TEULET, t. II, et FÉNELON, t. III, p. 235, 236, 240 et 241.

faire honorer, et un fait si énorme que d'en ouïr parler tant seulement fait horreur aux oreilles... Qu'il ne vous plaise penser, » ajoutait-elle, « que les menaces outrecuidées du roi de France ni les faits de quelque prince m'inciteraient, voire me toucheraient si avant que de me faire écouter quelque offerte de votre part; ains me rirais *nella manicha*, comme dit l'Italien, qu'ils fussent si malavisés ou si peu instruits de la hauteur de mon courage, que crainte me fît faire autre chemin que tel pas que l'honneur me commande à faire... N'attribuez que ces messagers vous soient envoyés à autre cause qu'à ma bonne inclination d'entendre si votre cœur et plume ont été d'accord, les faits étant les plus assurés moyens de m'en assurer (1). »

Ce défi à l'intervention de la France n'était que de la jactance; Élisabeth la redoutait au contraire à ce point que lorsque Walsingham, qui avait remplacé Norris comme ambassadeur à Paris, lui fit connaître l'intention bien arrêtée de Charles IX de venir en aide à Marie Stuart, elle manda à Cecil, déjà à Chatsworth, « qu'il eût à procéder en si bonne forme avec la reine d'Écosse, qu'il ne s'en retournât sans conclure quelque chose avec elle (2). »

Les premières entrevues de Marie avec les deux commissaires anglais furent très-orageuses. Marie, en lisant la lettre hautaine de sa rivale, ne put ni retenir ses larmes ni dissimuler sa passion. Elle se plaignit à son tour, et bien plus justement, du traitement qu'elle subissait et de l'état auquel elle était réduite. Elle défendit avec chaleur sa conduite et celle du duc de Norfolk, et récrimina avec véhémence contre les artifices et les trahisons de Moray. Elle savait bien, dit-elle, que la conclusion du traité dépendait uniquement d'Élisabeth, car son autorité était plus grande en Écosse que dans ses propres États (3). Mais il y avait certaines conditions qu'elle n'accepterait jamais, comme celle de livrer aux Anglais les

(1) *Élisabeth, à Marie*, 17 septembre 1570, dans Teulet, t. II, p. 406-408.
(2) Fénelon, t. III, p. 324, et t. VII, p. 129 et 130.
(3) Camden.

châteaux d'Édimbourg et de Dumbarton : « Il est inutile d'en parler, » dit-elle ; « la reine d'Angleterre peut faire de moi ce qu'elle voudra, mais il ne sera jamais dit que j'aie réduit à un vasselage honteux le royaume dont je suis la reine légitime (1). » Cette condition écartée, les autres furent successivement discutées. Pendant près de trois semaines que durèrent les débats, Marie tint tête aux deux diplomates avec une présence d'esprit, une pénétration, une souplesse qui firent l'admiration de ses adversaires eux-mêmes.

Les articles proposés par les commissaires anglais étaient au nombre de douze ; ils stipulaient qu'un traité d'alliance serait conclu entre les deux reines ; celui d'Édimbourg, fait en 1560, devait être ratifié ; une ligue offensive et défensive unirait les deux royaumes ; en cas d'invasion de l'Angleterre, l'Écosse lui fournirait des secours ; Marie n'aurait aucune intelligence avec des sujets anglais, sans l'aveu de sa bonne sœur ; l'extradition du comte de Northumberland et de tous les autres réfugiés serait accordée, le meurtre de Darnley puni, le prince d'Écosse transporté et élevé en Angleterre ; enfin Marie Stuart ne se marierait point sans le consentement de sa cousine, et le roi de France ainsi que le duc d'Anjou désavoueraient tout projet de l'épouser.

Venaient ensuite quelques articles destinés à assurer l'exécution des précédents. Élisabeth demandait que six barons écossais lui fussent remis comme otages ; Marie en offrit quatre ; elle exceptait le duc de Châtellerault, Huntley, Argyle, Athol, Fleming et Seaton. Elle demanda aussi quelques modifications à d'autres articles pour éviter les équivoques ou les piéges. D'après l'article concernant la ratification du traité d'Édimbourg, elle devait renoncer à tous ses droits à la couronne d'Angleterre, « tant que vivrait Élisabeth ou quelque descendance de son corps ; » elle exigea qu'il fût dit « la descendance légitime (2). » Les commissaires anglais refusèrent

(1) *Randolph à Sussex*, 14 août 1570, *State papers office*; TYTLER, et miss STRICKLAND.

(2) Le bruit était assez généralement répandu qu'Élisabeth avait eu des

d'abord, puis demandèrent de nouvelles instructions. Élisabeth consentit, mais de mauvaise grâce, à ce qu'on insérât « descendance d'un époux légitime (1). » Quant au comte de Northumberland et autres réfugiés anglais dont l'extradition était réclamée, Marie supplia Élisabeth de leur pardonner : ce serait, dit-elle, une trop grande trahison si elle les livrait pour être menés au supplice ; tout ce qu'elle pouvait faire était de les renvoyer de ses États.

L'article qui souffrait le plus de difficultés était la remise du prince d'Écosse entre les mains d'Élisabeth. Outre la répugnance qu'éprouvait Marie à livrer un gage si cher, les avis venus de France l'en dissuadaient fortement (2). A la fin, cédant aux persuasions d'un grand nombre de ses amis, et en particulier de l'évêque de Ross, qui lui déclara que si elle refusait il n'y avait aucun espoir de conclure le traité, elle y donna son consentement (3). Elle entoura cette concession de toutes les précautions que lui suggéra sa tendresse maternelle : elle mit pour condition que le prince serait élevé par trois gentilshommes écossais, dont l'un à son choix et les deux autres au choix de Lennox et du comte de Mar ; qu'elle pourrait l'envoyer visiter de temps en temps par quelqu'un de ses serviteurs, et qu'il lui serait permis à elle-même de le voir une ou deux fois par an, dans un lieu désigné par Élisabeth (4).

Il avait été rédigé, en outre, un projet d'accord entre Marie et la noblesse d'Écosse : une loi d'oubli devait être publiée ; tous les statuts concernant la religion maintenus ; les biens usurpés, rendus à leurs propriétaires ; les offices et les charges laissés à ceux qui les possédaient ; enfin le Parlement, con-

bâtards de Leicester, et il est fort étrange qu'elle l'accréditât elle-même par le soin qu'elle prenait de faire insérer dans les statuts cette expression : « la descendante naturelle de son corps. » Voy. CAMDEN.

(1) HAYNES, p. 608-614.

(2) FÉNELON, t. VII, p. 151.

(3) FÉNELON, t. III, p. 267 et 268.

(4) HAYNES, p. 608-621 ; LABANOFF, t. III, p. 90-105, et LESLY'S *Negociations*, ANDERSON, t. III, p. 101-105.

voqué à cet effet, devait sanctionner tous ces règlements (1).

Il avait dû en coûter à l'infortunée reine de souscrire à des conditions aussi dures; mais il semblait qu'elle eût du moins cette fois le droit d'espérer. Aussi écrivait-elle à sa cousine : « J'ai volontairement accédé à toutes obligations raisonnablement requises, d'autant plus volontiers que mon intention est sincère d'observer les conditions entre nous accordées, me résolvant dorénavant jeter mon ancre pour fin de mon ennuyeuse navigation dans le port de votre naturelle bonté. » Et dans sa naïve confiance, elle requérait très-humblement de sa bonne cousine qu'il lui fût accordé « avant son partement » une faveur déjà tant de fois sollicitée : « l'octroi de sa présence, comme une indubitable assurance de sa perpétuelle faveur à l'avenir (2). »

Élisabeth fit semblant d'être satisfaite du rapport de ses commissaires. Les conditions étaient connues du roi de France; elles furent communiquées au duc d'Albe, qui donna huit mille couronnes pour défrayer les députés de Marie pendant leur séjour en Angleterre. Elles furent aussi communiquées au pape Pie V, à qui Marie annonçait avec douleur qu'elle n'avait pu sauver que sa conscience et son honneur. Elle s'en excusait sur ses malheurs et l'abandon de ceux qui avaient promis de la secourir : « Est-il rien de plus lamentable, » s'écriait-elle, « après m'avoir pu dire heureuse, de me voir tombée à cet excès d'infortune! après avoir été libre, de me voir prisonnière entre les mains d'un ennemi! Et ce n'est pas assez de ma propre misère, mon royaume est plongé dans un abîme de malheurs : il a été tellement foulé et écrasé par les incursions anglaises, que nombre de villes, de châteaux et d'églises ne sont plus qu'un monceau de ruines. Ce qui est pire encore, mes pauvres sujets, sans provocation aucune, ont été tués de la manière la plus cruelle, et moi-même, à quel danger ne suis-je pas exposée chaque jour? J'en prends Dieu à témoin, lui qui sait à quelle tourmente d'affliction j'ai été

(1) TEULET, t. II.
(2) *Marie à Élisabeth*, 15 octobre 1570, LABANOFF, t. III, p. 106-109.

constamment en butte jusqu'à ce jour, ceux qui avaient promis de faire beaucoup pour moi, oubliant leurs promesses, ne m'ont pas donné le moindre secours. Et je n'espère plus qu'ils le fassent, à moins que, changeant d'humeur, ils ne se montrent mieux disposés quand les circonstances auront rendu l'entreprise plus difficile (1). »

Élisabeth, de son côté, avait fait avertir les rois de France et d'Espagne du succès des négociations, et donné sa parole qu'elle renverrait la reine d'Écosse dans ses États, quoi qu'il arrivât. Et comme si elle eût été très-pressée, elle fit écrire de hâter l'arrivée des commissaires écossais, parce qu'elle voulait à tout prix sortir de cette affaire (2). Le bruit qu'on négociait pour rendre la liberté à Marie avait mis de nouveau l'Écosse en feu. Les haines s'étaient réveillées plus furieuses que jamais; les deux partis s'accusaient du meurtre de Darnley; et le clergé, lancé dans la mêlée, renouvelait ses imprécations du haut de la chaire contre la reine captive. Lennox convoqua le Parlement pour faire prononcer la forfaiture contre tous ceux qui ne reconnaissaient point son autorité. Etrange moyen de se préparer à un accommodement!

Malgré les promesses d'Élisabeth, aucun adoucissement n'avait été apporté à la situation de Marie Stuart; sa prison était tout aussi rigoureuse, et sa santé devint languissante. Atteinte dès cette époque de douleurs rhumatismales, elle ne pouvait déjà plus supporter l'exercice du cheval. Sous prétexte de la faire changer d'air, mais en réalité pour la sortir d'un pays où ses malheurs avaient excité de nombreuses sympathies, Shrewsbury la fit transporter au château de Sheffield. A peine arrivée dans cette nouvelle prison, où elle devait traîner quatorze années de sa triste existence, elle tomba sérieusement malade. Elle fit mander en toute hâte l'évêque de Ross, « avec un homme d'église; » elle lui disait pour le rassurer qu'elle avait toujours bien pris garde à sa nourriture, faisant allusion

(1) *Marie à Pie V*, 31 octobre 1570, Labanoff, t. VII, p. 19-23.

(2) Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 104-109; Labanoff, t. III, p. 110-113 et 118; Fénelon, t. III, p. 376, 377 et 387.

à l'avis qu'on lui avait donné récemment que sa vie était de nouveau mise en question. « L'état dans lequel l'évêque de Ross l'a trouvée, » écrivait Fénelon, « est chose pitoyable à ouïr ; même que, outre la complication de beaucoup de maladies qui la pressent, elle est affligée... d'un crève-cœur trop grand qu'elle a d'aucunes mauvaises paroles qu'on a appris au prince d'Écosse à proférér contre elle (1). » On avait mis comme précepteur auprès du fils celui qui avait été employé à diffamer la mère. Marie en fut outrée, et demanda comme une grâce qu'Élisabeth mît fin à un tel scandale, et que son enfant fût confié à des mains plus honnêtes (2).

La maladie de Marie avait paru d'abord très-grave ; mais son énergie en triompha promptement. L'arrivée à Sheffield de lord Levingston et de l'évêque de Galloway aida encore à son rétablissement. Ils venaient, députés par les lords de leur parti, pour conclure le traité qui se négociait entre les deux reines ; Marie leur adjoignit l'évêque de Ross, et les fit partir pour Londres. Élisabeth les accueillit bien, leur donna de belles paroles ; mais quand ils demandèrent à procéder aux négociations, elle leur répondit qu'elle voulait attendre leurs collègues, les comtes d'Argyle, Huntley et Athol ; et quand ils déclarèrent qu'ils avaient plein pouvoir de leur reine et de la noblesse d'Écosse pour conclure le traité, elle leur dit qu'elle ne pouvait rien faire avant que ceux du parti contraire fussent arrivés. Mais ces derniers retardaient de jour en jour leur départ, et Élisabeth se gardait bien de les presser, malgré les représentations de l'évêque de Ross et les justes plaintes de Marie. Cependant, comme on craignait à Londres que la cour de France ne se payât pas indéfiniment de réponses dilatoires, on trouva un moyen de « la tenir en laisse : » on entama une négociation pour marier la reine vierge avec le duc d'Anjou (3). Élisabeth

(1) Fénelon, t. III, p. 397 et 403.

(2) *Marie à l'évêque de Ross*, 24 novembre 1570, *et à Fénelon*, 4 mars 1571. Labanoff, t. III, p. 126, 127, 201 et 202.

(3) « Cette femme adroite nous tenait toujours en lesse de quelque intérêt » qui nous forçait à dissimuler tous les mauvais offices qu'elle rendait à la

avait trente-sept ans, le duc d'Anjou dix-neuf. La vaniteuse reine se prêta avec entraînement à ce manége ; un de ses conseillers ayant osé dire que le prince était un peu jeune pour Sa Majesté : « Comment, » répondit-elle, « suis-je pas encore pour lui satisfaire ? »

Les commissaires du régent arrivèrent enfin après s'être fait longtemps attendre : c'était le comte de Morton, l'abbé de Dunfermline et Mackill. La première conférence n'eut lieu que quinze jours après leur arrivée. Morton, au nom de ses collègues et de son parti, lut devant Élisabeth, pour justifier leur conduite, un long discours dans lequel il cherchait à prouver, par des exemples tirés de l'histoire d'Écosse et des livres de l'Ancien Testament, que les sujets ont le droit de déposer les rois prévaricateurs. Il plaida ensuite contre le rétablissement de la reine, alléguant que, dès qu'elle serait de retour dans ses États, il n'y aurait plus de sûreté pour Élisabeth, que le pays serait en guerre et la religion en danger ; il proposa qu'elle fût renvoyée en Écosse comme personne privée, pour faire cesser les dangers dont sa présence en Angleterre était la source. Malgré cette opposition, les articles furent discutés ; mais, au lieu de s'en tenir à ceux qui avaient été admis, les commissaires anglais élevèrent de nouvelles prétentions. Ils réclamaient comme otages non-seulement le prince d'Écosse, mais les plus puissants seigneurs du parti de la reine : le duc de Châtellerault, les comtes d'Argyle, de Huntley, les lords Herries et Hume, et, en outre, la remise entre les mains du régent des châteaux de Dumbarton et d'Édimbourg : c'était

» France et à cacher tous nos griefs, pour ne rien faire qui pût lui déplaire.
» Le mariage du duc d'Anjou avait longtemps entretenu la scène, et pendant
» que nous lui faisions l'amour, elle continuait ses intrigues avec les huguet
» nots en France, elle troublait l'Écosse, tenait le jeune roi prisonnier entre
» les mains d'une faction rebelle qui dépendait d'elle ; et elle avait dans ses
» prisons Marie Stuart sa mère, qui était comme la clé et le mouvement de
» la machine qui tenait l'Écosse en action, par l'appréhension qu'avaien-
» les chefs de la révolte qu'elle ne s'accommodât avec elle, comme elle en
» faisait le semblant autant de fois qu'elle voulait réchauffer leur fureur. »
(Additions aux *Mémoires de Castelnau*, dans Jebb, t. II, p. 511).

demander qu'on livrât aux Anglais ce qui n'était pas encore à leur dévotion. Les commissaires de Marie le firent observer, et s'en référèrent aux articles de Chatsworth, comme donnant à la reine d'Angleterre des garanties suffisantes. Sur quoi le garde des sceaux, Bacon, s'écria « qu'aucune garantie ne suffisait quand il s'agissait d'un royaume ;... que, si Élisabeth voulait sagement faire, elle ne laisserait jamais la reine d'Écosse échapper d'entre ses mains. »

Quoique les commissaires de Marie eussent repoussé absolument, comme incompatibles avec la sûreté de leur maîtresse, les conditions si inopinément proposées, les délégués anglais entrèrent en conférences avec les députés du régent. Mais Morton refusa d'adhérer à aucun traité ; il soutint que la reine avait été justement déposée, et voulut exhiber la procédure des conférences d'York et de Westminster qu'il avait apportée. Élisabeth s'emporta « contre l'arrogance et dureté d'un cœur si obstiné..., accusa ses ministres de la lui avoir inspirée, menaça d'en pendre quelques-uns avec un rollet au cou, et déclara que sa volonté était que Morton ne bougeât de Londres jusqu'à ce que quelque bon expédient eût été mis à cette affaire (1). » Cette colère d'Élisabeth n'était peut-être pas feinte ; la grande reine était à ce point indécise que Leicester écrivait: « Personne ne saurait prévoir comment finira cette affaire (2). » Il fallait fixer ses irrésolutions : Walsingham écrivit de Paris qu'il avait découvert un projet très-vivement mené, pour marier le duc d'Anjou avec la reine d'Écosse ; que le pape avait déjà promis la dispense, et que le prince s'était engagé à épouser la reine captive dès qu'elle serait en liberté. Il n'en était rien ; mais le but était atteint : « Cet avis, » écrivait Fénelon, « a renouvelé une si extrême jalousie dans le cœur de cette princesse, que je tiens le traité non-seulement pour beaucoup traversé, mais toutes les affaires et la personne même de la reine d'Écosse en assez grand danger (3). »

(1) FÉNELON, t. IV, p. 15, 16, 19 et 20.
(2) *Leicester à Walsingham*, DIGGES, p. 51 et 57.
(3) FÉNELON, t. IV, p. 20 et 21.

Dès ce moment, Élisabeth traita confidentiellement avec Morton. Elle demanda que l'évêque de Ross répondît par écrit aux accusations renouvelées contre sa maîtresse. L'évêque était tout disposé à le faire ; Fénelon s'y opposa, en faisant observer que ce serait commettre une seconde fois la faute énorme commise à York, c'est-à-dire reconnaître une juridiction qui ne pouvait exister. Ce moyen de traîner le temps en longueur leur échappant, les commissaires anglais pressèrent Morton de donner une réponse définitive. Alors il déclara sur serment qu'il n'avait pas les pouvoirs suffisants pour traiter de la remise du jeune roi, ni de la restauration de la reine (1). C'était une découverte bien soudaine ; il en fut référé à Élisabeth. Elle répondit que son devoir était de prendre en considération les objections de Morton, et de lui accorder le délai qu'il demandait pour aller chercher de nouvelles instructions ; mais que, s'il ne revenait pas à jour fixe, elle procéderait sans lui (2). Tout avait été arrangé secrètement entre Cecil et Morton.

L'évêque de Ross, irrité d'une aussi grossière supercherie, s'écria que sa maîtresse avait été indignement trompée, ainsi que le roi de France et la noblesse d'Écosse ; que la chose était évidente, puisque des conseillers aussi sages se prévalaient de prétextes aussi futiles. « Que pensera le monde de la reine d'Angleterre ? » ajouta-t-il ; « qui pourra désormais compter sur sa parole (3) ? »

Marie ne fut point dupe du misérable prétexte dont Élisabeth cherchait à couvrir son mauvais vouloir. Elle lui écrivit non sans amertume : « De quel plus grand pouvoir avaient besoin Morton et ses collègues ? N'avaient-ils pas su pourquoi ils venaient en Angleterre ? Et, d'ailleurs, Morton ne pouvait-il pas envoyer en Écosse sans s'en retourner, et mettre toutes les parties en défiance ? Je m'assure que les autres n'oseraient refuser de suivre son avis, étant avoué de vous, qui seule pre-

(1) Haynes, p. 622 ; Fénelon, t. III, p. 26 et 36 ; Lesly's *Negociations*.
(2) Lesly's *Negociations*, et Fénelon, p. 37.
(3) Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III.

nez leur protection (1). » Ses partisans firent dire à Marie de ne plus consentir à aucun délai; que pour eux, ils préféraient à des suspensions d'armes, dont leurs adversaires profitaient pour les accabler avec les secours envoyés d'Angleterre, des hostilités déclarées et une guerre ouverte. Usant de ce conseil, Marie rejeta toute prorogation des négociations, et refusa de prolonger la trêve (2). « Je tiens le traité, » écrivait Fénelon, « pour non-seulement différé, mais pour du tout interrompu; et qu'il est temps, sire, de pourvoir à ceux qui soutiennent la cause de la reine d'Écosse, voulant entièrement dépendre de Votre Majesté et décidés, pour chose quelconque qui puisse leur advenir, à ne se départir jamais de votre alliance, et refusent de traiter avec les Anglais (3). »

Élisabeth manda à son ambassadeur à Paris pour justifier sa conduite, que les commissaires écossais avaient dû retourner en Écosse chercher de nouveaux pouvoirs (4). Cecil avouait que ce n'était là qu'un subterfuge; qu'il fallait bien trouver des raisons pour donner satisfaction à la cour de France (5). C'était le moment de ne plus se payer de mensonges, et, comme le conseillait Fénelon, de secourir la reine d'Écosse autrement que par des promesses. Mais Catherine de Médicis craignait avant tout de nuire aux négociations de mariage entamées avec Élisabeth; elle s'excusait presque de plaider la cause de sa belle-fille. Charles IX, toutefois, se décida à faire quelque chose : il envoya M. de Vérac avec quelques gens et des munitions pour ravitailler Dumbarton, et promit de fournir pendant six mois un secours mensuel de 4,000 écus, en recommandant d'éviter tout ce qui pourrait le brouiller avec la reine d'Angleterre. Il faisait espérer des secours plus efficaces, quand les affaires de son royaume le lui permettraient (6).

(1) *Marie à Élisabeth*. 31 mars 1571, Labanoff, t. III, p. 256-261.
(2) Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III.
(3) Fénelon, *Dépêche* du 11 avril 1571, *Correspondance*, t. IV, p. 51 et 52.
(4) *Élisabeth à Walsingham*, 8 avril 1571, Digges, p. 77.
(5) *Cecil à Walsingham*, 24 mars et 7 avril 1571, Digges, p. 67 et 78.
(6) *Dépêches du roi à Fénelon*, *Correspondance*, t. VII.

Cependant les hostilités avaient recommencé, ou plutôt n'avaient point cessé, malgré la trêve garantie par Sussex. Grange, inexpugnable derrière les murs du château d'Édimbourg, « tenait haut et ferme le drapeau du parti. » Il avait convoqué à Saint-André une assemblée de la noblesse, afin d'y proclamer l'autorité de la reine (1); mais avant qu'on eût pu se réunir, les défenseur de Dumbarton, comptant sur la force naturelle du château, l'avaient laissé surprendre. C'était un échec irréparable.

Situé sur un rocher escarpé, le château de Dumbarton était réputé imprenable. Ce qui le rendait surtout important était sa situation aux bords de la Clyde, qui permettait en tout temps aux vaisseaux étrangers d'y déposer des troupes, des vivres et des munitions. Il était commandé par lord Fleming, qui ne soupçonnait point qu'on pût seulement songer à l'attaquer; mais le capitaine Crawford avait réussi à corrompre un ancien soldat de la garnison, qui connaissait chaque anfractuosité du rocher. Dans la nuit du 1er au 2 avril 1571, assisté de Cunningham et d'un capitaine Hume, il s'approcha de Dumbarton à la faveur des ténèbres avec une compagnie de cent hommes. Ils s'étaient munis de tout ce qui leur était nécessaire pour l'escalade; des cavaliers étaient postés à quelque distance pour protéger la petite colonne, si elle venait à être repoussée. Lorsque Crawford et ses gens eurent atteint le pied du rocher, ils se hissèrent l'un après l'autre à l'aide d'échelles, de cordes et de crampons, jusqu'à l'enceinte de la forteresse. Le mur était vieux et peu solide; il s'écroula sous leurs efforts, leur ouvrant une large brèche. La garnison surprise n'eut pas même le temps de courir aux armes : elle dut se rendre sans avoir pu opposer la moindre résistance. Lord Fleming parvint à s'échapper, en se laissant glisser le long du rocher. Parmi les prisonniers se trouvaient M. de Vérac, l'envoyé de Charles IX, et l'archevêque de Saint-André.

C'était pour Lennox une occasion de satisfaire sa haine contre les Hamilton : il accusa l'archevêque d'avoir été complice

(1) Fénelon, t. IV, p. 47.

du meurtre de Darnley et de l'assassinat du régent. Il est bien possible que le prélat ne fût complétement innocent ni de l'un ni de l'autre ; la vengeance de Lennox était trop pressée pour se donner le temps d'en rechercher les preuves. Il fit paraître pour l'accuser un prêtre catholique, et sur la simple déposition, peut-être supposée de ce témoin, l'archevêque fut condamné, et sur-le-champ pendu et écartelé. Pour couvrir l'irrégularité de la procédure, la sentence de mort portait qu'il était condamné à être pendu pour rébellion à l'autorité du roi. Cette exécution, d'où toute justice avait été exclue, fut blâmée par ceux-là mêmes qui n'avaient aucune estime pour l'intrigant et ambitieux prélat (1).

Marie Stuart fut d'autant plus contrariée de la perte de Dumbarton, qu'elle craignait que cette forteresse ne fût remise à l'Angleterre. Elle voulait qu'on la lui rendît, comme ayant été surprise pendant la trêve, et fit plaider, ne sachant pas qu'il était trop tard, la cause de l'archevêque de Saint-André. Élisabeth répondit durement que Dumbarton n'était tombé qu'après l'expiration de la trêve ; que quant à l'archevêque, il n'avait eu que ce qu'il méritait. Elle annonça en même temps, sur un ton menaçant, qu'on avait trouvé au château des lettres qu'elle attendait pour connaître plus à fond les pratiques de ses ennemis. On avait en effet saisi beaucoup de papiers, dont quelques-uns relatifs à des négociations secrètes qui se poursuivaient avec l'Espagne, comme on le verra tout à l'heure. Ces papiers, envoyés à Londres, éveillèrent des soupçons ; des mesures furent prises pour obtenir de plus complets renseignements (2).

Après la prise de Dumbarton et le retour de Morton en Écosse, la guerre se ralluma avec une fureur telle, que les habitants des campagnes n'eurent plus d'autre ressource que de chercher un refuge dans le camp du parti le plus fort. Celui de la reine semblait en ce moment devoir l'emporter : les com-

(1) *Occurrents*, p. 202-205 ; *Historie of James the sext*, p. 69-72 ; Buchanan ; Tytler.

(2) Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 144 et 145 ; Labanoff, t. III, p. 265, 267 et 268.



tes de Huntley et d'Argyle, avec lord Herries, Maxwell et Fernyhirst, occupaient, à la tête de quinze cents hommes, Édimbourg, que Grange, avec l'artillerie du château, protégeait contre les attaques de Lennox et de Morton. Pressé par l'archevêque de Glasgow et par Fénelon, Charles IX s'était décidé à joindre aux subsides qu'il avait promis des armes et des munitions (1). Une partie de ces secours tombèrent entre les mains des partisans du roi; M. de Vérac et de Chisolm, qui les conduisaient, furent arrêtés et emprisonnés par ordre de Lennox. Le roi de France ne réclama point, il craignait d'irriter la reine d'Angleterre : « Et sera bon, » disait-il à son ambassadeur, « que vous continuiez de procéder par douce voie quand vous lui parlerez de la reine d'Écosse, ma belle-sœur, puisqu'elle s'aigrit si fort quand on la met là-dessus (2). » Élisabeth, profitant de cette pusillanimité, ordonna au gouverneur de Berwick de faire passer à Lennox le plus de troupes qu'il pourrait, mais sans chef, afin de moins attirer l'attention (3). Puis elle envoya à Édimbourg Drury, sous prétexte de rapprocher les deux partis, mais en réalité pour faire encore une fois poser les armes aux partisans de la reine, jeter sur l'incendie de nouveaux aliments et déchaîner les ministres de la Réforme (4).

Marie Stuart fut mise au courant de ces nouvelles intrigues, soit par les lettres qui échappaient aux espions de Burleigh (5), soit par les avis d'amis secrets. Les fallacieuses promesses dont elle était le jouet depuis trois ans, surtout les négociations menteuses dont on venait de l'abuser, l'avaient déjà profondément aigrie; les efforts d'Élisabeth pour séduire ou ruiner ses

(1) Fénelon, t. IV, p. 73 et 114, et t. VII, p. 211, 212, 219, 222, 224, 225 et 238.

(2) Fénelon, t. IV, p. 114, 115, 193; t. VII, p. 218; *M. de Vérac à Fénelon*, Teulet, t. II; Leslie's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 149; Labanoff, t. III, p. 313 et 330.

(3) Fénelon, t. IV, p. 118; Labanoff, t. III, p. 282, 283, 295 et 296.

(4) Melvil, p. 231; *Occurents*; *Historie of James the sext*, p. 75 et 80; Labanoff, t. III.

(5) Cecil avait été créé depuis peu lord Burleigh. C'est sous ce titre qu'il sera désigné dorénavant.



partisans achevèrent de l'exaspérer. Son ressentiment débordait, amer et passionné, dans ses lettres à l'archevêque de Glasgow et à l'ambassadeur de France : « Je sais bien, » écrivait-elle à Fénelon, « que la flatterie convient grandement à son naturel, qui aime avoir toujours l'oreille remplie de louanges...; mais ce sont autant de belles paroles perdues et honnêtetés. Je me suis autrefois contrainte du même conseil, et aperçue que cela lui plaisait à merveille; mais mon royaume lui touche si fort au cœur que je n'y ai gagné que dissimulation et pertes. A cette cause, je désire qu'elle connaisse que tant s'en faut que je cherche à la complaire et flatter, que je suis contente n'avoir plus du tout à faire à elle (1)... »

Incapable de s'arracher des mains de sa rivale, Marie essayait de lui disputer l'Écosse. Son énergie semblait avoir redoublé : aux menées d'Élisabeth pour dissoudre son parti, elle opposait une activité fiévreuse pour le maintenir et le fortifier; elle s'accrochait avec une opiniâtreté désespérée à son dernier espoir : l'aide de la France. Démasquant sans ménagement la duplicité d'Élisabeth, les projets de cette reine contre sa personne et ses États, elle s'adressait à la pitié, à l'honneur, aux susceptibilités de Charles IX, et faisait valoir avec une rare habileté tout ce qui pouvait l'intéresser à sa cause. Elle indiquait elle-même les moyens de faire parvenir des secours à ses partisans, ceux d'entre eux qu'il fallait encourager, les points sur lesquels il valait mieux aborder. Elle suppliait, elle pressait, elle dissimulait au besoin; mais toujours fière, courageuse, et prête à sacrifier sa personne pourvu que sa cause triomphât.

Elle avait appris qu'un complot se tramait contre sa vie (2);

(1) *Marie Stuart à Fénelon*, 16 août, Labanoff, t. III, p. 339 et 340.

(2) Marie croyait qu'il s'agissait de l'empoisonner; mais c'était par un assassinat juridique que Lennox comptait s'en débarrasser. Il avait consenti à ratifier le marché négocié par Moray : l'échange de Northumberland contre Marie, à la condition que cette dernière serait exécutée dans les six heures qui suivraient son entrée en Écosse. Guérau de Espès écrivait à Philippe II, le 29 septembre 1571 : « La reyna de Escocia esta... no sin peligro » de su persona, segun se vee por una carta de la reyna de Inglaterra que

M. de Vérac avait entendu Lennox « en tenir le propos », et des lettres de Randolph avaient été surprises qui en faisaient mention. Elle voulait que cet odieux complot fût révélé au roi de France et aux princes chrétiens. C'était pour exciter leur pitié ou leur indignation plus que par crainte de la mort; car, à ce moment, repoussant tout conseil pusillanime, elle semblait braver les violences d'Élisabeth. « Je loue beaucoup, » écrivait-elle à l'archevêque de Glasgow, « la prudence et bonne volonté de M. de Lamothe, lequel voyant à l'œil, par infinis indices et apparentes démonstrations, les sinistres intentions de la reine d'Angleterre, craint que, si ouvertement le roi de France entreprend rien pour moi qui déplaise à ladite reine, elle me fera faire quelque mauvais tour par violence. Mais je suis d'autre opinion, et m'assure qu'il n'y a rien qui l'en empêche tant que de lui rompre ou traverser les desseins qu'elle a en tête de se faire maîtresse de mon royaume... Je ne crains tant la vie, laquelle je sais qu'elle me ferait perdre dès qu'elle s'en verrait assurée, que la désolation et la ruine de ceux qui me sont obéissants sujets, lesquels elle baillerait en proie à mes traîtres; mon fils serait à sa miséricorde, et ce qui en adviendrait, Dieu le sait. Le regret d'avoir devant les yeux un légitime héritier... pourrait être cause d'une pareille cruauté, à l'endroit de l'enfant, qu'elle aurait usé envers la mère. Dieu ne plaise que la couronne, qui par tant de siècles est demeurée au sang dont je suis descendue, se transfère à un autre si douteux et si incertain. J'élirais plus volontiers la mort, et ne faut que ce respect retienne mes amis de me secourir au besoin (1). »

» paresció en Escocia, en que escrivia al conde de Lenos para que en nombre de los de su bando pidiese les fuese entregada dicha reyna de Escocia por beneficio de paz, ofresciendo la dicha de Inglaterra de hacerlo si se le suplicava, y casi encargandole què la matasen quando la tuviensen en su poder. Y el conde de Lenos murió aquel mismo dia que recibio dicha carta; podrá ser procurarse acá lo mismo con el nuevo regente. » *Archives de Simancas*. Voy. Labanoff, t. IV, p. 24, et miss Strickland, t. VII, p. 120.

(1) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 12 juin 1571, Labanoff, t. III, p. 286 et 287.

Charles IX cherchait des prétextes pour ne point aider ouvertement sa belle-sœur : il voulait attendre, disait-il, qu'Élisabeth eût pleinement refusé de la mettre en liberté. « Il n'est pas question de ma liberté, » écrivait Marie, « mais seulement de secourir mes sujets... Si le roi s'amuse aux ambages et subterfuges dont cette reine est pleine, il ne verra jamais le bout (1)... Vous aurez beau la faire souvenir de la parole qu'elle a donnée de me remettre en liberté, je m'assure que vous n'en aurez que des paroles feintes et des dissimulations, et sera miracle si elle vous donne absolue et droite réponse ; mais je vous prie aussi n'ajouter foi à aucune chose qu'elle vous dise (2)... Et je vous prie, M. de Lamothe, » ajoutait Marie avec passion, « d'avertir le roi de ce que vous voyez et touchez au doigt (3)... Tout son dessein est d'empêcher qu'il me donne secours, afin de pouvoir se rendre maîtresse de l'Écosse, et après, se moquer de lui et de son alliance (4)... C'est à cette heure, » s'écriait-elle, « que les coups de la partie se doivent jouer, et qu'il est temps que le roi mette la main à l'œuvre sans plus temporiser, s'il ne veut tout perdre ; et par ce le supplie de hâter le secours le plus qu'il sera possible... ; car si les miens ne doivent être secourus, j'aime mieux qu'ils quittent le château d'Édimbourg, et qu'ils se retirent en Athol, Argyle ou autres lieux dans les montagnes, où les forces de la reine d'Angleterre n'oseraient entreprendre de les aller chercher pour les battre... Ils auront beaucoup de peine, mais ils sauveront leurs vies et le nom d'Écossais (5). » Et pour décider Charles IX à ne point abandonner la partie, elle se disait résolue à laisser le château d'Édimbourg « à qui serait le plus habile à entrer dedans (6). »

Marie était persuadée que l'intervention résolue du roi de

(1) Labanoff, t. III, p. 288.
(2) *Marie à Fénelon*, Labanoff, t. III, p. 301.
(3) Labanoff, t. III, p. 296.
(4) *Idem*, t. III, p. 325 et 351.
(5) *Idem*, t. III, p. 293, 303 et 304.
(6) *Idem*, p. 324.

France aurait arrêté les entreprises d'Élisabeth : « Elle le craint plus, » disait-elle, « que prince du monde (1). » Mais de l'argent et des munitions ne pouvaient que prolonger l'agonie de son parti ; ce que demandait Marie Stuart, c'était ce qu'elle appelait « le secours en entier, » c'est-à-dire des soldats en nombre suffisant pour rétablir ses affaires d'un seul coup ; et c'était là ce que Charles IX ne pouvait ni ne voulait accorder. Il finit par le déclarer nettement à l'ambassadeur de Marie, en ajoutant, toutefois, qu'il permettait à lord Fleming de préparer une expédition sur les côtes de Normandie et de Bretagne, à ses risques et périls (2).

L'activité de la captive, « les quelques chiffres qui échappaient d'aventure, tantôt par des femmes, tantôt par de pauvres garçons (3), » ne réussissaient qu'à demi à maintenir la constance de ses défenseurs. « Il y en a dans le château, » écrivait-elle, « qui ne valent guère... Je fais tout ce que je puis pour les entretenir tous, et reconnaître ceux qui se sont montrés les plus fidèles, et ont été cause de la conservation de la place. Il me semble que c'est un navire qui flotte à la miséricorde de fortune, et tout le refuge des miens en dépend (4). »

Le peu d'espoir de la voir jamais en liberté, l'appui efficace fourni à ses ennemis par Élisabeth, le peu de confiance qu'inspirait la France gouvernée par Catherine de Médicis, les secours insuffisants qui n'arrivaient que très-difficilement : tout contribuait à ébranler les tièdes. Les comtes d'Argyle, d'Athol et lord Boyd hésitaient découragés : « J'entends, » écrivait Marie, « que comme désespérés ils commencent à regarder qui aura du meilleur (5). » A défaut de soldats il aurait fallu beaucoup d'argent : « S'il plaît à Sa Majesté, » disait M. de Vérac, « de dépenser quelque chose entre les plus secrets serviteurs desdits seigneurs, il y a moyen de les gagner : le

(1) Labanoff, t. III, p. 344.
(2) Fénelon, t. VII, p. 262 et 268.
(3) Labanoff, t. III, p. 322.
(4) *Idem*, t. III, p. 291.
(5) *Idem*, t. III, p. 304 et 321.

naturel des gens de ce pays est de demander toujours, et de ne faire rien pour rien (1). »

Malgré les défections, le parti de Marie Stuart continuait à lutter; Grange était résolu à tenir pour elle jusqu'à la mort le château d'Édimbourg. Enhardi par quelques succès, il convoqua un Parlement; l'autorité de la reine y fut proclamée de nouveau, et des sentences de forfaiture prononcées contre les chefs du parti contraire (2). Lennox en convoqua un autre, et y fit déclarer traîtres tous ses adversaires. Le roi âgé de cinq ans avait lu le discours d'ouverture. Au moment où l'assemblée allait se séparer, le prince demanda comment s'appelait la maison où il était : « Le Parlement, » répondit son gouverneur. — « Eh bien ! » dit l'enfant, « il y a un trou dans ce Parlement; » et il montra une ouverture qu'il venait d'apercevoir au plafond (3). Le peuple vit dans cette saillie un présage funeste, qui sembla se réaliser quelques jours après.

Les seigneurs qui avaient assisté au Parlement étaient restés à Stirling; Grange conçut le hardi projet de les y surprendre, et de terminer d'un seul coup cette longue et déplorable lutte; il eut le tort de ne pas se charger lui-même de l'exécution, et de la confier à Huntley. Ce dernier prit avec lui lord Claude Hamilton, Scott de Buccleugh, Spens de Vormiston et un capitaine qui connaissait tous les abords de Stirling. Ils partirent d'Édimbourg à l'entrée de la nuit, à la tête de soixante arquebusiers et de deux à trois cents chevaux. Arrivés aux portes de la ville un peu avant le jour, ils y pénétrèrent sans avoir éveillé l'attention des sentinelles. Huntley investit aussitôt le logis des seigneurs, et fit prisonniers sans coup férir les comtes de Glencairn et de Buchan, les lords Sempil, Cathcart et Ochiltree. Les comtes d'Argyle, Cassilis, Eglington et Montrose, qui avaient passé récemment au parti du roi, tombèrent également aux mains du vainqueur. Morton, qui craignait

(1) *M. de Vérac à Fénelon*, 21 août 1571, TEULET, t. II, p. 421 et 422.

(2) LABANOFF, t. III, p. 306, 307 et 308; *Occurrents*, p. 242 et 243; MELVIL, p. 240.

(3) *Occurrents*, p. 245; MAITLAND, t. II, p. 1124; TYTLER.

d'être tué, ne consentit à se rendre que quand le feu eut été mis à sa maison. Pendant que Huntley était occupé à cette besogne, ses soldats, entraînés par la soif du pillage, se répandirent dans la ville, vidant les étables et les boutiques. Cependant le comte de Mar était sorti du château avec la garnison; il attaqua Huntley et Scott de Buccleugh, qui étaient embarrassés de leurs prisonniers, et n'avaient plus autour d'eux qu'une faible troupe des leurs. Les citoyens qui avaient été pillés se joignirent au comte de Mar; et en quelques instants les vainqueurs, devenus les vaincus, furent repoussés de toutes parts. Les seigneurs qui avaient été pris s'échappèrent; le comte de Lennox, frappé d'un coup d'arquebuse, ne survécut que quelques heures à sa blessure (1). Parvenu au gouvernement de son pays non par son mérite, mais par la seule faveur d'Élisabeth, il ne fut que l'instrument vénal des passions de cette reine, et n'usa du pouvoir que pour satisfaire ses vengeances personnelles. Sa mort ne fut une perte que pour Élisabeth.

Au milieu des luttes acharnées auxquelles était livré le royaume, la régence ne pouvait rester longtemps vacante. Le comte d'Argyle se mit sur les rangs; ce fut le comte de Mar qui l'emporta. Quoique le nouveau régent se fût montré moins servile à l'égard de l'Angleterre que la plupart des seigneurs de son parti, Élisabeth ne s'opposa pas à son élection: elle comptait bien que Morton continuerait à diriger le parti, comme il avait fait sous Moray et Lennox.

Le nouveau régent espérait, en alliant la vigueur à la conciliation, réussir enfin à pacifier l'Écosse. Plein de confiance dans ses forces, il alla assiéger Édimbourg; mais, après avoir vainement bombardé la ville pendant quelques jours, il se retira persuadé que, comme ses prédécesseurs, il ne pouvait rien qu'avec l'aide de l'Angleterre. Élisabeth lui envoya immédiatement de l'argent, et lui fit dire qu'elle allait députer lord Hunsdon pour conclure une alliance définitive entre les deux

(1) *M. de Vérac à Fénelon*, 7 septembre 1571, dans TEULET, t. II; MELVIL, p. 240, 241 et 242; *Occurents*, p. 249; *Historie of James the sext*, p. 90-94.



royaumes; car elle ne voulait plus entendre à quoi que ce fût en faveur de la reine d'Écosse (1). Burleigh venait de découvrir les intrigues que lui avaient fait soupçonner les papiers trouvés à Dumbarton; elles étaient menaçantes, et leur gravité aurait justifié la colère d'Élisabeth, si Marie n'avait eu elle-même, pour excuse, son emprisonnement et les persécutions dont elle était l'objet.

(1) *Élisabeth, à Drury*, octobre 1571, THORPE, t. I, p. 329.

CHAPITRE II

Persistance du duc de Norfolk à vouloir épouser Marie Stuart. — Leur correspondance. — Offres faites par le pape et Philippe II de venir en aide à la reine d'Écosse. — Un parti nombreux, en Angleterre, favorise les prétentions de cette princesse. — L'évêque de Ross, l'ambassadeur d'Espagne et Ridolfi s'entendent pour en profiter. — Proposition, faite par l'évêque de Ross, d'envoyer Ridolfi à Rome et en Espagne. — Mémoire adressé par Marie au duc de Norfolk pour le consulter sur ce projet. — Entrevue de Ridolfi avec le duc. — Hésitations de ce dernier. — Instructions de Marie et du duc de Norfolk pour le pape et le roi d'Espagne. — Arrivée de Ridolfi à Bruxelles. — Défiance du duc d'Albe; il conseille à Philippe II de ne fournir des secours que lorsque Élisabeth sera morte ou prisonnière. — Approbation donnée par le pape à l'entreprise. — Arrivée de Ridolfi en Espagne. — Il déclare devant le conseil que les conjurés ont formé le projet de tuer la reine d'Angleterre. — Délibération sur cet atroce projet. — Lettre de Philippe II à son ambassadeur à Londres pour conseiller la plus grande circonspection. — Son désir d'aider à l'entreprise; ses hésitations; il finit par laisser au duc d'Albe le soin de faire ce qu'il jugera opportun. — Arrestation d'un secrétaire de l'évêque de Ross. — Arrestation de l'évêque lui-même. — Saisie d'une somme d'argent envoyée en Écosse par l'entremise du duc de Norfolk. — Emprisonnement des serviteurs du duc; leurs révélations. — Le duc est enfermé dans la Tour de Londres. — Mesures prises contre la reine d'Écosse. — Prières de la captive en faveur de ses serviteurs chassés d'après d'elle. — Adieux touchants qu'elle leur adresse à leur départ. — Sa requête d'avoir un prêtre et des nouvelles de son fils. — Proposition qui lui est faite d'associer son fils à la couronne. — Son refus d'y consentir. — Efforts tentés en vain par l'Angleterre pour séduire les derniers défenseurs de Marie en Écosse. — Instructions du procès de Norfolk. — Interrogatoire des accusés. — Déclaration d'Élisabeth qu'elle ne rendra jamais la liberté à sa captive. — Libelles répandus en Angleterre pour préparer l'opinion à la condamnation des coupables. — Publication de la *Detection* de Buchanan. — Protestation de Charles IX contre cette publication. — Avis de Fénelon que

la France ne fait pas assez pour la reine d'Écosse. — Procès de Norfolk. — Il est déclaré coupable et condamné à mort. — Sa soumission à Élisabeth. — Sa conduite peu digne à l'égard de Marie Stuart. — Douleur de cette princesse en apprenant la condamnation du duc. — Intrigues de Burleigh pour amener Élisabeth à faire mourir sa prisonnière. — Ordre plusieurs fois donné, puis révoqué, d'exécuter le duc de Norfolk. — Convocation du Parlement. — Mesures proposées contre Marie, et repoussées par Élisabeth. — Exécution du duc de Norfolk. — Envoi à Sheffield de cinq commissaires pour accuser Marie. — Sa réponse.

En sortant de la Tour de Londres, le duc de Norfolk s'était solennellement engagé à ne plus entretenir de correspondance avec la reine d'Écosse, et à renoncer à tout projet de mariage avec elle. Il avait signé cet engagement, et l'avait scellé de son sceau, « librement, volontairement et absolument (1). » A cette condition, Élisabeth lui avait permis de vivre dans celle de ses résidences qui lui conviendrait, sous la garde de Henri Nevil (2). Le duc de Norfolk viola sa promesse, dès qu'il en trouva l'occasion. Était-ce ambition, ou passion pour la belle Marie Stuart? Un de ses serviteurs, Banister, déclara que ce n'était que par affection que son maître s'obstinait à épouser la reine d'Écosse, ajoutant qu'une fois qu'il était engagé dans une affaire d'amour, il ne s'en retirait pas facilement (3). Quels que fussent ses mobiles, Norfolk désirait si vivement ce mariage qu'il tourmentait Marie de sa jalousie et de ses soupçons, et qu'il s'était constamment opposé à tout projet pour la faire évader, dans la crainte qu'elle n'épousât quelque prince du continent, et qu'il ne fût déçu dans sa longue attente. La captive avait fini par être fatiguée de cette opposition du duc, « qui ne voulait ni l'aider quand elle pouvait être aidée, ni chercher par lui-même les moyens de la mettre en liberté, ni souffrir qu'elle sortît de prison avec ceux qui voulaient l'en tirer (4). » Néanmoins, elle restait fidèle à la promesse qu'elle

(1) Haynes, p. 596, 597 et 598.
(2) Lesly's *Negociations*.
(3) Murdin, p. 138.
(4) Murdin, p. 31.

lui avait faite ; elle cherchait à calmer ses injustes soupçons (1), et déclarait être résolue, s'il ne l'abandonnait point, à partager avec lui « tout heur et malheur, à ne se conduire que d'après ses conseils. » Ses lettres étaient tendres, dévouées : elle appelait le duc « son bon, son fidèle lord, et promettait d'être à lui jusqu'à la mort. » Il semble que du côté de Marie aussi, l'amour se fût fait une part peu à peu dans cette étrange liaison ; mais à coup sûr l'intérêt seul l'avait formée : les deux fiancés ne s'étaient jamais vus.

Marie, pour obtenir la liberté, s'était soumise dans ses négociations avec Élisabeth à des conditions si dures que ses amis les trouvaient pleines de dangers, et que le duc d'Albe y voyait sa destruction si le traité s'exécutait (2). Quand elle reconnut que, malgré cette soumission, elle n'avait à espérer d'Élisabeth que ce qu'elle en avait obtenu jusque-là, elle sollicita avec plus d'instance, des princes étrangers, l'appui qui lui était nécessaire pour recouvrer sa liberté et son trône. C'était tout naturellement sur la France qu'elle avait le plus compté ; mais quand elle apprit les négociations entamées pour marier le duc d'Anjou avec Élisabeth, elle comprit que c'était ailleurs qu'elle devait chercher des soutiens de sa cause. Le roi d'Espagne venait de l'informer qu'il était résolu à la secourir efficacement, qu'il avait déjà fait étudier les ports d'Écosse ; le pape de son côté avait mandé qu'il était prêt à faire pour elle tout ce

(1) Elle lui écrivait en décembre 1569 : « Vous me dites que vous serez à » moi quand je voudrai, et que vous resterez mon lord, avec la grâce de » Dieu, ainsi que vous l'avez autrefois signé ; de mon côté, je resterai fidèment vôtre, ainsi que je l'ai promis... Mais faites-moi encore une réponse » réconfortable, afin que je puisse être assurée que vous ne vous défierez » plus de moi, et que vous n'oublierez pas celle qui est à vous, et que rien » ne pourra vous détacher d'elle ; car j'y suis résolue, heur ni malheur ne » me séparera de vous, si vous ne m'abandonnez point. » Le 15 janvier 1571, elle lui écrivait encore : « Enfin je vous prie, mon bon lord, de ne croire à » personne qui vous dira que je pense à vous quitter, ni à rien qui puisse » vous être désagréable ; car je suis résolue à ne jamais vous offenser et à » rester vôtre... » Voy. les *Lettres de Marie au duc de Norfolk*, dans Labanoff.

(2) Fénelon, t. VII, p. 151 et 152 ; Labanoff, t. III, p. 182.

que permettrait l'état de la chrétienté; des sommes importantes avaient été mises à la disposition du duc d'Albe pour subvenir à une expédition en sa faveur. Dès ce moment, sans renoncer à implorer la France, elle attendit son salut de l'Espagne et de Rome, qu'elle croyait d'autant plus disposées à la secourir, que le projet de mariage entre Élisabeth et le duc d'Anjou alarmait Philippe II et déplaisait aux catholiques.

Marie Stuart ne demandait que la liberté ; il était bien naturel, puisqu'on la lui refusait, qu'elle cherchât à la reconquérir. En la maintenant en prison, Élisabeth fournissait aux princes catholiques un motif d'hostilité contre elle, à tous les mécontents du royaume une occasion de conspirer et un but à leurs complots. « Un grand nombre de gentilshommes catholiques, » dit l'évêque de Ross, « qui avaient à souffrir de l'intolérance des ministres et de la rigueur des lois, aimaient autant hasarder leurs fortunes et leurs vies pour défendre les droits de leur conscience, que de voir leurs biens confisqués par la reine, pour traîner ensuite dans une prison les restes d'une vie misérable (1). » Beaucoup de protestants partageaient le mécontentement des catholiques, et n'auraient pas été fâchés d'une révolution.

Le duc de Norfolk était un chef que désignaient tout à la fois sa fortune, sa popularité, les rigueurs dont il était l'objet, et son projet bien connu d'épouser la reine d'Écosse.

Trois hommes se chargèrent de préparer avec ces éléments une vaste intrigue : l'évêque de Ross, esprit souple et fertile, caractère remuant, et qui poursuivait par tous les moyens le rétablissement de sa maîtresse sur le trône ; l'ambassadeur d'Espagne, D. Guérau de Espès, d'un zèle ardent et inconsidéré, qui, à peine arrivé en Angleterre, avait cherché à rendre à Élisabeth les embarras suscités gratuitement par cette princesse au gouvernement de son pays ; enfin et surtout Ridolfi, agent secret du pape, le plus actif des trois, et le plus à même de se mettre en rapport avec les mécontents sans éveiller les soupçons. Chef d'une riche maison de commerce de Florence,

(1) Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, p. 152, 153 et154.

il avait des affaires d'argent avec la plupart des membres de la noblesse ; il profitait de ces relations pour les sonder, et pousser ceux qu'il trouvait bien disposés, à travailler au rétablissement du catholicisme et à la restauration de la reine d'Écosse. Il avait dressé une liste des seigneurs avec l'indication des dispositions de chacun ; ceux qui étaient favorables formaient le plus grand nombre. Cette liste fut communiquée à Marie Stuart, et ensuite au duc de Norfolk (1).

Sur les conseils de l'évêque de Ross, Marie résolut d'envoyer Ridolfi en Espagne et à Rome ; mais elle voulut auparavant prendre l'avis du duc. Elle rédigea un mémoire pour lui être soumis (2) ; elle y exposait longuement sa situation, et ce qu'elle croyait le plus propre à y remédier. On lui conseillait de toutes parts, disait-elle, de fuir l'Angleterre ; mais il n'y avait aucune sécurité pour elle à retourner en Écosse : la France ne lui fournirait pas les secours dont elle avait besoin ; il ne lui restait d'autre ressource que de se réfugier en Espagne. Philippe II désirait, il est vrai, lui faire épouser don Juan ; mais elle était persuadée que ni Philippe II ni le pape ne feraient d'opposition à son mariage avec le duc, pourvu que celui-ci s'engageât à abandonner la Réforme, et à ne jamais séparer sa cause de celle du catholicisme. Elle proposait d'envoyer Ridolfi à Rome et à Madrid, et recommandait le plus grand secret avec la cour de France ; car ce projet pourrait éveiller ses jalousies, et par conséquent hâter la conclusion du mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre (3).

On avait fait sonder le duc par Barker, un de ses serviteurs, et on l'avait trouvé très-peu disposé à se mettre à la tête d'une aussi grande aventure (4). Ridolfi voulut en conférer avec lui. Le rusé Florentin chercha vainement à le persuader, en lui montrant la plus grande partie de la noblesse toute prête à le

(1) LESLY'S *Negociations*, dans ANDERSON, t. III, p. 151 et 155 ; LABANOFF, t. III, p. 186 et 151-153.

(2) ANDERSON, t. III, p. 150 et 151.

(3) LABANOFF, t. III, p. 181-187, et t. VII, p. 24-30.

(4) *Interrogatoire de Barker*, dans MURDIN, p. 95.

suivre ; le duc déclara qu'il ne ferait rien, à moins que les princes du continent ne se chargeassent de l'attaque, et ne prissent l'engagement de fournir les secours nécessaires au succès de l'entreprise. Ridolfi lui demanda ce qu'il ferait dans le cas où leur aide lui serait assurée ; il répondit qu'il les seconderait de tout son pouvoir. Alors Ridolfi lui développa tout un plan d'invasion qui ne pouvait, selon lui, manquer de réussir : le pape fournirait de l'argent, le roi d'Espagne des vaisseaux et des troupes ; dix mille vétérans wallons, conduits par le fils du duc d'Albe, don Fadrique de Toledo, culbuteraient sans peine quarante mille soldats anglais ; et, cependant, la reine d'Écosse sortirait de prison et serait replacée sur le trône. Ridolfi ajouta que tout se ferait avec modération ; qu'Élisabeth ne courrait aucun danger et ne serait point troublée dans la possession de la couronne, pourvu qu'elle se fît catholique ou que du moins elle accordât à ses sujets la liberté de conscience, et consentît au mariage du duc avec la reine d'Écosse. Après avoir fait valoir tout ce que lui suggérait la fertilité de son esprit, Ridolfi conseilla au duc de se mettre en communication avec les seigneurs qu'il lui avait nommés, et particulièrement avec le comte d'Arundel, les lords Montagu et Lumley, sir John Arundel et sir Thomas Stanley, et de s'entendre avec eux pour saisir la première occasion favorable. Néanmoins le duc continuait à hésiter (1).

Le voyage de Ridolfi sur le continent était résolu ; le riche Florentin s'était offert à en faire lui-même les frais. Après de nouvelles explications pour fixer les indécisions du duc de Norfolk, Ridolfi lui demanda des lettres de créance pour le pape, pour le roi d'Espagne et le duc d'Albe. S'il faut en croire l'évêque de Ross, Norfolk permit de se servir de son nom, mais refusa de rien signer. Devant ce refus formel, l'évêque de Ross et Ridolfi eurent recours à un étrange expédient : ils se rendirent, accompagnés de Barker, chez l'ambassadeur d'Espagne, dont la crédulité et le zèle étaient faciles à surprendre. Des

(1) Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 155-160 ; Murdin, p. 25, 44, 48 et 122.

instructions avaient été rédigées au nom de Marie et du duc de Norfolk ; on proposa à l'ambassadeur de laisser l'original entre ses mains, s'il voulait accréditer l'envoyé auprès de son maître. Quoique le duc eût refusé de signer, D. Guérau de Espès se déclara satisfait, et consentit à recommander Ridolfi au roi d'Espagne et au duc d'Albe (1).

Marie avait envoyé d'avance à ce dernier un mémoire dans lequel elle disait : « Je cherche secours pour mon pays d'Écosse à tous princes chrétiens, je me plains à tous...; quant au principal que je prétends, qui est à la couronne d'Angleterre, je n'ai occasion de m'en fier ou adresser qu'au roi d'Espagne et au duc d'Albe, quand ils voudront traiter avec moi ou recevoir mes offres (2). »

Ridolfi quitta l'Angleterre quatre jours après le porteur du mémoire, avec des copies chiffrées des instructions de Marie et de Norfolk, et des lettres de créance (3). Dans ses instructions, Marie, après avoir déploré la condition misérable à laquelle étaient réduits les catholiques d'Angleterre, exposait en termes énergiques l'indignité des traitements qu'elle avait eu à subir, les persécutions exercées contre ses sujets restés fidèles, la perfidie dont Élisabeth usait avec elle, et les dangers qui chaque jour menaçaient sa vie. Ses amis, disait-elle, étaient décidés, avec l'aide des princes chrétiens, à risquer leurs biens et leurs vies pour défendre ses droits à la couronne d'Angleterre contre les prétentions des comtes de Hertford et de Huntingdon, et pour rétablir dans l'île entière la religion catholique. Marie ajoutait qu'à la tête de l'entreprise était le duc de Norfolk, le plus puissant seigneur de l'Angleterre, dont toutes les tendances étaient catholiques ; elle assurait que, s'il ne s'était pas encore prononcé, c'était uniquement pour complaire à ses amis qui lui conseillaient de temporiser. Après avoir mis en avant l'intérêt religieux, elle faisait ressortir les avantages politiques qui

(1) Labanoff, t. III, p. 247 et 248 ; Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 159-161 ; Murdin, Camden ; et *Memorias*, t. VII, p. 360-367.
(2) *Mémoire à John Hamilton*, Labanoff, t. III, p. 218 et 219.
(3) Murdin, p. 14 ; Labanoff, t. III, p. 246 et 247.



résulteraient pour l'Espagne du succès de l'entreprise, lequel était assuré pourvu qu'on y mît de l'énergie et de la promptitude. Elle faisait l'offre de marier son fils avec une infante d'Espagne, et, en attendant, de le confier à la garde de Philippe II, comme garantie de ses intentions. Quant aux moyens d'exécution, elle s'en référait aux instructions de Norfolk; seulement, elle promettait, dans le cas où les secours seraient envoyés par l'Écosse, de livrer au chef de l'expédition le château d'Édimbourg, ou celui de Dumbarton, qui était encore en ce moment entre les mains de ses partisans. Enfin, après avoir déploré son mariage avec Bothwell, elle suppliait le souverain pontife de la faire relever de cette indignité, soit par une procédure à Rome, soit par une commission envoyée à cet effet aux évêques d'Écosse (1).

Les instructions données par le duc de Norfolk confirmaient et complétaient celles de Marie Stuart. Il se plaignait, comme cette princesse, de la tyrannie d'Élisabeth, se disait dévoué aux vœux du pape et du roi d'Espagne, et prétendait ne chercher, avec l'aide de ses amis dont il vantait le nombre et l'ardeur, qu'à relever le catholicisme. C'était là, disait-il, le motif qui le faisait agir bien plus que l'espoir d'épouser la reine d'Écosse. Toutefois, il demandait à Philippe II de vouloir bien approuver son mariage avec cette princesse, affirmant qu'il était au fond du cœur bon catholique et qu'il n'avait attendu, pour se déclarer publiquement, qu'une occasion favorable, comme celle qui se présentait en ce moment. Puis il entrait dans le détail des secours dont lui et ses amis croyaient avoir besoin.

Il demandait six mille arquebusiers, quatre mille arquebuses, deux mille corselets, vingt pièces de campagne avec des munitions suffisantes; plus trois mille chevaux, sans compter l'argent nécessaire aux frais de la campagne, qu'il promettait de rembourser quand l'entreprise aurait réussi. Il demandait surtout un capitaine capable de diriger les opérations, et indiquait comme point de débarquement, le port de Harwick

(1) *Instructions de Marie Stuart*, mars 1571, dans LABANOFF, t. III, p. 222-233, et *Archives de Simancas*, *leg.* 824, *fol.* 162-165.

ou celui de Portsmouth; il s'engageait à rejoindre l'armée espagnole avec au moins vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux, avec lesquels il se faisait fort de tenir quelque temps la campagne, en attendant le débarquement. Il proposait encore d'envoyer deux mille hommes en Irlande, et deux mille en Écosse, pour diviser les forces de la reine. Enfin, il ajoutait que ses amis et lui étaient décidés à tenter la fortune d'une bataille, et à forcer la prison de la reine d'Écosse, après s'être assurés de la personne d'Élisabeth, pour que la vie de sa prisonnière ne restât pas exposée à ses ressentiments (1).

Que ces instructions eussent été rédigées ou non par le duc de Norfolk, il est certain qu'il les avait connues et approuvées; et il est fort à croire que le rétablissement du catholicisme le touchait moins qu'il ne disait. Mais quel que fût son mobile, cet appel à l'étranger pour envahir son pays est un crime sans excuse.

D. Guérau de Espès avait prévenu le duc d'Albe de la venue prochaine de Ridolfi, et lui avait envoyé l'analyse des instructions dont les originaux étaient restés entre ses mains. Arrivé à Bruxelles, l'envoyé exposa l'objet de sa mission, les espérances de Marie Stuart, et les forces sur lesquelles Norfolk croyait pouvoir compter en Angleterre. Le duc d'Albe, après l'avoir questionné, lui répondit, en termes généraux, que son maître ne désirait rien tant que de voir la reine d'Écosse hors de peine, et la religion catholique restaurée en Angleterre; et que, comme il n'avait en vue aucun intérêt particulier, la reine d'Écosse pouvait se marier où bon lui semblerait, pourvu que ce fût avec un catholique. Il recommanda à Ridolfi le plus grand secret s'il tenait à la vie de ceux qui l'avaient envoyé, et le détourna de passer par la France, où il témoignait l'intention de se rendre.

Le duc d'Albe écrivit sur-le-champ à Jean de Zuñiga, ambassadeur d'Espagne à Rome, pour lui conseiller ainsi qu'au souverain pontife une extrême réserve; puis il rendit compte à

(1) *Instructions du duc de Norfolk*, dans LABANOFF, t. III, p. 236-249, et *Memorias*, t. VII, p. 363-267.



Philippe II de son entrevue avec Ridolfi, et lui exposa dans une lettre détaillée ce qu'il pensait de cette téméraire entreprise. Il reconnaissait que la reine d'Écosse était digne de pitié, que la restauration de cette princesse et le rétablissement du catholicisme n'importaient pas moins à l'intérêt qu'à l'honneur de Sa Majesté, et que le plan indiqué était le plus sûr moyen de remédier à tout; mais il désapprouvait le mode d'exécution. « A les assister sans autre mystère, » disait-il, « à point nommé comme ils le demandent, je vois de grandes difficultés. » Et il les énumerait: une telle entreprise, suivant lui, ne pouvait s'exécuter si secrètement qu'il n'en transpirât quelque chose; alors elle échouerait, et la reine d'Angleterre aurait enfin le prétexte qu'elle cherchait depuis longtemps pour faire mourir la reine d'Écosse et ses adhérents, et tout retomberait sur le roi d'Espagne. D'ailleurs, Ridolfi lui inspirait peu de confiance: c'était un trop grand parleur; il était en relations avec trop de gens en Angleterre; ce qu'il lui avait révélé n'était pas d'accord en tous points avec ce que lui mandait D. Guérau de Espès (1). « C'est pourquoi, » disait le duc d'Albe, « personne n'a été d'avis d'accorder le secours de la manière qu'il a été demandé, et dans les conditions qui sont proposées... Mais si la reine d'Angleterre, » ajoutait-il, « venait à mourir de mort naturelle ou autre, ou si les conjurés pouvaient s'emparer de sa personne, sans que Votre Majesté s'en fût mêlée; alors je n'y trouverais plus aucune difficulté, car les choses iraient sur un tout autre pied. » Il conseillait donc au roi de répondre qu'il n'accorderait aucun secours pour commencer l'entreprise; mais, que l'un des trois cas mentionnés échéant, il enverrait les six mille hommes. Le duc d'Albe déclarait que « pour lui (2) l'en-

(1) « Por lo cual nadie ha podido parescer que en manera alguna se devia » aconsejar que concediese el assistencia en la manera que se pide, y en los » terminos en que se halla... peró en caso que la reina de Inglaterra huviese » muerto o de muerte natural o de otra, o que ellos se apoderasen de su per- » sona sin que Va Magd se huviese entremetido en esto, entonces no hallaría » yo dificultad alguna, porque las cosas yrian enteramente con otro pié » (*Le duc d'Albe à Philippe II*, 7 mai 1571, *Archives de Simancas*).

(2) « Lo cual, sire, á mi juicio tengo yo tan loable y honroso á Va Magd

treprise lui paraissait si louable, si honorable, si facile à exécuter, que, l'un des trois cas venant à se présenter, il ne croirait pas devoir balancer, ni attendre de nouveaux ordres ; car il penserait que telle était l'intention du roi, à moins qu'il ne reçût un avis contraire. »

De Bruxelles Ridolfi se rendit à Rome. Le pape Pie V, dont le zèle était plus ardent que réfléchi, et qui déjà, par sa bulle contre Élisabeth, n'avait fait qu'attirer de nouvelles persécutions sur les catholiques d'Angleterre, approuva fort les projets exposés par Ridolfi. Quand ce dernier quitta Rome pour l'Espagne, le pontife lui remit une lettre par laquelle il recommandait très-chaleureusement au roi catholique cette entreprise, qui ne pouvait être, disait-il, que très-profitable à la gloire de Dieu et au bien de la religion. Il lui demandait de bien traiter l'envoyé de la reine d'Écosse, et de lui procurer tous les secours qu'il jugerait propres à assurer le succès de sa mission (1). Philippe II, mis en garde par sa propre prudence et par les avis du duc d'Albe, n'était point décidé à s'engager si vite. A peine averti de la venue de Ridolfi et du motif de son voyage, il avait écrit à son ambassadeur à Londres que c'était là une grave affaire, qui, si elle venait à être soupçonnée, donnerait occasion à Élisabeth d'exécuter ses méchantes intentions contre la reine d'Écosse. Il lui conseillait donc d'agir avec la plus grande circonspection, et de prendre les ordres du duc d'Albe (2).

Ridolfi arriva à Madrid le 28 juin. Philippe II l'admit en

» y tan facil á executar, que cuando de improviso yo tuviese nuevas que el » uno de los tres casos havia acontecido, y ellos estuviesen en pié, no me » paresce que yo devria poner en duda en executarlo, sin esperar otra co- » medidad o mandamiento de V[a] Mag[d], haviendo cuenta que tal es la inten- » cion de V[a] Mag[d]; y assi lo pienso hacer, sucediendo el caso, si no me man- » dase el contrario. » (*Le duc d'Albe à Philippe II*, 7 de mai 1571, *Archives de Simancas*. M. Mignet a donné presque en entier le texte de cette lettre, t. II, *appendice* K).

(1) *Pie V au roi d'Espagne*, 5 mai 1571, *Archives de Simancas*.

(2) *Philippe II, à D. Guérau de Espès*, 20 juin 1571, *Archives de Simancas*, *leg.* 823, *fol.* 142 et 143.

audience pour recevoir le bref du pape, et les lettres de créance dont il était porteur. Il le renvoya ensuite au secrétaire d'État D. Gabriel Zayas, qui avait été chargé d'examiner l'affaire. Après avoir soumis ses instructions à Zayas, Ridolfi lui donna de longues explications sur l'époque où il convenait d'entrer en campagne, sur la manière d'envoyer les secours en Angleterre et en Écosse, sur le projet qu'avaient formé les conjurés de s'emparer, si c'était possible, d'Élisabeth, de la Tour de Londres et de la flotte, et sur les mesures qu'ils pensaient prendre pour mettre en sûreté la reine d'Écosse (1).

Le conseil s'assembla à l'Escurial, le samedi 7 juillet; les membres présents étaient le duc de Feria, D. Hernando de Toledo, prieur de Castille, le docteur Martin Velasco, Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, et le grand inquisiteur, cardinal archevêque de Séville. Ridolfi fut mandé et interrogé par le duc de Feria. Il répondit que les conjurés étaient résolus à tuer Élisabeth, pour empêcher qu'elle ne se mariât avec le duc d'Anjou et ne mît la main sur la reine d'Écosse ; que le coup ne devait pas être exécuté à Londres, parce que c'était le centre de l'hérésie, mais pendant qu'elle serait en voyage. Il désigna comme devant se charger de cet horrible assassinat James Graffs, un inconnu, et quelques seigneurs qui certainement étaient incapables d'un pareil crime. On devait faire mourir, en même temps que la reine, Cecil, Bacon, Leicester et Northampton (2). Il nomma ensuite comme étant engagés dans le complot avec le duc de Norfolk, Lumley, Montagu, Windsor, Southampton, Arundel et quelques autres (3).

Le conseil mit en délibération s'il était à propos que les conjurés commençassent par prendre ou tuer la reine d'Angleterre ; si le coup devait se faire à Londres ou pendant qu'elle serait en voyage, ou bien encore quand elle serait logée dans la maison de campagne de l'un des conjurés ; s'il fallait

(1) *Apuntamientos que ha dado Roberto Ridolfi*, *Archives de Simancas*, *leg.* 824, *fol.*, 186 et 189.

(2) *Lo que respondió el Ridolfi*..., *Archives de Simancas*, *leg.* 823, *fol.* 158.

(3) *Ibidem.*



promettre des secours, et ne rien laisser entreprendre sans l'ordre du roi. Les avis furent partagés ; mais ils se ressentirent en général de celui qu'avait ouvert le duc d'Albe. Les uns, regardant l'entreprise comme très-hasardeuse, dirent qu'il ne fallait rien risquer avant que les conjurés se fussent emparés d'Élisabeth, ajoutant qu'une fois morte, personne ne se soucierait plus d'elle ; qu'alors le roi pourrait, sans risque et sans apparence d'intérêt personnel, intervenir pour rétablir la paix et soutenir les droits de Marie Stuart, qui était « la véritable héritière. » D'autres opinèrent pour une expédition non dissimulée que dirigerait Ciapino Vitelli, et qui aurait pour prétexte l'exécution de la bulle du pape contre Élisabeth. Quelques-uns pensèrent, au contraire, que le motif religieux devait être écarté pour ne pas susciter une ligue de tous les hérétiques. Le cardinal archevêque de Séville déclara que le point principal était qu'on s'emparât d'Élisabeth ; que Ciapino Vitelli s'offrait de la prendre avec l'aide de dix ou quinze hommes, qui s'introduiraient dans une de ses maisons de plaisance sous prétexte de demander justice. Le prieur de Castille dit que Ridolfi voulait marcher par la conquête, et le duc d'Albe par un autre chemin (1) ; que la conquête offrant de grandes difficultés, il était à propos « que le duc avertît les conjurés qu'il les aiderait, un des trois cas échéant, afin de les pousser dans cette voie. » Enfin, quelqu'un ayant demandé qu'on se bornât à des secours d'argent, il fut proposé de mettre cent mille ducats à la disposition du duc d'Albe, pour donner aux amis de la reine d'Écosse le courage nécessaire (2).

Quelques jours après, Philippe II écrivait à son ambassadeur à Londres : « Je désire sincèrement le succès de cette affaire,

(1) Il ressort avec évidence de la lettre du duc d'Albe que Ridolfi à Bruxelles n'avait point parlé du meurtre d'Élisabeth. Si à Madrid il en parla, ce fut à coup sûr de lui-même, et peut-être parce que l'idée lui en avait été suggérée par ses entretiens avec le duc d'Albe ; mais certainement il n'y était pas autorisé par ses instructions, dont le texte, d'un bout à l'autre, implique une campagne et non un assassinat.

(2) *Lo que se platicó en consejo sobre las cosas de Inglaterra*, 7 de julio 1571, *Archives de Simancas*, *leg*. 823, *fol*. 150-157.



non pour aucun intérêt propre ni dans aucune vue humaine, mais pour le service de Dieu, le bien de la religion, de la reine d'Écosse et du parti catholique... J'ai l'intention de faire tout ce que je pourrai, et de bon cœur, et promptement. Vous le ferez entendre discrètement, en recommandant le plus grand secret. Mais comme il pourrait se faire qu'en l'apprenant, le désir de se venger de l'oppression qui pèse sur eux et d'atteindre à leur but, portât les catholiques à remuer et à prendre les armes hors de saison, vous les avertirez de ne bouger d'aucune manière jusqu'à ce que les choses soient mûres et préparées comme il convient. Autrement, ils courraient les mêmes dangers que les comtes de Northumberland et de Westmoreland; l'affaire serait à jamais perdue; on ferait mourir sur-le-champ la reine d'Écosse et tous ses complices, et il s'ensuivrait bien d'autres inconvénients qu'eux-mêmes peuvent facilement deviner (1). »

Sur l'avis de Philippe II, Ridolfi écrivit dans le même sens à Marie Stuart, au duc de Norfolk et à l'évêque de Ross. Il leur annonçait qu'il avait réussi jusque-là au gré de ses désirs, et qu'il avait la ferme confiance que, dans un très-bref délai, l'affaire aurait une solution favorable. Il leur recommandait, en attendant, le secret, la patience et la discrétion (2).

Excité par les encouragements du pape, par les avis de son ambassadeur à Londres, par les plaintes des catholiques, Philippe II paraissait décidé à aider de tout son pouvoir les projets de Marie Stuart et du duc de Norfolk. « Il ne s'est jamais rien présenté, » écrivait-il au duc d'Albe, « et je ne crois pas qu'il se présente jamais rien que je désire et prenne plus à cœur, et en quoi vous puissiez me faire plus agréable service (3). » Mais

(1) *Philippe II à D. Guérau de Espès*, 13 juillet 1571, *Archives de Simancas*, *leg*. 823, *fol*. 170.

(2) *Ridolfi à Marie Stuart, au duc de Norfolk et à l'évêque de Ross*, 15 juillet 1571, *Archives de Simancas*, *leg*. 823, *fol*. 177, 178, 179.

(3) *Philippe II au duc d'Albe*, 4 août 1571, *Memorias*, t. VII, 442; voyez aussi la *Lettre de D. Guérau de Espès au roi*, 8 août, et *celle du roi à cet ambassadeur*, 30 août 1571, *Archives de Simancas*.

ses désirs étaient combattus par la crainte d'ajouter à ses embarras intérieurs les hasards d'une guerre, où il aurait peut-être à combattre non-seulement l'Angleterre, mais la France et les princes d'Allemagne. Après avoir, pendant plus de deux mois, délibéré avec lui-même et consulté le duc d'Albe, il écrivit à ce dernier : « Dirigez et conduisez l'affaire comme vous le jugerez le plus convenable au service de Dieu et au nôtre ; je m'en remets à vous, persuadé que vous procéderez avec le zèle, le soin et la prudence que requiert une entreprise aussi importante (1). » C'était à peu près l'abandonner ; car le duc d'Albe, qui se défiait à bon droit de l'habileté de Ridolfi, du caractère des seigneurs anglais en général, du courage et du catholicisme de Norfolk, de la prudence de D. Guérau de Espès qu'il regrettait de voir mêlé à cette intrigue, le duc d'Albe n'entendait engager l'Espagne que quand le trône d'Élisabeth serait vacant : c'est-à-dire quand le danger serait passé et qu'il n'y aurait plus qu'à proclamer Marie Stuart (2). De son côté, le duc de Norfolk voulait laisser à ses auxiliaires les dangers de l'attaque.

Il se présenta une occasion qu'un conspirateur plus audacieux n'aurait pas manqué de saisir. Le Parlement venait, à l'instigation du conseil, de voter plusieurs bills très-vexatoires, dans lesquels les lords catholiques voyaient avec raison la ruine de leur religion et une menace pour leur fortune. Ils voulaient protester. L'évêque de Ross conseilla au duc de Norfolk de se mettre à leur tête et de disperser le Parlement ; mais le duc répondit qu'il ne tenterait rien, avant d'être assuré du concours des princes étrangers (3). L'occasion était à jamais perdue.

Pendant son séjour en Flandre, Ridolfi avait rencontré un des secrétaires de l'évêque de Ross, Charles Bailly, que son maître avait envoyé à Liége surveiller l'impression *De la Défense de l'honneur de Marie*. L'indiscret Ridolfi lui avait révélé

(1) *Philippe II au duc d'Albe*, 14 septembre 1571, *Memorias*, t. VII, p. 456.
(2) *Memorias*, t. VII, p. 446-451.
(3) MURDIN, p. 44.



l'objet de sa mission, et l'avait chargé de porter en Angleterre des lettres chiffrées, dans lesquelles il rendait compte à la reine d'Écosse, au duc de Norfolk et à l'évêque de Ross, des dispositions favorables qu'il attribuait au duc d'Albe. Arrivé à Douvres, Charles Bailly fut arrêté, et ses dépêches saisies. Elles avaient été remises à lord Cobham, gardien des cinq ports; l'évêque de Ross, averti à temps, obtint qu'elles lui fussent rendues et remplacées par d'autres lettres insignifiantes. Mais le malencontreux messager, dans le premier moment de frayeur, avait avoué qu'il était porteur de papiers qui pouvaient le faire pendre. Il fut d'abord enfermé dans la prison de Marchelsea; et, comme il refusait de parler, Burleigh le fit transférer à la Tour et mettre à la question. Alors il avoua, au milieu des tortures, que les lettres qui lui avaient été confiées à Bruxelles par Ridolfi, portaient assurance que le duc d'Albe approuvait une descente en Angleterre; qu'il avait promis son concours, lorsqu'il connaîtrait la volonté de son maître; et que ces lettres étaient entre les mains de l'évêque de Ross (1).

Le conseil se réunit aussitôt; il fut décidé que le prélat serait arrêté. Le comte de Sussex, lord Burleigh, Midlmay et Sadler se rendirent chez lui. Après lui avoir reproché en termes très-vifs sa conduite déloyale, ils l'interrogèrent sur ses intelligences avec les princes du continent. L'évêque répondit qu'il avait rendu compte à sa maîtresse de tout ce qui concernait sa charge, que nul autre n'avait le droit de s'en enquérir. Il soutint que ses rapports avec le duc d'Albe, quoi qu'eût pu dire Charles Bailly mal renseigné par Ridolfi, n'avaient d'autre but que de solliciter des secours pour les partisans de sa maîtresse; et qu'en cela il n'avait fait que remplir son devoir. Comme ils ne pouvaient obtenir d'autre réponse, les délégués du conseil, après avoir éloigné ses serviteurs et chargé deux gentilshommes de le surveiller, pénétrèrent dans son cabinet, examinèrent ses papiers l'un après l'autre : l'évêque avait eu soin de

(1) *Lo que confesó Charles... 10 de mayo*, 1571, *Archives de Simancas*; Lesly's *Negociations*; Labanoff; Murdin.

faire enlever tout ce qui pouvait le compromettre. Quoiqu'on n'eût rien trouvé qui l'incriminât, il fut maintenu en état d'arrestation et envoyé chez l'évêque d'Ely, où on le fit garder à vue (1). Burleigh ne doutait point de l'existence du complot, mais il n'en avait encore aucune preuve, lorsqu'un incident, qui y semblait étranger, lui fournit l'occasion d'en surprendre tous les détails.

Lamothe-Fénelon, chargé des affaires de Marie Stuart depuis l'arrestation de l'évêque de Ross, avait reçu, sur les revenus de cette princesse en France, deux mille couronnes destinées à secourir le château d'Édimbourg. Ne sachant comment faire parvenir cet argent, l'ambassadeur eut recours à l'entremise du duc de Norfolk. La somme avait été confiée à un courrier qui devait, avec des lettres chiffrées, la remettre à lord Herries. Ce courrier, qui n'était probablement qu'un espion, porta à Burleigh le paquet et déclara devant le conseil qu'il le tenait de Higford et de Barker, serviteurs du duc de Norfolk, et qu'il avait ordre de le remettre à Banister, son intendant. On sut immédiatement que cet argent était destiné aux Écossais du parti de Marie ; et, comme on tenait tous ceux qui favorisaient cette princesse pour ennemis de la reine d'Angleterre, l'envoi fut considéré comme un crime de haute trahison, et mis à la charge du duc de Norfolk. L'ordre fut donné d'arrêter ses trois serviteurs, Barker, Banister et Higford, et de les enfermer dans la Tour. Les deux premiers étaient chargés de transporter la correspondance secrète du duc; elle était ensuite déchiffrée par Higford, à qui il était recommandé de brûler tout ce qui pouvait être compromettant, dès que son maître en avait pris connaissance (2). Il n'en avait rien fait ; lorsqu'il fut interrogé, il avoua qu'il avait caché des papiers dans les matelas du duc et sous les tuiles de la maison. Sur cette indication, dix-sept lettres de Marie à Norfolk et à l'évêque de Ross tom-

(1) Lesly's *Negociations*, dans Anderson, t. III, 262-368 ; Labanoff, t. III, 265, 266 et 274; Murdin, p. 1-9 et 15-17.

(2) Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 151 et 169-171 ; Fénelon, t. IV, p. 129 et suiv.



bèrent entre les mains des ministres d'Élisabeth, avec l'alphabet pour les déchiffrer (1).

Le duc de Norfolk ne soupçonnait rien de ce qui s'était passé; quand on l'interrogea, il feignit de tout ignorer. Il fut reconduit à la Tour, monté sur un méchant cheval, escorté de Ralph Sadler, de Thomas Smith et du docteur Vilson. « Le peuple de Londres, qui lui était cependant le moins affectionné de tout le royaume, était accouru sur son passage pour le saluer, disant tout haut que le duc était plus homme de bien et plus loyal serviteur de la reine que ceux qui l'accusaient; qu'ils priaient Dieu de conserver son innocence, et de confondre ceux qui cherchaient sa mort. » Il fut confié à la garde d'un gentilhomme nommé Skipworth; des perquisitions furent faites dans sa maison; ses meubles furent inventoriés et destinés à l'usage de la reine (2).

Les aveux des serviteurs de Norfolk et les papiers traîtreusement livrés avaient dévoilé tout le complot. Marie ne connut cette découverte que par les reproches courroucés de sa rivale et un redoublement de rigueurs. Accusée par Shrewsbury, au nom d'Élisabeth, d'avoir cherché à s'échapper de sa prison, d'avoir intrigué avec Philippe II et le duc de Norfolk pour exciter une révolte dans le royaume, d'avoir proposé d'envoyer son fils en Espagne, Marie répondit qu'après l'avoir privée injustement de sa liberté, la reine d'Angleterre n'avait le droit ni de s'étonner ni de l'accuser si elle cherchait à la reconquérir. Elle avoua que n'espérant plus rien d'Élisabeth, elle avait sollicité l'appui des rois de France et d'Espagne et des autres princes chrétiens; mais elle nia qu'elle eût travaillé à fomenter une révolte en Angleterre, ni donné à Ridolfi aucune charge à ce sujet, ni trafiqué avec le duc de Norfolk. « Quant à mon fils, » dit-elle, « il me tient de plus près qu'à

(3) *Relacion de la prision del secretario del duque... Archives de Simancas, leg.* 824, *fol.* 56, et Anderson, t. III, p. 172 et 173.

(3) Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 174 et 175; Murdin, p. 9; Fénelon, t. IV, p. 235; *D. Guérau de Espès à Philippe II*, 9 septembre 1571. *Archives de Simancas.*



cette reine, et je n'ai de compte à rendre ni à elle ni à personne, quand même je l'aurais offert au roi d'Espagne ou à tout autre prince ami de lui et de moi. » Le comte de Shrewsbury fit ensuite connaître les ordres rigoureux qu'il tenait de sa maîtresse : il ne devait laisser à la captive, sur les trente serviteurs qu'elle avait encore, que dix hommes et six femmes, et faire partir les autres dans les deux heures ; il menaça, s'ils ne se soumettaient de bon gré, d'avoir recours à la force. Puis il déclara à Marie qu'elle allait être enfermée au château, qu'il ne serait plus permis ni à elle ni à personne de sa suite d'en sortir, ni d'avoir la moindre intelligence avec l'Écosse (1).

Gardée à vue, privée de toute communication, excepté avec ses serviteurs prisonniers comme elle, il ne restait à Marie que l'ambassadeur de France à qui elle croyait pouvoir encore adresser ses plaintes et ses supplications. Mais soupçonné d'avoir connu les intrigues de Ridolfi, Fénelon était lui-même surveillé de près : les lettres que Marie lui adressa furent interceptées. Elle le conjurait de rappeler au roi de France « l'honneur qu'elle avait eu de lui appartenir, afin qu'il ne souffrît pas qu'elle fût ainsi traitée. » Elle lui recommandait surtout « les pauvres brebis égarées de cette pauvre troupe chassée : » c'est-à-dire les serviteurs qu'on avait arrachés d'auprès d'elle. C'est pour eux qu'elle réservait ses plaintes les plus touchantes et ses plus ardentes prières : « Si vous voyiez, » disait-elle, « les larmes de mes pauvres serviteurs, se départant misérablement non où ils veulent mais où l'on veut, vous auriez pitié d'eux et de moi, qui ne puis sentir plus de douleur que je n'en ai, ce me semble. Surtout on veut contraindre certains Écossais à s'en aller en Écosse où ils ne s'oseraient trouver..., qui aiment mieux être tués ici que pendus là-bas. Je vous prie de voir ce que vous pourrez faire (2)... »

A force de prières elle obtint pour la plupart la permission

(1) *Marie à Fénelon*, 8 septembre, Labanoff, t. III, p. 361-365; *Shrewsbury à Burleigh*, 9 septembre 1571.

(2) *Marie Stuart à Fénelon*, 8 et 9 septembre 1571, Labanoff, t. III, p. 365, 367 et 368.

de se réfugier en France, où elle espérait du moins leur faire quelque bien. Elle les recommanda à l'archevêque de Glasgow, son ambassadeur à Paris, lui demandant d'obtenir pour les uns un office, de fournir de l'argent aux autres, d'accorder à tous sa bienveillance et son appui (1). Puis après ce soin généreux, elle leur fit ces touchants adieux : « Mes fidèles et bons serviteurs..., à votre départ je vous charge tous, au nom de Dieu et pour ma bénédiction, que vous soyez bons serviteurs de Dieu, et ne murmuriez point contre lui pour aucune affliction qui vous puisse advenir ; car ainsi il a accoutumé de visiter les siens. Je vous recommande la foi en laquelle vous avez été baptisés et enseignés en ma compagnie, ayant souvenance que hors l'arche de Noé il n'y a point de salut...

» Secondement, je vous recommande que vous viviez en amitié et charité les uns avec les autres. Et maintenant, étant séparés de moi, aidez-vous mutuellement des moyens et grâces que Dieu vous a donnés, et surtout priez Dieu pour moi, et faites mes très-affectionnées recommandations à monsieur l'ambassadeur de France qui est à Londres, et déclarez-lui l'état où je suis. Et en France..., priez messieurs mes oncles qu'ils fassent grande instance au roi, à la reine et à Monsieur, pour secourir mes pauvres sujets en Écosse ; et si je meurs ici, de prendre la même protection de mon fils et de mes amis qu'il a de moi, selon l'antique ligue de la France avec l'Écosse. Faites mes recommandations à messieurs de Fleming, Glasgow et George Douglas, et à tous mes bons sujets ; dites-leur qu'ils aient bon courage et qu'ils ne s'étonnent point de mon adversité ; que chacun d'eux fasse le mieux qu'ils pourront, qu'ils demandent à tous les princes aide pour notre parti, et qu'ils ne se soucient pas de moi ; car je suis contente d'endurer toutes sortes de déplaisirs et souffrances, voire même la mort, pour la liberté de ma patrie. Si je meurs, j'ai regret seulement que je n'aurai pas le moyen de récompenser leurs services, et le trouble qu'ils ont enduré en ma querelle.

(1) *Lettres de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow*, Labanoff, t. III, p. 373, 374, 375, 382, 383 et 384.



» Finalement, si je ne vous ai pas été si bonne maîtresse que vos nécessités le requéraient, Dieu m'est témoin que la bonne volonté ne m'a jamais manqué ; et si je vous ai âprement repris, je l'ai fait à l'intention de vous faire du bien, et non pour manque d'affection... Donc je prie Dieu d'un cœur dolent et affligé que, selon sa miséricorde infinie, il veuille être protecteur de ma patrie et de mes fidèles sujets..., et qu'il vous donne à tous la grâce, et à moi aussi, de nous conformer à son plaisir (1). »

En proie à des alarmes que ne justifiaient que trop les rigueurs dont on usait envers elle, Marie adressa ensuite à sa rivale ses dernières requêtes, comme si elle se fût attendue à mourir bientôt. « Or donc, » lui disait-elle, « sans plus vous ennuyer du fâcheux et passionné discours d'une affligée reine prisonnière, j'entreprendrai à vous faire cette humble et peut-être dernière requête : qu'il vous plaise au moins me donner liberté de pouvoir pour une fois conférer avec quelqu'un des miens de France, ou avec quelqu'un des gens de M. de Lamothe, s'il ne vous est agréable que lui-même prenne cette peine..., afin de mettre ordre à mes affaires, de pourvoir au besoin de mes serviteurs et au paiement de mes dettes... Et, bien que je ne veuille vous importuner de ce qui concerne mon état, lequel connaissant vous être si peu cher je remets à la miséricorde de Dieu..., je vous prierai encore (à ce forcée par le zèle de ma conscience) de me permettre avoir un prêtre de l'Eglise catholique, de laquelle je suis membre, pour me consoler et solliciter de mon devoir... Il me reste vous faire une autre requête, de peu d'importance pour vous et d'extrême consolation pour moi : c'est qu'il vous plaise, ayant pitié d'une désolée mère, d'entre les bras de qui on a arraché son seul enfant et sa seule espérance de joie en ce monde, me permettre d'écrire à tout le moins lettres ouvertes pour m'enquérir à la vérité de ses nouvelles, et lui ramentevoir sa triste mère et son devoir vers Dieu et vers moi. Et si les points susdits me sont accordés, je mettrai peine tout à coup de me disposer pour sans regret recevoir

(1) *Marie Stuart à ses serviteurs*, 18 septembre 1571, Labanoff, t. III, p. 378-382.



la vie ou la mort, ou quoi qu'il plaise à Dieu m'envoyer par vos mains (1). »

Résignée pour elle-même, Marie ne pouvait se résigner pour ses amis. Elle avait trouvé moyen de communiquer avec Fénelon et l'archevêque de Glasgow; elle ne cessait de demander, par leur intermédiaire, des secours pour ce qui lui restait de partisans en Écosse (2). Et Fénelon ne craignait pas d'écrire au roi : « Bien que la reine d'Angleterre se plaigne de l'intérêt que vous témoignez pour cette pauvre princesse, il est à craindre, sire, vu l'état où elle est et celui de son royaume, qu'on y soupçonne du défaut plutôt que de l'excès (3). » Mais Paul de Foix venait d'arriver à Londres pour traiter du mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth. Marie, qui n'avait que trop deviné les intentions de sa rivale, craignait, avec raison, que ce prétendu mariage ne fût l'occasion d'une ligue secrète d'où elle serait exclue. Le négociateur lui avait toujours été hostile; et « il semble, » disait-elle, « qu'il n'a du tout perdu de cette mauvaise volonté... Plus la pratique de cette nouvelle intelligence en amitié s'avance, plus je reçois de mauvais traitements et indignités. J'étais fort mal avant la venue de M. de Foix, et je suis encore pis, et n'y a cruauté dont je ne sois menacée. Vous savez, monsieur de Lamothe, que je n'ai voulu traiter sans l'avis du roi, de la reine madame ma bonne mère, et que n'y soyez intervenu; et depuis naguère, vous ai mandé l'ouverture qui m'était faite d'entrer en nouvelle pratique et me séparer de la France. A quoi n'ayant voulu entendre, je suis traitée de cette façon (4)... Tout ce que cherche cette reine avec le roi, mon bon frère, est de me faire abandonner; je vous l'ai écrit beaucoup de fois. Le roi fera ce que Dieu lui conseillera, à qui seulement il me reste moyen de crier (5). »

Les infortunes qui se prolongent lassent la pitié : Charles IX

(1) *Marie à Élisabeth*, 29 octobre 1571, LABANOFF, t. III, p. 388-391.
(2) LABANOFF, t. III, p. 575, 376, 377, 383.
(3) FÉNELON, t. IV, p. 254 et suiv.
(4) *Marie à Fénelon*, 7 novembre 1571, LABANOFF, III, p. 393 et 394.
(5) *Marie à Fénelon*, 13 novembre 1571, LABANOFF, t. III, p. 398.

n'osait point abandonner sa belle-sœur ; mais il n'aurait pas été fâché d'échapper à ses sollicitations. Élisabeth n'ayant pu obtenir que sa rivale abdiquât, demandait qu'elle associât son fils à la couronne : on lui promettait, après qu'elle aurait consenti, de la renvoyer en Écosse. Charles IX s'empressa d'adopter cette combinaison, et Fénelon lui-même l'approuva, persuadé que c'était un moyen de soustraire Marie aux dangers dont elle était chaque jour menacée en Angleterre (1). Mais quand Shrewsbury en fit la proposition à sa prisonnière, elle refusa d'une manière absolue ; retrouvant toute sa fierté quoique tombée dans la dernière infortune, elle écrivit à Fénelon : « A vous parler librement, je suis résolue mourir du tout reine d'Écosse... Je suis misérable captive,... mais je suis délibérée ne rien céder en ce qui touche à mon état ; plutôt tout perdre... Je supplie le roi mon bon frère ne prêter l'oreille à telles ouvertures, et ne prendre la peine de rien appointer en cela ; car c'est une condition qu'à toutes heures je puis avoir (2). »

Ce n'était plus qu'une pitié stérile que Marie avait à espérer de la France. Cependant le roi consentit encore à faire passer secrètement quelque argent aux défenseurs du château d'Édimbourg ; de pareils secours ne pouvaient conjurer leur ruine. Élisabeth, devenue d'autant plus menaçante qu'elle ne redoutait plus une intervention sérieuse de la part de la France, envoya sommer les Écossais, restés fidèles à leur reine, de reconnaître l'autorité du roi, les menaçant, s'ils n'obéissaient pas, d'envahir l'Écosse et de la mettre à feu et à sang (3). Avant d'en venir à cette extrémité, elle ordonna à Drury et à Hunsdon d'employer tous les moyens pour séduire Grange et Lethington. Burleigh lui-même jugea à propos de renouer avec ce dernier une correspondance interrompue depuis deux ans, dans l'espoir de le ramener à sa politique : tout fut vain. Menacés par lord Hunsdon, ils répondirent fièrement qu'ils ne voyaient pas de quel droit la reine d'Angleterre

(1) Fénelon, t. IV, p. 198 et 199, t. VII, p. 546, 247 et 248.

(2) *Marie à Fénelon*, 7 novembre 1571, Labanoff, t. III, p. 395 et 396.

(3) Labanoff, t. III, p. 383.

prétendait imposer un gouvernement à leur pays; que quoiqu'on les accusât, ils ne se reconnaissaient coupables d'aucun crime; que, du reste, ils n'étaient justiciables que des lois et des magistrats de leur pays (1). Leur conduite n'était pas moins ferme que leur langage. Aussi Hunsdon réclamait-il de l'argent et une armée, « en toute diligence : sans quoi, » disait-il, « tout pouvait être perdu. » Mais Élisabeth reculait devant les dépenses d'une expédition; et d'ailleurs la saison était avancée: elle préféra laisser les deux partis s'épuiser mutuellement, dans la lutte que ses agents avaient soin d'entretenir (2).

Pendant ce temps on avait instruit, au milieu d'un mystère mêlé d'horreur, le procès du duc de Norfolk. Depuis plus de deux mois, un comité du conseil privé passait à la Tour une partie des jours et des nuits, examinant séparément les accusés sans jamais les confronter, cherchant à les surprendre et, dans des interrogatoires répétés, à leur arracher des aveux contradictoires. Higford, qui avait déjà livré les papiers de son maître, répondit aux questions qui lui furent faites avec la complaisance d'un traître. Banister et Barker se montrèrent plus obstinés; Élisabeth ordonna de les mettre à la question. La torture arracha à Banister le peu qu'il savait; la vue seule de l'appareil fit parler Barker : il savait tout, car il avait été l'intermédiaire entre le duc de Norfolk, l'évêque de Ross et Ridolfi (3). Sa confession était accablante non-seulement pour son maître et pour Marie Stuart, mais pour un grand nombre de seigneurs dont il livra les noms. Throckmorton, l'ardent protestant, fut gravement compromis.

Le duc de Norfolk fut examiné après ses serviteurs. Comme il ne connaissait rien de leurs dépositions, il essaya encore de nier; mais on lui montra les papiers saisis chez lui, et on

(1) *Grange et Lethington à lord Hunsdon*, 24 novembre 1571, THORPE, t. I, p. 334.

(2) THORPE, t. I, p. 330–336; FÉNELON, t. IV, p. 313 et 314; TYTLER, t. VI.

(3) *Élisabeth à Smith*, 15 septembre, ELLIS, 2e série, t. II, p. 260 et suiv.; *Smith à Burleigh*, 17 et 20 septembre, MURDIN, p. 95; LODGE, t. I, p. 515.

lui conseilla de tout avouer s'il ne voulait pas aggraver sa situation. Atterré à la vue de preuves aussi irrécusables, il se jeta à genoux en demandant grâce. Il ne lui restait plus d'espoir que dans la pitié de la reine; il lui adressa sur-le-champ une lettre pleine de soumission pour tâcher de la fléchir : « Je mets, » disait-il, « aux pieds de Votre très gracieuse Altesse moi, mes pauvres enfants et tout ce que je possède, plein de confiance dans la généreuse clémence de Votre Majesté, quoi qu'ait mérité mon aveuglement...

» O très-gracieuse dame, ô noble reine, je vous dévoue mon cœur, mon esprit pour en faire ce qu'il vous plaira... Je ne suis qu'un misérable, indigne de pardon; mais je prie Dieu de vous inspirer la clémence, ô très-gracieuse reine; et je vous consacrerai le reste de ma vie (1). »

Norfolk fut ensuite interrogé sur ses relations avec Marie Stuart et avec les amis de cette princesse, depuis l'époque des conférences d'York; les questions étaient au nombre de cent. Dès qu'il niait, on lui présentait les confessions de ses serviteurs, et on lui disait de concilier ses dénégations avec leurs aveux. Il soutint que beaucoup de projets dont on l'accusait lui avaient été proposés, mais qu'il avait toujours refusé d'agir, et n'avait jamais consenti à rien qui pût offenser la reine ou troubler le royaume. En essayant de rejeter toute la responsabilité sur ses complices, il chargea un grand nombre de seigneurs qui avaient déjà été dénoncés par Barker. Le conseil ordonna d'arrêter et d'enfermer dans la Tour les comtes d'Arundel et de Southampton, lord Lumley, lord Cobham et son frère, sir Henri Percy, les fils du comte de Derby, sir Thomas Gérard, et tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir voulu délivrer Marie.

L'évêque de Ross avait été un des plus gravement compromis par les dépositions des accusés, surtout par celles de Norfolk. Il fut ramené d'Ély, et emprisonné dans la Tour comme ses coaccusés. Interrogé le 26 octobre par un comité du conseil privé, il commença par invoquer très-haut l'inviolabilité de sa

(1) *Soumission de Norfolk*, Murdin, p. 153.

charge, comme il avait déjà fait lors de son arrestation; mais Burleigh coupa court à ses récriminations en le menaçant, s'il refusait de parler, de le mettre à la torture. Pour l'engager à faire des aveux, on lui dit qu'on ne l'interrogeait que pour éclairer la conscience de la reine, qu'on ne se servirait contre personne de ce qu'il aurait révélé; tandis que, s'il s'obstinait dans son silence, il serait sûrement exécuté. Devant ces promesses et ces menaces, devant les pièces de conviction déjà livrées, l'évêque de Ross ne résista plus : il raconta tout ce qui s'était tramé, depuis les conférences d'York, dans l'intérêt de la reine sa maîtresse. Il en avait été le principal instigateur, la pudeur lui conseillait d'épargner ses complices; ses aveux furent sans réserve. Aussi Burleigh disait-il qu'il était très-satisfait des réponses de l'évêque, et que sa confession avait tout éclairci (1); elle chargeait surtout le malheureux duc de Norfolk (2). Après ses interrogatoires, l'évêque de Ross écrivit à Marie, peut-être à l'instigation de Burleigh, comment il avait été obligé de faire des aveux. Il lui déclarait que tous leurs projets étaient découverts, et la priait d'intercéder pour qu'il fût mis en liberté (3). Marie, qui soupçonnait un piége, lui répondit : « Votre lettre nous a rappelé la parole d'Isaac : « c'est bien la main d'Ésaü, mais c'est la voix de Jacob. » Elle ajoutait qu'elle n'aurait aucune confiance dans ses avis tant qu'il ne serait point libre (4).

Maintenant que tout était connu, jusqu'aux moindres détails de la mission de Ridolfi, Élisabeth ne prit plus la peine de dis-

(1) Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 174, 186-189 et 223, et Murdin, *passim*, de 18 à 164; *D. Guerau de Espès à Philippe II*, 26 octobre 1571, *Archives de Simancas*.

(2) Après sa condamnation, Norfolk disait dans une lettre adressée à ses enfants : « Banister n'a agi qu'en honneur et vérité à mon égard; Higford ne m'a non plus chargé de rien de très-grave et qui ne soit vrai. Mais l'évêque de Ross et spécialement Barker m'ont accusé faussement, et ont mis leurs trahisons sur moi. Que Dieu leur pardonne! » (Tierney's *Arundel*, p. 367.)

(3) *L'évêque de Ross à Marie*, Murdin, p. 54-57.

(4) *Marie à l'évêque de Ross*, 22 novembre, Labanoff, t. IV, p. 6-9.

simuler ; elle traita Marie en véritable prisonnière. « Je suis enfermée dedans une chambre, » écrivait cette infortunée princesse, « encore veut-on en boucher la fenêtre, et pratiquer une fausse ouverture à y pouvoir entrer quand je serai endormie ; et il ne sera plus permis à mes gens d'y venir sinon à quelques valets, et le reste de mes serviteurs me seront ôtés. Comme cette reine me fait connaître que cette cruauté ne cessera que par la fin de ma vie, après m'avoir fait languir cruellement, si c'est avec honneur, avec devoir et avec raison, je le laisse à débattre entre elle et le roi mon beau-frère (1). »

On avait mis deux mois à instruire le procès du duc de Norfolk, on en mit deux autres à préparer l'opinion publique à sa condamnation. On fit publier que le duc et ses complices avaient conspiré non-seulement contre la reine, mais qu'ils avaient voulu changer l'état de l'Angleterre et piller la noble cité de Londres. Des pamphlets, racontant les trahisons du duc et ses complots avec la reine d'Écosse, furent envoyés dans toutes les parties du royaume ; les chaires retentirent d'imprécations contre eux et contre les puissances catholiques (2). Ce fut alors que, n'osant pas encore se souiller du sang de sa cousine, Élisabeth essaya de la tuer moralement, en répandant par le monde les grossières calomnies qui avaient été mystérieusement produites aux conférences d'York et de Westminster. Son ministre, lord Burleigh, fit éditer secrètement par Vilson et Smith la *Detection* de Buchanan, augmentée par l'un des éditeurs d'une déclamation pire que le pamphlet lui-même. On y ajouta les lettres de la cassette, et les pièces fausses ou falsifiées, par lesquelles Moray avait cherché à justifier son usurpation. En un mois cet ouvrage, « la plus honteuse chose qui se vit jamais (3), » fut publié en trois langues différentes : en latin, en écossais et en anglais. Trois mois après, il en

(1) *Marie à Fénelon*, 7 novembre 1571, LABANOFF, t. III, p. 392.

(2) *Traduction de los libritos ingleses*, *Archives de Simancas*, *leg.* 824, *fol.* 81-84 ; LESLY'S *Negociations*, ANDERSON, t. III, p. 187 et 188, et LINGARD.

(3) « La mas desvergonçada cosa que jamas se viò... » *D. Guérau de Espès à Philippe II*, 31 octobre 1571, *Archives de Simancas*.

parut une édition française, entourée comme les autres de mystère et de mensonges, afin qu'on ne découvrît point de quelle officine sortaient ces viles productions. Et pour leur donner le crédit qui leur manquait, Burleigh, dans un écrit intitulé *Lettre d'un habitant de Londres à son ami*, vantait le talent de Buchanan et la véracité de ceux qui avaient payé sa plume (1). » Il en expédia un certain nombre d'exemplaires pour être distribués à la cour de France : « J'ai jugé à propos, » écrivait-il à Walsingham, « de vous envoyer ce petit traité récemment imprimé en latin, et qui doit, à ce que j'apprends, être traduit en anglais avec beaucoup d'additions et de suppléments du même genre (2). « Il ne sera pas mal, » écrivait de son côté Élisabeth, « d'avoir plusieurs exemplaires du petit livre latin de Buchanan pour en offrir au besoin, mais comme de vous-même, au roi de France et aux gentilshommes de son conseil; car ces livres serviront, et ce sera un grand avantage, à déshonorer la reine d'Écosse : ce qui doit être fait avant que l'autre but puisse être atteint (3). » Ce but, c'était le traité avec Charles IX et l'abandon de Marie par ce prince.

Afin que l'outrage fût complet, un exemplaire du libelle fut remis à Marie. « J'avais demandé un prêtre, » écrivait-elle, « pour m'administrer le sacrement et mettre ma conscience en repos; et Bateman, qui était porteur de ma lettre, m'a rapporté, au lieu de consolation, un livre diffamatoire par un athée Buchanan... » Elle demanda que le roi de France intervînt pour le faire supprimer, ou que du moins il fût permis de publier en France les livres écrits pour sa défense (4). Cette fois, Charles IX n'avait pas attendu les réclamations de sa belle-sœur : il avait écrit à Fénelon d'insister auprès d'Élisabeth, pour qu'elle fît défendre et censurer un livre si plein de grossiers mensonges; « car il ne pouvait voir, » dit-il, « qu'avec

(1) *The copie of a letter written by one in London to his friend..*, GOODALL, t. II, p. 374-381.

(2) *Burleigh à Walsingham*, 1er novembre 1571, DIGGES, p. 151.

(3) *Instructions à Walsingham*, dans DIGGES.

(4) *Marie à Fénelon*, dans LABANOFF, t. IV, p. 3, 4 et 5.

un extrême regret que sa haine lui eût fait oublier sa grandeur et sa dignité, au point de laisser diffamer une princesse, sa proche parente, et qui avait eu l'honneur d'être reine de France (1). » Lorsque l'ambassadeur se présenta devant Élisabeth pour transmettre les remontrances de son maître, l'édition anglaise venait de paraître « avec l'adjonction, » dit Fénelon, « de rimes françaises imputées à la reine d'Écosse, pires que tout le reste du livre. » Il eut beau insister pour que la publication en fût interdite ; Élisabeth répondit effrontément que ces livres venaient des imprimeurs d'Écosse et d'Allemagne ; elle ajouta qu'elle avait des raisons pour ne pas les faire supprimer (2).

Accablée de chagrins, abreuvée d'outrages, confinée dans sa chambre et séparée de ses serviteurs, Marie Stuart, depuis longtemps languissante, tomba sérieusement malade. Son médecin manquait de tout pour la soigner ; il s'adressa à Fénelon, il supplia Burleigh : ses lettres ne furent pas envoyées ou restèrent sans réponse. Tout ce que put obtenir Marie, fut la permission de prendre l'air sur les plombs, dans la grande salle et la cour du château, mais sous la surveillance de Shrewsbury, de peur que quelqu'un ne lui parlât ou à ses serviteurs (3). « On ne cesse tous les jours, » écrivait Fénelon au roi, « d'inventer nouvelles rudesses contre elle ; ce qui lui fait après Dieu invoquer à toute heure la faveur et protection de Votre Majesté, vous adresser toutes ses larmes comme à son seul refuge, afin qu'il vous plaise avoir compassion de ses misères et de celles de ses bons sujets. » Et il osait répéter ce qu'il avait déjà écrit plusieurs fois, qu'il craignait que le roi et la reine mère ne fussent accusés d'avoir trop peu fait pour cette malheureuse princesse (4). En réponse à cet appel, Charles IX recommanda à Fénelon de ne plus parler de la délivrance de sa

(1) *Le roi à Lamothe-Fénelon*, 15 novembre 1574, *Correspondance*, t. VII, p. 275 et 276.

(2) Fénelon, t. IV, p. 304 et 305.

(3) *Shrewsbury à Burleigh*, 12 décembre 1571, dans Wright.

(4) Fénelon, t. IV, p. 293 et 297.

belle-sœur, et de faire semblant qu'il ignorait la détermination d'Élisabeth de la garder prisonnière le reste de ses jours (1). Quant à l'ambassadeur d'Espagne, il ne pouvait plus rien pour Marie : compromis par la confession de l'évêque de Ross, il avait reçu l'ordre de quitter sur-le-champ l'Angleterre.

La commission chargée d'instruire le procès du duc de Norfolk avait déclaré qu'il y avait lieu à poursuivre l'accusé. La cour qui devait le juger s'assembla à Westminster-Hall, le 14 janvier (1572) : elle était composée de vingt-six pairs choisis par les ministres, et présidée par le comte de Shrewsbury, qui avait été mandé de Sheffield à cet effet. Norfolk fut accusé d'avoir voulu priver la reine de la couronne, et par conséquent de la vie : premièrement, en cherchant à épouser la reine d'Écosse; secondement, en préparant, par l'intermédiaire de Ridolfi, l'invasion du royaume; troisièmement, en faisant passer des secours d'argent aux ennemis de la reine. De ces trois chefs, le second seul constituait le crime de haute trahison. Norfolk maintint son innocence sur les trois points : sur le premier et le troisième, il allégua d'assez bonnes raisons pour sa défense ; sur le second, il affirma qu'il n'avait jamais parlé qu'une fois avec Ridolfi, et qu'il avait cru, alors, que sa mission n'avait d'autre objet que d'obtenir des secours pour les Écossais restés fidèles à leur reine (2). Il parla à la fois avec fermeté et modération.

Il n'est guère douteux que Norfolk ne fût coupable d'avoir, tout au moins, laissé ses complices se servir de son nom. Toutefois, son procès prouve moins sa culpabilité qu'il ne montre le peu de garanties que les tribunaux offraient à l'accusé, sous le règne d'Élisabeth. Tenu au secret pendant plus de quatre mois, averti seulement la veille qu'il devait comparaître le lendemain, privé des conseils d'un avocat, il dut répondre sur-le-champ à une foule de questions longuement préparées par les avocats de la couronne. Les charges contre lui consistaient

(1) *Le roi à Fénelon*, 31 novembre 1571, *Correspondance*, t. VII, p. 277 et 278.

(2) Howell's *State trials*, p. 957-1042 ; Camden ; Sadler.



principalement en confessions arrachées par la torture ou la crainte de la mort, encore n'y prit-on que les passages qui l'incriminaient ; tout ce qui était à sa décharge fut supprimé, sans qu'il en fût averti. On voulut produire l'évêque de Ross ; il répondit qu'il n'avait jamais parlé lui-même avec le duc, que, si on le forçait à comparaître, il déclarerait publiquement, devant toute l'assemblée, que l'accusé n'avait jamais ouvert la bouche sur aucun projet contre la reine et le royaume (1). On renonça à l'entendre, mais on se servit de ses aveux, malgré la promesse contraire qui lui avait été faite.

Quand vint la production des preuves, le duc réclama contre le témoignage de gens qui avaient intérêt à le perdre pour se sauver; on lui répondit que les témoins avaient prêté serment. Il demanda à être confronté avec eux ; sa demande fut repoussée. Comme il en appelait aux lois protectrices des innocents et persistait à nier qu'il fût coupable de trahison, un message d'Élisabeth annonça tout à coup qu'un ambassadeur étranger confirmait l'accusation, mais que la déclaration d'un tel personnage ne pouvait être rendue publique. Les juges se retirèrent pour en prendre connaissance. Quand au bout d'une heure ils rentrèrent en séance, ils prononcèrent un verdict qui déclarait, à l'unanimité, le duc de Norfolk coupable de haute trahison et le condamnait à mort (16 janvier 1572). Il ne pouvait en être autrement: l'aristocratie et le Parlement n'étaient plus que les instruments dociles des caprices despotiques d'Élisabeth, comme ils l'avaient été des folies sanguinaires d'Henri VIII. Après le prononcé du jugement, le duc répliqua d'un ton ferme et digne: « C'est là, milords, le jugement d'un traître ; mais je mourrai aussi fidèle à la reine qu'aucun sujet du royaume. Je ne demande point de solliciter pour ma vie : vous m'avez chassé de votre compagnie, mais j'espère en retrouver une meilleure dans le ciel. Je recommande seulement mes enfants orphelins à la miséricorde de la reine. Dieu sait que je suis innocent, quoi qu'on ait avancé contre moi. Adieu, milords (2). »

(1) Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 229 et 230, et Lingard.

(2) Murdin, p. 177 et suiv.; *State trials*, p. 957-1042; Sadler, t. II, p. 341;

Reconduit dans la Tour, il écrivit à Élisabeth une lettre où aux prières les plus touchantes se mêlaient les expressions les plus serviles : « O ma très-gracieuse et très-redoutée souveraine, » s'écriait le malheureux, « quand je considère mes offenses, je ne trouve aucune partie de moi-même, ni le cœur, ni la tête, ni l'esprit, qui remplisse suffisamment son rôle dans ma très-humble et très-indigne soumission à Votre Altesse. Mais vous considérerez plus votre miséricordieuse bonté que mes paroles; car, quoique respirant encore, je ne suis plus qu'un chien mort. » C'est sur ses enfants, très-jeunes encore, qu'il appelait surtout la clémence de la reine : « Laissez ces pauvres petits orphelins, » disait-il avec un accent plein de larmes, « avoir part à la clémence inépuisable de Votre Altesse, afin qu'ils puissent, avec l'aide de Dieu, par leur fidélité et leurs services envers Votre Majesté, réparer les transgressions de leur père. » Il demandait, comme une dernière faveur, que Burleigh leur servît de père (1). Ignorait-il le rôle qu'avait joué et qu'allait jouer contre lui l'impitoyable ministre (2); ou bien espérait-il l'attendrir par cette marque de confiance? Il paraît qu'Élisabeth promit au duc de protéger ses enfants, s'il voulait en retour dénoncer d'autres complices. Le duc fit observer qu'on lui demandait une bassesse qui le couvrirait d'infamie, sans être d'aucune utilité pour la reine (3).

On s'attendait à ce que l'exécution du duc de Norfolk suivrait de près sa condamnation. En effet, Élisabeth avait signé, le samedi 9 février, l'ordre de l'exécuter le lundi suivant. Dans la nuit elle fit appeler Burleigh : elle était fort agitée ; elle déclara que le duc méritait la mort, mais que, comme il était son

Lesly's *Negociations*, Anderson, t. III, p. 228-231 ; Fénelon, t. IV, p. 350, et Camden.

(1) *Norfolk à Élisabeth*, 21 janvier 1572, dans Murdin, p. 166 et 167.

(2) Norfolk dans ses lettres affecte de croire à l'amitié de Burleigh et de Leicester. Quoi qu'il en soit de ce dernier, il est certain que Burleigh pressa l'exécution (Digges, p. 165 et 166 ; Murdin, p. 212). Raleigh écrivait plus tard à sir Robert Cecil : « Votre propre père passait pour l'instigateur de la ruine du duc de Norfolk » (Murdin, p. 611).

(3) *Norfolk à Élisabeth*, 23 janvier 1572, Murdin, p. 168-170.

proche parent et le premier pair d'Angleterre, elle ne pouvait, dans l'intérêt de son repos, consentir à ce qu'il fût exécuté (1). Ce sursis rendit quelque espoir au condamné. Il fit une nouvelle confession de ses fautes (2), et fit prier Élisabeth, par son gardien Skipworth, de laisser six mois la sentence d'exécution entre les mains du bourreau, en promettant de montrer, pendant cet intervalle, à quel point il avait renoncé à *la Dame écossaise.* Il avait déclaré, s'il faut en croire Skipworth, « que quand on lui offrirait cette femme en mariage et qu'on lui donnerait le choix entre elle et la mort, il préférerait cent fois la mort; car, » ajouta-t-il, « rien ne prospérait de ce qu'elle-même ou d'autres entreprenaient en sa faveur; et d'ailleurs, elle avait été publiquement diffamée (3). »

Marie Stuart du moins montra plus de constance et de dignité. Déçue dans ses rêves de délivrance, elle s'était courbée sous la main de celui qui frappe les reines aussi bien que les plus humbles de la terre. Elle avait fait vœu de ne plus prendre si fort à cœur ses afflictions, et de s'en rapporter désormais, pour le rétablissement de sa fortune, à Dieu et à ses amis (4). Mais ce n'était là qu'un de ces accès d'abattement auxquels était sujette sa vaillante nature. Quand elle apprit que le duc de Norfolk allait être jugé et probablement condamné, elle sortit de sa résignation et voulut tenter quelque chose pour le sauver. Elle s'adressa encore une fois à Élisabeth, et choisit pour lui écrire le jour de Noël, « où, par la naissance du Christ, la paix universelle fut annoncée au monde » ; mais elle était trop agitée par la passion pour prendre elle-même un ton pacifique. « Depuis quatre ans, » disait-elle, « je n'ai fait que crier que, vous me refusant support, à mon grand regret je serais contrainte le chercher ailleurs. Donc, madame, pourriez-vous bien me blâmer ou vous plaindre de moi, quand ainsi en serait. Je n'aurais faussé ma promesse; mais, au contraire, devriez estimer

(1) Fénelon, t. IV, p. 380; Digges, p. 165.
(2) *Confession du duc de Norfolk*, Murdin, p. 173-175.
(3) *Skipworth à Burleigh*, 16 février 1571, Murdin, p. 171 et 172.
(4) *Lesly à H.*, 11 décembre 1571, Murdin, p. 165.

que je ne suis pas de ceux qui disent d'un et font d'un autre. » Elle prenait ensuite un ton suppliant pour solliciter de nouveau une réconciliation, dans l'espoir de sauver le duc de Norfolk. « S'il vous plaît, » ajoutait-elle, « refréner votre ire sans maltraiter personne à mon occasion, je me rangerai autant et plus que jamais à chercher votre bonne grâce et à vous complaire... Mais s'il ne vous plaît avoir égard à moi, vous pourrez avoir ma vie, peu honorable dépouille et moins profitable, mais non pas mon cœur (1). » Elle croyait, et avec raison, n'avoir fait que se défendre en cherchant par tous les moyens à forcer les portes de sa prison. « Je suis venue, » dit-elle à Sadler, « chercher un asile en Angleterre, implorer l'aide de ma cousine, et elle m'a emprisonnée ! Où était son droit de me priver de ma liberté (2) ? »

Pendant tout le temps que dura le procès du duc de Norfolk, elle resta enfermée dans sa chambre, livrée tout entière à sa tristesse ; quand elle apprit qu'il était condamné à mort, elle en éprouva un violent chagrin. La comtesse de Shrewsbury, étant entrée dans sa chambre, la trouva plongée dans le deuil et les larmes : et comme elle lui en demandait la cause : « Hélas ! » répondit Marie, « n'ai-je pas lieu d'être profondément affligée du trouble de mes amis, et de la triste récompense qu'ils obtiennent pour avoir pris ma défense ? » « Et, comme une amante fidèle, » dit Sadler, « elle continua à pleurer sur son amant. J'espère, » ajoutait le vieux courtisan, « que Dieu inspirera à Sa Majesté assez de souci de sa personne, pour que de tels amoureux reçoivent la récompense qu'a si justement méritée leur amour (3). »

Lorsque Shrewsbury revint à Sheffied, il apportait plusieurs messages pour sa prisonnière : d'abord, une lettre dans laquelle Élisabeth lui conseillait de prendre son sort en patience; ensuite, un mémoire où étaient énumérés les bienfaits prétendus dont elle avait été comblée, et les ingratitudes dont elle les avait

(1) *Marie à Élisabeth*, 25 décembre 1571, LABANOFF, t. IV, p. 10-15.
(2) *Sadler à Burleigh*, 3 janvier 1592, CHALMERS, t. II, p. 41, 42 et 43.
(3) *Sadler à Burleigh*, 21 janvier 1572, ELLIS, 2e série, t. II, p. 329 et suiv.

payés. Élisabeth engageait Marie à répondre sans passion à cette longue invective (1). Quoiqu'on lui en eût refusé copie, elle y répondit, en effet, article par article autant que sa mémoire le lui permettait, avec toute la supériorité que lui donnaient son esprit et la justice de sa cause. Elle n'eut pas de peine à prouver que les bienfaits qu'on lui alléguait n'avaient été qu'autant d'injures. Élisabeth s'était maladroitement vantée de lui avoir sauvé la vie pendant qu'elle était prisonnière à Lochleven : « Je loue Dieu, » répondit Marie, « qui m'a toujours préservée de commettre chose qui soit digne d'une mort ignominieuse ; et, si j'ai été tirée miraculeusement d'entre les mains de mes inhumains rebelles, j'en rends grâce à Dieu et, après lui, au roi très-chrétien. Quant aux bons offices que la reine ma bonne sœur peut avoir faits en cet endroit, je n'en ai rien entendu que par ce témoignage d'elle-même. » Puis elle ajoutait, arrachant rudement le masque : « Vrai est que je pourrais alléguer en contre-poids, qu'après qu'il eut plu à Dieu me délivrer, m'étant de bonne foi venue mettre entre les mains de ma bonne sœur et, sous espérance de son amitié promise, lui demander des secours contre la violence de mes rebelles, ma dite bonne sœur a été en propos avec le comte de Moray, un peu devant sa mort, de me délivrer et remettre entre ses mains, et depuis, en celles du comte de Lennox ; et ce que davantage a été proposé, je le laisse entre Dieu et ma dite bonne sœur. »

Élisabeth avait été assez vulgaire pour reprocher à sa captive la dépense qu'elle faisait pour elle, et son logement dans la maison d'un grand seigneur. « Je ne nie point, » répondit Marie, « que je ne sois dans la maison d'un noble seigneur ; mais ceux qui sont retenus par force aux palais mêmes des rois ne sont estimés que prisonniers... Et, quant à la dépense que la reine d'Angleterre me reproche..., elle m'est chèrement achetée, puisque c'est au prix de ma liberté, au détriment de ma santé et au dommage de mes affaires ; et je voudrais bien qu'il plût à la reine d'Angleterre ne me faire si longuement manger de son pain contre ma volonté. »

(1) *Élisabeth à Marie*, 1er février 1572, Ellis, 2e série, t. III, p. 1 et suiv.



Après avoir réfuté avec le même à-propos tout ce que lui avait ridiculement objecté ou reproché sa rivale, Marie se hasardait à plaider encore une fois pour ceux qui s'étaient compromis en voulant la sauver : « Le duc de Norfolk étant en peine à cause de moi, » disait-elle, « je me croirais digne d'être partout réputée ingrate et de mauvais naturel, si je ne me mettais en devoir d'employer pour lui et les autres seigneurs tous les moyens que je puis avoir en ce monde, pour mitiger le courroux de ma bonne sœur,... et obtenir à tout le moins qu'ils n'aient point de mal à mon occasion. » Elle proposait de rouvrir des négociations d'accommodement, offrant de donner à Élisabeth toutes les réparations qu'elle pourrait exiger (1). En adressant à Londres cette réponse de Marie, Shrewsbury écrivait que, depuis son retour, il l'avait laissé sortir une fois : « Elle était si heureuse d'être dehors, qu'elle enfonçait de joie ses souliers dans la neige (2). »

Le ton ferme et ironique de Marie avait profondément blessé l'orgueil d'Élisabeth. Les éloges que Sadler, de retour à la cour, ne put s'empêcher d'accorder aux vertus qu'il avait connues en cette princesse (3), l'arrivée de du Croc à Londres pour demander qu'elle pût se réfugier en France, des lettres interceptées où elle engageait le duc d'Albe à envoyer des troupes en Écosse et ses partisans à tenir ferme : toutes ces circonstances réunies mirent le comble aux ressentiments

(1) *Mémoire de Marie pour la reine d'Angleterre*, 14 février 1572, Labanoff, t. IV, p. 17-41.

(2) *Shrewsbury à Burleigh, State papers office.*

(3) « Sadler a parlé assez honorablement de sa constance (de Marie), de » sa patience et de ses autres vertus : de sorte que ladite dame (Élisabeth) » a dit que cela était de divin en la parole et en la présence de la reine » d'Écosse que l'une et l'autre contraignaient ses propres ennemis à dire » du bien d'elle. Mais il a parlé aussi de la grandeur de cœur qu'il a connue » en elle, et de la ferme espérance en quoi elle persévère toujours de la suc- » cession de cette couronne, en cas que la reine sa cousine n'eût point » d'enfants, nonobstant les troubles qu'on lui fait. De quoi ceux qui lui sont » adversaires ont été bien fort émus, et cela a aidé à avancer les jours du » duc de Norfolk, afin d'affaiblir d'autant son parti... » Fénelon, *Dépêche* du 29 février, t. IV, p. 391 et 392.

d'Élisabeth. « Cette reine, » écrivait Fénelon, « en a renouvelé dans son cœur une si grande haine et une si grande indignation contre cette pauvre princesse, qu'il est aisé de voir que ses délibérations sont devenues plus extrêmes à son endroit qu'elles n'ont encore été..., et que ses affaires et sa personne sont réduites au plus grand danger (1). »

Burleigh et quelques autres profitèrent de cette irritation de leur reine, pour presser l'exécution du duc de Norfolk. Cette cruelle mesure n'était si vivement désirée que comme prélude à la mort d'une autre victime. Empruntant à Knox une expression atroce, ils répétaient à l'oreille d'Élisabeth « qu'il fallait couper le mal à sa racine; » que ni sa vie ni sa couronne ne pouvaient être en sûreté tant que vivrait la reine d'Écosse. Les prédicateurs demandaient vengeance au nom de la religion; l'évêque de Lincoln, dans un sermon prêché devant la reine, rappela qu'il y avait quelquefois clémence à punir et cruauté à pardonner (2). Quoique ces excitations fussent agréables à sa haine, Élisabeth ne les écoutait qu'avec agitation : « Puis-je donc mettre à mort, » dit-elle un jour, « l'oiseau qui, fuyant les serres du vautour, est venu chercher un refuge à mes pieds (3)? » On voudrait pouvoir attribuer ces paroles à la pitié.

Feignant de céder aux conseils de ses ministres, Élisabeth donna l'ordre d'exécuter Norfolk; puis le révoqua à deux heures du matin, le jour que devait avoir lieu l'exécution. Elle fit ainsi quatre fois (4). N'était-ce, comme le prétend un historien anglais (5), que pour avoir l'air de céder à la pression du Parlement? Quoi qu'il en soit, Burleigh convoqua les deux Chambres; on distribua aux différents membres le pamphlet de Buchanan avec les lettres de la cassette; les théologiens et

(1) Fénelon, t. IV, p. 393, 394, 397, 405.

(2) Wright, t. I, p. 416.

(3) Lingard, t. IV, p. 182.

(4) Murdin, p. 177 et 178; Fénelon, t. IV, p. 427; Ellis, 2e série, t. II, p. 262 et 263.

(5) Carte.



les légistes furent consultés. Les premiers, dans le jargon religieux de l'époque, prouvaient par les textes de l'Écriture, les seconds par les textes de la loi civile, que c'était le devoir et le droit d'Élisabeth d'envoyer la reine d'Écosse à l'échafaud; un casuiste anonyme soutint que l'honneur l'exigeait non moins que la justice. Après avoir délibéré au milieu de ces excitations, les deux Chambres s'entendirent pour demander à la reine : 1° de faire mourir Marie Stuart; 2° de déclarer traître quiconque soutiendrait ses droits à la succession d'Angleterre; 3° de donner cours à la sentence de mort prononcée contre le duc de Norfolk. Élisabeth refusa de sanctionner les deux premiers articles contre la reine d'Écosse (1). Burleigh fut très-désappointé : « Il y a dans la plus haute personne du royaume, » écrivit-il à son ami Walsingham, « une telle lenteur à prendre cette mesure de sûreté, et une telle irrésolution, qu'il semble que Dieu ne veuille pas permettre que cette mesure soit jamais prise. Je suis honteux de penser que nos folies seront sues de tout le monde, et ces délais et cette erreur imputés à quelques-uns de nous, quand dans le fait il n'en est rien; mais il faut bien se résigner à ces soupçons pour sauver l'honneur de cette très-haute personne (2). »

Cependant le Parlement insistait pour l'exécution du duc. Élisabeth en signa l'ordre pour la cinquième fois, le 21 mai; il ne devait plus être révoqué. Le 2 juin au matin (1572), le duc fut conduit au lieu du supplice, à une heure inaccoutumée. Il était accompagné du doyen de Saint-Paul, et de Foxe qui avait été son précepteur. Il ne montra dans son attitude ni faiblesse ni jactance; et dans le discours qu'il adressa aux spectateurs, il déclara, comme devant ses juges, qu'il n'avait jamais prêté l'oreille aux ouvertures qui lui avaient été faites, que tout son crime était d'avoir gardé le silence. Il ajouta qu'il n'avait aucun goût pour le pape ni sa doctrine (3), et qu'il

(1) Fénelon, t. IV, p. 464, et t. V, p. 3, 5 et 8; *Journal d'Ewes*, p. 200-220, et Lingard.

(1) *Burleigh à Walsingham*, 21 mai 1872, Digges, p. 203.

(3) Dans ses lettres au pape et à Philippe II il affirmait le contraire.



mourait dans la Réforme. Sa tête fut abattue d'un seul coup. Le peuple qui était venu le voir mourir, s'écoula, ému, déplorant son sort, et plus disposé à l'absoudre qu'à le condamner (1).

La nouvelle de la fin tragique du duc de Norfolk plongea Marie dans la plus profonde affliction. Elle s'écria en l'apprenant, « que le duc avait scellé son innocence avec son sang (2). » Sa santé s'était améliorée ; ce coup terrible réveilla toutes ses douleurs : « Mais la peine que me cause la mort du duc, » écrivait-elle à Fénelon, « surmonte toutes les autres. Je suis résignée à la mort ; je ne veux de grâce et de merci que de Dieu seul qui, dans sa bonté, m'a faite princesse souveraine. Je suis décidée à n'accepter aucun des pardons de la reine d'Angleterre ; elle peut prendre ma vie, mais non la constance que le ciel m'a départie, et dont il me fortifie dans mes épreuves. Je mourrai reine d'Écosse ; la postérité jugera sur qui doit retomber le blâme. » Quand elle tenait ce fier langage, sa tête était si malade, ses yeux si enflés par la fièvre, qu'elle était obligée de garder le lit ; encore n'y trouvait-elle guère de repos. Et pour la réconforter, Shrewsbury lui lut une partie du libelle que le clergé avait présenté pour demander sa tête : « Il est plein de sang ! » s'écria avec horreur la malheureuse princesse (3).

Déçus de l'espoir de faire mourir Marie, Burleigh et ses amis présentèrent au Parlement un bill qui la déclarait, elle et sa postérité, inhabiles à succéder à la couronne d'Angleterre. Élisabeth s'y opposa et interdit au Parlement, comme elle avait toujours fait, de s'occuper de la question de succession ; voyant que malgré sa défense les deux Chambres faisaient mine de vouloir passer outre, elle les prorogea soudainement, au grand dépit de Burleigh. « Quelques-uns ici, » écrivait le ministre à Walsingham, « ont, à ce qu'il paraît, abusé de leur influence sur Sa Majesté pour la rendre elle-même sa plus

(1) Fénelon, t. V, p. 6 ; Strype's, *Annals, appendix*, n° 27 ; Camden ; *Memorias*, t. VII, p. 373.

(2) Chalmers, t. II, p. 57 et 58.

(3) *Marie Stuart à Fénelon*, dans miss Strickland, t. III, p. 163 et 164.

grande ennemie. Que Dieu les amende (1) ! » Pour donner une satisfaction à son ministre, à qui elle avait montré d'abord quelque froideur parce qu'il l'avait forcée à exécuter Norfolk, Élisabeth le nomma grand trésorier, et envoya à Sheffield, pour faire subir un interrogatoire à sa rivale, une commission composée de lord Delaware, Sadler, Bromley et Vilson. Marie Stuart protesta contre les prétentions d'Élisabeth, et déclara à ses commissaires que, comme reine d'Écosse et princesse souveraine, elle n'entendait point subir la juridiction de la reine d'Angleterre ni d'aucun autre prince, mais que, comme elle avait l'honneur d'être sa plus proche parente et son héritière, et qu'elle avait toujours désiré la satisfaire, elle consentait à les entendre et à leur répondre.

Les commissaires présentèrent alors la liste des offenses dont se plaignait leur maîtresse, et sur lesquelles elle demandait à Marie de se justifier. La liste contenait treize articles, dont le premier renouvelait une vieille querelle déjà vingt fois débattue, à propos du titre et des armes d'Angleterre pris autrefois par la reine d'Écosse. Marie répondit nettement à chaque article; mais, comme elle s'aperçut que la rédaction des députés ne rendait qu'imparfaitement ses réponses, elle demanda à être entendue devant la reine ou devant le Parlement (2). Élisabeth ne fit aucun cas de cette demande : elle n'avait voulu qu'humilier sa rivale; elle était satisfaite. Elle allait chercher par d'autres mesures à rendre sa ruine irréparable.

(1) Digges, p. 219.
(2) Murdin, p. 218; Labanoff, et *Archives de Simancas.*

CHAPITRE III.

Projet d'une ligue entre la France et l'Angleterre. — Menées d'Élisabeth et de ses ministres pour en faire exclure Marie Stuart. — Traité de Blois. — Demandes modestes des envoyés français en faveur de la reine d'Écosse. — Récriminations de Burleigh. — Cruautés commises en Écosse par les deux partis. — Suspension d'armes négociée par du Croc et Drury. Conséquences funestes qui en résultent pour le parti de la reine. — Plaintes de Marie Stuart contre l'intervention du roi de France. — Exécution du comte de Northumberland. — Irritation produite en Angleterre par la nouvelle de la Saint-Barthélemy. — Nouveaux efforts de Burleigh et de ses amis pour décider Élisabeth à faire mourir la reine d'Écosse. — Mission secrète de Killigrew en Écosse pour offrir au régent de lui livrer Marie à condition qu'elle sera mise à mort. — Négociations de l'envoyé anglais avec les comtes de Mar et de Morton. — Coopération de Knox et du clergé assurée à ce hideux complot. — Hésitations du régent. — Il finit ainsi que Morton par consentir aux propositions de Killigrew. — Conditions qu'ils mettent à l'exécution de Marie. — Mort subite du régent. — Désappointement de Burleigh, en apprenant cette nouvelle et les conditions exigées par les Écossais. — Morton est élu régent. — Mort de Knox. — Rigueurs exercées contre Marie Stuart. — Terreurs ridicules d'Élisabeth. — Morton demande des secours à l'Angleterre pour réduire le château d'Édimbourg. — Soumission d'une partie des adhérents de la reine. — Traité de Perth. — Grange et Lethington proposent inutilement de rendre le château à condition qu'ils obtiendront des sûretés pour leur vie et leurs biens. — Élisabeth se décide à envoyer une armée en Écosse. — Vaines protestations de l'ambassadeur de France. — Instances adressées aux défenseurs du château pour les amener à se soumettre. — Arrivée de l'armée anglaise à Édimbourg. — Dernière sommation faite à Grange et à Lethington. — Siége du château. — Défense courageuse et détresse des assiégés. — Offre faite par Grange de se rendre, à condition que lui et ses amis auront la vie sauve. — Refus de Morton. — La garnison se mutine. — Les chefs se rendent à Drury. Le régent se les fait livrer sur l'ordre d'Élisabeth. — Mort subite de Lethington. — Exécution de Grange et de quelques-uns de ses compagnons.

Le supplice du duc de Norfolk avait porté un coup mortel au parti de Marie Stuart en Angleterre. Il ne restait plus à cette princesse que la pitié de la France; Élisabeth la redoutait et en était importunée, elle voulut la lui enlever.

Le projet de mariage entre la reine d'Angleterre et le duc d'Anjou avait eu le sort de tous les projets de ce genre. Après s'être montrée follement éprise de son prétendant, et avoir consenti à l'épouser à la condition qu'il embrasserait la Réforme, la capricieuse reine avait déclaré qu'elle voulait mourir vierge; ses tergiversations avaient duré plus d'un an. Puis tout à coup, par un nouveau caprice, elle avait ordonné à ses ministres de reprendre les négociations. Cette fois, le duc d'Anjou déclara que sa conscience valait celle d'Élisabeth, et qu'il était contraint de refuser à cause de la question religieuse. La vanité de la reine fut d'autant plus cruellement blessée de ce refus, qu'elle soupçonnait que les bruits scandaleux de ses amours avec Leicester et Hatton n'étaient pas étrangers à la détermination du prince (1). Les ministres ne furent pas moins désappointés : ils avaient négocié, en même temps que le mariage, un projet de ligue offensive et défensive par lequel ils espéraient enchaîner la France; Catherine de Médicis leur fournit l'occasion de le reprendre. Dès que le duc d'Anjou eut refusé la main d'Élisabeth, elle fit proposer son quatrième fils le duc d'Alençon; ce prince avait dix-huit ans, Élisabeth trente-neuf.

Les ministres anglais firent entendre à l'ambassadeur de France à Londres qu'il était nécessaire de conclure le traité d'alliance, avant de parler sérieusement de mariage (2). Élisabeth demandait deux choses : premièrement, que Charles IX s'engageât à lui donner aide en cas d'invasion, « quand même l'invasion serait pour cause religieuse; » et en second lieu, que la reine d'Écosse ne fût pas comprise dans le traité, et par conséquent maintenue en captivité. Charles IX rougissait d'abandonner sa belle-sœur et l'Écosse à la discrétion de l'Angleterre; pour exciter sa jalousie, et pour réveiller les vieilles

(1) Fénelon, t. IV, *passim;* Digges. p. 63-166, *passim*, etc.
(2) Fénelon, t. IV, p. 369, 372, 377, 395, et t. VII, p. 179 et 235.

rancunes de Catherine de Médicis, on envoya à la cour de France les détails de la conspiration du duc de Norfolk, les lettres et les pièces qui constataient les avances faites par Marie à l'Espagne et les défiances de cette princesse à l'égard de la reine mère (1).

« De quoi ne serait point capable la reine d'Écosse, mise en liberté, » disaient les commissaires anglais chargés de négocier le traité, « si, enfermée étroitement comme elle est, elle a pu se livrer à de telles intrigues (2) ? » Cependant quand vint la discussion des articles, Charles IX insista pour que Marie Stuart fût mentionnée : « Je le dois, » répétait-il ; « dites ce que vous voudrez, elle est ma parente, ma belle-sœur, et elle a été ma souveraine. — Grâce à Dieu, elle ne l'est plus, » répondit Walsingham. Le roi se mit à rire. Les commissaires anglais déclarèrent qu'ils n'avaient aucun pouvoir pour parler de la reine d'Écosse dans le traité. « La ligue a pour but, » reprit l'un d'eux, « de maintenir une amitié perpétuelle entre vous et la reine ma maîtresse, et vous voudriez y inscrire des stipulations en faveur de sa plus mortelle ennemie ! C'est impossible. Vous devez regarder comme morte la reine d'Écosse ; et vous ne sauriez dire, en effet, si elle est morte ou vive. — S'il en est ainsi, » répliqua le faible roi, « il n'y a pas d'autre remède que de ne plus rien demander pour elle (3). »

Après de nouvelles récriminations d'Élisabeth contre sa rivale, et des plaintes contre les hésitations du roi de France (4), le traité fut enfin consenti. Charles IX s'engageait à secourir Élisabeth « en tous cas d'invasion généralement quelconque ; » quant à la reine d'Écosse, son nom n'était pas même prononcé : la France sacrifiait à une « piperie » son honneur et une alliance de plusieurs siècles. Les négociations avaient duré longtemps ; le traité fut signé à Blois, le 22 avril 1572 (5).

(1) Digges, p. 137 et 194 ; Fénelon, t. IV, p. 394 ; Raumer.
(2) Digges, p. 194.
(3) *Idem*, p. 180 et suiv.
(4) *Idem*.
(5) Digges ; Murdin, p. 213 : Camden.

Peu après, Montmorency et Paul de Foix furent députés à Londres pour le ratifier. Ils avaient mission de demander officiellement la main d'Élisabeth pour le duc d'Alençon, afin que leur mariage cimentât l'alliance des deux royaumes.

Par un retour de pitié, Charles IX voulut que ses deux envoyés profitassent de leur séjour à Londres pour adoucir, s'il était possible, le sort de la reine d'Écosse. Il demandait, en vertu même de l'alliance des deux couronnes de France et d'Angleterre, qu'il fût accordé à sa belle-sœur « autant de bons traitements qu'il se pourrait sans porter préjudice à Élisabeth, » et que la paix fût rétablie en Écosse. Burleigh se récria ; il prétendit que la reine d'Écosse était beaucoup mieux traitée qu'elle ne méritait, beaucoup mieux que ne le comportaient la tranquillité de l'Angleterre et la sûreté de la reine ; et le haineux ministre se mit à répéter les accusations de Moray et de Buchanan, qu'il venait de faire éditer. Paul de Foix lui répondit hardiment, « que des actions et déportements de ladite reine ils n'étaient pas juges, et n'en avaient aussi aucune preuve ; que ce qu'ils demandaient en ce moment, c'est qu'elle pût avoir des habillements, de l'argent et autres choses nécessaires, des serviteurs et des demoiselles convenablement à sa qualité ; qu'elle eût quelque liberté pour se promener et prendre l'air ; qu'elle pût avoir à Londres un ambassadeur pour négocier ses affaires... ; et qu'il fût permis à M. de Montmorency d'envoyer la visiter, comme il avait exprès commandement du roi. » Quelque modestes que fussent ces demandes, elles ne furent accordées qu'avec des restrictions et des conditions qui en rendaient la concession à peu près illusoire. C'était à peine un service ; car cette triste négociation sanctionnait, pour ainsi dire, la captivité de Marie (1). Charles IX conseilla à Fénelon d'agir doucement désormais, et, puisque Dieu avait permis que sa belle-sœur fût prisonnière, de prendre garde à ne pas aigrir la reine d'Angleterre (2). L'intervention de la

(1) *Additions aux Mémoires de Castelnau*, dans Jebb, t. II, p. 512-517 ; Digges ; Fénelon, t. V, p. 37.

(2) *Dépêche du roi à Fénelon*, 20 juillet 1572, *Correspondance*, t. VII, p. 305 et 306.

France allait causer à Marie un tort bien plus considérable encore.

Du Croc avait été envoyé en Écosse pour essayer d'y rétablir la paix. Élisabeth, après l'avoir retenu longtemps à Londres, avait fini par le laisser partir, à condition qu'il s'entendrait avec Drury pour obtenir la suspension des hostilités comme un premier pas vers la pacification générale. La lutte était plus acharnée et plus atroce que jamais : Élisabeth avait reculé devant l'envoi d'une armée, mais elle avait continué par les moyens les plus odieux à entretenir la guerre civile (1). Ce n'était même plus la guerre; il semblait qu'une folie sanglante se fût emparée des deux factions. Aucun prisonnier n'était épargné. Morton avait fait élever, entre Leith et Édimbourg, une immense potence où il pendait, par fournées, tous ceux qui avaient eu le malheur de tomber entre ses mains. Ceux de la reine avaient aussi leur gibet sur une colline près du château; ils répondaient à ces exécrables exécutions par des exécutions semblables. La misère, la terreur, le désespoir étaient à leur comble; « car on n'entendait plus que le galop des cavaliers, les volées du canon, les décharges des arquebuses, et le cri de guerre: Dieu et la reine! à travers les rues désolées de la capitale (2). » Cela s'appela « la guerre de Douglas, » du nom de Morton.

Grange voyait avec douleur les malheurs de l'Écosse; il aurait désiré un accord, ainsi que Lethington. Ce dernier avait même rédigé un projet d'accommodement, à la suite duquel le gouvernement serait également partagé entre les lords de la reine et ceux du roi (3). Mais Élisabeth prétendait qu'il n'y eût en Écosse d'autre parti que celui qui était à sa dévotion; et Morton ne voulait de paix qu'après la ruine entière de ses adversaires. Les choses n'en étaient pas encore là : le succès couronnait presque partout les efforts des partisans de la reine. Maîtres de la ville et du château d'Édimbourg, ils avaient des

(1) Tytler, t. VI, p. 166.
(2) *Idem*, t. VI, p. 167 et 168; *Mémoires de Kirkaldy*, p. 299 et 300.
(3) Melvil; Thorpe, t. I, p. 340 et 343.

garnisons dans les châteaux de Niddrie, de Levingston, et de Blackness par où leur arrivaient facilement de l'argent, des vivres et des munitions. Dans le Nord, le vaillant frère de Huntley, Adam Gordon, chassait partout devant lui les partisans du roi; lord Sempil avait été battu dans l'Ouest, et Fernyhirst triomphait dans le Sud (1). C'est à ce moment que du Croc arrivait en Écosse. Élisabeth chargea Drury de travailler, de concert avec l'envoyé français, à la pacification du pays. Grange et Lethington se montrèrent tout disposés à négocier sous la protection de la reine d'Angleterre, et à se confier à sa générosité : ils espéraient, dirent-ils, que ses ressentiments contre leur souveraine se calmeraient avec le temps. Les négociations furent conduites par Drury pour le parti du régent, et par du Croc pour le parti de la reine. Dupe ou complice de son collègue, le négociateur français ne sut point défendre les intérêts qui lui étaient confiés. Les pourparlers durèrent trois mois ; Grange et Lethington refusaient de livrer le château, et tout le parti avec eux, de reconnaître l'autorité du régent (2). Toutefois, sur les instances de Drury appuyé par du Croc, ils consentirent à une suspension d'armes avant que rien de précis eût été stipulé.

Quand Marie sut qu'on traitait sans elle pour faire poser les armes à ses défenseurs, et que le roi de France était partie dans cette négociation, elle en fut indignée. « Si le roi, » écrivait-elle à Fénelon, « n'a intention de faire autre chose pour moi que d'appointer mes sujets, et me laisser en l'état où je suis... je le supplie abandonner plutôt du tout mes sujets, et leur laisser faire entre eux, que par ce moyen réduire ceux qui gardent mon parti à faire quelque chose à mon désavantage; car je suis résolue à ne consentir à aucun traité que je ne le fasse moi-même... ; et je serais bien marrie que le consentement du roi y fût intervenu en aucune sorte, car je vous avise que ce ne sera rien qui tienne plus que l'occasion le permettra. Et, si Dieu me laisse vivre, j'emploierai tous les moyens

(1) Crawford, p. 260-262.
(2) Thorpe, t. I; p. 354-357.

que je pourrai pour le rompre... Si je suis réduite à cette extrémité qu'il faille que je consente à la reine d'Angleterre, j'en sais le moyen ; et, quand je prendrai cette résolution, je la veux garder à bon escient, et la gratifier de tout ce qu'elle demande et peut-être de plus... A quoi je serai contrainte, si je suis destituée du roi mon bon frère (1)... »

Quand Marie protestait avec tant d'énergie contre cette intervention plus que maladroite de la France, il était trop tard : ses partisans avaient déjà évacué Édimbourg, et le régent avec les siens en avait pris possession. Une défaite eût été moins funeste ; et l'on a peine à comprendre que Lethington, doué de tant de perspicacité et qui avait une si longue expérience des perfidies de l'Angleterre, eût consenti à une manœuvre qui ne pouvait être que la ruine de son parti. Il céda sans doute aux clameurs qui l'accusaient d'être l'auteur de la guerre, et aux instances de la France, d'où on lui conseillait d'accepter toute condition raisonnable qui lui serait proposée (2). Un seul point avait été stipulé dans la trêve : la convocation des états pour travailler à la pacification du royaume. Quand Grange et Lethington le rappelèrent à leurs adversaires, ceux-ci s'en moquèrent ; la faute alors parut d'autant plus irréparable. Le parti maladroitement arrêté dans ses succès perdit toute confiance ; à l'ardeur qu'inspiraient les triomphes succéda le découragement, puis la défection. Ainsi s'abîmaient l'une après l'autre toutes les espérances de Marie. Une nouvelle douleur vint s'ajouter à tant de déceptions.

Le comte de Northumberland était gardé depuis deux ans au château de Lochleven ; la mort seule avait empêché Moray de le livrer à la vengeance d'Élisabeth. Morton qui, pendant son exil en Angleterre, avait trouvé chez le comte appui et protection, se chargea de cette lâcheté. La comtesse de Northumberlend, réfugiée en Flandre, avait négocié la rançon de son mari au prix de deux mille livres ; Morton offrit à Élisabeth de lui livrer pour la même somme la tête de son bienfai-

(1) *Marie Stuart à Fénelon,* 1er août 1572, LABANOFF, t. IV, p. 58 et 59.
(2) *Le duc d'Anjou à Lethington,* février 1572, THORPE, t. I, p. 338.



teur. Le marché fut conclu. Le 7 juin, Northumberland, tiré de sa prison, fut mis à bord d'un vaisseau qui devait, lui dit-on, le transporter en Flandre. Quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il vit qu'on le débarquait sur la côte d'Angleterre. Le prix du sang fut compté aux traîtres qui l'avaient amené, et le malheurenx prisonnier conduit immédiatement de Berwick à York, où il devait être interrogé sur une foule de questions qui avaient été envoyées de Londres. Il fut exécuté le 22 août 1572. On lui amena sur l'échafaud un ministre réformé; mais il le refusa, et déclara qu'il mourait dans la foi catholique (1).

Deux jours après l'exécution du comte de Northumberland, un attentat, un des plus exécrables qu'aient enregistrés les annales de l'histoire, inondait de sang les rues de Paris. La nouvelle de la Saint-Barthélemy souleva en Angleterre un cri général d'horreur et d'indignation. Quand l'ambassadeur de France se présenta à la cour, Élisabeth le fit attendre plusieurs jours ; et lorsqu'il fut admis, les courtisans se détournèrent de lui. « Il faut que je confesse, » dit-il, « que j'y ai été assez mal vu; et quasi nul ne m'a osé saluer, excepté la seule reine qui, à la vérité, m'a aussi humainement reçu que de coutume. » Élisabeth « se souciait fort peu de l'amiral et des siens : » elle n'avait jamais vu en eux que des rebelles (2); et, si elle les avait secourus, ce n'était nullement par motif religieux, mais uniquement pour assurer, en portant le trouble chez ses voisins, sa fortune et sa sécurité. Après qnelques remontrances et quelques recommandations en faveur des protestants, elle se déclara satisfaite des mensongères explications que lui fit donner le roi de France (3) : les négociations de son mariage avec le duc d'Alençon ne furent pas même interrompues.

La partie protestante de la nation, le clergé, les ministres, ne s'apaisèrent pas aussi facilement. Comme si la ligue récem-

(1) Murdin, p. 186-193; Sharpe Cuthbert; *Memorias*, t. VII; Thorpe; Bridgewater; Camden; Labanoff.

(2) *Correspondance de Quadra, Archives de Simancas.*

(3) Fénelon, t. V, p. 115, 120 et suiv., 139, 142, et t. VII, p. 330 et 344.

ment signée eût été rompue, le gouvernement fit des préparatifs de guerre, et Burleigh se disposa à encourager de nouveau la lutte religieuse en France. Il jugea aussi que l'occasion était favorable pour reprendre ses projets contre la vie de la reine d'Écosse : les passions étaient surexcitées au plus haut degré ; le récit des massacres, encore exagéré par l'imagination et la haine, donnait quelque crédit aux bruits, depuis longtemps répandus, qu'il existait une conspiration des princes catholiques pour l'extermination des protestants dont la Saint-Barthélemy n'était que le prélude. On assurait que la reine d'Écosse en était complice. Il y eut un redoublement de zèle pour la conservation d'Élisabeth; le sang des Guise fut voué à l'exécration; et l'évêque de Londres, Sandys, recommanda, comme première mesure de sûreté, « de couper la tête à la reine d'Écosse (1). » Burleigh et les autres ministres avertirent Élisabeth qu'il était temps de pourvoir à sa sûreté ; car maintenant que les protestants de France avaient été massacrés, elle ne tarderait pas elle-même à être déposée ou assassinée. Si elle avait quelque souci de sa vie, du bien de son royaume, de l'intérêt de la religion, il fallait qu'elle prévînt ses ennemis, en faisant mourir la reine d'Écosse qui était sa rivale et leur alliée (2). Jamais la malheureuse princesse n'avait été en si grand danger (3). Cependant pour pallier un tel meurtre aux yeux du monde, il fallait au moins un prétexte.

Élisabeth avait déjà déclaré qu'exécuter la reine d'Écosse sans jugement serait une honte ; que, d'autre part, il n'y avait pas matière à procéder contre elle, car ceux qui l'accusaient du meurtre de son mari n'en avaient fourni aucune preuve suffisante (4). A de nouvelles instances de Burleigh elle répondit que tout ce que Marie avait tramé pour recouvrer sa

(1) « ...Forwith to cutt of the scottish queen's head : ipsa est fundi nostri calamitas. » (*Sandys à Burleigh*, 5 septembre 1572, Ellis, 2e série, t. III, p. 22 et suiv.)

(2) Lingard, t. IV, p. 189.

(3) Fénelon, t. V, p. 133 et 176.

(4) Tytler, t. VI, p. 173.

liberté, pour obtenir un asile sur le continent, même pour marier son fils avec une infante d'Espagne, ne pouvait point passer pour une offense; mais que ce qui en constituerait une véritable, ce serait la certitude qu'elle avait travaillé à exciter une révolte en Angleterre, de concert avec le roi d'Espagne. Comme de cette conspiration il n'y avait aucune preuve, Burleigh écrivit à Shrewsbury (1) : « Sa Majesté voudrait que vous poussiez à bout sa patience, pour la provoquer à révéler quelque chose. » C'était la torture morale que conseillait le féroce ministre d'Élisabeth; une invention bien digne de lui.

Les ministres délibérèrent si on ne pourrait pas accuser Marie d'avoir pris part aux massacres de la Saint-Barthélemy : elle les avait célébrés d'avance, disait-on; car, la veille du crime, elle avait paru plus joyeuse que de coutume (2). Tous les sophismes de Burleigh ne purent convaincre Élisabeth. Ce n'est point qu'elle fût plus scrupuleuse que son ministre : ce qui le prouve, c'est qu'elle reprit avec les Écossais le marché, noir de scélératesse et d'hypocrisie, qu'elle avait déjà négocié avec Moray et Lennox pour leur livrer sa prisonnière, à la condition qu'ils l'exécuteraient sur-le-champ après un simulacre de jugement. Elle choisit Killigrew, neveu de Burleigh, pour lui confier cette ténébreuse négociation. Le prétexte de sa mission était d'aider au rapprochement des deux factions, conformément à l'armistice précédemment signé; mais il devait appeler l'attention des lords protestants sur les massacres de la Saint-Barthélemy, leur faire entendre que ces massacres avaient été prémédités, et n'étaient que la conséquence d'une ligue pour l'extirpation de la Réforme : « Vous pourrez dire, » portaient ses instructions avec un luxe inouï de précautions,

(1) « But the very matter of offense is that her Majesty understand certainly her labours and devices to stir up a new rebellion in this realm, » with the king of Spain to assist it; and finding the said queen (Mary) » now so bent, she must not think but that Her Majesty hath cause to alter » her courteous dealings with her. And so in this sort Her Majesty would » have you tempt her patience to provoke her to answer somewhat. » *Cecil à Shrewsbury*, dans Lodge, t. I, p. 543.

(2) Fénelon, t. V, p. 157.

« non que la reine le sait, mais qu'elle le craint et qu'elle en est en quelque sorte persuadée ; non que la ligue existe sûrement, mais que l'on dit qu'elle existe. » Il devait leur conseiller de se tenir sur leurs gardes, et leur promettre, s'ils étaient attaqués, qu'Élisabeth défendrait l'Écosse comme une partie de son héritage (1). Ce n'était là que l'accessoire de la mission de Killigrew.

Avant son départ, l'envoyé fut convoqué à une réunion secrète, à laquelle ne furent admis que Burleigh et Leicester, seuls confidents des atroces projets de leur maîtresse. Là, on lui fit connaître le but mystérieux de son voyage, et on lui remit un supplément d'instructions, qui subsiste encore, écrit tout entier de la main de Burleigh.

Après quelques considérations sur les dangers que faisait courir à Élisabeth le séjour de Marie Stuart en Angleterre, Burleigh continuait ainsi : « Bien qu'on pût procéder contre elle en ce royaume par voie de justice, cependant il semble préférable, pour certaines raisons, qu'elle soit livrée au régent et à ceux de son parti. Mais l'affaire doit être conduite de telle sorte, qu'ils soient amenés par d'adroites insinuations à en faire eux-mêmes la demande, et à donner des gages certains, comme ils en ont offert plusieurs fois, spécialement au temps des premiers régents, qu'ils ne manqueront pas de procéder contre leur reine par voie de justice, et de manière que ni leur pays ni ce royaume n'auront plus rien à craindre d'elle. La garder entre leurs mains serait de tous les partis le plus dangereux... Vous donnerez à entendre, » continuait Burleigh, « que, si quelque ouverture sérieuse était faite secrètement par le régent ou par le comte de Morton à quelques-uns des membres du conseil d'Angleterre pour demander que leur reine leur fût livrée, il y a plus de probabilité en ce moment qu'en aucun autre temps que cette demande leur serait accordée, si toutefois ils donnaient de bonnes sûretés que justice serait faite, comme le cas le mérite, en sorte qu'il n'y eût plus à crain-

(1) *Instructions à Killigrew*, 7 septembre 1571, *Archeologia*, t. XX, p. 326 ; TYTLER ; LINGARD.

dre dans l'avenir, ni qu'elle s'évadât, ni qu'elle fût rétablie sur le trône. » Les sûretés qu'exigeait Élisabeth, c'étaient des otages du plus haut rang : des enfants ou des proches parents du régent et de Morton, pour garantir que la reine serait exécutée dans les quatre heures qui suivraient sa remise entre les mains de ses sujets.

Enfin, il fut solennellement déclaré à Killigrew que le nom d'Élisabeth ne devait pas être prononcé dans cette transaction ; elle-même, avant de le congédier, lui rappela que nul que lui, excepté Burleigh et Leicester, ne connaissait ce secret d'Etat, et l'avertit que, s'il venait à en transpirer quelque chose, il aurait à en répondre. Killigrew jura que sa vie ne serait pas plus soigneusement gardée ; et il partit immédiatement pour l'Écosse (1). Le même jour Burleigh écrivait à Shrewsbury, en mêlant le nom de Dieu à ses pensées de meurtre : « Nous avons dépêché aujourd'hui Killigrew en Écosse. Tout le monde crie contre votre prisonnière. Que la volonté de Dieu soit faite (2) ! »

Quand Killigrew arriva en Écosse, la trêve conclue le 30 juillet était encore en vigueur. Mais comme les précédentes, elle n'avait été qu'un mensonge qui, en désarmant les partisans de la reine, les avait laissés à la merci de leurs adversaires. Ils n'avaient pu obtenir, grâce aux intrigues de Morton secondées par les prédications de Knox, que le Parlement fût convoqué comme il était convenu ; il ne leur restait, contre les violences et les persécutions, d'autre abri que le château d'Édimbourg. Lethington faisait à Marie le plus triste tableau de la situation à laquelle étaient réduits ses malheureux adhérents, et la suppliait de redoubler ses efforts pour leur venir en aide (3). Mais que pouvait-elle faire ? Il leur restait le roi de France, qui, après s'être aperçu un peu tard que le traité de Blois ne pouvait lui procurer aucun avantage, aurait voulu de

(1) *Instructions secrètes à Killigrew*, 10 septembre, MURDIN, p. 224 et 226 ; *Killigrew à Leicester et Burleigh*, 23 novembre 1572, TYTLER, t. VI, p. 174, 175 et 176.

(2) *Burleigh à Shrewsbury*, 7 septembre 1572, LODGE, t. I, p. 548.

(3) *Lethington à Marie*, 10 août 1572, dans WRIGHT, t. I, p. 430.

nouveau maintenir son influence en Écosse : il recommandait aux défenseurs du château de conserver cette forteresse à la dévotion de la reine et à la sienne; mais il ne leur envoyait que des secours insuffisants pour la défendre (1).

A peine arrivé à Édimbourg, Killigrew feignit, pour masquer sa véritable mission, de s'enquérir de la situation et des ressources des deux partis. Au bout de quelques jours, il annonçait à Burleigh et à Leicester qu'il s'était occupé de « la grande affaire; » qu'il avait déjà traité avec un intermédiaire « propre à la besogne, » et qu'il espérait que le régent et Morton ne tarderaient pas à lui révéler secrètement leurs intentions (2). L'intermédiaire était Elphinstone, auquel il adjoignit un peu plus tard l'abbé de Dunfermline : tous deux avaient déjà été employés par Moray à négocier cet infâme marché. Cependant l'affaire n'allait pas assez vite au gré de Burleigh : il pressait son neveu de se hâter; et, comme le remarque Tytler, le calme et le sang-froid avec lesquels il s'exprime forment un hideux contraste avec la fièvre de sang dont il était possédé. « Votre docilité, » écrivait-il, « dans l'affaire spéciale qui vous a été confiée, nous a réjouis et encouragés ; mais il nous tarde d'apprendre que vous avez fait un pas, et que l'affaire, mise en train par vous, est poursuivie par les plus influents d'entre eux, et de telle sorte que nous puissions compter avec assurance sur le succès. Quand nous considérons tous les autres moyens, aucun ne nous paraît avoir plus de chance d'être approuvé ici par les plus honnêtes que celui auquel vous êtes employé. Nous vous prions donc instamment de faire tous vos efforts pour que l'affaire soit suivie là-bas avec zèle et promptitude, et cependant avec tout le secret qu'elle exige. Et quand nous y réfléchissons chaque jour et à chaque heure, il nous semble que les mêmes raisons qui nous font désirer le succès, doivent le leur faire désirer en quelque sorte plus qu'à nous ; car ils sont plus menacés que nous dans leur sûreté person-

(1) Fénelon.

(2) *Killigrew à Burleigh et à Leicester*, 19 septembre 1572, dans Tytler, t. VI, p. 177.



nelle, leur gouvernement et leur religion. » Il conseillait à Killigrew d'effrayer les Écossais, comme il effrayait lui-même Élisabeth ; et d'insister sur les dangers dont ils étaient menacés, s'ils ne les prévoyaient pas assez. « Agissez vite, » ajoutait en finissant le pervers ministre, « c'est le plus grand service que vous puissiez nous rendre (1). »

Burleigh avait conseillé d'employer comme levier l'influence de l'Eglise ; Killigrew s'assura la coopération de Knox. Quoique décrépit, le vieux réformateur se prêta au rôle d'agitateur avec la même complaisance qu'il avait fait toute sa vie, lorsqu'il s'était agi de préparer le peuple à quelque grand forfait ou à quelque bouleversement politique. Ne pouvant plus marcher, il se faisait transporter dans sa chaire, d'où, comme les prédicateurs de la Sainte-Ligue, il laissait déborder son éloquence haineuse et triviale contre ses ennemis, appelant la vengeance de Dieu sur les partisans de la reine, sans en excepter Grange, un de ses plus zélés disciples d'autrefois et son ancien compagnon d'exil. Il lui prédit dans le style des prophètes, dont il se croyait volontiers le successeur, « qu'il serait arraché de son nid sur le rocher, et suspendu à une potence, la face tournée contre le soleil. » La prophétie n'avait pas un très-grand mérite : Knox avait encore ce trait de ressemblance avec les prédicateurs de la Ligue, qu'il était dans le secret de tous les complots tramés par l'étranger contre l'indépendance de son pays (2).

Après que le régent et Morton eurent été secrètement travaillés, Killigrew se ménagea une entrevue avec eux. Elle eut lieu le 9 octobre, à Dalkeith, au chevet du lit de Morton alors malade. Nul autre que les deux comtes écossais et l'envoyé d'Élisabeth ne fut admis à ce sinistre conciliabule. Killigrew s'empressa d'en rendre compte : « J'ai trouvé, » écrivait-il, « le régent et le comte de Morton très-disposés à faire la chose que vous désirez le plus ; cependant je n'ai pu avoir d'autre réponse,

(1) *Burleigh à Killigrew*, 29 septembre 1572, dans Tytler, t. VI, p. 177 et 178.

(2) *Mc Crie's life...*, p. 300 et 302 ; Melvil's *Diary*, p. 17 ; Tytler, t. VI, p. 179, 180, 184 et 196.



sinon qu'ils la regardent comme l'unique moyen et le meilleur pour mettre fin à tous les troubles. » Les trois interlocuteurs avaient lutté de ruse. Les deux Écossais représentèrent à l'envoyé anglais que l'affaire était dangereuse ; que, si elle se faisait, elle pouvait attirer la guerre sur leur tête, et que pour prévenir ce danger, il fallait que la reine d'Angleterre conclût avec eux une ligue défensive qui comprendrait le maintien de la religion. Pressés de formuler leurs conditions, ils demandèrent qu'Élisabeth leur payât, pendant un certain temps, la somme qu'elle dépensait à la garde de la reine captive, qu'en outre elle prît le jeune roi sous sa protection. Killigrew leur dit avec une indifférence affectée que, s'ils ne trouvaient pas l'affaire assez avantageuse, il ne se donnerait pas la peine d'en écrire en Angleterre. Sur quoi Morton, se soulevant de son lit, répliqua que le régent et lui la désiraient comme le souverain remède à tous leurs maux ; mais qu'elle ne pouvait pas se faire sans quelques cérémonies, et sans une sorte de procès auquel les seigneurs, après avoir été secrètement préparés, seraient appelés à prendre part, ainsi que le clergé. Il serait nécessaire, ajouta Morton, que la reine d'Angleterre fît escorter la victime, afin que les exécuteurs pussent tenir la campagne, dans le cas où il y aurait des opposants. Enfin il déclara que, s'ils réussissaient à persuader la noblesse, comme ils en avaient l'espoir, ils ne garderaient pas leur prisonnière trois heures en vie après qu'elle aurait franchi la frontière. Killigrew ne trouva pas ces réponses assez nettes.

Le lendemain il se rendit chez le régent, qui allait partir pour Stirling, sous prétexte de lui dire adieu. La conversation de la veille fut reprise : le comte de Mar déclara que l'affaire lui paraissait excellente, et chargea Killigrew de l'écrire en Angleterre ; il ajouta qu'il aviserait au meilleur mode d'exécution, et qu'ils en conféreraient ensuite plus longuement. « Je le trouve, » écrivait Killigrew, « plus froid que Morton ; il m'a semblé toutefois être content de la chose et la désirer... Quoiqu'on m'assure qu'il l'a proposée à neuf des meilleurs du parti, en leur faisant entendre qu'il était à propos d'adresser une humble requête à Sa Majesté pour se faire livrer la cause de

tous les troubles, et pour... *etc.*; bien qu'on m'assure que ces neuf ont consenti, et que le régent et Morton déploient toute leur adresse pour avancer l'affaire, cependant je n'ose compter sur eux, tant ils sont changeants et peu d'accord... On m'a dit aussi qu'il avait éte question des otages; qu'ils seraient livrés à nos gens sur le terrain même, et que, l'affaire devant être dépêchée dans les quatre heures, il ne serait pas nécessaire de les laisser longtemps entre nos mains. Quoi qu'il en soit, je n'aime pas leur manière d'agir, et je laisse à votre sagesse à juger si je dois continuer de négocier avec eux ; sinon, je vous prie de me rappeler de ce pays (1). »

Il est évident, comme le remarque Tytler, que le mystérieux *etc.* comprenait tous les détails de la tragédie; que Mar et Morton y avaient donné leur plein consentement, et qu'ils ne faisaient semblant d'hésiter que pour marchander le sang de leur infortunée reine. Killigrew ne tarda pas à s'en convaincre. Quand quatre jours après il retourna à Dalkeith, il trouva Morton très-pressé et « les deux ministres » très-ardents à la besogne ; les précautions de Killigrew ne laissent point deviner quels étaient ces deux ministres. Cette fois Morton déclara que, si le régent montrait quelque froideur ou voulait différer, on agirait sans lui. Puis, posant ses conditions, il avertit Killigrew que, si Élisabeth voulait atteindre ce grand objet de ses désirs, il fallait qu'elle se montrât plus empressée à les secourir et plus généreuse dans ses envois d'argent. Comprenant enfin à quoi tenaient les scrupules des Écossais, Killigrew répondit que, si on lui donnait l'assurance que l'affaire serait menée à bonne fin, il se portait garant que sa maîtresse accorderait tout ce qui lui serait demandé. Mais il rappela que l'exécution de la reine captive était la seule base sur laquelle il fût possible de traiter, qu'en dehors de cette condition il ne pouvait rien promettre (2).

(1) *Killigrew à Leicester et à Burleigh, British Museum*, et TYTLER, t. VI, p. 180-183.

(2) *Killigrew à Burleigh et à Leicester*, 13 octobre 1572, *British Museum* et TYTLER, t. VI, p. 183-185.



De Dalkeith Killigrew se rendit à Stirling. Les hésitations du régent avaient cessé comme celles de Morton : il chargea l'envoyé anglais d'écrire en toute hâte à Burleigh et à Leicester, afin de presser l'exécution de « la grande affaire. » Comme Morton, il demandait son salaire, et suppliait la reine d'Angleterre de lui envoyer quelques secours d'argent pour payer ses troupes. « Je m'aperçois maintenant, » disait Killigrew, « que la première froideur du régent venait plutôt du manque d'habileté, et de l'embarras d'arranger une si grande affaire, que du manque de bonne volonté pour l'exécuter (1). » De la part du comte de Mar, la participation à ce lâche trafic était plus monstrueuse encore que de la part de tout autre : chargé de l'éducation de Marie Stuart, il était resté près d'elle jusqu'à son mariage; comblé depuis de biens et faveurs, il avait encore reçu de la trop crédule princesse la plus grande marque de confiance qu'elle pût donner, la garde de son fils unique.

Morton et Mar étaient disposés à réaliser le rêve sanglant d'Élisabeth; mais ce n'était, en gens aussi rusés qu'elle-même, qu'après avoir pris toutes leurs sûretés. Sentant bien que l'attentat auquel ils allaient prêter leurs bras, ne pouvait manquer de soulever contre eux une tempête de colères et de vengeances, ils voulaient non-seulement s'assurer le prix de leur crime, mais encore se prémunir contre un abandon perfide de la part d'Élisabeth, et la forcer, pour ainsi dire, à les protéger en la compromettant dans le commun forfait. Le 26 octobre, ils envoyèrent à Killigrew leurs conditions rédigées en termes précis ; il y était stipulé : 1° que la reine d'Angleterre prendrait sous sa protection le jeune roi d'Écosse; 2° que le Parlement anglais déclarerait qu'aucune sentence prononcée contre Marie ne pourrait porter préjudice aux droits de son fils; 3° qu'il serait conclu une ligue défensive entre l'Angleterre et l'Écosse; 4° que les comtes de Huntingdon, de Bedford et d'Essex, à la tête de trois mille hommes de troupes anglaises, escorteraient la reine d'Écosse et assisteraient à son exécution; 5° que ces

(1) *Killigrew à Burleigh et à Leicester, State papers office*, et dans TYTLER, t. VI, p. 185.



troupes aideraient celles du jeune roi à réduire le château d'Édimbourg; 6° que la reine d'Angleterre paierait tous les arrérages qui étaient dus à l'armée écossaise (1).

Ces conditions parurent exorbitantes à Killigrew; il commençait à douter du succès de sa mission, quand un événement inattendu vint encore le compromettre. L'envoyé anglais, en même temps qu'il poursuivait « la grande affaire, » faisait mine de négocier avec les partisans de la reine. Grange était disposé à un accommodement : il offrait, à condition qu'il continuerait à tenir le château d'Édimbourg pour la reine, de reconnaître l'autorité du fils tant que la mère serait captive (2). Le régent était décidé à accepter ces bases de pacification. Avant d'assembler le conseil pour en délibérer, il se rendit à Dalkeith, où Morton lui offrit un banquet. En sortant de table, il fut saisi d'un mal subit et si violent qu'il n'eut que le temps de se faire transporter à Stirling. Il y expira au bout de quelques heures. Ses amis soupçonnèrent qu'il avait été empoisonné; d'autres qu'il avait succombé au chagrin (3). Étrange coïncidence! Moray et Lennox avaient été assassinés dans le temps qu'ils négociaient le meurtre de Marie; Mar mourait d'une mort mystérieuse au moment où il venait d'y consentir.

Burleigh apprit la mort du régent à peu près en même temps qu'il reçut « les articles du traité touchant la grande affaire. » Ces deux nouvelles déjouaient tous ses calculs, les articles plus encore que la fin du régent. Il fut indigné contre les Écossais, et blâma très-sévèrement son neveu d'avoir seulement prêté l'oreille à de telles propositions, par lesquelles on lui demandait de signer, pour ainsi dire, sa complicité et celle de sa maîtresse, en entourant de troupes anglaises l'échafaud de sa victime. Il écrivit à Leicester : « Je vois maintenant que Sa Majesté n'a plus de sûreté que dans les conseils qui lui ont été donnés; car l'affaire qui était en voie de se négocier en Écosse n'est plus, comme vous le voyez, possible maintenant :

(1) Tytler, t. VI, p. 186.
(2) *Declaration by Mary Stuart*, 21 octobre 1752, Thorpe, t. I, p. 363.
(3) Melvil, p. 248 et 249.

leurs conditions l'ont rendue déraisonnable. Si Sa Majesté persiste à ne pas pourvoir à sa sûreté par les justes moyens que Dieu lui a donnés, elle et nous crierons en vain merci vers le ciel, quand les calamités fondront sur nos têtes. Puisse Dieu lui inspirer la force d'âme nécessaire pour préserver la cause de Dieu, sa propre vie et les vies de plusieurs millions de bons sujets, menacées par les dangers les plus manifestes, et cela uniquement à cause de ses délais. Et ainsi elle sera cause de la ruine d'une noble couronne, et de son royaume, qui va devenir la proie de quiconque osera l'envahir. Que Dieu ait pitié de nous (1) ! » Cette lettre était évidemment bien moins destinée au favori qu'à la reine. Le même jour, Burleigh, écrivant à l'ambassadeur anglais à Paris, s'écriait après lui avoir annoncé la mort du régent d'Écosse : « Les malheurs fondent sur nous par monceaux (2). »

Élisabeth craignait les menées de la France en Écosse ; elle prit des mesures pour assurer l'élection d'un nouveau régent. Elle ordonna à Killigrew de redoubler de zèle, elle écrivit à Morton qu'elle appelait « son bien-aimé cousin : » elle lui rappelait son dévouement à l'Angleterre et lui promettait de le protéger (3). La noblesse fut convoquée pour nommer un successeur au comte de Mar. On lut dans l'assemblée une lettre d'Élisabeth aux barons écossais, où elle leur recommandait la candidature de Morton, et s'engageait à faire pour lui ce qu'elle avait fait pour ses prédécesseurs.

A peine élu régent, Morton manda à Burleigh que c'était uniquement dans l'espoir d'obtenir l'appui de l'Angleterre qu'il avait accepté la régence : il demandait des troupes et de l'argent (4). Une première somme lui fut immédiatement envoyée, et des ingénieurs furent chargés d'étudier les défenses du château d'Édimbourg. Sur leur rapport que vingt jours suffiraient

(1) *Burleigh à Leicester*, 3 novembre 1571, *British Museum*, et TYTLER, t. VI, p. 187 et 188.

(2) *Burleigh à Walsingham*, 3 novembre 1572, TYTLER, t. VI, p. 190.

(3) *Élisabeth à Morton*, 4 novembre 1572, *State papers office*.

(4) *Morton à Burleigh*, 1er décembre 1572, THORPE, t. I, p. 364.



pour le réduire avec une armée et une artillerie suffisantes, l'expédition fut résolue, mais ajournée à une saison plus favorable (1).

C'est à ce moment, le jour même de l'élection de Morton, que disparut de la scène orageuse, où il avait joué un si grand rôle, le réformateur de l'Écosse. John Knox fut l'adversaire le plus implacable de Marie Stuart : ni les avances que lui fit cette princesse, ni sa tolérance à l'égard des réformés, ne purent désarmer la haine farouche du novateur. Il sembla mettre son immense orgueil à l'insulter et à la braver. « Les principes politiques que cet homme inculqua à ses frères, » dit Hume, « furent pleins de séditions, et ses principes théologiques, de rage et de bigoterie. » Son fanatisme ne recula pas même devant le meurtre ; et son désintéressement ne l'empêchait point de réclamer les biens de l'Eglise. S'il est vrai que c'est de la Réforme que sont venues l'émancipation de la pensée et la liberté de conscience, le réformateur écossais n'a rien à voir, au moins directement, à ces deux conquêtes de l'esprit humain : il fut le plus emporté des démagogues et le plus intolérant des sectaires.

Il ne paraît pas que Marie eût rien soupçonné des dangers dont sa vie venait d'être menacée, tant elle était étroitement gardée depuis la Saint-Barthélemy. Shrewsbury, fidèle aux ordres qu'il avait reçus, la tenait « enfermée entre quatre murs », sans jamais permettre qu'elle franchît le seuil du château, ni que personne s'approchât d'elle ou s'entretînt avec ses serviteurs. Il avait, pour « inspirer plus de terreur aux gens malintentionnés », augmenté la garnison d'une compagnie de quarante hommes (2). Mais toutes ces précautions ne suffisaient pas à calmer les alarmes que Burleigh et les autres ministres, par d'absurdes rapports, entretenaient dans le cœur d'Élisabeth, afin, en augmentant sa peur, d'accroître son irritation. Walsingham mandait de Paris que mille vétérans français étaient sur le point de s'embarquer pour l'Écosse, et qu'à

(1) TYTLER, t. V I, p. 192 et 193.
(2) *Shrewsbury à Burleigh*, dans LODGE. t. I, p. 550.

l'aide de cette diversion le duc de Guise irait enlever Marie Stuart (1). Du linge envoyé à cette princesse devait contenir un complot : l'ambassadeur conseillait d'approcher le linge du feu, alors on verrait apparaître des caractères mystérieux et « l'on découvrirait des choses d'importance (2). » Tantôt c'étaient trois *scholars* et quelques prêtres qui avaient formé le projet de faire, au moyen d'objets magiques, tomber les portes du château de Sheffield (3) ; tantôt c'étaient quelques gentilshommes qui devaient les forcer l'épée à la main. Élisabeth tremblait sur son trône. Il fallait pour la rassurer que Shrewsbury lui écrivit : « Je la tiens sous bonne garde et l'y tiendrai, suivant le commandement de Votre Majesté, morte ou vive, quoi que ses amis puissent imaginer pour l'enlever. Je ne doute pas de son envie de m'échapper ; mais si l'on tente quelque chose de force, le plus grand danger est à coup sûr pour elle (4). » Et le fils de Shrewsbury, témoin de la surveillance de son père, déclarait qu'à moins que la reine d'Écosse ne se métamorphosât en mouche ou en souris, il était impossible qu'elle s'évadât (5).

Morton élu régent, il ne restait plus d'espoir de pacification en Écosse. Lethington avait fait quelques tentatives pour se rapprocher de lui ; elles n'avaient abouti qu'à des récriminations : ils s'étaient accusés mutuellement du meurtre de Darnley. Quand la trêve fut expirée, le 1er janvier, Grange ouvrit le feu sur la ville d'Édimbourg. La lutte reprise ne pouvait plus se terminer que par la ruine de l'une des deux factions. Morton demanda des troupes à Élisabeth, en menaçant de se démettre de la régence si sa demande ne lui était pas accordée (6). Il chercha ensuite à diviser ses adversaires, et à séparer des défenseurs du château le reste du parti. Il fut décidé que, si un accord avait lieu, le meurtre du roi et l'assassinat de

(1) *Council letter book*, et miss STRICKLAND, t. VII, p. 180.
(2) *Walsingham à Burleigh*, 22 février 1572, *State papers office*.
(3) *Shrewsbury à Burleigh*, 20 janvier, dans WRIGHT.
(4) *Shrewsbury à Élisabeth*, 3 mars 1573, LODGE, t. II, p. 13.
(5) *Gilbert Talbot au comte de Shrewsbury*, 11 mai 1573, dans LODGE, t. II.
(6) THORPE, t. I, p. 365 ; LABANOFF, t. IV, p. 68.

Lennox ne seraient ni recherchés ni poursuivis. La menace d'instruire contre les meurtriers avait toujours rallumé la guerre ; la promesse de les laisser en paix décida à la soumission Huntley, Argyle, James Balfour, notoirement connus pour avoir pris part au complot contre Darnley (1), et les Hamilton, gravement soupçonnés d'avoir trempé dans la mort violente des deux premiers régents.

Les représentants des deux partis se réunirent à Perth pour régler les conditions de la pacification; un traité fut signé le 23 février 1573 : Hume, Grange et Lethington n'y furent pas compris. Ils avaient vainement pressé Huntley de ne point se séparer d'eux (2) ; il était resté sourd à leurs instances, et n'avait même rien tenté pour les soustraire au ressentiment de Morton. La défection de Huntley et des Hamilton entraîna la soumission d'autres barons restés dévoués jusque-là ; bientôt, il n'y eut plus pour défendre la cause de Marie que les quelques braves enfermés dans le château ; et dans les Highlands le vaillant Adam Gordon, qui, après avoir refusé de suivre l'exemple de son frère, le comte de Huntley, avait repris les armes, et battu les ennemis de la reine au moment même où l'on négociait à Perth (3). Mais c'étaient les derniers succès du parti.

M. de Vérac, envoyé en Écosse pour y porter des secours aux défenseurs du château, avait été jeté par la tempête sur les côtes d'Angleterre, et retenu par ordre d'Élisabeth (4). Le frère de Grange, James Kirkaldy, qui était allé en France solliciter de vive voix l'appui de Charles IX, en rapportait des muni-

(1) Killigrew, après la mort du comte de Mar, avait voulu renouer ses intrigues criminelles contre la vie de Marie Stuart. Elphinstone lui fit entendre qu'il était inutile en ce moment de parler « de la grande affaire, » parce qu'on était convenu de se taire sur le meurtre de Darnley pour ménager quelques personnages soupçonnés de ce crime; qu'en conséquence il fallait renvoyer à plus tard la reprise des négociations (*Elphistone à Killigrew*, 17 juin 1573, Tytler, t. VI, p. 199).

(2) Thorpe, t. I, p. 369.

(3) Crawford, p. 292, 293 et 294.

(4) Thorpe, t. I, p. 373.

tions et une forte somme d'argent. Le secret de son retour fut trahi par Balfour, qui traînait sa honte d'un camp dans l'autre. A peine débarqué au château de Blackness, Kirkaldy fut attiré dans une embuscade par son indigne épouse que Morton avait séduite, et fut fait prisonnier. Il parvint à s'échapper, mais le fort de Blackness tomba au pouvoir du régent (1).

Déconcertés par ces revers, se voyant abandonnés de tous ceux qui avaient jusque-là fait cause commune avec eux, en butte aux invectives des prédicateurs et aux malédictions du peuple, Grange et Lethington firent proposer de remettre le château entre les mains du comte de Rothes, pourvu qu'on leur accordât des garanties pour leur sûreté personnelle et celle de leurs amis, et qu'on leur rendît leurs biens. Morton ne voulait entendre qu'à leur soumission sans condition : il comptait, avec les forces de l'Angleterre (2), « pouvoir les mettre hors du château par les oreilles (3). » Mais malgré les instances de Burleigh, Élisabeth ne pouvait se résoudre à envoyer une armée en Écosse ; elle objectait les dépenses et les dangers d'un siége. Killigrew, pour fixer des irrésolutions qui le désespéraient, écrivit à Burleigh une lettre destinée à semer de nouvelles terreurs dans l'âme de leur reine. Il représentait que, si l'expédition était abandonnée, l'Écosse allait se jeter dans les bras de la France. Il énumérait tous les symptômes qui en étaient à ses yeux des preuves manifestes : les coffres du pape ouverts pour solder de sinistres complots, la ligue des princes catholiques se resserrant pour attaquer l'Angleterre et l'Écosse. Sa Majesté pouvait-elle donc fermer les yeux à des dangers si menaçants, et laisser échapper, pour épargner quelques couronnes, une si belle occasion de déjouer les plans de ses ennemis et de s'établir à jamais en Écosse ? « S'il en est ainsi, » ajoutait Killigrew, « que la volonté de Dieu soit faite ! Mais, pour ma part, je prévois que si le château d'Édimbourg n'est pas réduit, les malheurs vont commencer, et le règne de Sa

(1) Thorpe, t. I, p. 367; *Historie of James the sext.*
(2) Melvil, p. 249-252.
(3) Digges, p. 320 et 346.

Majesté, si prospère jusque-là, décliner rapidement (1). Puisse Dieu, dans sa miséricorde, y apporter un remède! »

Ce sombre tableau produisit l'effet qu'en attendait Killigrew: Élisabeth fut effrayée, et la peur l'emportant sur l'avarice, elle céda aux avis de ses ministres. Elle fit dire à l'ambassadeur de France qu'elle avait permis à ses sujets d'aller au secours du jeune roi d'Écosse son neveu. Fénelon protesta de toutes ses forces, en déclarant que cet acte était une infraction au traité de Blois; et il insista pour qu'aucun soldat anglais ne franchît la frontière (2). Une partie de l'expédition était déjà embarquée à Berwick; Élisabeth donna l'ordre au reste de ses troupes de marcher sur Édimbourg. A cette nouvelle les défenseurs du château envoyèrent un messager en France pour solliciter des secours; Marie fit de son côté renouveler ses demandes d'hommes et d'argent. Charles IX répondit que dans les circonstances où il se trouvait, il ne pouvait rien faire, parce que, s'il accordait le moindre secours, Élisabeth enverrait sur-le-champ une flotte devant La Rochelle. Des vaisseaux, en effet, étaient tout prêts à quitter les côtes d'Angleterre (3).

L'armée anglaise, composée d'environ mille hommes sous le commandement de Drury, marchait sur Édimbourg, pendant que cinq cents pionniers et l'artillerie, embarqués à Berwick, faisaient voile vers Leith. Les deux troupes arrivèrent le 25 avril 1573, sous les murs d'Édimbourg, où elles furent rejointes par les soldats du régent au nombre d'environ sept cents. Un Parlement fut convoqué qui confirma la ligue avec l'Angleterre, et ratifia le traité de Perth; après quoi le régent et le commandant des forces anglaises firent sommer les défenseurs du château de se rendre. La plupart, voyant les munitions presque épuisées, les vivres et l'eau sur le point de leur manquer, étaient d'avis de ne pas prolonger plus longtemps une défense inutile. Grange, dominé par Lethington, déclara

(1) « As it were in post. » *Killigrew à Burleigh*, 9 mars 1573, *State papers office*, et Tytler, t. VI, p. 202 et 203.

(2) Fénelon, *Correspond.*, t. V, p. 305 et 306.

(3) Melvil; Labanoff, t. IV, p. 185; Fénelon, t. V.

qu'il s'ensevelirait sous les ruines du château plutôt que de se rendre à discrétion (1). Entraînés par cette déclaration, tous résolurent de tenter les derniers efforts. Etrange spectacle ! Ceux qui se dévouaient ainsi pour Marie Stuart étaient les mêmes qui avaient eu une si grande part à la ruine de cette princesse ; bien plus, ils étaient à peu près tous protestants : ce qui prouve, une fois de plus, combien le mobile religieux eut peu de part dans les révoltes des Écossais contre leur reine.

Aussitôt que Grange eut fait connaître sa résolution, Drury ordonna de commencer les opérations du siége. Elles avancèrent rapidement ; car ceux du château, pour épargner le peu de munitions qui leur restaient, ne s'occupaient qu'à fortifier leurs murailles. Le 17 mai, les batteries anglaises ouvrirent le feu contre le bastion principal, appelé la tour de David. Les jours suivants, le bombardement continua avec une violence toujours croissante ; le château fut bientôt battu en brèche de tous les côtés à la fois. Le 23, la tour de David s'affaissa, puis la tour de Wallace, qui entraîna dans sa chute une partie de ses défenses. L'artillerie du château était à peu près réduite au silence, en partie par le feu de l'ennemi, en partie par le manque de munitions. Le 26, l'armée des assiégeants tenta l'assaut sur deux points à la fois ; l'une des deux attaques, à la porte Sainte-Catherine, fut repoussée après un combat acharné ; l'autre, au fort de l'Éperon, réussit après une faible lutte : le fort n'était défendu que par deux hommes, dont l'un fut tué et l'autre blessé. La garnison était réduite aux abois ; Lethington malade, ne pouvant plus supporter le bruit du canon, s'était fait descendre dans une chambre souterraine ; la poudre manquait ; les vivres étaient épuisés, et les puits à sec ou comblés par les décombres des murailles. Pour avoir de l'eau, les soldats étaient obligés de se faire descendre par des cordes à une source qui se trouvait sur le flanc du rocher. Bientôt on ne leur disputa plus cette dernière ressource : l'eau avait été empoisonnée.

Le 27 mai, Drury se disposait à un assaut général, quand

(1) *Miscellany of the Bannatyne club* (*Journal of the siege of Edinburgh*) t. II, p. 72 et 73.



Grange parut tout à coup sur le rempart, un drapeau de parlementaire à la main : il demandait une trêve de deux jours pour négocier la reddition du château. Les conditions qu'il proposait étaient que lui et ses compagnons auraient la vie sauve, que leurs biens leur seraient laissés, que lord Hume et Lethington auraient la liberté de se retirer en Angleterre, et que lui-même pourrait rester dans son pays sans être inquiété. Drury aurait volontiers accordé ces conditions ; mais Morton les rejeta avec dédain : il déclara que si la garnison consentait à sortir sans armes, elle aurait la vie sauve et pourrait se retirer où elle voudrait. Quant à Grange, Lethington, lord Hume, Robert et André Melvil, l'évêque de Dunkeld, les Lairds de Restalrig, de Drilaw et de Pitarrow, il exigeait qu'ils se rendissent sans condition, pour être ensuite traités suivant le bon plaisir de la reine d'Angleterre.

Grange rentra au château, décidé à mourir plutôt que de se livrer au bourreau. Ceux que menaçait le même sort étaient comme lui résolus à mourir ; mais ce qui restait de soldats, à bout de force et de courage, refusèrent de se défendre, et menacèrent de pendre Lethington aux murs du château et de livrer à l'ennemi Grange et ses compagnons si, dans six heures, ils n'avaient avisé à souscrire aux conditions du régent. Devant de telles menaces, toute pensée de résistance était impossible. Un moyen terme fut adopté : Grange fit dire secrètement à Drury qu'il était disposé à se rendre, mais en stipulant que c'était à la reine d'Angleterre et non au régent d'Écosse. En vertu de ce message, et après que Drury eut promis, au nom d'Élisabeth, que Grange et ses compagnons seraient favorablement traités, deux compagnies écossaises de l'armée assiégeante prirent possession du château ; les assiégés en sortirent sans avoir été désarmés. Les plus exposés à la vengeance de Morton furent logés à Leith, dans les quartiers de Drury, et laissés libres pendant quelques jours (1).

(1) *Historie of James the sext*, p. 143 et 144 ; Thorpe, t. I, p. 376, 377 et 378 ; Melvil, p. 253-255 ; *Miscellany of Bannatyne club*, t. II, p. 74-78 ; *Fénelon au roi*, 5 août 1573, dans Teulet, t. II, p. 448-451.

Maître du château, Morton ne songea plus qu'à satisfaire sa cupidité et sa haine. Il se fit livrer ceux des joyaux de Marie Stuart qui avaient échappé à la rapacité de Moray et des autres régents, et, comme pour se donner un complice, il offrit une partie de cette épave royale au commandant de l'armée anglaise. Puis il écrivit à Burleigh, pour l'avertir que les principaux coupables étaient sans condition entre les mains du lieutenant d'Élisabeth ; il demandait qu'ils lui fussent remis pour recevoir le châtiment dû à leurs crimes (1). En attendant la décision d'Élisabeth, il obtint qu'ils fussent emprisonnés. C'était d'un mauvais augure.

Grange et Lethington adressèrent à Burleigh, leur ancien ami, une lettre suppliante mais sans bassesse. Ils avaient, disaient-ils, remis leur sort entre les mains de la reine d'Angleterre ; ils connaissaient trop la générosité de cette princesse pour craindre qu'elle les livrât à des ennemis barbares qui avaient soif de leur sang, et à qui nulle extrémité n'aurait pu les forcer à se rendre. Ils la suppliaient d'étendre sur eux sa clémence, et promettaient, en retour, de lui être à jamais dévoués. Puis, rappelant à lord Burleigh l'amitié qu'il leur avait autrefois témoignée, ils le suppliaient de s'en souvenir dans ce temps de leur grande misère, où plus que jamais ils avaient besoin de sa protection. « Si par la médiation de Votre Seigneurie, » ajoutaient-ils, « Sa Majesté nous conserve la vie, nous vous serons éternellement obligés (2)... » Burleigh fut insensible aux souvenirs de l'amitié, comme Élisabeth à la voix de la pitié. Cette artificieuse reine affecta cependant de vouloir en délibérer : elle demanda à Morton de lui faire connaître les noms et les offenses des coupables (3). Mais sans attendre la réponse, elle ordonna à Drury, en termes très-durs, de livrer ses prisonniers à Morton, afin qu'il en disposât à son gré (4).

(1) *Morton à Burleigh*, 31 mai 1573, *State papers office*.

(2) *Lethington et Grange à Burleigh*, 1er juin 1573, *State papers office*, et Chalmers.

(3) *Élisabeth à Morton*, 9 juin 1573, Thorpe, t. I, p. 378.

(4) Melvil, p. 256 ; *Historie of James the sext*, p. 145.

Avant que cet ordre fût parvenu à Édimbourg, alors que les prisonniers pouvaient encore espérer, Lethington fut trouvé mort dans sa prison. On crut généralement à un empoisonnement, soit que le poison lui eût été versé par une main ennemie, soit qu'il l'eût pris lui-même pour mourir, comme dit Melvil, « à la manière des anciens Romains. » Son cadavre resta sur le sol, exposé aux insultes de la populace. Plusieurs de ses amis demandèrent à Drury la liberté de l'ensevelir; mais douze jours après, sa veuve Marie Fleming suppliait encore Burleigh de ne pas permettre que le corps de son infortuné mari souffrît après sa mort la honte et l'ignominie, et que ses pauvres enfants, qui étaient innocents des fautes de leur père, fussent réduits à la misère (1). Triste fin qui couronnait une vie pleine de honte ! De tous les hommes rusés et perfides qui troublèrent l'Écosse par leur ambition égoïste, nul ne fut plus rusé ni plus perfide que Lethington. La culture de son intelligence, son éloquence naturelle, la pénétration, les ressources inépuisables de son esprit, lui donnaient sur tous les politiques de son pays une supériorité incontestable; il lui manquait le sens moral, et ce qui seul grandit l'homme, la vertu. Avec toutes les facultés dont il était doué, il aurait pu être l'honneur de son pays, il n'en fut que le fléau.

Lorsque Drury reçut les ordres d'Élisabeth, quoiqu'ils fussent contraires à ses désirs et à son honneur, il n'osa point désobéir. Le 18 juin, il livra ceux des défenseurs du château qui restaient entre ses mains, et se retira immédiatement dans son gouvernement, mécontent et brouillé avec Morton, qui, le soupçonnant d'avoir reçu les confidences de ses prisonniers, essaya de le faire remplacer à Berwick par Killigrew (2).

(1) *Drury à Burleigh*, 18 juin, THORPE, t. I, p. 378; *Lady Lethington à Burleigh*, 21 juin 1573, CHALMERS, t. III, p. 615.

(2) MELVIL, p. 256; *Drury à Burleihg*, 18 juin, THORPE, t. I, p. 378, et *Morton à la comtesse de Lennox*, juin 1573, *Hopetoun* MS. Morton écrivait à la comtesse de Lennox : « I must forewarn Your Grace to be wary and » circumspect with the marechal of Berwick's informations, who had the » charge of Her Highness' forces on this service, for that he is undoubtedly » a secret friend to our enemies, and has not dealt willingly nor sincerely



Les secrets dont Grange devait être dépositaire rendaient son supplice inévitable. Cent gentilshommes de ses amis et de ses proches offrirent de se vouer au service du régent, de lui payer une somme de deux mille livres et une rente annuelle de trois mille couronnes. Quelque cupide que fût Morton, la peur que lui causait son prisonnier l'emporta sur la cupidité : le 3 août, Grange fut conduit d'Holyrood à la Croix du Marché pour être exécuté. Il protesta, devant la foule accourue pour assister à son exécution, qu'il mourait fidèle à sa foi, et non moins fidèle à sa reine. Il fut décapité, et sa tête exposée sur les murs du château (1).

Grange, si l'on ne considère que son indomptable valeur, méritait une fin moins ignominieuse ; mais de quelque renommée qu'il ait joui parmi ses contemporains, quoi qu'aient dit de lui quelques historiens, il n'est digne d'aucune estime. Assassin du cardinal Beaton, impliqué dans le meurtre de Riccio et dans celui de Darnley, espion gagé tour à tour de la France et de l'Angleterre, il trafiqua de son pays avec l'étranger, diffama sa reine, et la livra honteusement aux lords rebelles à la journée de Carberry-Hill. Il fut brave à la vérité ; mais la bravoure ne saurait racheter le crime et la bassesse. Des autres prisonniers quelques-uns eurent le sort de Grange. Morton épargna lord Hume, parce qu'il redoutait sa puissante famille. Killigrew demanda la grâce de Robert Melvil, et l'obtint d'autant plus facilement que les ennemis de Marie Stuart espéraient tirer de lui quelques révélations importantes.

La prise du château d'Édimbourg, la mort ou la dispersion de ses défenseurs, laissaient la reine captive sinon sans adhérents, du moins sans parti, et par conséquent sans espoir de restauration. Adam Gordon, qui avait refusé de faire sa soumission, voyant qu'il ne pouvait plus rien pour sa souveraine,

» in the charge he had in hand. » Et il demandait à la comtesse d'employer son influence pour faire remplacer Drury à Berwick par Killigrew (*Hopetoun* MS).

(1) *Historie of James the sext* ; MELVIL, p. 256 et 257; *Occurrents*, p. 335 et 336; THORPE, t. I, p. 380.



aima mieux renoncer à sa patrie qu'à sa fidélité : il se retira en France. Aussi, à partir de cette époque, l'autorité de Marie Stuart cessa d'être reconnue, et personne en Écosse n'entreprit de la relever.

CHAPITRE IV.

Proposition faite à Élisabeth par Morton de lier par une ligue l'Angleterre et l'Écosse et de faire mourir Marie Stuart. — Tyrannie et exactions du régent. — Douleur de Marie Stuart en apprenant la chute du château d'Édimbourg et la ruine de son parti. — Élisabeth lui accorde la permission d'aller aux eaux de Buxton et de conférer avec son chancelier du Verger. — Sa demande d'avoir un prêtre catholique. — Refus injurieux d'Élisabeth. — Protestations énergiques de Marie qu'elle est et a toujours été attachée à la foi catholique, et que ses entretiens avec les ministres de la Réforme n'ont fait que l'y confirmer. — Demande qu'il lui soit permis d'avoir des nouvelles de son fils. — Efforts qu'elle fait pour apaiser Élisabeth. — Rapports mensongers de ses ennemis contre elle. — Nouvelle mission de Killigrew en Écosse pour négocier avec Morton l'exécution de Marie. — Exigences pécuniaires de ce dernier et des seigneurs écossais. Craintes de Marie Stuart qu'elle ne soit secrètement empoisonnée. — Elle cherche à obtenir un traitement moins rigoureux en offrant des présents à sa rivale. — Empressement d'Élisabeth à les recevoir. — Réformes de Marie dans l'administration de son douaire. — Emploi qu'elle fait de ses revenus. — Avénement de Henri III. — Espérances que Marie en conçoit. — Offres qu'elle fait de se vouer au service du nouveau roi. — Intelligence précoce et éducation de Jacques VI. — Projet de la cour de France de le reconnaître comme roi d'Écosse. — Protestation de Marie contre ce projet. — Renouvellement du traité de Blois, malgré les remontrances de la reine captive. — Mort du cardinal de Lorraine. — Fénelon, rappelé de Londres, est remplacé par Castelnau de Mauvissière. — Prévention de Marie contre le nouvel ambassadeur. — Elle compte vainement sur l'appui de la France. — Elle est enveloppée dans la disgrâce des Guise. — Dernières années de Bothwell. — Sa déclaration que Marie est innocente du meurtre de Darnley.

Morton, resté seul maître de l'Écosse, ne songea plus qu'à affermir son pouvoir, et fit succéder aux horreurs de la guerre

civile les exactions et les scandales de la plus odieuse tyrannie. Il proposa à la reine d'Angleterre une alliance étroite entre les deux royaumes, pour le maintien de la religion et leur défense commune contre une invasion étrangère; et, revenant sur le projet de faire mourir Marie : « La cause de tous les troubles, » disait-il, « reste entre les mains et au pouvoir de Sa Majesté; je ne doute pas qu'elle n'y mette ordre, quand elle le jugera opportun. Présentement je ne veux pas être curieux sur ce sujet; j'attendrai de connaître ses intentions, et de quelle manière elle juge convenable de procéder à cet égard (1). » Il ne paraît pas qu'Élisabeth ait rien répondu immédiatement à cette insinuation.

Après s'être assuré par de nouvelles protestations de dévouement l'appui de l'Angleterre, le régent se mit à exploiter l'Écosse que lui avaient conquise les soldats anglais. « Ses succès, » dit Melvil, « l'avaient rendu si vain et si dédaigneux qu'il méprisa tout le reste de la noblesse. Il ne prit plus conseil que de lui-même... et se livra, sous prétexte de rendre la justice, à toutes sortes d'iniquités et d'extorsions (2). » Un tiers des biens de l'Eglise avait été affecté par la reine à l'entretien du clergé réformé; Morton persuada aux ministres qu'il leur serait plus avantageux d'en remettre l'administration entre ses mains, et il les administra à son profit. Quand, réduits à la misère, les ministres allèrent porter leurs plaintes à la cour, ils furent traités d'imposteurs et renvoyés avec mépris. Morton était pourtant un des plus fervents adeptes de la foi nouvelle.

Après avoir dépouillé le clergé, Morton se jeta comme un oiseau de proie sur la ville d'Édimbourg. Tous les habitants, qui avaient continué à y séjourner pendant qu'elle était occupée par les partisans de la reine, furent accusés de rébellion, et eurent à choisir entre un jugement public ou la rançon. Ces

(1) *Memoirs of the regent of Scotland to the queen of England*, 26 juin; *Morton à Burleigh*, 25 juin 1573, *State papers office*; *Morton à Killigrew*, 5 août, Thorpe, t. I, p. 380,

(2) Melvil, p. 260.

extorsions ne se bornèrent pas à la capitale. Des assises ambulantes, sous prétexte de rétablir l'ordre, promenèrent le pillage dans différentes parties du royaume. Personne n'échappait à cette spoliation organisée : les paysans devaient payer pour avoir cherché un refuge dans quelque ville occupée par les adhérents de Marie ; les marchands, pour avoir exporté de l'argent hors du royaume ; les protestants, pour avoir mangé de la viande pendant le carême. Quant à ceux qui n'étaient coupables que d'être riches, leur cas, dit Tytler, était le pire de tous. Et le produit de toutes ces exactions allait remplir les barils dans lesquels le régent, disait-on, enfermait ses trésors (1). Tout lui était bon pour satisfaire son insatiable avarice : il réclama, commme appartenant à la couronne, les bijoux de la reine que Moray avait attribués à sa femme ; il fit fabriquer dans son château de Dalkeith de la monnaie d'alliage, qu'il refusa après l'avoir mise en circulation.

Il ne fallut pas longtemps de ce despotisme effréné pour aliéner à Morton la noblesse et le peuple. Toutefois personne ne songeait à rallumer la guerre : « Les choses, » écrivait Fénelon, « semblent être en paix en Écosse sous la prétendue régence du comte de Morton, bien que j'aie avis qu'il s'y déporte en homme avare, violent et dissolu ; et de tous les principaux de la noblesse, il n'a près de lui à cette heure qu'un seul milord dont il entretient la femme, et en entretient encore deux ou trois autres mariées, au grand scandale d'un chacun (2). » Et c'était pour se donner un tel maître que l'Écosse avait impitoyablement chassé la douce et généreuse Marie Stuart ! Et pendant que cet homme sans foi se vautrait dans sa tyrannie, cette malheureuse princesse pleurait sur les malheurs de ses partisans. Quand Shrewsbury lui annonça la chute du château d'Édimbourg : « Vous ne m'annoncez jamais rien de bon, » répondit-elle ; « vous n'êtes qu'un messager de malheurs. » Et comme il lui représentait qu'elle devait être fort obligée à la reine d'Angleterre, qui n'avait rien épargné

(1) Melvil, p. 267.
(2) *Dépêche* du 15 février 1574, *Correspondance*, t. VI, p. 32.

pour faire rendre à son fils une forteresse aussi importante : « Beau service en vérité ! » répliqua Marie. « Et l'on me demande de la reconnaissance pour m'avoir ruinée sous prétexte de secourir mon fils. » « Quoiqu'elle cache son chagrin, » écrivait Shrewsbury avec l'insensibilité d'un courtisan, « cette nouvelle, j'en suis sûr, la mortifie très-fort (1). »

Depuis la découverte des menées avec l'Espagne et l'exécution du duc de Norfolk, Marie ne semblait plus s'occuper que du soin de sa santé et du règlement de son douaire. Elle fit demander à Élisabeth la permission d'aller aux eaux de Buxton, dans l'espoir d'y trouver quelque soulagement « à la dureté et à l'enflure de son côté. » Élisabeth accueillit très-mal cette demande : « Je voudrais bien, » dit-elle, « connaître le médecin qui a donné un tel conseil (2). » Cependant elle céda aux représentations et aux instances de Fénelon, après que Shrewsbury eut assuré que sa prisonnière serait tout aussi bien gardée à Buxton qu'à Sheffield (3) ; mais elle n'accorda la permission définitive que quand la saison était déjà avancée, et quand tous les étrangers eurent quitté Buxton.

Le changement d'air, un pays nouveau, quelques promenades et, par dessus tout, l'illusion que produit le contentement, exercèrent plus que les eaux, sans doute, une heureuse influence sur la santé de Marie. Lorsque au bout de trois semaines, elle rentra à Chatsworth où elle avait été momentanément transférée, elle était pleine de courage et d'espoir. Elle chargea Fénelon d'être l'interprète de sa reconnaissance auprès d'Élisabeth : « Et si je pouvais faire plus que je n'ai fait, » disait-elle, « pour lui rendre grâce des effets de sa bonne volonté envers moi, je vous assure que de toute mon affection et pouvoir je m'en acquitterais ; étant l'ingratitude un vice que j'abhorre trop, et duquel, grâce à Dieu, je ne me sens point entachée (4). »

(1) *Shrewsbury à Burleigh*, 7 juin 1573, *State papers office* ; *Marie à Élisabeth*, 20 janvier 1574, Labanoff.

(2) Labanoff, t. III, p. 335, 336, 341.

(3) Lodge, t. II, p. 28 et 29.

(4) *Marie à Fénelon*, 17 septembre 1573, Labanoff, t. IV, p. 81 et 82.

Marie avait obtenu une autre faveur, celle d'être visitée par son chancelier du Verger et par un employé de l'ambassade française. Elle eut toute liberté de conférer avec eux, et pendant leur séjour auprès d'elle, Shrewsbury lui témoigna des égards inaccoutumés; c'était pour qu'elle ne se plaignît point: « Ils ne seront pas plus tôt dehors, » écrivait-elle, « qu'il me sera fait des rudesses comme devant (1). » Elle ne se trompait point. Cependant, comme la moindre marque de bienveillance lui rendait quelque espoir, elle profita du retour de du Verger à Londres pour solliciter de nouveau la permission d'avoir un prêtre catholique. Sa demande lui fut durement refusée; ajoutant l'insulte au refus, Élisabeth lui fit répondre qu'elle ne demandait l'exercice du catholicisme que par dérision, et pour s'en vanter auprès des papistes; qu'elle pouvait avoir l'exercice d'une religion meilleure, et dont elle s'était contentée jusque-là.

Marie fut indignée : « J'en ai demandé exercice sérieusement, » répliqua-t-elle, « et non en riant; car je ne joue point à tel jeu. J'ai la religion en la révérence qu'il appartient à une dame chrétienne et affligée qui n'a recours sinon à Dieu... » Ce n'était point, disait-elle, ni le lieu ni l'occasion de rechercher quelle était la meilleure religion; mais elle était résolue de rester attachée à la sienne. Elle avouait que « destituée de prêtre catholique, elle avait consenti d'assister aux exercices du culte protestant, pour montrer qu'elle ne portait ni haine ni rancune à ceux qui suivaient ce culte, ni horreur à ce qui pouvait être bon dans leur doctrine, et qu'elle était prête à se réconcilier avec eux. » Elle avait souvent écouté la parole de leurs ministres, et plusieurs fois avec eux devisé sur les questions religieuses : « et tout ce que j'ai appris d'eux, » ajoutait-elle, « est en somme que de tous lesdits ministres, je n'en ai pas trouvé deux qui tinssent un même chemin, ainsi tous bigarrés et en diverses opinions des principaux points de notre foi; de sorte qu'au lieu de me persuader une nouvelle doctrine, ils me confirmèrent dans la mienne; car ils m'en

(1) Labanoff, t. IV, p. 76 et 83.

baillèrent de tant de façons et si mal assaisonnés à mon gré, que, ores que j'eusse eu envie de changer, ils m'en eussent fait perdre le goût (1)... »

A la privation de l'exercice de son culte se joignait pour Marie la douleur de ne recevoir aucune nouvelle de son fils : « C'est tout ce que j'ai au monde, » s'écriait-elle ; « et plus je vais en avant, plus j'en suis folle mère, ce qui me semble bien m'être à pardonner ; et étant privée de le voir, si à tout le moins je pouvais être sûre de son portement, mon mal serait demi allégé, et porterais plus aisément mon affliction (2). »

Le ton prévenant et soumis auquel s'était résigné Marie Stuart semblait avoir (3) tempéré les ressentiments d'Élisabeth ; des rapports envenimés et calomnieux vinrent bientôt les raviver. On accusa Marie d'avoir tenu des propos injurieux contre sa cousine, et d'avoir cherché à séduire des sujets anglais. Morton écrivit qu'il fallait avoir les yeux ouverts sur la France ; et l'ambassadeur anglais à Paris donna avis que le duc d'Anjou, récemment élu roi de Pologne, avait fait demander au pape une dispense pour épouser sa belle-sœur, la reine d'Écosse. Élisabeth se décida à reprendre avec Morton « la grande affaire, » interrompue par la mort du comte de Mar : Killigrew fut envoyé une seconde fois en Écosse ; il trouva les Écossais refroidis à l'égard de l'Angleterre. Morton fit entendre qu'il ne consentirait à l'exécution de Marie que moyennant une somme considérable pour lui, et des pensions pour les principaux nobles qui y donneraient leur adhésion. Killigrew comprit qu'il n'avait aucune chance de réussir dans sa négociation ; il demanda à être rappelé : « Je ne vois pas, » écrivait-il à Walsingham, « pourquoi je resterais ici plus longtemps, surtout si l'on n'est pas décidé aux pensions qui sont la seule base sur laquelle on puisse négocier. Je prie Dieu que nous ne fassions pas en cela comme ceux qui refusèrent, pour les trois livres de la Sybille, le prix qu'ils furent bien aises

(1) *Marie Stuart à Fénelon*, 30 novembre 1573, LABANOFF, t. IV, p. 94-99.
(2) LABANOFF, t. IV, p. 99 et 100.
(3) *Marie à Élisabeth*, 16 janvier 1574, LABANOFF, t. IV, p. 101 et 102.

ensuite de donner pour le seul qui restait. J'avais laissé le marché à un prix moins élevé que celui qu'on réclame aujourd'hui (1). »

Élisabeth enjoignit à Killigrew, malgré ses représentations, de ne point quitter l'Écosse qu'il n'eût pénétré à fond les intentions de Morton ; et Walsingham lui écrivit, pour rendre la conclusion du marché plus facile, que Sa Majesté avait assez de confiance dans le régent pour lui livrer la reine d'Écosse (2). On ignore quelles étaient les conditions que proposait Élisabeth ; on ignore également ce qui se passa entre Morton et l'envoyé anglais dans une dernière conférence qu'ils eurent à Aberdeen, et où fut traitée « la grande affaire » ; mais ce qu'on peut conclure des quelques renseignements qui restent, c'est que Marie Stuart ne dut la prolongation de son martyre qu'à la cupidité insatiable de la noblesse d'Écosse et à l'avarice de la reine d'Angleterre (3).

La captive n'avait rien soupçonné, pas plus que la première fois, des négociations de Killigrew ; mais elle n'ignorait pas que sa vie était sans cesse menacée. Fénelon fut averti qu'un complot s'ourdissait pour la faire mourir elle et son fils ; elle-même fut informée qu'un nommé Rolson avait été acheté pour l'empoisonner. Ce misérable, dont Élisabeth avait payé les dettes pour le faire sortir de prison, fut envoyé plus d'une fois à Sheffield ; il s'échappa à dire, dans un de ses voyages, « que, si quelqu'un empoisonnait la reine d'Écosse, il savait de bon lieu que la reine d'Angleterre leur saurait bon gré de l'ôter de si grande peine (4). » Marie se fit envoyer du contre-poison par l'ambassadeur de France ; et comme on voulait l'enlever à la garde de Shrewsbury, qu'elle croyait incapable d'une complaisance criminelle, pour la confier à Bedford son ennemi

(1) *Killigrew à Walsingham*, 23 juin et 12 juillet 1574, dans Tytler, t. VI, p. 221, 223 et 224.

(2) *Walsingham à Killigrew*, 30 juillet 1574, Thorpe, t. I, p. 386.

(3) Tytler, t. VI, p. 224-226. Le biographe des Douglas, Hume de Godscroft, dit que « Morton était un trop vieux chat pour s'attacher à la queue une paille aussi longue. »

(4) Labanoff, t. IV, p. 126 et 127.



déclaré, ou à Huntingdon son compétiteur, elle fit prier les princes chrétiens de s'y opposer ; mais elle demandait que leurs représentations fussent faites avec assez de ménagement pour que sa rivale ne pût point s'en offenser (1).

Elle avait bravé sans profit l'impérieuse Élisabeth, elle voulait essayer si, par des prévenances, elle parviendrait à l'apaiser : « On m'a avertie, » écrivait-elle, « qu'il faut que je lui fasse des présents (2). » Dès lors, le désir d'offrir quelque chose qui pût être agréable devint un de ses soucis et une de ses occupations. Elle chargea Fénelon de lui acheter « du satin, de la soie, du fil d'argent, de la bissette d'or garnie de paillettes d'argent la plus délicate qu'il pourrait trouver (3). » Elle lui recommandait de se hâter : « s'il ne lui envoie bientôt ce qu'elle a demandé, elle chômera, ce dont elle sera bien marrie, car ce n'est pas pour elle qu'elle travaille (4). » Le fil d'argent était quelquefois trop gros, la soie mal assortie, mais l'ambassadeur avait fait de son mieux ; elle le remerciait avec autant d'effusion naïve que le grave diplomate avait mis de bonne grâce à s'acquitter de sa commission. Elle cherchait à intéresser son oncle le cardinal de Lorraine à ses préoccupations ; elle écrivait à son ambassadeur à Paris l'archevêque de Glasgow : « Je vous prie, faites-moi faire un beau miroir d'or pour pendre à la ceinture, avec une chaîne pour le pendre ; et qu'il soit sur le miroir le chiffre de cette reine avec le mien, et quelque devise à propos que le cardinal mon oncle devisera... Ces petites folies-là la feront plutôt couler le temps avec moi que nulle autre chose (5). » Dès qu'elle avait terminé quelque ornement de toilette, elle l'adressait à Fénelon pour le présenter à Élisabeth : « Vous excuserez les fautes, s'il vous plaît, » disait-elle, « et en prendrez une part pour vous qui n'êtes bon choisisseur de fil d'argent; et pour amende de votre

(1) Labanoff, t. IV, p. 122, 123 et 127; Fénelon, t. VI, p. 301.
(2) *Idem*, t. IV, p. 213.
(3) *Idem*, t. IV, p. 222 et 223.
(4) *Idem*, t. IV p. 119.
(5) *Idem*, t. IV, p. 187, 213, 214, 224, 256.

part, mettrez peine d'entendre en quoi je pourrai travailler qui puisse lui être agréable, et m'en avertissant, je ferai mieux à l'avenir (1). »

Ces petits présents, « fort mignonnement ouvrés de la main même de la reine d'Écosse et accompagnés de lettres fort gracieuses, » étaient reçus avec empressement (2). Dans le premier accès de joie, Élisabeth avait promis qu'elle enverrait en retour quelque présent (3) ; elle se ravisa, et se contenta « de ramentevoir à la reine d'Écosse qu'elle avait quelques ans de plus qu'elle, et que celles qui avançaient en âge volontiers prenaient à deux mains, et ne donnaient que d'un doigt (4). » Ce n'était point des présents que cherchait Marie Stuart, mais un allégement à sa captivité ; et elle ne pouvait pas même obtenir à ses lettres une réponse qu'elle sollicitait avec instance, comme une preuve de l'apaisement de sa rivale (5). Ne prévoyant plus de terme à sa captivité, elle s'ingéniait à en combler le vide. Elle demandait à son ambassadeur à Paris, avec autant de sérieux et de sollicitude que s'il se fût agi d'affaires importantes, de lui envoyer des tourterelles et des poules de Barbarie par un messager exprès, avec l'instruction pour les élever : « Je prendrai plaisir, » disait-elle, « à les nourrir en cage, comme je fais de tous les petits oiseaux que je puis trouver. Ce sont passe-temps de prisonnier (6). »

Jusque-là son douaire avait été administré par ses oncles, et par un conseil chargé de ses intérêts. Chacun avait cherché à y trouver son profit. Elle déclara que désormais elle entendait voir de ses propres yeux, et disposer elle-même de ses revenus (7). Elle en fit deux parts, dont l'une, la moins considérable, devait lui être envoyée en Angleterre pour subvenir à ses besoins et payer ses serviteurs ; la seconde, être distri-

(1) LABANOFF, t. IV, p. 160.
(2) *Correspondance de Fénelon.*
(3) LODGE, t. II, p. 121.
(4) FÉNELON, t. VI, p. 397 et 398.
(5) LABANOFF, t. IV, 222, 240 et 241.
(6) *Idem*, t. IV, p. 183 et 187.
(7) *Idem*, t. IV, p. 137-155, 177 et 178.

buée en France à ceux de ses sujets qui s'étaient ruinés pour elle et qui, réduits à la misère, étaient obligés d'implorer sa charité. Elle avait elle-même dressé la liste des pensions à payer; quelques oublis avaient été involontairement commis, elle s'empressa de les réparer : « Je m'émerveille, » disait-elle, « comment j'ai omis Annibal; je vous le recommande, je l'aime trop pour le laisser en arrière (1)... Servais de Condé, un ancien et bon serviteur, s'est plaint à moi d'avoir été oublié dans mon état...; j'entends que lui et sa femme y soient remis au premier (2)... Je vous recommande aussi le vieux Curle,... je lui ai assigné quelque argent; tenez la main qu'il lui soit promptement payé; et, s'il se présentait moyen de pourvoir quelques-uns de ses enfants, vous me feriez plaisir d'en chercher le moyen (3)... » Ces détails, pris au hasard, seraient à coup sûr peu dignes de l'histoire, si, en éclairant un des traits caractéristiques de la figure de Marie Stuart, ils ne réfutaient ceux des historiens qui ont fait de cette princesse une femme méchante, habile dans la haine et implacable dans le ressentiment.

Des passe-temps de prisonnier ne pouvaient longtemps suffire à occuper une nature aussi active. Quand elle eut reconnu que par la soumission et les prévenances elle n'obtiendrait de sa rivale ni la liberté, ni même un traitement meilleur, elle recommença à prendre en horreur les murs de sa prison : « Qu'on ne me laisse plus ici abandonnée à mes ennemis ! » s'écriait-elle (4). Les circonstances semblaient être devenues plus favorables : Henri III venait de succéder à Charles IX; « c'était celui de tous ses beaux-frères en qui elle avait toujours le plus espéré, pour la bonne volonté qu'il n'avait cessé de lui porter d'enfance (5); » de sourdes rivalités divisaient la cour d'Angleterre, Burleigh « parlait d'elle plus honnêtement,

(1) Labanoff, t. IV, p. 128.
(2) *Idem*, t. IV, p. 188.
(3) *Idem*, t. IV, p. 167 et 168.
(4) *Idem*, t. IV, p. 204.
(5) *Idem*, t. IV, p. 191 et 192.

Leicester se montrait courtois (1) ; » le favori dédaigné rêvait, disait-on, d'épouser la reine d'Écosse. Cette crédule princesse vit dans toutes ces circonstances des motifs d'espérer. Elle fit recommander au nouveau roi sa personne et ses affaires, offrit de lui rendre tous les services qu'elle pourrait, et songea à prendre des mesures pour faire enlever son fils et l'envoyer en France.

Jacques VI avait alors huit ans. La précocité de son intelligence était pour tous ceux qui l'approchaient un sujet d'étonnement. James Melvil parle de lui comme d'un prodige pour les dons extraordinaires de son esprit, pour son jugement, sa mémoire et son langage : « Je l'ai entendu, » dit-il, « discourir, en se promenant pendu au bras de la vieille comtesse de Mar, sur le savoir et l'ignorance, et je n'ai pas été moins surpris qu'émerveillé (2). » Ce développement hâtif du jeune prince était gâté par le traitement humiliant que lui infligeait son précepteur. Vieillard acariâtre et méchant, Buchanan battait et injuriait son royal élève, et comprimait par un système d'intimidation brutale ses aspirations généreuses et les manifestations de son caractère. Il n'est guère étonnant que Marie Stuart songeât à soustraire son fils aux leçons d'un tel maître et à l'influence de Morton. Elle avait médité plusieurs fois de l'envoyer en Espagne ; maintenant c'était à la France qu'elle désirait le confier, dans l'espoir que ce gage d'alliance lui assurerait la protection de Henri III. Mais rien n'était changé dans la politique de la France.

Marie Stuart ne tarda pas à s'en apercevoir. Elle apprit tout à coup que le nouveau roi, pour recouvrer l'alliance de l'Écosse, se disposait à reconnaître Jacques VI, et à négocier avec les seigneurs qui l'avaient couronné, sans tenir compte des droits de la mère : M. de Mandreville était déjà désigné pour aller conduire la négociation. Marie en fut vivement affectée ; elle s'empressa d'écrire à son ambassadeur à Paris, afin qu'il s'entendit avec le cardinal de Lorraine pour s'opposer à ce projet :

(1) Labanoff, t. IV, p. 199 et 205.
(2) *Mémoires de Melvil.*



« Et dites hardiment au roi que, s'il l'exécute, il me fera le plus grand tort qu'il saurait me faire; et je le supplie ne me pas nuire au moins, si ses affaires ne lui permettent pas de m'aider. » Elle proposait de renouveler l'ancienne ligue entre les deux royaumes, et, si Henri III voulait lui promettre sa faveur, d'envoyer le prince d'Écosse en France, de gagner à la dévotion du roi tous les amis qu'elle comptait en Angleterre, et de lui « faire bonne intelligence » de toutes les menées d'Élisabeth et de ses ministres. Pour le moment elle ne demandait, en retour, à Henri III que de faire des « recommandations un peu plus hardies » en sa faveur, dans le cas où l'on voudrait la confier à des mains suspectes ou attenter à sa vie : « Si le roi est brave, » disait-elle, « ils le craindront; s'il est doux, ils le braveront; et m'en croyez. » Mais elle déclarait que ni le roi de France ni celui d'Espagne n'auraient son fils, à moins qu'elle ne fût sûre elle-même d'être protégée (1).

Depuis le traité de Blois, les intrigues de l'Angleterre pour susciter ou nourrir des troubles en France, avaient été tout aussi actives qu'auparavant. Personne ne l'ignorait; mais la crainte qu'Élisabeth ne s'alliât avec l'Espagne, les négociations pour le mariage de cette reine avec un prince français, rendaient Catherine de Médicis plus complaisante que ne le permettait la dignité de la France. Élisabeth, sous prétexte de resserrer les liens entre les deux pays, demanda que la ligue fût renouvelée. Quand Marie apprit que Henri III y était disposé, elle écrivit au cardinal de Lorraine avec un mélange de tristesse et d'amertume : « Si le roi me laisse, il mettra ma vie à l'encan et fortifiera ses ennemis et les miens... Je ne le veux requérir faire aucune entreprise pour moi, durant la vie de cette reine,... car je ne prétends déposséder personnes qui sont déjà en possession... Je ne lui demande autre chose, sinon qu'il ne me perde du tout, comme il fera, faisant ligue avec elle sans m'y comprendre (2). » Le cardinal de Lorraine, à qui Marie adressait ces plaintes, venait de mourir : c'était pour

(1) Labanoff, t. IV, p. 243-246.
(2) *Idem*, t. IV, p. 251 et 258.

elle un appui de moins et une douleur de plus. « Eh bien ! » s'écria-t-elle en l'apprenant, « je suis prisonnière, et Dieu me prend l'une des créatures que j'aimais le mieux. Que dirai-je plus? Il m'a ôté d'un coup mon père et mon oncle; je le suivrai, quand il plaira à Dieu, avec moins de regret (1). »

Un mois après, M. de la Châtre allait à Londres pour renouveler le traité de Blois : Marie était une seconde fois officiellement abandonnée par ceux dont c'était le devoir et l'honneur de la défendre. Henri III avait ordonné à son ambassadeur de la visiter; il joignit à cet ordre des compliments de condoléance. Les autres princes, ses parents, lui adressèrent des lettres affectueuses; on lui conseillait de chercher par tous moyens à complaire à la reine d'Angleterre. Le conseil ressemblait presque à une ironie. Marie se montra reconnaissante des bonnes paroles; s'il n'y avait rien à espérer pour elle-même, peut-être le roi et les Guise ne refuseraient-ils pas leur protection « à ses pauvres sujets bannis. » Ce fut pour eux qu'elle réserva pendant quelque temps ses généreuses importunités.

Marie eut encore la douleur de perdre à cette époque son défenseur le plus constant et le plus dévoué. Fatigué des affaires, laissé par son maître dans un état voisin de la détresse, Lamothe-Fénelon demandait depuis longtemps à être rappelé d'Angleterre. Il fut remplacé par Castelnau de Mauvissière, le 10 septembre 1575. Le nouvel ambassadeur était partisan de l'alliance anglaise; il avait pour mission spéciale de la consolider. Peu ami des Guise, et tout occupé des intérêts de son pays, tels qu'il les entendait, il n'était point disposé à se prêter aux projets de la reine d'Écosse. Celle-ci en conçut des défiances; et, impatiente des conseils qu'il se permettait de lui donner, elle aurait voulu qu'il fût remplacé par un ambassadeur meilleur catholique et plus ami de sa famille (2). Elle devait revenir plus tard de ses injustes préventions.

Quoique délaissée par Henri III et peu favorisée par l'am-

(1) Labanoff, t. IV, p. 263 et 264.

(2) Labanoff, t. IV, p. 296, 297, 302, 328, 329, 372, et t. V, p. 12.

bassadeur de ce prince, quoique conseillée par l'évêque de Ross de se jeter dans les bras de l'Espagne, c'était toujours de ce pays « qui l'avait nourrie, » qu'elle attendait sa délivrance. Persuadée que la guerre civile, rallumée en France par les excitations de l'Angleterre, empêchait seule Henri III de la secourir, elle était décidée « à patienter doucement en attendant l'issue des troubles. » Mais la paix ne devait pas lui profiter plus que la guerre. Le traité de pacification, signé le 9 mai 1576, donna naissance à la Sainte-Ligue ; et, comme les Guise s'étaient mis à la tête de cette formidable association, Marie se trouva enveloppée dans la haine que vouèrent à l'ambitieuse maison de Lorraine Catherine de Médicis et son fils. Le duché de Touraine, qui était la meilleure partie de son douaire, lui fut enlevé et transféré au duc d'Anjou ; on lui donna en échange le comté de Vermandois. Ses revenus en furent diminués, au moment même où elle était dans la plus grande pénurie d'argent, et où ceux qui sollicitaient ses secours étaient si nombreux, « qu'elle était réduite à se cacher pour n'avoir pas le chagrin de refuser (1). »

Vers cette époque, le bruit se répandit et parvint aux oreilles de Marie que Bothwell venait de mourir ; qu'avant sa mort il avait confessé ses crimes, et l'avait déchargée publiquement de toute complicité dans le meurtre de Darnley (2).

On se souvient que ce bandit, après avoir fui en Danemark, avait été réclamé par Moray, et que Frédéric II s'était contenté de l'enfermer dans la forteresse de Malmoë. La demande d'extradition fut renouvelée plusieurs fois par les régents d'Écosse, et appuyée d'autant plus fortement par Élisabeth, que Bothwell travaillait, on le sut, à fournir à Marie des renseignements « qui pouvaient être très-préjudiciables aux deux royaumes, et très-désagréables à la reine d'Angleterre (3). » Ces renseignements mentionnés dans une lettre de Thomas

(1) Labanoff, t. IV, p. 313, 314, 321-324 et *passim*.

(2) Labanoff, t. IV, p. 331, et Keith, *appendix*.

(3) *Thomas Buchanan à Cecil*, january 19, 1571; *Latter years of James Hepburn by the rev.* Ellis, p. 13, from *Archeologia*, t. XXXVIII, 1861.

Buchanan, qui avait été envoyé en Danemark pour réclamer Bothwell, étaient si compromettants pour les rebelles que cette lettre ne put être montrée qu'après avoir été copiée et falsifiée par Morton (1).

Cependant, lassé des importunités d'Élisabeth, Frédéric II avait consenti à la fin à ce que son prisonnier fût conduit en Angleterre, à condition que dans son jugement, on se conformerait aux règles de la plus stricte justice. Bothwell devait être livré au mois d'août 1571 (2); mais persuadés que la reine d'Angleterre se souciait fort peu du châtiment des meurtriers, et que dans toute cette affaire elle ne cherchait qu'une occasion de scandale, les amis de Marie, Fénelon entre autres, conseillèrent au roi de France d'empêcher l'extradition (3). Frédéric II promit au chevalier de Dantzay, qui représentait alors la France à Copenhague, de ne rien faire sans le prévenir. Peu après, l'ambassadeur écrivait à sa cour : « Bothwell s'est engagé à céder au roi de Danemark ses droits sur les îles Orkney et Shetland; et je pense qu'à cause de cela le roi ne s'en dessaisira pas facilement (4). » Quels que fussent les motifs de Frédéric, il est certain qu'il garda son prisonnier. Mais à partir de ce moment, tout ce qui le concerne devient de plus en plus obscur : il semble que le roi de Danemark eût pris à tâche de le faire oublier. Le 23 juin 1573, Dantzay écrivait à Charles IX : « Le roi avait jusque-là assez bien entretenu le comte de Bothwell; mais depuis quelques jours, il l'a fait mettre en une fort mauvaise et étroite prison. » Cette prison, suivant le rév. R. S. Ellis, était le château de Drachsholm, sur la côte nord de l'île de Sealand (5).

Dans l'année 1575 ou 1576, et peut-être plus tôt, Bothwell, atteint d'une grave maladie et presque mourant, « fut prié par

(1) Goodall, t. II, p. 383.

(2) *Correspondance des régents d'Écosse, de Th. Buchanan, d'Élisabeth, de Frédéric II*, Teulet, *Supplément*, p. 151-154, 190-200, 203, 237; *Archives de Simancas*; *Latter years of James Hepburn.*

(3) Fénelon, t. IV, p. 147, 148 et 152.

(4) *Latter years of James Hepburn.*

(5) *Ibidem*, p. 3 et 7.

l'évêque de Scone, en présence de quatre seigneurs danois et de quatre baillis de la ville, de déclarer librement ce qu'il savait de la mort de Darnley et des auteurs de cette mort, comme il en répondrait devant Dieu au jour du jugement, où toutes choses, tant cachées soient-elles, seront manifestées. Alors le moribond commença par jurer, sur le salut de son âme, que la reine n'avait jamais connu le complot, ni consenti au meurtre du roi; que c'était lui et ses amis, par son ordre, qui l'avaient commis, et que divers seigneurs y avaient consenti et s'étaient engagés par leur signature. Prié de nouveau de dire les noms de ses complices ou de ceux du moins dont il se souvenait, il nomma les comtes de Moray et de Morton, milord Robert, abbé d'Holyrood, l'archevêque de Saint-André, les comtes d'Argyle, de Crawford, de Glencairn, lord Boyd, et les lairds de Lethington, de Buccleugh et de Grange. Puis, après avoir fait la confession de ses autres crimes, il en demanda pardon à Dieu; et, succombant sous cet effort, » disent les documents, « il tomba en défaillance et mourut (1). »

Le bruit de la mort de Bothwell se répandit en effet. Dantzay l'annonçait à Henri III dans une dépêche du 24 novembre 1575; et la nouvelle en fut tenue pour vraie en Angleterre, au printemps de l'année suivante. Le roi de Danemark la laissa s'accréditer pour échapper aux demandes importunes; mais il est certain que son prisonnier vécut encore quelques années. Des historiens ont prétendu qu'il devint fou à la fin de sa vie, par suite des rigueurs de sa prison; il paraît que, même au château de Drachsholm, il était mieux traité qu'il ne le méritait. Il mourut le 14 avril 1578, et fut enterré dans l'église paroissiale de Faarweile où, d'après la tradition, son cercueil se voit encore aujourd'hui (2).

(1) Voy. Labanoff, *Documents relatifs au comte de Bothwell*, et Teulet, *Supplément*, p. 240-245.

(2) *Latters years of James Hepburn*. Le rév. Ellis raconte que le 30 mai 1858, il se rendit à Faarweile, et que ce cercueil fut ouvert devant lui. Après l'avoir décrit ainsi que le squelette qu'il contient, il conclut « que rien ne prouve absolument que ce soient les restes de Bothwell, mais que rien non plus ne prouve le contraire » (P. 6).



Quand Marie fut informée que Bothwell avait fait une déclaration en faveur de son innocence, elle pria son ambassadeur à Paris « d'en rechercher la vérité par tous les moyens. » Elle proposa d'envoyer Monceaux, qui connaissait le Danemark, « pour s'en enquérir plus particulièrement et en rapporter les attestations (1). »

L'archevêque de Glasgow répondit qu'on savait à Paris depuis longtemps déjà la mort de Bothwell, et que la reine mère avait fait demander son testament; que néanmoins il approuvait le voyage de Monceaux, mais qu'il n'avait aucun moyen de lui fournir de l'argent. Marie parvint à se procurer 500 livres. Quand il fallut partir, Monceaux refusa, déclarant qu'il avait d'avance dépensé cette somme au service de la reine (2).

Sur ces entrefaites, Marie apprit qu'Élisabeth avait reçu une copie de la déclaration de Bothwell, et l'avait supprimée le plus secrètement possible; qu'une seconde copie existait en Écosse, où son fils l'avait surprise entre les mains des courtisans, et s'était écrié après l'avoir lue: « Je suis heureux, après tant de calomnies contre ma mère, de voir enfin une preuve aussi manifeste de son innocence (3). » Marie avait tout lieu de croire que Catherine de Médicis obtiendrait ce qu'on n'avait refusé ni à la reine d'Angleterre ni au régent d'Écosse, et qu'elle serait par la France suffisamment renseignée : elle renonça pour le moment à envoyer en Danemark. On ne voit pas qu'elle soit jamais parvenue à se procurer ce document, qui était cependant pour elle de la plus haute importance. Mais quoiqu'il ait, depuis, complétement disparu, et qu'il n'en reste plus que deux extraits dont l'authenticité est contestable, il n'en est pas moins certain qu'il a existé; et on peut ajouter que, s'il n'avait pas été favorable à Marie, on n'aurait pas mis autant de soin à le supprimer en Angleterre et en Écosse (4).

(1) Labanoff, t. IV, p. 330 et 331, et Keith, *appendix*.
(2) Keith, *appendix*, p. 300 et 301.
(3) Labanoff, t. IV, p. 340, et Keith, *appendix*.
(4) Voy. note N.

CHAPITRE V.

Dévouement de Marie Stuart à la cause du catholicisme. — Son testament en faveur de Philippe II. — Projet formé par D. Juan d'envahir l'Angleterre et d'épouser la reine d'Écosse après l'avoir délivrée. — Redoublement de rigueur contre elle. — Négociation pour transporter Jacques VI hors d'Écosse. — Mécontentement de Marie contre le pape parce qu'il refuse, après l'avoir promis, l'argent nécessaire à cette entreprise. — Ligue en Écosse contre Morton. — Son abdication. — Le roi prend les rênes du gouvernement. — Influence des amis de Marie Stuart. — Espoir qu'en conçoit cette princesse. — Intrigues de Morton pour ressaisir le pouvoir. — Il y parvient avec l'aide du comte de Mar. — Protestation des membres du conseil de régence. — Les deux partis prennent les armes. — Intervention de Bowes. — Le roi retombe sous le joug de Morton. — Inquiétudes de Marie pour son fils. — Nouveaux efforts pour le faire transporter hors d'Écosse. Vain appel fait par Marie à la protection de Henri III et de Catherine de Médicis. — Menées de l'évêque de Ross en Allemagne. — Promesses de l'empereur et du duc de Bavière en faveur de Marie. Découverte de ces intrigues par les espions de Walsingham. — Récriminations d'Élisabeth contre Marie. Voyage de Nau en Écosse. — Il ne peut obtenir de voir le jeune roi. — Ruine des Hamilton. — Empoisonnement d'Athol et de Montrose. — Élisabeth déclare qu'elle consent à épouser le duc d'Anjou. — Voyage du prince français en Angleterre. Marie se tourne vers l'Espagne. — Arrivée en Écosse de d'Aubigny, comte de Lennox. — Il gagne bientôt la faveur du jeune roi. — Jalousie de Morton. — Réveil des factions. — Lutte engagée entre l'ex-régent et le favori. — Intrigues de l'Angleterre pour perdre d'Aubigny. Résolution de Marie de chercher sa liberté dans un accommodement avec Élisabeth. — Refus de celle-ci d'entrer en négociations avec sa captive. — James Stewart. — Il accuse Morton d'avoir pris part au meurtre de Darnley. — Le conseil ordonne l'arrestation de l'accusé. — Joie et espoir de Marie à cette nouvelle. — Efforts d'Élisabeth pour sauver Morton. — Ses craintes que le roi d'Espagne n'intervienne en Écosse. — Intrigues de l'archevêque de Glasgow pour organiser une expédition qui envahira l'Irlande,

puis l'Écosse. — Complot ourdi par les agents anglais pour assassiner les principaux conseillers de Jacques VI, et découvert par Lennox. — Jugement de Morton. — Sa dernière confession. — Son exécution.

Les luttes religieuses produisent l'intolérance et le fanatisme par la même raison que la persécution enfante des martyrs. Marie Stuart, en rentrant dans ses États, s'était appuyée sur les réformés, et avait recherché, de préférence à l'alliance de la France, celle de la protestante Élisabeth. Dans les premiers temps de sa captivité en Angleterre, elle n'avait fait aucune difficulté d'assister aux prières et aux prêches des ministres anglicans, pour prouver qu'elle n'avait aucune haine contre ceux qui pratiquaient la religion nouvelle. Mais quand les mauvais traitements et les persécutions, accumulés contre elle et ses amis sous prétexte de religion, eurent aigri son âme, elle chercha le remède là où ses persécuteurs le lui montraient : dans le triomphe du catholicisme sur la Réforme.

Ce triomphe fut, pendant les dix dernières années de sa vie, le but de tous ses efforts ; elle déclara plus d'une fois « qu'elle était prête à se sacrifier pour le succès d'une aussi belle entreprise (1). » Elle était sincère, sans doute, dans son zèle pour le catholicisme ; elle devait toutefois espérer que les princes chrétiens, qui avaient laissé outrager dans sa personne la majesté des couronnes, se décideraient peut-être à la secourir quand sa cause serait confondue plus complétement avec celle du catholicisme. Mais sachant par expérience que l'intérêt de la religion ne touchait profondément les princes qu'autant qu'il était d'accord avec leur intérêt politique, elle rédigea vers cette époque un projet de testament, destiné à flatter à la fois le zèle relieux et l'ambition de Philippe II : testament si étrange de la part d'une mère, qu'on ne saurait l'attribuer qu'à un accès de dépit ou de découragement. Si le prince d'Ecosse renonçait à l'hérésie dans laquelle il avait été nourri, elle l'instituait unique héritier de son royaume d'Écosse et de ses droits à la couronne d'Angleterre ; si, au contraire, il persistait dans la

(1) LABANOFF, t. IV, p. 375-377, et t. V, p. 71 et 72 et *passim*.

foi réformée, elle ne lui laissait que l'Écosse, et léguait tous ses autres droits au roi catholique avec l'avis et consentement de Sa Sainteté, « tant pour le voir aujourd'hui seul appui sûr de la religion catholique, que par reconnaissance des gratuites faveurs qu'elle et les siens avaient reçues de lui (1). »

Tant que le prince d'Écosse restait livré aux influences de ceux qui l'avaient entre leurs mains, il n'y avait aucun espoir qu'il se convertît ; aussi Marie cherchait-elle tous les moyens de le faire transporter soit en France, soit en Espagne : des négociations étaient entamées à ce sujet avec les Guise, avec l'ambassadeur de Philippe II à Paris, à Rome avec le pape, de qui elle espérait les sommes nécessaires au succès de l'entreprise (2). Elle n'avait d'autre préoccupation en ce moment ; ses ennemis cependant lui prêtèrent une intrigue bien plus coupable, qui était éclose dans le cerveau de don Juan d'Autriche, mais à laquelle il paraît qu'elle était complétement étrangère.

Le vainqueur de Lépante était de cette famille de bâtards qui, comme Moray et Maurice de Saxe, se persuadent que le monde leur doit un trône parce qu'ils sont nés du caprice d'un roi. Lorsque la couronne de Tunis, qu'il avait espérée, lui eut échappé, don Juan se mit à rêver la conquête de l'Angleterre et la délivrance de la reine d'Écosse, persuadé qu'il obtiendrait facilement la main de cette princesse après qu'il l'aurait mise en liberté. Grégoire XIII avait approuvé cette aventureuse entreprise ; Philippe II ne s'y prêtait qu'avec répugnance. Don Juan ne laissait pas d'en préparer secrètement l'exécution, lorsqu'une lettre qu'il adressait au roi d'Espagne tomba entre les mains du prince d'Orange. Informée par cette lettre du projet de don Juan, Élisabeth ordonna sur-le-champ des préparatifs de guerre ; et un traité fut conclu avec le prince d'Orange, par lequel l'Angleterre s'engageait à fournir aux protestants de Flandre une armée et 100,000 livres sterling. Marie Stuart ne savait des rêves de don Juan que ce qu'elle en

(1) *Projet de testament*, février 1577, LABANOFF, t. IV, p. 354-356.
(2) LABANOFF, t. IV, p. 345.

avait appris indirectement : « Il est très-véritable, » écrivait-elle confidentiellement à l'archevêque de Glasgow, « que je n'ai connaissance d'aucune pratique de ce côté-là. Aussi, s'il y en a, hormis ce que vous et M. de Ross m'avez écrit en termes généraux, je n'en ai été faite participante et n'y ai prêté mon consentement (1). » Ce fut un prétexte à de nouvelles persécutions contre elle.

L'inépuisable Burleigh redigea un de ces factums qu'il affectionnait, dans lequel il discutait pour la vingtième fois les moyens de se débarrasser de la reine d'Écosse. On retrancha à cette malheureuse de sa liberté, déjà si restreinte, et l'ordre fut donné à Shrewsbury de la transférer à Chatsworth, s'il l'y croyait plus en sûreté qu'à Sheffield. Walsingham s'agitait pour obtenir les preuves d'un complot ; Leicester fut envoyé à Buxton où l'on avait permis à Marie de retourner : il espérait, en affectant un grand intérêt pour elle et en lui promettant la bienveillance d'Élisabeth, surprendre le secret de ses relations avec don Juan et les autres princes du continent. Chose bien plus étrange, Morton lui fit proposer une réconciliation ; ce ne pouvait être que pour amener quelque négociation mensongère dont on essaierait de tirer parti contre elle (2). Mais ni les artifices de Burleigh et de Leicester, ni les intrigues de Walsingham, ne purent mettre sur la trace d'aucun complot. Alors ils agitèrent de nouveau le spectre de la ligue des princes catholiques, « et cherchaient toujours à faire croire à leur reine que tout ce qui se tramait était de l'invention et des pratiques de la reine d'Écosse, pour la rendre plus suspecte et lui en faire recevoir beaucoup pire traitement; et n'en demandaient que la dépêche et la fin... Et de deux ou trois mois, » écrivait Castelnau à Henri III, « il survient toujours quelque nouveau soupçon et changement par les ennemis qu'elle a près de la reine d'Angleterre, qui lui font tant de mauvais offices que c'est toujours à recommencer (3). »

(1) Labanoff, t. IV, p. 346 et 347.
(2) Labanoff, t. IV, p. 384, 388 et 400; Hosack, t. II, *appendix*.
(3) *Castelnau à la reine mère et au roi*, dans Teulet, t. III, p. 16 et 19.

Marie ne songeait en ce moment qu'à préparer les moyens de faire transporter son fils hors d'Écosse : « Le but de toutes mes espérances, » écrivait-elle, « est la conservation de ce pauvre petiot, abandonné de tous les siens, qui me reste certainement pour le meilleur gage de la fin de mes adversités et prolongation de ma vie (1). » Quelques-uns de ceux qui approchaient le prince avaient été gagnés au projet de Marie ; la comtesse de Lennox y travaillait de tout son pouvoir (2). Le manque d'argent semblait être le plus grand obstacle. Le pape, qui avait promis de pourvoir aux dépenses, ne pouvait, disait-il, donner que 12,000 écus. Marie déclara qu'avec cette somme « elle ne tenterait pas le transport de son fils, sachant bien qu'elle demeurerait sous le faix. » Elle se laissa aller contre le pontife à des paroles pleines de dépit : « Je ne puis aucunement, » dit-elle, « me contenter du peu de soin que j'aperçois Sa Sainteté avoir au bien de mes affaires ; car encore qu'en apparence il démontre veiller sur cette île et ceux que Dieu a appelés pour y commander, je ne trouve son intention autre que de se défaire de ma juste et raisonnable poursuite (3). » Toutefois elle ne renonçait point à son projet ; une révolution dans le gouvernement de l'Écosse sembla tout à coup en devoir faciliter l'exécution.

La haine contre Morton n'avait fait que croître. Une ligue s'était peu à peu formée contre lui ; elle avait pour chefs les deux plus puissants seigneurs du Nord, Argyle et Athol, et de nombreux adhérents. Les conjurés allèrent trouver le roi : après lui avoir représenté la conduite insolente et despotique du régent, ils le prièrent de se charger lui-même du gouvernement. Le jeune roi, qui ne supportait qu'avec impatience le joug de Morton, était tout disposé à écouter les plaintes des conjurés. La noblesse fut convoquée et s'assembla sur-le-champ ; il fut résolu à l'unanimité que le roi prendrait les

(1) *Marie à Castelnau de Mauvissière*, 2 septembre 1577, LABANOFF, t. IV, p. 393.

(2) LABANOFF, t. IV, p. 397, 398.

(3) *Idem*, t. V, p. 3-6.



rênes de l'Etat. Comme il n'avait pas encore accompli sa douzième année, un conseil de régence fut institué, composé de douze membres, dont quatre devaient tour à tour signer les actes royaux (1). Morton feignit de se résigner ; il se renferma dans son château de Dalkeith.

Cette révolution subite semblait mettre le jeune roi à la disposition de Marie, car les deux chefs du parti qui triomphait étaient disposés à suivre les avis de cette princesse. Son crédit en fut relevé à la fois en Écosse et à l'étranger. Elle s'en aperçut bientôt : Catherine de Médicis se mit à la rechercher, et lui fit proposer pour son fils une princesse française. Marie ne fut point dupe ; elle mandait aux Guise : « Je connais de si longtemps le peu de bien que la reine mère nous veut à tous, que j'estime cette ouverture n'avoir été par elle faite à autre intention que pour rompre celle qu'elle soupçonne se traiter avec le roi d'Espagne, tant pour le mariage de mon fils avec une des infantes que de moi avec don Juan. » Et, opposant la ruse à la ruse, elle écrivit à son ambassadeur à Paris : « Ne craignez de lui parler librement, et la tenez, si vous pouvez, en quelque appréhension que, si je ne suis secourue du côté de la France, je chercherai le support qui me pourrait être offert ou accordé ailleurs. » Elle aurait voulu que le roi de France soutînt la ligue qui venait de renverser Morton, qu'il rassurât les chefs contre le ressentiment d'Élisabeth et leur accordât des pensions ; mais elle ne l'espérait guère. Aussi engageait-elle l'archevêque de Glasgow à continuer « de traiter avec l'ambassadeur d'Espagne, en termes généraux ;... car en fin de compte, » disait-elle, « je ne veux demeurer en la subjection de ceux qui, comme autrefois m'écrivait feu M. le cardinal de Lorraine, ne veulent ni m'aider ni permettre que l'on m'aide... Ce sera toutefois à l'extrémité que je me départirai d'eux (2). » Les espérances qu'elle avait conçues ne tardèrent pas à s'évanouir.

Morton n'avait feint de se résigner à sa disgrâce que pour

(1) Crawford, p. 325-333 ; Calderwood, Tytler, t. VI, p. 235-243.
(2) Labanoff, t. V, p. 22-27.



donner le change à ses ennemis. Tandis qu'il ne paraissait occupé que de se distraire des soucis du gouvernement, il méditait secrètement de ressaisir le pouvoir qui lui avait été arraché. Il gagna à ses projets le jeune comte de Mar, en lui faisant entendre que c'était à lui qu'appartenaient le commandement du château de Stirling et la garde du roi. Un matin, Mar, aidé des abbés de Driburg et de Kambuskenneth, se saisit par surprise d'Alexandre Erskine son oncle; et, après l'avoir enfermé dans son appartement, se fit remettre les clés du château, en déclarant qu'à lui seul désormais en appartenait le commandement. Informés de cette violence, les membres du conseil de régence accoururent à Stirling. Les portes du château leur furent refusées : le comte de Morton y était déjà installé, de nouveau maître du roi et du pouvoir. Le Parlement fut convoqué par ses ordres pour sanctionner cette contre-révolution. Ses adversaires essayèrent de protester ; ce fut en vain. Alors Athol, Argyle et leurs amis, appelant aux armes tous leurs vassaux, marchèrent sur Stirling à la tête de sept mille hommes.

Morton, de son côté, avait rassemblé des troupes, mais elles n'étaient ni aussi nombreuses, ni surtout aussi bien disposées que celles de ses adversaires. Les deux armées furent bientôt en présence ; déjà elles avaient préludé au combat par quelques escarmouches, lorsqu'un envoyé anglais, sir Robert Bowes, vint offrir sa médiation pour sauver Morton et le parti anglais d'une ruine à peu près certaine. Après de longues récriminations, Morton, sentant sa faiblesse, déclara qu'il était prêt à acquiescer aux désirs de la reine d'Angleterre : il offrit de rendre à ses adversaires leur place dans le conseil, et de les faire proclamer loyaux sujets du roi. Ces conditions furent acceptées, les deux armées dissoutes; et l'envoyé anglais, fier de son succès, put écrire à Burleigh que tout était rentré dans l'ordre, que les deux partis étaient présentement à la dévotion de Sa Majesté. Morton avait repris les rênes du gouvernement; et, quoiqu'il n'eût plus le titre de régent, il en conservait toute l'autorité (1).

(1) Crawford, p. 335-346; Calderwood; *Dépêches de Bowes, State pa-*

L'occasion de faire transporter son fils hors d'Écosse était perdue pour Marie. Outre que le prince était retombé au pouvoir de Morton, elle-même avait été transférée de Sheffield à Chatsworth, d'où il lui était plus difficile de communiquer avec ses amis ; et sa belle-mère, la comtesse de Lennox, toute dévouée à ses projets, venait de mourir subitement après avoir dîné en tête à tête avec Leicester (1). Enfin, pour mettre le comble à tant de causes de découragement, la France refusait de rien faire pour elle : malgré ses prières et ses offres de service depuis trois ans, malgré tout ce que Castelnau avait pu dire en sa faveur, Henri III et sa mère avaient déclaré qu'ils ne voulaient plus s'entremettre dans ses affaires, de peur d'irriter la reine d'Angleterre. Heureuse encore, si Catherine de Médicis n'avait pas cherché « à lui jouer de mauvais tours, » pour empêcher que d'autres ne lui témoignassent plus d'intérêt qu'elle ne lui en portait elle-même.

Il ne restait plus que le roi d'Espagne en qui Marie pût encore espérer. « J'estime, » disait-elle, « que si ses affaires de Flandre n'étaient réduites aux termes qu'elles sont, il prêterait plus volontiers l'oreille aux ouvertures que je pourrais

pers office; Dépêches de Castelnau, dans Teulet, t. III; Tytler, t. VI, p. 243-253.

(1) Abusée par les calomnies des ennemis de Marie Stuart, poussée par Élisabeth et ses ministres, la comtesse de Lennox avait pendant assez longtemps accusé et persécuté sa belle-fille. Mais elle avait fini par reconnaître l'innocence de cette princesse, et s'était réconciliée avec elle. « Cette bonne » dame, » écrivait Marie à l'archevêque de Glasgow, « s'était, grâce à Dieu, » fort bien reconnue envers moi depuis cinq ou six ans que nous avons » eu intelligence ensemble ; et m'a avoué, par lettres écrites de sa main que » je garde, le tort qu'elle m'avait fait en ses injustes poursuites dressées, » comme elle me l'a fait entendre, par son consentement pour avoir été » mal informée, mais principalement par exprès commandement de la reine » d'Angleterre et persuasion de son conseil, qui avaient toujours empêché » notre appointement, lorsque ayant connu mon innocence elle voulait se » désister de me poursuivre, jusqu'à refuser d'avouer pleinement ce qu'ils » faisaient contre moi en son nom » (2 mai 1578, Labanoff, t. V, p. 31 et 32). Une des lettres de la comtesse de Lennox à Marie, interceptée par les ministres d'Élisabeth, a été retrouvée par miss Strickland, et confirme ce que dit Marie Stuart.

lui faire ; mais en la nécessité où il est lui-même, je n'en puis attendre présentement grand soulagement ; joint que je ne voudrais, en ce faisant, perdre entièrement l'amitié et alliance de la France (1). » Dans sa fiévreuse impatience, elle se décida à employer de nouveau l'évêque de Ross, dont elle s'était défiée depuis qu'il avait si mal réussi dans ses intrigues avec le duc de Norfolk : elle lui permit d'entrer en relations avec le nonce du pape à Paris.

Le trop remuant prélat se rendit en Allemagne pendant l'automne de 1578. Là, s'adressant à l'empereur Rodolphe II et au duc de Bavière, il leur exposa l'état de l'Écosse, la force respective des deux partis qui s'y disputaient le pouvoir, les chances que présentait une entreprise en faveur de la reine et du catholicisme. Les deux princes firent les plus belles promesses. L'évêque, aussi imprudent que sa maîtresse, s'empressa de communiquer au nonce du pape les encouragements qui lui avaient été donnés, et les espérances qu'il en avait conçues. La lettre tomba entre les mains des espions de Burleigh avec d'autres papiers, entre autres une liste des seigneurs écossais, contenant l'indication du parti auquel chacun d'eux appartenait (2). En même temps, quelques lettres de Marie Stuart furent interceptées ou achetées par Walsingham (3). Aussitôt de nouvelles mesures furent prises pour resserrer sa prison ; et quand elle s'en plaignit, Élisabeth, pour toute réponse, lui envoya des extraits des lettres interceptées. Marie chercha à se disculper en disant que rien, dans les extraits qu'on lui représentait, ne prouvait « qu'elle eût mené avec aucun prince étranger aucune pratique contraire au repos de l'Angleterre. » Elle ajoutait « que quand une autre de sa qualité et de son cœur, invitée par pareil traitement à s'en lasser, s'y serait moins retenue, il ne faudrait imputer qu'au dit traitement ce qu'il aurait attiré par force après soi (4). » Cette

(1) Labanoff, t. V.
(2) Chalmers, t. II, p. 79 ; Tytler, t. VI, p. 254-256.
(3) Labanoff, t. V, p. 86.
(4) *Marie Stuart à Élisabeth*, 2 janvier 1579, Labanoff, t. V, p. 74-79.

défense était la meilleure, et suffisait; tout ce qu'elle ajoutait de dénégations ou de distinctions subtiles, manquait de franchise à la fois et de dignité. On regrette de la voir si souvent répondre par des artifices à la duplicité d'Élisabeth et de Catherine de Médicis.

A ce moment, les négociations du mariage d'Élisabeth avec le duc d'Anjou se poursuivaient activement. Le prince avait envoyé en Angleterre un de ses courtisans, nommé Simier, qui, par ses manières galantes, avait si bien gagné les bonnes grâces de la reine vierge qu'on parlait tout bas de leur intimité, et que le duc d'Anjou devint jaloux de son émissaire. Simier obtint pour Marie la permission d'envoyer visiter son fils. Mais lorsque Nau (1), qu'elle avait chargé de cette mission, fut arrivé en Écosse, on refusa absolument de lui laisser voir le prince, sous prétexte qu'il ne le traiterait pas en roi, et que les lettres de Marie ne portaient que cette suscription : « A mon fils. » Nau rapporta d'assez tristes nouvelles sur l'état de l'Écosse, et sur la manière dont le jeune roi était traité.

Donnant un libre cours à sa haine, Morton venait d'achever la ruine des Hamilton qu'il méditait depuis longtemps. Toutes les possessions de cette riche famille avaient été pillées ou confisquées; la duchesse de Châtellerault et son fils aîné, l'infortuné comte d'Arran, avaient été jetés en prison; lord Arbroath errait en Flandre, et lord Claude, réfugié en Angleterre, n'avait d'autre ressource que d'implorer la pitié d'Elisabeth (2). En même temps, une mort mystérieuse venait de débarrasser Morton de son adversaire le plus redouté, le comte d'Athol. Sous prétexte de fêter leur réconciliation, l'ex-régent avait réuni dans un banquet les principaux seigneurs des deux partis. Au sortir de table, Athol et Montrose furent saisis d'un mal subit et violent; Athol expira le lendemain, en accusant son hôte de l'avoir empoisonné. Les amis et les parents du mort demandèrent vengeance : une enquête eut lieu qui ne laissa guère de

(1) Nau remplissait les fonctions de secrétaire auprès de la reine captive.

(2) CALDERWOOD; TYTLER, t. VI, p. 256-259, et *appendix*, p. 481.

doute sur la présence du poison ; mais le pouvoir tient souvent lieu d'innocence (1). Ce qui affligea surtout Marie, ce fut le récit que lui fit Nau de la captivité où son fils était tenu, depuis douze ans, par les factieux qui l'avaient détrônée elle-même. Dans sa douleur, elle écrivit à l'archevêque de Glasgow : « Je dois vous dire que, considérant le danger que court la vie de mon fils et les pratiques qui s'agitent pour le livrer à la reine d'Angleterre..., je suis résolue de recourir au dernier remède, qui est de prier pour la dernière fois le roi de France, mon bon frère, la reine mère et mes parents, de pourvoir sans délai à la liberté de mon enfant. » Elle demandait deux ou trois mille arquebusiers, pour donner du courage à ses partisans et assurer leur triomphe. Le moment était mal choisi : la capricieuse Élisabeth, après un an de tergiversations, venait, dans son dépit, en apprenant les trahisons amoureuses de ses deux favoris, Leicester et Hatton, d'annoncer qu'elle était décidée à épouser le duc d'Anjou.

Le prince, accouru à Londres, avait été reçu par son amante avec des marques de tendresse telles que la cour en avait été scandalisée. Ce mariage, qui n'avait été regardé jusque-là que comme une comédie, semblait sur le point de s'accomplir. Dans une pareille conjoncture, Henri III ne pouvait rien tenter pour Marie. Cette princesse reçut, en effet, la nouvelle que sa dernière prière avait été rejetée. Elle écrivit sur-le-champ à l'archevêque de Glasgow de s'adresser à l'Espagne : « Je n'ai jamais, » disait-elle, « espéré guère meilleure résolution, touchant le support que j'ai requis du roi de France, que ce que vous m'en mandez... Ne pouvant, en l'état que je suis, faire autre chose que de rechercher de toutes parts quelque aide étranger..., je désire qu'avec toute la diligence qu'il vous sera possible, vous poursuiviez d'avoir une certaine réponse sur ce que je vous avais mandé de proposer à l'ambassadeur d'Espagne, afin que, si le roi son maître y veut entendre, l'on dresse les pratiques nécessaires à cet effet en Écosse, pour prévenir de

(1) Calderwood, MS., p. 1063 et 1064 ; Tytler, t. VI, p. 259 et 260 ; *Dépêche de Castelnau au roi*, 15 mai 1579, Teulet, t. III.



bonne heure celles que ceux de deçà y font, soit pour avoir la personne de mon fils, soit pour remettre sus l'autorité de Morton et ceux de sa faction ; à quoi il est très-nécessaire de pourvoir promptement (1). » Morton n'était plus aussi dangereux que le croyait Marie : son crédit venait de recevoir une atteinte mortelle par l'arrivée en Écosse d'Esme Stuart, comte d'Aubigny.

Fils de John Stuart et neveu du régent Lennox, d'Aubigny était par conséquent proche parent du roi. Élevé en France dans la religion catholique, il était tout entier dévoué aux Guise : c'étaient eux qui l'avaient envoyé en Écosse. Il y était arrivé en septembre 1579, et avait été reçu avec une distinction que sa naissance suffisait à expliquer. Sa bonne mine, son adresse dans les exercices du corps, la culture et l'enjouement de son esprit, le mirent bien vite en faveur. Il devint le favori du jeune roi, le compagnon indispensable de ses jeux et de ses divertissements. Créé chambellan d'Écosse, il reçut, pour soutenir sa haute fortune, une partie des dépouilles des Hamilton. Telle fut bientôt son influence, que le comte d'Argyle et quelques-uns de la plus haute noblesse s'engagèrent par un *bond* à le défendre et le servir.

On ne savait rien des motifs qui avaient amené d'Aubigny ; Marie Stuart avait cherché à empêcher son voyage, le soupçonnant de n'aller en Écosse que pour y ménager ses droits à la couronne, dans le cas où Jacques VI viendrait à mourir (2). Mais le bruit ne tarda pas à se répandre qu'il était l'agent du pape et des Guise, qu'il venait pour relever le parti français et celui de la reine. Élisabeth fut alarmée, elle envoya un espion pour surprendre les desseins du favori (3) ; et Morton, devinant en lui un rival redoutable, se prépara à lutter. Après avoir regagné le clergé protestant que ses rapines lui avaient aliéné,

(1) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 18 mars 1580, dans LABANOFF, t. V, p. 131.

(2) LABANOFF, t. V, p. 123, 124, 134.

(3) *Castelnau au roi*, 20 décembre 1579, dans TEULET, t. III ; CALDERWOOD ; p. 1099 ; *Historie of James the sext*, p. 179.

et ravivé les haines des factions, il quitta subitement la cour, le cœur plein de jalousie et de dépit. Ses ennemis profitèrent de son absence pour préparer sa ruine. Redoutant, malgré son audace, l'orage qui s'amassait sur sa tête, Morton essaya de le détourner en attaquant le premier : il accusa Lennox de vouloir enlever le jeune roi pour le transporter à Dumbarton, et de là l'envoyer en France. Le favori, entouré de ses amis en armes, protesta avec indignation et offrit de se purger, soit par un jugement, soit par un combat singulier, de l'accusation portée contre lui. Il avoua que tout ce qu'il avait médité, c'était de réformer le conseil, et de protéger le roi contre les *sangsues* qui dévoraient les revenus de la couronne, et qui tenaient leurs charges des comtes de Morton et de Mar (1). Le roi prit ouvertement le parti de son favori; Morton alors ameuta le clergé contre son rival. La querelle fut si bien engagée que les ministres exigèrent, ou que Lennox fît profession de leur foi, ou qu'il abandonnât l'Écosse (2). Convaincu, ou feignant de l'être, par les discussions théologiques de son jeune maître, Lennox déclara publiquement qu'il était prêt à embrasser la Réforme. Élisabeth alarmée ordonna à Robert Bowes de se rendre en toute hâte à Stirling, et d'employer tous les moyens pour relever le crédit de la faction anglaise.

Morton avoua à l'ambassadeur qu'il était un peu tard pour renverser Lennox; il promit toutefois de lutter s'il était soutenu : c'est-à-dire si on lui envoyait de l'argent au lieu de lui donner des promesses. Mais Élisabeth était tellement occupée à coquetter avec le duc d'Anjou, suivant l'expression de Walsingham, que tout autre objet lui était indifférent : elle déclara nettement, malgré les instances de Bowes et de ses ministres, qu'elle ne débourserait pas un denier (3). Après cette déclaration, Bowes se retira à Berwick. A peine était-il parti que Lennox demanda le commandement de Dumbarton, qui

(1) TYTLER, t. VI, p. 267, 270 et 271.
(2) *Castelnau au roi*, 22 avril 1580, dans TEULET, t. III.
(3) *Correspondance de Bowes avec Burleigh et Walsingham*, THORPE, t. I, p. 411; TYTLER, t. VI, p. 270-276.

était, pour ainsi dire, la clé de l'Écosse. A cette nouvelle, Élisabeth ordonna à son ambassadeur de reparaître sur-le-champ à Stirling, pour adresser au roi des plaintes et des représentations : il avait ordre de s'entendre avec Morton et, si la douceur ne réussissait pas, « d'employer les mesures violentes contre Lennox et ses principaux adhérents, ou de recourir à tout autre moyen qu'il jugerait convenable (1). Elle promettait son appui à tout ce qui serait entrepris. Mais malgré les représentations de Bowes, Lennox fut investi du commandement de Dumbarton. Alors la colère d'Élisabeth ne connut plus de bornes : elle fit adresser au jeune roi les reproches les plus amers, et le menaça, s'il persistait à suivre les conseils de son favori, de le faire déclarer, par un acte du Parlement, déchu de tous ses droits à la succession d'Angleterre (2). Des menaces semblables avaient été répétées trop souvent pour produire quelque effet : le roi continua à donner toute sa confiance à Lennox.

Marie Stuart avait suivi avec une vive anxiété cette nouvelle lutte des factions dans son malheureux royaume ; mais, même après le triomphe de Lennox, elle n'était point rassurée, car elle ignorait quel usage le favori comptait faire de son crédit, qui allait croissant chaque jour. Persuadée que son fils courait aussi bien qu'elle les plus grands dangers, et que sa mise en liberté serait la meilleure garantie contre les intrigues qui les menaçaient ; n'espérant plus aucun support des princes chrétiens ni de ses sujets, « les uns ni les autres ne s'étant pas donné jusques-là beaucoup de peine de son adversité, » elle résolut de recourir, comme au dernier remède qui lui restait, à un accommodement avec la reine d'Angleterre. Après avoir rappelé à sa rivale ses longues infortunes et son inutile résignation : « Je suis contrainte, » disait-elle, « vous requérir et supplier, comme je fais humblement, de ma délivrance hors de cette prison, pour vous délivrer vous-même de la charge que je vous suis, et des continuels soupçons, défiances et im-

(1) Thorpe, t. I, p. 412.
(2) Thorpe, t. I, et Tytler, t. VI.

pressions dont on vous trouble journellement contre moi, puisque par autre voie je ne vois point qu'y puissiez mettre meilleur ordre... Quelle réputation pensez-vous qu'il vous pourra demeurer de permettre, sans aucune compassion, que je languisse dans un si misérable état, et par la continuation du mauvais traitement que j'ai reçu jusqu'à présent, je vienne à finir mes jours déjà beaucoup avancés (1) ? » Elle écrivit en même temps aux lords du conseil, les priant, au nom de leur conscience, d'appuyer sa juste demande auprès (2) d'Élisabeth.

Marie était décidée à ne refuser, pour obtenir sa liberté, aucune juste condition et, si ses ouvertures étaient rejetées, à tenter une évasion dès que l'occasion s'en présenterait (3). Afin que ses ennemis ne pussent point se prévaloir, comme ils en avaient l'intention, pour faire rejeter sa demande, du peu d'intérêt que lui témoignait la France, elle fit prier Henri III de l'appuyer. Castelnau, soit de lui-même, soit par ordre de son maître, plaida la cause de la captive. Élisabeth écouta avec assez de calme, contrairement à son habitude, le plaidoyer de l'ambassadeur ; mais elle déclara qu'elle ne voulait point entrer en négociations, alléguant « que sur son douaire la reine d'Ecosse avait donné de l'argent aux bannis d'Angleterre (4). » Dès qu'elle connut cette réponse, Marie chargea l'archevêque de Glasgow d'avancer ses négociations avec l'ambassadeur d'Espagne, et « d'entrer en pratique avec ce qui lui restait de partisans en Écosse, pour transporter son fils sur le continent (5). » Un événement considérable, l'arrestation de Morton, vint tout à coup calmer ses alarmes et lui rendre quelque espoir.

Marie avait toujours eu confiance que Dieu la vengerait de ce traitre, « le plus méchant homme et déloyal d'entre ses

(1) *Marie à Élisabeth*, 2 mai 1580, Labanoff, t. V, p. 145; *Dépêche de Castelnau*, du 27 mai, dans Teulet, t. III.

(2) Labanoff, t. V, p. 150 et 151.

(3) Labanoff, t. V, p. 151-153.

(4) *Castelnau au roi*, 27 mai 1580, dans Teulet, t. III, p. 74.

(5) Labanoff, t. V, p. 155 et 156.

sujets. » La justice était venue à pas lents; « et plusieurs se sont fort émerveillés, » écrivait Castelnau à Henri III, « qu'il soit échappé et demeuré si longtemps sans avoir la récompense des gouvernants et régents d'Écosse, dont presque tous ont fait une mauvaise fin (1). » Tant que Morton avait été puissant, personne n'avait osé l'accuser ; mais quand son crédit eut été sapé par Lennox, ses ennemis, groupés autour du nouveau favori, n'avaient plus attendu que l'occasion de le frapper. Exécré de toutes les classes de la nation écossaise, il ne lui restait d'autre appui que celui d'Élisabeth. Quoique déjà à moitié abattu, le vieux lion faisait encore peur à ses adversaires, et il fallait, pour porter le premier coup, un homme audacieux. Lennox y employa James Stewart, second fils de lord Ochiltree, aventurier ambitieux et sans scrupules, que le roi, dont il avait gagné les faveurs, venait de nommer capitaine de sa garde, puis comte d'Arran.

Une scène fut préparée, toute pareille à celle que Morton lui-même avait autrefois arrangée avec Moray pour faire arrêter Lethington. Le 31 décembre 1580, le conseil délibérait sous la présidence du roi, quand James Stewart demanda avec instance à être introduit : « Mon devoir, » dit-il en se jetant à genoux devant le roi, « est de révéler enfin un crime qui est resté trop longtemps caché. Cet homme, » et il désigna Morton, « cet homme, assis à cette table où il n'est pas digne de prendre place, a tramé la mort de votre père. Qu'il soit mis en jugement, et je prouverai mon accusation (2). » Morton, sans se troubler, lança à son adversaire un regard plein de mépris : « Mon rang, » dit-il, « devrait me dispenser de répondre à une accusation partie de si bas ; mais je ne crains aucun jugement. La rigueur avec laquelle j'ai poursuivi tous ceux qui étaient suspects de ce crime témoigne assez en faveur de mon innocence. — Il ose parler de son zèle contre les meurtriers ! » s'écria James Stewart ; « qu'a-t-il fait de son cousin Archibald Douglas ? un sénateur ; cet infâme qui a été l'un des acteurs

(1) *Castelnau au roi*, 11 janvier 1581, dans TEULET, t. III, p. 80.
(2) *Bowes à Walsingham et Burleigh*, 1er janvier 1581, *State papers office*.

du régicide, souille, comme premier juge, le tribunal devant lequel il aurait dû répondre de son crime (1). » Morton avait mis la main sur la garde de son épée d'un air menaçant ; le roi ordonna à l'accusateur et à l'accusé de se retirer.

Après une courte délibération, il fut décidé que Morton serait maintenu prisonnier. Il fut enfermé d'abord au château d'Édimbourg, puis, pour plus de sûreté, transféré au fort de Dumbarton. L'ordre avait été donné en même temps d'arrêter Archibald Douglas ; mais, averti par un de ses amis, il eut le temps de gagner l'Angleterre. On se prépara immédiatement à instruire le procès de Morton ; on fit venir à cet effet de France, où il était réfugié, James Balfour qui possédait encore, à ce qu'on croyait, le *bond* régicide, et qui pouvait en tout cas témoigner avec autorité sur l'horrible tragédie de Kirk of Field (2).

Quand Marie apprit l'arrestation de Morton, elle crut que le moment était enfin venu de soustraire son royaume et son fils à l'influence de l'Angleterre. Elle nomma le duc de Guise lieutenant général d'Écosse, et lui donna plein pouvoir de traiter en son nom avec le jeune roi, la noblesse et les princes étrangers (3). C'était se bercer de rêves chimériques, comme en avait tant inspiré à cette malheureuse la soif de la liberté. Le document fut intercepté, et ne servit qu'à accroître l'irritation que causait à Élisabeth l'emprisonnement de Morton. Elle signa, dans sa colère, l'ordre de transférer sa prisonnière de Sheffield à Ashby ; cet ordre était adressé à Sadler, Henry Nevil et sir William Pelham : « Et, en cas qu'elle refuse de vous suivre, » disait Élisabeth, « en alléguant sa santé ou tout autre prétexte, notre bon plaisir est que vous la placiez de force dans une voiture ou dans une litière, et que sans retard ni

(1) SPOTTISWOODE, p. 310.

(2) THORPE, t. I, p. 416 ; *Dépêches de Castelnau*, 11 janvier et 10 février, dans TEULET, t. III ; *James Balfour à Marie Stuart*, 30 janvier 1581, dans LAING, t. II, *appendix;* CALDERWOOD, p. 1115 ; TYTLER, t. VI, *appendix*, p. 493 et 494.

(3) LABANOFF, t. V, p. 185-187.

excuse vous vous acheminiez avec elle à Ashby (1). » Cet ordre barbare ne fut pas exécuté : Burleigh, devenu plus humain, parvint à calmer la colère de sa maîtresse. L'exécution en eût été des plus funestes pour Marie, dont le retour de l'hiver avait aggravé les souffrances. « Ma maladie, » écrivait à Castelnau cette infortunée princesse, « a beaucoup empiré depuis cinq ou six jours, et en ai été quasi à l'extrémité sans que néanmoins j'aie obtenu aucune chose nécessaire et requise pour ma santé (2). »

En apprenant le danger qui menaçait Morton, Élisabeth, « qui n'avait plus en Écosse, excepté lui, homme sur qui elle pût compter, » avait juré de l'arracher à l'échafaud. Ses plus habiles diplomates, ses plus rusés ministres, ses hommes de guerre, furent mis en campagne ; prières, corruption, menaces, complots, lettres forgées, fausses rumeurs, tout fut mis en œuvre. Il semblait que le salut ou la ruine de l'Angleterre dépendît de la vie de cet homme pervers. Le grand agitateur de l'Écosse, Randolph, fut envoyé en toute hâte à Édimbourg avec mission de tout tenter pour le sauver, et, s'il ne pouvait réussir par une autre voie, de saisir Lennox et de le mettre à mort (3). Dans son impatience, Élisabeth fit suivre Randolph par lord Hunsdon et par Robert Bowes : le premier avait ordre de se mettre à la tête des troupes anglaises qui étaient dans le Nord et de franchir la frontière, « si l'on procédait plus avant contre Morton. » « Je n'ai que faire de particulariser sur ce, » écrivait Marie, « la mauvaise intention de ladite reine et de ceux de son conseil, ayant ci-devant cruellement traité et poursuivi ceux qui étaient entièrement innocents dudit meurtre, comme moi, les Hamilton et plusieurs autres ; et à présent, voulant maintenir publiquement celui qui est convaincu coupable, et trouvé par sa propre signature entre les principaux auteurs (4). » Mais le beau temps des intrigues de

(1) Sadler's *Papers*, t. II, et Labanoff, t. V, p. 201.

(2) Labanoff, t. V, p. 203.

(3) *Instruction d'Élisabeth à Randolph* ; *Walsingham au même*, 8 janvier 1581, Thorpe, t. I, p. 417 ; Tytler, t. VI, p. 287.

(4) Labanoff, t. V, p. 188 et 189.

l'Angleterre était passé. Robert Bowes écrivait : « On regarde maintenant dans ce pays comme aussi dangereux de converser avec un Anglais que de frictionner un pestiféré (1) ; » et Randolph, à peine arrivé, demandait qu'on lui donnât le titre d'ambassadeur pour le mettre à l'abri d'un assassinat (2).

Élisabeth avait pris un ton impérieux ; Hunsdon annonçait son entrée prochaine en Écosse, et se répandait en menaces contre « les petits messieurs (3) » qui entouraient Jacques VI ; Walsingham déclarait d'un ton tragique que, si un seul cheveu tombait de la tête de Morton, il en coûterait la vie à la reine d'Écosse (4) ; Leicester s'écriait : « Que le jeune roi prenne garde ! s'il se montre de si bonne heure ingrat envers ses fidèles serviteurs, il ne le fera pas long dans ce pays... Que la prompte fin de ses prédécesseurs lui serve d'avertissement (5) ! » Enfin le vieux Burleigh conseillait d'agir promptement pour sauver l'Écosse de la domination du papiste déguisé, à qui Rome avait permis de dissimuler sa foi pour mieux cacher ses desseins (6). Ces bravades ne réussirent pas mieux que les intrigues de Randolph. Après un mois et demi de menées inutiles, Bowes avertit Walsingham que la force seule pouvait sauver Morton, et que les troupes assemblées à la frontière n'étaient pas suffisantes (7) ; car aux menaces de l'Angleterre les Écossais avaient répondu par des préparatifs de guerre prompts et sérieux.

Le dépit d'Élisabeth était extrême, et ses alarmes d'autant plus vives qu'elle redoutait l'intervention du roi d'Espagne ; et ce n'était pas sans raison. Abandonnée de la France, Marie avait depuis quelque temps, comme on l'a vu, noué des négociations actives avec Philippe II : elle avait fait proposer à ce

(1) *Bowes à Burleigh et à Walsingham*, dans TYTLER, t. VI, *appendix*, p. 494.

(2) *Randolph à Walsingham, State papers office.*

(3) « Petty fellows. » THORPE, t. I, p. 419.

(4) TYTLER, t. VI, p. 285.

(5) *Leicester à Randolph*, 18 février 1581, *State papers office*, et TYTLER.

(6) *Directions sent to Randolph*, 17 février 1581, TYTLER, t. VI, p. 285.

(7) *Bowes, à Walsingham*, 24 février 1581 ; THORPE, t. I, p. 421.

prince de marier à une infante son fils, après qu'elle l'aurait fait enlever d'Écosse. L'archevêque de Glasgow, qui était l'intermédiaire de Marie, se mit en rapport avec le général des jésuites à Rome; ils formèrent le complot d'envahir l'Irlande, pour se jeter de là sur l'Écosse, et ensuite sur l'Angleterre. Mais Philippe II, occupé à conquérir le Portugal et à résister en Flandre au duc d'Anjou, ne pouvait rien entreprendre de considérable en ce moment, quelque bien disposé qu'il fût. On s'adressa aux chevaliers de Malte; le grand-maître promit, dès que la saison le permettrait, de se conformer aux désirs du pape et de Philippe II, et de conduire toutes ses forces en Irlande. Il demandait seulement que l'Espagne lui fournît des vaisseaux capables de soutenir la lutte contre les vaisseaux anglais (1).

Au printemps de l'année suivante, 1581, la conquête du Portugal, la chute de Morton et la ruine du parti anglais en Écosse, rendaient l'entreprise beaucoup plus facile : Marie Stuart pressa le pape et Philippe II de tenir leurs promesses. En même temps elle chargea quelques-uns de ses amis de pénétrer les intentions de son fils, et de lui persuader qu'il était de son intérêt de se laisser transporter hors d'Écosse (2). Mais les espions de Walsingham avaient surpris une partie de ces nouvelles intrigues, Élisabeth, qui ne redoutait rien tant que de voir Jacques VI échapper à son influence, se mit à flatter plus que jamais le roi de France pour se ménager un allié contre l'Espagne, et surtout elle redoubla d'efforts pour sauver Morton de l'échafaud.

Randolph avait épuisé en vain tous les artifices de la diplomatie anglaise; il ne restait plus que la violence et l'assassinat. L'ambassadeur, comme il a été dit plus haut, était autorisé, par des instructions secrètes, à fomenter un complot contre Lennox pour se saisir de sa personne et le mettre à mort. Bowes,

(1) *L'archevêque de Glasgow au général des jésuites*, 31 octobre; *Réponse du général des jésuites*, 8 novembre 1580; *Copie de la lettre du grand maître*, Labanoff, t. VII, p. 152-161.

(2) *Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow*, 4 mars 1581, Labanoff, t. V, p. 212-216.



Hunsdon, Huntingdon patronnaient ce criminel projet; Élisabeth y avait donné son approbation (1). Les conjurés devaient s'introduire à l'aide de fausses clés dans les appartements du roi, se rendre maîtres de lui, et, après avoir mis à mort ses principaux conseillers, Lennox, Argyle et Montrose, le transporter en Angleterre. Tout était prêt pour l'exécution; les troupes anglaises cantonnées à Berwick n'attendaient, pour entrer en Écosse, que la nouvelle de la captivité du roi, quand un avis secret vint donner l'éveil au comte de Lennox. Il fit sur-le-champ arrêter Douglas de Whittingham, un des conjurés, et en obtint, en le menaçant de la question tous les détails du complot. Quatre des serviteurs de Morton, qui avaient servi d'intermédiaires à leur maître, furent mis à la torture, et non-seulement confirmèrent par leurs aveux les révélations de Whittingham, mais fournirent encore, contre leur maître, des preuves accablantes de sa participation au meurtre de Darnley et à l'empoisonnement du comte d'Athol. Tous ceux qui venaient de conspirer en faveur du vieux tyran firent leur paix avec Lennox ou s'enfuirent; et un coup d'arquebuse, tiré à la fenêtre de Randolph, avertit ce fauteur de troubles qu'il n'était que temps pour lui de chercher ailleurs un asile. Il se retira à Berwick, d'où il annonça à son tour qu'il n'y avait plus d'espoir de sauver Morton, qui d'ailleurs ne méritait aucun intérêt si tous les crimes dont on l'accusait étaient prouvés (2).

Cependant Élisabeth et ses ministres ne pouvaient se résoudre à cette défaite. Ils firent proposer que des commissaires fussent nommés pour régler les différends entre l'Angleterre et l'Écosse : ils espéraient arrêter ainsi le procès de Morton (3). La découverte des menées criminelles de Randolph rendait cette proposition inacceptable : on ne négocie point avec

(1) *Bowes à Leicester*, 14; *Walsingham à Hunsdon*, 15; *Hungtindon à Randolph*, 21 mars 1581, Tytler, t. VI, p. 287, 288 et 289.

(2) *Lettre de Randolph au lord chancelier*, Strype's *Annals*, t. II, *appendix*, p. 138; Tytler, t. VI, *appendix*, n[os] XII et XIII; *Castelnau au roi*, 9 et 24 avril, dans Teulet, t. III.

(3) *Le conseil privé à Randolph*, 26 mars, Thorpe, t. I, p. 422.

des gens qui procèdent par l'assassinat. Élisabeth découragée rappela son ambassadeur, donna l'ordre à Hunsdon de dissoudre son armée, et abandonna son triste client au sort qu'il n'avait que trop mérité. Mais son dépit fut extrême : « Ladite dame, » écrivait Castelnau, « se repent de n'avoir pas saisi le prince quand elle pouvait, voyant qu'il n'a affection qu'aux serviteurs de sa mère, et les rappelle et en prend conseil en toutes choses, et déchasse tous ses ennemis (1). »

Rien n'arrêtait plus le cours de la justice : Morton fut transféré de Dumbarton à Édimbourg, et traduit devant les assises le 1er juin 1581, cinq mois après son arrestation. L'acte d'accusation contenait douze chefs ; le roi voulut que le jury ne s'attachât qu'au plus grave, le meurtre de son père. Les preuves directes manquaient : James Balfour n'avait plus ou refusait de livrer le *bond* du meurtre, qui le compromettait lui-même. On produisit comme preuves : le testament de Bothwell ; les dépositions des deux serviteurs d'Archibald Douglas, Binning et Gairner, qui avaient porté un baril de poudre à Kirk of Field par ordre de leur maître ; les conférences secrètes à Whittingham entre l'accusé et Bothwell, peu avant le meurtre ; le *bond* par lequel il s'était engagé avec plusieurs autres nobles à maintenir l'innocence de Bothwell ; enfin le témoignage de la reine qui, à Carberry-Hill, lui avait dit en face qu'il était un des principaux assassins du roi (2). Morton vint lui-même en aide à ses juges : tout en niant qu'il eût consenti au meurtre, il admit qu'il l'avait connu d'avance. Le jury d'une voix unanime le déclara « convaincu d'avoir été du complot, de l'avoir caché, et d'être coupable *art and part* de l'assassinat du roi. » A ces mots, frappant deux ou trois fois la terre de sa canne, il s'écria avec véhémence : « *Art and part! art and part!* Dieu sait qu'il n'en est rien (3). » Il fut condammé à être pendu, puis écartelé à la Croix du Marché. Le roi, commuant la sentence, ordonna qu'il fût simplement décapité.

(1) *Castelnau au roi*, 24 avril 1581, dans Teulet, t. III, p. 106.

(2) *John Forster à Walsingham*, 4 juin 1581 ; Chalmers, t. II, p. 419 et 420.

(3) Crawford, p. 374.

Le lendemain, quelques-uns des principaux ministres de la Réforme se rendirent auprès du condamné pour recevoir sa dernière confession, et lui offrir les consolations de la religion. Il avoua qu'il avait eu plusieurs conférences avec Bothwell, que ce misérable l'avait pressé de s'associer au complot, en lui disant que la reine elle-même y consentait; mais qu'il avait refusé d'y prendre part, parce que Bothwell ne lui avait jamais fourni aucune preuve de ce consentement. Les ministres lui firent observer que sa conduite l'incriminait plus que sa confession (1). Quelques historiens ont soupçonné cette confession d'avoir été altérée; et Archibald Douglas disait plus tard « qu'elle ne valait pas cinq shillings (2). » On y trouve, dit Tytler, si peu de regrets des crimes qui avaient souillé sa vie : le meurtre, la tyrannie, l'avarice, la cruauté, la débauche, qu'il est difficile de croire à la sincérité de ses aveux et au repentir de cette dure conscience. »

A peine les ministres avaient-ils pris congé de Morton, que son geôlier vint le chercher pour le conduire au supplice. Il parut surpris, et demanda une nuit pour se préparer à mourir. Le geôlier ayant répondu que tout était prêt : « Puisqu'il en est ainsi, je suis prêt moi aussi, » répliqua Morton avec assurance. Arrivé à l'échafaud il y monta d'un pas ferme; puis, se tournant vers le peuple, il déclara qu'il mourait dans la Réforme,

(1) *Confession de Morton*, Arnot's *Criminal trials; Bannatyne's Journal*; Laing, *appendix*.

(2) Thorpe, t. I, p. 446. Il paraît à peu près certain que la confession de Morton fut altérée pour l'honneur de quelques personnages alors vivants, et dans l'intérêt de la Réforme. Marie écrivait quelque temps après à Élisabeth que, d'après les aveux de Morton, il était évident que tous ses malheurs avaient eu pour cause les conseils et les excitations des agents anglais, qui avaient poussé les rebelles écossais « à dire, faire, entreprendre et exécuter tout ce qui, durant ses troubles, était advenu en Écosse » (Dans Labanoff, t. V). Camden raconte que dans sa confession vraie, Morton déclara qu'il avait refusé de prendre part à l'assassinat de Darnley, à moins que Bothwell ne lui fournît une note de la main de la reine attestant qu'elle y consentait, et que Bothwell avait répondu qu'on ne pouvait point lui donner une telle note, parce que le meurtre devait être exécuté à l'insu de la reine. Camden, p. 143.

ajoutant « que sûrement ce jour-là le roi perdait un fidèle serviteur. » A ce moment suprême plusieurs de ses ennemis, et entre autres le comte d'Arran, vinrent se réconcilier avec lui ; il leur tendit la main, et, après avoir dit un dernier adieu à ceux qui l'entouraient, il posa la tête sur le billot. « Son corps était agité par de grands soubresauts mêlés de soupirs et de sanglots, signes évidents, » dit le ministre qui l'assistait, « de l'œuvre intérieure qu'opérait en lui l'esprit de Dieu. » Il avait commencé une dernière prière ; la hache du bourreau ne lui permit pas de l'achever (3). Terrible mais juste expiation d'une vie pleine de forfaits ! Les ministres l'ont vainement appelé « un vrai serviteur de Dieu, » il ne fut qu'un bandit. Tous ses biens et ceux de ses adhérents furent confisqués et distribués à ses ennemis. Le favori fut créé duc de Lennox, comte de Darnley et lord de Dalkeith ; Ruthven, comte de Gowrie ; et James Stewart fut investi solennellement du comté d'Arran.

(1) *Jugement et confession de Morton, Bannatyne's Memorials* ; LAING, *appendix* ; CALDERWOOD ; CRAWFORD.

LIVRE VI

FOTHERINGAY.

CHAPITRE PREMIER.

Abandon complet de Marie Stuart par la France. — Délabrement de sa santé. — Son désir d'associer son fils à la couronne. — Elle communique son projet à la cour de France et à la reine d'Angleterre. — Inquiétudes que causent à Élisabeth les dispositions du roi d'Écosse et des catholiques. — Reprise des négociations de son mariage avec le duc d'Anjou. — Elle fournit de l'argent au prince français pour faire la guerre en Flandre contre Philippe II. — Délibération du conseil privé d'Angleterre pour mettre en jugement la reine d'Écosse. — Élisabeth toujours irrésolue envoie Beale à Sheffield pour entamer une négociation avec sa prisonnière. — Faveurs qu'elle accorde à Marie, dans l'espoir de la tromper. — Défiance de cette princesse : elle refuse de prendre aucun engagement. — Persécution contre les catholiques. — Ils forment le projet de délivrer Marie Stuart avec l'aide du pape, de Philippe II et de Lennox. — Ce dernier consent à seconder l'entreprise. — Sa correspondance avec l'ambassadeur d'Espagne et Marie Stuart. — Lettre de cette princesse à D. Bernardino de Mendoza. — Promesses vagues de ce dernier. — Conciliabules secrets tenus à Paris pour préparer l'exécution de l'entreprise. — Avis unanime qu'il faut avant tout associer la mère et le fils à la couronne. — Consentement de Marie et du conseil privé d'Écosse. — Promesses du pape et de Philippe II de seconder l'entreprise. — Intrigues d'Élisabeth et de ses ministres pour ruiner le duc de Lennox. — Querelles du favori avec le clergé réformé. — Castelnau conseille à Henri III de soutenir

Lennox dans l'intérêt de la France. — Ligue des seigneurs contre le favori. — Ils surprennent et enferment le roi au château de Ruthven. — Élisabeth envoie en Écosse George Carey pour encourager la rébellion. — Pusillanimité du duc de Lennox. — Il se réfugie à Dumbarton. — Ses ennemis obtiennent contre lui un ordre d'exil. — Douleur de Marie Stuart à la nouvelle de cette révolution. — Elle invoque l'appui des princes chrétiens. — Lettre touchante qu'elle adresse à Élisabeth. — Résolution de Henri III d'intervenir en Écosse. — Mission de Fénelon et de Meyneville. — Leurs efforts secondés par le roi pour relever le parti français. — Espions vendus à Walsingham. — Découverte des projets de la France. — Irritation d'Elisabeth. — Dissimulation de Jacques VI. — Organisation d'un complot pour arracher le roi des mains de la faction anglaise. — Élisabeth refuse de fournir de l'argent. — Elle renvoie Beale à Sheffield sous prétexte d'un accommodement avec Marie. — Confidences imprudentes de cette princesse à l'envoyé anglais. — Élisabeth fait sonder Jacques VI. — Dispositions peu favorables de ce prince à l'égard de sa mère. — Continuation des négociations avec Marie. — Elles sont brusquement interrompues. — Vaines réclamations de Marie contre cette nouvelle perfidie.

Il y avait treize ans et plus que Marie Stuart luttait contre l'infortune avec une constance et un courage qui n'appartiennent qu'aux grands cœurs. Dans sa détresse, elle s'était accrochée avec l'énergie du naufragé à tout ce qui pouvait lui offrir une chance de salut ; elle avait eu recours, comme ses ennemis, à la ruse et à l'intrigue : ses complots n'avaient abouti qu'à attirer sur elle de nouvelles rigueurs, et les rigueurs qu'à faire naître de nouveaux complots. Elle avait invoqué l'appui des princes catholiques : elle s'était adressée à Rome, à l'Espagne, à la France surtout ; mais partout l'infortunée reine n'avait trouvé qu'une pitié banale et des promesses stériles. La France elle-même l'avait lâchement abandonnée pour s'atteler à la politique d'Élisabeth, à tel point qu'à cette époque des commissaires français, envoyés en Angleterre, avaient « secret commandement » de ne s'employer en rien pour elle, « afin de ne donner aucun sujet de jalousie ou mécontentement » à Élisabeth (1). Et non-seulement on n'osait plus élever la voix en sa

(1) Labanoff, t. V, p. 228.

faveur, mais chaque jour de nouveaux torts lui étaient faits dans la jouissance de son douaire, quoiqu'elle n'eût pas d'autre ressource. Elle fut obligée d'adresser à son ambassadeur en France, pour se plaindre des injustices dont elle était victime, un mémoire qu'elle terminait par cette navrante prière : « Et pour conclusion, la reine d'Écosse prie affectueusement le roi très-chrétien et la reine sa mère, d'avoir égard à l'état misérable où elle est maintenant, n'attendant faveur, aide ou support, pour chose quelconque concernant sa personne et ses affaires, que de leur bonne protection (1). »

Les rigueurs de son emprisonnement, le manque d'exercice, les alarmes sans cesse renaissantes pour sa vie et celle de ses amis, les alternatives tant de fois répétées d'espérance et de découragement, d'attente fiévreuse et d'amère déception, les chagrins de tout genre, avaient ruiné sa santé. Vieillie avant l'âge, elle avait à trente-huit ans perdu l'usage de ses membres. Elle suppliait qu'on lui donnât un coche ou une litière pour pouvoir prendre l'air autour de sa prison, « étant si faible et débile, » disait-elle, « principalement des jambes, qu'il n'est en ma puissance, quoique je me porte mieux que je n'ai fait depuis six mois, de faire cent pas à pied. De façon que depuis ces Pâques, j'ai été contrainte de me faire porter en une chaise à bras, qui n'est, comme vous pouvez juger, pour continuer longuement, ayant trop peu de serviteurs propres à telles charges (2). »

Quelques historiens ont fait de Marie Stuart une femme sensuelle ; elle fut surtout ambitieuse. Mais quelle passion résisterait à tant d'épreuves? Elle n'avait plus en ce moment d'ambition que pour son fils, et pour les catholiques qu'elle aurait voulu soustraire aux persécutions. Sans ce double intérêt, elle aurait renoncé avec plaisir, disait-elle, « à toutes les grandeurs de la terre (3). » Jusque-là elle s'était formellement

(1) *Instructions à l'archevêque de Glasgow*, 10 juillet 1581, Labanoff, t. V, p. 238-252.

(2) *Marie Stuart à Castelnau*, 1er mai 1581, Labanoff, t. V, p. 221 et 222.

(3) Labanoff, t. V, p. 192 et 193.

opposée à ce que son fils fût reconnu roi par les princes étrangers, parce que c'eut été reconnaître en même temps la légitimité de tout ce que ses ennemis avaient entrepris contre elle. Maintenant elle était décidée à l'associer à la couronne; mais elle voulait, avant de rien conclure, connaître les dispositions du prince, « de peur qu'après s'être dépouillée pour lui, si elle venait à être abandonnée, elle ne se trouvât dans une situation pire qu'avant, loin de recouvrer la liberté qu'elle en espérait » et qu'elle désirait plus ardemment que jamais. « Je suis devenue, » écrivait-elle, « si maladive et valétudinaire par le mauvais traitement que depuis treize ans j'ai reçu en cette prison, qu'à quelque prix que ce sera, je suis en délibération d'en poursuivre et faciliter ma délivrance; et n'attends, pour me résoudre du tout, que la réponse de ce que j'ai écrit et fait proposer à mon fils pour être une fois bien assurée et éclaircie de son intention (1). »

Jacques VI, en ce moment, témoignait pour sa mère des sentiments soumis et affectueux. En attendant sa réponse, Marie communiqua son projet à la cour de France; le roi et Catherine de Médicis s'y montrèrent très-favorables. Elle leur promettait, s'ils l'aidaient à persuader son fils, « de tourner et réduire la puissance et autorité qu'ils lui conserveraient en Écosse à leur dévotion et service (2). » Elle fit ensuite connaître sa résolution à la reine d'Angleterre, de qui dépendait plus que de personne le succès de la négociation. Elle demandait qu'il lui fût permis d'envoyer un de ses serviteurs en Écosse, avec un négociateur anglais, « pour pacifier tous les différends du passé par quelque bon accord. » C'était pour elle, disait Marie, un devoir impérieux d'assurer à son fils la tranquille possession de l'Écosse le plus tôt possible, car l'état déplorable de sa santé lui faisait craindre que le retour de l'hiver ne mît un terme à sa vie en même

(1) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 21 mai 1581, Labanoff, t. V, p. 233.

(2) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 18 septembre 1581, Labanoff, t. V, p. 254-258.



temps qu'à ses maux. Elle déclarait hautement que, si elle n'avait rien de mieux à espérer pour l'avenir, elle serait contrainte de chercher sa délivrance par tous les moyens en son pouvoir; qu'elle se déchargerait bientôt entre les mains de son fils non-seulement de l'Écosse, mais encore de tous les droits qu'elle pouvait avoir en ce monde, et lui laisserait toute liberté d'agir suivant ses inspirations. « Et après m'être ainsi dépouillée, » ajoutait-elle, « il ne restera à mes ennemis qu'un corps maladif et languissant pour exercer leurs cruautés et vengeances, sans en pouvoir tirer pour le regard de l'État et des affaires aucun avantage (1). »

Mais toute proposition de rendre la liberté à sa prisonnière irritait la reine d'Angleterre, et toute idée d'un accord entre la mère et le fils l'alarmait, dans ce moment surtout où l'Écosse échappait à son influence, où son alliance était devenue odieuse aux Écossais, où le jeune roi osait la braver en refusant de recevoir le capitaine Arrington qu'elle avait envoyé « pour souffler sur les charbons, » où les amis de la reine captive et les catholiques, quoique persécutés plus cruellement que jamais, commençaient à reprendre espoir et courage. Un prêtre nommé Waytes, deux jésuites, Creichton et Holt du séminaire de Reims, s'étaient rendus secrètement à Édimbourg pour s'assurer des dispositions de Jacques VI et de son favori. Ils avaient trouvé l'un et l'autre disposés à travailler à la délivrance de Marie, pourvu que les princes catholiques consentissent à leur venir en aide (2).

Bien que ces intrigues ne fussent encore que soupçonnées, Élisabeth trembla de nouveau pour son trône et pour sa vie. Les négociations de son mariage avec le duc d'Anjou étaient interrompues; elle fit entendre qu'elle était disposée à les reprendre. Une ambassade magnifique fut envoyée de France à Londres; mais quand les ambassadeurs voulurent entrer en matière, on leur proposa, au lieu du mariage, une ligue offensive et défensive; Burleigh voulait même qu'avant de rien

(1) *Marie Stuart à Élisabeth*, 10 octobre 1581, Labanoff, t. V, p. 266-270.
(2) Labanoff, t. V, *Abrégé chron.*, p. 252, 253, 294 et 295.

conclure, la France déclarât la guerre au roi d'Espagne (1). Henri III exigeait, de son côté, qu'avant tout Élisabeth épousât son frère. On finit par s'entendre; le contrat fut signé, et la célébration du mariage fixée à six semaines, avec cette restriction de la part des ministres anglais : que chacune des parties pourrait retirer sa parole, si la ligue n'avait été conclue dans l'intervalle à la satisfaction commune. Au bout des six semaines, Élisabeth était encore irrésolue. Elle manda cependant son fiancé, qui s'empressa d'accourir. Les galanteries du prince fixèrent les irrésolutions de la reine vierge : le jour anniversaire de sa naissance, elle lui passa un anneau au doigt. Mais le lendemain, toute pâle encore d'une nuit d'insomnie, elle le fit venir, et lui déclara qu'elle croyait de son devoir de sacrifier son bonheur personnel à la tranquillité de son royaume. Le prince rentra chez lui plein de dépit et de colère. Il voulait partir sur-le-champ; Élisabeth, plus amoureuse que jamais, le retint plusieurs jours encore; et quand enfin elle consentit à son départ, elle lui fit de nouveau les plus belles promesses, et lui fournit, ce qui valait mieux que ses paroles, des sommes considérables, pour le mettre en état de poursuivre la guerre en Belgique et empêcher Philippe II, en l'occupant, de s'entremettre dans les affaires d'Écosse (2).

Ce n'était point assez pour la délivrer de ses terreurs. Élisabth revint au projet de faire mourir Marie : par son ordre le conseil délibéra sur la manière d'en finir avec cette malheureuse princesse. La délibération se prolongea trois jours sans qu'on pût seulement s'entendre, à cause des caprices d'Élisabeth, sur l'endroit où la reine d'Écosse serait jugée. Des différents châteaux proposés par le conseil, l'un était trop éloigné, l'autre trop rapproché de Londres; celui-ci n'était pas sûr, celui-là pas assez convenable. Trouvant leur grande reine « aussi changeante que le vent, » les ministres se séparèrent

(1) Digges; Egerton; Camden; Labanoff, t. V, p. 236.

(2) Camden; *Mémoires de Nevers*; Daniel; Egerton; Lodge; Lingard; Labanoff.

sans avoir rien résolu. A la fin Élisabeth eut recours à l'expédient des caractères faibles : elle remit la décision de cette grave mesure à une époque plus reculée; et quand cette époque arriva, ses indécisions recommencèrent (1). Renonçant à l'idée d'une exécution qui l'effrayait, elle revint à son arme favorite : la duplicité.

Lorsqu'elle eut reçu la lettre par laquelle Marie lui annonçait son dessein d'associer son fils à la couronne, feignant de prêter l'oreille à une partie de ses propositions, elle lui députa Beale pour traiter de sa liberté. En réalité, l'envoyé n'avait d'autre mission que de découvrir par d'habiles manœuvres les relations de Marie avec l'Espagne et l'Écosse, et de la détourner par d'artificieuses promesses de céder à son fils sa couronne et ses droits. Beale trouva Marie dans un tel état que, quoique son ennemi, il en eut le cœur ému : « Elle est certainement très-mal, » écrivait-il, « et si faible qu'elle ne peut se tenir debout ni mettre le pied hors de son lit. » Malgré toute son adresse, l'envoyé d'Élisabeth ne put rien découvrir : « Je ne sais comment m'y prendre, » disait-il; « elle est trop rusée. » Il ne réussit, en la flattant de l'espoir de la liberté et d'un traitement meilleur, qu'à lui arracher la promesse conditionnelle qu'elle ne conclurait aucun arrangement avec son fils, sans le consentement de la reine d'Angleterre. C'était du temps gagné (2).

Au printemps de l'année suivante 1582, Beale fut renvoyé à Sheffield pour continuer ce semblant de négociation. Élisabeth s'excusait du retard qu'on y avait apporté, et déclarait avoir pour très-agréables les propositions que lui avait faites sa cousine pour l'établissement d'une parfaite amitié entre l'Angleterre et l'Écosse; et pour faire paraître sa bonne affection, elle accordait à Marie plusieurs faveurs qui devaient alléger les rigueurs de sa prison, et en promettait d'autres pour l'avenir.

(1) *Burleigh à Walsingham*, 10 septembre 1581, *State papers office*; Chalmers, t. II, p. 89 et 90, et Lingard.

(2) *Lettres de Beale à Burleigh*, 16, 17, 23 et 28 novembre 1581, *State papers office, Harleian* MS., et Chalmers, t. II, p. 95 et 96.



Beale devait, lui aussi, faire des promesses, mais en son nom et telles que sa maîtresse pût les désavouer plus tard (1). Ainsi il l'assura qu'il lui serait permis d'envoyer un de ses serviteurs en Écosse, comme elle l'avait demandé, pour négocier l'association de son fils à la couronne, si elle voulait renouveler les engagements qu'elle avait pris autrefois à l'égard d'Élisabeth. Toutes ces ruses furent inutiles : Marie refusa de s'engager, à moins que la reine d'Angleterre ne s'engageât elle-même à lui rendre la liberté. « J'ai eu tant de preuves d'expérience de leur malignité contre moi, » écrivait-elle, « que je ne peux aucunement m'assurer d'eux, et penser qu'ils me puissent ou veuillent bien faire, ores que je le visse quasi devant mes yeux (2). »

Ne pouvant se fier à Élisabeth, Marie se tourna vers Philippe II. Elle avait depuis deux ans entamé des négociations avec les ambassadeurs d'Espagne, pour marier son fils à une infante dès qu'il aurait été enlevé d'Écosse. Ces négociations avaient été jusque-là vagues et stériles : les circonstances et les moyens avaient manqué à Marie ; la persécution religieuse lui donna des auxiliaires. Aux espionnages, aux visites domiciliaires, aux confiscations, aux emprisonnements, avaient succédé les supplices : trois prêtres, Campian, Sherwin et Briant, avaient été exécutés après d'horribles tortures. « Tant s'en faut, » écrivait Castelnau, « que leur sang épouvante les autres catholiques, qu'ils croissent et multiplient tous les jours en leur constante affection... S'ils avaient un chef, ils remueraient bien du ménage (3). » Ils renouvelèrent alors le complot, à peine interrompu depuis quatorze ans, pour délivrer la reine d'Écosse et restaurer par elle leur religion opprimée.

De cette entreprise nouvelle les jésuites étaient les agents les plus actifs. On comptait sur le pape, sur le roi d'Espagne et le duc de Guise. Le duc de Lennox avait promis son concours ;

(1) LODGE, t. II, p. 262-272.

(2) *Lettres de Marie à l'archevêque de Glasgow et à Beale*, 7 et 16 avril 1582. LABANOFF, t. V, p. 281-293.

(3) TEULET, t. III, p. 131.



le 7 mars, il écrivit à l'ambassadeur de Philippe II à Paris, J.-B. de Taxis, que « puisque le roi catholique et le pape désiraient se servir de lui pour restaurer la religion catholique et délivrer la reine d'Écosse, il était prêt à y employer sa vie et ses biens (1). » Le même jour il adressa à Marie Stuart, qui s'était jusque-là défiée de lui, une lettre où il s'engageait de la manière la plus formelle : « Quant à moi, madame, » disait-il, « si c'est votre volonté que la chose se fasse et que je l'entreprenne, je ferai, et ai l'espérance que, s'ils tiennent promesse, et que les catholiques d'Angleterre fassent aussi ce qu'ils disent, l'entreprise viendra à bonne et heureuse fin ; et je perdrai la vie ou vous délivrerai de cette captivité. » Il demandait à connaître sa volonté, et déclarait qu'aussitôt après avoir reçu une réponse, il s'en irait en France lever des troupes avec lesquelles il se joindrait aux étrangers, pour revenir en Écosse à la tête de cette armée, qu'il jugeait devoir être de quinze mille hommes. « Or, » ajoutait-il, « que Votre Majesté prenne courage, car vous trouverez des serviteurs qui sont résolus de hasarder la vie pour votre service. De moi, je ne vous supplie de rien, sinon que, faisant cette entreprise, votre fils soit toujours par votre consentement reconnu pour roi. Il n'est pas besoin de rien lui communiquer encore ni aux seigneurs, jusqu'à tant que l'armée soit prête et assurée ; car, arrivant avec icelle, je suis certain que les deux tiers de l'Écosse se joindront avec moi, ce que maintenant ils n'osent faire par la crainte qu'ils ont de perdre leurs biens, si d'aventure cette entreprise était découverte (2). »

Marie envoya cette lettre à Mendoza, ambassadeur d'Espagne à Londres ; elle lui écrivit en même temps pour lui recommander l'entreprise projetée, et le prier de faire entendre à Sa Sainteté et à Sa Majesté Catholique « la grande apparence qu'il y avait de réussir, et de pourvoir ainsi au rétablissement du catholicisme dans toute l'île de Bretagne. Toutefois, le succès

(1) *De Taxis à Philippe II*, 18 mai 1582, *Papiers de Simancas*, *Archives nationales*.

(2) *Lennox à Marie Stuart*, 7 mars 1582, *Archives de Simancas*.



ne pouvait être assuré, » ajoutait-elle, « que si le pape et le roi d'Espagne s'y employaient sérieusement, suivant leurs promesses; et, en second lieu, si les choses étaient soigneusement préparées et adroitement acheminées en Écosse. » Il fallait donc, avant tout, que Philippe II et le souverain pontife fissent connaître « dans quel temps et quel secours de force et d'argent il leur plairait départir à ceux qui agiraient en Écosse ; car elle ne voulait pas, sans aucun fruit, témérairement les hasarder, et moins les laisser se précipiter à leur ruine. » Elle se chargeait elle-même, en ce qui concernait l'Écosse, d'y fortifier et accroître le parti favorable à l'entreprise, d'indiquer les ports où les secours devraient débarquer et les places fortes où ils seraient reçus. Elle recommandait instamment que cette négociation fût conduite avec le plus grand secret; et, à ce propos, elle se plaignait du zèle maladroit des jésuites : « La requête, » disait-elle, « que ces jésuites vous ont faite de passer vers eux à Rouen, vous démontre assez combien leur expérience en matière d'État ne répond au zèle qu'ils ont à la religion ; et pour ce est-il très-nécessaire de les bien avertir et admonester souvent de la façon qu'ils auront à se déporter en ce qui concerne l'État, car les bonnes gens y peuvent beaucoup choper par faute de bon conseil et avis... Il y va de ma vie et de l'état entier de mon fils, si ces négociations venaient à être découvertes... Vous pouvez donc faire requête auxdits jésuites que je ne veux, en façon que ce soit, qu'aucune chose concernant l'entreprise soit négociée sous mon nom ou mon aveu, sans nécessité le requérant ; mais s'il le faut, je suis toujours prête de hasarder première la vie. » Bien qu'acceptant les services de Lennox, elle ne voulait pas qu'il passât encore en France ; elle y voyait de graves inconvénients. Ce qui lui semblait le plus urgent, c'était qu'on procédât à l'association de son fils à la couronne, « comme étant le fondement de toutes autres négociations à l'avenir ; » parce qu'autrement le roi d'Espagne refuserait de traiter avec le jeune prince, et alors l'entreprise ne serait qu'une rébellion contre lui (1).

(1) *Marie à Bernardino de Mendoza*, 6 et 8 avril 1582, *Archives de Simancas.*



Mendoza répondit à Marie que son maître et le pape ne manqueraient pas de lui donner les secours nécessaires, le jour où une aussi belle entreprise aurait quelque chance de réussir; mais que, dans l'état actuel de la politique, il fallait éviter d'éveiller les soupçons de la France par des armements trop considérables. A Lennox, il écrivit pour l'engager à persévérer : il vantait beaucoup l'honneur qui rejaillirait sur son nom d'une si noble entreprise; il ne parlait point des quinze mille hommes que Lennox jugeait nécessaires au succès. Ce qu'il lui recommandait avec le plus d'instance, conformément à l'avis de Marie Stuart, c'était de réaliser le plus promptement possible le projet d'association, comme le moyen le plus sûr de gagner à l'entreprise tous les amis de la reine captive (1).

En revenant d'Écosse, le jésuite Creichton avait rejoint en Flandre un de ses collègues, nommé Parsons, et tous deux s'étaient rendus à Paris. Ils eurent plusieurs conférences secrètes avec le duc de Guise, le nonce du pape, Castelli, l'ambassadeur d'Espagne Taxis et l'archevêque de Glasgow. Il fut convenu que l'entreprise serait cachée à Henri III, parce que, s'il en était averti, il ne manquerait pas de prévenir la reine d'Angleterre; que l'expédition serait faite au nom du pape seul, pour ne pas exciter la jalousie de la France; qu'elle serait soldée par le roi d'Espagne et conduite par le duc de Guise, qui montrait un extrême désir de s'y employer. Tous reconnurent qu'il était nécessaire, avant tout, que Jacques VI fût associé à la couronne. On sait combien sa mère le désirait. Elle y consentit d'une manière formelle, et le conseil privé d'Écosse y donna son assentiment. Alors Philippe II et le pape s'engagèrent à fournir les sommes nécessaires à l'expédition. Mais, avant qu'on eût pris aucune mesure, l'exécution était devenue impossible.

Élisabeth n'avait point perdu le temps qu'elle avait cherché à gagner par ses feintes négociations avec sa rivale. Toute son

M. Mignet a donné en entier cette lettre et celle de Lennox, t. II, *appendice* L.

(1) *Mendoza à Philippe II*, 26 avril 1582, *Archives de Simancas*, *leg*. 436.



attention était tournée du côté de l'Écosse, d'où on l'avertissait tous les jours que le jeune roi était plein d'ambition, qu'il avait dessein de se faire déclarer héritier de la couronne d'Angleterre. « Aussi, » disait Castelnau, « elle le hait plus qu'elle ne fit jamais la reine d'Écosse (1)... Elle est bien étonnée que le prince a meilleure affection envers sa mère que la nourriture qu'il a eue ne l'aurait fait supposer... Elle estime sa ruine de ce côté-là, si elle-même ne ruine le prince (2). » Les ministres anglais se mirent à l'œuvre. Ils essayèrent d'abord de brouiller le duc de Lennox et le comte d'Arran; mais ils ne réussirent point. Le neveu de Morton, le comte d'Angus, était refugié en Angleterre; il offrit de rentrer de force dans son pays, de tuer ou de chasser le favori, si Élisabeth voulait lui accorder son appui et l'argent nécessaire. Élisabeth promit tout ce qu'on lui demanda. Poussé par les agents anglais, le clergé se mit du complot et promit d'excommunier Lennox pour le rendre inhabile à gouverner (3). La querelle s'engagea sur la question de l'Épiscopat. Le favori voulait avec le roi le rétablissement des évêques; les ministres s'y opposaient : leur importance en eût été considérablement diminuée; car les principaux d'entre eux « formaient dans l'Église, » dit Tytler, « un conclave spirituel qui, avec l'infaillibilité à laquelle ils prétendaient et l'obéissance qu'ils exigeaient, était une véritable hiérarchie où il ne manquait que le nom (4). »

Le bruit qui commençait à se répandre de l'association entre la reine et son fils, fournit aux ministres une arme contre leur adversaire. Ils représentèrent avec véhémence qu'une pareille transaction était le désaveu de tout ce qui avait été fait, la ruine de la Réforme, le rétablissement de la messe, et un danger imminent pour tous ceux qui avaient pris part à la révolution. Lennox faisait résolûment tête à ces attaques;

(1) *Dépêches de Castelnau*, 25 juin et 26 juillet, Teulet, t. III, et Chéruel.

(2) *Dépêche* du 26 juillet 1582, Teulet, t. III, p. 128, 130 et 131.

(3) *Dépêche de Castelnau*, 26 juillet 1582, Teulet, t. III, p. 128, 129 et 130.

(4) Tytler, t. VI, p. 308.

il avait l'appui du jeune roi, qui se « moquait des ministres, de leurs personnes et de leurs remontrances (1). » L'un des plus insolents, John Durie, ayant insulté en pleine cathédrale Lennox, la reine captive et toute la cour, le roi le fit chasser d'Édimbourg. La lutte en était arrivée à ce point qu'il fallait, ou que Lennox fût ruiné par les ministres, ou qu'il les ruinât. « Nous sommes à la veille de voir cette fête, » écrivait Castelnau (2). Et, bien persuadé que toute cette agitation n'avait d'autre source que les menées de l'Angleterre et d'autre but que d'abattre en Écosse l'influence de la France, il conseillait à Henri III d'empêcher la chute du favori, parce qu'il ne pouvait rien arriver de pire pour Marie Stuart, ni pour son fils, qui, « si Lennox était chassé, retomberait du tout avec son royaume en la puissance d'Élisabeth. Il importe au roi, » répétait-il, « de conserver cette alliance d'Écosse, qui a toujours été la bride pour l'Angleterre (3). » Une seule chose rassurait Castelnau, l'avarice d'Élisabeth ; mais l'incurie de Henri III était pire encore.

Entraînés par les prédications des ministres, séduits par les promesses de l'Angleterre, ou effrayés par le projet d'association, un certain nombre de seigneurs écossais se liguèrent contre le duc de Lennox et le comte d'Arran. Les noms des confédérés étonneraient dans toute autre histoire : c'étaient, avec Angus, Mar et Glencairn, les derniers défenseurs de Morton, ceux qui avaient aidé Lennox à perdre le vieux tyran ; Argyle et Montrose, les premiers adhérents du favori, Ruthven créé comte de Gowrie pour ses récents services, les comtes d'Eglington, de Rothes, les lords Boyd et Lindsay. Ils n'avaient aucun plan arrêté ; ils ne savaient ni quand ni comment ils attaqueraient leurs deux adversaires. Walsingham leur fit dire qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes, ou qu'avant peu ils passeraient de la liberté à la prison et de la prison à l'écha-

(1) *Dépêche de Castelnau*, 25 juin 1582, Teulet, t. III.

(2) *Dépêche* du 26 juillet 1582, Teulet, t. III.

(3) *Dépêche de Castelnau*, du 26 juillet 1582, Teulet, t. III. p. 127 et suivantes.

faud ; car il savait de source certaine qu'ils devaient être accusés d'un complot contre la personne du roi. Walsingham espérait pousser les conjurés à une rupture ouverte et immédiate (1). Cependant ils restaient indécis, lorsque l'avis que leurs projets étaient découverts les détermina à tout risquer.

Le 22 août, le roi était allé chasser aux environs de Perth, sur les terres de quelques-uns des conjurés. Il n'avait qu'une faible escorte ; ses deux favoris ne l'avaient point accompagné. Invité par le comte de Gowrie à loger dans son château de Ruthven, Jacques VI accepta sans défiance cette traîtreuse hospitalité. A peine était-il entré que ses gardes lui furent enlevés, et le château entouré d'un millier d'hommes armés. Alors Gowrie et ses amis lui présentèrent une longue liste de leurs griefs, et demandèrent justice contre les conseillers qui abusaient de sa jeunesse. Le roi ne pouvait croire qu'on eût voulu attenter à sa liberté ; mais lorsque le lendemain il demanda son cheval pour sortir, on lui représenta qu'il était plus en sûreté au château de Ruthven que nulle part ailleurs ; et comme il insistait et allait franchir le seuil de sa chambre, le maître de Glammis lui barra le passage en étendant la jambe. Cette indignité arracha des larmes au jeune prince : « Qu'importe ! » dit Glammis, « c'est aux enfants de pleurer, et non aux hommes ayant de la barbe (2). »

A la nouvelle de cet attentat, le comte d'Arran accourut pour délivrer son maître ; mais en entrant au château de Ruthven il fut arrêté et gardé prisonnier. Arran pris, il ne restait personne pour organiser la résistance : Lennox était un courtisan plutôt qu'un homme d'action. Ne se croyant pas en sûreté dans son château de Dalkeith, il alla, au lieu d'agir, chercher un refuge à Édimbourg, où les ministres triomphants faisaient retentir les chaires de ce chant du psalmiste : *Laqueus contritus est, et nos liberati sumus*. Aux mesures énergiques de ses adver-

(1) *Robert Bowes à Walsingham*, 15 août 1582 ; TYTLER, t. VI, p. 319 et 320, et *appendix*, n° XV.

(2) MELVIL, p. 277-282 ; CALDERWOOD, SPOTTISWOODE, p. 320 ; TYTLER, t. VI, p. 328-322.



saires il ne savait opposer que l'irrésolution : il se contenta d'envoyer à Stirling lord Herries et l'abbé de Newbottle pour savoir s'il était vrai, comme le bruit s'en était répandu, que le roi fût prisonnier ; car, s'il en était ainsi, son devoir était de le mettre en liberté, ce qu'il allait tenter immédiatement avec l'aide des Écossais fidèles. A ce message pusillanime les lords de Ruthven répondirent par l'ordre, envoyé au favori, de rendre Dumbarton et de quitter immédiatement l'Écosse ; et ils obligèrent le roi à signer un édit qui défendait, sous les peines les plus sévères, « de publier ou dire qu'il était prisonnier et détenu contre son gré, attendu qu'il était, au contraire, en grand repos et pleine liberté avec ses bons sujets (1). »

Jacques VI, après avoir longtemps résisté, avait fini par céder à toutes les exigences des rebelles; il avait pris, par crainte pour sa vie, le parti de dissimuler. Il ne lui en restait plus d'autre: le clergé s'était ligué avec les lords de Ruthven ; une assemblée générale de l'Église avait chaleureusement approuvé leur rébellion, et les ministres s'étaient chargés de la justifier comme une entreprise honorable, et de maintenir que celui-là mentait qui prétendait que le prince n'était pas libre. Bien plus, des poursuites avaient été décrétées, dans la même assemblée, contre quiconque soutiendrait le contraire (2). Que dire et que penser de l'Église, quand on voit ses ministres prêter leur appui à d'aussi effrontés mensonges (3) ?

A la première nouvelle de la révolte, Élisabeth avait dépêché en Écosse Georges Carey avec ordre de soutenir les rebelles. L'envoyé se rendit à Stirling auprès du roi, et lui remit, au nom de sa souveraine, un message dans lequel l'hypocrite reine lui conseillait de prendre en bonne part « cette sainte entreprise. » Mais quand Carey se mit à accuser Lennox d'avoir médité la destruction de la religion et le bouleversement de l'Écosse, le jeune roi ne put cacher ni son impatience

(1) *Castelnau au roi*, 13 septembre 1582, dans Teulet, t. III, et Tytler, t. VI.

(2) Calderwood, p. 1225.

(3) Tytler, t. VI, p. 331.



ni son dégoût : il prit hautement la défense de son ministre. Cet accès d'énergie ne dura pas longtemps.

Lennox, averti qu'il n'était plus en sûreté à Édimbourg, s'était retiré secrètement à Dumbarton. Une fois dans cet asile, il déclara qu'il n'en partirait que sur un ordre du roi, et publia un manifeste dans lequel il repoussait avec indignation les accusations de ses adversaires : il offrait de se soumettre à un tribunal composé de six ministres, de six gentilshommes, de cinq bourgeois et du prévôt d'Édimbourg (1). Les lords de Ruthven, au lieu d'accepter son offre, y répondirent par de nouvelles accusations, et exigèrent du roi l'éloignement définitif de son favori. Le malheureux prince, oubliant toute dignité, avait dû déjà donner son approbation à la rébellion des comtes de Gowrie, Mar et Glencairn, et reconnaître que ces trois traîtres, en violentant sa personne royale, n'avaient agi qu'en bons et loyaux sujets. Après s'être abaissé à ce point, il n'avait rien à refuser aux rebelles (2) : il leur signa une lettre dans laquelle Lennox était accusé de mettre en danger sa personne et son royaume, et, en même temps, l'ordre qui enjoignait au favori de quitter immédiatement l'Écosse sous peine de trahison (3).

Lennox, après quelques jours d'hésitation, se décida à partir : il quitta Dumbarton le 16 décembre 1582. En route, on lui remit un message de son maître qui le recommandait avec chaleur à la bienveillance de la reine d'Angleterre. Ce lui fut du moins une preuve que le prince, en l'exilant, avait agi contre sa volonté. Après s'être arrêté quelques jours à Londres, il se rendit en France, où il espérait servir encore son ancien maître ; mais il ne devait pas survivre longtemps à son exil. Il mourut à Paris d'une maladie de langueur le 26 mai 1583, avant que Jacques VI eût recouvré sa liberté (4).

(1) *Défense de Lennox*, dans la *Correspondance de Castelnau*, Teulet, t. III ; Calderwood ; Tytler.

(2) *Lettres de rémission pour les comtes de Gowrie, Mar et Glencairn*, 19 octobre 1582, dans Teulet, t. III.

(3) *Bowes à Walsingham*, 9 décembre, Tytler, t. VI, p. 335 et 336.

(4) Labanoff, t. V, p. 344 et 347.



Cette révolution ne tarda pas à être connue de Marie Stuart : on ne lui cachait guère ce qui pouvait ajouter à ses douleurs. C'était non-seulement la ruine du complot ourdi en sa faveur et l'ajournement des espérances qu'elle en avait conçues, c'était peut-être la perte de son fils ; car il était au pouvoir de la même faction qui lui avait à elle-même arraché la couronne. Sa propre vie avait été assez sérieusement menacée pour qu'elle ne fût pas rassurée sur le sort de son enfant : « La reine d'Écosse, » mandait Castelnau à Henri III, « vient présentement d'écrire avec tant de douleur et d'affliction, qu'elle n'en a jamais eu, dit-elle, de semblable (1). » Elle tomba gravement malade, au point que les médecins anglais crurent qu'elle allait mourir (2). Son cœur n'en fut point abattu. Elle se plaignit avec un redoublement d'énergie de l'appui qu'Élisabeth prêtait à Gowrie et à ses complices, et pria avec instance l'ambassadeur français d'empêcher « qu'elle n'augmentât le mal (3). » Elle continuait à solliciter du pape et du roi d'Espagne des secours en argent ; elle suppliait Henri III de prendre l'Écosse sous sa protection, et d'envoyer, pour arracher le roi d'entre les mains des rebelles, cinq ou six cents arquebusiers, et un ambassadeur pour négocier l'association à la couronne qu'elle avait proposée (4).

Henri III était plus disposé à écouter les plaintes de sa belle-sœur, depuis que le mariage du duc d'Anjou était à peu près rompu, et que le pouvoir en Écosse était retombé entre les mains des partisans de l'Angleterre. Mais pour rendre vains tous les efforts de Marie, on alla, ce qu'on n'avait pas encore osé faire, jusqu'à vouloir étouffer ses plaintes, en lui interdisant toute correspondance avec l'ambassadeur de France (5). Dans son désespoir, elle écrivit, du lit où la retenait la maladie, la lettre la plus pathétique et la plus éloquente qui fût encore sortie de sa plume. C'était un long et touchant appel à la con-

(1) *Castelnau au roi*, 13 septembre 1582, dans Teulet, t. III.

(2) Labanoff, t. V, p. 298 et 299, et Chalmers, t. II, p. 104.

(3) *Castelnau au roi*, 13 septembre 1582, Teulet, t. III, et Labanoff, t. V, p. 304 et 316.

(4) Labanoff, t. V, p. 302-312.

(5) *Idem*, t. V, p. 313 et 314.

science et à la pitié d'Élisabeth; et c'était devant le tribunal de l'histoire et de celui qui juge les rois qu'elle citait son implacable rivale.

« Il faut, » disait Marie, « que j'emploie si peu de force qui me reste, pour, devant ma mort, vous décharger pleinement mon cœur de mes justes et lamentables plaintes, desquelles je désire que cette lettre vous serve, tant que vous vivrez après moi, d'un perpétuel témoignage en votre conscience, tant en ma décharge pour la postérité qu'à la honte et confusion de tous ceux qui, sous votre aveu, m'ont si cruellement et indignement traitée jusques ici et menée à l'extrémité où je suis. Mais d'autant que leurs desseins, pour détestables qu'ils puissent avoir été, ont toujours prévalu, et que la force que vous avez en main vous a toujours donné la raison entre les hommes, j'aurai recours au Dieu vivant, notre seul juge qui nous a également et immédiatement établies au gouvernement de son peuple. Je l'invoque à l'extrémité de cette mienne très-urgente affliction, pour rétribuer à vous et à moi, comme il fera à son dernier jugement, la part de nos mérites et démérites l'une vers l'autre. Et souvenez-vous, madame, qu'à lui nous ne saurions déguiser par les fards et polices de ce monde, ores que mes ennemis sous vous puissent pour un temps couvrir aux hommes, et par aventure à vous-même, leurs subtiles et malicieuses inventions. »

Puis, « au nom de Dieu et comme devant lui, séant entre elles, » Marie rappelait sans ménagement les complots ourdis par les agents anglais pour saper son trône; les conseils pleins de fourberie, les promesses artificieuses d'Élisabeth sur la foi desquelles étant venue en Angleterre, elle n'avait trouvé, au lieu des secours promis, qu'une captivité d'abord déguisée, « puis, toute honte passée, une prison plus cruelle que la mort; » l'appui occulte accordé à ses persécuteurs; la ruine de ses partisans; le supplice de ceux des rebelles qui étaient venus à résipiscence, après que son innocence eût été reconnue aux conférences d'York et de Westminster (1); toutes ses proposi-

(1) « Cependant mes rebelles s'apercevant que leur course précipitée les

tions d'accommodement d'abord accueillies, puis finalement rejetées sous de mensongers prétextes; toutes les perfidies mystérieuses, toutes les lâchetées dont elle était victime depuis tant d'années; et enfin la dernière entreprise contre son fils, dont la vie n'était pas en sûreté et à qui cependant on ne lui permettait pas de venir en aide.

« Je ne le dois, madame, plus longuement souffrir, » s'écriait Marie, « il faut que mourant je découvre les auteurs de ma mort, ou que vivant (si Dieu me donne encore quelque répit) j'essaie sous votre protection à faire mourir, à quelque prix que ce soit, les cruautés, calomnies et traîtres desseins de mes ennemis, pour m'établir quelque peu plus de repos pour ce qui me reste à vivre... Les plus vils criminels qui sont en vos prisons, nés sous votre obéissance, sont reçus à justification, et leur sont toujours déclarés leurs accusateurs et accusations. Pourquoi le même ordre n'aurait-il pas lieu envers moi, reine souveraine, votre plus proche parente et légitime héritière? Je pense que cette dernière qualité en a été jusqu'ici la principale cause à l'endroit de mes ennemis... Mais, hélas! ils ont maintenant peu de raison et moins de besoin de me tourmenter davantage pour ces regards; car je proteste, sur mon honneur, que je n'attends aujourd'hui royaume que celui de mon Dieu, lequel je me vois préparé pour la meilleure fin de toutes mes afflictions et adversités passées. Ce sera à vous de décharger votre conscience vers mon enfant pour ce qui lui appartiendra après ma mort en cet endroit... Et à ce propos, madame, par quel droit se peut-il maintenir que, mère de mon enfant, je sois totalement interdite non-seulement de lui subvenir en la nécessité si urgente

» emportoit plus oultre qu'ilz n'avoient pourpensé, *et la vérité estant apparue* » *des impostures qu'on semoit de moy, par la conférence à laquelle je me soub-* » *mis volontairement en ce pays* pour m'en esclaircir publiquement en pleine » assemblée de vos députés et des miens, voilà les principaux d'entr'eux, » pour estre venuz à résipiscencé, poursuiviz par vos forces propres et assié- » gés au château d'Édimbourg... » Labanoff et Lingard pensent que ce passage indique clairement et prouve que l'innocence de Marie fut reconnue aux conférences d'York et de Westminster. En effet, s'il en eût été autrement, Marie, s'adressant à Élisabeth, aurait-elle osé s'exprimer ainsi?

où il est, mais aussi d'avoir aucune connaissance sur son état? Qui y peut apporter plus de soin, devoir et sincérité que moi? »

Des plaintes passant aux prières, elle demandait instamment pour son fils qu'il fût mis en sûreté, et pour elle-même que la liberté lui fut enfin rendue. « Je vous en supplie, » disait la pauvre captive, « et en l'honneur de la douloureuse passion de Notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, je vous supplie encore un coup me permettre de me retirer hors de ce royaume, en quelque lieu de repos, pour chercher quelque soulagement à mon pauvre corps tant travaillé de cruelles douleurs, et avec liberté de ma conscience préparer mon âme à Dieu qui l'appelle journellement... Votre prison sans aucun droit et juste fondement a jà détruit mon corps, duquel vous aurez bientôt la fin s'il y continue guère davantage; et n'auront mes ennemis beaucoup de temps pour assouvir leurs cruautés sur moi. Il ne me reste que l'âme, laquelle il n'est en votre puissance de captiver. Donnez-lui donc lieu de respirer un peu plus librement, seul salut qu'elle cherche aujourd'hui plus que nulle grandeur de ce monde...

» Reprenez ces anciennes arrhes de votre bon naturel; donnez-moi ce contentement avant que mourir, que voyant toutes choses bien remises entre nous, mon âme, délivrée de ce corps, ne soit contrainte d'épandre ses gémissements vers Dieu pour le tort que vous aurez souffert m'être fait ici-bas; mais, au contraire, en paix et concorde avec vous, départant hors de cette captivité, s'achemine vers lui, que je prie vous bien inspirer sur mes très-justes et plus que raisonnables complaintes et doléances (1). »

Marie avait espéré que cette lettre, pleine de larmes, ferait quelque impression sur l'esprit de sa rivale; mais elle contenait trop de témoignages accablants de l'iniquité d'Élisabeth et de ses ministres. Les ennemis les plus acharnés de la captive, tels que Walsingham, proposèrent de nouvelles mesures de rigueur (2) : plus on l'avait accablée d'outrages, moins on était disposé à lui rendre justice.

(1) *Marie à Élisabeth*, 8 novembre 1582. Voy. note O.

(2) CHALMERS, t. II, p. 105, note *d*.

Dans cette conjoncture, la France sembla vouloir prendre enfin une part sérieuse aux affaires d'Écosse. Henri III fit partir pour Édimbourg Lamothe-Fénelon et M. de Meyneville. Le choix ne pouvait que plaire à Marie : le premier lui avait donné assez de preuves de son dévouement, le second était un confident du duc de Guise. Les deux ambassadeurs étaient chargés de travailler à la pacification de l'Écosse, en conseillant au roi la clémence et persuadant aux lords rebelles de réparer leurs torts. Le grand objet de leur mission était de relever le parti français, et de faire réussir le projet d'association à la couronne. Comme il était bien certain qu'Élisabeth chercherait à leur susciter des entraves, ils avaient ordre de négocier malgré cette princesse, tout en la ménageant (1).

Fénelon avait pris la route d'Angleterre. Élisabeth après l'avoir retenu longtemps sous de frivoles prétextes, lui donna pour compagnon Davison, qui était chargé de l'espionner et de contrecarrer ses projets. Fénelon et Meyneville arrivèrent à Édimbourg au commencement de janvier 1583. « Ils trouvèrent le roi étroitement prisonnier, la couronne par terre, et le sceptre sous les pieds des sujets (2). » Jacques VI, sachant qu'ils avaient ordre de reconnaître sa royauté, était disposé à leur faire bon accueil ; mais ce fut un grand émoi parmi les conjurés de Ruthven et surtout parmi le clergé. Les ministres du haut de la chaire prodiguèrent les insultes les plus grossières à la France, qu'ils représentaient comme le boulevard de l'idolâtrie ; et à son roi, qu'ils appelaient un tigre altéré de sang. Une députation des plus audacieux alla trouver le roi pour lui défendre de recevoir les deux envoyés français; Jacques VI ne tint aucun compte de leurs ridicules remontrances.

Admis en audience publique, Fénelon et Meyneville exposèrent que l'ancienneté de l'alliance qui unissait depuis tant de siècles l'Écosse et la France donnait au roi leur maître le droit de s'intéresser aux affaires de ce royaume ; qu'ils avaient été envoyés pour essayer d'y rétablir la paix. Ils conseillèrent, sui-

(1) *Instructions à Fénelon et à Meyneville*, dans Teulet, t. III, p. 168-176.
(2) Labanoff, t. VI, p. 247 et 248.

vant la teneur de leurs instructions, au roi la clémence, aux lords de Ruthven la réparation de leurs torts, et demandèrent avec instances le rappel des seigneurs bannis à la suite des derniers troubles. Ils rencontrèrent de la part du conseil une résistance qu'il leur fut impossible de vaincre (1). Ils avaient moins compté sur les harangues que sur les menées secrètes : secondés par le jeune roi, ils travaillèrent à semer la division parmi les lords de Ruthven et à rapprocher tous les partisans de la reine (2). Mais leurs projets et leurs intrigues avaient été éventés par les espions anglais.

Walsingham, toujours en quête de consciences à vendre, avait acheté Fowler, gentilhomme écossais, autrefois au service de la comtesse de Lennox, et Archibald Douglas, réfugié en Angleterre depuis l'arrestation de Morton. Ces deux traîtres, en affectant un entier dévouement aux intérêts de la France, étaient parvenus à gagner la confiance de Castelnau qui les avait recommandés, surtout Douglas, à la reine captive. Enfin, un des serviteurs de Meyneville, Rocio Baudelli, s'était vendu à Bowes et lui livrait les dépêches de son maître. On sut bientôt à la cour d'Angleterre, par ces divers canaux, que l'objet de la mission des deux ambassadeurs était l'association du roi d'Écosse avec sa mère (3). Élisabeth en fut très-irritée ; elle fit adresser à Jacques VI des remontrances et des reproches, et lui demanda impérieusement de renvoyer les deux ambassadeurs français (4). Jacques VI feignit de recevoir avec reconnaissance les avis d'Élisabeth ; mais il déclara à Fénelon « que, s'il avait deux yeux, deux oreilles et deux mains, il n'avait qu'un cœur, et que ce cœur était français. » Et il continua avec Meyneville à préparer secrètement les moyens d'échapper à ceux qui le tenaient prisonnier, montrant dans sa conduite une dissimulation et une habileté au-dessus de son âge.

(1) *Mission de Fénelon et de Meyneville*, dans Teulet, t. III.

(2) Spottiswoode, p. 324 ; *Historie of James the sext*, p. 196 et 197.

(3) *Élisabeth à Bowes*, 29 janvier 1583, *British Museum*, et Chalmers, t. II, p. 107 et 108.

(4) Chalmers, t. II, p. 108, et Tytler, t. VI, p. 345, 346 et 349.

Un complot fut tramé pour rendre au roi la liberté. Un grand nombre de seigneurs y adhérèrent; quelques-uns de ceux qui avaient emprisonné Jacques VI à Ruthven, le comte de Gowrie entre autres, avec la versatilité qui caractérise ces barons sans foi, paraissaient disposés à s'y associer. Il n'aurait fallu du reste qu'un peu d'argent pour arrêter les progrès de cette nouvelle conspiration. Bowes en demanda; Élisabeth déclara nettement qu'il ne lui plaisait point de se jeter dans les dépenses (1) : elle aimait mieux faire semblant de négocier que d'ouvrir ses coffres-forts.

Sous prétexte de régler les conditions de la liberté de Marie Stuart, mais en réalité pour semer la défiance entre le roi d'Écosse et sa mère et faire échouer leur projet d'association, elle renvoya encore une fois Beale à Sheffield et lui adjoignit le comte de Shrewsbury. Les deux commissaires étaient chargés de répondre tout d'abord aux plaintes de Marie. Croyant se ustifier en accusant, Élisabeth lui reprochait le meurtre de Darnley dans les termes les plus outrageants, et se posait en victime de sa prisonnière. Mais ce long réquisitoire, élaboré par Burleigh et Walsingham, ne répondait point à cette simple question : de quel droit Élisabeth retenait-elle la reine d'Écosse dans ses prisons? Marie répliqua que, si on voulait l'accuser par écrit du meurtre de son mari, elle répondrait par écrit. On avait fait, dit-elle, tout ce qu'on avait pu pour l'incriminer, jusqu'à faire imprimer à Londres et en France les libelles de Buchanan; et cependant elle ne doutait point que son innocence ne fût reconnue de tous les princes chrétiens. Elle savait ajouta-t-elle, que plusieurs, qui avaient mal pensé d'elle dans le principe, étaient revenus depuis de leurs injustes préventions; ainsi avait fait, avant de mourir, la comtesse de Lennox, comme le témoignaient ses lettres, et un petit diamant qu'elle en avait reçu en gage de réconciliation et qu'elle avait au doigt en ce moment (2).

Les accusations par lesquelles avaient débuté les deux négo-

(1) Tytler, t. VI, p. 237 et 349.

(2) *Harleian* MS., et Raumer, *Contributions to modern History*, p. 244.



ciateurs tinrent quelque temps Marie en défiance ; Beale écrivait « qu'il ne savait quel avis donner entre l'habileté de la reine d'Écosse et les irrésolutions de sa maîtresse (1). » Mais rendue plus confiante par l'amélioration momentanée de ses affaires, Marie finit par ne plus cacher ses espérances. Dans un entretien particulier avec Beale, elle déclara qu'elle ne demandait plus rien que la liberté, aux conditions qu'il plairait à Élisabeth de lui imposer. Elle avait vieilli, dit-elle ; sa santé était perdue ; ce n'était plus à elle à poursuivre des projets ambitieux, et à chercher une grande fortune dans l'un ou dans l'autre royaume ; elle ne désirait plus que passer le temps qui lui restait à vivre dans un repos honorable, après avoir fait un bon accord avec la reine d'Angleterre et son fils. Beale répondit qu'il ne pensait point que l'association projetée fût agréable au roi d'Écosse, pas plus qu'à la noblesse. « La noblesse ! » répliqua Marie ; « presque tous ceux qui étaient mes ennemis sont morts. Je n'ai offensé aucun de ceux qui restent, et je ne doute pas de leur consentement ; » et, en quelques mots, elle caractérisa chacun d'eux. « D'ailleurs, » ajouta-t-elle, « dans l'acte d'association, toutes les anciennes offenses qui ne s'adressaient qu'à moi seront pardonnées. » Allant plus loin dans ses confidences, elle déclara que son fils était trop rusé pour faire connaître toute sa pensée ; que, s'il feignait d'être content de ceux qui le tenaient entre leurs mains, c'est qu'il dissimulait dans l'intérêt de sa vie ; mais qu'il n'attendait qu'une occasion pour se déclarer contre eux. « Que diriez-vous, » ajouta-t-elle imprudemment, « si l'on vous montrait des lettres de sa main qui prouvent la vérité de mes paroles (2). » Marie fit ensuite connaître les sacrifices qu'elle était disposée à faire, et qui pourraient servir de bases aux négociations. C'étaient à peu près les mêmes conditions qu'elle avait déjà offertes plusieurs fois.

Dès qu'Élisabeth fut en possession de ces renseignements,

(1) Chalmers, t. II, p. 113.

(2) *Beale et Shrewsbury à Walshingham*, 17 et 22 avril 1583, *State papers office*.



elle s'empressa de les transmettre à son ambassadeur en Écosse, et lui ordonna de sonder Jacques VI. Dans l'entretien qui eut lieu sans témoin, le jeune roi se montra égoïste, jaloux de son pouvoir et assez dur pour sa mère. Il prétendit qu'elle n'avait été amenée à des propositions d'accommodement que par les bonnes relations qu'elle voyait en train de s'établir entre la reine d'Angleterre et lui : « C'est un os, » dit-il avec cynisme, « qu'on nous jette pour qu'il s'attache à nos dents. » Quand Bowes lui eut soumis les conditions qu'offrait Marie, il y opposa des observations plus que sévères, particulièrement à l'article qui concernait l'association. Il déclara que cet article, tel qu'il était rédigé, ne pouvait que lui être préjudiciable; qu'il donnait à sa mère le pas sur lui, ce qui serait une atteinte à sa dignité et à son titre à la couronne d'Angleterre; sa mère, ajouta-t-il, avait de graves inconvénients : elle était dévouée au papisme, elle avait en France un conseil d'amis dont elle continuerait à prendre les avis, et qui l'entraîneraient, peut-être malgré elle, à des mesures cruelles et au bouleversement de la religion établie. Jacques VI révéla ensuite à l'ambassadeur anglais tout ce qui avait été négocié jusque-là, et lui promit de ne pas faire un pas de plus jusqu'à ce qu'il eût bien sondé les intentions de sa mère, et sans avoir préalablement pris conseil de la reine d'Angleterre (1).

Jacques exprimait-il sa pensée tout entière? Il est probable qu'il y avait dans ses paroles de la sincérité et de la dissimulation tout à la fois. Nourri au milieu des factions, imbu des doctrines des ministres puritains, son esprit s'était hâtivement développé, mais son cœur était resté sec et froid. Instruit dès son enfance à mépriser sa mère qu'il ne connaissait point, il est probable, quoiqu'il lui eût adressé à cette époque des lettres affectueuses et soumises, qu'il ne l'aimait pas assez pour lui sacrifier une partie de son autorité; il n'est pas moins probable qu'il y avait dans ses paroles des flatteries peu sincères à l'adresse d'Élisabeth. Trop faible pour braver ceux qui étaient

(1) *Bowes à Walsingham*, 1er mai 1583, *State papers office*; Raumer, et Tytler.

forts, trop pauvre pour se passer de ceux qui étaient riches, il se tournait tantôt vers cette reine, tantôt vers les Guise ou Philippe II, sans s'attacher à aucune alliance et sans aimer personne.

Dès qu'Élisabeth eut appris quelles étaient les dispositions de Jacques VI, elle fit mine de vouloir traiter plus activement avec Marie Stuart. Elle renvoya Beale à Sheffield avec Mildmay pour discuter les conditions du traité. Il serait oiseux de donner les détails d'une négociation qui n'avait, comme les précédentes, rien de sérieux. Marie consentait cette fois à résider en Angleterre, pourvu qu'on lui garantît qu'elle y serait en sûreté et honorablement traitée; mais bien qu'elle admît une alliance perpétuelle entre l'Écosse et l'Angleterre, elle refusait absolument de conclure aucune ligue qui pût être préjudiciable à ses anciens alliés, c'est-à-dire à la France (1).

Élisabeth et ses ministres témoignaient de l'intention formelle de rendre la liberté à Marie; mais instruits du mauvais vouloir de Jacques VI et d'une partie de la noblesse d'Écosse, ils y mettaient pour condition que le jeune roi serait associé à sa mère, que cette association serait agréée par toute l'Écosse, et le traité approuvé par le roi et son peuple. La ruse était assez transparente : Marie fit observer que son fils étant entre les mains de la faction anglaise, Élisabeth lui ferait répondre ce qu'elle voudrait; qu'on ne pouvait juger de ses intentions tant qu'il serait entouré de gens qui le tenaient prisonnier (2). Il avait été convenu que les deux reines enverraient, chacune de son côté, un député en Écosse. Élisabeth annonça tout à coup qu'elle allait y dépêcher quelqu'un de son conseil, pour préparer si bien le travail des deux députés que, « quand ils arriveraient, ils trouveraient toutes choses arrangées pour la conclusion du traité. » Marie s'opposa éner-

(1) *Sommaire du traité entre la reine d'Écosse et les députés d'Élisabeth*, dans Teulet, t. III, p. 231 et suiv.

(2) *Castelnau au roi*, 16 mai 1583, Teulet, t. III, et Chéruel, *Pièces justificatives*.



giquement à cette manœuvre, et soutint qu'on devait « traiter séparément avec elle pour sa liberté, comme chose qui ne dépendait en rien de l'Écosse; » elle déclara « qu'elle ne reconnaîtrait point, comme venant de son fils, chose quelconque qui serait faite ou dite en son nom, avant qu'elle eût envoyé vers lui conjointement avec la reine d'Angleterre. »

Ces représentations arrêtèrent Élisabeth; il fut convenu que dans vingt jours Marie obtiendrait une résolution définitive; que sinon, elle pourrait se regarder comme libre de tout engagement qu'elle aurait pu prendre pendant les négociations (1). Les vingt jours s'écoulèrent, et la captive ne reçut aucun éclaircissement sur les intentions de sa rivale. Elle se plaignit à l'ambassadeur français, elle adressa à Élisabeth « ses justes doléances; » tout fut inutile. Elle comprit alors qu'elle avait été jouée, qu'on ne lui avait présenté encore une fois la coupe de l'espérance que pour la lui arracher des lèvres. Cette nouvelle perfidie la rejeta dans d'autres complots, les complots dans de nouveaux malheurs.

(1) *Sommaire des négociations*, dans Teulet, t. III, p. 213 et suiv. et *Marie Stuart à Castelnau*, Labanoff, t. V, p. 355.

CHAPITRE II.

Ambassade envoyée d'Écosse pour conclure avec l'Angleterre une ligue offensive et défensive. — Dissimulation de Jacques VI avec les agents d'Élisabeth. — Ce prince réussit à recouvrer sa liberté. — Mesures énergiques prises contre les rebelles. — Dépit de la reine d'Angleterre. — Elle offre de négocier de nouveau avec Marie Stuart. — Mission inutile de Walsingham en Écosse. — Reprise du complot formé sur le continent pour envahir l'Angleterre. — Marie accepte de négocier un accommodement avec Élisabeth. — Projet d'envoyer Castelnau en Écosse pour essayer d'amener une pacification. — Entrevue de Castelnau avec Élisabeth. — Langage plein de fermeté de l'ambassadeur. — Espionnage et persécution contre les catholiques. — Exécution de Francis Throckmorton. — L'ambassadeur d'Espagne est chassé d'Angleterre. — Nouveau complot soldé par Élisabeth pour s'emparer du roi d'Écosse. — Les conjurés surprennent Stirling, mais s'enfuient à l'approche des troupes royales. — Arrestation du comte de Gowrie leur chef. — Dispersion des rebelles. — Supplice de Gowrie. — Efforts de Castelnau pour décider Henri III à regagner l'alliance de l'Écosse. — Vaine tentative d'Élisabeth pour se rapprocher de Philippe II. — Ses flatteries à Henri III. — Conduite pusillanime de la cour de France. — Ambassade de Seaton en France. — Offre du roi d'Écosse de faire une ligue avec Henri III. — Réponse évasive de ce prince. — Mission de Davison en Écosse. — Motifs qui déterminent le roi et le comte d'Arran à se jeter dans les bras d'Élisabeth. — Politique tortueuse adoptée par cette reine. — Encouragements donnés aux factieux écossais, et reprise des négociations avec Marie Stuart. — Plaintes de Castelnau contre la duplicité d'Élisabeth. — Entrevue du comte d'Arran et de lord Hunsdon à Foulden Kirk. — Engagement pris par le favori de Jacques VI de lier l'Écosse à l'Angleterre. — Patrick de Gray est désigné pour être envoyé en ambassade à Londres. — Le comte de Shrewsbury est remplacé auprès de Marie Stuart par Sadler et Somers. — Translation de Marie à Wingfield. — Nouvelles mesures pour l'empêcher de s'évader. — Mission de Nau à Londres. — Demandes réitérées de Marie pour obtenir réparation des calomnies répandues contre elle. — Lettre inconvenante

qu'elle écrit à Élisabeth. — Déclaration de la comtesse de Shrewsbury et de ses deux fils pour démentir les bruits dont se plaint la reine d'Écosse. — Conditions offertes par Marie pour obtenir sa liberté. — Arrivée de Gray à Londres. Élisabeth abandonne les réfugiés écossais et cherche des prétextes pour rompre les négociations avec sa prisonnière. — Complots vrais ou supposés attribués aux catholiques. — Association pour la sûreté de la vie d'Élisabeth. — Marie demande à en faire partie. — Mission de Fontenay en Écosse. — Translation de Marie à Tutbury. — Refus du roi d'Écosse d'associer sa mère à la couronne. — Indignation et douleur de Marie. — Elle redouble d'efforts pour obtenir sa mise en liberté. — Vaine tentative de Henri III pour conserver l'alliance de l'Écosse. — Jacques VI signe un traité avec l'Angleterre, et rappelle Archibald Douglas.

Élisabeth, en poursuivant de mensongères négociations avec Marie Stuart, avait espéré non-seulement semer la défiance entre elle et son fils, mais encore détourner son attention et masquer une autre négociation, dont le but était de conclure une ligue offensive et défensive entre l'Écosse et l'Angleterre. Castelnau en avait informé la cour de France ; et Henri III lui recommandait avec instance, maintenant qu'il était trop tard, de conserver l'amitié des Écossais affectionnés à la France (1).

Élisabeth se fit envoyer par les lords de Ruthven une députation qui avait pour chef un colonel Stuart, « un pauvre aventurier qui s'était bâti une ambassade, » dit Castelnau, « et qui fut reçu à Londres comme si c'eût été un grand prince (2). » Il était accompagné du ministre Lindsay, « le plus séditieux d'Écosse, qui lui servait de maître d'école (3), » et de John Colville, un des plus habiles meneurs de la faction. Les trois ambassadeurs furent traités avec des égards exceptionnels par la reine et ses ministres : on espérait, en les caressant, obtenir d'eux tout ce qu'on désirait ; mais les Écossais, avant de rien conclure, voulaient de l'argent comptant. Colville déclara que le roi ne pouvait être maintenu en captivité que si l'on augmentait sa garde aux frais de l'Angleterre, ajoutant que « c'était

(1) *Correspondance du roi avec Castelnau*, dans Teulet.
(2) *Correspondance de Castelnau*, dans Teulet, t. III, et Chéruel.
(3) *Ibidem*.

en cela que consistait la vie de leur cause. » Le colonel Stuart comptait, pour lui personnellement, sur une somme de quatre-vingts ou cent mille écus qu'on lui avait fait espérer ; on ne pût arracher à Élisabeth, quelques instances que lui fissent ses ministres, qu'une misérable somme de trois cents livres ; encore exigea-t-elle que cette somme fût prise sur le crédit de Bowes (1). Elle était persuadée que la ruse suffirait à assurer le succès de sa politique.

Son ambassadeur en Écosse, avisé de ce qui s'était négocié à Sheffield avec Marie (2), eut ordre de discuter une seconde fois l'association à la couronne de la mère et du fils. Jacques VI s'y montra plus opposé que jamais : il désirait, dit-il, la liberté de sa mère, comme c'était le devoir d'un bon fils ; quant à l'association, il n'y avait jamais consenti et ne pouvait l'accepter dans la forme où elle était proposée. Le conseil la rejeta d'une manière absolue, et déclara dangereuse la liberté de la reine (3). Bowes s'empressa de rassurer Walsingham ; et Colville, de retour en Écosse, écrivait qu'il avait trouvé toutes choses en parfait état et le roi mieux disposé que jamais (4). Avant que ces avis fussent parvenus en Angleterre, tout avait changé de face en Écosse : Élisabeth, ses plus rusés ministres, ses plus vieux diplomates, venaient d'être joués par un prince de dix-sept ans, au moment où ils se croyaient le plus sûrs de lui.

Meyneville n'avait quitté Édimbourg, que lorsqu'il avait cru mûr le complot secrètement ourdi pour la délivrance du roi. Jacques s'était retiré, peu après, au château de Falkland et y avait convoqué la noblesse. Il simulait la plus complète insouciance, lorsque, le 27 juin (1583), il fit tout à coup fermer les portes du château. Après en avoir confié la garde au colonel Stuart qu'Élisabeth avait refusé d'acheter, il en défendit l'entrée, excepté à ceux qui étaient du complot. Angus et Mar

(1) *Correspondance de Castelnau*, et Tytler, t. VI, p. 356.

(2) Thorpe, t. I, p. 447.

(3) *Bowes à Walsingham*, 29 juin, Raumer, *Contributions*, p. 251-253, et Tytler, t. VI.

(4) *Colville à Walsingham*, 25 juin 1583, *State papers office*.

avaient commencé à rassembler des troupes ; le roi leur ordonna de les renvoyer sous peine de trahison ; ils obéirent sur-le-champ (1). Une proclamation fut publiée, qui déclarait crime de haute trahison l'attentat de Ruthven, et annonçait que tous ceux qui désavoueraient leur révolte seraient pardonnés ; mais qu'il serait procédé avec rigueur contre quiconque y persisterait (2). Gowrie, qui s'était ménagé d'avance son pardon, se réconcilia ; Angus et Mar s'étaient enfuis. Le comte d'Arran reprit tout son ascendant, et très-probablement Lennox eût été rappelé s'il eût vécu (3) ; le roi du moins vengea sa mémoire des insultes du clergé (4), dont il était décidé à réprimer les prédications insolentes.

En apprenant la déroute de son parti Élisabeth, dans son dépit, écrivit au roi d'Écosse : « Je voudrais, mon cher frère et cousin, qu'au milieu de vos nombreuses études, on ne vous laissât point oublier la leçon d'Isocrate, qui veut que le souverain tienne plus de compte de ses paroles que les autres hommes de leurs serments..., comme chose qui est la marque distinctive et les véritables armes d'un prince. Comment pouvez-vous supposer que vous vous justifierez envers moi, quand tous vos actes démentent vos promesses ? Vous n'avez pas affaire à quelqu'un dont l'expérience puisse se payer de fausse monnaie, et qui se laissera aisément tromper. Non, non ! je renverrai à l'école vos plus rusés conseillers... Je regrette de vous voir prendre tant de peine pour vous tromper vous-même, en croyant tromper les autres. Je veux néanmoins me conduire avec vous comme une sœur affectionnée, comme quelqu'un dont vous pouvez recevoir honneur et contentement, et plus de garantie pour votre sûreté que de tous vos conseillers faux et dissimulés (5). »

(1) MELVIL, p. 288 et 289 ; CALDERWOOD, p. 1270 ; *Castelnau au roi*, 31 juillet, dans TEULET, t. III ; TYTLER, t. VI, p. 359 et 360,

(2) SPOTTISWOODE, p. 326.

(3) MELVIL, p. 292, 293 et 294.

(4) *Proclamation for Lennox*, 27 juillet 1583, *State papers office*.

(5) *Élisabeth au roi d'Écosse*, 7 août 1583, *Harleian* MS., et RAUMER, p. 254 et 255.

Rendant hypocrisie pour hypocrisie, le roi d'Écosse répondit à Élisabeth qu'il était animé pour elle du plus profond dévouement, du plus vif désir de maintenir l'amitié entre les deux royaumes; et il continua à prendre des mesures pour achever la ruine des conjurés de Ruthven, partisans de l'alliance anglaise (1).

Élisabeth avait voulu s'en prendre à sa prisonnière de l'échec de sa politique; mais comment faire un crime à une mère d'être venue en aide à son fils? Plusieurs des ministres, et Walsingham lui-même, à bout de ruses, étaient d'avis qu'il ne restait plus d'autre moyen pour parer aux dangers sans cesse renaissants, que de contenter la reine d'Écosse et son fils (2). Élisabeth lui fit proposer, par l'entremise d'Archibald Douglas, de reprendre les anciennes négociations. Marie refusa : « Je mériterais, » écrivait-elle, « le nom de très-mal avisée et le mal qui m'en pourrait suivre, si, après les anciennes expériences que j'ai faites de leurs fausses procédures, je me laissais davantage abuser et bercer par telles feintes négociations, ne tendant, comme je m'aperçois trop clairement, qu'à retarder et arrêter le bon cours que mon fils a commencé à prendre pour assurer sa vie et son État, et qu'à donner le temps à la reine d'Angleterre et à nos ennemis près d'elle de pratiquer une altération de l'état présent, se voyant, comme on dit, sans bois de quoi faire flèche en ce quartier-là. Ou bien pensent-ils, sous une vaine espérance de ma liberté dont ils me veulent leurrer, me faire joindre avec eux pour ramener mon fils sous le joug de ladite reine et remettre sus ses anciens partisans (3)?... »

Voyant son jeu démasqué, Élisabeth fit partir pour l'Écosse Walsingham, le plus rusé de ses hommes d'État. L'astucieux diplomate devait, pour gagner le roi, mêler les promesses aux

(1) *Correspondance de Bowes*, dans Tytler, t. VI, p. 364 et 365; Labanoff, t. V, p. 360.

(2) *Correspondance de Castelnau.*

(3) *Marie à Castelnau de Mauvissière*, 8 septembre 1583, Labanoff, t. V, p. 364-367.



remontrances, et, si c'était possible, exciter de nouvelles séditions. Walsingham fut très-froidement reçu : Jacques refusa même pendant plusieurs jours de lui donner audience, et quand il l'admit, ce fut pour lui déclarer qu'il désirait l'amitié de l'Angleterre, mais qu'il entendait être roi chez lui ; qu'il ne pensait pas qu'Élisabeth eût à s'inquiéter des sentiments de ses conseillers plus que lui-même ne s'inquiétait des dispositions des ministres anglais (1). Walsingham jugea bien vite que ses remontrances seraient inutiles ; il écrivit à sa souveraine qu'il n'y avait aucun espoir de ramener le roi. Il attribuait sa désaffection aux menées de sa mère et le représentait comme un ennemi dangereux. Il annonçait en même temps qu'il était en train d'organiser un plan qui, s'il réussissait, obligerait le roi, qu'il le voulût ou non, à ne dépendre que de Sa Majesté (2). C'était probablement un complot semblable à celui de Ruthven ; mais quel qu'il fût, il échoua, et Walsingham revint à Londres sans avoir rien obtenu. Élisabeth, pleine de dépit, rappela d'Édimbourg son ambassadeur ordinaire, sir Robert Bowes.

Pendant son séjour en Écosse, Walsingham avait eu quelques vagues avis du vaste complot catholique dont il a été question plus haut. Momentanément abandonné pendant la captivité de Jacques VI, ce complot avait été repris aussitôt après sa délivrance. Les chefs, après avoir discuté de nouveau le plan d'invasion, avaient décidé que l'attaque aurait lieu non par l'Écosse, comme il avait été convenu d'abord, mais par l'Angleterre. Philippe II promettait de fournir des armes et de faire une diversion en Irlande; il avait déjà avancé les sommes nécessaires aux préparatifs de l'expédition. Le duc de Guise devait partir de Flandre, à la tête de quatre mille hommes, et débarquer sur un point de la côte d'Angleterre, tandis que le duc de Mayenne et le duc de Bavière se jetteraient sur d'autres points avec des soldats allemands et les réfugiés anglais. Il n'y

(1) *Walsingham à Burleigh et à Élisabeth*, 6 et 11 septembre 1583, Thorpe, t. I, et Tytler, t. VI.

(2) *Lettres de Walsingham à Élisabeth*, 12 et 15, et *à Burleigh*, 11 et 22 septembre, Thorpe, t. I, p. 455, 456, 457, 458.



avait pas là des forces suffisantes pour précipiter de son trône la puissante Élisabeth : les conjurés comptaient sur un soulèvement des catholiques. On envoya secrètement pour les travailler Charles Paget, un des réfugiés anglais, et Thomas Morgan, gentilhomme gallois chargé de l'administration du douaire de Marie, mêlés l'un et l'autre à toutes les intrigues en faveur de cette princesse. Jacques VI fut prévenu ; il approuva et fit dire au duc de Guise que l'entreprise pour la liberté de sa mère et le maintien de leurs droits lui paraissait fort honorable et les moyens excellents, pourvu que les choses fussent adroitement conduites (1).

Marie était instruite de tout ce qui se préparait ; mais soit qu'elle doutât du succès, soit qu'elle craignît pour sa vie si l'invasion avait lieu, soit qu'elle redoutât que son fils ne pût pas résister à la turbulence des nobles et aux intrigues de l'Angleterre, soit enfin qu'elle voulût rendre ruse pour ruse, elle accepta la proposition qu'elle avait rejetée d'abord, de reprendre les négociations pour un accommodement avec la reine d'Angleterre. Elle demandait que le roi de France intervînt dans le traité pour le rendre plus efficace, et que Castelnau fût envoyé comme négociateur en Écosse (2). Henri III accueillit avec empressement cette demande de sa belle-sœur ; il écrivit à la reine d'Angleterre, au roi et à la noblesse d'Écosse pour offrir sa médiation, et donna à Castelnau les instructions et les pouvoirs nécessaires. Il lui recommandait de ménager la susceptibilité d'Élisabeth, mais de maintenir le parti français pour inquiéter cette princesse, et l'empêcher de fomenter des troubles dans son royaume : « Nous n'avons rien de plus propre, » disait-il, « pour retenir en bride icelle reine, qu'en lui laissant la racine du mal qu'elle craint du côté de l'Écosse. » De Marie Stuart il n'était guère question (3).

(1) MURDIN, p. 496 ; *Papiers de Simancas*, lettre B, liasse 54, et TEULET, t. V.

(2) *Marie Stuart à Mauvissière*, 12 novembre 1583, LABANOFF, t. V, p. 373-385.

(3) JEBB, t. II, p. 539-545, et TEULET, t. III, p. 245 et suiv.

Pour que la mission de Castelnau réussît, il fallait le concours d'Élisabeth ; il y avait peu d'espoir de l'obtenir. Outre que ses ministres ne cessaient de lui répéter « qu'il fallait toujours trouver le moyen de nourrir la division en Écosse, et non d'y mettre l'accord (1), » elle était plus que jamais irritée contre Marie et contre Jacques VI, parce que des lettres, interceptées par Walsingham, lui faisaient soupçonner quelque entreprise mystérieuse dont on disait que le duc de Guise devait être le chef. La haine d'Élisabeth s'exhalait en paroles pleines d'une aveugle colère (2) : » elle s'émerveillait, puisque le roi d'Écosse avait fait mourir Morton comme coupable du meurtre de son père, et qu'il demandait encore Archibald Douglas pour faire le semblable, pourquoi il ne réclamait pas aussi sa mère pour la punir. »

A cette époque le bruit commençait à se répandre que Marie avait eu des relations intimes avec le comte de Shrewsbury; Élisabeth et ses ministres le propagèrent pour diffamer cette pauvre princesse, comme ils avaient propagé les libelles de Buchanan. « On l'a dit à l'ambassadeur d'Espagne, » écrivait Castelnau à Marie, « on l'a dit à l'archevêque de Saint-André qui m'en a fait plainte ; on l'a dit aux banquiers étrangers pour le mander partout, semant cela parmi les catholiques et les protestants pour vous décrier envers eux. Et voilà les services que vous rend cette bonne sœur... C'est le dernier venin que vos ennemis se sont réservé, n'ayant pas pu empoisonner votre corps, d'envenimer votre réputation (3). »

Quand l'ambassadeur obtint audience d'Élisabeth pour lui remettre les lettres de Henri III, lui exposer le but de sa mission en Écosse et lui demander son concours, il fut très-mal accueilli. Elle se répandit en plaintes contre Marie et son fils, et déclara qu'elle ne voulait plus s'occuper de ce qui les concernait ; ajoutant que, si la reine d'Écosse avait eu affaire à

(1) *Castelnau au roi*, 23 avril, 1584, dans TEULET, t. III.

(2) *Castelnau au roi*, 1er janvier 1584, *Bibl. Harleian*, MS., *fol.* 334-338.

(3) *Castelnau à Marie Stuart*, MS., *Bibl. nationale*, *fonds Brecquigny*, t. XCVII; voyez aussi la *Lettre à Henri III*, 1er janvier 1584.

toute autre, elle ne serait plus vivante, « car elle avait eu un pied dans toutes les intrigues ourdies contre sa couronne et sa vie par toute la chrétienté. » Elle reprocha ensuite à Castelnau de trop s'occuper des affaires de cette princesse, et lui fit entendre qu'elle ne laisserait plus la même liberté à aucun ambassadeur français.

Castelnau, piqué du ton impérieux d'Élisabeth, répondit qu'il ne s'était jamais conduit en Angleterre comme elle et ses ambassadeurs se conduisaient en France; et il rappela les encouragements et l'appui donnés aux huguenots par Throckmorton et Smith, « qui, » dit-il, « avaient violé toutes les lois des nations et agi plutôt comme des ennemis que comme des ambassadeurs. » Il ajouta que, pour lui, il n'avait jamais été qu'un ministre de paix et que, pour ne pas avoir la guerre, il avait dû fermer bien souvent les yeux sur des menées déloyales qui ne lui avaient pas échappé. Il osa dire en face à cette fière reine « qu'il savait assez qu'elle aimait à pêcher en eau trouble pour en retirer son profit. » Puis, revenant à ce qui était l'objet de son audience, il maintint que le roi son maître ne faisait, en s'intéressant à la reine d'Écosse, que ce que lui commandaient le devoir et l'honneur; que la délivrance de cette princesse, après un si long emprisonnement, n'était qu'une chose juste et d'ailleurs facile au moyen d'un traité, et que ce traité, elle devait être contente de le négocier avec le roi de France. Élisabeth s'était peu à peu calmée; pour cacher son embarras, elle demanda à passer à d'autres sujets de conversation. Toutefois, avant de congédier l'ambassadeur, elle lui promit de prendre en considération ce qu'il venait de lui dire de sa mission en Écosse (1). Elle songeait à toute autre chose.

Walsingham venait d'obtenir de nouveaux renseignements sur le complot qui s'organisait pour envahir l'Angleterre. On avait appris d'une manière certaine que le duc de Guise en était le chef; on ignorait quels étaient ses alliés et ses res-

(1) *Castelnau au roi*, 17 janvier 1584, *Bibl. nationale*, et LABANOFF, *Recueil* de 1839.



sources, mais on avait tout lieu de supposer que les catholiques d'Angleterre étaient d'accord avec les princes étrangers, et que Morgan et Paget, dont on soupçonnait l'arrivée en Angleterre, n'y avaient été envoyés que pour préparer la voie aux envahisseurs. Les mesures qui furent prises indiquent à quelles terreurs étaient en proie Élisabeth et ses ministres. De nouveaux espions s'établirent dans les ports les plus fréquentés et s'insinuèrent dans les conseils des princes; quelques-uns étudiaient comme ecclésiastiques dans les séminaires anglais (1). « En vérité, » dit Camden, « on employa à cette époque d'étranges artifices pour sonder les dispositions des sujets. Des lettres contrefaites étaient secrètement expédiées, au nom de la reine d'Écosse et des réfugiés, et laissées dans les maisons des papistes; des espions, envoyés de çà et de là dans tout le pays pour surprendre les conversations; des colporteurs d'histoires absurdes, écoutés et crus sur parole. Sur quoi plusieurs furent soupçonnés, que leur prudence et leur innocence ne suffirent pas à protéger (2). »

Les premières victimes furent un prêtre et deux gentilshommes, Arden et Somerville. Arden subit le supplice des traîtres pour avoir dit qu'il voudrait savoir Élisabeth en paradis; Somerville fut trouvé étranglé dans sa prison (3). Plusieurs seigneurs du plus haut rang furent arrêtés; quelques-uns parvinrent à gagner le continent. Les deux fils de John Throckmorton, Francis et George, furent jetés à la Tour. On n'avait aucune preuve contre eux, lorsqu'on produisit tout à coup une lettre adressée de la cour d'Écosse à Marie, peut-être une de ces lettres dont parle Camden. Francis, mis en jugement, fut appliqué quatre fois à la torture; à la quatrième fois, vaincu par la douleur, il confessa que le duc de Guise et D. Bernardino de Mendoza lui avaient communiqué un plan d'invasion en Angleterre; que, si Élisabeth refusait la liberté de conscience aux catholiques, les conjurés étaient décidés à renverser

(1) LINGARD, t. IV, p. 247.
(2) CAMDEN'S *Annals*, p. 297 et 298.
(3) LABANOFF, t. V, p. 386 et 391, et LINGARD, t. IV, p. 247 et 248.

son gouvernement (1). L'accusé se rétracta plus tard et jusque sur l'échafaud ; il ne fut pas moins exécuté, mais les preuves contre lui étaient si faibles que les ministres crurent devoir publier une brochure pour justifier son supplice (2).

La confession arrachée à Throckmorton avait gravement compromis l'ambassadeur d'Espagne. Il fut mandé devant le conseil, et accusé d'avoir violé ses devoirs d'ambassadeur en conspirant contre l'État ; sur quoi il lui fut enjoint de quitter le royaume dans quinze jours. Mendoza nia énergiquement, et, récriminant contre ses accusateurs, il reprocha aux ministres leurs provocations incessantes à l'endroit de Philippe II ; il imputa même à l'un d'eux, le comte de Leicester, d'avoir ourdi un complot pour assassiner D. Juan, le vainqueur de Lépante. Les ministres anglais, se levant de leurs siéges, lui déclarèrent qu'il devait quitter sur-le-champ l'Angleterre, s'il ne voulait pas que la reine le fît châtier. « Ni la reine ni personne au monde, » s'écria Mendoza avec véhémence, « n'a le droit de m'accuser ; et que pas un de vous en pareille matière ne se permette d'aller plus avant, à moins que ce ne soit l'épée à la main. Être châtié, moi, par votre reine ! c'est une menace qui me fait sourire. D'ailleurs, je serai heureux de partir dès que j'aurai reçu mes passe-ports. Et puisque votre reine n'a pas été satisfaite de moi comme ministre de paix, je ferai en sorte qu'elle me trouve bon ministre de guerre (3). » Il quitta l'Angleterre quelques jours après, le cœur plein de ressentiment et décidé, comme il l'avait dit, à faire à l'Angleterre tout le mal qu'il pourrait.

Dans la recherche des différents complots réels ou prétendus, on n'avait rien épargné pour découvrir la part que pouvait y avoir prise la reine d'Écosse. Ses ennemis ne manquaient point de les lui attribuer ; elle protesta énergiquement contre ces

(1) *Somers'tracts*, t. I, p. 204 ; LINGARD, t. IV, p. 248 et 249.

(2) CAMDEN.

(3) *D. Bernardino de Mendoza à Philippe II*, 24 janvier 1584, *Archives de Simancas ; Castelnau à Henri III*, 23 janvier, dans Mademoiselle KÉRALIO.

imputations (1). En effet, on ne trouva rien qui pût la convaincre de les avoir connus ou favorisés. Mais les alarmes d'Élisabeth et de ses ministres n'en furent point calmées : « Ils étaient si empêchés qu'ils soupçonnaient les ombres et les murailles (2). »

Ne pouvant atteindre ses autres ennemis, Élisabeth chercha à paralyser l'hostilité du roi d'Écosse, et à lui faire expier ses relations avec sa mère et le duc de Guise. Son royaume semblait jouir de quelque repos; d'énergiques mesures avaient imposé silence aux prédications des ministres, et forcé les lords rebelles à faire leur soumission ou à quitter l'Écosse. Mais l'esprit de révolte n'était qu'assoupi : la fermeté du roi irritait les nobles, et les faveurs prodiguées au comte d'Arran et au colonel Stuart excitaient leur jalousie (3). Poussés par Walsingham et par Bowes, gagnés par l'argent d'Élisabeth que la peur avait décidée à ouvrir ses coffres-forts, ils formèrent un nouveau complot pour s'emparer du roi. Les chefs étaient à peu près tous les anciens conjurés de Ruthven ; le comte de Gowrie, quoique rentré en faveur, avait consenti à se mettre à leur tête. Les Hamilton, dédaignés par Henri III à qui Castelnau les avait vainement recommandés, avaient juré fidélité à la reine d'Angleterre et promis leur concours à l'entreprise (4).

Quand ils crurent le complot mûr, les conjurés, assemblés à Perth, appelèrent à eux tous ceux qui favorisaient la parole de Dieu. Le temps de ces appels hypocrites était passé; personne n'alla les rejoindre. Ils étaient découragés ; leur agent à Londres, John Colville, leur conseilla de ne rien craindre, leur jurant que l'Angleterre serait avec eux comme elle avait été avec les meurtriers de Riccio, avec ceux qui avaient pris la

(1) *Marie à Castelnau*, 5 janvier 1584, LABANOFF, t. V, p. 401, et 28 janvier, p. 416.

(2) *Castelnau au roi*, 14 février 1584, dans Mademoiselle KÉRAGLIO, t. V, p. 386.

(3) MELVIL, p. 324 et 325.

(4) *Castelnau à Henri III et à Catherine de Médicis*, 23 avril 1584, TEULET, t. III, et CHÉRUEL.

reine à Carbery-Hill et le roi à Ruthven (1). Ils reprirent courage. Mais le comte d'Arran avait été averti ; il envoya tout à coup saisir le comte de Gowrie, et le fit enfermer au château d'Édimbourg (2). Les complices du prisonnier marchèrent aussitôt sur Stirling et s'en rendirent maîtres. La crainte de retomber entre les mains des rebelles inspira au jeune roi une énergie virile ; « il fit battre le tambourin » et convoqua tous ses loyaux sujets à se ranger autour de lui. Douze mille répondirent à son appel. Les insurgés ne l'attendirent pas ; ils s'enfuirent épouvantés et allèrent solliciter la protection d'Élisabeth. Quelques-uns des ministres, impliqués dans la révolte, se cachèrent ou rejoignirent les fugitifs en Angleterre (3).

Le comte de Gowrie restait prisonnier ; il fut décidé qu'il serait mis en jugement. Sa trahison était évidente, mais il n'existait pas de preuves contre lui. Le comte d'Arran et d'autres membres du conseil allèrent le visiter dans sa prison, et lui persuadèrent d'écrire au roi pour lui confesser son crime, l'assurant que c'était le seul moyen d'obtenir son pardon. Sur la promesse solennelle qu'on ne profiterait point de ses aveux, il se décida à faire ce qu'on lui conseillait ; c'était un piége : sa lettre fut produite devant ses juges. Il eut beau se récrier contre cet infâme parjure, il fut condamné et immédiatement exécuté (4). Quoique la basse perfidie du comte d'Arran jette quelque intérêt sur les derniers moments de cette autre victime des orages révolutionnaires de l'Écosse, on ne peut en disconvenir, Gowrie n'avait que mérité son sort.

Il est merveilleux à quel point ce pays d'Écosse, si pauvre, si peu peuplé et perdu dans les montagnes, occupait la France et l'Angleterre, et quelle importance ces deux puissants royaumes attachaient à son alliance. A la nouvelle de la révolte, Cas-

(1) *John Colville à son frère William*, 16 avril 1584, THORPE, t. I, p. 469.

(2) LABANOFF, t. V, p. 452 : *Castelnau au roi*, 11 mai, TEULET, t. III ; TYTLER.

(3) *Mauvissière au roi*, 23, 26 avril et 11 mai, et *au duc de Guise*, 4 mai 1584, TEULET, t. III, et CHÉRUEL ; MELVIL, et TYTLER.

(4) MELVIL, p. 326, et *Miscellany of the Bannatyne club*, t. I, p. 91-105.

telnau, alarmé et mécontent, rappelait à Henri III, non sans quelque humeur, qu'il avait prédit bien des fois ce qui arrivait en Écosse, et dénoncé en vain les menées de l'Angleterre. Même après la déroute des rebelles, il n'était pas rassuré sur le sort de Jacques VI; et plus que jamais il insistait sur la nécessité pour la France de s'allier avec lui : « Je suis et serai toujours d'opinion, » disait-il, « qu'il n'y a nulle alliance au monde que la France doive avoir plus chère que celle de ce petit pays d'Écosse (1). » C'est qu'il était persuadé que, si Élisabeth « pouvait être assurée de l'Écosse dont elle craignait tôt ou tard tout son mal, elle ne se soucierait de prince de la chrétienté (2); » et que l'hostilité, au contraire, de ce petit pays pouvait seule l'empêcher de faire de mauvais offices à ses voisins. Castelnau ne désirait si vivement être envoyé en Écosse que « pour y faire perdre à Élisabeth toutes ses pratiques, qu'elle y entretiendra, » disait-il, « tant qu'elle aura un homme à son commandement et un écu à leur bailler (3). »

Castelnau ne se trompait point sur l'importance qu'Élisabeth attachait à l'amitié de l'Écosse. Furieuse en ce moment de son nouvel échec, elle trouvait scandaleux que Jacques VI ne se laissât pas emprisonner par ses sujets, et l'accusait amèrement de les persécuter parce qu'il châtiait leurs révoltes. Dans l'inquiétude que lui causait le jeune roi, elle essaya de renouer des relations avec Philippe II : elle envoya un ambassadeur à Madrid pour offrir à ce prince « de le contenter, pourvu seulement qu'il voulût faire quelque peu de démonstration de désavouer Mendoza. » Philippe II ne voulut ni recevoir les lettres d'Élisabeth, ni voir son envoyé, « et n'en fit pas plus de cas que d'un valet. » Et loin de désavouer Mendoza, il lui écrivit « une feuille de papier toute de sa main pour avouer ce qu'il avait fait en Angleterre, et lui envoya argent et tout ce qu'il avait demandé. » Déçue de cet espoir, elle se mit à flatter

(1) *Castelnau au roi*, 23 avril et 11 mai, et *au duc de Guise*, 4 mai 1584, dans Teulet, t. III, et dans Chéruel.

(2) *Castelnau au roi*, 26 avril 1584. Teulet, t. III, et Chéruel.

(3) *Le même au roi*, 11 mai 1584, *ibidem*.

Henri III : elle disait « n'avoir jamais été aussi contente de ce prince, et le priait de la tenir en sa bonne grâce, ajoutant force honnêtes propos. » « Pour en dire la vérité, » écrivait Castelnau à son maître, « le naturel des Anglais est de proposer beaucoup et de montrer de belles apparences ; mais quand ce vient à l'effet, je n'y trouve pas grand fondement, selon que je les ai connus depuis vingt-cinq ans (1). »

L'ambassadeur essaya de profiter des dispositions qu'affectait Élisabeth à l'égard du roi de France, pour solliciter encore une fois la liberté de Marie. Il avait prisé plus haut cette princesse à mesure qu'il l'avait connue davantage : « Je ne sache pas, » disait-il à l'archevêque de Saint-André, « de cœur qui ne dût être ému à lui vouloir bien pour sa vertu, prudence et patience (2). » Il lui avait avancé de l'argent, il avait plaidé sa cause en toute occasion ; partageant la crédulité de son siècle, il était allé jusqu'à consulter l'astrologie pour savoir quel serait le sort de cette infortunée princesse (3). Il estimait que sa délivrance était non-seulement une chose juste, mais qui importait à l'intérêt de son pays et à l'honneur de son maître. Tous ses efforts se brisèrent contre la haine implacable d'Élisabeth et la pusillanimité de la cour de France. Henri III et Catherine de Médicis, sur les plaintes de l'ambassadeur anglais à Paris, lui écrivirent de s'en tenir, quant à la reine d'Écosse, aux affaires de son douaire et à l'amélioration de son traitement : « telle était la charge qu'ils lui avaient toujours donnée, et ils étaient assurés qu'il n'y avait rien omis ni excédé. » Ils lui recommandaient de chercher à enlever à la reine d'Angleterre l'opinion contraire qu'elle avait conçue de lui ; car c'était le désir du roi de vivre en paix avec tous ses voisins, et particulièrement avec ladite reine. Ils demandaient, en retour de tant de condescendance, « que les ambassadeurs anglais ne pratiquas-

(1) *Le même au roi*, 26 avril 1584, *ibidem*.

(2) *Castelnau à l'archevêque de Saint-André*, MS., *Bibliothèque nationale*, *fonds Brecquigny*, t. XCVII, et dans Chéruel.

(3) MS. *Bibliothèque nationale*, et Chéruel, p. 112.



sent plus avec les réformés de France (1). » Un langage fier et une conduite ferme auraient beaucoup mieux réussi.

Le moment était proche où Marie Stuart allait recevoir le coup le plus cruel qui lui eût encore été porté. Quoique Jacques VI eût montré, dans la répression des dernières révoltes, quelque énergie personnelle, il est certain qu'il ne se gouvernait que d'après les conseils de ceux qui l'entouraient. Il avait été favorable à sa mère et avait penché vers la France, aussi longtemps que le comte de Lennox lui avait persuadé que c'était son intérêt. Le nouveau favori, le comte d'Arran, n'avait aucun goût pour Marie; cupide et besoigneux, il ne cherchait qu'à vendre au plus haut prix possible l'alliance de son pays. « D'après certains bruits, » écrivait Castelnau à Marie, « il vendrait votre fils aux Anglais plutôt qu'il ne vînt au-dessus de ses desseins (2). » Cependant, soit qu'il se défiât d'Élisabeth dont il avait pris l'argent sans rien faire pour elle, soit pour tout autre motif, Arran voulut sonder les dispositions de la cour de France avant de livrer son maître à l'Angleterre.

Lord Seaton fut envoyé à Paris comme ambassadeur extraordinaire. Il remit à Henri III « des articles, » dans lesquels étaient exposées la triste situation du roi et celle plus triste encore de sa mère. Jacques y rappelait avec une grande liberté de langage, « les entreprises » tant de fois renouvelées contre eux par la reine d'Angleterre, les dangers qu'il avait courus et ceux qui le menaçaient encore de la part de cette reine, « qui n'avait montré en toutes occasions qu'une inclination sinistre aux affaires d'Écosse, » et ne cessait d'entretenir et de solliciter ses rebelles contre lui. Il ne lui restait, disait-il, « qu'à se jeter entre les bras de son bon, ancien et fidèle allié, le roi très-chrétien. » Il sollicitait de Henri III, au nom des traités qui avaient lié les deux royaumes et des services mutuellement rendus, d'abord un secours d'argent pour combattre l'influence de l'or anglais; il demandait ensuite que le roi très-chrétien s'engageât à le protéger contre les entreprises d'Élisabeth; que

(1) *Le roi à Castelnau; la reine au même*, 9 mai 1584, EGERTON, p. 23.
(2) *Castelnau à Marie Stuart*, JEBB, t. II, p. 549 et suiv.



l'ancienne ligue fût renouvelée entre les deux royaumes; que sa garde fût entretenue aux frais de Henri III; que la garde écossaise qui servait en France recouvrât tous ses anciens privilèges, et que la liberté de commerce fût accordée aux marchands écossais. Jacques terminait par une instante prière en faveur de sa mère (1).

C'était l'occasion de reconquérir l'alliance de l'Écosse, que Castelnau prônait avec tant d'insistance. Mais Henri III n'avait d'argent que pour ses mignons; et Catherine, par jalousie du roi d'Espagne, ne voulait à aucun prix se brouiller avec la reine d'Angleterre. Aux propositions du roi d'Écosse il fut répondu, d'une manière banale ou évasive, que le roi de France avait ordonné à Castelnau de passer en Écosse pour y rétablir la paix, et de visiter en passant la reine captive; que les anciens traités n'ayant pas cessé de subsister, il était inutile de les renouveler; que la garde écossaise était traitée comme elle l'avait toujours été, et que les marchands écossais jouissaient pour leur commerce de la même liberté que les marchands français. Henri III ajoutait, et c'était là ce qui devait le plus blesser le jeune roi, que la pénurie de son trésor lui rendait impossible toute dépense extraordinaire; cependant il promettait à son neveu, mais pour l'année suivante seulement, une pension de 20,000 livres (2). Tant de froideur et de parcimonie ne pouvait contenter ni Jacques ni son favori. Ce dernier prit le parti, puisque la France ne voulait point de son maître, de l'offrir à l'Angleterre.

Après la déroute des factieux et le supplice de Gowrie, Élisabeth avait dépêché Davison en Écosse pour y étudier les dispositions du jeune roi, et voir s'il restait quelque espoir de relever le parti dévoué à l'alliance anglaise. James Melvil avait été envoyé à la rencontre de l'ambassadeur, moins pour lui faire honneur que pour pénétrer l'objet de sa mission. Davison protesta des intentions toutes bienveillantes de sa souveraine,

(1) *Articles que M. de Seaton traita avec le roi de France*, 26 avril 1584, dans Teulet, t. III, p. 266 et suiv.

(2) *Réponse faite à M. de Seaton*, dans Teulet, t. III, p. 272 et suiv.



mais Melvil lui fit clairement entendre que personne en Écosse n'était dupe des hypocrisies d'Élisabeth : « Vous prétendez, » lui dit-il, « que votre maîtresse aime le roi d'Écosse et qu'elle ne cherche que son bien, c'est une moquerie! » Et, sans revenir sur les intrigues plus anciennes, il rappela ce qu'Élisabeth avait fait pour Gowrie et ses complices, l'alliance de cette princesse avec les ministres de la religion, qui ne cherchaient qu'à bouleverser l'Etat et ne cessaient d'insulter le roi, quoique sa conduite fût aussi régulière que la leur était scandaleuse. « Monsieur l'ambassadeur, » ajouta Melvil, « si votre maîtresse désire franchement l'amitié du roi, qu'elle cesse de protéger ses sujets rebelles (1). »

Davison rejoignit la cour à Falkland. Jacques reçut avec courtoisie les lettres d'Élisabeth ; mais il parla avec aigreur de l'asile qu'elle accordait aux rebelles d'Écosse. Après quelques explications assez vives, le roi, changeant de conversation, ne voulut plus parler avec l'envoyé anglais que de ses chasses et de ses amusements (2). A ce moment, Jacques n'avait pas encore reçu d'Henri III la réponse à son offre d'alliance.

Tout en affectant l'intention de vouloir entretenir des relations amicales avec Élisabeth, le jeune roi continuait de tenir rigueur aux partisans de l'Angleterre. Angus, Mar, Glammis et leurs adhérents venaient d'être déclarés coupables de haute trahison ; et des lois avaient été faites contre leurs complices du clergé, pour ruiner cette espèce de démagogie spirituelle qui, sous le nom d'Église, prétendait au gouvernement temporel du royaume (3). Ces mesures étaient l'œuvre du roi plus que celle du favori ; il ne fallut pas longtemps à l'envoyé anglais pour s'en convaincre. Il se hâta d'en avertir Élisabeth. Il assurait qu'un changement complet s'était opéré dans les sentiments de Jacques VI à l'égard de sa mère, qu'il communiquait régulièrement avec elle, et que toute la cour ne se con-

(1) *Lettre de James Melvil à son frère Robert*, dans TYTLER, t. VI, p. 390-392.

(2) *Davison à Walsingham*, 10 juin 1584, *State papers office*.

(3) SPOTTISWOODE, p. 333, et TYTLER, t. VI, p. 388-390.



duisait que d'après les inspirations de la reine captive et les conseils de la France. Élisabeth fut d'autant plus inquiète de ces avis que tout ce qui se passait en Écosse, depuis quelque temps, semblait justifier les appréciations de son ambassadeur (1). Tout récemment encore, Jacques avait « fait défendre toutes les chroniques et livres de Buchanan, et tous les autres libelles diffamatoires faits contre sa mère ; et sous peine de la vie, qu'aucun Écossais n'en retînt ni fragment ni exemplaire, qui n'eût à l'apporter pour le brûler (2). » Malgré ces démonstrations, son affection n'était pas bien profonde ; il ne tarda pas à le montrer. Lorsqu'il connut la réponse d'Henri III, il s'écria avec dépit que son ambassadeur n'avait trouvé en France « que de froides et maigres ressources. » Sur-le-champ, le comte d'Arran fit dire secrètement à Élisabeth que, « si elle voulait avoir patience et le gratifier de ses peines, il lui rendrait le roi d'Écosse du tout à sa dévotion, pour ne faire alors que ce qu'il lui plairait, sans que le roi de France et la reine d'Écosse sa mère l'en empêchassent (3). »

Le comte d'Arran et sa femme, encore plus ambitieuse que lui, ne cherchaient depuis longtemps qu'à rendre Marie suspecte à son fils. Ils dissuadaient le prince de l'associer à la couronne, lui faisant entendre qu'elle lui ravirait le gouvernement, et mettrait pour se venger toute l'Écosse en feu (4). Ces leçons avaient porté leurs fruits dans le cœur égoïste du jeune roi. Sa pauvreté était une autre conseillère non moins funeste : il était réduit à un tel dénûment qu'il ne vivait plus que d'emprunts; et « qu'il devait à ses domestiques plus de 2,000 marcs de leurs gages, hardes et viandes qu'ils lui avaient fournies. » On avait conseillé à Marie de ne plus lui envoyer d'argent, parce qu'il ne l'employait qu'à enrichir d'indignes favoris (5) ;

(1) *Davison à Walsingham*, 10 juin 1584, *State papers office.*

(2) *Castelnau au roi*, 16 juillet 1584, dans TEULET, t. III, p. 292.

(3) TEULET, t. III, p, 281, 292 et 295.

(4) *Castelnau à Marie Stuart*, *State papers office : Queen Mary*, t. VII, p. 207, et *Fontenay à Marie*, MURDIN, p. 536 et suiv.

(5) *Fontenay à Marie*, MURDIN, p. 556.

et, comme on l'a vu, le roi de France avait refusé de lui en fournir. Jugeant, comme Arran, que la meilleure alliance était celle dont il retirerait la plus grosse somme, il écrivit à Élisabeth qu'il la regardait comme sa mère, et qu'on l'avait trompée si on lui avait dit le contraire; que son désir était de lui être bon parent, bon voisin et bon filleul; et que, « s'il plaisait à ladite reine se comporter envers lui de même, il ferait tout ce qui lui plairait..., et laisserait toutes pratiques et intelligences avec tous les princes du monde quels qu'ils fussent, pour se gouverner et conduire à son contentement et volonté (1). »

Ce que Jacques et le comte d'Arran offraient à Élisabeth était précisément ce qu'elle n'avait cessé de poursuivre; mais elle se défiait du roi, et plus encore du favori. Il lui restait deux autres moyens de reprendre son influence sur l'Écosse : elle pouvait relever le parti des lords bannis, et, en leur fournissant de l'argent et des troupes, les remettre au pouvoir; ou bien, ce qui était plus honnête, traiter sincèrement avec Marie Stuart et son fils, et former avec eux une alliance étroite. Elle en référa à son conseil. Ses deux plus influents ministres, Burleigh et Walsingham, quoiqu'ils affectassent de temps en temps le désir d'être débarrassés de la reine d'Écosse, ne voulaient à aucun prix que la liberté lui fût rendue. Sur les deux autres moyens ils n'étaient pas d'accord : Walsingham voulait qu'on aidât les rebelles, et qu'on ne s'appuyât que sur eux et sur les ministres puritains; Burleigh, au contraire, conseillait d'entrer en pourparlers avec le comte d'Arran et d'employer pour le gagner lord Hunsdon, gouverneur de Berwick. Le vieux ministre avait, en donnant ce conseil, un but caché : c'était de faire épouser par le roi d'Écosse une nièce de lord Hunsdon (2).

Élisabeth n'adopta ni ne rejeta aucun des avis de ses ministres. Persuadée qu'elle arriverait plus sûrement par trois chemins que par un seul, elle résolut de négocier tout à la fois avec les lords bannis, avec sa prisonnière et avec le comte d'Arran. En conséquence de cette résolution, des encouragements furent

(1) *Castelnau au roi*, 16 juillet 1584, Teulet, t. III.

(2) Tytler, t. VI, p. 398-401; *Castelnau au roi*, 16 juillet, Teulet, t. III.

donnés aux lords et aux ministres exilés ; on leur promit de l'argent et des secours ; et un complot fut ourdi par les soins de Davison, pour les faire rentrer de force en Écosse où, après s'être emparés du roi, ils assassineraient le comte d'Arran s'il venait à manquer à sa parole (1). En même temps, Élisabeth fit mine de reprendre les négociations d'un traité avec sa prisonnière. Elle promit à l'ambassadeur de France « d'aviser immédiatement d'envoyer des commissaires à Sheffield, qui de là se rendraient à Édimbourg, pour y conclure un accord de la liberté de la reine d'Écosse et de tout ce qui serait utile au fils et à la mère (2). » Beale fut en effet renvoyé à Sheffield. Il offrit à la captive de reprendre le traité entamé l'année précédente, à condition qu'elle interviendrait auprès de son fils pour obtenir le rappel des bannis, qu'elle écrirait au duc de Guise et à son ambassadeur à Paris, pour faire cesser toute menée contraire à la sûreté de la reine d'Angleterre et de son royaume. Marie consentit à tout ; mais elle exigea à son tour, comme condition absolue, qu'on lui garantirait préalablement la conclusion et l'exécution du traité, et sa mise en liberté. Cette prudence déjouait les grossiers calculs d'Élisabeth ; elle se plaignit des réponses de sa prisonnière et l'accusa de mauvaise foi (3). Alors une entrevue fut secrètement ménagée entre lord Hunsdon et le favori de Jacques VI.

L'artificieuse Élisabeth tenait plus que jamais à flatter Henri III, depuis que la mort du duc d'Anjou et l'assassinat du prince d'Orange l'avaient laissée sans auxiliaire contre les ressentiments de Philippe II. Pour masquer ce qu'elle préparait, elle avait promis à Castelnau qu'elle le laisserait bientôt aller en Écosse avec un commissaire autorisé par elle, et que rien ne se traiterait que d'accord avec le roi de France (4) ; et

(1) *Colville à Walsingham*, 25 mai, et *Walsingham à Davison*, 2 juillet, *State papers office*.

(2) *Castelnau à Marie*, 20 mai, dans Jebb, t. II.

(3) *Marie Stuart à Castelnau*, 22 et 31 mai 1584, Labanoff, t. V, p. 472-475.

(4) *Castelnau au roi*, 28 juillet, Teulet, t. III.

pour mieux fermer les yeux à Henri III, en flattant sa vanité, elle fit annoncer que Philippe Sidney allait se rendre en France pour lui remettre l'Ordre de la Jarretière; mais Castelnau ne se laissait pas si facilement éblouir. Quand il sut que lord Hunsdon était parti pour Berwick pour conférer seul avec le comte d'Arran, il reprocha sans ménagement à Élisabeth ses manéges et sa duplicité : « Elle voulait, » dit-il, « ébaucher assez de matières sans en conduire aucune à perfection; il lui avait tant vu faire de traités de mariage, de recherches et de ligues, mêmement avec les sujets du roi son maître et les protestants, et encore depuis peu avec le roi d'Espagne..., qu'il était évident qu'elle ne faisait rien que pour allonger le temps et voir où elle se pourrait attacher, sans regarder à ses promesses, dont il ne faisait nul état sans les effets, qu'il n'avait pas encore vus, mais assez de desseins mal suivis... »

En rendant compte de son entretien avec Élisabeth, Castelnau se plaignait amèrement du rôle qu'on lui faisait jouer en Angleterre; il insistait de nouveau pour que le roi s'opposât aux intrigues d'Élisabeth en Écosse : « Ce seront, » disait-il, « les Écossais vos plus certains et assurés amis et alliés de si longtemps, qui serviront toujours de frein et bride aux Anglais, qui seront moins à craindre qu'ils ne furent jamais, pendant que le roi d'Écosse les tiendra en crainte comme il fait (1). » Henri III resta sourd à ces patriotiques conseils.

L'entrevue du comte d'Arran avec lord Hunsdon eut lieu dans l'église de Foulden, près de Berwick. Hunsdon se plaignit, au nom de sa maîtresse, de la conduite de Jacques à l'égard de l'Angleterre, et demanda le rappel des lords bannis. Arran n'eut pas de peine à justifier son maître, en rappelant le rôle qu'avaient joué en Écosse les ambassadeurs anglais. Quant aux lords bannis, il déclara qu'il trouvait étrange la demande d'Élisabeth : « Que penseriez-vous, » dit-il, « si je vous démontrais que ces mêmes hommes s'agitent encore à l'heure qu'il est? car j'ai entre les mains les preuves certaines qu'ils ourdissent un nouveau complot pour s'emparer du roi, m'assassiner

(1) Teulet, t. III, p. 296 et suiv.

moi-même et bouleverser le royaume. Et c'est à de pareils traîtres que votre maîtresse s'intéresse! » Arran cependant protesta de son entier dévouement « et de toute la bonne affection et volonté de son maître; » et il montra aux négociateurs anglais les pleins pouvoirs dont il était muni pour conclure entre les deux royaumes une ligue indissoluble. Mais il déclara que, pour réussir, il fallait à tout prix abattre le parti qui voulait la liberté de la reine d'Écosse, et celui qui travaillait à faire rentrer les lords bannis. « Si Walsingham et Davison, » dit-il, « continuent à intriguer avec ces derniers, je ne réponds plus de lier mon maître au service de l'Angleterre; car le roi se jetterait dans les bras de la France ou de l'Espagne, plutôt que de laisser rentrer des rebelles qui en veulent à sa personne, et ne cherchent qu'à faire triompher les principes démagogiques de l'Église puritaine (1). » Après la conférence, qui avait duré cinq heures, Arran présenta à lord Hunsdon le maître Patrick de Gray.

Ce personnage destiné à jouer bientôt un rôle très-important, était le fils de lord Gray. Élevé par les jésuites, il avait passé plusieurs années à la cour de France, et était devenu le confident de Marie Stuart et de tous ceux qui s'intéressaient au sort de cette princesse. Rentré en Écosse, il avait gagné les bonnes grâces du roi, et lui avait révélé ainsi qu'au comte d'Arran tout ce qu'il savait des secrets de Marie (2). Il était en ce moment porteur d'une lettre confidentielle de son maître, qui l'accréditait comme ambassadeur auprès d'Élisabeth pour lui révéler tous les complots ourdis contre elle. « Il en sait plus long que le roi et que le comte d'Arran lui-même, » écrivait lord Hunsdon à Burleigh ; « il est dans la confidence de la reine d'Écosse et de toutes ses affaires, soit en Angleterre, soit en France, et bien plus, dans celle du pape, car il passe pour papiste ; mais pour sa religion, Votre Seigneurie en jugera (3). »

(1) *Castelnau au roi*, 3 septembre, TEULET, t. III, p. 306, et TYTLER, t. VI, p. 403-412.

(2) *Castelnau au roi*, 25 novembre, TEULET, t. III; LABANOFF, t. VI, p. 4 et 5; MELVIL, p. 329 et 330; CHALMERS, et TYTLER.

(3) *Lord Hunsdon à Burleigh*, 14 août 1584, *State papers office.*



Le jeune roi et le jeune courtisan s'étaient entendus pour vendre le premier sa mère, le second tous ceux qui s'étaient confiés à lui.

Ce qui s'était passé à la conférence de Foulden n'avait point transpiré, Burleigh seul en avait été informé; Castelnau avait vainement ouvert les yeux et prêté l'oreille. Abusé sur les sentiments de Jacques VI, il le croyait toujours dévoué à sa mère et mieux disposé pour la France que pour l'Angleterre. Dans cette persuasion, il pressait de nouveau Henri III de profiter de l'embarras de la reine d'Angleterre pour conserver une alliance de « huit cents ans, » et se faire honneur de la délivrance de la reine d'Écosse (1).

Tant de zèle pour la dignité de la France devait fatiguer un roi livré tout entier à ses grossières débauches, et une vieille reine sans cœur. Aux plaintes et aux sollicitations de l'ambassadeur, Henri III répondit par une lettre de rappel. Ce loyal représentant de la France s'était endetté en servant son pays, il demanda un délai : « Je suis si obligé, » écrivait-il, « envers les marchands anglais et banquiers italiens, que le jour où je laisserai la charge de votre ambassadeur, il faut que je les paie ou demeure honteusement prisonnier. » Il ne désespérait pas d'obtenir la liberté de la reine d'Écosse, et de faire ce service à son roi, avant de quitter l'Angleterre (2). Noble mais folle illusion! L'heure de la délivrance ne devait point sonner pour la prisonnière de Sheffield, et chaque jour ne lui apportait qu'un accroissement de misère. A ses douleurs rhumatismales s'était ajouté un commencement d'hydropisie, maladie qui avait emporté sa mère encore jeune; et son gardien alliat être remplacé par d'autres non moins serviles, mais moins humains.

Depuis longtemps Shrewsbury demandait à être relevé d'une charge qui l'exposait à chaque instant aux caprices de sa maîtresse. Il obtint enfin de retourner à la cour pour répondre

(1) *Castelnau à Henri III*, 3 septembre 1584, dans Teulet, t. III, p. 306 et suiv.

(2) *Castelnau au roi*, 14 novembre 1584, Teulet, t. III, p. 320 et suiv.

« aux calomnies de sa méchante femme, » qui l'accusait d'adultère avec sa prisonnière. Sadler et Somers furent envoyés pour le remplacer. « Puisqu'il retourne auprès de ma bonne sœur, » dit Marie, « il peut l'informer de tous mes actes pendant que j'ai été sous sa garde; je ne lui demande d'autre faveur que de dire de moi le pire qu'il pourra (1). »

Les nouveaux gardiens de Marie avaient ordre de la transférer de Sheffield à Wingfield. Quoiqu'elle n'eût pas été prévenue elle quitta sans résistance une prison où elle avait souffert quatorze ans, et qu'elle ne devait pas revoir. Elle avait connu Somers lorsqu'elle était en France; pendant la route elle l'entretint avec un mélange d'enjouement et de tristesse. Comme il lui disait que la reine d'Angleterre lui serait une bonne amie, si elle voulait bien ne plus avoir d'intelligence avec son fils : « Ne plus avoir d'intelligence avec mon fils, » répliqua vivement Marie, « ne pas estimer ceux qu'il me recommande comme de bons serviteurs, mais c'est impossible!... Rien ne pourra me séparer de lui, car c'est pour lui que je vis maintenant et non pour moi. » Elle parla avec complaisance de l'affection qu'il lui témoignait, de l'influence qu'elle croyait avoir sur lui. Puis, passant à un autre sujet, Marie demanda à Somers s'il pensait que, l'occasion se présentant, elle chercherait à lui échapper : « Je n'en doute pas, » répondit Somers ; « il est si naturel que le prisonnier cherche sa liberté. — Vous vous trompez, » répliqua Marie, « j'aimerais mieux mourir en prison avec honneur que de m'enfuir avec honte. » Et, prenant un air sérieux : « Si la reine d'Angleterre me rendait la liberté, j'irais en Écosse, mais seulement pour voir mon fils et lui donner quelques bons avis ; et ensuite je me retirerais en France pour y vivre avec mes amis, sans plus me mêler des affaires du gouvernement (2). »

Lorsque le comte de Shrewsbury fut arrivé à la cour, sa souveraine le questionna avec avidité, « et s'enquit fort parti-

(1) SADLER'S *Papers*, t. II, p. 333.

(2) *Sadler à Walsingham*, 4 septembre, *State papers office*, et *Notes de Somers et de Sadler*, dans SADLER'S *Papers*, t. II.



culièrement du naturel de la reine d'Ecosse, si elle lui voulait grand mal et fût telle qu'il n'y eût nulle sûreté en ses promesses. » Le timide courtisan refusait de répondre; il fallut un ordre exprès d'Élisabeth pour le faire parler. Alors il déclara « qu'il estimait que, si la reine d'Écosse promettait quelque chose, elle ne voudrait pas violer sa promesse (1). » Élisabeth sembla partager cet avis; et, comme ses ministres la pressaient de secourir les réfugiés écossais, elle répondit « qu'elle aimerait encore mieux se fier à sa bonne sœur que de s'embrouiller davantage dans les factions des nobles et des ministres d'Écosse (2). »

« D'un naturel toujours difficile à se résoudre (3) », Élisabeth était de nouveau irrésolue et alarmée. Engagée dans des négociations sans sincérité, d'un côté avec les rebelles d'Écosse, de l'autre avec sa prisonnière, et obligée de prendre un parti, elle attendait le maître de Gray pour la tirer d'embarras; mais de Gray n'arrivait point. Et, comme elle savait que le comte d'Arran avait surpris les intrigues de Walsingham et de Davison avec les réfugiés et que, de retour en Écosse, il avait continué à traiter avec la dernière rigueur les partisans de l'Angleterre, elle s'inquiétait du retard de l'ambassadeur.

Marie n'était pas moins impatiente que sa rivale. Ayant conçu de la mission de Gray les plus belles espérances, elle demandait qu'il lui fût permis d'envoyer à Londres son secrétaire Nau, pour hâter la conclusion du traité (4). Élisabeth refusa longtemps de répondre. « Nous sommes longs ici dans nos résolutions, » écrivait Walsingham, « surtout lorsque la jalousie est en jeu, laquelle s'augmente de jour en jour avec les caprices (5). » Il s'y joignait la peur : les nouveaux gardiens de Marie avaient ordre de redoubler de vigilance, et

(1) *Castelnau au roi*, 22 octobre, dans Teulet, t. III, p. 311 et suiv.
(2) *Ibidem*.
(3) *Correspondance de Castelnau*.
(4) *Marie à Castelnau*, 7 septembre et 30 octobre, et *à Élisabeth*, 18 octobre 1584, dans Labanoff, t. VI, p. 8, 34 et 48.
(5) Sadler's *Papers*, t. II, p. 399-401.

d'armer de dagues et de pistolets les hommes préposés à la garde de la prisonnière. Sadler s'empressa de rassurer sa maîtresse : plus de deux cents personnes, armées de sabres, de pistolets et d'arquebuses, veillaient nuit et jour en dedans et en dehors du château ; la porte était continuellement gardée par quatre ou cinq soldats ; autant faisaient sentinelle sous les fenêtres, et d'autres étaient cantonnés dans tous les villages d'alentour. Précautions bien inutiles : Marie était en ce moment à peu près paralysée (1) et ne pouvait faire un pas. Délivrée de ses ridicules terreurs et pressée par l'ambassadeur français, Élisabeth finit par consentir au voyage de Nau, mais en recommandant à Sadler de le faire accompagner par une personne sûre, qui surveillerait toutes ses démarches (2).

Nau avait mission non-seulement de suivre les négociations du traité, mais encore, en attendant l'arrivée de l'ambassadeur écossais, d'exiger une réparation des calomnies répandues contre sa maîtresse par la comtesse de Shrewsbury et ses deux fils, Charles et William Cavendish. Ces calomnies, qui accusaient Marie d'avoir eu des enfants de son gardien, étaient absurdes ; mais Élisabeth et ses ministres les avaient propagées partout. Du fond de sa prison la captive demandait depuis près d'un an, dans toutes ses lettres et sur tous les tons, qu'on fît justice de ses calomniateurs, et que leur méchanceté fût dénoncée au conseil privée d'Angleterre, au roi d'Écosse son fils, à Henri III, à Catherine de Médicis et à tous ses parents de France, afin qu'ils prissent sa juste défense. N'obtenant aucune réponse, elle avait menacé de démasquer la comtesse de Shrewsbury, et de faire connaître tout ce que cette méchante femme lui avait révélé des déportements d'Élisabeth : « Il n'y a rien que je ne hasarde, » écrivait-elle à Castelnau, « quoi qu'il en puisse advenir, pour la conservation de mon honneur, qui m'est plus cher que mille vies si autant j'en avais, ni aucune grandeur en ce monde. » Ce fut alors que pour obtenir enfin justice, elle se

(1) SADLER's *Papers*, t. II, p. 412-416.
(2) *Ibidem*, p. 421 et 422.

décida, « passant par-dessus toute considération (1), » à écrire à sa rivale une lettre si étrange, que pendant longtemps les historiens l'ont regardée comme apocryphe. Mais on ne peut guère plus en suspecter l'authenticité qu'on ne peut en excuser l'inconvenance.

Dans un langage très-peu châtié, elle répétait, suivant ce qu'elle avait promis, disait-elle, et ce que sa bonne sœur avait désiré, tout ce que la comtesse de Shrewsbury lui avait dit à l'oreille des œuvres secrètes d'Élisabeth avec le comte de Leicester, avec Hatton, Simier, le duc d'Anjou et le comte d'Oxford. La dissolution de la reine vierge, son avarice, sa brutalité, sa sottise, son despotisme avaient été l'objet des railleries de la comtesse : « Elle me conseillait en riant, » écrivait Marie, « de mettre mon fils sur les rangs pour vous faire l'amour, comme chose qui me servirait grandement... Et lui répliquant que cela serait pris pour une vraie moquerie, elle me répondit que vous étiez si vaine et en si bonne opinion de votre beauté, comme si vous étiez quelque déesse du ciel, qu'elle prendrait sur sa tête de vous le faire croire facilement ; que vous preniez si grand plaisir en flatteries hors de toute raison, comme de dire qu'on ne vous osait parfois regarder en plein d'autant que votre face luisait comme le soleil, qu'elle(2) et les autres dames de la cour étaient contraintes d'en user ainsi...

» Davantage, ladite comtesse m'a autrefois avertie que vous vouliez appointer Rolson pour me faire l'amour, et essayer de me déshonorer, soit en effet, soit par mauvais bruit, de quoi il avait instruction de votre bouche propre ; que Ruxby vint ici, il y a environ huit ans, pour attenter à ma vie, ayant parlé à vous-même qui lui aviez dit qu'il fît ce à quoi Walsingham lui commanderait et dirigerait. » Marie n'avait pas même reculé devant certains détails dégoûtants que lui avait confiés la comtesse (3).

(1) Voy. les *Lettres de Marie Stuart*, dans Labanoff, t. V, depuis la page 387, et le commencement du t. VI, jusqu'à la page 57.

(2) La comtesse de Shrewsbury avait été dame d'honneur d'Élisabeth.

(3) *Marie Stuart à Élisabeth*, novembre 1584, Labanoff, t. VI, p. 51-57.

Après s'être donné le méchant plaisir de ces tristes révélations, Marie assurait qu'elle n'y avait ajouté aucune foi, et promettait de les compléter quand elle serait certaine de l'amitié de sa bonne sœur. C'était en vérité un étrange moyen de l'obtenir. Il est plus que probable que cette lettre ne parvint jamais à Élisabeth ; si elle l'eût connue, sa vengeance aurait été terrible, et il en resterait des témoignages (1).

Cédant aux représentations de Nau et de l'ambassadeur français, et plus encore aux plaintes de Shrewsbury et à ses menaces contre sa femme, Élisabeth fit comparaître les coupables devant le conseil. Là, ils déclarèrent « qu'ils n'avaient jamais dit ni répandu de telles choses, ni rien qui pût toucher à l'honneur de la reine d'Écosse, comme aussi n'avaient-ils rien vu ni connu qui ne fût digne d'une princesse, et qu'ils tenaient tous ceux qui en avaient parlé mal pour méchants et avoir très-mal fait (2). » Ils signèrent ensuite cette déclaration : « C'est une chose, » écrivait Castelnau, « qui contente presque autant la reine d'Écosse que sa liberté, qui sera toujours conditionnelle (3). » L'ambassadeur espérait en vain : aucune condition ne devait racheter Marie de sa prison.

Après avoir conféré plusieurs fois avec les ministres d'Élisabeth, Nau leur remit un mémoire contenant vingt-sept articles qui devaient servir de bases au traité. Marie se soumettait à peu près à tout ce que sa rivale avait exigé dans les négociations précédentes. Elle consentait, ce qu'elle n'avait pas encore fait jusque-là, à ne plus réclamer publiquement, du vivant d'Élisabeth, ses droits à la succession, pourvu qu'on lui donnât l'assurance secrète qu'il n'y serait point porté atteinte. Elle promettait d'assister Élisabeth si elle venait à être attaquée ; elle se résignait même, et c'était la première fois, à une ligue offensive, moyennant qu'elle serait secrètement recon-

(1) Il est probable que cette lettre fut interceptée et qu'on ne la montra point à la reine ; ou bien encore, que Marie Stuart ne la fit point partir, et qu'elle fut trouvée plus tard parmi ses papiers saisis à Chartley.

(2) Labanoff, t. VII, p. 168.

(3) *Castelnau au roi*, 25 novembre 1584, Teulet, t. III, p. 324.

nue héritière de la couronne. Pour garantir l'exécution de ses engagements, elle se livrerait elle-même en otage et continuerait à résider en Angleterre, d'où elle promettait de ne sortir qu'avec la permission de sa bonne sœur ; elle jurait, si elle obtenait de vivre en Écosse, de ne rien innover et de ne marier son fils qu'avec l'agrément de la reine d'Angleterre. Les conditions que proposait Marie étaient telles qu'elle ne pouvait offrir plus, et qu'Élisabeth ne pouvait désirer davantage. « Je ne vois, » disait Walsingham lui-même à sa souveraine, « nulle cause pour que Votre Majesté ne soit pas satisfaite (1). » Mais Élisabeth avait trouvé un moyen de dominer l'Écosse sans se départir de ses rigueurs à l'égard de sa prisonnière.

Patrick de Gray venait d'arriver à Londres. Rusé, sans cœur et sans foi, ce jeune ambitieux rêvait d'édifier sa fortune sur les ruines qu'il espérait entasser. Admis en présence d'Élisabeth, il offrit de lui révéler toutes les pratiques secrètes de la reine d'Écosse et du parti catholique, à condition qu'elle livrerait ou du moins chasserait de ses États les rebelles qui s'y étaient réfugiés ; qu'elle romprait avec Marie les négociations entamées, et fournirait au roi d'Écosse une pension annuelle, ajoutant que cette dernière condition était aussi indispensable que les deux autres, parce que son maître était si pauvre que c'était sa bourse qui réglait sa politique. Puis, commençant à saper la fortune du comte d'Arran, il donna à entendre qu'il n'y avait à craindre que les intrigues de cet homme, dont la tyrannie devenait chaque jour plus intolérable ; mais il assura qu'il saurait bien lui tenir tête et, en dépit de son opposition, unir l'Écosse à l'Angleterre (2).

Les propositions de Gray étaient trop conformes aux vues et flattaient trop les passions d'Élisabeth, pour qu'elle n'y prêtât pas une oreille complaisante. Ce moyen de s'assurer de l'Écosse lui parut de beaucoup le meilleur ; elle ne songea plus qu'à donner les satisfactions qu'on exigeait d'elle. Jusque-là elle avait fait aux réfugiés écossais les plus belles promesses ;

(1) Sadler's *Papers*, t. II, p. 420.
(2) *Papers of master Gray*, p. 12, et Tytler, t. VI, p. 425 et 426.

tout récemment elle les avait poussés à de nouveaux complots.

Tout à coup l'ordre leur fut donné de se retirer dans l'intérieur du royaume, et, un peu plus tard, de quitter l'Angleterre. Ce fut pour eux un coup de foudre. Ils proposèrent d'envahir sur-le-champ l'Écosse; ils en appelèrent à Walsingham leur protecteur et leur complice. Le secrétaire leur répondit que la force n'ayant pas chance de réussir, sa maîtresse voulait essayer des négociations (1).

Élisabeth était beaucoup plus embarrassée pour rompre avec Marie. Cette infortunée princesse s'était non-seulement soumise, pour obtenir sa liberté, à toutes les conditions qui lui avaïent été faites, mais elle ne cessait de protester de son dévouement : « Je ne veux plus, » écrivait-elle à sa rivale, « dépendre que de vous... Je me range à vous comme au chef de notre maison... Je veux aimer tous ceux qui vous seront fidèles et qu'aurez agréables (2). » Il fallait, après tant de marques de soumission et de bon vouloir, il fallait au moins des prétextes pour couper court aux négociations. On sut les trouver. Le jésuite Creichton et le prêtre Abdy, ayant été capturés par un corsaire belge pendant leur traversée pour se rendre en Écosse, furent conduits en Angleterre, où on les accusa de complot contre Élisabeth. En présence de la torture, Creichton révéla le projet d'invasion, médité depuis longtemps par le duc de Guise et les partisans de Marie. Peu de temps après, un aventurier, nommé Parry, qui déjà n'avait échappé au supplice des malfaiteurs que par la protection de Burleigh dont il était l'espion, fut accusé d'avoir médité l'assassinat d'Élisabeth. C'était un misérable qui, à ce qu'il paraît, avait cherché par la provocation à se procurer de l'argent, et qui fut pris dans ses propres filets (3). Quoi qu'il en soit, ce complot, vrai ou supposé, passa

(1) Thorpe, t. I, p. 490-493.

(2) *Marie à Élisabeth*, 8 décembre 1584. Labanoff, t. VI, p. 66 et 67.

(3) Avant d'être exécuté, il écrivit à Élisabeth une lettre qui se terminait ainsi : « Souvenez-vous de votre infortuné Parry, abattu principalement de » votre main. » Et ses dernières paroles sur l'échafaud furent : « qu'il mou-

pour un complot papiste, et Thomas Morgan, l'un des plus dévoués partisans de Marie, fut impliqué dans le procès.

Les ennemis de la captive saisirent cette occasion pour sonner de nouveau l'alarme. Une association, dont Leicester avait eu le premier l'idée, se forma pour la protection de la reine. D'après les termes de l'acte qui liait les associés, toute personne qui aurait attenté à la vie d'Élisabeth ou en faveur de qui aurait été faite la tentative, serait déclarée inhabile à succéder à la couronne, mise en jugement et poursuivie jusqu'à la mort. Des copies de cet acte furent répandues par tout le royaume, et signées par un grand nombre de personnes de tout rang (1). Cette mesure, dirigée évidemment contre Marie, rendait cette princesse responsable de complots qu'elle pouvait n'avoir pas connus; et, ce qui n'était pas moins menaçant, mettait sa vie à la merci des agents provocateurs de Burleigh et de Walsingham. L'association, bien que d'une effroyable injustice, fut non-seulement approuvée, mais encore renouvelée par un bill du Parlement, où l'on ajouta que la reine d'Écosse et sa descendance seraient exclues du trône d'Angleterre, dans le cas où Élisabeth mourrait de mort violente (2).

Quand on lut à Marie Stuart cet acte, elle l'écouta comme son arrêt de mort, et, sans changer de visage, elle demanda à joindre son nom à ceux des signataires. On ne voulut pas (3). Dans les articles soumis par Nau aux ministres anglais, elle en fit ajouter un par lequel elle offrait d'entrer dans l'association (4). Enfin, elle rédigea une déclaration pour y adhérer, et donner ainsi une preuve à la reine d'Angleterre de son entière affection et sincérité; elle s'engageait « à tenir pour ennemi

» rait serviteur de la reine, qu'elle le savait bien, et que sa propre conscience » pouvait le lui dire... » Il soutint que c'était par l'ordre d'Élisabeth et pour éprouver Neville (celui qui l'avait dénoncé), qu'il lui avait fait des propositions d'assassinat (STRYPE's *Annals*, t. III, *appendix*, p. 103, et LINGARD, t. IV).

(1) SADLER, t. II, p. 430 et 431, et CAMDEN.

(2) LINGARD, t. IV, p. 254 et 255.

(3) CHALMERS, t. II, p. 128, et LABANOFF, t. VI, p. 44.

(4) LABANOFF, t. VI, p. 61.

personnel quiconque attenterait à la vie de sa bonne sœur (1). » Le même jour elle écrivit à son ambassadeur à Paris d'empêcher, autant qu'il était en son pouvoir, toute intrigue contre Elisabeth (2).

Persuadée plus que jamais que ses ennemis ne cherchaient qu'une occasion de la faire mourir, Marie redoubla d'efforts pour arriver à un accommodement quelconque avec Élisabeth. Afin qu'on ne lui opposât plus le mauvais vouloir de son fils, devenu malheureusement trop réel, elle donna les instructions et les pouvoirs nécessaires à Fontenay, frère de Nau, et au secrétaire d'État Maitland, pour conclure l'association qui était depuis si longtemps l'objet de ses vœux et de ses espérances. Elle écrivit au jeune roi pour lui rappeler ce qui avait été arrêté entre eux à ce sujet, et l'assentiment qu'il avait donné autrefois à ce commun projet. Elle était très-étonnée, disait-elle, que le maître de Gray eût prétendu négocier sans faire mention d'elle ; c'était une conduite qu'elle ne pouvait attribuer qu'aux avis de quelque conseiller perfide (3).

Avant de faire partir cette lettre, Marie l'envoya à sa bonne sœur, afin qu'on ne pût pas l'accuser de menées secrètes. Mais rien ne calme les défiances des tyrans. Par un de ces caprices que rien ne saurait expliquer, Élisabeth ordonna de transporter sa prisonnière de Wingfield à Tutbury, dans le comté de Stafford. Tutbury était un manoir inhabité depuis quinze ans ; c'était au cœur de l'hiver, et Marie ne pouvait faire un pas : son pied gauche était paralysé. « Elle a pleuré, » écrivait Sadler, « en voyant qu'il est plus court que l'autre ; elle craint d'en avoir à jamais perdu l'usage (4). » Marie refusa de partir avant que Nau fût revenu de Londres, où on le retenait sous de vains prétextes. Il arriva à Wingfield à la fin de décembre ;

(1) *Déclaration de Marie Stuart*, 5 janv. 1585, Labanoff, t. VI, p. 76 et 77.

(2) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 5 janvier 1585, Labanoff, t. VI, p. 78 et 79.

(3) *Commission donnée à Fontenay, et fragment d'une lettre à Jacques VI*, 5 janvier 1585, dans Labanoff, t. VI, p. 80-85.

(4) Sadler's *Papers*, t. II.



il apportait les plus belles paroles et des messages pleins de caresses : Burleigh promettait à Marie, si elle consentait à partir, plus de faveur de la part de sa souveraine. Cette infortunée déclara qu'elle était prête à faire tout ce que voudrait Élisabeth. Le 13 janvier, elle lui écrivit : « Madame ma bonne sœur, pour vous complaire comme je désire en toutes choses, je pars présentement pour m'acheminer à Tutbury, m'assurant que là, tant pour mon traitement que pour tous autres respects, il vous plaira suivant la fiance que j'ai prise entièrement en vous, avoir égard à mon bien et sûreté, comme de ma part je m'efforcerai de plus en plus le mériter (1). » On avait commandé les shérifs et tous les gentilshommes sûrs des comtés de Derby et de Stafford, pour escorter et empêcher de s'évader une femme qui ne pouvait faire un pas, et qu'on ne transportait que péniblement à travers un pays inondé, et à ce point impraticable qu'il fallut en plusieurs endroits jeter des ponts sur la route. A Derby, où s'arrêta le cortége, des hommes armés furent postés autour du logis qu'elle occupait, au coin de chaque rue et de chaque carrefour. Et cependant Élisabeth reprochait à Sadler d'avoir manqué de vigilance. Quelle lugubre comédie! Quand Marie arriva à Tutbury, au cœur de l'hiver, elle trouva une maison froide, humide, délabrée, où tout manquait : il fallut chercher dans les environs de quoi fournir aux premières nécessités (2). Marie ne se plaignit point. Au bout de quelques jours, elle demanda, mais avec confiance et sans amertume, que son installation fût améliorée. Elle n'obtint rien, et bientôt ses douleurs, rendues plus aiguës par le froid et l'humidité, l'obligèrent à garder le lit (3).

Mais ce qui la rendait plus malheureuse que les souffrances physiques, c'était le silence d'Élisabeth et l'incertitude où elle étaitdes dispositions de son fils à son égard. Elle ne recevait de lui aucune réponse, et le bruit était venu jusqu'à elle que le prince refusait toute association, qu'il en avait informé la

(1) *Marie à Élisabeth*, 13 janvier 1585, dans Labanoff, t. VI, p. 86.

(2) Sadler, t. II, p. 460-505 ; Chalmers, t. II, p. 133-137.

(3) *Sadler, à Walsingham*, 13 février 1585, *State papers office*.

reine d'Angleterre. La pensée que son fils pût l'abandonner lui causait un tel chagrin qu'elle écrivait : « Je prie Dieu qu'il me donne plutôt la mort que j'entende jamais au vrai telle chose pouvoir être (1). » Elle ne voulait point s'en rapporter aux rumeurs étrangères, « mais uniquement, » disait-elle « à ce qui viendra de lui seul par message ou par écrit, ayant eu par le passé trop de preuves et expérience de son entier devoir et bon naturel, pour être légèrement persuadé qu'il puisse être maintenant tant changé par les pratiques et persuasions de méchants conseillers (2). » Elle était moins rassurée qu'elle essayait de le paraître. Elle demandait avec instance que les négociations du traité fussent activement poursuivies : « Il n'est plus en ma puissance, » s'écriait-elle, « de supporter plus longtemps ma prison de dix-sept années;..... qu'il y soit mis une fois fin, sans me laisser davantage ici languir traînant à la mort (3). » Jamais l'infortunée reine n'avait été aussi agitée et anxieuse; à toutes ses instances on ne répondait que par un silence dédaigneux ou calculé : « Il pourrait à la fin sembler, » disait-elle, « que l'on me veuille traiter comme un qui a la fièvre, lequel demandant à boire on ne lui répond plus, tâchant lui faire oublier ou couler le temps jusqu'à ce que l'heure soit passée (4). »

Cependant on travaillait à acheter entièrement le roi d'Écosse et à le brouiller à tout jamais avec sa mère. On n'y réussit que trop. Cédant aux suggestions du comte d'Arran, et surtout aux conseils de Gray qui était revenu de son ambassade, Jacques eut le triste courage de se montrer tel qu'il était. Il confia au clerc de la Justice Lewis Bellenden, qu'il envoyait à Londres pour continuer les négociations commencées par Gray, une lettre aussi froide que peu respectueuse, dans laquelle il déclarait à sa mère que, comme elle était prisonnière dans un pays étranger, il était obligé de décliner

(1) *Marie à Castelnau*, 2 et 6 mars 1585, Labanoff, t. VI, p. 101-117.
(2) Labanoff, t. VI, p. 101, 102 et 103.
(3) *Marie Stuart à Burleigh*, 2 mars 1585, Labanoff, t. VI, p. 99.
(4) *Marie à Burleigh*, Labanoff, t. VI, p. 96 et 97.

toute association avec elle. Il lui rappelait que, ne possédant plus d'autorité dans le royaume, elle n'avait aucun droit à se mêler aux affaires du gouvernement. La lettre se terminait par cette phrase : « Je vous ai toujours reconnue et vous reconnaîtrai ma vie durant pour reine mère (1). »

« Tant d'ingratitude, » dit un ancien historien, « lui fut plus sensible que la hache de son bourreau (2). » Dans le premier moment elle ne voulut point croire que ce fût là le langage et les sentiments de son fils ; elle attribua la lettre à de Gray. Mais lorsqu'elle ne put plus s'abuser, sa colère déborda amère et violente comme sa douleur : « Je suis si grièvement offensée et navrée au cœur, » écrivait-elle à Castelnau, « de l'impiété et ingratitude que l'on contraint mon enfant à commettre contre moi... que s'il persiste en cela, j'invoquerai la malédiction de Dieu sur lui, et lui donnerai non-seulement la mienne, mais aussi le déshériterai-je et priverai, comme fils dénaturé, de toute la grandeur qu'il peut avoir de moi en ce monde. » Elle priait Castelnau de ne plus lui donner le titre de roi : « Il ne le mérite point, tant qu'il me méconnaîtra pour reine, telle que sans lui je suis et serai durant ma vie, voire sa reine et souveraine ; et lui sans moi demeurera lord Darnley ou comte de Lennox, étant tout ce qu'il peut prétendre de par son père... Je ne désire aucun gouvernement en Écosse, non pas même d'y mettre jamais le pied, si ce n'était pour le visiter en passant ailleurs... Mais je vous prie, » ajoutait-elle, « que de vraie et native reine on ne me fasse plus une reine mère, car je ne connais point, l'association manquant, roi ni reine d'Écosse que moi (3). »

Aveuglée par le chagrin et la colère, Marie Stuart laissa voir à sa rivale, qui ne pouvait que s'en réjouir, les agitations de son âme, et la prit pour confidente de ses projets de vengeance. Maintenant que son fils l'avait lâchement abandonnée, elle demandait à traiter sans lui avec d'autant plus d'ins-

(1) *Jacques VI à Marie Stuart*, dans Jebb, t. II, p. 573.
(2) Jebb, t. II, p. 572.
(3) *Marie à Castelnau*, 24 mars 1585, dans Labanoff, t. VI, p. 143-148.

tance qu'elle se croyait en plus grand danger : « Je vous supplie à jointes mains, madame, » écrivait-elle à Élisabeth, « de m'accorder, à quelque condition que ce puisse être, sauf ma conscience, ma délivrance hors de cette longue et misérable captivité... Si les offres que je vous ai faites par ci-devant ne sont bastantes pour ma délivrance, faites-moi cet honneur de me faire entendre ce que désirez davantage, jusqu'à m'être par vous ôté pour tout jamais tout droit en la succession de cette couronne, si vous trouvez que cela puisse aider à votre sûreté, et que vous pensiez avoir meilleur marché d'un autre que de moi (1). » Elle adressait à Castelnau les mêmes touchantes supplications : « Pour Dieu, qu'elle fasse ajouter au traité tout ce que bon lui semblera; il n'y a rien qu'avec l'avis et médiation du roi de France, mon bon frère, je n'accepte pour moyenner à mon âme et à mon corps si affligés quelque repos pour si peu qui me reste à vivre (2). »

Jamais les plaintes de Marie n'avaient été plus pathétiques, ses prières plus pressantes et sa soumission plus entière. Mais elle se plaignait et priait en vain : Élisabeth ne répondait plus à ses lettres; Henri III, persuadé par les rapports anglais qu'elle était dévouée à la Sainte-Ligue, s'intéressait moins que jamais à ses infortunes; les autres princes semblaient l'avoir oubliée, et elle n'obtenait plus même les paroles de consolation et les promesses stériles dont on l'avait si longtemps bercée. Castelnau seul lui restait fidèle : sur le point de quitter Londres, il cherchait encore à la consoler du retard apporté à ses négociations avec la reine d'Angleterre. « Je reconnais, » lui répondit Marie, « les raisons qui vous sont alléguées toutes pareilles aux vieilles excuses du temps passé... Il vaudrait autant qu'on me remît, comme les enfants disent, quand tout le monde sera content. » Après avoir désapprouvé ses emportements, l'honnête ambassadeur lui avait conseillé de se rapprocher de son fils : « Votre conseil me plaît grande-

(1) *Marie à Élisabeth*, 8 avril 1585, Labanoff, t. VI, p. 154-158; voyez aussi p. 133, 134, 138, 139.

(2) *Marie à Castelnau*, 9 avril 1585, dans Labanoff, t. VI, p. 159-164.

ment, » lui écrivit Marie, « et comme je lui ai toujours été aussi affectionnées et tendre mère qu'enfant en a jamais eu une, je serai toujours prête à lui ouvrir les bras pour l'y recevoir, toutes et quantes fois qu'il viendra à se reconnaître (1). » Mais au lieu de réparer son ingratitude, Jacques allait y mettre le comble.

Élisabeth ne cherchait, par son silence mystérieux, à laisser quelque espérance à la reine d'Écosse que parce qu'elle n'avait pas encore pu conclure le traité qui devait remettre l'Écosse sous sa dépendance. Les bases en avaient été indiquées par Gray et approuvées par Bellenden. Wotton fut envoyé en Écosse pour flatter le roi, l'effrayer et le décider par la promesse d'une pension, dont le chiffre serait fixé plus tard, à hâter la conclusion de la ligue. Élisabeth avait joint à ses promesses un présent de chiens et de chevaux de chasse. Comme on redoutait l'opposition du comte d'Arran, l'ambassadeur était chargé de le perdre : un complot fut ourdi pour le faire périr.

On trouva aisément un homme de bon vouloir : c'était un Douglas. Il ne demandait, s'il était assez heureux pour réussir, que d'être secouru de quelque argent pour se maintenir dans la condition de gentleman : il avait confiance que Leicester et Walsingham ne lui refuseraient pas le secours dont il avait besoin (2). Mais le comte d'Arran était sur ses gardes ; le complot échoua. Gray proposa alors de faire rentrer les lords et les ministres bannis, dont il avait exigé naguère l'expulsion du territoire anglais. Après s'être réconcilié avec eux par l'entremise d'Archibald Douglas, il leur fit savoir qu'il s'agissait de ruiner le favori, de s'emparer du roi et de conclure une ligue avec l'Angleterre. Ils adhérèrent à ce projet. Quand tout fut prêt pour l'exécution, on résolut, à propos d'une rixe qui avait eu lieu sur les frontières, de chercher querelle au roi d'Écosse afin de pouvoir l'accuser de la rupture qui était inévitable. Ce dernier calcul, bien digne d'Élisabeth, fut déjoué par l'impa-

(1) *Marie à Castelnau*, 10 juillet 1585, dans LABANOFF, t. VI, p. 182 et 183.

(2) *Wotton à Walsingham*, 1er juin 1585, *British Museum Cal.*, C. VIII, *fol.* 195 ; voyez aussi TYTLER, t. VI.



tience des bannis : ils étaient déjà en route pour l'Écosse. Dès que la nouvelle lui en parvint, Jacques irrité ordonna d'arrêter Wotton ; mais l'ambassadeur avait gagné Berwick, et les rebelles marchaient sur Stirling à la tête de huit mille hommes. Arran persuadé qu'on en voulait à sa vie, quitta la ville ; néanmoins, quelques-uns des seigneurs de son parti s'apprêtaient à défendre le château, quand le roi déclara qu'il était décidé à se remettre entre les mains des rebelles ; ce qu'il fit sur leur assurance qu'ils étaient ses plus fidèles sujets. Le faible prince était de nouveau à la merci de la faction anglaise. Son favori fut proclamé traître ; lui-même fit annoncer qu'il était prêt à signer la ligue avec l'Angleterre (1), et le Parlement assemblé décréta qu'elle serait conclue le plus tôt possible.

Ce succès de la politique anglaise en Écosse et la crainte d'une ligue des princes protestants tirèrent Henri III de son apathie. Comprenant, quand il n'était plus temps, ce que valait pour lui l'alliance de l'Écosse, il députa à son neveu le baron d'Esneval, pour l'empêcher de se séparer de la France et chercher à le réconcilier avec sa mère (2). Mais Élisabeth, dès qu'elle sut le départ de d'Esneval, fit de son côté partir le vieux Randolph pour contrecarrer les projets d'Henri III. Randolph fut reçu avec les plus grands honneurs, tandis que le représentant de la France était accueilli avec une froideur qui ne présageait que trop l'issue de sa mission (3). Ses efforts furent inutiles : à toutes ses représentations le roi ne répondit que par de banales promesses, et continua, malgré les avis de quelques-uns de ses conseillers, à prêter l'oreille aux paroles menteuses de Randolph. Le traité fut signé le 1er avril 1585, et ratifié à Berwick le 5 juillet. Les deux parties contractantes s'engageaient à maintenir la religion protestante sans tenir compte des anciens traités, et à se prêter un appui mutuel contre toute attaque de l'étranger. C'était le sacrifice d'une alliée

(1) Thorpe, t. I, p. 506-512, *passim*; Tytler, t. VI; Labanoff, t. VI, p. 226, 231 et 232.
(2) *Instructions au baron d'Esneval*, Egerton, p. 58-61, et Teulet, t. III.
(3) Thorpe, t. I. p. 514-516; Tytler, t. VI, p. 455-457.

séculaire à l'antique ennemie ; c'était la ruine de l'influence française en Écosse. Les chefs du parti catholique le ressentirent vivement. Résolus à recourir aux armes « pour retirer le roi des mains de la faction anglaise, » ils demandèrent à Henri III son appui. Ce prince leur répondit qu'il était très-disposé à intercéder en leur faveur auprès de son neveu, mais que, quand même il en aurait la volonté, il ne pouvait ni les aider ni les assister à cause des troubles de son royaume (1).

Jacques, en signant la ligue avec l'Angleterre, n'avait stipulé aucun avantage pour ses sujets, et n'avait exigé aucune garantie pour lui-même contre la perfidie d'Élisabeth. De la liberté et de la vie de sa mère, il n'avait pas été question. C'est ce que voulait Élisabeth : « Le conseil anglais, » dit Melvil, « avait résolu de faire mourir la reine d'Écosse ; on pensa que pour exécuter plus sûrement un coup aussi hardi, il fallait auparavant se rendre maître du roi son fils, pour s'en faire un otage (2). » Jacques se prêta, sans le savoir sans doute, à cet effroyable calcul ; il ne se repentit de sa folle conduite que lorsqu'il reconnut qu'on l'avait joué. On lui avait promis une pension annuelle de vingt mille livres ; quand le traité revint de Londres avec la signature d'Élisabeth, la pension n'était plus que de quatre mille. Il fallut toute l'adresse de Randolph pour calmer son irritation (3) ; mais il n'en continua pas moins à montrer la plus dégradante complaisance pour la reine perfide qui venait de le tromper si effrontément.

Élisabeth désirait le rappel en Écosse d'Archibald Douglas, pour s'en faire un auxiliaire contre Marie, que Walsingham (4) travaillait à pousser vers l'échafaud ; sur les instances de Randolph, le roi non-seulement consentit au retour de ce traître bien connu pour avoir pris part au meurtre de Darnley, il l'ac-

(1) *Le roi à d'Esneval*, 18 et 30 avril 1585, Teulet, t. III, et Chéruel p. 372-374.

(2) Melvil, p. 354 et suiv.

(3) *Randolph à Burleigh*, 12 mai, et *Burleigh à Randolph*, juin 1585, Thorpe, t. I, p. 521 et 524, et Tytler.

(4) Walsingham avait remplacé comme secrétaire d'État Burleigh, lorsque ce dernier eut été nommé grand trésorier.

cueillit encore avec les marques de la plus haute faveur. Toutefois, avant de l'investir de charges publiques, il exigea, par un reste de pudeur, qu'il se purgeât de l'accusation qui pesait sur lui, mais il lui promit sa royale protection. Il y eut un simulacre de jugement dirigé par Gray : Douglas fut déclaré innocent, quoique son crime fût notoire ; et le triste roi d'Écosse combla de faveurs le bandit qui avait aidé à assassiner son père et qui allait aider à dresser l'échafaud de sa mère.

CHAPITRE III.

Projets d'Élisabeth et de ses ministres contre la reine d'Écosse. — Paulet remplace Sadler comme gardien de la captive. — Instances de Marie pour quitter Tutbury. — Sa douleur en apprenant la révolution d'Écosse et la signature par son fils de la ligue avec l'Angleterre. — Ses amis lui conseillent de pourvoir elle-même à sa délivrance. — Les espions de Walsingham. — Moyens fournis à Marie de reprendre par leur entremise sa correspondance secrète. — Gilbert Gifford. — Son arrivée en Angleterre. — Moyens employés par cet agent provocateur pour transmettre la correspondance de Marie, sans éveiller les soupçons. — Ouvertures faites en Angleterre par Gifford pour organiser un complot contre la vie d'Élisabeth. — Sa première rencontre avec Babington. — Projet de Savage d'assassiner Elisabeth. — Ballard ; ses voyages pour préparer l'invasion de l'Angleterre par une armée espagnole. — Projet d'une révolution catholique avec l'aide de Philippe II. — Engagement pris par Savage et Ballard de tuer Élisabeth. — Adhésion de Marie Stuart au projet d'invasion. — Son offre de céder au roi d'Espagne ses droits à la couronne d'Angleterre. — Les seigneurs catholiques d'Écosse s'adressent à Philippe II. — Promesses de ce prince de prendre en main la cause de Marie. — Arrivée de Ballard en Angleterre. — Babington adhère au complot contre Élisabeth et s'en fait le chef. — Il consulte Marie sur le projet d'invasion, et lui révèle, dit-on, le complot contre la vie d'Élisabeth. — Réponse attribuée à Marie. — Soupçons contre Walsingham et Phelipps d'avoir altéré cette réponse. — Arrestation de Ballard. — Fuite de Babington. — Bruits alarmants répandus en Angleterre pour exciter les passions populaires. — Arrestation de Babington et de ses complices. — Marie est conduite prisonnière au château de Tixall, et ses deux secrétaires à Londres. — Saisie des papiers et des bijoux de la reine captive. — Lettre hypocrite d'Élisabeth à Paulet. — Procès et supplice de Babington et des autres conjurés. — Délibération du conseil privé sur le parti à prendre à l'égard de Marie. — Leicester conseille de l'empoisonner. — Il est résolu qu'elle sera mise en jugement. — Interrogatoire de Nau et de Curle. — Insuffisance de leurs aveux pour

prouver la culpabilité de Marie. — Embarras des ministres d'Élisabeth. — Nouveaux interrogatoires et nouveaux aveux prétendus des deux secrétaires. — Hésitations d'Élisabeth. — Elle se décide à faire procéder contre Marie. — Désignation de quarante-six commissaires pour juger cette princesse. — Efforts de Châteauneuf pour lui venir en aide. — Signification faite à Marie de la résolution d'Élisabeth. — Réponse qu'elle ne reconnaît aucun tribunal compétent, et refuse de comparaître. — Lettre d'Élisabeth et insinuations de Hatton qui la font changer de résolution. — Marie devant les commissaires anglais. — Elle proteste que si elle répond, c'est de son plein gré. — Lecture de l'acte d'accusation. — Déclaration énergique de Marie qu'elle est innocente. — Son refus de reconnaître les lettres coupables qu'on lui impute. — Elle demande que les originaux lui soient présentés. — L'accusation est soutenue par Burleigh. — Marie réfute ses arguments et accuse Walsingham d'avoir altéré ses lettres. — Interruption et reprise des débats. — Marie admet ses lettres, mais soutient que les copies produites ont été altérées. — Habileté et courage qu'elle montre dans sa défense contre les attaques répétées de Burleigh. — Elle demande à être entendue devant le Parlement. — La cour est ajournée au 25 octobre. — Reprise de la procédure à Westminster. — Sentence prononcée contre Marie.

Marie Stuart ne pouvait plus échapper longtemps à la hache suspendue depuis tant d'années sur sa tête. « On avait délibéré, » dit Melvil, « de faire mourir la reine d'Écosse. Tantôt on songeait à lui donner un poison italien, tantôt à la tuer à la chasse dans un parc ; à la fin, on se décida à recourir à une assise pour la convaincre. » Cependant il fallait un prétexte pour la mettre en jugement ; Marie allait le fournir elle-même en se jetant tête baissée dans les filets qu'avait tendus autour d'elle l'immoral Walsingham.

Quand la mort de Marie eut été résolue, Élisabeth chercha à s'assurer d'avance l'impunité de son crime. Elle avait acheté le fils de sa victime, ruiné en Écosse l'influence de la France ; elle proposa une ligue à tous les protestants du continent, et conclut un traité avec les états généraux des Pays-Bas (1). On prépara en Angleterre l'opinion publique : on publia un discours pour prouver qu'il était conforme aux lois de faire mou-

(1) Camden.

rir la reine d'Écosse (1). Le Parlement en fit la proposition, et les ministres l'appuyèrent auprès de la reine (2).

Depuis longtemps les ennemis de Marie travaillaient à lui donner pour gardien quelqu'un qui fût entièrement dévoué à leurs vues. Le vieux Sadler, accusé de trop de pitié et fatigué de sa charge, demandait avec instance à en être déchargé : « J'aimerais mieux, » disait-il, « passer prisonnier à la Tour le reste de ma vie que de rester plus longtemps à Tutbury (3). » On le remplaça par un puritain rigide, sir Amyas Paulet, esprit étroit, cœur dur, dont on attendait plus d'aveugle obéissance et moins de compassion. Il se vanta, en arrivant à Tutbury, « que jamais sa prisonnière n'échapperait vivante de ses mains et que, s'il était attaqué de force, il était assuré, avec la grâce de Dieu, qu'elle mourrait avant lui (4). » Fidèle à ses instructions, Paulet apporta au peu de liberté qui restait à Marie de nouvelles restrictions, et y ajouta des mesures vexatoires que rien ne pouvait justifier. Elle avait l'habitude de distribuer aux pauvres du village « le peu d'aumônes que lui permettaient ses moyens ; » Paulet le lui défendit. Marie en fut indignée : « Me frustrer, » dit-elle, « d'une œuvre chrétienne qui me peut, durant mes maladies et afflictions, tourner à consolation et de nulle offense ou préjudice à qui que ce soit !... il n'y a si pauvre, vil et abject criminel ou prisonnier, à qui cette permission soit jamais par aucune loi déniée (5). »

Il semblait que tout, en ce moment, se réunît de nouveau pour ajouter aux chagrins de la captive. Un de ses partisans, le comte d'Arundel, venait d'être arrêté ; Northumberland, d'être étranglé dans la Tour où il était enfermé ; enfin, elle allait perdre Castelnau, dont les bons offices et les sages conseils avaient plus d'une fois consolé sa captivité. Jusqu'au dernier

(1) Chalmers, t. II, p. 146 et 147.

(2) Strype's *Annals*, t. II, p. 299 ; voyez aussi *Mémoire de Châteauneuf*, dans Labanoff, t. VI, p. 278 et 279.

(3) Sadler's *Papers*, t. II, p. 539, et Chalmers, t. II.

(4) *Paulet à Burleigh*, 12 juin 1585, *State papers office*.

(5) *Marie à Castelnau*, 15 mai 1585, Labanoff, t. VI, p. 172 et 173.

jour elle eut recours à son obligeance ; elle le supplia de lui obtenir, avant son départ, un changement de résidence qu'elle sollicitait depuis longtemps. Elle faisait de Tutbury la plus lamentable peinture : ses douleurs s'étaient aggravées dans cette masure « exposée à tous vents et injures du ciel, bâtie de charpenterie et de plâtre ;... et pas un poteau qui tînt au plâtre, et le plâtre rompu en infinis endroits,.. et si humide que l'on ne pouvait y mettre aucun meuble qui, dans quatre jours, ne fût tout couvert de moisissure. Je n'ai pour ma personne que deux méchantes chambrettes, » disait-elle, « si extrêmement froides, spécialement la nuit, que sans les remparts de courtines et de tapisseries que j'y ai fait faire, il ne serait en ma puissance d'y demeurer un seul jour ; et de ceux qui m'ont veillée de nuit durant mes maladies, un seul n'est quasi réchappé sans maladie, fluxion et catarrhe... Mon médecin même, qui en a eu sa part, a pleinement et à diverses fois déclaré à sir Amyas Paulet qu'il ne se voulait aucunement charger de ma santé, durant cet hiver prochain, si je demeurais dans cette maison (1). » Élisabeth eut honte cette fois : elle ordonna que Marie fût transférée dans une résidence moins malsaine ; elle l'envoya à Chartley. Mais, comme si elle eût voulu que ses plaintes ne pussent plus franchir les murs de sa prison, toute correspondance lui fut interdite avec l'ambassadeur de France (2).

Mise au secret, pour ainsi dire, et « privée, suivant sa propre expression, de toutes nouvelles de la chrétienté, » Marie n'apprit que longtemps après, par son gardien, la révolution qui venait de remettre son fils au pouvoir de la faction anglaise. Elle en fut navrée : « Ces nouvelles, » écrivait-elle, « ont à la vérité produit l'effet auquel elles m'ont été signifiées, à savoir, de m'ajouter affliction sur affliction, sans aucune compassion de l'extrémité de maladie où les rigueurs de cette prison m'ont enfin réduite. » Elle vit dans cette captivité de son fils le châtiment de son ingratitude ; mais, le sentiment maternel se ré-

(1) *Marie Stuart à Châteauneuf et à Castelnau*, 6 septembre 1585, Labanoff, t. VI, p. 214-226.

(2) *Marie à Élisabeth*, 29 septembre 1585, Labanoff, t. VI, p. 227-229.



veillant, elle s'écriait : « Je ne puis que, comme mère très-affectionnée que je lui ai toujours été et serai jusqu'à la mort, je ne ressente jusqu'au fond de mon cœur sa profonde misère et ne fasse tous efforts que je pourrai, fût-ce au hasard de ma vie propre, pour garantir la sienne des éminents dangers où je le vois être... Ce qui me grève le plus, » ajoutait-elle, « est de me voir empêchée entièrement d'apporter aucun remède à cette infortune, étant tenue mains et pieds liés, et ne me restant quasi plus que la voix, encore bien faible, pour gémir vers mon Dieu d'un si cruel et inhumain traitement (1). »

Quand elle sut que son fils avait signé la ligue avec l'Angleterre, qu'il s'était fait le pensionnaire de ses ennemis, elle comprit qu'elle était condamnée à mourir en prison, et probablement d'une mort violente. Il ne lui restait plus, dans cette triste situation, d'autre alternative que d'attendre patiemment le bourreau, ou de chercher encore, après avoir déjà échoué tant de fois, à reconquérir sa liberté. C'est ce dernier parti que lui conseillaient d'imprudents amis. Ils lui représentaient qu'elle ne devait plus compter sur les princes étrangers, et que maintenant que ses ennemis, et Leicester en particulier, étaient décidés à la poursuivre elle et sa race jusqu'à la mort, elle devait pourvoir elle-même à sa délivrance. Charles Paget l'engageait à se déguiser en homme et à s'échapper furtivement ; il l'assurait qu'elle trouverait sur la côte un vaisseau tout prêt à la transporter soit en Écosse soit en France (2). Le père de la Rue, un de ces jésuites qui couraient l'Europe pour gagner des adhérents à la Sainte-Ligue, la pressait de s'y associer; c'était, suivant lui, le seul moyen qu'elle eût d'obtenir des princes catholiques l'appui dont elle avait besoin. Il joignait à ses conseils d'étranges reproches : « Les lettres, » lui disait-il, « que Votre Majesté a écrites, que l'on n'espérât que d'amour et de bonne affection avec la reine d'Angleterre, ont fort scandalisé le pape et tous les princes catholiques, se refroidissant fort de Votre Majesté... Vos amis de deçà sont toujours de même cœur que par le passé,

(1) *Lettre à M. de Châteauneuf*, 8 décembre 1585, LABANOFF, t. VI, p. 237.
(2) *Charles Paget à Marie Stuart*, 14 janvier 1585, MURDIN, p. 435-439.

et ont plus de moyens que jamais, et ne cessent de chercher toutes les occasions ; mais il est nécessaire de recommencer toute nouvelle négociation et intelligence, tant toutes les vôtres sont rompues et dissipées. Mais, madame, croyez-moi, l'on vous a fait de fort mauvais services en ce qu'on a fait courir le bruit à Rome, partout et au pape, que Votre Majesté ne veut point que l'on use de force (1). » Ces reproches prouvent que Marie non-seulement avait refusé d'adhérer à la Ligue, ainsi qu'elle le déclara elle-même à l'archevêque de Glasgow, mais qu'elle aurait voulu qu'on n'eût recours ni aux conspirations ni à la violence. Heureuse si elle eût persisté dans cette sage résolution ! Mais lorsqu'elle n'espéra plus rien « d'amour et de bonne affection, » elle prêta d'autant plus volontiers l'oreille aux suggestions de ses amis que Walsingham, jouant le rôle du démon tentateur, lui procura tous les moyens d'ourdir un dernier complot, si même il ne le provoqua point.

Parmi ceux qui poussaient Marie à conspirer de nouveau, les deux plus impatients étaient Charles Paget et Thomas Morgan. Ce dernier, impliqué dans le prétendu complot de Parry, avait été réclamé avec instance par Élisabeth. Henri III avait refusé de le livrer soit par honte, soit, comme il l'affirma, par crainte d'un mouvement catholique (2) ; mais il l'avait fait enfermer à la Bastille et livré ses papiers à l'ambassadeur anglais (3). Morgan en conçut un redoublement de haine contre Élisabeth. De sa prison il cherchait, aidé de Paget, les moyens de correspondre avec Marie et avec les partisans de cette princesse ; et il ne tarda pas à trouver des complices qui se disaient décidés comme lui à venger la captive, et consentirent, s'ils ne s'offrirent pas, à servir ses projets. Ces prétendus amis étaient des agents de Walsingham, « suscités, » dit Châteauneuf, « par les seigneurs du conseil d'Angleterre pour perdre la reine d'Écosse, comme ils en ont par toutes les cours de l'Europe,

(1) *Le Père de la Rue à Marie Stuart*, 18 mai et 24 août 1585, dans Teulet, t. III, p. 342-351.

(2) Jebb, t. II, p. 577.

(3) *Morgan à Marie Stuart*, 9 avril 1585, Murdin, p. 440.

lesquels, sous ombre d'être catholiques, leur servent d'espions; et il n'y a collége de jésuites, ni à Rome ni en France, où ils n'en trouvent qui disent tous les jours la messe pour se couvrir et mieux servir à cette reine. Même il y a beaucoup de prêtres en Angleterre tolérés par elle pour pouvoir, par le moyen des confessions auriculaires, découvrir les menées des catholiques (1). »

Les suppôts employés par le conseil anglais étaient Poley et Maude, deux intrigants de bas étage; Greatly et Gilbert Giffort, qui l'un et l'autre s'étaient engagés dans les ordres après avoir étudié dans le séminaire anglais de Reims (2). Gifford était fils d'un gentilhomme du comté de Stafford, emprisonné pour sa foi; il avait étudié dès l'âge de dix ans chez les jésuites. Sa naissance, sa jeunesse, son instruction semblaient le destiner à un tout autre rôle qu'à l'ignoble métier d'agent provocateur. C'est lui qui est désigné dans les lettres de Marie sous les noms de Pietro, de Barnaby et quelquefois de Nicolas Cornélius. Outre ces espions chargés de transporter et de livrer la correspondance de Marie, Walsingham avait attaché à son service Thomas Phelipps, homme d'une rare habileté pour forger des complots, fabriquer des lettres et découvrir la clé des chiffres les plus compliqués. Cette dernière partie de sa tâche lui avait été rendue facile par la trahison de Chérelles, un des secrétaires de l'ambassadeur français, qui avait livré à Walsingham tous les chiffres de la reine captive (3). Pour compléter cet assortiment de traîtres, le secrétaire avait acheté un nommé

(1) *Mémoire de Châteauneuf*, dans Labanoff, t. VI, p. 280.

(2) « Walsingham les avait pratiqués et par aventure mis en besogne » (*Apologie de Nau*).

(3) Chérelles, secrétaire de Castelnau, avait été acheté par Walsingham; il lui livrait les lettres de la reine d'Écosse. Se trouvant à Paris quand Morgan fut arrêté, il fut chargé de faire des extraits des papiers du prisonnier. Il profita de cette mission pour saisir trente-deux chiffres qu'il remit à Walsingham. Plus tard, dans une visite qu'il fit à Marie, il obtint qu'elle lui confiât d'autres chiffres qu'il n'avait pas encore. Il en fit le même usage que des trente-deux qu'il avait trouvés dans les papiers de Morgan (Labanoff, t. VI, p. 150 et 260).

Grégory, qu'une longue pratique avait habitué à briser et refaire les sceaux sans que l'œil le plus clairvoyant pût soupçonner la fraude. Le but de cette savante organisation était d'entraîner Marie dans quelque entreprise contre Élisabeth, afin d'en prendre prétexte pour l'exécuter, ce que cherchaient depuis quinze ans Burleigh et Walsingham.

Le complot des ministres anglais pour faire mourir Marie Stuart est un fait avéré ; celui qu'on va voir s'ourdir contre la vie d'Élisabeth n'est pas moins certain. La seule question difficile à résoudre, c'est si le second complot ne fut pas inventé pour masquer le premier et le faire réussir ; si, en un mot, la conspiration contre la reine d'Angleterre ne fut pas provoquée par Walsingham pour la faire servir à l'accomplissement de ses projets sanguinaires contre la reine d'Écosse (1). Les faits qui vont être racontés ne semblent laisser aucun doute.

Pendant les années 1584 et 1585, depuis surtout que Marie était confiée à la garde de Paulet, elle n'avait pu correspondre avec qui que ce fût, pas même avec l'ambassadeur français ; à tel point que lorsque Castelnau quitta Londres, il laissait à son successeur, M. de Châteauneuf, une grande quantité de paquets qu'il n'avait pu faire parvenir (2). Mais dès que Morgan et Paget se furent confiés aux espions de Walsingham, Marie trouva, pour ainsi dire sous sa main, tous les moyens de reprendre sa correspondance. Ce fut au mois de juin et de juillet 1585 qu'elle commença à recevoir, par l'entremise de Poley et de Gifford, des lettres relativement insignifiantes, dans lesquelles Morgan et Paget l'entretenaient de leurs intelligences, soit en France, soit en Angleterre, soit à Rome, ou lui désignaient les personnes qui travaillaient pour elle et celles dont elle devait se garder (3).

A la fin de cette année 1585, suivant la promesse faite à Castelnau trois mois auparavant, il fut permis à Marie de quitter

(1) Lingard, t. IV, p. 275.

(2) *Mémoire de Châteauneuf*, Labanoff, t. VI, p. 278, et plusieurs lettres de Marie Stuart, même tome.

(3) Voyez leurs lettres dans Murdin.

Tutbury. Elle était dans un état de santé pitoyable : elle avait une fluxion à l'épaule, au bras et au talon. Néanmoins elle voulut partir. Elle arriva la veille de Noël au château de Chartley, dans le comté de Stafford (1). Phelipps y arriva presque en même temps qu'elle; il venait s'assurer, par ordre de Walsingham, qu'aucune lettre ne pouvait leur échapper (2).

Vers cette époque, Gifford, qui vivait depuis plus de huit mois dans l'intimité de Morgan et des autres réfugiés anglais, fit un voyage en Angleterre. On l'avait choisi, ou il s'était offert, pour porter les lettres des amis de Marie et prendre les réponses de cette princesse. Dès qu'il fut arrivé à Londres, il se présenta à l'ambassade de France avec des lettres de l'archevêque de Glasgow, de Morgan, de Paget et d'autres catholiques, qui tous le recommandaient à l'ambassadeur comme un homme sûr et dévoué à la reine d'Écosse. Gifford déclara qu'il était venu en Angleterre pour aider à la délivrance de cette princesse, ou tout au moins lui rendre service, en lui faisant tenir les lettres de ses amis; ce qui, dit-il, lui était plus facile qu'à aucun autre, la maison de son père se trouvant dans le voisinage de Chartley. Châteauneuf le reçut assez froidement; toutefois il l'avertit, s'il était réellement ce qu'il disait, de se tenir sur ses gardes. Gifford le rassura, et en sortant de l'ambassade (Châteauneuf le sut plus tard), il se rendit dans la maison de Phelipps où il avait son logement. Il fit ensuite parvenir à Marie une lettre de recommandation que lui avait donnée Morgan, par laquelle celui-ci engageait sa maîtresse à se servir de lui comme de quelqu'un en qui elle pouvait se fier, et qui était en position de rendre des services par lui-même ou par ses parents (3).

Il ne semble pas que Marie songeât en ce moment à conspirer; elle conseillait au contraire la prudence au téméraire Morgan : « Je vous en prie, » lui disait-elle, « continuez à ne point vous mêler d'aucune chose qui puisse retomber sur vous, et accroître les soupçons déjà conçus contre vous dans ce pays.....

(1) *Paulet à Walsingham*, 20 janvier 1586, CHALMERS, t. II, p. 150.

(2) LABANOFF, t. VI, p. 252, 262 et 263.

(3) *Morgan à Marie*, 15 octobre 1585, dans MURDIN, p. 454.

Je vous remercie sincèrement pour ce messager. Quoiqu'il me paraisse très-disposé à s'acquitter honnêtement de la promesse qu'il vous a faite, pour des raisons que je ne puis écrire présentement, je crains qu'il ne vienne à être découvert (1).» Mais la tentation était trop forte pour qu'elle y résistât longtemps. Gifford « demeura à Londres tout le mois de janvier, pratiquant secrètement les catholiques affectionnés à la reine d'Écosse et découvrant leurs volontés. Il allait quelquefois à l'ambassade française pour savoir s'il n'y avait pas pour lui quelques lettres venues de France, à l'adresse de Nicolas Cornélius. » A la fin, voulant se transporter vers la reine d'Écosse, il alla trouver M. de Châteauneuf, qui lui remit une lettre chiffrée, mais sans importance. Gifford revint de Chartley le 1er mars (1586) ; il rapportait à l'ambassadeur la réponse de Marie avec un nouveau chiffre et un paquet de lettres pour l'archevêque de Glasgow. L'imprudente princesse disait à l'ambassadeur de se fier au messager, et de s'entendre avec lui, à l'avenir, pour la distribution de ses lettres tant en France qu'en Angleterre (2).

Pour mieux abuser Marie, Gifford n'avait cherché ni à la voir, ni à entrer dans le château : c'eût été se trahir. Il fit croire qu'il avait gagné le brasseur qui fournissait la bière à la maison de la reine. Un étui de bois, dans lequel on enfermait soigneusement les lettres, était introduit dans la barrique qui contenait la bière. Le sommelier de Marie retirait l'étui, le remettait à Nau ; et quand, huit jours après, revenait le brasseur, les réponses étaient cachées de même dans la barrique vide. Ce fournisseur, désigné dans les correspondances sous le titre de « l'honnête homme, » habitait Burton, à une lieue de Chartley. De Burton, d'après ce que Gifford raconta à M. de Châteauneuf, deux gentilshommes de ses amis faisaient parvenir à Londres les lettres de Marie. Le premier, qui habitait près de Chartley, allait les prendre chez « l'honnête homme, » puis les transmettait à l'autre qui habitait près de

(1) *Marie à Morgan*, 17 janvier 1586, LABANOFF, t. VI, p. 253 et 254.
(2) *Mémoire de Châteauneuf*, dans LABANOFF, t. VI, p. 283.

Londres; et ce dernier les envoyait à l'ambassade par un de ses gens, « vêtu tantôt en serrurier, tantôt en charretier, et ainsi de diverses sortes. » Le même retournait à l'ambassade, vingt-quatre heures après, chercher les réponses et les paquets venus de France ou d'ailleurs (1).

L'ambassadeur donna dans le piége, comme avaient fait Morgan et Marie. « Après avoir admonesté Gifford de se conduire sagement et de ne point perdre cette princesse et ceux qui lui étaient affectionnés, il convint de lui faire remettre par le secrétaire Cordaillot les lettres qui viendraient pour la reine d'Écosse, et de faire parvenir celles qu'elle écrirait. Et pour commencer, M. de Châteauneuf confia à l'espion tous les paquets qui lui avaient été laissés par Castelnau. » Tout tomba entre les mains de Walsingham. Les lettres étaient remises ainsi tantôt au secrétaire, tantôt à Paulet; elles étaient ensuite déchiffrées par Phelipps, copiées, puis recachetées par Grégory. Quand elles avaient subi ces opérations, l'original ou la copie, et quelquefois une copie falsifiée, étaient envoyés au destinataire (2). Il est évident qu'un système aussi savamment combiné d'espionnage et de falsifications mettait Marie Stuart à la discrétion de Walsingham, et, qui plus est, de Phelipps; et qu'ils pouvaient, comme dit Tytler, la faire à leur gré paraître coupable, fût-elle la plus innocente du monde.

En allant en Angleterre, Gifford ne s'était pas seulement engagé à transmettre les lettres de la reine captive, mais encore à chercher les moyens de la délivrer et de recruter « quelques gentilshommes qui pussent mettre cent ou six vingts chevaux ensemble pour l'enlever. Mais il fallait, pour réussir, en avoir d'autres qui en même temps tueraient la reine d'Angleterre, et d'autres qui se saisiraient de la Tour... Voilà, » dit Châteauneuf, « les desseins de Gifford projetés à Paris par gens mal pratiqués, qui se laissèrent aller aux propositions dudit Gifford,

(1) *Mémoire de Châteauneuf*; Tytler; miss Strickland.

(2) *Correspondance de Paulet, avec Walsingham, State papers office; Mémoire de Châteauneuf*, Labanoff, t. VI, p. 284-286; Lingard; Tytler; miss Strickland, etc.



suscité par le conseil d'Angleterre, lequel ne demandait autre chose que de faire tomber la reine d'Écosse en une conjuration contre la vie de la reine d'Angleterre; laquelle étant découverte, ils pussent inciter ladite reine d'Angleterre à la faire mourir, chose qu'ils n'avaient su obtenir encore (1). »

Pendant qu'il était en Angleterre, Gifford avait rencontré à Londres, en cherchant à pratiquer les catholiques, un gentilhomme nommé Babington, d'une grande fortune et d'une ancienne famille du comté de Derby. « Il était fort jeune, sans barbe, et assez simple. » Quelque temps auparavant, il avait été attaché comme page au comte de Shrewsbury, ce qui lui avait fourni l'occasion de connaître la reine d'Écosse. Il avait pris en pitié ses infortunes, et avait pendant deux ans aidé à transmettre sa correspondance secrète. Gifford s'aboucha avec lui, et lui parla pour la première fois du complot contre la vie d'Élisabeth. Mais « le principal, » dit Châteauneuf, « était de persuader audit Babington, catholique, et aux autres, qu'ils pouvaient tuer la reine d'Angleterre sans faire tort à leur conscience (2). »

Après avoir ainsi préparé les éléments du complot, Gifford retourna en France rendre compte du succès de ses démarches aux réfugiés dont il était censé servir la cause. Il y avait alors à Paris un jeune officier de bonne famille, nommé John Savage, qui avait servi en Flandre dans l'armée espagnole. Il s'était depuis laisser fanatiser, au point de croire que le meurtre d'Élisabeth serait un acte méritoire aux yeux de Dieu. D'après la confession qu'il fit à la Tour, c'était le docteur Gifford, professeur au séminaire anglais à Reims, et Gilbert Gifford qui l'avaient sollicité à ce crime, dans l'intérêt de la religion et pour venger la mort de Throckmorton. Savage fit le serment d'assassiner Élisabeth : il devait la frapper soit dans la galerie lorsqu'elle

(1) *Mémoire de Châteauneuf*, LABANOFF, t. VI, p, 286 et 287.

(2) La confession de Savage confirme ce que dit Châteauneuf, que ce fut Gifford qui fut le véritable organisateur du complot. Mais on supprima soigneusement les révélations qui compromettaient Gifford, parce qu'elles étaient accablantes pour Walsingham.



se rendrait à la chapelle, soit dans les jardins du palais, soit lorsqu'elle sortirait dans la campagne seule avec ses dames (1).

Savage se disposait à se rendre en Angleterre, quand il fut mis en relation avec Ballard, qui était un autre fanatique sorti du séminaire de Reims, et qui s'était fait l'émissaire des catholiques anglais. Ballard avait voyagé longtemps, sous un déguisement militaire et sous le nom du capitaine Fortescue, pour reconnaître les côtes d'Angleterre et d'Écosse, étudier les dispositions des esprits, et se procurer tous les renseignements propres à faciliter une invasion. Il avait eu pour compagnon de ses voyages et pour confident Maude, qui n'était, comme Gifford, qu'un agent provocateur de Walsingham. De retour à Paris, Ballard fut présenté à l'ambassadeur d'Espagne D. Bernardino de Mendoza. Il lui demanda ce que ferait Philippe II dans le cas où les catholiques d'Angleterre viendraient à se soulever. Mendoza répondit, sans toutefois prendre aucun engagement, qu'il ne doutait pas que son maître ne prêtât son concours à une cause aussi juste, si l'occasion s'en présentait. Châteauneuf dit que l'ambassadeur d'Espagne incitait « tant ceux qui étaient à Paris que les autres qui étaient en Angleterre, avec promesse d'une armée de mer et de tous moyens de son maître (2). »

Quel qu'eût été son langage, les impatients, persuadés que Philippe II ne pouvait manquer de se venger d'Élisabeth et que tôt ou tard il enverrait une armée envahir l'Angleterre, résolurent de se concerter et de se tenir prêts à seconder l'armée espagnole (3). C'était le même plan qui avait déjà échoué plusieurs fois. Dans une réunion des conjurés, Charles Paget déclara qu'une invasion était impraticable tant que vivrait la reine d'Angleterre (4). Savage, comme on l'a vu, s'était engagé

(1) HOWELL'S *State trials*, t. I, p. 113ff et 1131.

(2) LABANOFF, t. VI, p. 387.

(3) HARDWICK'S *Papers*, t. I, p. 225 et 226; MURDIN, p. 517 et 518; *Mendoza à Philippe II*, 13 août 1586, *Papiers de Simancas, Bibliot. nationale;* CAMDEN; CARTE.

(4) HARDWICK'S *Papers*, t. I, p. 226.

à l'assassiner ; Ballard s'offrit à partager les périls de cette criminelle entreprise. Ils se préparèrent tous deux à passer la mer. Le meurtre d'Élisabeth ne devait point empêcher l'invasion, il était au contraire destiné à en faciliter l'exécution. Ainsi il y avait deux complots qui se poursuivaient en même temps, et dont Walsingham épiait les progrès jour par jour. Quelques-uns des conjurés les connaissaient tous deux, entre autres l'ambassadeur d'Espagne, qui, dès le 12 mai, écrivait à Idiaquez que quatre hommes de marque, ayant accès dans le palais, avaient formé le projet d'assassiner Élisabeth; le secret, disait-il, n'en avait été confié qu'à lui (1). Quant à Marie, elle ne connaissait que le projet d'invasion ; encore ne le connut-elle qu'assez tard à cause du temps que mettaient ses lettres à lui parvenir. Lorsqu'on lui proposa de le seconder, « considérant que, si le roi d'Espagne venait à faire la guerre à Élisabeth et qu'il survînt quelque trouble en Angleterre, elle en porterait la peine quand même elle ne s'en serait pas mêlée, elle se laissa aller, dans l'espoir de recouvrer sa liberté, à accepter les propositions qui lui furent faites (2). »

Elle avait accrédité tout récemment des représentants dans différents États : lord Claude Hamilton et Courcelles en Écosse, Liggons en Flandre, lord Paget et Englefield en Espagne, et le docteur Lewis à Rome (3). Elle les engagea à se mettre en rapport avec Mendoza. Elle écrivit à l'archevêque de Glasgow : « Travaillez, par tous les moyens que vous pourrez, à découvrir au vrai le fond du dessein du roi d'Espagne pour se revenger de cette reine, et spécialement s'il est pour entreprendre en ce pays..., d'autant que de là dépend entièrement la résolution que moi et tous les catholiques avons à prendre pour notre particulier (4). » A Charles Paget elle adressait les mêmes recommandations : « Il lui semblait, » disait-elle,

(1) *Mendoza à D. Juan de Idiaquez*, 12 mai 1586, *Papiers de Simancas*, *Bibliot. nationale*.

(2) *Mémoire de Nau*, 10 septembre 1586, Labanoff, t. VII, p. 207 et 208.

(3) Labanoff, t. VI, p. 274.

(4) *Idem*, t. VI, p. 295 et 297.

« qu'une descente en Angleterre était la voie la plus sûre et la plus prompte pour mettre un terme aux provocations d'Élisabeth ; la patience dont le roi d'Espagne avait usé jusque-là n'avait fait que rendre cette reine plus insolente et aggressive. » Elle chargeait Paget de faire des ouvertures à Mendoza, et de l'assurer de l'appui des catholiques d'Écosse. Elle offrait son fils comme otage, à condition, toutefois, qu'il serait rendu à la liberté dès qu'elle en témoignerait le désir (1).

Le même jour, l'impatiente princesse écrivit directement à Mendoza ; elle allait bien plus loin dans ses offres au roi d'Espagne. « Considérant, » disait-elle, « l'obstination de son fils dans l'hérésie, laquelle elle avait pleurée et lamentée jour et nuit, plus que sa propre calamité, elle avait délibéré, si son fils ne se réduisait à la religion catholique, de céder par testament son droit en la succession d'Angleterre au roi d'Espagne, le priant, moyennant ce, de la prendre dorénavant en son entière protection et pareillement les affaires de ce pays (2). »

Presque dans le même temps les seigneurs catholiques d'Écosse, ne comptant plus sur le roi de France dont ils avaient vainement invoqué l'appui, s'adressaient de leur côté à Philippe II, et lui demandaient les secours nécessaires pour délivrer leur roi des mains de la faction anglaise et rétablir le catholicisme. Ils promettaient, après qu'ils auraient réussi, de se mettre au service de Sa Majesté Catholique pour l'aider à envahir l'Angleterre. « Parce que, » disaient-ils dans leur lettre, « ce pays est la cause de toutes les rébellions de notre temps, il semble qu'en nettoyant cette source..., on remédiera à tous les mé-

(1) *Marie à Charles Paget*, 20 mai 1586, Labanoff, t. VI, p. 313-321. Cette lettre fut produite au procès, mais en copie seulement telle qu'elle se trouve dans Hardwick (t. I, p. 218). Labanoff a donné l'original. Les différences qui existent dans les deux déchiffrements prouvent d'une manière incontestable, comme il le dit et comme on le pensait depuis longtemps, que les ministres d'Élisabeth ne purent produire aucune des pièces originales, quand la reine d'Écosse en fit la demande formelle pendant son procès, parce qu'ils avaient fait altérer les copies employées pour les interrogatoires des accusés et présentées comme pièces de conviction (Labanoff, t. VI, p. 322).

(2) *Marie Stuart à Mendoza*, 20 mai 1586, Labanoff, t. VI, p. 309-311.

chants effets qu'elle produit licencieusement, au grand préjudice de la république chrétienne; car, par sa subjection, les autres hérétiques, en France et ailleurs, seront destitués d'un tel boute-feu et de leur grand appui dont ils s'estiment si forts (1). » Le duc de Guise appuya les demandes des Écossais de tout son crédit, Mendoza de toute sa haine contre Élisabeth (2). Philippe II fut surtout flatté de l'offre que faisait Marie de lui céder ses droits à la couronne d'Angleterre. Il promit de la prendre sous sa protection elle et ses affaires; il ordonna de lui faire passer de l'argent, et pensionna tous ceux qui travaillaient pour elle ou que la persécution avait chassés d'Angleterre (3). Le conseil de Castille, appelé à délibérer sur l'opportunité de l'invasion de l'Angleterre, fut d'avis qu'il fallait la tenter. Dans un mémoire adressé au roi, il indiquait comme le capitaine le plus propre à conduire l'expédition, le duc de Parme, et proposait de lui donner en récompense, quand il aurait réussi, la main de la reine d'Écosse. Il ne paraît pas qu'on lui eût demandé à elle son consentement. Le duc de Parme était prêt à accepter le commandement; mais ne se dissimulant point les difficultés de l'entreprise, il avait mis pour conditions que la flotte espagnole s'emparerait d'abord du détroit, et qu'on lui donnerait une armée de trente mille hommes (4).

Philippe II désirait ardemment l'exécution d'un projet qui flattait à la fois ses rancunes contre Élisabeth et ses rêves de domination universelle; cependant il restait comme toujours défiant et irrésolu, quoique Mendoza l'assurât qu'un grand nombre de seigneurs anglais, dont il lui envoyait les noms, étaient prêts à se soulever, et que le complot avait plus de

(1) *Lettres à Philippe II, de Huntley*, 15 mai; *de Claude Hamilton*, 28 mai; *du comte de Morton*, même date, et *Articles présentés au roi Catholique*, par Robert Bruce, *Papiers de Simancas*, *Bibliot. nationale*, et Teulet, t. V, p. 349-358.

(2) *Mendoza à Philippe II*, 23 juillet 1586, *ibidem*.

(3) *Philippe II à Mendoza*, 18 juillet 1586, *Papiers de Simancas*, *Bibliot. nationale*, et Teulet.

(4) Motley, *United Netherlands*, t. I, p. 378, 529 et suiv.

chance de réussir que les précédents, parce que cette fois les conjurés devaient commencer par se défaire de la reine d'Angleterre (1).

En effet, Ballard, poussé par Gifford (2), venait de se rendre en Angleterre, pour y accomplir le criminel dessein qu'il avait formé avec Savage d'assassiner Élisabeth. Il dut quitter la France au commencement de juin 1586 (3). A peine arrivé à Londres, il fut mis en rapport avec Babington. Le meurtre de la reine d'Angleterre avait déjà été proposé à ce dernier par Gifford (4); quand on lui parla de l'invasion projetée, il fit observer, comme avait fait Charles Paget, qu'une invasion ou une insurrection, tant que vivrait Élisabeth, ne pouvait qu'exposer la reine d'Écosse à une mort violente. Mais quand on lui eut révélé le projet de Savage, et qu'on lui eut persuadé que l'anathème prononcé par le pape contre Élisabeth justifiait le crime, il ne fit plus d'objection, sinon qu'une si belle entreprise ne devait pas être confiée à un seul. Ce fut d'après la confession de Tichbourne, Ballard qui leva ses scrupules. Poley, qui assistait à la délibération, suggéra qu'il fallait adjoindre à Savage cinq hommes déterminés; il ajouta qu'il se

(1) *Mendoza à Philippe II*, 13 août 1586, *Papiers de Simancas, Bibliot. nationale*, et TEULET.

(2) LABANOFF, t. VI, p. 288.

(3) Le 29 mai, Charles Paget parle de lui comme s'il était encore en France (MURDIN, p. 517 et 518).

(4) Châteauneuf dit expressément que ce fut Gifford qui, pendant son voyage à Londres au commencement de 1586, proposa à Babington le complot contre la vie d'Élisabeth. Cette assertion est confirmée par la lettre de Mendoza à Idiaquez en date du 12 mai, dans laquelle l'ambassadeur affirme qu'il a su d'Angleterre qu'un complot existait pour tuer Élisabeth; or, le 12 mai Ballard n'était pas encore allé en Angleterre. D'après les papiers du procès, ce fut Ballard qui engagea Babington dans la conspiration; mais il est impossible de se fier à ces papiers. On comprend de quel intérêt il était pour les ministres d'Élisabeth de faire disparaître le nom de Gifford : on fit disparaître, des confessions des coupables, tout ce qui trahissait le rôle joué par lui et par les autres espions de Walsingham. Ainsi, dans la lettre à Paget du 29 mai, citée plus haut, il était question de Poley et de Blunt; le passage fut supprimé dans la copie produite au procès (Cf. l'original dans LABANOFF, t. VI, p. 313, et la copie dans HARDWICK, t. I, p. 218).

faisait fort de trouver cent hommes pour surprendre Chartley, et enlever la captive avant que Paulet eût pu lui faire aucun mal (1). Babington s'offrit pour s'associer à Savage, et chercha des complices parmi ses amis. Cinq jeunes gens, de bonne famille comme lui et compagnons de ses plaisirs, se laissèrent entraîner à cette criminelle entreprise. C'étaient Abington, le fils du trésorier de la reine, Barnwell allié à une famille noble d'Irlande, et Charnock gentilhomme du Lancashire; les deux autres, Tilney et Tichbourne, ne s'engagèrent qu'un peu plus tard; plusieurs de leurs amis avaient promis de les seconder. L'ardeur, ou plutôt la folie de Babington, était telle qu'il avait placé dans sa chambre un tableau où il était représenté au milieu de ses cinq complices, avec une devise indiquant qu'ils s'étaient unis pour une entreprise pleine de périls (2).

Marie ne savait rien de cette odieuse conspiration : Ballard lui était inconnu et avait l'ordre formel de n'entretenir avec elle aucune correspondance. Morgan écrivait à cette princesse en parlant de ce fanatique : « S'il vous offre ses services, vous devez le remercier en quelques lignes... Cependant je dois vous dire, pour l'accomplissement de mon devoir envers Votre Majesté, que ledit Ballard poursuit en Angleterre des matières de conséquence, dont l'issue est incertaine. Tant qu'il s'en occupera, il n'est pas utile à Votre Majesté d'avoir avec lui aucune intelligence quelconque, de peur que si lui et ses amis venaient à être découverts, ils ne révélassent ensuite qu'ils ont eu des intelligences avec vous (3). » Le même jour Morgan écrivait à Curle, un des secrétaires de Marie : « Je ne suis pas oisif; quoiqu'en prison, je songe à l'état de Sa Majesté et de ceux qui souffrent avec elle. Il y a sur le métier plusieurs projets pour écarter la bête qui trouble le monde (4). » Si ces avis mystérieux n'éveillèrent aucun

(1) Camden; Carte, et miss Strickland, t. VII, p. 304.
(2) Camden; Carte; Tytler; miss Strickland.
(3) *Morgan à Marie*, 4 juillet, *State papers office*.
(4) *Morgan à Curle*, 4 juillet, *State papers office*, et Tytler.

soupçon dans l'esprit de Marie, on l'ignore; mais elle ne chercha pas à se mettre en rapport avec Ballard. Malheureusement elle fut entraînée à se départir de cette sage réserve.

Le 9 mai 1586, Morgan avait écrit à Marie, pour rappeler à son souvenir Babington, qui se plaignait de n'être plus employé par elle comme autrefois : « Je pense, » disait-il, « qu'il ne sera pas inutile que Votre Majesté lui écrive trois ou quatre lignes de sa propre main, pour lui dire la bonne opinion qu'elle a de lui. » Il ajoutait que Babington pouvait être utile soit par lui-même, soit par son beau-père qui habitait dans les environs de Chartley; qu'il était très-bien placé pour faciliter les correspondances avec l'Écosse (1). Il avait joint à sa lettre la minute de celle qu'il désirait que sa maîtresse adressât à Babington. A la date du 9 mai, Morgan ne devait pas savoir si Babington était ou non engagé dans un complot contre la vie d'Élisabeth ; il ne le pouvait pas (2), le complot n'étant pas encore organisé; et d'ailleurs, il eût été absurde de défendre des intelligences avec Ballard pour les conseiller avec Babington.

Marie Stuart reçut la lettre de Morgan dans le courant de juin. Le 25, se conformant « de mot à mot à la minute toute faite envoyée par Morgan (3), » elle écrivit à Babington : « Mon grand ami, encore qu'il y a longtemps que, contre mon gré, vous n'ayez eu de mes nouvelles, ni moi des vôtres, pourtant je serais bien

(1) *Morgan à Marie.*

(2) C'est aussi l'opinion de Tytler, et elle est justifiée par les dates. Le 9 mai Babington avait pu être déjà en partie gagné par Gifford, comme le dit Châteauneuf et comme semble le prouver la lettre de Mendoza du 12 mai à D. Juan Idiaquez. Mais Morgan était en prison, et les nouvelles ne lui parvenaient pas aussi vite qu'à l'ambassadeur espagnol, qui dit du reste que ce secret n'a été révélé qu'à lui seul. Sa lettre, en outre, est postérieure de trois jours à celle de Morgan. On peut ajouter que si le complot était ébauché, il ne fut réellement organisé qu'après l'arrivée de Ballard en Angleterre ; or, le 9 mai, Ballard n'avait pas encore quitté la France. M. Hosack soupçonne que cette lettre du 9 mai n'était point de Morgan, mais qu'elle avait été fabriquée par les espions de Walsingham pour induire Marie à entrer en correspondance avec Babington. Les raisons qu'il donne de ses soupçons sont assez plausibles (Hosack, t. II, p. 344 et suiv.).

(3) *Mémoire de Nau*, Labanoff, t. VII, p. 208.

marrie que pensassiez que je n'eusse souvenance de l'affection essentielle que vous avez montrée en tout ce qui m'appartient. J'ai entendu que depuis la surséance de l'intelligence entre nous, l'on vous a adressé des paquets pour me les faire tenir tant de France que d'Écosse. Je vous prie, si aucuns sont tombés entre vos mains et s'ils y sont encore, de les délivrer à ce porteur, lequel me les fera tenir assurément (1). » Ce porteur était Barnaby, un des noms sous lesquels se déguisait Gifford. Marie venait de faire, sans le savoir, le premier pas vers l'abîme. Paulet, à qui Gifford avait remis la lettre de Marie, la transmit à Walsingham le 29 juin : « Elle est bien mince, » disait-il, « pour contenir quelque chose d'important; je le regrette (2). » Elle ne contenait rien, en effet, dont Walsingham pût tirer parti contre Marie; il fut désappointé. Phelipps proposa un nouveau plan d'opérations, qui devait, suivant lui, réussir plus sûrement et plus vite. Il envoya à Chartley un paquet mystérieux qui, devait être transmis par « l'honnête homme » à la reine d'Écosse. Mais Paulet fut effrayé : il retint le paquet, et déclara que le plan de Phelipps lui paraissait très-dangereux, qu'il pouvait conduire à la découverte et à la ruine de leurs manœuvres : « L'affaire, » disait-il, « était, Dieu merci, trop bien commencée; il serait bien malheureux d'en compromettre le succès en éveillant des soupçons, » d'autant qu'on s'attendait à ce que, le 3 du mois suivant, « la grande affaire viendrait de ces gens eux-mêmes (3). »

Babington était à Londres, tout occupé avec ses amis et l'espion Poley des soins de la conjuration, lorsque la note de Marie Stuart lui fut mise dans la main « par un jeune garçon inconnu (4). » Déjà Babington avait eu l'idée, ou on la lui avait suggérée, de prendre l'avis de la reine d'Écosse; la note qu'il venait de recevoir le décida. Il lui écrivit une longue lettre, dans laquelle, s'il faut s'en rapporter à la copie produite par

(1) Labanoff, t. VI, p. 345 et 346.

(2) *Paulet à Walsingham*, 29 juin 1586, *State papers office*, et Tytler.

(3) *Ibidem*.

(4) Hardwick's *Papers*, t. I, p. 227.

Walsingham, il l'appelait sa chère dame et reine, et s'excusait de son long silence sur l'impossibilité où il avait été de correspondre avec elle depuis qu'elle était sous la garde de Paulet. Il l'informait du projet d'invasion, lui confiait son entrevue avec Ballard et le complot qu'il avait organisé avec ses amis, pour la tirer de prison après avoir dépêché la reine d'Angleterre, « usurpatrice de ses droits. » Il lui demandait de prendre la direction de l'entreprise, et s'engageait à lui indiquer les personnes capables de la seconder dans les différentes parties du royaume. Cependant, lui avec dix gentilshommes et cent de leurs adhérents devaient l'enlever de sa prison, pendant que six autres, ses amis intimes, débarrasseraient l'Angleterre de l'usurpatrice. Les conjurés, ajoutait Babington, n'attendaient plus rien, sinon qu'elle eût approuvé leur dessein, pour prêter sur le sacrement le serment de réussir ou de perdre la vie. Il la pressait de vouloir bien, dans sa réponse, les autoriser à agir en son nom, leur donner des instructions, et promettre des récompenses aux auteurs de cette tragédie ou à leur postérité, s'ils venaient à périr dans leur entreprise (1).

Les deux passages de cette lettre dans lesquels Babington, sans circonlution, sans préparation, parle de « dépêcher l'usurpatrice » comme d'un sujet familier à la reine d'Écosse, les contradictions qu'on y relève, la font ressembler bien plus à l'œuvre d'un agent provocateur qu'à celle d'un conspirateur. Sortit-elle jamais des mains de Babington telle qu'elle fut décrite par les ministres d'Élisabeth? C'est ce qu'il est impossible de décider. Marie nia qu'elle eût jamais reçu une semblable lettre ; on ne la produisit point au procès, et il n'en reste aujourd'hui qu'une copie de la main d'un scribe. Elle fut expédiée le 6 juillet, et remise le même jour à Walsingham par ses espions. Babington annonçait qu'il allait se rendre à Lichfield, petite ville voisine de Chartley, pour y attendre la réponse de Marie. Afin que le retard, causé par l'envoi des lettres à Londres et par leur retour, n'éveillât point les soupçons, Walsin-

(1) Hardwick's *Papers*, t. I, p. 228, 229; *State trials*, t. I, p. 1174; Carte; Lingard ; Tytler.



gham dépêcha le 7 juillet à Chartley Phelipps et Grégory. Avant de partir, Phelipps, comme s'il eût été sûr que l'infâme intrigue allait se dénouer, recommandait au secrétaire la signature du bill qui réglait la récompense de Gifford, et réclamait le warrant pour faire arrêter Ballard (1).

Phelipps dut arriver à Chartley le 8 juillet. Il apportait la lettre de Babington à Marie ; ce ne fut que le 12 que cette lettre parvint à son adresse par la voie ordinaire. Le 13 Nau écrivait à Babington que sa lettre, reçue la veille, n'avait pu être encore déchiffrée, mais que la réponse de Sa Majesté serait prête dans trois jours, au retour du messager (2). Le lendemain Paulet mandait tous ces détails à Walsingham (3), et Phelipps, lui envoyant le déchiffrement de tout ce qui avait été intercepté depuis quelques jours, s'écriait avec une assurance trop grande pour n'être pas suspecte :« A la prochaine nous la touchons droit au cœur. » Il ajoutait : « Elle commence à recouvrer la santé et la force ; elle s'est promenée hier dans son coche autour du château. J'ai pris en la rencontrant un visage souriant, mais je me suis rappelé le vers du poëte : *Cum tibi dicit ave, sicut ab hoste cave.* J'espère, par le prochain courrier, envoyer à Votre Honneur quelque chose de mieux (4). »

Cependant la présence de Phelipps à Chartley avait inquiété Marie : « Tâchez, s'il vous plaît, » écrivait-elle à Châteauneuf, « à découvrir la vraie occasion par deçà d'un gentilhomme nommé M. Phelippes, qui a séjourné ici depuis environ un mois avec démontrance de beaucoup de crédit et respect (5). » Et de ce vil personnage elle traçait le portrait suivant qui devait être ressemblant : « Il est de petite taille, grêle, avec des cheveux d'un jaune foncé, la barbe d'un jaune clair, le visage

(1) LABANOFF, t. VI, p. 361 ; THORPE, t. II, p. 996.

(2) *Nau à Babington*, 13 juillet, *State papers office*, et TYTLER.

(3) *Paulet à Walsingham*, 14 juillet 1586, *State papers office ;* THORPE, t. II, p. 998.

(4) *Phelipps à Walsingham*, 14 juillet 1586, *State papers office*, et THORPE, t. II, p. 998.

(5) LABANOFF, t. VI, p. 431.

ravagé par la petite vérole, la vue basse. Il parait avoir trente ans (1). »

Le 17 juillet, Curle écrivait à l'espion qui transmettait les lettres de sa maîtresse : « Je vous prie de remettre sûrement l'incluse entre les mains d'Antony Babington, s'il se trouve dans le pays ; sinon, de la garder jusqu'à ce qu'il arrive (2). » L'incluse était la réponse annoncée par Nau, et dont Phelipps avait dit, comme s'il eût su d'avance ce qu'elle devait contenir : « A la prochaine nous la touchons droit au cœur. » Le 19, il annonçait à Walsingham qu'elle était en sa possession : « S'il plaît à Votre Honneur, vous avez maintenant la réponse de cette reine à Babington ; je l'ai reçue hier. S'il est dans le pays, l'original sera remis entre ses mains ; et probablement il sera fait une réponse. J'attends une prompte décision de Votre Honneur quelque parti que vous preniez, afin que je puisse disposer de moi... Il est assez probable que la lettre de cette reine, à cause des ordres qu'elle contient, ne sera pas de si tôt défigurée. Je le désire, pour qu'il y ait des preuves contre elle, s'il plaît à Dieu d'inspirer à Sa Majesté le courage héroïque qui est nécessaire pour venger la cause de Dieu, et assurer sa sécurité et celle de son royaume. J'espère du moins qu'elle fera pendre Nau et Curle (3). » « Dieu a enfin béni mes efforts, » s'écriait le fanatique Paulet, « et accordé leur récompense à mes fidèles services (4). »

Cependant, au lieu d'aller à Lichfield, comme il l'avait annoncé, Babington était resté à Londres ou dans les environs. Alors Phelipps fut rappelé par Walsingham (5). Il quitta Chartley le 24 juillet, apportant non-seulement la réponse de Marie à Babington, mais toutes les lettres que cette princesse avait écrites le même jour à Mendoza, à Châteauneuf et à ses différents

(1) *Marie à Morgan*, 17 juillet 1586, dans LABANOFF, t. VI, p. 423 et 424.

(2) *Curle à Gifford ou Barnes*, 17 juillet, *State papers office*; THORPE, t. II, p. 999.

(3) *Phelipps à Walsingham*, 19 juillet 1586, *State papers office*, et TYTLER.

(4) *Paulet à Walsingham*, 20 juillet, *ibidem*.

(5) *Walsingham à Phelipps*, 22 juillet, THORPE, t. II, p. 1000.

agents en France et en Écosse, en tout sept lettres toutes fort longues. Phelipps arriva à Londres le 26 juillet; ce ne fut que le 29 que la réponse de la reine fut remise à Babington (1). Ce jour-là il fut accosté par « un simple domestique en habit bleu, » qui déposa entre ses mains un petit paquet avec une note d'une écriture contrefaite, laquelle disait que le paquet venait de la reine d'Écosse, et qu'on se ferait connaître à la dépêche suivante. Quoiqu'il y eût dans cette manière d'agir quelque chose d'insolite, Babington reçut sans défiance la fatale réponse; elle était restée du 18 au 29 entre les mains de Phelipps et de Walsingham.

S'il fallait s'en rapporter aux copies qui nous restent de cette lettre (l'original a disparu comme celui de la lettre de Babington), Marie connaissait et approuvait non-seulement le projet de soulèvement des catholiques avec l'aide d'une armée étrangère, mais encore le complot contre la vie d'Élisabeth. Après avoir reconnu qu'il était temps d'apporter un prompt remède aux persécutions contre ceux de l'ancienne foi, elle entrait dans de longs détails sur les mesures à prendre pour faire réussir l'entreprise. Elle conseillait à ses partisans d'examiner mûrement quel nombre de gens de pied et de cheval ils étaient capables de lever, quels capitaines ils pensaient mettre à leur tête dans chaque comté; de quelles villes et quels ports ils étaient assurés pour y recevoir les secours étrangers, quel serait le lieu du rendez-vous principal; le nombre des troupes étrangères qu'ils comptaient demander, leurs ressources en armes et en argent; enfin (2) (comment les six gentilshommes étaient délibérés de procéder). Elle désirait, après que ses amis auraient pris entre eux une bonne résolution, qu'ils la communiquassent à Mendoza, dont le bon vouloir lui était

(1) *Babington à Marie*, 8 août 1586, Thorpe, t. II, p. 1004.

(2) Les passages mis entre parenthèses sont ceux que le prince Labanoff regarde comme ayant été ajoutés à la lettre originale de Marie. Ces passages, en effet, n'ont aucune liaison avec ce qui précède et ce qui suit; et de leur présence résultent des contradictions dont les faussaires ne paraissent pas s'être inquiétés.



assuré. Si leur messager rapportait l'espoir fondé d'un secours suffisant, alors ils pourraient agir.

Après quelques autres conseils, Marie ajoutait : « Toutes ces choses étant ainsi préparées, et les forces tant dedans que dehors du royaume toutes prêtes, il faudra (alors mettre les six gentilshommes en besogne), donner ordre que (leur dessein étant effectué), je puisse quant et quant être tirée hors d'ici, et que toutes ces forces soient en même temps en campagne pour me recevoir pendant qu'on attendra le secours étranger, qu'il faudra alors hâter en toute diligence. (Or, d'autant qu'on ne peut constituer un jour préfixe pour l'accomplissement de ce que lesdits gentilshommes ont entrepris, je voudrais qu'ils eussent toujours auprès d'eux, ou pour le moins en cour, quatre vaillants hommes bien montés pour donner avis en toute diligence dudit dessein, aussitôt qu'il sera effectué, à ceux qui auront charge de me tirer d'ici, afin de s'y pouvoir transporter avant que mon gardien soit averti de ladite exécution, ou tout au moins avant qu'il ait le loisir de se fortifier dans la maison ou de me transporter ailleurs. »)

Le sens est on ne peut plus clair : Marie veut que ses amis ne tentent de la délivrer que quand les six gentilshommes auront assassiné Élisabeth; et cependant elle ajoute : « De me tirer hors d'ici sans être premièrement bien assuré de me pouvoir mettre au milieu d'une bonne armée ou en quelque lieu de sûreté, jusqu'à ce que nos forces fussent assemblées et les étrangers arrivés, ne serait que donner assez occasion à cette reine, si elle me prenait derechef, de m'enclore en quelque fosse d'où je ne pourrais jamais sortir, et de persécuter avec toute extrémité ceux qui m'auraient assistée, dont j'aurais plus de regret que d'adversité quelconque qui me pourrait échoir à moi-même. » Mais si Marie a écrit, il n'y a qu'un instant, que le dessein des six gentilshommes doit être exécuté avant que ses amis ne tentent sa délivrance, comment peut-elle craindre de tomber derechef entre les mains d'Élisabeth! Puis elle indique pour la tirer de prison trois expédients, « les seuls dont on se puisse servir » : « C'est, » dit-elle, « ou de l'enlever de force pendant qu'elle sera à la promenade, ou de venir à

minuit mettre le feu aux granges et aux étables et de profiter du trouble pour surprendre la maison, ou enfin d'obstruer avec des charrettes les portes du château, et de s'en emparer avant que les gardes logés en dehors aient pu y pénétrer (1). » Mais elle est censée avoir indiqué plus haut un autre moyen qui diffère essentiellement de ceux-là, dont elle dit, cependant, que ce sont « les seuls dont on se puisse servir. » Ce sont là des contradictions énormes qui trahissent la main d'un faussaire (2).

Suivant le témoignage de ses secrétaires, Marie Stuart avait donné de vive voix ou par écrit une série d'instructions (3), d'après lesquelles la lettre fut rédigée en français par Nau, puis traduite en anglais par Curle, et mise en chiffres avant d'être envoyée à Babington. Marie avait lu et approuvé les versions française et anglaise, suivant son habitude (4); en sorte qu'elle devait être responsable du contenu de la lettre, à moins que Curle, ce qui est improbable, n'eût commis quelque altération dans le travail du chiffrement. Mais cette lettre, après l'approbation de Marie, ne passa point seulement par les mains de son secrétaire; elle resta, on l'a vu, de dix à douze jours entre celles de Phelipps et de Walsingham. Ils eurent donc plus de temps qu'il n'en fallait pour la remanier tout entière, et les scrupules ne durent pas les arrêter : Phelipps n'était qu'un misérable, et Walsingham un homme sans honneur, incapable de reculer devant un faux, devant un crime quelconque, si la raison d'État lui avait paru l'exiger (5). Tout d'ailleurs rend leur conduite éminemment suspecte : les menées de Walsingham avec ses espions pour faire éclore le complot, et, par-dessus tout, la disparition des véritables pièces du

(1) Voyez la note P.

(2) Qu'on retranche les passages mis entre parenthèses, les idées s'enchaînent, et toute contradiction disparaît.

(3) Les confessions disent tantôt de vive voix, tantôt par écrit.

(4) *Confession de Nau*, 5 et 6 septembre, *State papers office*, et HARDWICK's *Papers*, t. I, p. 234-237.

(5) Voyez ce que disent de la moralité de ces deux personnages, TYTLER, t. VII, *appendix*, n° 1, p. 487 et suiv., CHALMERS, t. II, p. 154, et miss STRICKLAND, t. VII, p. 401.

procès. Toutes les lettres écrites par Marie le 17 juillet, celles de Morgan, de Nau, de Curle, de Gifford, existent encore aujourd'hui ; il n'y a de perdues que celles de Babington à Marie et la réponse de cette princesse, c'est-à-dire les deux seules sur lesquelles pouvait être condamnée la reine d'Écosse. De celles-là on ne put produire au procès que des copies du déchiffrement. Mais qu'étaient devenus les originaux ? Qui les avait déchiffrés? Qui avait pris les copies? Le silence sur toutes ces questions, qu'il importait avant tout d'éclaicir, ne laisse guère de doute sur l'iniquité qui présida à cette œuvre de ténèbres. Les contemporains (1) soupçonnèrent la vérité ; Camden sut que dans les bureaux de Walsingham on avait ajouté à la lettre de Marie « un post-scriptum du même chiffre, demandant les noms des six gentilshommes; si toutefois, » ajoute l'historien, « on ne fit pas d'autres altérations (2). » Ce post-scriptum dont on ne se servit pas, et que Tytler a retrouvé (3), prouve jusqu'à l'évidence une tentative de faux à laquelle on renonça, sans doute parce qu'on préféra insérer dans le corps même de la lettre à peu près ce que contenait le post-scriptum.

Walsingham, en possession de la réponse de Marie, jugea

(1) Melvil dit : « So that be tymes letters were forgit, and other men's handwrites conterfeit ; whereunto she making some answers anent some outgait for hir liberty, their tricks of their own devyces were interpretit against hir for tresoun » (p. 355).

(2) « ... Quibus subdole additum eodem charactere post-scriptum ut nomina sex nobilium ederet, si non et alia » (p. 479).

(3) Voy. Tytler, t. VII, p. 50 et 51. De l'existence du post-scriptum on ne saurait douter. Il n'est pas moins hors de doute qu'il fut chiffré de la main de Phelipps, et ce faussaire, en le forgeant, ne pouvait avoir d'autre but que de s'en servir pour donner à la réponse de Marie un sens criminel. Mais telle qu'elle fut produite, cette réponse n'est ni moins criminelle, ni moins explicite que le post-scriptum lui-même. Pourquoi alors cette tentative de faux? Pourquoi cette addition, devenue tout à coup inutile après avoir été jugée nécessaire ? A ces questions il est impossible de trouver d'autre réponse, si ce n'est qu'on crut plus habile d'insérer dans le corps même de la lettre l'équivalent du post-scriptum, équivalent qui s'y trouve en effet, mais qui ne s'y trouvait pas quand elle tomba entre les mains de Phelipps, puisqu'il voulait l'y ajouter.



qu'il était temps de frapper; mais il fallait frapper vite pour ne pas donner l'éveil aux conjurés. On chercha d'abord à s'assurer de Ballard, dont on redoutait l'audace et les ruses. Ce fut encore Gifford qui le livra; il fut surpris et emprisonné le 4 août (1). Babington, si audacieux jusque-là, avait commencé à perdre de son assurance : il était dans la plus cruelle perplexité ; il soupçonnait une trahison, sans savoir sur qui fixer ses soupçons. Le 3 août, il écrivit à Marie que probablement ils avaient été trahis, mais qu'elle ne devait pas perdre courage ; car sa cause était celle de Dieu et de l'Église, et ils avaient juré, ses amis et lui, de triompher ou de mourir (2). A ce moment, les agents de Walsingham avaient perdu les traces de Babington et le cherchaient vainement dans Londres. Il revint dans cette ville le 4 août, et y apprit que Ballard venait d'être arrêté. Ne doutant plus de la trahison de Poley, il alla, dans l'espoir de détourner les soupçons, offrir comme espion ses services à Walsingham. Le secrétaire l'accueillit très-bien, le rassura, lui promit une forte récompense et proposa de le garder chez lui. Babington ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était traité non comme un hôte, mais comme un prisonnier. Trompant la vigilance de ceux qui avaient été préposés à sa garde, il s'enfuit et parvint à gagner Saint-John's-Wood près de la cité, où il demeura caché quelques jours avec Gage, Charnock, Barnwell et Doune (3).

Jusque-là Walsingham avait agi sous sa responsabilité. Quand il révéla enfin à Élisabeth le double complot, elle fut frappée d'épouvante et se crut dans le plus grand danger; en réalité, elle n'était que le jouet de ses ministres. Aussitôt on publia les noms des conjurés, on lança des mandats d'arrêt, l'embargo fut mis sur tous les vaisseaux, et des perquisitions faites dans toutes les maisons suspectes. Le bruit se répandit instantanément par toute l'Angleterre qu'un horrible complot

(1) *Mylles à Walsingham*, 4 août 1586, THORPE, t. II, p. 1004.

(2) *Babington à Marie Stuart*, 3 août 1586, *State papers office*, et THORPE, t. II, p. 1004.

(3) CAMDEN.

venait d'être découvert, dont les auteurs se proposaient non-seulement d'assasiner la reine, mais de brûler la ville de Londres ; que les papistes étaient en armes dans les provinces, que 10,000 Français allaient débarquer incessamment sur la côte d'Angleterre. Les passions populaires, ainsi excitées par les soins du gouvernement, ne connurent plus de frein : les étrangers furent insultés, particulièrement les Français, leurs maisons pillées et saccagées. Des gardes, des espions furent placés à toutes les issues de l'ambassade de France ; deux des gens de M. de Châteauneuf furent ignominieusement traînés en prison. « Si le roi, » écrivait l'ambassadeur, « n'y met ordre avec pareil traitement aux Anglais de ce que l'on fait ici, il sera beaucoup meilleur qu'il n'y tienne plus d'ambassadeur, et que nos marchands n'y viennent plus trafiquer (1). »

Cependant Walsingham ne perdait point de vue Babington et ses compagnons. Ces malheureux, forcés par la faim de quitter Saint-John's-Wood, s'étaient refugiés à Harrow, où ils se tenaient cachés dans des granges et sous des hangars. Ils ne tardèrent pas à être découverts. Surpris dans leur retraite, ils furent arrêtés et immédiatement conduits à la Tour, au milieu des huées et des cris de vengeance de la populace ; des feux de joie furent allumés dans toutes les rues de Londres, les cloches sonnèrent pendant vingt-quatre heures par toute l'Angleterre. D'autres conjurés, Abington, Travers, Tichbourne, Salisbury, Tilney, furent successivement arrêtés ; un seul, Edward Windsor, parvint à s'échapper. Gifford et les autres espions s'étaient déjà réfugiés en France; Poley seul fut mis en prison pendant quelques jours, pour masquer la complicité de Walsingham (2).

Marie Stuart avait été tenue dans la plus complète ignorance de tout ce qui se passait ; elle continuait à correspondre avec ses partisans. Depuis quelque temps, elle avait recouvré un

(1) *Mendoza à Philippe II*, 16 septembre, *Papiers de Simancas ; Lettres de M. de Châteauneuf*, dans Egerton, p. 74; *Mémoire de d'Esneval*, dans Teulet, t. IV.

(2) Camden.



peu de force et se trouvait en état de monter à cheval. Le 8 aout, Paulet l'invita à faire une partie de chasse dans le parc de Tixall, à plusieurs milles de Chartley. Elle prit avec elle quelques personnes, parmi lesquelles ses deux secrétaires, Nau et Curle. A peine avait-elle fait la moitié de la route qu'elle rencontra une troupe de cavaliers qui lui barrèrent le passage. Sir Thomas Gorges s'approchant lui dit « qu'il avait ordre, vu sa participation dans un complot contre la vie de la reine d'Angleterre, de la conduire prisonnière à Tixall. » Marie s'indigna, nia qu'elle eût aucune connaissance du complot, et protesta contre l'indigne traitement qu'on prétendait lui infliger. Ses protestations ne furent pas écoutées. On a dit que se tournant alors vers ses gens, elle s'écria : « Laisserez-vous ces traîtres porter les mains sur votre reine sans la défendre ? » Mais c'est tout à fait improbable : sa suite avait été immédiatement dispersée, et ses deux secrétaires arrêtés; ils furent l'un et l'autre conduits à Londres et gardés dans la maison de Walsingham.

Arrivée à Tixall, Marie fut séparée de ses serviteurs, enfermée dans une chambre et laissée pendant dix-sept jours seule, sans aucun moyen d'écrire. Un des sous-secrétaires d'Etat, Waad, fut envoyé à Chartley pour faire main-basse sur les papiers de la captive. Il brisa les armoires et saisit tout ce qu'elles contenaient : les bijoux, les sceaux, la correspondance, les chiffres et les papiers des deux secrétaires (1). Tout ce qui avait été trouvé fut enfermé dans une malle et envoyé à Walsingham (2). Le 25 août, Paulet fut autorisé à reconduire Marie à Chartley (3). Walsingham avait une si grande peur qu'elle ne lui échappât, que cent quarante gentilshommes des environs furent commandés pour l'escorter. Comme elle sortait du château pour gagner son coche, une foule de pauvres habitués à ses aumônes se pressaient à la grille, dans l'espoir d'ob-

(1) *Apologie et confession de Nau*, Thorpe, t. II, p. 1005 ; *Mendoza à Philippe II*, 26 septembre ; *Mémoire de Waad; Esneval à Courcelles.*

(2) Labanoff, t. VI, p. 437.

(3) *Walsingham à Paulet*, 25 août 1586, Thorpe, t. II, p. 1007.

tenir quelque chose : « Hélas ! » dit-elle, les larmes aux yeux, « je n'ai rien à vous donner ; on m'a tout pris ; je suis moi-même une mendiante aussi pauvre que vous. » Puis se tournant vers les gentilshommes qui étaient venus pour l'escorter : « Messieurs, » dit-elle avec un redoublement de larmes, « je suis innocente, je ne sais rien de ce qui a été tramé contre la vie de votre reine. »

En arrivant à Chartley, Marie apprit que la femme de Curle venait d'accoucher. Oubliant ses propres infortunes, elle courut visiter la jeune mère avant même de se rendre dans son appartement. L'enfant, qui était une petite fille, n'avait pu être baptisée; Marie demanda un ministre. Sur le refus brutal de Paulet, elle prit l'enfant, la baptisa elle-même et lui donna le nom de Marie. Elle se dirigea ensuite vers son appartement. Quand elle vit tous ses coffres ouverts et vides : « Il y a deux choses, » dit-elle à son geôlier, « dont vous ne pourrez jamais me dépouiller : le sang royal d'Angleterre qui coule dans mes veines, et ma foi dans laquelle je suis résolue à mourir (1). »

Tout le butin fait à Chartley avait été transmis à Élisabeth. Il se trouvait parmi les papiers, dit Camden, des lettres écrites par des personnages du royaume, lettres compromettantes, que leurs auteurs cherchèrent à faire oublier en se montrant envers la reine d'Écosse d'autant plus impitoyables qu'ils lui avaient exprimé plus de dévouement (2). Élisabeth soupçonna que les dépouilles tombées entre ses mains n'étaient point complètes ; elle écrivit de lui conserver et de lui envoyer immédiatement les cassettes de la reine d'Écosse, qui lui importaient, dit-elle, plus que ses deux secrétaires Nau et Curle. Non contente de cet ordre, elle fit partir un messager spécial pour surveiller ces trésors et les lui apporter (3). Qu'espérait-elle y trouver? était-ce quelque bijou de prix ou quelque scan-

(1) *Lettres de Paulet à Walsingham*, 22, 24 et 27 août 1586, dans THORPE, t. II, p. 1007 et 1008 ; RAUMER, p. 316 et 317 ; CHALMERS ; LINGARD ; TYTLER ; miss STRICKLAND.

(2) CAMDEN's *Annals*.

(3) THORPE, t. II, p. 1007, et TYTLER, t. VII, p. 60 et 61.

dale mystérieux? Elle dut être bien désappointée : on ne trouva « qu'un petit livret d'or où était le portrait du feu roi de France, François II...; un autre pareil livret, ayant le portrait de la reine d'Angleterre...; puis un autre plus petit, ayant les portraits de la reine d'Écosse, de feu son mari et de leur fils (1). » Et parmi tous les papiers saisis, on ne découvrit pas une ligne qui prouvât qu'elle avait conspiré contre la vie d'Élisabeth. Il arriva alors, ce qui était arrivé dix-huit ans auparavant aux conférences d'York et de Westminster : on ne put produire rien d'authentique, mais seulement des copies faites on ne sait ni où, ni comment, ni par qui.

Dans le pillage de Chartley, Waad avait cru devoir respecter le peu d'argent que possédait Marie; Paulet, faisant appeler un magistrat, pénétra dans la chambre de la reine sans égard pour l'état de souffrance qui la retenait au lit, et déclara qu'il avait ordre de lui enlever tout son argent, de peur qu'elle ne continuât à s'en servir pour corrompre les sujets de sa Majesté ; et il prit non-seulement le sien, mais celui de ses secrétaires. Le farouche puritain demanda ensuite des ordres pour disperser ses gens , non, disait-il, qu'il en eût rien à redouter, car ils n'étaient tous que de fort simples créatures, mais pour diminuer d'autant les charges de Sa Majesté. « Que d'autres, » ajoutait-il, « excusent s'ils peuvent leur sotte pitié! Pour moi, je renonce à ma part des joies du ciel, si dans tout ce que j'ai dit, écrit ou fait, j'ai eu autre chose en vue que le service de Sa Majesté (2). »

Élisabeth feignit d'être touchée de tant de zèle ; elle adressa à Paulet la lettre suivante : « Amyas, mon très-fidèle et soigneux serviteur, que Dieu te récompense au centuple pour avoir si bien rempli un emploi si désagréable. Si vous saviez, mon Amyas, avec quelle tendresse, sans parler de la reconnaissance, mon cœur ému apprécie vos efforts sans relâche, vos actes sans tache, vos ordres pleins de sagesse et vos précautions pleines

(1) *Inventaire fait à Chartley*, août 1586, dans LABANOFF, t. VII, p. 244.

(2) *Paulet à Walsingham*, septembre 1586, ELLIS, 1re série, t. III, p. 6 et suiv.



de prudence, dans la garde d'une femme si dangereuse et si rusée; si vous le saviez, cela allégerait vos peines et vous réjouirait le cœur. Soyez bien convaincu, je vous prie, car c'est la vérité, que rien n'égale la valeur à laquelle je vous prise; et je sais qu'aucun trésor ne peut récompenser tant de fidélité. Je commettrais une faute que je n'ai jamais commise, si je ne payais point de tels services. Oui, que je manque de tout dans mes plus grands besoins, si je n'accorde à tant de mérite un prix *non omnibus datum*.

» Faites savoir à votre méchante meurtrière avec quels profonds regrets je me vois forcée par ses viles actions à donner de tels ordres; et commandez-lui de ma part de demander pardon à Dieu de sa traîtreuse conduite envers celle qui lui a sauvé la vie, pendant tant d'années, au péril de la sienne propre. Non contente de tant d'ingratitude, elle a voulu y ajouter un crime tellement horrible que l'on ne comprend point qu'une femme, encore moins une princesse, ait pu le concevoir. Nulle excuse ne peut être alléguée; l'on ne peut que pleurer, le crime ayant été pleinement avoué par ceux qui avaient tramé mon innocente mort. Que du moins elle se repente; et que le démon ne la possède point à tout jamais, afin que son âme puisse n'être point perdue, pour laquelle je prie les mains levées vers celui qui peut à son gré perdre ou sauver.

» Avec mes plus affectueux adieux et prières pour ta longue vie, votre très-assurée et affectionnée souveraine, autant que l'ont mérité vos bons services (1). »

Ce mélange de basses et hypocrites flatteries et de jargon puritain cachait une infâme provocation, comme on le verra bientôt. Paulet ne voulut point comprendre; aussi ne reçut-il jamais le prix *non omnibus datum*, qui lui avait été promis.

Babington et ses complices avaient été enfermés dans la Tour; on instruisit leur procès. Ils étaient au nombre de quatorze. Étrangers jusque-là aux intrigues de la politique, presque tous jeunes et riches, ils n'avaient songé qu'à jouir de

(1) *Élisabeth à Paulet*, août 1586, STRYPE, t. III, p. 361, et RAUMER.

leur âge et de leur fortune. Ils n'étaient point nés pour le crime; il est probable que, sans les provocations des agents de Walsingham et les excitations de Morgan, ils n'eussent jamais eu l'idée de conspirer. Leur jugement fut fixé au 13 septembre. La veille, Élisabeth défendit expressément qu'on laissât percer pendant l'instruction l'intention de poursuivre la reine d'Écosse : elle craignait que quelques-uns des conjurés n'eussent été oubliés, et que le désespoir ne les poussât à quelque extrémité contre sa personne. D'ailleurs, elle n'était point décidée sur le parti qu'elle prendrait; elle aurait préféré que quelque bras complaisant, la débarrassant secrètement de sa rivale, lui épargnât l'odieux d'une exécution publique. C'est à quoi tendait sa lettre à Paulet.

Les accusés furent interrogés trois jours de suite. Babington, Ballard, Savage, Barnwell, Tichbourne et Doune avouèrent leur crime. Les autres nièrent qu'ils eussent consenti au meurtre de la reine; ils admirent qu'ils avaient connu le complot, mais sans l'approuver; quelques-uns déclarèrent même qu'ils l'avaient regardé comme une impiété, mais qu'ils n'avaient point voulu trahir leurs amis. Ils furent tous condamnés. Élisabeth demanda que des supplices d'un genre nouveau fussent inventés, pour accroître leur souffrance et frapper le peuple de terreur. Burleigh répondit que le mode d'exécution prescrit par la loi serait aussi terrible que n'importe quelle invention nouvelle, pourvu que le bourreau « prolongeât la torture des condamnés aux dernières limites de la souffrance. » Sept furent exécutés le premier jour. Après qu'on les eut étranglés à moitié, suivant les ordres donnés à l'exécuteur, on leur arracha les entrailles, et on les coupa en morceaux pendant qu'ils vivaient encore. Pour justifier cette atrocité, on répéta le bruit que les conjurés devaient brûler Londres, détruire les vaisseaux, enclouer les canons, et marier ensuite Babington à la reine d'Écosse. C'était Burleigh qui, en présidant à la torture des accusés, avait reçu ces confidences. Malgré ces excitations, la barbarie du supplice, jointe à la jeunesse et à l'attitude de ces malheureux, causa un tel sentiment d'horreur qu'on n'osa point, le lende-

main, renouveler ce révoltant spectacle. On se contenta, pour les sept autres condamnés, du supplice ordinaire (1).

On s'occupa ensuite de la reine d'Écosse. Élisabeth ne semblait plus aspirer qu'à la vengeance; elle ne parlait de sa captive que comme d'une meurtrière, et ne prêtait l'oreille qu'à ceux qui demandaient sa mort (2). Le conseil délibéra; une ou deux voix plaidèrent timidement pour la royale accusée, mais les membres les plus influents demandèrent sa mort, alléguant la nécessité de pourvoir au salut de l'État. « C'était à leur propre fortune, » dit Camden, « plus qu'à celle de l'État qu'ils cherchaient à pourvoir (3). » Leur avis l'emporta; mais par quelle voie procéderait-on? Leicester, qui était encore retenu dans les Pays-Bas à la tête des troupes qu'il y avait conduites, conseillait le poison; il avait même envoyé à Walsingham un ministre chargé de prouver la légitimité du moyen (4). Après de longues délibérations, il fut résolu que Marie serait citée devant une cour instituée en vertu de l'acte d'association pour la sûreté d'Élisabeth, et que sa condamnation par cette cour serait ratifiée par le Parlement. « De cette façon, » dit Burleigh, « la responsabilité sera partagée et le monde mieux satisfait (5). »

La Tour avait été d'abord désignée pour enfermer Marie; mais, craignant que les partisans qu'elle comptait dans la cité ne tentassent de l'enlever, Élisabeth préférait le château de Hertford. Le lendemain elle trouva Hertford trop rapproché. Plusieurs autres châteaux furent successivement proposés, acceptés, puis rejetés; elle se décida enfin pour Fotheringay, qui lui avait paru d'abord trop éloigné (6). Fotheringay était un château fort du Northampton, tout plein de funèbres souvenirs. Marie avait déclaré, quelques mois auparavant, qu'on ne l'y conduirait jamais, « hors que ce fût liée avec des cordes

(1) *Mendoza à Philippe II*, 20 octobre 1586, *Papiers de Simancas*; HOWELL, t. I, p. 1127-1158; CAMDEN; TYTLER; LINGARD; MURDIN, p. 785.

(2) *Dépêche de Châteauneuf*, 13 septembre 1586, dans EGERTON, p. 78 et 79.

(3) CAMDEN'S *Annals*.

(4) CAMDEN, et CHALMERS, t. III, note *e*, p. 631, 632 et 633.

(5) ELLIS, t. III, p. 5.

(6) LINGARD, t. IV.

de char et traînée de force. » Mais le temps de la résistance était passé : le 15 septembre, après qu'une partie de ses serviteurs eurent été renvoyés, on l'achemina vers cette nouvelle prison, qui devait être enfin la dernière. En apercevant de l'avenue les sombres tours du château : « Je suis perdue (1) ! » s'écria-t-elle.

Il s'agissait maintenant de prouver le crime de la reine d'Écosse. Qu'elle eût connu le projet d'invasion et l'eût encouragé, ce n'était pas douteux ; mais de son adhésion au meurtre, quoique Élisabeth eût écrit que « les auteurs de son innocente mort » avaient tout révélé, quoique Walsingham se fût vanté que Nau et Curle avaient avoué plus qu'on ne voulait (2), il est très-certain qu'il n'existait aucune preuve valable. Et l'on ne peut que s'en étonner : Walsingham avait eu entre les mains la réponse originale faite par Marie à Babington ; or cet original, s'il était conforme aux copies qui nous restent, était une preuve irrécusable et qui devait tenir lieu de toute autre. Comment Walsingham avait-il pu s'en dessaisir? Ne l'ayant plus ou, ce qui est plus vraisemblable, n'osant pas la produire, il entreprit de convaincre Marie par les aveux de ses secrétaires. Il avait enfermé ces deux malheureux dans sa propre maison, les avait tenus au secret et entourés de gens qui les pressaient de trahir leur maîtresse. Néanmoins leurs dépositions trompèrent les espérances du conseil : ils nièrent que Marie fût coupable, malgré les emportements de Walsingham, « qui plusieurs fois se leva comme un furieux de la table du conseil, et s'avança vers Nau en lui portant le poing au visage (3). » Le 3 septembre, ils offrirent de révéler toute la vérité. Ils avouèrent alors les relations de leur maîtresse avec les catholiques, sa complicité dans le projet d'invasion et, d'une manière générale, qu'elle avait correspondu avec Babington. Nau confessa que c'était lui qui

(1) Miss STRICKLAND, p. VII, p. 420.

(2) *Dépêche de Châteauneuf*, dans EGERTON, p. 76-78 ; *Dépêches de Mendoza à Philippe II*, *Papiers de Simancas*, et TEULET, t. V, p. 395 et 421.

(3) *Apologie de Nau*, 2 mars 1605, *Harleian*, MS., et RAUMER, p. 334.

avait « po'i » la longue lettre du 17 juillet, d'après une minute de la main de la reine ; il affirma, en outre, que cette minute et la lettre écrite par lui se trouvaient entre les mains de ceux qui l'interrogeaient (1).

Il n'y a pas lieu de douter de sa parole : ces pièces avaient donc été saisies à Chartley ; qu'étaient-elles devenues? Walsingham écrivit immédiatement à Phelipps de chercher certaines minutes indiquées par Nau et Curle ; car il désirait vivement, disait-il, qu'elles fussent retrouvées (2). Le lendemain, il déclara que certainement elles n'existaient plus (3). Élisabeth ne fut pas convaincue; trois jours après, elle manda à Phelipps de se rendre en toute hâte à la cour : elle voulait qu'on fît à Chartley une recherche plus minutieuse, attendu que les originaux qui manquaient devaient se trouver dans les cartons de Pasquier (4). On ne les trouva point, ou du moins on prétendit ne les avoir point trouvés. Leur découverte aurait pu trahir, suivant l'expression de Phelipps, « de quel côté venait le vent (5). »

Les ministres d'Élisabeth étaient fort embarrassés. Curle venait de reconnaître que sa maîtresse avait reçu la lettre de Babington et qu'elle y avait répondu ; Walsingham crut qu'il était disposé à faire d'autres révélations, il essaya de le corrompre. Il demanda pour lui quelque faveur extraordinaire : « J'ai confiance, » disait-il, « que par ce moyen on tirerait de lui des informations dignes de la connaissance de Sa Majesté; c'est pourquoi, je serais content de le garder encore prisonnier chez moi, si Sa Majesté y consent (6). » Burleigh, attribuant à

(1) « Il lui plut me bailler une minute écrite de sa main pour la polir, et mettre au net, ainsi qu'il apparaît à Vos Honneurs avoir été fait, ayant l'une et l'autre entre vos mains » (*Confession* du 2 et 3 septembre, *State papers office*. Curle, dans son interrogatoire du 21 septembre, déclara que la copie anglaise fut brûlée par ordre de Marie. (HARWICK's *Papers*, t. I, p. 237.)

(2) *Walsingham à Phelipps*, 3 septembre, THORPE, t. II, p. 1010.

(3) TYTLER, t. VII, *Appendix*, n° 1, p. 493.

(4) *Waad à Phelipps*, 7 septembre 1586, THORPE, t. II, p. 1011.

(5) LINGARD, t. IV.

(6) *Walsingham à Phelipps*, 4 septembre 1586, THORPE, p. 1010, et TYTLER.

la crainte d'être punis le silence des deux secrétaires, écrivait à Hatton : « Sûrement ils finiront par avouer, s'ils sont persuadés qu'ils échapperont au supplice, et que le coup tombera sur leur maîtresse entre la tête et les épaules (1). »

Le lendemain, après sans doute qu'on eut promis de les épargner, on leur montra les lettres adressées à Babington. Ils reconnurent sur-le-champ les notes du 25 juin et du 12 juillet; quant à la lettre du 17 juillet, ils refusèrent d'abord de la certifier, et s'ils y consentirent enfin, ce ne fut qu'avec des restrictions très-significatives (2). D'ailleurs il n'existe de leurs dépositions que des copies; les originaux ont disparu. Nau raconta ensuite de quelle manière Marie ménageait sa correspondance secrète : toutes les lettres importantes qu'elle recevait étaient ouvertes en sa présence et déchiffrées par son ordre; toutes celles qu'elle voulait envoyer, elle les écrivait d'abord de sa main, les faisait recopier par Nau, puis traduire en anglais par Curle. C'était seulement après qu'elles lui avaient été lues dans chaque idiome, qu'elles étaient chiffrées par ce dernier. Nau déclara qu'il avait été procédé ainsi pour la réponse à Babington. Ces informations n'étaient point des preuves. Les ministres anglais produisirent un mémorandum qui contenait les principaux points de la lettre de Babington et de la réponse de la reine, où il était question « du coup. » Ils prétendirent que cette expression ne pouvait s'appliquer qu'au meurtre d'Élisabeth. Mais, outre que cette interprétation était sujette à contestation, le mémorandum n'était point de la main de Marie (3). Burleigh menaça Nau de l'envoyer à la Tour, ce qui impliquait la torture. Le malheureux,

(1) *Burleigh à Hatton*, 4 septembre, LINGARD, t. IV, p. 291, et TYTLER.

(2) Selon le registre de leurs dépositions, Curle répondit : « Le pareil, je crois, de ceci fut écrit en français par M. Nau, puis traduit et mis en chiffres par moi, comme je l'ai mentionné au bas d'une copie de la lettre à M. Babington, où M. Nau a signé le premier. 5 septembre 1586. » Nau, le lendemain, dit à son tour : « Je pense de vrai que c'est la lettre écrite par Sa Majesté à M. Babington, comme il m'en souvient. 6 septembre » (LABANOFF, t. VI, p. 396).

(3) HARDWICK'S *Papers*, t. I, p. 235.

dans sa frayeur, adressa une supplique à la reine d'Angleterre pour lui demander grâce ; à sa supplique était jointe une longue déclaration, que Burleigh fit rejeter comme une pièce sans importance, parce que Nau y disculpait sa maîtresse. Il reconnaissait que, voyant l'occasion de s'échapper, elle s'était laissée aller à « donner avis pour le support étranger, mais sans se mêler aucunement du troisième point (c'est-à-dire du complot de meurtre) ; ne s'estimant, » ajoutait Nau, « ès termes où elle se croyait, être obligée de le révéler, n'étant chose par elle onques désirée, inventée, préparée ni pratiquée. Car il est très-véritable que Babington lui écrivit ladite longue lettre, comme tout un nouveau sujet dont elle n'avait onques ouï parler (1). »

Après cette déclaration, qui était encore un désappointement pour les ministres d'Élisabeth, on laissa quelque temps Nau et Curle sans leur faire subir de nouveaux interrogatoires ; mais, dans l'intervalle, on leur donna le spectacle de Ballard torturé à ce point qu'il fallut le porter devant ses juges, puis du supplice de Babington et de ses complices. On espérait que la crainte d'un traitement semblable ferait parler les deux secrétaires. Le 21 septembre, amenés devant le lord chancelier Bromley qu'assistaient Burleigh et Hatton, ils furent interrogés officiellement devant des commissaires désignés à cet effet (2). Dans cette dernière confession, Nau déclara qu'il avait reçu, de la bouche de la reine (3), les principaux points de la réponse à Babington ; qu'après l'avoir rédigée en français, il l'avait lue à sa maîtresse qui la corrigea, et qu'elle fut envoyée conforme à cette dernière correction. Curle reconnut à son tour qu'il avait déchiffré la lettre de Babington, et qu'après avoir traduit en anglais la réponse rédigée par Nau, il l'avait mise en chiffres par ordre de la reine. On leur présenta ensuite non la copie déchiffrée de cette réponse, sur la

(1) *Lettre et déclaration de Nau*, 10 septembre 1586, LABANOFF, t. VII, p. 194-209.

(2) *Apologie de Nau, Harleian*, MS.

(3) Jusque-là il avait dit « par écrit. »

fidélité de laquelle reposait toute la question, mais un extrait des principaux points, entre autres celui qui concernait le meurtre : « par quels moyens les six gentilhommes pensaient procéder. » Interpellés de dire, sous la foi du serment, s'ils ne s'en souvenaient pas, on prétend que tous deux répondirent affirmativement sur tous les points. Mais de ce dernier interrogatoire il ne reste qu'une minute incomplète, redigée de la main de Phelipps, de laquelle il est difficile de conclure que les deux secrétaires aient compris dans leur réponse les passages relatifs au meurtre (1). Ces passages furent désavoués plus tard par Marie devant ses juges, et par Nau dans son apologie, où il déclara que, depuis le commencement jusqu'à la fin, il maintint, malgré les menaces de Walsingham, « que les principaux chefs d'accusation contre sa maîtresse étaient faux, calomnieux et supposés (2). »

Quoi qu'il en soit, n'espérant pas obtenir des preuves plus satisfaisantes contre la reine d'Écosse, les ministres anglais se disposèrent à la mettre en jugement; mais alors les hésitations d'Élisabeth recommencèrent. Après l'avoir détenue dix-huit ans contre toute justice, faire condamner publiquement et laisser mener à l'échafaud une princesse deux fois reine, sa plus proche parente et l'héritière de son trône, c'était une monstruosité qui effrayait la fille de Henri VIII. De plus, c'était un fait inouï jusque-là que la mise en jugement d'une tête couronnée. Que penseraient d'une telle audace tous les princes de la chrétienté? Élisabeth en conféra d'abord avec Burleigh en particulier, puis avec son conseil. On lui donna, entre autres raisons, pour faire taire ses scrupules hypocrites, que Marie n'était plus reine puisqu'elle avait abdiqué. Cette opinion de ses ministres était trop d'accord avec sa haine pour qu'Élisabeth ne s'y rangeât point. Le 5 octobre, une commission fut instituée, composée de pairs du royaume, de juges et de membres du conseil, au nombre de quarante-six. Cette commission devait rechercher et déterminer toutes les infractions commises

(1) HARWICK's *Papers*, t. I, p. 236 et 237; LINGARD, t. IV, p. 293 et note 4.
(2) *Apologie de Nau*, *Harleian*, MS., RAUMER.

contre le statut de la vingt-septième année du règne d'Élisabeth (1) par Marie, fille et héritière de Jacques V, et par toute autre personne quelconque (2). Shrewsbury, qui était au nombre des commissaires, s'excusant sur sa santé, refusa de siéger, au grand déplaisir de Burleigh.

Convaincu que la perte de la reine d'Écosse était résolue, Châteauneuf avait, de concert avec d'Esneval qui revenait d'Écosse, averti Henri III et Catherine de Médicis du danger que courait cette princesse. Le roi se décida à faire des représentations à l'ambassadeur d'Angleterre, et lui déclara, « avec une grande harangue, » qu'il ne pouvait abandonner une princesse qui avait été sa souveraine (3).

Châteauneuf eut ordre de faire la même déclaration à Élisabeth. Cette reine impérieuse ne répondit que par des récriminations (4); et sur-le-champ elle députa en France Edward Wotton, pour mettre sous les yeux de Henri III les papiers de la reine d'Écosse, « auxquels il verrait tant de méchancetés, » disait Burleigh, « qu'il ne voudrait plus s'employer pour elle (5). » Il n'était que trop indifférent déjà, quelque semblant qu'il fît, au sort de son infortunée belle-sœur. « Je crains bien, » écrivait Châteauneuf à d'Esneval, « que le peu de soin que l'on a en France des affaires d'Angleterre n'aide bien à perdre cette pauvre princesse. Je vous prie de vouloir de votre part tenir la main, étant par delà, à ce que nous puissions remettre le service du roi et l'honneur de notre pays en quelque dignité (6). » Dès qu'il apprit qu'une commission avait été nommée pour interroger Marie, il adressa à Élisa-

(1) C'est le statut qui avait été fait l'année précédente, à la suite de l'association pour la sûreté de la reine.

(2) Camden.

(3) *Mendoza à Philippe II*, 20 octobre, *Papiers de Simancas*.

(4) *Dépêche de Châteauneuf*, 24 septembre, Teulet, t. IV, p. 106; Chéruel.

(5) *Mémoire de d'Esneval; Châteauneuf à d'Esneval*, 24 septembre, dans Teulet, t. IV, p. 106; Chéruel, *Pièces justificat.*; *Mendoza à Philippe II*, 8 novembre, *Papiers de Simancas*.

(6) *Châteauneuf à d'Esneval*, 4 octobre 1586, Teulet, t. IV, p. 108, et Chéruel.

beth une lettre dans laquelle, au nom de la justice, il demandait que, si elle obligeait l'accusée quoique souveraine, à répondre à des juges, elle lui permît d'avoir un conseil pour l'assister, « ce qui en nulle province du monde ne fut jamais refusé à ceux qui sont chargés de crime capital (1). » Au bout de deux jours, Élisabeth fit répondre par un de ses mignons, Hatton, qu'elle savait ce qu'elle avait à faire, et n'avait besoin d'aucun conseil étranger (2). Châteauneuf demanda instamment à connaître « les intentions de son maître, afin de s'y conformer. Je fais, » disait-il, « ce que je pense être raisonnable et de la dignité du roi, dont j'ai la mauvaise grâce des Anglais, qui me prêtent des choses pleines de mensonges et de calomnie... Le fait de la reine d'Écosse les occupe tellement qu'il ne se parle ici d'autre chose. Je la tiens pour perdue... J'en ai averti expressément et diligemment; j'en demeurerai déchargé (3). »

Le 11 octobre, la plus grande partie des commissaires arrivèrent à Fotheringay. Le lendemain, quoique Marie fût retenue au lit par la maladie, trois d'entre eux furent introduits dans sa chambre, pour lui remettre officiellement une lettre par laquelle Élisabeth lui ordonnait, en vertu de lois du royaume sous la protection desquelles elle avait vécu et auxquelles elle était soumise, de répondre à ses députés sur tous les chefs qui lui seraient imputés (4). Marie, après avoir lu cette lettre insolente, se tourna vers les commissaires : « Je suis fâchée, » dit-elle, « que ma bonne sœur ait été si mal renseignée sur moi, et qu'elle ait négligé mes offres et celles de mes amis. Je l'avais prévenue de ce qui arriverait; je n'ai pas été crue. Tout récemment, l'acte d'association m'avait assez avertie de tout ce qu'on méditait contre moi, et fait pré-

(1) *Châteauneuf à Élisabeth*, octobre 1586, TEULET, t. IV, p. 109; CHÉRUEL, p. 387-390.

(2) *Dépêche de Châteauneuf*, dans EGERTON, p. 84 et 85.

(3) *Châteauneuf à d'Esneval*, 20 octobre, 1586, TEULET, t. IV, et CHÉRUEL, p. 391.

(4) *Marie, à Élisabeth*, 6 octobre 1586, THORPE, t. II, p. 1014, et EGERTON, p. 86 et 87.

voir que tous les complots, quels qu'en fussent les auteurs et la cause, seraient mis à ma charge. J'ai des ennemis auprès de la reine, je ne le sais que trop : témoin ma longue captivité, les indignités calculées dont on m'a abreuvée, et cette dernière ligue entre ma sœur et mon fils, pour laquelle on ne m'a demandé ni mon avis ni mon consentement. Mais l'accusation dont on me charge aujourd'hui, je la repousse de toutes mes forces. Quant à la lettre de votre maîtresse, elle est étrange, en vérité : elle me semble avoir quelque chose d'un ordre. Quoi ! » s'écria Marie en s'animant, « votre maîtresse ne sait-elle pas que je suis née reine, ou pense-t-elle que j'oublierai mon rang, ma dignité, le sang d'où je suis descendue, le fils qui doit me succéder, les rois et les princes étrangers dont je blesserais les droits, au point de répondre à une lettre comme celle-là? Jamais! quelque abattue que je puisse paraître, j'ai le cœur grand; aucune affliction ne me fera manquer à ma dignité... D'ailleurs, où sont mes pairs pour me juger? Où l'avocat pour me défendre? Personne n'ose ou ne veut élever la voix en ma faveur, quoique je sois innocente. Non, je n'ai ni ourdi, ni encouragé aucun complot contre la personne de votre reine. Qu'on me convainque par mes paroles ou par mes écrits ! Mais on ne pourra rien produire de ce genre contre moi, j'en suis sûre. Il est vrai, et je ne le nie point, quand ma sœur eut rejeté toutes mes offres, je me remis moi et ma cause entre les mains des princes étrangers; mais ce n'est point là un crime qu'on me puisse reprocher (1). »

Le lendemain, une audience lui fut demandée pour une nouvelle députation composée du lord chancelier, de Hatton et de Burleigh. Ce dernier lui fit observer que la prérogative de souveraine qu'elle invoquait était vaine en Angleterre; il lui conseilla de se soumettre, en la menaçant, si elle persistait dans ses refus, de passer outre et de procéder contre elle quoique absente. « Je préférerais, » répondit Marie avec éner-

(1) *The scottish queens first answers State papers office*; Tytler; miss Strickland.

gie, « subir mille morts plutôt que de me reconnaître en quoi que ce soit sujette de la reine d'Angleterre. Je consens à répondre devant le Parlement, mais non devant votre commission, qui n'a été instituée que pour donner une apparence de justice au procès qui m'est intenté; car, je le sais, je suis jugée et condamnée d'avance. Mais consultez vos consciences : le théâtre du monde est plus grand que le royaume d'Angleterre (1). »

Les trois commissaires n'avaient rien obtenu; on lui députa Paulet et le solliciteur général Egerton, pour lui soumettre la liste de ses juges et lui signifier leur commission. Elle n'en récusa aucun; mais elle protesta contre le statut sur lequel était fondée la commission, et déclara qu'elle ne s'y soumettrait point.

On lui envoya une troisième députation. Marie, quelque fatiguée qu'elle fût, ne montra ni faiblesse ni impatience. « Il y a, » dit-elle, « dans la lettre de votre souveraine, un passage qui prétend que je suis sujette aux lois anglaises, parce que j'ai vécu sous la protection de la reine. Je suis venue en Angleterre pour demander assistance, et j'ai été immédiatement emprisonnée : est-ce là m'avoir protégée? » Puis, se tournant vers le lord chancelier, elle le pria de lui expliquer le sens des paroles d'Élisabeth. Bromley surpris balbutia que le passage était assez clair; que, d'ailleurs, il n'appartenait pas à des sujets d'interpréter les paroles de leur souveraine; qu'ils n'étaient là tous que pour connaître sa cause. « Et en vertu de quelle autorité allez-vous procéder contre moi? — En vertu de notre commission et des lois communes de l'Angleterre, » répondirent les députés. « La loi commune d'Angleterre, » répliqua Marie, « est fondée sur des précédents et sur la coutume. Il n'en est pas ainsi de votre statut : c'est une loi faite à votre gré pour me perdre. Pourquoi m'y soumettrais-je? Mon cœur est trop plein de courage encore pour démériter des rois mes ancêtres, en reconnaissant à la cou-

(1) Camden, d'après le registre de Barker; Howell's *State trials*, p. 1169 et 1170.



ronne d'Angleterre des droits sur la reine d'Écosse (1). »

Ces déclarations aussi habiles qu'énergiques déconcertèrent les légistes anglais. Ils en référèrent à Élisabeth, qui sur-le-champ adressa à Marie la lettre suivante : « Vous avez fait dessein, en diverses sortes et matières, de m'ôter la vie et ruiner mon royaume par effusion de sang. Je n'ai jamais si durement procédé contre vous, mais, au contraire, vous ai maintenue et préservée comme moi-même. Ces trahisons vous seront prouvées et rendues manifestes, et notre plaisir est que vous répondiez à ma noblesse et aux pairs de mon royaume, comme vous feriez si j'étais là présente. Et partant, je vous mande, charge et commande leur faire réponse, ayant bien entendu de votre arrogance. Mais faites pleinement, et vous pourrez avoir plus de faveur de nous (2). »

Des ordres seuls n'auraient sans doute pas ébranlé la résolution de Marie; mais la dernière phrase de cette lettre impérieuse faisait briller à ses yeux une lueur d'espérance; et le mignon d'Élisabeth, Hatton, lui avait donné à entendre qu'elle n'avait rien à craindre si elle était innocente, tandis que son refus de comparaître passerait aux yeux du monde pour un aveu de sa culpabilité (3). C'est par une considération semblable qu'on l'avait autrefois déterminée à répondre, à York, aux commissaires anglais. Après une nuit de réflexion et d'agitation, Marie abandonna sa première détermination, la seule qui pût déjouer peut-être les plans de ses ennemis : elle consentit à comparaître devant le tribunal d'Élisabeth, à condition, toutefois, que sa protestation contre l'incompétence de la cour serait maintenue au procès-verbal. C'était, comme à York, une faute irréparable. Comment sans avocat, sans papiers, sans témoins, sans renseignements préalables sur ce qu'on allait alléguer contre elle, pouvait-elle espérer prouver son innocence contre une phalange de légistes, contre des juges résolus d'avance à

(1) Camden, et Howell's *State trials*.

(2) Cette lettre se trouve dans une dépêche de Châteauneuf, du 30 octobre (Egerton, p. 86 et 87), « tournée mot à mot de la phrase anglaise. »

(3) Camden, d'après le registre de Barker.

la condamner, les uns par haine, les autres par crainte de leur terrible maîtresse ?

La cour se réunit, le 14 octobre 1586, dans la grande salle de Fotheringay. Au fond était un fauteuil surmonté d'un dais aux armes d'Angleterre ; de chaque côté étaient assis sur deux rangs les conseillers de la couronne, les pairs et les hommes de loi ; au milieu, devant une table, l'attorney général, le solliciteur général, le sergent de la reine, et des scribes pour enregistrer les débats. A neuf heures, Marie s'avança entre deux haies de hallebardiers ; elle était soutenue par son maître d'hôtel, André Melvil, et par Bourgoin son médecin. On remarqua qu'elle boitait, et ne pouvait qu'à grand'peine marcher sans appui. Elle s'inclina pour saluer les lords. Lorsqu'elle vit qu'on plaçait son siége non sous le dais, mais à côté, elle en fut très-blessée : « Je suis reine, » dit-elle avec fierté, « j'ai été l'épouse du roi de France ; ma place devrait être là. » Elle indiqua le dais. Mais cet accès d'orgueil fit bientôt place à la tristesse, quand, promenant autour d'elle un regard mélancolique, elle vit toute cette foule d'hommes d'État et de nobles réunis pour la confondre. « Hélas ! » dit-elle, « voici bien des conseillers, mais il n'y en a pas un qui soit pour moi. »

Lorsqu'elle se fut assise, le lord chancelier se levant déclara que la reine avait résolu de mettre en jugement Marie Stuart, pour avoir conspiré contre sa vie ; « en quoi Sa Majesté n'avait été mue par aucune crainte personnelle ni par aucun désir de vengeance, mais uniquement par le sentiment de son devoir et de son honneur, et par le besoin de la cause de Dieu. » Burleigh se leva ensuite et requit l'accusée d'entendre la lecture de la commission, en vertu de laquelle lui et ses collègues étaient chargés de la juger. Cette lecture terminée, Marie prit la parole : « Je suis venue en Angleterre, » dit-elle, « pour réclamer l'assistance qui m'avait été promise ; et personne n'ignore que, contrairement à toutes les lois et à toute justice, j'ai été retenue prisonnière. Quant à votre commission, personne n'a le droit de vous la conférer, parce que personne ne m'est supérieur. Je suis née princesse libre et souveraine : je ne relève que de Dieu, à lui seul je dois compte de mes actes. Je ne vois en

vous ni mes pairs ni mes juges; si je consens à répondre, c'est de ma propre volonté, en prenant Dieu à témoin que je suis innocente, et que les imputations dont on me charge sont fausses et calomnieuses (1). »

L'acte d'accusation fut lu par le sergent de la reine Gawdy : il contenait tous les détails du double complot et les arguments qui, suivant les accusateurs, prouvaient que Marie avait connu le projet de meurtre contre Élisabeth. La conclusion était qu'elle l'avait approuvé, avait promis de l'aider et indiqué les moyens de l'exécuter (2). Gawdy lut ensuite, comme pièces à l'appui, la longue lettre de Babington et la réponse qui lui avait été faite le 17 juillet. Marie « nia qu'elle eût jamais reçu de Babington une telle lettre, ni qu'elle lui eût jamais écrit une telle réponse; elle n'avait eu aucune connaissance de ses desseins, et n'avait participé en quoi que ce fût à un projet quelconque tendant à la destruction de Sa Majesté ou au préjudice de sa personne. Elle avoua, toutefois, qu'elle avait employé Babington pour transmettre ses lettres et ses messages; mais elle ne pouvait être convaincue, ajouta-t-elle, que sur sa parole ou son écriture, et elle était sûre qu'ils n'avaient ni l'une ni l'autre à lui opposer (3). »

Ce qu'on produisit n'était, en effet, que des copies; sur leur provenance et la disparition des originaux, on gardait un si-

(1) CAMDEN, dans KENNET, t. II, p. 522.

(2) HOWELL's *State trials*.

(3) HARDWICK's *papers*, t. I, p. 224 et suiv. Il n'est pas inutile peut-être, pour bien faire connaître les juges de Marie Stuart, à quel point on s'ingénia, jusque pendant les débats, à défigurer ses actes et ses paroles. Elle nia, quand le sergent de la reine eut lu la lettre de Babington et celle qu'elle lui avait écrite, qu'elle eût jamais reçu « une telle lettre » ni fait une « telle réponse » (*any such letter*); ce qui évidemment signifiait que ces pièces avaient été altérées. Mais, dans les procès-verbaux, les scribes de Cecil lui firent dire « qu'elle ne connaissait point Babington, qu'elle n'avait jamais reçu aucune lettre de lui, et ne lui en avait jamais écrit aucune (*that she never received any letters from him, nor wrote any to him.* » (*State trials*, t. I, p. 1174). Comment aurait-elle pu tenir un pareil langage? C'eût été absurde : elle savait bien que toutes ses lettres avaient été interceptées et tous ses papiers saisis.

lence mystérieux. La faiblesse de telles preuves n'échappa point à la perspicacité de l'accusée; elle répondit, sans la moindre hésitation, que ce n'était là que des preuves de seconde main et des ouï-dire. « On m'oppose des lettres que j'ai reçues, des réponses que j'ai faites, et ce sont des copies que l'on présente! Qui me dit qu'elles n'ont point été altérées ou falsifiées? Qu'on me montre les originaux, s'ils ont existé, afin que je puisse les comparer avec les copies. Si l'original de ma prétendue lettre à Babington a été intercepté, qu'est-il devenu? J'ai le droit d'exiger qu'on le produise, afin que je puisse l'examiner et découvrir la fraude pratiquée contre moi. Jusque-là j'affirme simplement, et c'est assez, que je n'ai point écrit une lettre semblable (1). » A ce moment ses yeux se remplirent de larmes. « Je ne nie point, » ajouta-t-elle, « que j'ai soupiré après la liberté et travaillé avec ardeur à la reconquérir, la nature m'y poussait; mais j'appelle Dieu à témoin que je n'ai jamais conspiré la mort de la reine d'Angleterre. Oui, j'ai écrit à mes amis, j'ai sollicité leur appui pour échapper aux prisons pleines de misères où elle m'a retenue reine captive pendant dix-huit ans; mais encore une fois, je n'ai point écrit la lettre à Babington. Oui, j'ai plaidé la cause des catholiques, et encore à cette heure je voudrais pouvoir soulager leurs infortunes au prix de mon sang; mais quel rapport cela a-t-il avec le crime que l'on m'impute? Suis-je responsable des coupables desseins d'autrui, tramés en dehors de moi (2)? »

Burleigh, qui prenait une part active aux débats, se chargea de répliquer. Il essaya de prouver qu'il y avait eu des originaux, et que ces originaux étaient conformes aux copies produites. Il invoqua la confession de Babington et celle de trois de ses complices, puis les aveux, peut-être dénaturés, de Nau et de Curle, et enfin les lettres de Marie à Charles Paget, à Englefield, à Mendoza et à l'archevêque de Glasgow; ces dernières étaient complétement étrangères au projet de meurtre. Dans son réquisitoire, le grand trésorier ayant mentionné le comte

(1) Camden, p. 323, et *Avis de M. de Bellievre*, dans Egerton, p. 98-103.
(2) Camden, p. 527, et *Avis de M. de Bellièvre*, dans Egerton, p. 98-103.

d'Arundel comme impliqué dans le complot, Marie ne put retenir ses larmes : « Hélas! » s'écria-t-elle, « la noble maison des Howard devait-elle tant souffrir à cause de moi? »

Après avoir repris son calme, Marie réfuta la faible argumentation du grand trésorier, avec une présence d'esprit et une vigueur incomparables : « Ce que Babington, » dit-elle, « a confessé ou n'a point confessé, je l'ignore; je n'ai pu vérifier si sa confession est écrite ou non de sa main. Pourquoi l'a-t on exécuté avant qu'il eût été confronté avec moi? S'il était ici, la vérité se ferait jour. L'on ne s'est tant hâté de l'exécuter que pour rendre toute confrontation impossible. Et Nau et Curle, pourquoi ne pas les interroger devant moi? eux du moins ne sont point morts. Ils seraient ici, j'en suis sûre, si mes ennemis pensaient qu'ils dussent confirmer leurs prétendus aveux. Curle est certainement un honnête homme, mais un homme simple, que Nau, plus habile, fait agir à son gré. Mes lettres étaient écrites et mises en chiffres par eux; qui m'assure qu'ils n'y ont rien ajouté? Est-il impossible qu'ils aient reçu des lettres qu'ils ne m'ont point montrées, ou fait des réponses que je n'ai pas dictées? Suis-je reine, » ajouta-t-elle d'un ton fier et en s'animant, « pour être convaincue sur de pareilles preuves? Que deviendraient la majesté et la sécurité des princes, s'ils pouvaient être jugés sur les écrits et le témoignage de leurs secrétaires? Je ne leur ai rien dicté que ce que m'inspirait très-naturellement le désir de recouvrer ma liberté; s'ils ont écrit quelque chose qui puisse préjudicier à la reine, ma sœur, ils l'ont écrit sans mon ordre et à mon insu. S'ils étaient ici, j'en suis sûre, ils me déchargeraient de tout blâme; et je suis plus sûre encore que, si mes papiers ne m'avaient pas été enlevés, je pourrais répondre plus en détail à chacun des chefs dont on m'accuse avec tant d'amertume. » Marie aurait pu en appeler au statut de la quinzième année du règne d'Élisabeth, d'après lequel personne ne pouvait être condamné pour un complot contre la vie du souverain, que sur le témoignage de deux témoins amenés en face de l'accusé (1).

(1) CAMDEN.

Comme les avocats de la couronne insistaient sur les lettres : « Qu'on me les montre, » répondit Marie. On lui présenta les déchiffrements de Phelipps : « Non, » dit-elle, « c'est mon écriture qu'on doit me montrer ; on peut dans une copie insérer tout ce que l'on veut, car il n'est point difficile de contrefaire des chiffres et des caractères. » Puis, se tournant vers Walsingham : « Pensez-vous, monsieur le secrétaire, que j'ignore vos pratiques souterraines contre moi? Vous m'aviez entourée d'espions de toutes parts, mais vous ne savez peut-être pas que quelques-uns vous ont trahi et m'ont révélé vos secrets. Qui m'assure, milords, » ajouta-t-elle en s'adressant à ses juges, « qu'il n'a point contrefait mon chiffre pour me conduire à l'échafaud? Ne sais-je pas qu'il a déjà conspiré contre ma vie et celle de mon fils? » Ainsi démasqué, Walsingham se leva : « J'appelle Dieu à témoin, » dit-il non sans quelque embarras, « que comme particulier je n'ai rien fait qui fût indigne d'un honnête homme, et comme ministre, rien qui ne fût de ma charge. Je ne suis coupable que d'avoir veillé avec zèle à la sûreté de la reine et de l'État. » Marie se déclara satisfaite de cette réponse évasive ; elle demanda au secrétaire de ne point s'offenser de ses paroles, et ajouta que de même qu'elle n'accordait aucun crédit aux espions, qui étaient des gens à double face, de même elle le priait de ne pas croire à son tour qu'elle eût cherché la mort de sa sœur : « Non, » s'écria-t-elle en pleurant, « je n'aurais jamais perdu mon âme en conspirant sa destruction. » Après quelques autres débats, pendant lesquels Burleigh laissa percer une haine froide et amère contre la malheureuse reine, la cour s'ajourna au lendemain (1).

Marie reparut devant ses juges, aussi ferme et aussi digne que la veille, bien qu'elle fût sans espoir et convaincue que son arrêt était prononcé d'avance. Elle avait nié jusque-là, d'une manière générale, toute correspondance ayant trait au meurtre d'Élisabeth ; elle persista dans ses dénégations. Elle admit ses

(1) Camden, dans Kennet, t. II, p. 523; *Avis de M. de Bellièvre*, dans Egerton, p. 98-103 ; Howell's *State trials*, 1182 et 1183 ; Lingard ; Tytler ; miss Strickland.

lettres à Morgan, à Paget, à Englefield et à Mendoza; elle reconnut aussi que les notes du 25 juin et du 12 juillet, adressées à Babington, avaient été écrites par son ordre; mais elle soutint que ces notes, ainsi que ses autres lettres, ne se rapportaient qu'à son projet d'évasion : « Je ne nie point les avoir écrites, » dit-elle, « mais elles ont été altérées, le sens en a été détourné, et l'on m'ôte tout moyen de le rétablir en me refusant les originaux, en me privant de mes papiers. Est-ce là procéder avec justice? Les accusations sont souvent l'œuvre d'ennemis ou d'espions indignes de foi. La reine d'Angleterre ne fut-elle pas accusée d'avoir pris part au complot de Wyatt, quoiqu'elle ne fût pas coupable? Moi aussi je suis innocente, Dieu le sait. Mes seuls crimes sont ma naissance, les injures que l'on m'a faites et la religion que je professe. Ma naissance, j'en suis fière; les injures, je sais les pardonner; quant à ma religion, elle a été mon espérance et ma consolation dans mes afflictions, et je suis prête à la sceller de mon sang; je serais heureuse d'acheter à ce prix le soulagement des catholiques opprimés, mais non au prix du sang d'autrui. J'ai toujours respecté la vie des moindres créatures de Dieu; il est plus dans ma nature de prier comme Esther, que de prendre le glaive comme Judith. Je sais, » ajouta-t-elle « que mes ennemis me regardent comme une impie. Cependant il fut un temps où j'aurais voulu être instruite dans la foi protestante; on ne me le permit point : mon âme n'était d'aucune valeur. » A ces mots, les sanglots étouffèrent sa voix. Elle était épuisée d'émotion et de fatigue, elle demanda qu'un autre jour fût fixé pour l'entendre, qu'on lui donnât un avocat ou qu'on la crût sur sa parole de reine. Le vieux Burleigh, qui n'avait cessé de l'insulter, s'opposa à ses requêtes et déclara qu'on allait en venir aux preuves, comme s'il en avait eu d'autres que celles déjà alléguées. « Milord, » lui répondit Marie, « vous êtes mon ennemi, et je n'entendrai plus vos preuves. — Mais nous, » répliqua Burleigh en se tournant vers ses collègues, « nous les entendrons. — Moi aussi, » dit Marie, « et je me défendrai, mais ailleurs. Ce serait folie de m'en tenir au jugement d'hommes qui me sont notoirement

hostiles. Je suis venue en Angleterre, comptant sur l'amitié de votre reine. Regardez, Milords, » s'écria-t-elle en tirant une bague de son doigt, « regardez ce gage d'amour et de protection que j'ai reçu de votre maîtresse. C'est pleine de confiance dans ce gage que je suis venue parmi vous. Vous savez tous comment sa parole a été tenue. » Se levant alors, elle demanda à comparaître devant le Parlement, en présence de la reine et de son conseil. Cet appel mit fit aux débats, et la cour se sépara (1).

Il est difficile de n'être point ému et en même temps frappé d'admiration, à la vue de cette malheureuse reine, abandonnée à elle-même, sans amis, sans conseillers, sans ressource aucune pour organiser sa défense, luttant pendant plusieurs jours avec tant de présence d'esprit, de fermeté et d'intelligence, contre toute une bande de courtisans serviles, de ministres haineux et de légistes préparés à leur besogne, qui tous, au lieu de l'interroger comme des juges, la pressaient comme des adversaires altérés de son sang. Et cependant, elle ne se troubla ni ne faiblit un seul instant; le sentiment de son triste abandon ne se trahit que par quelques accès de larmes qu'elle ne put maîtriser. Ses infirmités semblaient ajouter un nouveau lustre à son courage et à son énergie. « Certes, pour se montrer à ce point supérieure à la malice de la fortune, » dit un auteur anglais, « il fallait que Marie Stuart fût bien forte de son innocence, qu'elle eût une foi ferme dans un juge plus haut placé que son implacable cousine, dans un tribunal plus équitable que celui où siégeaient, ligués pour la perdre, les « myrmidons d'Élisabeth (2). »

Burleigh s'empressa de rendre compte à sa maîtresse de ses efforts contre Marie, qu'il appelait facétieusement « la reine du château. » Il écrivait avec la vanité d'un esprit vulgaire : « J'ai si bien fait face à ses longs discours artificieux, avec des

(1) CAMDEN dans KENNET, p. 524 et 525; *Avis de M. de Bellièvre*, dans EGERTON; *Negociations de Courcelles, Bannatyne club edit.*, p. 18; HOWELL's *State trials*, p. 1187; LINGARD; TYTLER; miss STRICLAND.

(2) *Castles and prisons of Mary*, p. 465.



raisons tirées de mes connaissances et de mon expérience, qu'elle n'a pas obtenu l'avantage qu'elle recherchait, et que l'auditoire, j'en suis sûr, a trouvé son cas indigne de pitié et ses allégations pleines de mensonges (1). »

Après la conclusion des débats, on s'attendait à une sentence ; à la surprise générale et au grand dépit de Walsingham, la cour fut ajournée au 25 octobre. On en donna diverses raisons ; la véritable était qu'Élisabeth avait ordonné secrètement à Burleigh, quand même l'accusée serait trouvée coupable, de différer la sentence jusqu'à ce qu'elle eût pu prendre connaissance des débats (2). Marie cependant n'avait rien perdu de son calme : Paul et écrivait qu'elle conversait gaiement, qu'elle le questionnait sur ceux des commissaires qu'elle n'avait point reconnus, et qu'elle ne témoignait aucune crainte (3).

Le 25 octobre, la cour se réunit de nouveau à Westminster dans la chambre étoilée. La récapitulation fut faite des preuves produites à Fotheringay ; après quoi Nau et Curle furent amenés, et confirmèrent « leurs interrogatoires, confessions et suscriptions de la manière et dans la forme où ils les avaient faits et écrits (4). » C'est là ce que dit le rapport ; mais dans son apologie, Nau déclare qu'il maintint, comme il avait toujours fait, que sa maîtresse était innocente du chef principal d'accusation, et que sa condamnation serait une iniquité. Walsingham essaya vainement de le réduire au silence par des injures et des menaces ; Nau continu à protester de l'innocence de Marie, et demanda que sa protestation fût enregistrée (5).

(1) *Burleigh à Davison*, 15 octobre 1586, Ellis, t. I, p. 13.

(2) *Élisabeth à Burleigh*, Thorpe, t. II, p. 1014, et *Walsingham à Leicester*, *State papers office*.

(3) *Paulet à Walsingham*, 24 octobre 1586, Thorpe, t. II, p. 1015.

(4) Hardwick's *Papers*, t. I, p. 224 et 249.

(5) *Apologie de Nau*, *Harleian* MS., et Raumer, p. 334. Il est vrai que Nau ne parlait ainsi qu'en 1605 ; mais il en appelait à la mémoire des seigneurs encore vivants qui avaient entendu sa protestation, et maintenait que, si sa seconde déclaration eût été différente de la première, « Walsingham n'eût » pas failli à le lui révéler sur la face. Et lui-même, » ajoutait-il, « n'eût » jamais eu l'assurance, devant ceux mêmes qui l'avaient interrogé, de se » démentir et tenir un langage tout contraire. »

Les débats ne furent à Westminster que ce qu'ils avaient été à Fotheringay : un odieux simulacre de la justice. Ici il y avait eu, dit Tytler, une accusée sans les témoins ; là il y eut des témoins sans l'accusée : Marie était restée à Fotheringay sous la garde de Paulet. Après qu'ils eurent entendu la récapitulation des preuves, les commissaires, comme c'était prévu, déclarèrent à l'unanimité, moins Zouch, qui écarta la charge d'assassinat, « que Marie, fille de Jacques V, communément appelée reine d'Écosse, et prétendant avoir des droits à la couronne d'Angleterre, avait, à l'aide de ses secrétaires Nau et Curle, conçu et imaginé plusieurs choses tendant au préjudice, à la mort et à la destruction de la reine, contrairement au statut spécifié dans la commission. » On ajouta, pour ne pas exciter les ressentiments du roi d'Écosse, que la condamnation de la mère ne porterait aucune atteinte aux droits du fils (1). C'était un arrêt de mort, dont l'exécution ne dépendait plus que du bon plaisir de la reine d'Angleterre.

Quelque opinion que l'on ait à l'égard de Marie Stuart, on ne peut voir dans son procès et sa condamnation qu'une monstrueuse iniquité. « Il est difficile de décider, » dit Robertson, qui n'est pas suspect de partialité pour Marie, « ce qui fut le plus scandaleux de la mise en jugement ou de l'irrégularité de la procédure. En vertu de quel droit Élisabeth prétendait-elle à une suprématie quelconque sur une reine indépendante?... Comment les sujets d'un autre prince pouvaient-ils devenir les juges de la royale accusée? Mais si l'on voulait se permettre une telle insulte à la royauté, ne devait-on pas du moins observer les formes ordinaires de la justice? Si le témoignage de Babington et de ses complices était si explicite, pourquoi Élisabeth ne les épargna-t-elle pas pour quelques semaines, afin, en les confrontant avec Marie, de l'accabler par l'entière conviction de son crime? Nau et Curle étaient tous deux vivants, pourquoi ne comparurent-ils pas à Fotheringay? Et pour quelle raison les fit-on comparaître dans la chambre étoilée, en l'absence de leur maîtresse? » Pourquoi, ajouterons-nous, ne pro-

(1) Camden ; Egerton. p. 83, 86, 89 ; Howell's *State trials*, t. I, p. 1189.

duisit-on que des copies quand on devait avoir les originaux, interceptés ou saisis à Chartley ? « Des témoignages aussi suspects, » ajoute Robertson, « étaient-ils suffisants ? Le dernier des criminels eût-il été condamné sur des arguments aussi faibles et aussi peu concluants (1) ? » Et cependant, il était de la plus haute importance, pour Élisabeth et ses ministres, d'établir le crime de la reine d'Écosse avant de la faire mourir. D'où il faut conclure que s'ils n'apportèrent que des preuves équivoques et sans valeur aucune, c'est qu'il n'en existait pas d'autres, c'est que Marie Stuart n'était point coupable.

(1) Robertson, *Histoire d'Écosse*, t. II.

CHAPITRE IV.

Le Parlement ratifie la sentence portée contre Marie Stuart et demande qu'elle soit promptement exécutée. — Notification en est faite à Marie. — Sa douceur et sa résignation. — Ses lettres d'adieu. — Proclamation de la sentence par toute l'Angleterre. — Dernière lettre de Marie à Élisabeth. — Résolution de Henri III de tenter quelque chose pour sa belle-sœur. — Envoi de M. de Bellièvre à Londres. — Harangue de l'ambassadeur à Élisabeth. — Réponse de cette princesse. — Ses délais calculés. — Seconde audience de M. de Bellièvre. — Emportement d'Élisabeth. — — Sa lettre à Henri III. — Affaire de d'Estrappes. — Interruption momentanée des relations entre la France et l'Angleterre. — Indifférence de Jacques VI pour sa mère. — Indignation de la noblesse et du peuple écossais. — Résolution soudaine de Jacques d'agir énergiquement. — Trahison d'Archibald Douglas et de Gray. — Ambassade de William Keith. — Pusillanimité du roi d'Écosse. — Ambassade de Gray et de Robert Melvil. — Certitude d'Élisabeth qu'elle n'a rien à craindre du côté de l'Écosse. — Ses agitations, son désir d'être débarrassée de Marie par un assassinat. — Elle signe le warrant d'exécution et ordonne d'y faire apposer le sceau de l'Etat. — Elle demande à Davison de sonder les gardiens de Marie. — Lettre de Walsingham et de Davison pour communiquer à ceux-ci le désir d'Élisabeth d'être secrètement délivrée de sa prisonnière. — Réponse indignée de Paulet. — Délibération du conseil privé. — La commission pour l'exécution est confiée à Beale. — Arrivée des commissaires à Fotheringay. — Leur entrevue avec Marie. — Résignation et courage de cette princesse. — Désespoir de ses serviteurs. — Elle leur partage ce qui lui reste. — Dernières recommandations qu'elle leur adresse. — Sa lettre à son aumônier. — Son testament. — Ses adieux à Henri III. — Sa dernière nuit. — Ses préparatifs avant d'aller à l'échafaud. — Sa rencontre avec son intendant, André Melvil. — Ses dernières requêtes aux deux commissaires d'Élisabeth ; elle obtient que six de ses serviteurs pourront assister à sa mort. — Son courage devant l'échafaud. — Protestation en face de la mort qu'elle est innocente du crime dont on l'accuse. — Dernières prières de Marie. —

Circonstances de son exécution. — La nouvelle de sa mort est accueillie à Londres par des signes de joie. — Élisabeth fait semblant, pendant quatre jours, de l'ignorer. — Ses artifices pour calmer le ressentiment du roi de France et du roi d'Écosse. — Pardon accordé à ses ministres. — Condamnation de Davison. — Portrait d'Elisabeth. — Réflexions et conclusion.

Quelques jours après la condamnation de la reine d'Écosse, le Parlement fut réuni pour y donner sa sanction. Les détails de la procédure lui furent soumis; et les deux Chambres, après avoir approuvé la sentence, en demandèrent la prompte exécution. Puckering appuya cette requête d'un mémoire en jargon puritain, dans lequel il rappelait la colère de Dieu contre Saül pour avoir épargné Agag, et contre Achab pour avoir laissé la vie à Benadab. Il ajoutait : « Qui n'a point de bras ne peut combattre, qui n'a point de jambes ne peut marcher, qui n'a point de tête ne peut nuire (1). » Élisabeth répondit qu'elle demanderait à l'Esprit-Saint de l'éclairer : « Sûrement, » disait-elle, « si elle était seule menacée, elle pardonnerait à la reine d'Écosse; mais elle se devait à son peuple. » Après avoir fait semblant de réfléchir quelque temps, elle informa le Parlement qu'elle était dans la plus cruelle perplexité. Cependant, elle voulait bien leur confier qu'elle venait de voir, et de lire de ses yeux, un serment par lequel quelques personnes s'engageaient à l'assassiner dans un mois.

Deux jours après, elle fit demander aux Chambres si on ne pourrait pas trouver un expédient qui lui permît de donner cours à sa pitié. Les chambres déclarèrent qu'elles n'en voyaient pas. On s'attendait à une résolution quelconque; mais au chancelier qui lui apportait la décisión du Parlement, elle fit cette réponse ridicule : « Si je vous disais que j'ai résolu de ne pas accéder à votre demande, par ma foi, je vous dirai plus que je n'ai peut-être résolu ; et si je vous disais que j'ai résolu d'accéder à votre demande, je pourrais dire alors plus qu'il ne convient que vous sachiez. Ainsi je ne puis vous donner

(1) Camden, dans Kennet, t. II, p. 265 ; Lingard ; Tytler ; miss Strickland.

qu'une réponse sans réponse (1). » Il est certain qu'elle ne savait à quel parti s'arrêter, quelque envie qu'elle eût d'être débarrassée de sa rivale; elle prit celui d'attendre, suivant son habitude, que le temps ou quelque circonstance fortuite vînt la tirer d'embarras. Cette « mollesse de leur souveraine » désolait ses ministres; ils affectaient d'être très-alarmés pour la sûreté de Sa Majesté et celle de ses serviteurs (2).

On n'avait pas encore fait connaître à Marie ce qui s'était passé depuis que les commissaires avaient quitté Fotheringay. Le 19 novembre, lord Buckhurst, chargé de cette pénible mission, lui signifia la sentence prononcée contre elle à Westminster, la ratification par le Parlement, et la demande d'une prompte exécution adressée à la reine par les Communes. Les envoyés lui déclarèrent ensuite qu'elle n'avait point de merci à espérer parce que sa vie était incompatible avec le maintien de la Réforme; et ils lui offrirent, de la part de leur maîtresse, un évêque ou un doyen pour l'aider à bien mourir. Marie reçut cette communication avec une grande douceur et en remerciant Dieu, qui lui faisait la grâce d'être considérée comme un instrument utile au rétablissement de la religion catholique. Elle refusa l'assistance religieuse qu'on lui offrait, mais supplia qu'il lui fût permis d'avoir un prêtre catholique, pour disposer son âme avant de quitter ce monde. Les députés répliquèrent qu'elle aurait beau faire, qu'elle ne serait ni sainte ni martyre, car elle mourait pour le meurtre de la reine. « Elle n'était si présomptueuse, » répondit-elle, « que d'aspirer à tant d'honneur; mais bien qu'ils eussent puissance sur son corps, par permission divine et non par justice, ils ne pouvaient empêcher son âme d'avoir espérance en la miséricorde divine. Quant à avoir conseillé ou commandé la mort de la reine, elle ne l'avait jamais fait, et ne souffrirait pas pour son particulier qu'une chiquenaude lui fût donnée. » Elle ajouta « qu'elle voulait bien mourir pour obéir à l'Église, mais non meurtrir quelqu'un pour

(1) Howell, t. II, p. 1189-1201; Camden; d'Ewes, p. 380.

(2) *Walsingham à Shrewsbury*, 6 octobre, et *Burleigh à Leicester*, 26 octobre 1586, *State papers office*.

avoir leur droit;... qu'en tout cela, elle voyait manifestement la poursuite de Saül contre David (1). »

Le lendemain, Paulet se présenta hardiment devant elle, et lui dit « que, puisqu'elle ne témoignait aucun repentir de ses offenses envers la reine, il avait ordre de faire enlever son dais; car elle était désormais une femme morte, sans honneur ni dignité de reine. » Elle répondit « qu'elle ne reconnaissait point la reine d'Angleterre ni son conseil pour ses juges; qu'elle mourrait reine en dépit d'eux, qu'ils n'avaient puissance sur elle que comme les voleurs au coin d'un bois sur le plus juste prince ou juge de la terre. » Paulet, irrité de ces paroles, fit abattre le dais, s'assit, se couvrit, puis dit à sa prisonnière « qu'il n'était plus temps pour elle d'exercice et passe-temps, que pour ce il fallait ôter la table de billard. » Elle répondit « que grâce à Dieu, elle ne s'y était jamais ébattue depuis l'avoir fait dresser, car elle avait assez par eux d'autres occupations (2). »

Marie ne doutait point que sa fin ne fût très-prochaine. Elle adressa à ceux qu'elle croyait s'intéresser encore à elle ses derniers adieux. Au pape elle déclarait qu'elle mourrait comme elle avait vécu, fille soumise et dévouée à l'Église, réclamait ses prières et sa bénédiction, et lui recommandait son fils, ajoutant que, s'il s'obstinait dans l'erreur, elle léguait au roi d'Espagne tous ses droits à la couronne d'Angleterre. A Mendoza, elle rendait grâce pour l'intérêt que lui et son maître n'avaient cessé de lui témoigner. Au duc de Guise, elle adressait ces paroles pleines d'une noble résignation : « Mon bon cousin, celui que j'ai le plus cher au monde, je vous dis adieu, étant prête par injuste jugement d'être mise à mort... Mais mon bon cousin, louez-en Dieu; car j'étais inutile au monde en la cause de Dieu et de son Église, et j'espère que ma mort témoignera ma constance en la foi... Et, bien que jamais le bourreau n'ait mis la main en notre sang, n'en ayez honte, mon ami,

(1) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 24 novembre, 1586, LABANOFF, t. VI, p. 467 et 468.

(2) *Marie à l'archevêque de Glasgow*, 24 novembre 1586, LABANOFF, t. VI, p. 459, 466 et 472.



car le jugement des hérétiques et ennemis de l'Église est profitable devant Dieu aux enfants de son Église. Si je leur adhérais, je n'aurais ce coup. » « Adieu, » disait-elle d'un ton ému à son fidèle ambassadeur à Paris, « adieu pour la dernière fois; et ayez mémoire de l'âme et de l'honneur de celle qui a été votre reine, maîtresse et bonne amie... Je vous recommande mes pauvres serviteurs tant souvent recommandés; de rechef je les vous recommande au nom de Dieu. Ils ont tout perdu, me perdant. Dites-leur adieu de ma part et les consolez par charité. Recommandez-moi à la Rue, et lui dites qu'il se souvienne que je lui avais promis de mourir pour la religion, et que je suis quitte de ma promesse (1). »

Élisabeth avait persisté jusque-là dans ses irrésolutions; mais pressée par ses ministres, elle se décida à faire un pas de plus: elle ordonna, au commencement de décembre, que le jugement contre la reine d'Écosse fût proclamé à son de trompe dans les diverses parties du royaume. « On espère enfin, » écrivait Walsingham, « qu'elle sera amenée par de pressantes sollicitations à aller jusqu'au bout dans cette affaire (2). » Cette proclamation fut accueillie, à Londres et dans tout le royaume, par les mêmes transports de joie que l'arrestation de Babington et de ses complices : le peuple anglais crut avoir échappé à une catastrophe (3), tant le fanatisme avait été exalté et l'opinion pervertie. Quand on annonça cette nouvelle à Marie, elle se contenta de répondre « qu'elle n'aurait jamais cru que sa bonne sœur procéderait si inhumainement contre elle (4). »

Maintenant elle s'attendait plus que jamais « à quelque poison ou mort secrète (5). » Comme on le verra bientôt, un as-

(1) *Lettres de Marie au pape*, 23 novembre; *à Mendoza*, même date; *au duc de Guise* et *à l'archevêque de Glasgow*, 24 novembre 1586, LABANOFF, t. VI, p. 447-472. Ces lettres restèrent entre les mains de Préau et des serviteurs de Marie, et ne furent remises qu'en septembre et octobre 1587.

(2) *Walsingham à Shrewsbury*, 2 décembre 1586, *State papers office.*

(3) *Avis pour M. de Villeroi*, TEULET, t. IV, p. 138 et suiv., et *Châteauneuf au roi*, décembre 1586, dans RAUMER, p. 364.

(4) *Châteauneuf au roi*, décembre 1586.

(5) LABANOFF, t. VI, p. 439.

sassinat mystérieux était en effet ce que désirait Élisabeth, pour échapper à l'odieux d'une exécution. En proie à cette crainte, la captive sollicita et obtint d'adresser à la reine d'Angleterre ses dernières requêtes : « Voyant, » disait-elle, « qu'on me refusait la permission de me décharger de toute intention méchante envers vous, je résolus de me fortifier en Jésus-Christ seul, lequel à ceux qui en tribulation l'invoquent de bon cœur ne manque jamais de justice et consolation, et principalement alors que, sans aucune aide humaine, ils sont en sa sainte protection. A lui en soit la gloire ! Il ne m'a déçue de mon expectation, m'ayant donné le cœur et la force, *in spe contra spem*, d'endurer les injustes calomnies et accusations avec une constante résolution de souffrir la mort pour le maintien et obéissance à l'Église catholique.

» Or depuis, m'ayant été signifiée la sentence de votre dernière assemblée, m'admonestant par lord Buckhurst et Beale me préparer à la fin de mon long et ennuyeux pèlerinage, je les ai priés vous remercier de ma part de si agréable nouvelle. Je ne demande point que la vie me soit prolongée, n'ayant eu que trop de temps pour expérimenter ses amertumes, mais vous supplie d'une dernière faveur, de laquelle je ne désire être obligée à d'autre qu'à vous : c'est d'être exécutée publiquement, non par crainte du tourment, mais pour les bruits que l'on ferait courir de ma mort sans témoins non suspects ; en second lieu, qu'il soit permis d'emporter mon corps, pour être enseveli en terre sainte avec quelques-uns de mes prédécesseurs enterrés en France, auprès de ma mère; enfin que mes pauvres serviteurs désolés puissent se retirer librement avec le peu que je pourrai leur laisser pour récompense de leurs fidèles services. Et vous supplie derechef, » ajoutait Marie, « me permettre d'envoyer un bijou et un dernier adieu à mon fils, avec ma dernière bénédiction... Ce point, je le mets à votre favorable discrétion et conscience. Des autres, je vous requiers au nom de Jésus-Christ, en respect de notre consanguinité, et en faveur du roi Henri VII votre aïeul et le mien, et en l'honneur de la dignité que nous avons tenue et du sexe commun entre nous... Et pour fin, je prie le Dieu de miséricorde et le juste

juge qu'il vous veuille illuminer, et me donne à moi la grâce de mourir en parfaite charité, pardonnant ma mort à tous ceux qui y ont coopéré; et telle sera ma prière jusqu'à la fin. Ne m'accusez de présomption si, abandonnant ce monde et me préparant pour un meilleur, je vous ramentois qu'un jour vous aurez à répondre de votre charge, aussi bien que ceux qui y sont envoyés les premiers (1). »

Cette lettre touchante, la dernière que la noble captive adressa à sa rivale, produisit quelque impression sur l'esprit d'Élisabeth : « On a reçu, » écrivait Leicester à Walsingham, « une lettre de la reine d'Écosse qui a arraché des larmes, mais j'espère qu'elle n'y fera rien; un retard serait trop dangereux (2). » Élisabeth ne répondit pas ; si elle était moins impatiente que ses ministres, ce n'était que par honte et par peur.

Jusque-là, malgré les instances de Châteauneuf et le danger dont Marie était menacée, Henri III s'était borné à de molles démonstrations ; mais l'émotion, mêlée de colère, que causait en France la condamnation de l'infortunée princesse, le tira enfin de son indifférence. Il sentit qu'il ne pouvait pas, sans encourir le mépris général, laisser conduire à l'échafaud une reine de France. Il fit partir pour Londres M. de Bellièvre, avec ordre d'adresser à Élisabeth d'énergiques remontrances. On a dit que ce n'était qu'une tentative hypocrite ; il est inutile d'ajouter cette charge, que rien ne prouve, à toutes celles qui pèsent déjà sur la mémoire de ce triste prince.

Bellièvre arriva à Londres le 20 novembre (v. s.). Châteauneuf, qui avait envoyé un exprès à Calais pour hâter son voyage, voulait qu'une protestation publique fût adressée à la reine et au Parlement, « étant ainsi, » disait-il, « que ces gens ne se mènent que par la crainte (3). » Bellièvre demanda immédiatement une audience ; l'artificieuse Élisabeth éluda sa demande,

(1) *Marie à Élisabeth*, 19 décembre 1586, Labanoff, t. VI, p. 475-480. Il y en a une autre avec la date du 24 novembre (*ibidem*, p. 444), dont le sens est le même, et qui n'est peut-être qu'une copie altérée de la précédente.

(2) *Leicester à Walsingham*, dans Ellis, t. III, p. 22.

(3) *Châteauneuf à Brulart*, 21 novembre, dans Teulet, t. IV, p. 114.

sous prétexte que lui ainsi que sa suite étaient « pleins de contagion. » Cette ruse épuisée, elle prétexta que parmi ceux qui l'accompagnaient se trouvaient des inconnus venus pour l'assassiner.

M. de Bellièvre n'obtint sa première audience que huit jours après son arrivée. Élisabeth était assise sur son trône, entourée de tous les grands officiers de la couronne; de Bellièvre était accompagné de toute sa suite et de l'ambassadeur ordinaire, M. de Châteauneuf (1). Il débita une harangue solennelle. Évitant d'entrer dans la discussion des faits imputés à Marie, il soutint qu'elle n'était pas justiciable d'Élisabeth, et qu'après le traitement qu'elle avait subi en Angleterre, elle ne pouvait être justement condamnée à mort, quand même elle aurait prêté l'oreille à de mauvais conseils. Ensuite il prouva, suivant le rhétorique du temps, par de nombreux exemples tirés de l'histoire, que même les prisonniers de guerre avaient été souvent traités avec clémence. « C'est, » dit-il, « une voix funeste que vous font entendre ceux qui vous disent que ladite reine est votre ruine, et que vos deux vies ne peuvent plus subsister dans ce même royaume. » Il maintint, au contraire, que la mort de Marie lui serait un danger, qu'il était de son intérêt autant que de son honneur non-seulement de lui laisser la vie, mais encore « d'apporter une honnête relâche à tant de misères et d'afflictions que souffrait, depuis tant d'années, une si noble princesse. » Et il supplia Élisabeth d'avoir égard aux sollicitations du roi son maître. « La reine mère, » dit-il en terminant, « se joint au roi, pour prier pour la délivrance de la reine d'Écosse avec l'affection et passion d'une bonne mère,... ainsi que la reine régnante, qui est en un deuil perpétuel de la calamité de sa parente; et ce grand royaume de France, qui a reconnu et révéré la reine d'Écosse pour sa reine, implore en cette occasion votre bonté (2). »

Élisabeth répondit par des plaintes contre les trahisons de Marie, « dont la dernière, » dit-elle, « lui avait coûté plus de

(1) *Avis pour M. de Villeroi*, TEULET, t. IV.
(2) *Harangue de M. Bellièvre*, dans TEULET, t. IV, p. 116, et suiv.

larmes que la mort du roi son père, du roi son frère et de la reine sa sœur. » Quant aux exemples tirés de l'histoire qu'on lui citait, elle les connaissait, « car elle avait lu autant que princes de la chrétienté ; mais elle n'avait jamais trouvé chose semblable à celle-là. » Elle ajouta que le roi de France devait bien plutôt lui venir en aide, à elle qui n'était « qu'une pauvre femme, » contre tant d'ennemis et d'embûches dont elle était entourée de toutes parts, et conclut en promettant de donner une réponse dans quatre jours (1). Ce terme expiré, Bellièvre se rendit à Richmond où était la cour ; on ajourna son audience. Ce fut dans cet intervalle qu'Élisabeth fit proclamer la sentence prononcée contre Marie. Bellièvre et Châteauneuf écrivirent alors conjointement, pour demander que la vie de la reine d'Écosse fût épargnée, ou que du moins il fût sursis à son exécution jusqu'à ce qu'ils eussent pu avertir leur maître. Après de nouveaux délais, Élisabeth leur fit dire verbalement qu'elle leur accordait douze jours. Les deux ambassadeurs dépêchèrent un exprès à Henri III, qui leur envoya en toute hâte de nouvelles instructions. Bellièvre courut à Greenwich, où la cour venait de se transporter. On y célébrait la fête de Noël ; ce fut un prétexte pour retarder de quatre ou cinq jours l'audience qu'il sollicitait. Il n'espérait plus rien : « Nous ferons au mieux ce que nous pourrons,... » écrivait-il ; « mais pour en dire en un mot ce que j'en pense, je n'attends que tout mal aux affaires de la reine d'Écosse (2). »

Les raisons qu'il fit valoir dans cette seconde audience en faveur de Marie ne différaient guère des premières, si ce n'est que, en certains points, son langage fut plus vif. Élisabeth parut d'abord l'écouter avec calme ; mais peu à peu la passion s'alluma dans ses yeux, et quand l'ambassadeur déclara que le roi de France, si elle n'avait point égard à ses prières, ressentirait ce refus non-seulement comme une atteinte à l'intérêt commun des rois, mais comme une offense personnelle :

(1) *Réponse d'Élisabeth*, dans Teulet, t. IV, p. 129, et *Lettre de M. de Bellièvre à Brulart*, *ibidem*, p. 130.

(2) *Bellièvre à Brulart*, 5 janvier 1587, Teulet, t. IV, p. 131.

« Monsieur, » s'écria Élisabeth avec emportement, « avez-vous charge du roi, votre maître, de me tenir un pareil langage? — Oui, madame, il me l'a expressément commandé. — Votre pouvoir est-il signé de sa main? — Oui, madame. — Alors je vous en demande autant signé de la vôtre. » Puis, sans rien promettre, elle annonça aux deux ambassadeurs qu'elle allait envoyer à Henri III quelqu'un qui lui ferait connaître ses intentions (1). En attendant, elle lui écrivit de ce ton fanfaron qu'elle prenait volontiers quand elle n'avait rien à redouter : « M. de Bellièvre m'a fait entendre un langage que je ne puis trop bien interpréter; car pour vous ressentir que je me sauve la vie me semble une menace d'ennemi qui, je vous le promets, ne me fera jamais craindre, mais est le plus court chemin pour dépêcher la cause de tant de malheurs... Laissez-moi entendre, je vous prie, en quels termes je prendrai ces mots; car je ne vivrai heure que prince quelconque puisse se vanter de tant d'humilité de ma part, que je boive à mon déshonneur un tel trait... Je ne suis née de si bas ni gouverne si petits royaumes que, en droit et honneur, je céderai à prince vivant qui m'injuriera, et ne doute, par la grâce de Dieu, que je ne fasse ma partie assez forte pour me conserver (2). »

M. de Bellièvre, voyant qu'il ne pouvait rien pour la reine d'Écosse, avait demandé ses passe-ports. Mais M. de Châteauneuf était décidé, pour la sauver, à tenter les derniers efforts. Pour le réduire au silence, les ministres d'Élisabeth eurent recours à une ruse digne tout au plus des suppôts de la police. Le sieur Stafford, frère de l'ambasseur anglais à Paris, alla trouver Destrappes, un des secrétaires de Châteauneuf, et lui dit qu'il y avait à la Tour un prisonnier qui désirait communiquer à l'ambassadeur français des secrets importants, relatifs au roi et à la reine d'Écosse. Châteauneuf, qui était sans défiance, envoya son secrétaire avec Stafford auprès du prison-

(1) *Ce qui a été représenté à la reine d'Angleterre le jour des Innocents*, et *Avis pour M. de Villeroi*, dans TEULET, t. IV, p. 132 et suiv.
(2) EGERTON, p. 98, et RAUMER, p. 369.



nier. Ce misérable demanda cent écus pour payer ses dettes, s'offrant, si cette somme lui était comptée, de tuer la reine d'Angleterre. Châteauneuf, indigné, chassa Stafford de chez lui, en le menaçant de le dénoncer; mais il est trop tard: déjà le bruit s'était répandu qu'il existait contre la vie d'Élisabeth un nouveau complot, dont l'ambassadeur de France était complice. Destrappes fut arrêté et mis à la Tour, et on instruisit contre lui. « Et avaient, ces beaux conseillers d'Angleterre, forgé, falsifié et composé toutes telles écritures qu'ils avaient voulu sur ce fait par eux inventé et projeté. Car il faut noter que jamais ne produisent les pièces originaux des procédures, mais seulement des copies èsquelles ils ajoutent ou diminuent ce qui leur plaît (1). » Châteauneuf se répandit en protestations pleines de violence; on arrêta ses courriers, et cinq de ses dépêches furent interceptées et ouvertes en plein conseil. Élisabeth, jouant l'offensée avec Henri III comme elle avait toujours fait avec Marie Stuart, envoya un ambassadeur pour se plaindre de Châteauneuf et l'accuser d'avoir pris part à un complot contre sa vie. Henri III, persuadé que « le fait de Destrappes n'était qu'une *farce* pour donner plus de couleur à ce qu'on méditait contre la reine d'Écosse (2), » refusa de recevoir l'ambassadeur d'Élisabeth et mit l'embargo sur les vaisseaux anglais. Toute communication officielle fut un moment interrompue entre les deux royaumes. C'est ce qu'avaient voulu la reine et ses ministres, pour empêcher toute nouvelle intervention de la France. Cependant, Henri III voulut faire un dernier effort : il dépêcha à Londres son valet de chambre; mais Élisabeth ne trouva pas un moment pour le recevoir (3) : elle savait trop qu'avec quelques excuses mensongères, elle apaiserait le ressentiment peu redoutable du faible prince.

La colère du roi d'Écosse n'était guère plus à craindre.

(1) *Avis pour M. de Villeroi*, dans TEULET, t. IV, p. 146; EGERTON, et MURDIN, p. 579-583.

(2) *Le roi à Châteauneuf*, mai 1587, dans TEULET, t. IV.

(3) *Correspondance de Châteauneuf*, *ibidem*.



Jacques avait été habitué, par les conseillers qui l'entouraient, à regarder sa mère comme une ennemie qui ne cherchait qu'à le priver de l'autorité. Après la découverte de la conspiration de Babington, Walsingham lui en avait fait parvenir tous les détails avec des extraits, peut-être altérés, des lettres de Marie, les plus propres à l'entretenir dans cette persuasion. Il félicita la reine d'Angleterre d'avoir échappé à un si grand danger; quant à celui que pouvait courir sa mère, il ne parut pas y songer. Henri III lui fit représenter, par M. de Courcelles, combien il importait à son honneur et aussi à son intérêt d'intervenir énergiquement (1). Il répondit que le cas de sa mère était le plus étrange qu'on eût vu depuis la création du monde; il vanta d'un ton pédant la dignité qu'elle avait montrée devant ses juges, l'énergie de ses réponses qui avaient déconcerté ses ennemis. Mais, dit-il avec cynisme, elle devait se résigner « à boire l'*ale* qu'elle avait brassée, » et ne plus se mêler désormais que de prier et servir Dieu. D'ailleurs, il savait bien, ajouta-t-il, que sa vie n'était pas en danger; car quoique quelques-uns du conseil, qui craignaient sa vengeance, demandassent instamment sa mort, la reine d'Angleterre avait déclaré qu'elle n'y consentirait à aucun prix (2).

Jacques était entretenu dans cette funeste sécurité par Archibald Douglas, qui venait, au scandale de toute l'Écosse, d'être envoyé à Londres en qualité d'ambassadeur, et qui s'entendait avec Patrick de Gray pour rassurer le fils, pendant qu'en Angleterre il conseillait secrètement d'exécuter la mère (3). La noblesse et le peuple écossais étaient indignés de la lâche indifférence de leur roi et de l'insolence d'Élisabeth; tout ce qui conservait quelque honneur était prêt à courir aux armes pour épargner à l'Écosse un tel opprobre (4). Le roi

(1) *Courcelles à Châteauneuf*, 6 octobre 1586. Thorpe, t. II, p. 1013; *Henri III à Courcelles*, 11 novembre, Raumer, p. 351.

(2) *Courcelles à Henri III*, 30 novembre 1586, *Cott. Libr.*; *Négociations de Courcelles, Bannatyne club edit.*, p. 4, et Raumer.

(3) Voyez comme preuves de la trahison de ces deux hommes leurs propres lettres, dans Murdin, p. 568, 573, 777, et Lodge, t. II.

(4) Robertson, t. II, *appendix*.

ayant demandé au comte de Bothwell ce qu'il devait faire : « Si Votre Majesté permet l'exécution de la reine, » répondit le rude baron, « je pense que vous devrez être pendu le lendemain (1). »

Cependant quand Jacques comprit enfin que ce n'était plus seulement à la liberté, mais à la vie de Marie qu'en voulait Élisabeth, il retrouva quelque énergie. Il écrivit à Archibald Douglas : « Ne tardez pas plus longtemps à vous employer sérieusement pour ma mère ; vous avez déjà trop attendu ; et ne pensez pas qu'aucun de vos efforts soit compté si sa vie n'est pas épargnée, car alors, adieu à toutes mes relations avec ceux qui auront été les instruments de sa mort (2). »

Cependant les nouvelles d'Angleterre arrivaient de plus en plus alarmantes. Jacques dépêcha à Londres, comme ambassadeur extraordinaire, William Keith, avec une lettre pour Élisabeth et l'ordre d'adresser à cette reine des représentations énergiques. Il écrivait en même temps à Walsingham, qu'il regardait comme le principal auteur des malheurs de sa mère, qu'il eût à cesser ses mauvais offices, le menaçant, s'il persistait, de s'en souvenir plus tard (3). L'ambassadeur de Jacques était un jeune homme sans crédit et sans expérience. Élisabeth, après lui avoir fait attendre longtemps une audience, ne lui donna que des réponses ambiguës. Le roi envoya avec de nouvelles instructions une lettre presque menaçante ; Élisabeth, en la recevant, entra dans un paroxysme de colère tel, qu'il fallut tout l'ascendant de Leicester pour l'empêcher de chasser ignominieusement l'ambassadeur écossais.

Le faible roi eut peur. Cependant, quand il apprit que le Parlement demandait la vie de sa mère, il résolut de faire partir de nouveaux ambassadeurs. Il avait choisi le comte de Bothwell, Patrick de Gray et Robert Melvil. Bothwell, dont on craignait la franchise et la loyauté, ne put obtenir de passe-

(1) *Négociations de Courcelles*, p. 11.

(2) *Jacques à Archibald Douglas*, ROBERTSON, *appendix*, n° XLIX.

(3) *Courcelles à Henri III*, 30 novembre, et TYTLER, t. VII, p. 97.

port (1); Gray et Melvil partirent seuls. Dans ses lettres particulières à Elisabeth, Jacques déclarait humblement « que dans tout ce qu'il avait dit jusque-là, il n'y avait eu rien que de modeste et aucune intention de menace (2). » Les instructions remises à ses ambassadeurs n'étaient pas plus fières : il y demandait que Marie fût mise en liberté sur otages, ou que, du moins, elle fût maintenue en prison et si bien gardée qu'elle ne pût avoir de communication avec personne. Le Parlement, à qui ces instructions furent soumises, voulait qu'il y fût ajouté une menace de guerre pour le cas où Élisabeth irait plus loin, parce qu'une menace serait plus efficace que mille supplications; et qu'il en fût retranché certains passages, incompatibles avec l'honneur du roi et la dignité de sa mère. « C'est, » dit lord Herries, « le peu d'énergie qu'on a montré qui a encouragé les ennemis de la reine. » Jacques répondit avec colère qu'il ne devait aucun compte de sa conduite à ses sujets; que l'état de ses affaires ne lui permettait point de menacer la reine d'Angleterre, et que, si l'on retranchait quelque chose des instructions, c'est sur ceux qui le conseillaient que retomberait le sang répandu (3). Une partie de la noblesse prit les armes, et voulait se jeter sur les frontières anglaises; Jacques s'y opposa : il craignait plus pour ses droits au trône d'Angleterre que pour la vie de sa mère. Il est même permis de douter qu'il voulût sincèrement la sauver, quand on le voit maintenir à Londres, comme ambassadeur, Archibald Douglas, dont on ne cessait de lui dire « qu'il tremperait dans la mort de sa mère, comme il avait fait dans le meurtre de son père; » quand on le voit se contenter d'envoyer à Élisabeth un politique à double face comme Melvil, et un traître comme Gray.

Arrivés à Londres, les deux députés n'obtinrent une audience qu'après de longues sollicitations. Ils demandèrent que la vie de leur reine fût épargnée. Cette demande fut accueillie par

(1) *Courcelles au roi*, 30 décembre 1586, dans RAUMER, p. 353.

(2) *Jacques à Élisabeth*, 15 décembre, dans TYTLER, t. VII, p. 99.

(3) *Rapport de Courcelles au roi*, 31 décembre 1586, RAUMER, p. 354-357.

des plaintes et des menaces; Élisabeth s'emporta contre Melvil, et lui reprocha de donner de mauvais conseils à son maître, ajoutant avec colère que, s'il était son sujet, elle lui ferait trancher la tête. Melvil répondit sans se troubler qu'en conseillant au roi de sauver sa mère, il ne faisait qu'agir en honnête homme (1). « Les ambassadeurs offrirent à Élisabeth, si elle voulait épargner Marie, d'obtenir de cette princesse qu'elle cédât tous ses droits à son fils. — Qu'est-ce à dire? » répliqua Élisabeth; « ma position serait pire qu'auparavant. Par la passion de Dieu, ce serait me couper la gorge à moi-même : pour un duché ou un comté, vous ou quelqu'un de vos pareils me feriez tuer par un de vos forcenés coquins. Non, par Dieu, votre maître ne sera jamais mis en cette place. » Les ambassadeurs supplièrent alors Élisabeth de surseoir à l'exécution de Marie, jusqu'à ce qu'ils eussent pu écrire en Écosse. Melvil demanda huit jours : « Pas une heure, » répondit Élisabeth avec colère; et leur tournant le dos, elle quitta l'appartement. Quelques jours après elle leur envoya leur congé, leur faisant dire, comme à Bellièvre, qu'elle allait députer quelqu'un au roi pour lui faire connaître ses intentions (2).

Élisabeth était complétement rassurée du côté de l'Écosse : elle venait d'en recevoir des lettres qui l'informaient que Jacques n'avait point sérieusement à cœur les intérêts de sa mère; et Gray, trahissant honteusement la cause qu'il était chargé de défendre, lui avait dit à l'oreille : « Les morts seuls ne mordent pas. » Il avait fait entendre que son maître ne cherchait qu'à sauver les apparences, et quelqu'un de sa suite avait ajouté qu'on calmerait aisément le roi avec un présent de chiens et de bêtes fauves (3). Cependant, voulant sauver jusqu'à la fin les apparences, s'il est vrai qu'il n'avait que ce but, Jacques

(1) *Mémoire pour les affaires du roi de France*, TEULET, t. IV, p. 164 et suiv.

(2) *A mémorial for His Majesty by the master of Gray*, dans ROBERTSON, *appendix*, n° L; *Mémoire pour les affaires du roi de France*, dans TEULET; EGERTON, p. 81 et suiv.: ELLIS, t. III, p. 21.

(3) *Lettre de Melvil au roi d'Écosse*, 20 janvier 1587, ROBERTSON, *appendix*, n° L; EGERTON, p. 106; CAMDEN, dans KENNET, t. II, p. 533.

ordonna des prières pour sa mère qui, « tombée dans les filets de ses ennemis, n'avait plus à attendre que la mort (1). » En effet, il n'y avait plus d'espoir. L'air s'emplissait de nouveau de rumeurs sinistres : un jour, on disait que les Espagnols venaient de débarquer ; le lendemain, que Marie s'était échappée de Fotheringay, et que les catholiques menaçaient de tuer Élisabeth et de brûler la ville de Londres.

Profitant de ces alarmes répandues par eux, Burleigh, Leicester et Walsingham pressaient leur reine d'en finir. Ballottée entre le désir d'assouvir sa haine et la crainte de se couvrir d'infamie, Élisabeth devenait de jour en jour plus inquiète et plus agitée. Elle n'avait plus de goût pour ses passe-temps accoutumés, elle recherchait la solitude, et on l'entendait souvent se répéter à elle-même : *aut fer aut feri, ne feriare feri.*

Ses ministres avaient deviné, à travers ses phrases entrecoupées et ses plaintes mystérieuses, qu'elle aurait désiré que quelqu'un, par un assassinat secret, lui épargnât la honte qu'elle n'osait assumer (2).

Cet état d'agitation et de perplexité durait depuis trois mois. Dans cet intervalle, le warrant pour l'exécution de Marie avait été préparé plusieurs fois; il n'avait été définitivement rédigé par Burleigh que le 20 décembre, sous forme de commission donnée aux comtes de Shrewsbury, Kent, Derby, Cumberland et Pembroke (3). Il était resté, pour ainsi dire, oublié pendant six semaines, lorsque, le 1er février 1587, Élisabeth fit mander Davison, un de ses secrétaires. En arrivant au palais, Davison rencontra le grand amiral qui lui dit de porter à sa Majesté le warrant, dont il était resté dépositaire. Élisabeth, après l'avoir parcouru rapidement, prit une plume et signa sans hésiter; puis, se tournant vers son secrétaire, elle lui demanda s'il n'était pas bien chagrin de ce qu'elle venait de faire. « Vous pourrez passer chez Walsingham, » ajouta-t-elle ; « mais j'ai bien peur (Walsingham était alors ou feignait d'être malade)

(1) Spottiswoode, p. 334.
(2) Camden, dans Kennet, t. II, p. 534.
(3) Murdin, p. 574-576.

que le choc ne le tue du coup. » Elle défendit absolument à Davison de plus la troubler de cette affaire ; car elle ne voulait plus, maintenant qu'elle avait fait tout ce qu'exigeaient la loi et la raison, en entendre parler jusqu'à ce que tout fût fini. Elle recommanda que l'exécution fût aussi secrète que possible, et elle désigna la grande salle de Fotheringay comme le lieu le plus convenable (1). Comme Davison allait sortir, Élisabeth l'arrêtant se plaignit de Paulet et des autres qui auraient pu la décharger d'un aussi lourd fardeau. Elle témoigna le désir qu'il s'entendît avec Walsingham pour sonder les deux gardiens de Marie, et savoir s'ils ne seraient pas décidés à faire en sorte que le blâme lui fût épargné. Davison avait déjà fait la sourde oreille à des insinuations semblables ; cette fois, il promit d'en causer avec Walsingham et d'en écrire à Paulet. Avant de le congédier, elle lui dit d'un ton pressant que la chose devait être ménagée promptement, à cause du danger auquel sa vie était à chaque instant exposée (2). Le soir même, après que le warrant eut été scellé, Walsingham et Davison écrivirent à Paulet et à Drury la lettre suivante, témoignage irrécusable de la perversité d'Élisabeth et de ses ministres :

« Après nos salutation, nous avons compris, par un discours récent de Sa Majesté, qu'elle ne trouve en vous ni la prévoyance ni le zèle qu'elle avait attendus, en ce que vous n'avez pas, dans les circonstances actuelles, de vous-même et sans provocation, avisé à quelque moyen d'abréger la vie de cette reine, considérant le danger auquel Sa Majesté est exposée à toute heure aussi longtemps que ladite reine sera vivante. En cela elle remarque, outre un manque d'affection pour elle, que vous ne prenez pas de votre sûreté personnelle, ou plutôt de la religion, du bien public et de la prospérité de votre pays, le soin que la raison et la politique commandent ; surtout quand vous avez, pour la satisfaction de vos consciences devant Dieu et la décharge de votre honneur devant le monde,

(1) Davison's *Apology*, dans Chalmers, t. III, p. 616-620, et *Life of Davison by Nicolas Harris, appendix* A.

(2) Davison's *Apology*, Chalmers, t. III, p. 620 et 621.

un aussi bon warrant et un motif aussi puissant que le serment d'*association* que vous avez l'un et l'autre prêté solennellement, et surtout quand le crime dont cette reine est chargée se trouve si manifestement établi. C'est pourquoi, Sa Majesté prend en très-mauvaise part que des hommes qui professent pour elle l'affection que vous professez, fassent en quelque sorte, par insouciance de leur devoir, retomber sur elle le fardeau, connaissant, comme vous faites, sa répugnance à verser le sang d'une personne de ce sexe, de cette qualité, et sa parente aussi proche.

» Nous voyons que ces considérations affectent vivement Sa Majesté. Elle a, nous pouvons vous l'assurer, protesté plusieurs fois que, si le danger de ses bons sujets et de ses fidèles serviteurs ne la touchait pas plus que son propre péril, on ne la ferait jamais consentir à verser le sang de cette reine. Nous avons cru convenable de vous communiquer ces récents discours de Sa Majesté, en nous en rapportant à votre bon jugement. Et sur ce, nous vous recommandons à la protection du Très-Haut. » Davison ajouta un post-scriptum pour demander instamment que cette lettre fût brûlée; il promettait en retour que leur réponse serait traitée en hérétique (1).

Paulet était un fanatique, ce n'était pas un assassin : il repoussa avec horreur la proposition criminelle qu'on osait lui faire. « Je suis bien malheureux, » répondit-il, « d'avoir assez vécu pour voir le jour néfaste où l'on me demande, par ordre (2) de ma très-gracieuse souveraine, une action que Dieu et la foi réprouvent. Mes biens, ma vie sont à la disposition de Sa Majesté, et je suis prêt, reconnaissant que je ne les tiens que de sa gracieuse faveur, à les perdre demain s'il lui plaît, car je ne désire en jouir qu'avec son bon plaisir. Mais Dieu défend que je fasse un si triste naufrage de ma conscience, et que je lègue à mes pauvres enfants un si grand déshonneur. J'ai confiance que Sa Majesté, avec sa clémence accoutumée, voudra bien prendre en bonne part cette réponse conforme à mon

(1) CHALMERS, t. III, p. 622-624, et TYTLER, t. VII.
(2) « *Direction.* »



devoir. » Drury ajouta de sa main, qu'il souscrivait de cœur à l'avis de son collègue (1). En répondant ainsi, Paulet ne fut pas moins sage qu'honnête : s'il se fût prêté à l'infamie qu'on lui proposait, c'est lui qui eût été la victime expiatoire : Élisabeth n'aurait pas hésité à le sacrifier pour faire croire au monde qu'elle était innocente.

La lettre de Paulet avait été écrite le 2 février; dans la journée, la reine demanda à Davison s'il avait remis le warrant au chancelier. Sur la réponse affirmative de son secrétaire, elle lui dit brusquement : « Pourquoi vous être tant pressé? — Pour obéir aux ordres de Votre Majesté, » répondit Davison; « et il ajouta qu'il n'avait pas cru pouvoir différer en matière de telle importance. « Il me semble, » répliqua-t-elle, » qu'il vaudrait mieux procéder d'une autre manière. » Les paroles et l'attitude de la reine avaient éveillé des soupçons dans l'esprit de Davison; il consulta Hatton et le grand trésorier. Aussitôt ce dernier, craignant quelque revirement dans les résolutions d'Élisabeth, assembla le conseil pour aviser. Il fut décidé à l'unanimité que la reine ayant fait tout ce que la loi exigeait d'elle, il était inutile de la tourmenter davantage; que c'était à eux maintenant à prendre le reste du fardeau. Burleigh rédigea une lettre pour le comte de Shrewsbury; tous les membres du conseil la signèrent pour que la responsabilité fût égale, et le warrant y fut inséré. Mais alors ils hésitèrent s'ils agiraient à l'insu d'Élisabeth; et ils n'osèrent, ce jour-là, envoyer ni la lettre ni le warrant (2).

Le lendemain matin, 3 février, Élisabeth fit de nouveau appeler Davison. Elle lui raconta que, la nuit, elle avait rêvé qu'elle le punissait pour avoir été la cause de la mort de la reine d'Écosse, ajoutant qu'elle avait été si troublée que, si elle avait eu une épée sous la main, elle l'en aurait percé. Quoique cette confidence eût été accompagnée d'un sourire, Davison en fut inquiet; il demanda à sa maîtresse si elle était décidée ou non à faire exécuter Marie : « Oui, par Dieu, »

(1) Chalmers, t. III, p. 629 et 630.
(2) Ellis, 2e série, t. III, p. 111 et 112.

répondit Élisabeth avec une vivacité extraordinaire ; mais elle répéta qu'elle n'aimait point le moyen adopté, parce qu'il faisait retomber sur ses épaules toute la responsabilité. Davison s'était permis de faire des objections contre tout autre moyen ; la reine lui répliqua que des hommes plus sages que lui étaient d'une opinion contraire ; puis elle lui demanda s'il avait reçu une réponse de Paulet. Quand Davison la lui eut fait connaître, elle s'emporta en injures grossières contre « tous ces parjures, ces formalistes affectés qui promettaient beaucoup, qui juraient au besoin, et ne savaient rien faire... Mais, » dit-elle, « je saurai bien me passer d'eux; j'ai Wingfield qui ne reculera pas. » Quel était ce Wingfield qu'elle comptait mettre en besogne? on l'ignore. Davison essaya d'excuser Paulet, la reine sortit sans vouloir rien entendre; et pendant plusieurs jours elle ne parla plus de ce sujet, comme pour faire croire qu'elle l'avait oublié. Il n'en était rien : le matin même du jour où devait avoir lieu l'exécution, elle dit à Davison qu'il était temps d'en finir, ajoutant, avec un grand jurement, que c'était une honte pour ses ministres que la chose ne fût pas encore faite. Elle voulait qu'il écrivît pour les presser, parce que tout retard ne faisait qu'accroître ses dangers (1). Mais le conseil, prévenant ses désirs, s'était décidé à faire exécuter le warrant sans attendre de nouveaux ordres.

Le 3 février, la commission fut confiée à Beale; il lui fut enjoint en même temps de convoquer deux des commissaires : les comtes de Shrewsbury et de Kent, et de faire procéder à l'exécution de Marie (2). Beale arriva à Fotheringay le dimanche, 5 février. Après avoir communiqué à Paulet et à Drury l'objet de sa mission, il s'entendit avec eux sur les mesures à prendre. Les comtes de Shrewsbury et de Kent arrivèrent le jour suivant; le 7, ils se rendirent au château, accompagnés du shérif de Northampton. Depuis quelques jours, l'arrivée successive de plusieurs étrangers avait commencé à exciter les soupçons et les craintes des serviteurs de la reine; la pré-

(1) DAVISON'S *Apology*, CHALMERS, t. III, p. 627-636.
(2) DAVISON'S *Apology*.

sence du comte de Shrewsbury (1) et les préparifs que l'on faisait les jetèrent dans le désepoir. Dans l'après-midi, les deux commissaires demandèrent une audience à Marie. Elle leur fit dire qu'elle était malade, mais que, s'ils avaient quelque chose d'important à lui communiquer, elle se lèverait pour les recevoir. Sur leur réponse que la mission dont ils étaient chargés ne pouvait souffrir de retard, elle s'habilla à la hâte; un instant après, le comte de Shrewsbury fut introduit dans sa chambre avec le comte de Kent, Beale, les deux gardiens et le shérif du comté.

Marie les reçut avec sa grâce accoutumée; elle était assise au pied de son lit devant une petite table de travail, entourée de ses femmes et de Bourgoin, son médecin. Sherwsbury lui fit connaître en quelque mots l'objet de leur venue : il dit que leur souveraine, cédant aux importunités de ses sujets, avait donné des ordres pour faire exécuter la sentence prononcée contre elle; et il lui demanda si elle voulait bien entendre la lecture de leur commission. Marie écouta cette lecture sans l'interrompre et sans manifester le moindre trouble, puis elle s'inclina, et, faisant le signe de la croix : « Au nom de Dieu, » dit-elle, « bienvenue soit la nouvelle qui m'est enfin annoncée! Je suis contente de quitter ce monde, où je n'étais plus d'aucune utilité, et je regarde comme un bonheur signalé que Dieu veuille m'en tirer, après tant de peines et d'afflictions que j'ai endurées pour l'honneur de son nom et de son Église, de cette Église, » ajouta-t-elle, avec une grande expression de ferveur, « pour laquelle j'ai toujours été prête à verser mon sang goutte à goutte.

» J'ai médité pendant les dix-neuf ans de ma captivité sur tout ce qui pouvait m'arriver; j'ai souvent réfléchi à la manière dont les Anglais traitent les princes prisonniers, et j'osais à peine, après avoir échappé tant de fois aux piéges qui m'étaient tendus, espérer une fin aussi heureuse. Elle m'est une preuve

(1) En sa qualité de comte-maréchal, Shrewsbury devait présider à l'exécution. Après la sentence de mort prononcée contre Marie, il avait offert de se démettre de sa charge pour échapper à cette cruelle nécessité.



de l'amour de Dieu, et un témoignage qu'il daigne me recevoir au nombre de ses serviteurs. » Marie rappela qu'elle était née reine, qu'elle était fille de roi, la plus proche parente d'Élisabeth, la petite-fille de Henri VII, qu'elle avait été assise sur le trône de France et qu'elle était encore reine douairière de ce beau royaume. « A quoi, » s'écria-t-elle, « m'ont servi tant de titres? Pas même à me défendre contre la cruauté et l'injustice. J'ai beaucoup aimé l'Angleterre; j'ai désiré sa prospérité, comme héritière de la couronne; j'ai recherché l'amitié de ma bonne sœur; j'aurais voulu pouvoir m'entretenir avec elle et m'épancher dans son sein, persuadée qu'une entrevue entre nous aurait mis fin à toutes les jalousies ; mais tout m'a été refusé : mes ennemis, n'écoutant que la voix de leur intérêt, nous ont tenues séparées. Et j'ai été traitée ignominieusement et avec la dernière injustice, emprisonnée contrairement aux droits des gens, retenue captive pendant dix-neuf ans, et enfin condamnée par un tribunal, qui n'avait sur moi aucune juridiction, à périr de la main du bourreau pour un crime dont je suis innocente. » Et posant la main sur un Nouveau Testament qui était devant elle : « Je prends Dieu à témoin, » dit-elle avec énergie, « que je n'ai jamais désiré, approuvé ni recherché la mort de la reine d'Angleterre. — Ce livre est un Testament papiste, » s'écria le comte de Kent, « votre serment n'a aucune valeur. — C'est la version reconnue par l'Église catholique, » répliqua Marie ; « Votre Seigneurie doit par conséquent tenir mon serment pour plus sacré que si j'avais juré sur votre version, à laquelle je ne crois point. »

Elle demanda ensuite qu'il lui fût permis d'avoir son aumônier, afin qu'il pût la préparer à la mort. Cette dernière consolation lui fut refusée, sous prétexte que sa requête était contraire aux lois de Dieu et à celles du royaume. Le comte de Kent, essayant de la convertir, l'engagea à profiter des courts instants qui lui restaient pour se repentir et renoncer à ses folles superstitions. Il lui offrit à la place de son aumônier le docteur Fletcher, doyen de Peterborough, qui lui démontrerait ses erreurs et l'aiderait à sauver son âme. « Puisqu'on me dénie, » répondit Marie, « les consolations de la religion, j'espère que

Dieu, dans sa bonté, me tiendra compte de mes intentions, et qu'il aura merci de mon âme. » Elle refusa l'assistance du doyen de Peterborough, en disant qu'elle était résolue à mourir dans la foi de ses pères, et prête à subir tous les tourments plutôt que de l'abandonner. « Madame, » s'écria le comte de Kent, « avec de pareils sentiments votre vie serait la ruine de notre religion, votre mort la sauvera. » Ces paroles illuminèrent d'un rayon de joie le visage de Marie.

Elle s'informa si les princes chrétiens n'avaient rien tenté pour la sauver, et si son fils l'avait abandonnée. Et comme il lui était echappé quelques plaintes, et qu'on lui conseillait de mourir en paix et charité, elle répondit qu'à l'exemple de David elle pardonnait à tous et à chacun, comme elle priait qu'on lui pardonnât; que sa cause étant celle de Dieu, elle lui laissait le soin du pardon et de la vengeance. Elle demanda quand elle devait mourir : « Demain à huit heures, » répondit d'une voix émue le comte de Shrewsbury. Marie fit observer que c'était bien prompt, qu'il lui restait à peine le temps nécessaire pour faire son testament et pourvoir au sort de ses pauvres serviteurs qui avaient tout sacrifié pour la servir. Elle pria qu'on lui rendît ses papiers, dont elle avait besoin pour régler ses affaires, et insista de nouveau pour avoir son aumônier. Puis elle s'informa de ses secrétaires : « Ils sont vivants, » lui répondit-on, « mais étroitement emprisonnés. » Convaincue, d'après les rapports qui lui avaient été faits, que Nau l'avait faussement accusée : « Je proteste, » dit-elle, en mettant de nouveau la main sur l'Évangile, » que Nau est cause de ma mort; Nau me fait mourir pour se sauver; mais la vérité sera bientôt connue. » Elle désirait savoir si la reine d'Angleterre n'avait fait aucune réponse à sa dernière lettre, et spécialement si elle permettrait que ses restes fussent transportés en France, et laisserait ses serviteurs retourner librement dans leur pays avec le peu qu'elle leur laisserait; mais les commissaires n'avaient à ce sujet ni instructions ni commandements. Comme ils sortaient, Bourgoin, les larmes aux yeux, les supplia en grâce de surseoir de quelques jours à l'exécution, pour laisser à la reine le temps de faire son testament et de se préparer à

mourir. Le comte de Shrewsbury, dont il implorait la pitié, répondit « qu'il n'avait pouvoir d'accorder le moindre délai (1). »

Quand les commissaires furent sortis, Marie, qui n'avait rien perdu de sa sérénité, se tournant vers ses serviteurs : « Eh bien, Jane Kennedy, ne vous l'avais-je pas dit? Je savais bien qu'ils ne me laisseraient point vivre : je leur étais un trop grand obstacle pour leur religion. » Et les voyant tous en larmes : « Mes enfants, » dit-elle, « il n'est plus temps de pleurer; vous devez plutôt vous réjouir de me voir au terme de mes maux et de ce que je meurs pour une si bonne querelle. Je remercie Dieu de m'appeler à cette heure, et de me donner l'occasion de souffrir la mort pour son saint nom, sa vraie religion et son Église; il ne me pouvait advenir un plus grand bien en ce monde. » Et comme les larmes redoublaient : « Or sus, » ajouta-t-elle, « que chacun se mette en patience, et nous laissez ici prier. » Restée seule avec ses femmes, Marie se mit en prières et y passa quelque temps. Après quoi elle compta elle-même l'argent qui lui restait, le partagea en plusieurs sommes séparées, et mit chaque part dans une petite bourse, avec un morceau de papier sur lequel elle écrivit de sa main le nom du destinataire.

Afin d'avoir un peu plus de temps à donner à ses derniers apprêts, elle fit avancer l'heure de son souper. Elle mangea très-peu, comme à son ordinaire. De temps en temps pendant le repas, elle s'entretenait avec Bourgoin, qui la servait en l'absence d'André Melvil; puis tombait dans une douce rêverie et semblait sourire, comme si elle eût entendu quelque heureuse nouvelle. Tout à coup, levant les yeux vers Bourgoin : « Avez-vous remarqué, » lui dit-elle, « les paroles échappées au comte de Kent, pendant qu'il discutait avec moi? Oh! que j'en suis heureuse! On prétendait que j'étais condamnée à mort pour avoir conspiré contre la vie de la reine d'Angleterre, et voilà

(1) *Mort de la reine d'Écosse*, dans Jebb, t. II, p. 613-624; *Martyre de la reine d'Écosse*, p. 402-403; *Relation des commissaires*, dans Ellis, 2e série, t. III; Camden; Robertson; Tytler, etc.

que le comte de Kent, qu'ils ont envoyé pour me convertir, avoue que c'est pour ma religion (1). »

Après qu'elle eut soupé, elle manda tous ses ses serviteurs, se fit verser une coupe de vin, but à leur santé et leur demanda s'ils ne voulaient pas lui faire raison. Tous se mirent à genoux et, mêlant leurs larmes au vin, ils burent à leur maîtresse, en la priant de leur pardonner tout ce en quoi ils avaient pu l'offenser. Elle leur pardonna de bon cœur, et leur demanda à son tour d'oublier les torts qu'elle pouvait avoir à leur égard. Elle leur rappela ensuite leurs devoirs envers Dieu, les exhorta à rester fermes dans leur religion, à oublier toutes leurs petites querelles, à vivre en paix et charité les uns avec les autres. « Ce sera plus facile, » dit-elle, « maintenant que Nau ne sera plus avec vous. » Elle répéta que Nau était la cause de sa mort, et désira qu'il fût dénoncé à du Ruisseau et à Fontenay. Ce fut le seul sujet sur lequel elle s'exprima avec quelque amertume.

Après ces dernières recommandations, elle inspecta ce qui lui restait de meubles, de vêtements, de joyaux, et les partagea entre ses femmes et ses serviteurs, comme des témoignages de son affection. Elle ne réserva que quelques bijoux qu'elle destinait aux rois de France et d'Espagne, à son fils, à Catherine de Médicis, aux princes de sa famille et à quelques amis dévoués. Après avoir disposé de tout, à l'exception du vêtement qu'elle devait porter le lendemain, elle écrivit à Préau son aumônier : « J'ai requis vous avoir pour faire ma confession, ce qui m'a été cruellement refusé... A faute de cela, je confesse la grièveté de mes péchés en général, comme j'avais délibéré le faire à vous en particulier, vous priant, au nom de Dieu, de veiller avec moi cette nuit pour la satisfaction de mes péchés, et m'envoyer votre absolution et pardon de toutes les offenses que je vous ai faites... Advisez-moi des plus propres prières pour cette nuit et pour demain, et de tout ce que vous penserez pour mon salut,... car le temps est court (2). »

(1) Camden, dans Kennet, t. II, p. 534, et *Mort de la reine d'Écosse*, Jebb, t. II, p. 625.

(2) Labanoff, t. VI, p. 483 et 484.

Cette lettre terminée, elle écrivit son testament de sa propre main et sans s'interrompre. Elle pourvoyait, avant tout, au paiement de ses dettes ; le reste, elle le léguait à ses serviteurs, donnant à chacun suivant ses mérites et ses besoins. Elle nomma pour son exécuteur testamentaire le duc de Guise, à qui elle adjoignit l'archevêque de Glasgow, l'évêque de Ross et son chancelier du Ruisseau (1).

Elle adressa ensuite ses derniers adieux à son beau-frère le roi de France. Après avoir annoncé qu'elle devait mourir le lendemain : « Grace à Dieu, » disait-elle, « je méprise la mort, et fidèlement proteste de la recevoir innocente de tout crime. La religion catholique, et le maintien du droit que Dieu m'a donné à cette couronne, sont les deux points de ma condamnation...

» Il reste que je vous supplie, comme roi très-chrétien, mon beau-frère, ancien allié, et qui avez toujours protesté de m'aimer, qu'à ce coup vous en fassiez preuve, me soulageant de ce que pour décharger ma conscience je ne puis sans vous, qui est de récompenser mes serviteurs désolés, leur laissant leurs gages ; l'autre faisant prier Dieu pour une reine qui a été nommée très-chrétienne, et meurt catholique et dénuée de tous ses biens. Quant à mon fils, je vous le recommande autant qu'il le méritera, car je n'en puis répondre (2). »

Marie avait vaqué à ces tristes soins avec la même liberté d'esprit que s'il ne se fût agi que des préparatifs d'un voyage. Il était deux heures de la nuit ; se sentant fatiguée, elle demanda à prendre quelque repos. Ses femmes lui lavèrent les pieds, et elle se mit au lit. Elle avait l'habitude de se faire lire chaque soir, avant de s'endormir, quelques pages de la *Vie des saints*, livre qu'elle affectionnait tout particulièrement. Elle dit à Jane Kennedy de choisir la vie de quelque grand pécheur, et s'arrêta à celle du bon larron : « Hélas ! » dit-elle, « c'était en vérité un bien grand coupable, mais pas autant que moi. Puisse mon Sauveur, en mémoire de sa passion, me faire miséricorde,

(1) Jebb, t. II, p. 627 et 628 ; Labanoff, t. VI, p. 485-491.
(2) Labanoff, t. VI, p. 492-495.



comme il fit au bon larron à l'heure de sa mort. » A ce moment elle se souvint qu'il faudrait un mouchoir pour lui bander les yeux; elle s'en fit apporter plusieurs et en choisit un brodé d'or qu'elle mit à part. Ses yeux se fermèrent; mais quoiqu'elle fût calme et immobile, on remarqua qu'elle ne dormait point: ses lèvres s'agitaient doucement; son esprit paraissait absorbé dans la prière, et parfois un léger sourire semblait passer sur son front (1).

Marie se leva à six heures, le lendemain, qui était le mercredi 8 février (v. s.). Elle fit remarquer à ses femmes qu'elle n'avait plus que deux heures à vivre. Elle s'habilla ensuite et voulut être parée comme si elle avait dû aller à quelque fête. Tous les gens de sa maison s'étaient réunis dans sa chambre; elle leur lut son testament, le signa, et le confia à Bourgoin pour être remis au duc de Guise, avec ses autres papiers et les souvenirs qu'elle destinait à ses parents de France. Sa cassette lui ayant été apportée, elle en tira les bourses qu'elle avait préparées la veille; après avoir prélevé sept cents écus pour les pauvres, elle distribua le reste à ses serviteurs. Après quoi elle chercha à les consoler, leur parla, avec la plus parfaite résignation, de la fragilité du bonheur et de la vanité des grandeurs de la terre; et, sans laisser voir le moindre trouble, elle leur dit adieu, embrassant les femmes et donnant aux hommes sa main à baiser : « Et maintenant, mes amis, » dit-elle, « j'en ai fini avec le monde; allons tous prier ensemble pour la dernière fois. » Elle passa dans l'oratoire où son aumônier avait coutume de dire la messe; là se mettant à genoux devant l'autel, elle pria longtemps, entourée de tous ses serviteurs en larmes. Son médecin, craignant qu'elle ne fût à bout de forces, l'exhorta à prendre un peu de pain et de vin; ce qu'elle fit avec plaisir, en le remerciant par un sourire de cette dernière attention. Puis elle se remit en prières (2).

En ce moment on frappa à la porte; Marie demanda quelques instants pour finir ses dévotions. Mais à huit heures, les

(1) *Mort de la reine d'Écosse*, Jebb, t. II, p. 631.
(2) Jebb, t. II, p. 632.

comtes de Shrewsbury et de Kent envoyèrent des hommes chargés d'emmener la reine de force pour peu qu'elle tardât encore. La porte s'ouvrit; le shérif entra seul, sa verge blanche à la main. La reine continuait à prier : « Madame, » dit le shérif d'une voix altérée, « les commissaires m'ont envoyé vers vous. — Oui, allons! » répondit Marie d'un ton ferme. Elle se leva; Bourgoin qui l'aidait, lui demanda si elle ne voulait pas prendre le crucifix d'ivoire qui était sur l'autel. — Oh! oui, oui, » répondit-elle : « c'était mon intention; merci mille fois de me l'avoir rappelé. » Après l'avoir baisé très-dévotement, elle se mit en marche, précédée du shérif et soutenue par Bourgoin. Ses serviteurs la suivaient, plongés dans la douleur; lorsqu'ils furent arrivés à la porte de l'appartement, on leur dit qu'il ne leur était point permis d'accompagner leur maîtresse à l'échafaud; qu'ils ne devaient pas aller plus loin. Cette défense fut accueillie par une explosion de plaintes et de sanglots; Marie se contenta de faire observer que c'était bien dur de ne pas laisser ses pauvres serviteurs assister à sa mort. Elle prit de leurs mains le crucifix, son livre d'heures et le mouchoir destiné à lui bander les yeux, et leur dit adieu; mais ces infortunés lui baisaient les mains et s'attachaient à sa robe, en lui demandant pardon. Ce ne fut qu'avec peine qu'on put mettre fin à ces touchantes démonstrations.

Deux des serviteurs de Paulet s'approchèrent alors pour aider Marie à descendre l'escalier. Son maître d'hôtel, André Melvil, qu'on avait séparé d'elle depuis plusieurs semaines, attendait en bas des degrés. Il se jeta à ses pieds, et, se tordant les mains, il s'écria avec l'accent du désespoir : « Ah! madame, que je suis malheureux! Et quelle mission que la mienne, quand j'irai porter en Écosse la nouvelle que ma bonne et gracieuse reine et maîtresse a été décapitée en Angleterre! » Les sanglots étouffèrent sa voix. La douleur de ce vieux serviteur sembla ébranler le calme jusque-là inaltérable de la reine. « Ne pleure pas, mon bon et fidèle Melvil, » dit-elle d'une voix émue, « réjouis-toi plutôt de voir enfin le terme des maux de Marie Stuart. Tu sais, Melvil, que ce monde n'est que vanité, plein de trouble et de misères. Tu porteras ces nouvelles : que

je meurs ferme dans ma religion, fidèle à l'Écosse et à la France. Dieu veuille pardonner à ceux qui ont désiré ma mort! Celui qui est vrai juge des plus secrètes pensées des hommes sait bien mon intention : mon désir a toujours été que l'Écosse fût unie à l'Angleterre. Recommande-moi à mon fils; dis-lui que je n'ai rien fait qui puisse préjudicier à son royaume, à son état et à sa qualité de prince souverain. Je demande à Dieu de l'éclairer. Porte-lui ma bénédiction. » Elle fit le signe de la croix comme pour le bénir, et quelques larmes brillèrent dans ses yeux. Puis, tendant la main à son serviteur : « Adieu, mon bon Melvil, adieu encore une fois; et prie pour ta reine et maîtresse (1). » C'était la première fois qu'on l'entendait tutoyer un de ses serviteurs.

Après avoir essuyé ses larmes, Marie, se tournant vers les commissaires, renouvela les demandes qu'elle avait faites tant de fois en faveur de ses serviteurs; elle sollicita le pardon de Curle, et implora comme une dernière faveur qu'il fût permis à ses gens d'assister à sa mort. Le comte de Kent s'y opposa, alléguant que leurs lamentations seraient une cause de trouble; que peut-être ils se livreraient à quelques superstitions scandaleuses, et voudraient tremper leurs mouchoirs dans le sang de leur maîtresse. « Hélas! les pauvres créatures! » s'écria Marie, « je donne ma parole, et promets en leur nom qu'ils ne feront rien de tel. Votre maîtresse, qui est une reine vierge, n'a pas pu donner, par respect pour notre sexe, un ordre si rigoureux que vous ne puissiez m'accorder plus que cela, quand je serais une personne d'un moindre rang. Assurément on ne me refusera pas une aussi mince faveur; mes pauvres filles ne désirent que me voir mourir et recevoir mon dernier adieu. »

Après quelque délibération, la permission fut accordée à quatre de ses serviteurs et deux de ses femmes. Marie désigna Bourgoin son médecin, Gervais son chirurgien, Gorion son apothicaire et Didier son intendant; et parmi ses femmes, Jane Kennedy et Élisabeth Curle. Elle demanda encore une der-

(1) JEBB, t. II, p. 633-635; *Châteauneuf au roi*, 27 février, dans TEULET, t. IV; *Relation des commissaires*, dans ELLIS et ROBERTSON; SPOTTISWOODE.

nière fois à voir son aumônier, pour recevoir sa bénédiction ; ce fut en vain (1).

Le cortége se mit en marche : en avant le shérif avec ses officiers, ensuite les deux gardiens Paulet et Drury, puis les deux commissaires, et enfin Marie suivie d'André Melvil. Elle était vêtue en reine douairière, mais avec plus de soin et de recherche qu'elle n'avait coutume. Sa coiffure était de linomple blanc brodé de dentelles, avec un voile pareil, rejeté en arrière et tombant jusqu'à terre. Elle portait un manteau de satin noir broché, garni par devant de martre zibeline avec une longue queue et des manches pendantes, et le collet à l'italienne. Le corsage de sa robe était, comme le manteau, de satin noir brodé, noué de soie de couleur, et la jupe de velours cramoisi brun. Une chaîne de boules de senteur avec une croix d'or était suspendue à son cou, et un rosaire à sa ceinture (2). Le crucifix dans une main, et dans l'autre son livre d'heures, Marie Stuart allait au supplice d'un air assuré et le visage serein.

Dans la grande salle du château était dressé l'échafaud, d'environ deux pieds et demi de haut et douze de large. Il était entouré d'une barrière et recouvert d'étoffe noire. Au milieu était posé le billot avec un siége et un coussin pour la reine, et deux autres siéges pour les commissaires. A l'entour étaient rangés les gentilshommes, juges et officiers, au nombre de deux cents ; deux mille cavaliers stationnaient en dehors et dans le voisinage (3). Marie soutint sans faiblir la vue de ce funèbre appareil. Quand elle fut au pied de l'échafaud, Paulet lui offrit le bras pour l'aider à monter : « Merci, » dit-elle, « ce sera la dernière peine que je vous donnerai (4). » Elle s'assit sur le siége qui lui avait été préparé, et les deux comtes se placèrent à côté d'elle. Beale et le shérif se tenaient debout

(1) Ellis, 2e série, t. III, p. 114, et Blackwood, p. 406.

(2) Jebb, t. II, p. 307 et 640 ; Teulet, t. IV, p. 158 et 159.

(3) Jebb, t. II, p. 636, et Teulet, t. IV, p. 157 ; Ellis, 2e série, t. III, p. 113 et suiv.

(4) *Châteauneuf au roi*, 27 février 1587, Teulet, t. IV, p. 171.

de l'autre côté, en face l'exécuteur de la Tour avec son aide, tous deux vêtus de noir (1). Beale lut la sentence d'exécution ; Marie l'écouta sans laisser voir la moindre émotion, et quand Shrewsbury lui dit : « Madame, vous voyez ce que vous avez à faire, » elle répondit simplement : « Faites votre devoir (2). » Elle se signa, et avec « une contenance joyeuse, sa beauté plus apparente que jamais et sa majesté accoutumée, » elle dit d'une voix grave et assurée : « Après avoir été longtemps détenue prisonnière, quoique princesse souveraine, proche parente de votre reine et héritière de cette couronne, j'ai été enfin amenée à la mort, sans que les hommes eussent aucun pouvoir sur moi. Près de finir ma vie, je remercie mon Dieu, qui a permis que je meure pour ma foi, et m'a fourni l'occasion d'en faire publiquement profession et de protester, comme je l'ai toujours fait, que je n'ai jamais recherché ni voulu la mort de la reine d'Angleterre, ni consenti à aucun attentat contre sa personne. Mes ennemis sont parvenus au terme de leurs desseins ; je leur pardonne de grand cœur et à quiconque pourrait m'avoir offensée, comme je demande à tous de me pardonner (3). »

En ce moment le doyen s'avança et se mit à prêcher, ou plutôt à insulter celle qui allait mourir. « Cessez, monsieur le doyen, » lui dit Marie à plusieurs reprises, « cessez de vous fatiguer inutilement. » Pour mettre fin à cette scène, Shrewsbury ordonna au ministre de prier au lieu de prêcher ; et il invita la reine à se joindre à eux. « Milords, » répondit Marie, « si vous voulez prier avec moi je vous en remercie de grand cœur, mais je ne puis prier avec vous : je suis catholique et veux mourir telle. » Le comte de Kent, scandalisé, s'écria qu'il la plaignait d'être adonnée à de si folles superstitions ; que c'était au cœur et non à la main qu'il fallait porter la croix du Christ. A cette interpellation grossière, Marie répondit avec la douceur des martyrs, « qu'il était malaisé de porter un

(1) Jebb, t. II, p. 636.
(2) Jebb, t. II, p. 636, Teulet, t. IV, p. 157.
(3) Jebb, t. II, p. 636 et 637.

tel objet à la main, sans que le cœur fût touché; que rien n'était plus séant à tout chrétien qui allait mourir, que de porter la vraie marque de sa rédemption (1). »

Le doyen commença une prière, mais qui ressemblait à son sermon; tous les assistants se joignirent à lui. Marie s'agenouilla de son côté et récita les psaumes de la pénitence à haute voix, « tellement qu'elle semblait vouloir dominer la voix du doyen; » elle répétait, avec un redoublement de ferveur, les versets les plus appropriés à sa situation. Quand le doyen eut fini, on put entendre plus distinctement, au milieu du recueillement général, chaque parole de la noble victime : elle priait en anglais; ses serviteurs étaient agenouillés autour de l'échafaud. Elle demanda à Dieu, pour elle-même, de lui donner son Saint-Esprit, pour ses ennemis, de leur pardonner. Elle pria tour à tour pour l'Angleterre, pour son fils, pour la reine Élisabeth et pour la pauvre Église affligée; ajoutant qu'elle était une grande pécheresse, indigne d'être entendue, mais qu'elle mettait sa confiance dans la miséricorde de Dieu, et qu'elle espérait, par les mérites du sang de Jésus-Christ, être sauvée et reçue dans son royaume. Ainsi agenouillée, les mains jointes et les yeux levés au ciel, on eût dit, à voir la sérénité qui brillait sur son visage, qu'elle avait déjà quitté la terre. Tous les spectateurs étaient touchés jusqu'aux larmes; elle seule n'était point émue et semblait sourire à la mort (2).

Quand elle eut achevé ses dévotions, elle baisa le crucifix, fit le signe de la croix et dit d'une voix pleine d'onction : « Tout ainsi, mon Dieu, que tes bras furent étendus sur la croix, ainsi reçois-moi entre les bras de ta miséricorde, et étends sur moi ta pitié et me pardonne tous mes péchés. » Elle se releva. Les deux commissaires l'interpellèrent sur les choses secrètes qu'elle pouvait savoir; elle déclara qu'elle ne dirait rien de plus. Alors le bourreau s'approcha pour la « dévêtir » : « Laissez-moi faire, je m'entends à ceci mieux que vous, » dit-elle en souriant; « je

(1) Jebb, t. II, p. 637; Blackwood, p. 406 et 407; Ellis, 2e série, t. III, p. 113 et suiv.

(2) Jebb, t. II, p. 638 et 639; Teulet, t. IV, p. 158 et 159.



n'eus jamais de tels valets de chambre. » Elle commença à ôter les épingles de sa coiffure, puis elle appela Jane Kennedy et Élisabeth Curle, qui priaient au pied de l'échafaud. Mais quand il fallut aider leur maîtresse, les deux pauvres filles ne purent réprimer leurs gémissements. « Ne pleurez pas, » leur dit Marie, « je suis bien heureuse de sortir de ce monde. » Et posant le doigt sur ses lèvres : « Si vous pleurez davantage, je serai obligée de vous renvoyer, car j'ai promis pour vous. » En continuant à se dépouiller, elle détacha de son cou un croix d'or que Jane Kennedy aurait voulu garder : « Laissez-la à cette demoiselle, » dit Marie au bourreau, « elle vous en donnera plus d'argent qu'elle ne vaut ; » mais le bourreau s'en empara au nom de son droit. Quand sa robe eut été enlevée, elle apparut toute vêtue de rouge (1).

La dernière toilette achevée, Marie donna sa bénédiction à ses serviteurs et leur faisant signe de la main : « Adieu, » dit-elle, « adieu jusqu'au revoir. » Elle embrassa ses deux filles ; et, quand Jane Kennedy lui eut bandé les yeux, elle posa résolûment sa tête sur le billot en récitant avec ferveur le verset : *In te domine speravi, non confundar in æternum.* Les exécuteurs à genoux lui demandèrent pardon : « Je pardonne à tous, » répondit-elle. Le comte de Shrewsbury donna le signal, en détournant la tête et en se couvrant le visage. Il y eut un moment d'hésitation : Marie avait engagé ses mains sous son menton ; on dut les lui faire retirer de peur qu'elles ne fussent tranchées. Elle continuait à prier ; comme elle répétait le verset : *in manus tuas, domine, commendo spiritum meum*, la hache s'abattit sur sa tête. Mais soit maladresse, soit que l'émotion qui avait gagné tous les spectateurs eût fait trembler sa main, le bourreau la blessa seulement. L'infortunée victime ne fit pas un mouvement ; on ne l'entendit pas même pousser un sou-

(1) « Son cotillon estoit de velours rouge, et le corps estoit de satin » rouge ; et estant dépouillée jusques à ce cotillon, l'une de ses demoiselles » luy aïant apporté une paire de manches de satin rouge, laquelle elle mist » en ses bras, et ainsy fut exécutée toute en rouge » (TEULET, t. IV, p. 160).

pir : sa souffrance ne fut attestée que par la contraction qu'on remarqua sur son visage après sa mort (1). Quand, par un second coup, l'exécuteur eut séparé la tête, il la saisit pour la soulever; la chevelure se détacha, et la tête alla rouler par terre. On vit alors que Marie était chauve, et que le peu de cheveux qui lui restaient avaient blanchi avant l'âge dans les prisons de son exécrable rivale. Saisissant la tête une seconde fois, le bourreau l'éleva en disant : « Dieu sauve la reine! » « Ainsi périssent tous ses ennemis! » s'écria le doyen de Peterborough. Une seule voix répondit : « *Amen*, *amen!* » C'était celle du fanatique comte de Kent. Shrewsbury et presque tous les assistants pleuraient d'admiration ou de pitié (2).

Les femmes de Marie, toutes baignées de larmes, s'approchèrent pour couvrir le corps de leur maîtresse et lui rendre les derniers devoirs. Son médecin et son chirurgien réclamèrent son cœur pour le porter en France, conformément au désir qu'elle en avait exprimé. Ils furent tous rudement écartés et reconduits dans leurs appartements, où on les enferma. Le sang qui avait coulé sur l'échafaud fut étanché avec soin, de peur que quelque linge n'y fût trempé pour provoquer les amis de la victime à venger sa mort. Comme on enlevait les vêtements, on trouva, caché sous la robe, un petit chien qui avait suivi sa maîtresse sans être aperçu. On voulut le chasser, il alla se blottir près du corps d'où on ne put l'arracher que de force (3).

Les restes de Marie, recouverts d'une étoffe grossière qu'on arracha d'une table de billard, furent transportés dans la

(1) La tête de Marie Stuart fut peinte quelques heures après l'exécution. On remarque cette contraction particulièrement dans les narines qui sont amincies et relevées. La tête repose sur un bassin placé lui-même sur une table recouverte de velours écarlate. Un rouleau de parchemin, qui pend au dessous du bassin, porte cette inscription : *Maria Scotiæ Regina*, 9 fév. 1587, avec la signature du peintre, Amyas Cawood. Cette curieuse peinture, qui se voit à Abbotsford, fut offerte à Walter Scott par un Prussien.

(2) Jebb, t. II, p. 639 et 640; Teulet, t. IV, p. 160 et 161 : Ellis, 2e série, t. III, p. 117, et Blackwood.

(3) Jebb, t. II.



chambre qu'elle avait occupée. Ils furent embaumés « tellement quellement, » et enfermés dans un cercueil de plomb. Les médecins employés à l'opération « déclarèrent que jamais ils n'avaient vu plus beau corps, plus net et de plus saine conformation (1). » Elle n'avait que quarante-quatre ans et deux mois. Le billot, l'échafaud, tout ce qui avait été taché de sang fut brûlé, de peur que ses partisans ne fussent tentés d'en faire des reliques (2).

(1) Jebb, t. II. p. 645 ; Teulet, t. IV, p. 162 et 163 ; Robertson.

(2) Teulet, *Supplément*, p. 347. Il existe plusieurs récits de la mort de Marie Stuart : et d'abord celui qui se trouve dans Jebb (t. II, p. 611-649) ; celui qu'a publié Labanoff dans son volume spécimen (Paris, 1839), celui qu'a donné M. Teulet (t. IV, p. 154-164), la relation officielle des commissaires dans Ellis, une autre relation envoyée par R. W. (Richard Wigmord) à Burleigh, et enfin la lettre de Châteauneuf du 27 février (n. s.). Blackwood a donné aussi d'intéressants détails. Tous ces récits s'accordent à vanter la résignation chrétienne de Marie, sa sérénité, sa piété et sa résolution en face de la mort. C'est à ces différents récits que nous avons puisé pour raconter les détails qui précèdent.

Le plus complet est celui de Jebb : *Mort de la royne d'Escosse*. Il a été généralement attribué à Bourgoin. M. de Chantelauze, qui a étudié la question, ne doute pas qu'il ne soit en effet de lui, ou que du moins il n'en ait fourni toute la substance à l'auteur anonyme qui l'a publié. Mais il paraît que Bourgoin avait rédigé de plus, et sous les yeux de la reine, un journal qui commençait à l'époque de la translation de sa maîtresse à Tixall, qui comprenait tout le procès et se terminait par l'exécution ; seulement, pour ne pas faire double emploi, Bourgoin avait fort abrégé cette dernière partie dans son journal. On lit dans la lettre de Marie au pape Sixte-Quint, du 23 novembre 1586 (Labanoff, t. VI, p. 448 et suiv.) :

« Vous aurés le vray récit de la fasson de ma dernière prise et toutes les
» procédures contre moy et par moy, afin que, entendant la vérité, les ca-
» lomnies que les ennemis de l'Eglise me vouldront imposer, puissent être
» par vous réfutées et la vérité cognue ; et à cest effect ay-je vers vous en-
» voyé ce porteur... »

Il y a tout lieu de croire que le manuscrit de la fin du seizième siècle, qu'a retrouvé M. de Chantelauze, n'est autre que le journal de Bourgoin contenant le récit dont parle Marie Stuart dans sa lettre au pape Sixte-Quint. Il est dit quelque part, dans *La mort de la royne d'Escosse*, que la première partie du mémoire relatant le procès de la reine sera publiée incessamment. Elle ne l'a jamais été ; elle va l'être bientôt sans doute par les soins de M. de Chantelauze. C'est un document d'un haut intérêt qui contient les détails les

Aussitôt après l'exécution, les portes du château de Fotheringay avaient été soigneusement fermées, afin que personne ne pût en sortir jusqu'à ce que les commissaires eussent rédigé la dépêche qui devait annoncer à la cour la fin de la reine d'Écosse. Vers une heure après-midi, un des fils du comte de Shrewsbury, Henri Talbot, fut dépêché à Londres avec le procès-verbal et le récit des principales circonstances qui avaient accompagné l'exécution. Le messager, parti en toute hâte, arriva à Greenwich, vers neuf heures, le lendemain matin. A midi, la nouvelle était répandue; à trois heures, les cloches sonnèrent à toute volée, et des feux de joie furent allumés dans toutes les rues; on alla chez l'ambassadeur de France demander du bois pour le feu qui se faisait dans la sienne (1).

Toutes ces démonstrations n'avaient pu échapper à Élisabeth; Davison affirme d'ailleurs, dans son apologie, qui porte tous les caractères de la vérité, qu'elle apprit la nouvelle la nuit même qui suivit l'exécution (2). Mais elle feignit de ne rien savoir. Ce ne fut qu'au bout de quatre jours qu'elle eut l'air d'apprendre accidentellement, dans une conversation avec une des dames de la cour, l'exécution de Marie. Elle simula le plus grand étonnement, puis s'abandonna à un accès de larmes et d'indignation. Elle nia tout ce qu'elle avait dit et fait, ou prétendit l'avoir oublié, protestant qu'elle avait ordonné à Davison de garder le warrant jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. Elle ne rougit pas d'appeler Dieu à témoin et d'affirmer avec le plus horrible blasphème que, loin d'avoir jamais voulu faire mourir sa bonne sœur d'Écosse, sa ferme résolution avait toujours été de lui conserver la vie. Elle rejeta l'exécution sur Davison et ses ministres, les accusant de l'avoir trompée et de vouloir la mettre en tutelle. Pour faire croire à la sincérité de sa douleur, elle prit le deuil, suspendit de leurs emplois plu-

plus circonstanciés sur le procès de Marie, sur ses interrogatoires et ses réponses, et qui complétera ce qu'on savait déjà de son attitude devant ses juges.

(1) *Châteauneuf au roi*, 27 février 1587, Teulet, t. IV, p. 172 et 173.

(2) *Life of Davison by Nicolas Harris*, p. 268.



sieurs de ses ministres, chassa Burleigh, Leicester, Hatton, et fit jeter Davison à la Tour (1) : elle espérait abuser l'Europe.

Dans cet espoir, la fourbe reine ordonna que les communications fussent interdites avec la France, les courriers arrêtés, les dépêches interceptées, pour avoir le temps de répandre le récit mensonger qu'elle désirait substituer à la vérité (2). Elle envoya chercher Roger, le valet de chambre de Henri III, qu'elle avait refusé jusque-là de recevoir, quoi qu'il se fût présenté six jours de suite au palais. Elle voulut voir Châteauneuf, qui avait été gratuitement insulté; elle lui fit des excuses pour l'affaire de Destrappes, qui « n'était tout entière, » dit-elle, « qu'une effronterie de deux coquins. » Puis, « le prenant par la main, elle l'attira dans un coin de la chambre, et lui dit que, depuis qu'elle ne l'avait vu, il lui était advenu le plus grand malheur et ennui que jamais elle eût éprouvé, qui était la mort de sa cousine germaine, de laquelle elle jura Dieu avec beaucoup de serments qu'elle était innocente;... que quatre de son conseil lui avaient fait là un tour dont elle ne se pouvait apaiser, et que, n'étaient leurs anciens services, elle leur eût fait trancher la tête;... que cette mort-là lui toucherait au cœur toute sa vie, pour plusieurs raisons, mais principalement pour le respect du roi de France, de la reine mère, et de feu le frère du roi qu'elle avait tant aimé. » Et tous les courtisans allèrent saluer l'ambassadeur et « le caresser comme un nouveau venu. » Élisabeth lui offrit pour Henri III ses gens, son argent, ses navires, et l'amitié de quatre princes d'Allemagne pour l'aider contre la Ligue. » Châteauneuf répondit que si elle désirait l'amitié de son maître, « il fallait la vouloir d'effet et non de paroles; car sa conduite témoignait tout le contraire (3). »

Personne en France ne fut dupe, pas plus que l'ambassadeur,

(1) *Châteauneuf au roi*, 27 février, dans Teulet et Wright, t. II, p. 332.

(2) *Châteauneuf au roi*, 27 février, et *Mendoza à Philippe II*, 28 février 1587, *Papiers de Simancas*.

(3) *Châteauneuf au roi*, 13 mai 1587; *Lettre du même à Brulart*, et *Mémoire au roi*, Teulet, t. IV.



de l'hypocrisie d'Élisabeth. La nouvelle de la mort de Marie y avait excité une indignation générale ; les prédicateurs racontaient son martyre, et faisaient de ses derniers moments le tableau le plus émouvant; on écrivit des libelles contre « la bâtarde de Henri VIII, » et des cris de vengeance s'élevèrent de toutes parts (1). Mais Henri III y resta sourd, quoiqu'il sût, comme ses sujets, qu'Élisabeth n'était sincère ni dans ses regrets, ni dans ses démonstrations de bienveillance pour lui (2). Il tenait peu à venger Marie Stuart; peut-être même ne voyait-il pas avec trop de déplaisir un événement qui atteignait son mortel ennemi, le duc de Guise. Il se contenta d'ordonner un service solennel à Notre-Dame « pour sa bien-aimée belle-sœur, la reine d'Écosse, *qu'il avait plu à Dieu d'appeler à lui.* » L'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, prononça l'oraison funèbre (3). Peu de temps après, les relations devinrent aussi intimes que jamais entre la France et l'Angleterre.

Le roi d'Écosse n'était ni plus propre, ni mieux disposé que le roi de France à venger la malheureuse victime d'Élisabeth. Cependant, tout d'abord, il montra plus d'énergie. A la première nouvelle qu'il entendit de la mort de sa mère, il fondit en larmes, et jura qu'il ne laisserait point sans vengeance un acte de despotisme aussi odieux. L'indignation du roi fut partagée par toute l'Écosse, si l'on excepte la faction vendue à l'Angleterre et quelques ministres fanatiques.

(1) M. Chéruel cite d'un manuscrit du seizième siècle la traduction suivante du verset : *Filia Babylonis misera...*

Fille de Babylone, race ingrate et maudite,
Heureux qui te rendra le mal que tu nous fais,
Balançant le salaire à l'égal du mérite,
Et mesurant ta peine à tes propres forfaits.
Heureux qui, de douleur sentant son âme atteinte,
Ira d'entre tes bras tes mignons arracher,
Et de leur sang pollu rendre la terre teinte,
Froissant leurs tendres os encontre le rocher.

(Chéruel, p. 171.)

(2) Voyez sa *Lettre à Châteauneuf*, mai 1587, Teulet, t. IV.

(3) Teulet, t. IV, p. 178 et 179.



Élisabeth usa avec Jacques des mêmes ruses qu'avec Henri III. Elle dépêcha un messager avec une lettre dans laquelle, rejetant toute la faute sur ses ministres, elle jurait de les punir, et promettait au jeune roi de lui tenir lieu de mère et de lui maintenir ses droits à la couronne d'Angleterre. Jacques refusa d'abord de recevoir le messager; mais il envoya une garde pour le protéger contre l'indignation des Écossais (1).

Les borderers, tous les nobles demandaient la guerre à grands cris; un des plus puissants, le comte de Bothwell, refusa de prendre le deuil et dit résolûment au roi, en frappant sa poitrine avec son gantelet, que le vêtement de deuil qui convenait dans cette circonstance, c'était la cotte de mailles (2). Des hostilités partielles s'engagèrent sur les frontières, et les membres du Parlement demandèrent à genoux au jeune roi de venger sa mère : l'affront avait pénétré plus avant dans le cœur du peuple que dans celui du monarque. Jacques fut facilement apaisé : on lui représenta qu'il était l'héritier du trône d'Angleterre, que la guerre pouvait compromettre ses droits; Élisabeth lui envoya des bêtes fauves et des piqueurs, et un présent de 4,000 livres. Trois mois après l'exécution de sa mère, ce triste prince consentit de nouveau à dépendre de la reine d'Angleterre et « à courir sa fortune contre le monde entier (3). »

Élisabeth n'avait pas attendu jusque-là pour oublier les prétendus torts de ses ministres : Burleigh s'était humilié, tous s'étaient reconnus coupables, et étaient rentrés successivement en grâce (4). Il n'y eut d'excepté que Davison; quoiqu'il fût le moins coupable, puisqu'il n'avait fait qu'obéir, c'est lui qu'on choisit pour porter les iniquités de la reine et des ministres. Burleigh, l'homme de toutes les perfidies, se chargea de rédiger l'acte d'accusation. Davison n'avait pris aucune part aux

(1) *Mission de Carey*, p. 13, et TYTLER, t. VII, p. 126.

(2) TYTLER, t. VII, p. 127.

(3) *Randolph à Walsingham*, 7 mai 1587, et *Memorandum*, dans ELLIS, 2e série, t. III, p. 120 et suiv.

(4) STRYPE, t. III, p. 3, et *appendix*, p. 144-146.

persécutions contre Marie Stuart, c'était un crime de plus ; il y mit le comble en déclarant la vérité devant ses juges, au lieu d'innocenter sa maîtresse et de se prosterner comme Burleigh. Ses biens furent confisqués, et lui fut condamné à être emprisonné le reste de ses jours (1).

Quelque temps après, Élisabeth ordonna de transporter en grande pompe le corps de Marie, de Fotheringay dans la cathédrale de Peterborough ; le 31 juillet, on l'enterra dans le chœur de l'église, en face du tombeau de Catherine d'Aragon (2).

Élisabeth fut une comédienne sans égale ; elle fut habile et très-habile, si l'habileté consiste surtout dans le mensonge, l'hypocrisie et la fourberie. On a beaucoup vanté la pénétration de son esprit et la force de son caractère. Elle montra, en effet, dans plusieurs occasions où son orgueil fut froissé et son trône menacé, un langage hautain et les saillies d'un tempérament sans frein ; mais le fond de son caractère était l'irrésolution et une versatilité qui désespérait ses ministres. Sa conduite privée fut sans dignité : elle eut des mignons jusqu'à un âge où de pareils caprices ne sont plus que des ridicules. En somme, Élisabeth offrit le plus étrange assemblage de quelques qualités masculines, alliées à toutes les passions et les petitesses d'une femme futile et sottement vaniteuse. Aussi un de ses ministres disait-il « qu'elle était quelquefois plus qu'un homme, d'autres fois moins qu'une femme (3). » « Le moyen de faire souvent injustice, » dit un écrivain français (4), « est de juger du mérite des conseils par la bonne fortune des événements. » Il semble qu'on pourrait justement appliquer ce mot au règne d'Élisabeth. C'est qu'en effet, sa grandeur dans l'histoire, elle la doit moins à ses talents qu'aux louanges intéressées, moins surtout qu'aux succès qui couronnèrent sa politi-

(1) Robertson, *appendix* ; *Cabala*, p. 229, 232 ; Camden ; *Life of Davison*, *appendix*, p. 235, 236, 260 et 263.

(2) Vingt ans après, Jacques, devenu roi d'Angleterre, fit transporter sa mère à Westminster, et lui fit élever un monument que l'on peut y voir encore aujourd'hui.

(3) Burleigh, *Nugæ antiquæ*, t. I, p. 345.

(4) Balzac, *Socrate chrétien*.

que. Mais ses succès, ils furent l'œuvre de ses ministres plus que la sienne propre, l'œuvre aussi des circonstances qui favorisèrent sa politique aggressive et tracassière.

Laissée sans vengeance par ceux qu'elle touchait de plus près, les rois de France et d'Écosse, la mort de Marie Stuart sembla un instant devoir trouver un vengeur dans le roi d'Espagne. Ce prince avait contre l'Angleterre de graves et nombreux griefs; l'outrage fait à la majesté des rois dans la personne de la reine d'Écosse fit déborder les ressentiments qu'il avait longtemps dissimulés. On sait le sort de son invincible *armada :* les éléments mêmes parurent conspirer en faveur d'Élisabeth. C'était à l'histoire à venger l'infortunée reine d'Écosse, ou tout au moins à lui rendre justice; l'histoire, elle aussi, s'est faite la complice des succès d'Élisabeth. Les passions politiques et religieuses qui s'étaient disputé sa vie se sont disputé sa mémoire; et tel a été le sort de cette princesse, qu'il en est de ses portraits tracés par les historiens comme de ceux dessinés par les peintres : il en est à peine deux qui se ressemblent. Ses défenseurs n'ont vu que les qualités séduisantes par lesquelles Marie surprend la sympathie et commande l'admiration; ses détracteurs, puisant aux sources empoisonnées par la haine et le fanatisme, ont chargé leur tableau de couleurs si noires, que, suivant l'expression d'un historien, ils ont fait, au lieu d'un portrait, une « caricature grimaçante (1). »

Marie Stuart fut, de l'aveu même de ses ennemis, une des princesses les mieux douées et les plus accomplies de son siècle. Aux plus rares dons de l'esprit, aux plus nobles qualités du cœur, elle joignait, pour son malheur, les entraînements d'une nature généreuse et ardente. Quoique finement intelligente, elle était crédule et confiante à l'excès; quoique bonne, elle était emportée; quoique douée d'une rare énergie, elle ne sut point être constante dans ses résolutions. Ses erreurs furent celles de son jugement plus que de son cœur; ses fautes, celles de sa jeunesse et de son inexpérience. Elle se confia sans discernement, et pardonna sans prévoir les suites de sa clémence.

(1) William Tytler, *Enquiry*.

Sa chute et ses malheurs eurent pour cause, non ses fautes, mais les circonstances dans lesquelles elle se trouva placée, l'ambition de quelques-uns de ses sujets, leur turbulence, leur vénalité, le fanatisme des puritains, et par-dessus tout, l'irréconciliable inimitié d'Élisabeth. Servie par des ministres fidèles et dans des circonstances ordinaires, Marie Stuart avait assez de grandes qualités pour fournir un règne prospère et glorieux. Mais contre des difficultés comme celles dont elle fut entourée, l'esprit le plus fertile, le caractère le plus ferme aurait eu peine à lutter avec succès.

L'homme n'est point d'un seul jet : le plus noble a ses petitesses; le plus honnête, un coin de sa conscience qu'il n'oserait montrer; le plus vertueux, quelque passion qu'il craindrait qu'on ne surprît. Il est rare cependant de trouver dans le même caractère les deux extrêmes : l'extrême bassesse et l'extrême grandeur. Aussi bien, on se demande s'il est possible que Marie Stuart fût capable de l'odieux assassinat de Kirk of Field, quand on vient d'assister au dernier acte qui termine son long martyre, quand on a vu tant de douceur mêlée à tant de fermeté, tant de noble simplicité, de pieuse résignation unies à tant de courage. Les plus grands héros que rappelle l'histoire n'ont point vu la mort avec plus de calme et de sérénité; il n'y a que l'innocent fort de sa conscience, le chrétien de son espoir en Dieu, le martyr de sa foi, qui ose ainsi la regarder en face et lui sourire. Non, les criminels ne meurent pas ainsi. Ce n'est pas ainsi que mourra, dans son palais, l'hypocrite Élisabeth, assiégée de terreurs, hantée par des fantômes vengeurs, et poursuivie peut-être par l'ombre de sa royale victime.

APPENDICE

NOTE M.

C'est un fait qui a été suffisamment établi par les textes cités dans notre récit, qu'avant comme pendant les conférences, il y eut entente entre Moray et la reine d'Angleterre pour déshonorer Marie Stuart. Le premier ne pouvait autrement justifier et maintenir son usurpation ; il y allait de son crédit et de celui de ses amis, de leurs biens, et peut-être de la vie de ceux d'entre eux qui étaient le plus impliqués dans le meurtre de Darnley. Élisabeth, de son côté, avait besoin de ce prétexte pour garder sa rivale en prison. Sans ce scandaleux accord il est probable que Moray n'aurait pas osé produire ses prétendues preuves ; car, de tout ce qu'il exhiba, il n'est pas une pièce qui ne soit suspecte et qui puisse supporter la critique.

Moray produisit d'abord le *Livre des articles* ainsi décrit : « Une » collection faite par écrit des présomptions et circonstances d'après » lesquelles il paraissait évident que, de même que Bothwell avait » été le principal meurtrier du roi, de même la reine avait organisé » le meurtre et protégé le meurtrier. » Ce libelle, dont M. Hosack a retrouvé le texte, avait été composé, comme il a déjà été dit ailleurs, pour la circonstance et par les accusateurs eux-mêmes. Il est divisé n cinq parties qui forment un amas monstrueux des accusations les

plus horribles, et dont pas une n'était vérifiée que par la parole des *ruffians* qui les produisaient. C'est un défi éhonté aux faits les plus connus et les mieux avérés : Moray et les siens n'auraient certainement pas osé proférer une seule de ces hideuses calomnies devant un seul Écossais honnête, fût-il indifférent ; mais ils n'avaient d'autres juges de leur véracité que les commissaires d'Élisabeth, qui devaient être muets, qui ne connaissaient point les faits, et dont la plupart étaient plus ou moins compères. Il est inutile de reproduire ici d'aussi grossières inventions ; ce sont celles que répètent depuis trois siècles les historiens qui s'inspirent de Buchanan, l'auteur probable du *Livre des articles*, dont sa *Detection* n'est, d'ailleurs, qu'un autre texte un peu plus développé. C'est à Buchanan, en effet, que les commissaires anglais attribuèrent le *Livre des articles* ; et Camden dit : « qu'ils n'y ajoutèrent que peu de foi, parce que l'auteur était un homme vénal (1) ; » et, sans doute aussi, parce qu'une telle accumulation de crimes allait au delà de ce que pouvaient croire même les plus crédules. Il suffit d'en lire une page pour être édifié : on rejette bien vite avec dégoût de pareils récits, où l'impudence du calomniateur le dispute à l'odieux de la calomnie. Aussi bien, aucun historien n'a osé ni n'oserait s'en autoriser.

Les procès-verbaux des séances ne disent point à quel moment fut montré le *Journal de Moray*, qui prétendait relater jour par jour les aits et gestes de la reine. C'est un autre pamphlet dans le genre du précédent, et, comme lui, composé par les accusateurs pour *éclairer* les commissaires d'Élisabeth : il visait particulièrement à dater les lettres de la cassette.

24 janvier. La reine resta à Glasgow, comme elle fit le 25 et le 26, et eut avec le roi la conférence qu'elle raconte ; et dans ce temps-là, elle écrivit sa longue lettre et d'autres lettres à Bothwell...

29. Elle resta tout le jour à Linlithgow avec le roi, et écrivit de là à Bothwell.

5 février. Elle logea toute la nuit sous l'appartement du roi, dans la chambre où la poudre fut déposée plus tard, et dont Paris, son valet de chambre, reçut la clé.

7. Elle logea et coucha de nouveau dans la même chambre, et de

(1) Camden, p. 144.

là écrivit pendant la nuit la lettre relative au projet de l'abbé d'Holyrood (1). »

Comment Moray et ses complices pouvaient-ils savoir, aux dates indiquées, que Marie écrivait à Bothwell, puisqu'ils ne connurent l'existence des lettres que le 20 juin suivant, d'après leur récit ; et comment pouvaient-ils affirmer qu'elles avaient été écrites tel jour et de tel endroit, puisqu'elles ne portaient de date d'aucune espèce, sauf la seconde qui est datée du 25 janvier?

16 juin. Elle passa à Lochleven, et y resta jusqu'au 2 mai 1568.

« Elle passa à Lochleven » est un euphémisme d'un heureux choix dans la bouche de ceux qui l'y avaient emprisonnée de force. Mais comment, le 16 juin 1567, pouvaient-ils prévoir que Marie resterait à Lochleven jusqu'au 2 mai de l'année suivante? Il est évident que ce journal ne fut fabriqué qu'après coup, pour le besoin de la cause ; et que, par conséquent, il n'a pas plus d'autorité que le *Livre des articles.*

Moray présenta aux commissaires anglais les dépositions de John Hay de Tallo, de John Hepburn de Bolton, de William Powrie et de George Dalgleish ; mais ces dépositions n'étaient que des pièces falsifiées. Il est avéré, par les correspondances et documents contemporains, que ces malheureux avaient accusé Lethington, Morton, Balfour, Argyle, Huntley, et qu'ils avaient absous la reine, quoiqu'on leur eût promis la vie s'ils voulaient la charger. Or, dans leurs confessions montrées aux conférences, il ne restait plus qu'un seul coupable, Bothwell. Elles n'en étaient pas moins certifiées par le clerc de la Justice, John Bellenden, une des créatures de Moray. L'acte même du Parlement

(1) « 24 January. The queene remaynit at Glasgow, lick as she did the 25th
» and the 26th, and hayd the conference with the king wherof she wryttis ;
» and in thys tyme wrayt hyr *bylle* and other letters to Bothwell...
» 29. She remayned all day in Linlithgow with the king, and wrayt from
» thence to Bothwell.
» February 5. She ludged all nycht under the king, in the chalmer quhairin
» the poulder was layd thairefter, and quhairof Paris her chalmer child res-
» savit the key.
» 7. She ludgit and lay all nycht agane in the foresaid chalmer, and from
» thence wrayt, that same nycht, the letter concerning the purpose of the
» abbot of Holyrudhouse » (GOODALL, t. II, p. 247 et 248).



qui prononçait la forfaiture de Bothwell avait été vicié, comme on peut s'en convaincre en comparant la copie présentée aux commissaires anglais avec le registre des Actes du Parlement. Et cependant cette copie aussi était certifiée par le clerc du Registre, James Mackill. Enfin l'acte d'abdication de la reine fut de nouveau produit comme un acte volontaire, quoiqu'il fût notoire que la signature lui avait été extorquée par les menaces et la violence.

Moray produisit ensuite deux témoins, Nelson et Crawford, tous deux au service de Lennox, c'est-à-dire au service des diffamateurs. Ils ne déposèrent ni l'un ni l'autre; ils présentèrent chacun un écrit qu'ils affirmèrent être la vérité. La déposition de Nelson ne contient, en somme, qu'un seul fait qui puisse être mis à la charge de Marie : le lit neuf remplacé par un lit de moindre prix. Il a été fait justice ailleurs de cette fable absurde ; nous avons prouvé que le lit qui fut détruit était un lit très-riche, appartenant à Darnley. Nous pouvons ajouter que le fait, fût-il vrai, ne prouverait rien; car, au dire de Nelson, ce fut avant le 5 février que Marie fit opérer le changement ; or, le 5, Bothwell, comme on peut le voir dans la confession de John Hepburn, parlait de tuer Darnley dans les champs ; ce ne fut que le 7 qu'il songea à faire sauter Kirk of Field.

La déposition de Crawford mérite encore moins de crédit que celle de Nelson. Elle prétend reproduire ce qui se passa à Glasgow entre le roi et la reine; elle n'a d'importance qu'en ce qu'elle semble étayer la première lettre de la cassette, dont elle reproduit plusieurs paragraphes à peu près mot pour mot, à tel point que l'une paraît n'être que la copie de l'autre. Les conversations rapportées dans la lettre de Marie et dans la déposition de Crawford ont passé par trois bouches : celle de la reine, celle de Darnley et celle du témoin, et néanmoins, non-seulement les pensées, mais encore les expressions sont identiques. Que trois témoins aient tous les trois une mémoire assez merveilleuse pour reproduire ainsi les termes d'une longue conversation, c'est un phénomène dont l'expérience de tous les jours montre la difficulté sinon l'impossibilité. Nous avons d'ailleurs une preuve, plus concluante encore, que la lettre et la déposition n'avaient qu'une seule et même origine.

Crawford raconte qu'il avait recueilli par écrit les diverses conversations entre le roi et la reine pour les transmettre à son maître le

comte de Lennox. Si cela est vrai, Lennox devait être renseigné sur tout ce qui s'était passé, à Glasgow, entre son fils et la reine. Et cependant on le surprend, quinze mois après, en quête de l'apprendre, et suggérant à Crawford les principaux points de sa déposition. Le 11 juin 1568, alors qu'il est déjà question des conférences, et que Wood vient d'apporter en Angleterre la traduction écossaise des lettres de la cassette, Lennox écrit à Moray :

Bien qu'il y ait dans les lettres écrites de la main de la reine des preuves suffisantes pour la condamner, il voudrait que ses serviteurs de confiance (Thomas Crawford, Robert Cunningham et John Stuart de Pereven) recherchassent par tous les moyens d'autres preuves, et se missent en devoir d'établir les articles qu'il leur a envoyés.

Ces articles étaient, entre autres :

Comment a parlé Hiegate et ce qu'il a dit à Stirling ; le temps de l'arrivée de la reine à Glasgow ; ceux qui l'accompagnaient ; quel entretien Thomas Crawford eut avec elle, lorsqu'elle arriva à la ville ; combien de temps elle y resta avec le roi ; sa manière et sa conversation avec lui ; si elle envoyait des messages à Édimbourg et par qui, et quelles femmes étaient dans sa chambre et dans sa compagnie en ce moment (1).

Mais ce sont là précisément les points principaux de la déposition de Crawford. Si ce dernier les a recueillis, comme il le dit, pour l'information de son maître, comment se fait-il que ce maître les ignore et charge son serviteur de les rechercher ? Et pourquoi s'adresser à Moray, qui n'était pas en Écosse quand ces faits se passaient ? N'est-il pas évident, après cela, que cette déposition de Crawford, loin d'avoir été recueillie par lui, comme il le dit, lui fut suggérée par Lennox ? et n'est-il pas probable que les éléments en furent fournis par Moray, ou par Wood, qui colportait en ce moment les lettres de la cassette, auxquelles la déposition devait venir en aide ?

Le même Crawford, quatre jours après que tout avait été produit, reparut devant les commissaires anglais avec une nouvelle déposition écrite, « concernant certaines réponses qui lui avaient été faites par

(1) *Hamilton Papers catalogue*, imprimé pour le *Maitland club* et dans miss Strickland, t. V, p. 120, 121.



John Hepburn et John Hay, au moment de leur exécution. » Suivant Crawford, John Hepburn aurait dit sur l'échafaud :

Qu'aucun homme ne fasse mal par le conseil des grands ou de ses maîtres, dans l'espoir qu'ils le sauveront. Car, assurément, je pensais, la nuit où le meurtre fut commis, que quand même il viendrait à être su, personne n'oserait dire que c'était mal, en voyant tant de signatures, et connaissant en cela l'intention de la reine.

Vraies ou fausses, ces paroles ne prouvent guère : le témoignage de Crawford, suspect d'ailleurs, est inacceptable devant le langage des contemporains qui tous s'accordent à dire que les accusés, jusqu'au dernier moment, maintinrent l'innocence de la reine; et quand surtout, dans le long interrogatoire de Hepburn devant ses juges, il ne se trouve pas un seul mot qui incrimine cette princesse.

Pamphlets écrits pour la circonstance par une plume vénale et démentis par les faits avérés, pièces fausses ou falsifiées, témoins pris en flagrant délit de mensonge, voilà ce que put produire Moray pour étayer ses preuves de résistance : le contenu mystérieux de la cassette. Ce contenu se composait de huit lettres que les accusateurs disaient avoir été écrites en français, d'une suite de sonnets et de deux contrats de mariage. Notre intention n'est point d'entrer dans le détail de toutes les absurdités, invraisemblances, contradictions, impossibilités que renferment ces documents : c'est un travail qui a été fait maintes fois. Goodall, William Tytler, Whitaker, Malcolm Laing, Robertson, Hume, Chalmers, Bell, M. Mignet, miss Strickland, M. Wiesener, et en dernier lieu, John Hosack, James F. Meline, et un anonyme J. F. N., ont traité la question avec des développements plus ou moins considérables et à des points de vue différents.

M. Mignet qui, pour appuyer ses jugements sur Marie Stuart, a semé son récit de passages empruntés aux lettres de la cassette, ne pouvait, vu les contestations dont elles ont été l'objet, se dispenser d'en prouver l'authenticité, ou tout au moins d'essayer.

N'ayant pas les originaux, dit-il, il s'agit de savoir : 1° si les copies qui nous restent des lettres sont conformes, quant à leur contenu, aux originaux perdus ou détruits; 2° si ces originaux perdus ou détruits étaient de la main même de Marie Stuart.

Je regrette d'être en désaccord avec un si grand maître dans l'art

d'écrire l'histoire; mais il me semble qu'il n'a établi ni l'un ni l'autre de ces deux points. Quant au premier, il a simplement prouvé que les traductions que nous avons sont conformes à la traduction qui fut montrée secrètement à York aux commissaires d'Élisabeth, et qui fut donnée comme étant les originaux. Était-ce une traduction, était-ce les originaux? qui pourrait le dire? Mais en admettant, avec M. Mignet, que ce fut une traduction, qui nous garantit qu'elle était elle-même conforme aux originaux? Il est certain que les versions latine et française qui nous restent sont misérables, pleines de non-sens et de contre-sens que les historiens, très-souvent, ne se sont pas même donné la peine de relever; qui nous assure que la traduction écossaise avait été faite avec plus de soin? Là, du reste, n'est pas le point important; il gît tout entier dans cette seconde question : « Les lettres ont-elles été écrites par Marie Stuart et étaient-elles de » sa main, lorsqu'on les a trouvées et reproduites? »

M. Mignet répond : « Les témoignages abondent (1). » Ils abondent si peu qu'il n'a guère pu que rajeunir les arguments de Robertson, et qu'il a été obligé d'invoquer quatre ou cinq fois le témoignage de Moray et de ses complices, comme si ce n'était pas quatre ou cinq fois la même preuve, et quatre ou cinq fois une preuve inadmissible? A cette question : les lettres de la cassette sont-elles authentiques? répondre oui, parce que Moray et ses amis l'affirment, c'est répondre par ce qui est en question : à savoir, si Moray et ses amis sont des gens dignes de foi, ou des menteurs et des faussaires. Des menteurs et des faussaires, ils le sont; nous en sommes certains par les autres pièces produites, pour ne parler que de ce seul fait.

« On n'oppose, » dit M. Mignet, « à tant de témoignages que l'assertion vague de leur fabrication. » Nous allons tâcher d'y opposer d'autres arguments, qui ne seront sans doute pas nouveaux; car ce ne sera pas autre chose que l'exposé de la conduite de ceux qui prétendirent avoir trouvé les lettres, le tableau de leurs démentis et de leurs contradictions chaque fois qu'ils en parlèrent. Le lecteur jugera s'il est possible que la vérité, qui est une, prenne ces allures embarrassées et cette variété d'accoutrements.

(1) MIGNET, t. II, *appendix*, p. 429 et 431.

Buchanan, dans sa *Detection*, raconte ainsi la découverte de la cassette :

Au château d'Édimbourg fut laissé par le comte de Bothwell avant sa fuite et réclamé par un de ses serviteurs, George Dalgleish, qui tomba entre les mains de Morton, un petit coffret d'un peu moins d'un pied de long, garni en plusieurs endroits de la lettre romaine F sous une couronne royale, dans lequel étaient contenus certaines lettres et papiers bien connus, qu'*on* affirme sous serment avoir été écrits de la propre main de la reine à Bothwell (1).

C'était seize mois après la prétendue découverte que Buchanan parlait ainsi. Il en avait déjà été question, et pour la première fois un mois auparavant, le 16 septembre 1568, quinze jours avant les conférences d'York. Ce jour-là :

Le noble et puissant prince James, comte de Moray, reçut du comte de Morton une cassette en argent doré avec toutes les lettres, contrats, sonnets et autres écrits qui s'y trouvaient contenus, envoyés par la reine au comte de Bothwell. Cette cassette avait été trouvée et prise sur George Dalgleish, serviteur de Bothwell, le 20 juin 1567. Le comte de Moray donna décharge au comte de Morton, et certifia que ledit comte avait gardé fidèlement la cassette et son contenu sans en rien altérer, augmenter ou diminuer (2).

Comment Moray pouvait-il le savoir? Morton seul avait le droit d'attester pareille chose. Peu importe! la parole de l'un vaut la parole de l'autre. D'après cette attestation de Moray, dès le 20 juin 1567, la cassette devait contenir tout ce qu'on en tira plus tard, Morton n'en ayant altéré le contenu ni en plus ni en moins. C'était, en vérité, pour les lords une trouvaille inappréciable, qui leur fournissait du même coup de quoi couvrir leur révolte, justifier toutes leurs mesures contre la reine, fermer la bouche à ses partisans et assurer le succès de leur entreprise. Et cependant, malgré l'embarras dans lequel ils se trouvaient, ils ne songèrent que longtemps après à en profiter et continuèrent à représenter la reine comme la victime de Bothwell, quoiqu'ils eussent les preuves qu'elle était sa complice.

Le 21 juin, le conseil secret se réunit et délibère; Morton, qui est

(1) ANDERSON, t. II, p. 53.
(2) GOODALL, t. II, p. 90 et 91.

en possession de la cassette depuis la veille, est présent. Il n'est pas dit un mot de sa trouvaille.

Le 26 du même mois, Dalgleish, sur qui a été trouvée la cassette, est interrogé; Morton assiste à l'interrogatoire; il n'est pas fait, qui le croira? la moindre allusion à la précieuse cassette. Ce même jour, 26, le conseil ordonne que Bothwell soit arrêté pour avoir assassiné le roi et « ravi traîtreusement Son Altesse. » Mais sur les huit lettres de la cassette, trois n'ont d'autre objet que de prouver le contraire : c'est-à-dire que Marie s'est concertée avec Bothwell pour simuler un enlèvement.

A la fin de juin, M. de Villeroy arrive de France et demande avec du Croc à voir la prisonnière de Lochleven; on rejette leur demande, mais on ne pense pas à parler de la cassette pour excuser tant de rigueur.

Le 7 juillet, les lords décrètent que ce qui reste de l'argenterie de Marie leur sera remis pour être monnayé; ils ne songent pas à justifier ce pillage par la révélation de leur découverte.

Le 12 juillet, l'ambassadeur anglais arrive à Édimbourg; il trouve les lords décidés à se débarrasser de la reine, mais ne sachant, malgré la découverte de la cassette, comment s'y prendre, et n'alléguant comme motifs de leur conduite que le refus de Marie de poursuivre Bothwell et de se séparer de lui. Le 20, pressés par Throckmorton de se justifier par des raisons meilleures, ils répondent par un récit détaillé des violences de Bothwell contre la reine. Mais ce récit est en contradiction avec les lettres de la cassette.

Le 24, lorsqu'il s'agit d'obtenir de gré ou de force l'abdication de Marie, au lieu de la menacer des lettres de la cassette, Lindsay la menaçe de jeter son corps aux poissons du lac.

Cependant, quoique les rebelles n'eussent pas encore osé faire allusion aux prétendus écrits de la reine, il est certain que c'était un moyen d'accusation qu'ils préparaient en secret, probablement de concert avec Cecil. Une lettre de Robert Melvil à ce ministre semble y faire allusion, et celle que nous avons citée de Silva à Philippe II prouve qu'on parlait en Angleterre, quoiqu'il n'en eût pas encore été question en Écosse, de lettres coupables attribuées à Marie. On se rappelle la réponse d'Élisabeth : « Ce n'est pas vrai, c'est une intrigue de Lethington. »

Lorsque les usurpateurs, après avoir obtenu de force l'abdication de Marie, furent décidés à couronner le prince, ils se hasardèrent enfin à faire allusion à des écrits compromettants de la reine. On va les voir maintenant, après avoir gardé si longtemps le silence sur les lettres de la cassette, n'en parler que pour en faire des descriptions contradictoires ou donner des démentis à leur existence. La première fois qu'il y est fait allusion, c'est dans la lettre de Throckmorton du 25 juillet :.

They mean, dit-il, to charge her with the murder of her husband, wherof, *they say*, they have as apparent proof against her as may be, as well by the testimony of her own hand writting which they have recovered, as also by witnesses (1).

Il est bon de remarquer que Throckmorton laisse aux lords la responsabilité de leur affirmation (*they say*). C'est là le premier argument de M. Mignet en faveur de l'authenticité des lettres.

Le 31 juillet, « l'écrit de la main de Marie, recouvré par les lords, » prend la forme « d'une lettre de plus de trois feuilles de papier. » Ce jour-là, l'ambassadeur de Philippe II à Londres eut avec Moray, qui retournait de France en Écosse, une longue conversation sur les affaires de Marie Stuart. Moray fut comme toujours d'une hypocrisie profonde : il promit de faire tout ce qu'il pourrait pour remettre sa sœur en liberté ; mais il confessa que ce serait très-difficile :

Porque era cierto que la reyna avia sido sabidora de la muerte de su marido, de que el estava muy penado ; y que se avia sabido sin duda por *una* carta de la reyna escripta al Bothuel, de mas de tres pliegos de papel, toda de su propia mano, y *firmada de su nombre*, en la cual escrivia en sustancia, que *no tardase en venir á poner á execucion lo que tenian ordenado*, porque su marido le dezia tantas buenas palabras por engañarla y atraerla á su volundad, que podria ser que le moviese á ello, si no se hazia lo demas con presteza ; y *que ella misma yria á traerle y vendrian á una casa en el camino á donde procuraria se le diese algun bevedizo, y que si esto no pudiese hacerse, le pondria en la casa á donde estava ordenado lo del fuego, para la noche que se avia de casar un criado suyo*, como se hizo ; *y que el se procurasse desembaraçar de su muger apartandose della*, dandole algun *bevida con que*

(1) Keith, t. II.

muriese; pues sabia que ella por él se avia puesto en aventura de perder su honra y reyno, y lo que tenia en Francia, y á Dios, contentandose con su sola persona...; y que lo de la carta le sabia de quien la avia visto y leido (1).

Voilà une description qui ne manque ni de précision, ni de détails horribles; mais ils ne concordent nullement avec la lettre qui fut produite plus tard et qui nous reste. Et pourquoi rien qu'*une* lettre, quand la cassette en contenait huit, deux contrats et des stances ou sonnets? Moray n'a voulu parler que de la plus importante; soit! Mais il dit qu'elle *est signée du nom* de la reine, c'est faux : aucune des huit lettres n'était signée. Cependant la signature dans une lettre est une circonstance aussi importante que facile à vérifier. Et pour ne signaler que les contradictions les plus énormes, il n'est pas question dans la lettre, telle que nous l'avons, « d'une maison où ils s'arrêteront en chemin » (Moray voulait parler de Kirk of Field); il y est dit, au contraire, dans deux passages différents, que la reine emmène Darnley au château de Craigmillar. Puis, « que le feu sera mis à la maison si le poison ne réussit pas; que ce sera la nuit où doit se marier le serviteur de la reine; que Bothwell se débarrasse de sa femme ou la fasse mourir en lui donnant du poison;... » toutes ces atrocités n'existent point dans la lettre produite par les usurpateurs. Comment le témoin qui, après avoir lu, avait renseigné Moray put-il les y voir si elles n'y étaient pas; ou, si elles y étaient, comment ont-elles disparu depuis?

Le 4 décembre 1567, Moray et ses conseillers éprouvèrent le besoin de parler enfin des lettres de la cassette, afin de justifier leur usurpation devant le Parlement qui allait se réunir, et qui devait la sanctionner. Cette fois, il fut question de plusieurs lettres, mais il ne fut parlé ni des contrats, ni des sonnets, ni de la cassette; il ne fût point dit de quelle manière ces lettres avaient été trouvées, dans quel idiome elles étaient écrites; on ne voit pas même, d'après l'acte du conseil, si elles furent examinées; il est problable qu'elles ne furent que mentionnées, car elles sont décrites faussement : « ses diverses lettres écrites et *signées* de sa propre main; divers hir previe lettres

(1) *Archives de Simancas, leg.* 819, *fol.* 61.

writtin *and subscrivit* with hir awin hand... » C'est le second argument de M. Mignet.

Dix jours après, mentionnées de nouveau dans le Parlement, elles furent décrites : « ses lettres écrites *entièrement* de sa propre main ; hir previe letters writtin *halelie* with hir awin hand. » Cette fois elles étaient *entièrement* écrites de sa main, mais la signature avait disparu. C'est le troisième argument de M. Mignet.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que c'est par les lettres de la cassette que les rebelles, dans l'acte du conseil privé du 4 décembre 1568 et dans celui du Parlement du 15, prétendirent expliquer et justifier leurs complots, leur prise d'armes et l'emprisonnement de la reine. C'était d'une effronterie bien digne d'eux. Ils avaient ourdi leurs complots pendant tout le mois de mai précédent; ils avaient levé l'étendard de la révolte le 8 juin; ils avaient emprisonné la reine dans la nuit du 15 au 16 juin, et ce n'était que le 20 du même mois qu'ils affirmaient avoir surpris les lettres de la cassette! Comment, puisqu'ils ne les connaissaient pas, ces lettres auraient-elles pu être l'occasion et la justification de leurs crimes?

On a dit que ceux des partisans de la reine qui assistaient au Parlement ne protestèrent pas contre l'authenticité des lettres, que par conséquent ils la reconnurent. C'est une erreur : Argyle, Huntley et lord Herries protestèrent sur-le-champ (1); et plus tard, trente-cinq nobles, presque tous membres du Parlement, le firent à leur tour dans les termes suivants :

Andg if it bin allegit that hir Majestie's writing, producit in parliament, sould pruife hir Grace culpabill, it may be answerit, that there is na place mentioun maid in it, be the quhilk hir Hienes may be convict, albeit it were hir awin hand writ, *as it is not. And als the samin is devysit be thamselfis in some principal and substancious clausis* (2).

Voici une autre contradiction. Le 15 décembre, Marie, par un acte du Parlement, fut déclarée complice du meurtre de Darnley, à cause des lettres de la cassette; le 20, cinq jours après, par un acte du

(1) *Lord Herries à Marie*, 28 juin 1568, dans Teulet, t. II, p. 233-240, et Goodall, t. II, p. 362 et 363.
(2) Goodall, t. II, p. 360 et 361.

même Parlement, elle fut déclarée, malgré les lettres, victime des violences de Bothwell et par conséquent innocente. Ces deux actes ne peuvent être vrais en même temps. Mais celui du 15 a sa raison d'être dans la nécessité où étaient les rebelles de se disculper ; celui du 20 ne peut avoir été inspiré que par la notoriété du fait.

Les lettres de la cassette ne furent plus mentionnées que l'année suivante. En prévision des conférences où Marie devait être accusée, Moray les envoya en Angleterre par son secrétaire John Wood, pour être soumises à l'avance à l'appréciation des juges, avec cette curieuse note :

Thairfoir sen our servand, M. John Wood, hes the copies of the samin letteris *translatit in our language*, we wold ernestlie desyre that the saidis copies may be considerit be the judges that shall haif the examinatioun and commissioun of the matter ; that they may resolve as this far, in cais the principal agree with the copie, that then we pruif the caus indeed (1).

Tout cela est on ne peut plus suspect. Et d'abord, pourquoi Moray, au lieu de véritables copies des prétendus originaux français, n'envoie-t-il qu'une traduction écossaise? Que signifie ce déguisement? Et pourquoi encore cette tentative de corruption sur ses juges? Il veut qu'ils s'engagent à déclarer bonnes ses preuves, pourvu que a traduction s'accorde avec l'original. Mais la question n'est point là, comme nous l'avons dit : il s'agit de savoir si les prétendus originaux sont tout entiers de la main de Marie, si à cette lettre de plus de trois feuilles de papier il n'a rien été ajouté ; si des commencements ou fins de pages blanches n'ont pas été remplis « de phrases principales et substantielles, » par la main d'un habile faussaire; si quelques-uns de ces écrits, qu'on dit adressés à Bothwell, n'étaient point destinés à d'autres, à Darnley, par exemple. Cette sorte de vérification, Moray se garda bien de la proposer, et jamais elle n'eut lieu, quoiqu'elle pût seule prouver quelque chose.

A l'approche des conférences, le 16 septembre, les lettres furent remises à Moray par Morton qui les avait *religieusement* gardées. La cassette apparaît enfin; c'est un véritable cheval de Troie. Pour Throckmorton elle contenait « le témoignage de la propre écriture

(1) Goodall, t. II, p. 76.

de la reine ; » pour Moray, revenant de France, « une lettre de plus de trois feuilles de papier, écrite et signée de la main de la reine ; » devant le conseil secret, « diverses lettres privées écrites et signées de sa propre main ; » devant le Parlement, « diverses lettres privées écrites entièrement de sa propre main ; » enfin, le 16 septembre, « des lettres missives, des contrats ou obligations de mariage, des sonnets ou ballades amoureuses, et d'autres lettres envoyées par Marie au comte de Bothwell (1). »

Quand les conférences furent ouvertes, Moray refusa d'abord de produire ses preuves; mais, renouvelant sur les juges sa tentative de corruption, il députa Lethington, Buchanan, Wood et Mackill pour montrer clandestinement aux commissaires d'Élisabeth le contenu de la cassette. Lethington et ses compagnons exhibèrent le *bond* du Souper d'Ainslie sans les signatures, avec un warrant de la reine qui permettait de le signer, c'est-à-dire une pièce fausse qui ne reparut plus ; deux contrats de mariage, et deux lettres pour prouver que l'enlèvement avait été concerté (il y en a trois) ; plus une autre lettre, d'où ils inféraient que Marie avait voulu faire périr le roi en excitant une querelle entre lui et l'abbé d'Holyrood ; puis « une longue et horrible lettre, contenant toute la matière, » et enfin diverses ballades, le tout enfermé dans un petit coffret d'argent doré, offert par la reine à Bothwell.

Après avoir donné ces détails, les commissaires, s'adressant à Élisabeth, ajoutaient :

And these men here do constantlie affirme the said letters and other writings, which they produce of her own hand, to be her own hand indeed, and do offer to swear and take their oaths thereupon... In a paper here inclosed we have noted to your Majestie the cheife and special points of the said letters, written, *as they say*, with her own hand, to the intent it may please your Majestie to consider of them, and so to judge whether the same be sufficient to convince her of the detestable crime of the murder of her husband, which, in our opinions and conscience, *if the said letters be written with her own hand*, is verie hard to be avoided (2).

(1) Goodall, t. II, p. 90.
(2) *Idem*, t. II. p. 139-143.

C'est là le quatrième argument de M. Mignet.

Les commissaires avaient raison : *si ces lettres étaient écrites de la main de Marie, comme le disaient* Lethington et ses collègues, il était difficile de nier qu'elle fût coupable du meurtre de son mari. Mais étaient-elles écrites de sa main? Les commissaires anglais ne pouvaient rien en savoir; car ce qu'on leur montra, ce ne fut pas les originaux, qui seuls pouvaient aider à trancher la question, ce ne fut pas même des copies de ces originaux : ce fut une traduction écossaise. Et ce qui est bien plus étrange, c'est qu'ils parlent de la version écossaise, soumise à leur inspection, comme si on la leur eût donnée pour l'original, et s'ils l'eussent prise pour tel :

There was also a contract shewed unto us *of the queen's own hand*... It appeared also unto us by two letters *of her own hand*... They inferred upon a letter *of her own hand*...

En tête des extraits qu'ils envoyèrent à Élisabeth, on lit :

The special words in the queen of Scots letters, written *with her own hand.*

Ce déguisement ne peut s'expliquer que par la crainte qu'inspirait à Moray l'examen des prétendus originaux. M. Laing déclare que si l'on agit ainsi, c'est que les commissaires d'Élisabeth n'entendaient pas le français. Alors, comment purent-ils comparer les originaux, qui étaient, dit-on, en français, avec les versions écossaise ou anglaise?

Cette exhibition secrète ne pouvait suffire à Élisabeth ; elle exigea que les lettres fussent produites publiquement. Moray, après avoir reçu la promesse formelle que Marie ne serait pas restaurée, se décida à montrer la cassette et les prétendus originaux qu'elle recélait. Cette production eut lieu les 7 et 8 décembre. Le 7, Moray, après avoir hésité de nouveau et s'être consulté avec ses collègues, tira de la cassette d'abord deux contrats de mariage, dont l'un était censé écrit de la main de la reine, et l'autre de la main de Huntley ; ensuite il produisit une copie du jugement de Bothwell, et la sentence qui prononçait son divorce d'avec sa femme Jane Gordon ; enfin, deux lettres qui devaient « prouver non-seulement la haine de la reine pour le roi son mari, mais son amour désordonné pour Bothwell (1). » Ce sont

(1) Hosack, *Mary queen of Scots and her accusers, appendix*, p. 549-552.

les deux premières lettres de la cassette ; elles furent données comme ayant été écrites par la reine, pendant qu'elle était à Glasgow auprès de Darnley (1). Le lendemain 8 décembre, la production des preuves continua. Le journal des séances s'exprime ainsi :

And so therupon they produced seven several wrytings wrytten in french, in the lyke roman hand, as other her letters which were shewed yesternight, and *avowed by them* to be wrytten by the said quene. Which seven wrytings being copied were read in french, and a due collation made therof as neere as could be by reading and inspection, and made to accord with the originals, which the said Erle of Murray required to be redelivered, and did therupon deliver the copies being collationed (2).

Le lendemain, nous trouvons les commissaires d'Élisabeth :

Occupied in perusing and reading certain lettres and sonnets wrytten in french, being duly *translated into english*, and other wrytings also exhibited yesterday to them by the Erle of Murray and his collegues (3).

Voilà les prétendus originaux apparaissant enfin pour la première fois, et pour quelques instants seulement. Mais quelle vérification ! On se contente, comme l'avait demandé Moray, de faire accorder la traduction avec les originaux, et l'on n'examine point si ces originaux sont, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, de la main de la reine, et personne ne réclame contre l'empressement de Moray à les faire disparaître : les commissaires d'Élisabeth trouvent que c'est assez d'étudier la question dans la traduction anglaise qui leur a été laissée.

Élisabeth, comme si elle eût senti le faible de cette première exhibition, en voulut une seconde. Elle adjoignit à ses commissaires six des principaux membres de la noblesse. On leur fit à tous promettre

(1) L'ordre dans lequel les lettres ont été imprimées dans les différentes éditions de la *Detection* n'est pas toujours le même. Celle qui est indiquée ordinairement comme la première de la série, se trouve la seconde dans l'édition anglaise. La troisième dans cette dernière n'est que la huitième dans l'édition française.

(2) Goodall, t. II, p. 235.

(3) *Idem*, t. II, p. 239.

préalablement qu'ils garderaient le secret sur ce qu'ils auraient vu, et ne feraient connaître en rien l'opinion qu'ils en auraient conçue. Après cette précaution, le 14 décembre :

There were produced sundry letters, written in french, *supposed* to be written by the quene of Scotts own hand to the Erle of Bothwell; and therwith also one long sonnet; and a promise of mariage in the name of the said quene with the said Erle Bothwell. Of which letters the originals, *supposed* to be written with the quene of Scotts own hand, were then also presently produced and perused; and being read were duly confered and compared, for the manner of writing and fashion of orthography, with sundry other lettres long since heretofore written, and sent by the said quene of Scotts to the quene's Majesty, And next after these was produced and read a declaration of the Erle Morton of the manner of the finding of the said lettres, as the same was exhibited upon his oath the 9th of december; in collation wherof no difference was found (1).

Cette fois du moins les prétendus originaux furent comparés avec des lettres de Marie, *écrites depuis longtemps à la reine d'Angleterre.* « Et dans la comparaison aucune différence ne fut trouvée. » C'est un des arguments de M. Mignet, et c'est l'unique témoignage qu'on puisse invoquer en faveur des mystérieux originaux; encore ce membre de phrase est-il si étrangement placé, qu'il semble se rapporter à toute autre chose qu'à la comparaison des lettres. Il est bon d'ajouter que le procès-verbal de cette séance, ainsi que beaucoup d'autres pages de ces débats, est altéré et interligné de la main de Cecil. Quoi qu'il en soit, l'argument est plus spécieux que réellement probant; car il n'est pas douteux qu'une partie des lettres produites étaient réellement de la main de Marie; que quelques-unes, comme on le verra tout à l'heure, avaient dû être adressées à Darnley; et que ce qui avait pu être ajouté l'avait été sans doute assez habilement pour faire illusion à des juges aussi disposés à fermer les yeux, ou du moins à ne pas contredire, que l'étaient les commissaires d'Élisabeth. Il ne paraît pas, du reste, qu'ils attachassent une très-grande importance aux pièces qu'on leur montrait, car on lit dans le procès-verbal de la séance suivante :

(1) GOODALL, t. II, p. 256.

And it is to be noted that, at the time of the producing, shewing and reading of all these foresaid writings, there was no special choyse nor regard had to the order of the producing therof, but the whole writings lying altogether upon the counsel table, the same were one after another shewed *rather by hap*, as the same did ly upon the table, than with any choyse made, as by the nature therof, *if time had so serve*, might have been (1).

Quoique le secret eût été recomandé aux commissaires, et que le registre des séances ne dise rien de l'opinion qu'ils purent exprimer entre eux, on sait par d'autres témoignages qu'ils n'ajoutèrent que peu de foi aux documents qui leur avaient été montrés. Jamais ils ne prirent sur eux d'en affirmer l'authenticité; ils rejetèrent toujours avec le plus grand soin la responsabilité de cette affirmation sur Moray et ses collègues.

If the said letters be written with her own hand (2)... They produced seven several writings... *avowed* by them to be written by the quene (3)... There were produced sundry letters written in french, *supposed* to be written by the quene of Scots' own hande (4).

M. Mignet invoque en faveur de l'authenticité des lettres le témoignage de Norfolk. Il paraît qu'en effet, après avoir vu les lettres en dialecte écossais, que les délégués de Moray leur avaient montrées secrètement à York et données pour les originaux, les commissaires anglais inclinèrent, dans le premier moment de surprise, à penser que ces lettres étaient authentiques; mais ils ne tardèrent pas à concevoir des soupçons. On en a pour preuve la lettre qu'ils écrivirent à Élisabeth après la séance. Ils s'y étaient exprimés d'abord avec quelque sévérité; mais avant de l'expédier, ils raturèrent les passages qui trahissaient leur première impression, pour laisser aux Écossais seuls toute la responsabilité de leur accusation. C'est évidemment que des scrupules leur étaient survenus, sans qu'on sache ce qui les leur avait inspirés (5). Mais il ne s'agit que de Norfolk; c'est de lui seul que parle M. Mignet.

(1) Goodall, t. II, p. 258 et 259.
(2) *Idem*, t. II, p. 143.
(3) *Idem*, t. II, p. 235.
(4) *Idem*, t. II, p. 256.
(5) Cette lettre, dont l'original existe encore au *British Museum*, a été pu-

S'il est vrai qu'après avoir vu la version écossaise, qui ne prouvait rien, le duc écrivit à Leicester, Pembroke et Cecil : « Si le fait est trouvé par vous aussi détestable et manifeste que, pour autant que nous pouvons en juger, il nous semble à nous ici... (1) ; » s'il est vrai qu'il confia à Banister, « qu'après l'examen de l'affaire du meurtre, il parut que la reine d'Écosse était coupable et complice du meurtre de lord Darnley, son feu mari : d'où, » ajoute Banister, « je pensai vraiment que sa Grâce ne voudrait jamais se marier avec elle... (2) ; » s'il est vrai encore que, lorsque Élisabeth lui demanda s'il n'épouserait pas la reine d'Écosse, il répondit : « que jamais il n'épouserait une femme dont le mari ne pouvait dormir en sécurité sur son oreiller (3) ; » il n'est pas moins vrai que, plus tard, le même duc déclara devant ses juges, « que Lethington lui avait dit à York qu'il était venu là non pour attaquer la reine d'Écosse, mais pour prendre son parti ; ce qui lui avait fait penser qu'elle n'était pas coupable des crimes qu'on lui reprochait (4). » Et, quoi qu'il eût pu dire après la première exhibition à York des preuves de Moray, il fut tellement convaincu qu'il pouvait dormir en sûreté sur son oreiller avec la reine d'Écosse, qu'il voulut à tout prix l'épouser.

Sussex, qui ne peut être suspect, car il désirait, lui aussi, que Marie pût être diffamée, et qui avait vu à York, comme Norfolk, les lettres de la cassette, était si peu convaincu de leur authenticité, qu'il écrivait confidentiellement à Cecil :

This matter must at lengh take end, ether by fynding the S. quene

bliée par M. Hosack telle qu'elle fut écrite (voir *Préface*, p. XI et suiv., et *appendix* A). Les ratures ont pu être lues, et le texte primitif rétabli.

(1) « If the facte shall be thowgt as detestable and manifest to you, as, » for owght we can perceave, yt seemthe here to us... » (GOODALL, t. II).

(2) « That upon examynation of the matter of the murder, it did appear that » the queen of Scots was guiltie and privie to the murder of the lord Darnley, hir late husband : whereby I verilie thought his Grace would never » join in mariage with her... » (MURDIN, p. 134.)

(3) « That woman shall never be my wife... whose husband cannot sleep » in security in his pillow » (HAYNES, p. 574).

(4) « Lethington then told him that he came thither not against the queen » of Scots, but for her part; and so moved this examinate to think that the » queen was not guilty of the crimes objected » (MURDIN).

gyltie of the crymes that be objected against her. or by some manner of composition, with a shew of saving her honor. The first, I thinke, will hardly be attempted for two causes : the one for that, if her adverse partie accuse her of the murther by producying of her letters, she will deny them, and accuse the most of them of manifeste consent to the murther, hardely to be denyed ; *so as upon the tryal on bothe sydes, her proofs will judicially fall beste owte,* as it is thought...

Et plus loin il ajoute :

Of the two ends before written, I thinke the fyrste to be beste in all respects, if Murray will produce suche matter as the quene's Majestie may, by vertue of her superiority over Scotland, find judicially the Scottish quene gyltie of the murther of her husband, and therewith detain her in England... If thys will not falle owte sufficiently, (*as y dowte it will not*), to determine judicially, if she denye her letters, then surelie I thinke it best to procede by composition (1).

Sussex, on le voit, était persuadé que les lettres de la cassette ne pouvaient supporter une épreuve judiciaire ; aurait-il parlé ainsi s'il avait cru à leur authenticité.

On sait, par beaucoup de témoignages contemporains, que les commissaires anglais en général ne crurent pas aux documents produits contre Marie. Camden dit qu'ils demandèrent à Moray de soutenir ses accusations par des preuves meilleures :

Quandoquidem quæcumque hactenus prolata testibus non essent munita, sed suspectæ fidei litteralis ; et Ledingtonius clam innuisset se sæpius reginæ caracteres ementitum esse (2).

Une relation, envoyée de l'ambassade d'Espagne, précise ainsi l'opinion de chacun des commissaires :

Por parte del Regente Jaymes se mostraron algunas provanças contra su hermana, aunque parecian no ser autenticas y de poco momento ; pero quatro de los juezes las admitian, que eran Leicester, Bacon, Cecil y Sadler. Y el Bacon hizó un largo razonamiento,

(1) Lodge, t. II, p. 1-6.
(2) Camden, p. 143 et 144.

como invectiva contra la reina de Escocia... Y los señores estuvieron callando, pero al juzgar respondieron que no eran bastantes aquellas provanças, ni ellos juezes de tal hecho (1).

Dans une lettre postérieure, don Guérau de Espès écrivait à Philippe II :

He avisado á V. M. de cuan cruelmente se havia portada esta serenissima reyna con la de Escocia, y como en la causa criminal contra ella procedia con tanto rigor, y queria atraer á los señores deste reyno á alguna perversa judicatura, en lo cual ellos han mostrado algun valor en resistir ó templar el furor de su señora, y contrastar un poco á la furia terrible con que el secretario Cecil queria echar á perder esta señora (2).

Fénelon parlant des preuves de Moray, les traite

D'arguments assez légers et fort impertinents. Et parce que dans la vérification desdites lettres, dit-il ailleurs, gist principallement l'intention de ceulx qui font partie à ladite dame, ils sont après à chercher par quel moyen ils pourront montrer qu'elles ne sont ni fausses ni controuvées (3).

Le commandeur Petrucci écrivait à Cosme Ier :

Da tutti fu conosciuto senza dubio alguno che ella era innocentissima, et che li accusatori eran colpevoli di questo delitto (4).

L'évêque de Ross disait hardiment dans son livre de *L'innocence de Marie* :

For the nobles of England, that were appointed to heare and examine all suche matters as the rebels should lay against the queen, have not only found the said queen innocent and guiltless of the death of her husband, but do withal fully understand that her accusers were the very contrivers, devisers, practitioners and workers of the said murder (5).

(1) *Archives de Simancas, leg.* 820, *fol.* 122.
(2) 1er janvier 1569, *Archives de Simancas, leg.* 821, *fol.* 1 et 2.
(3) *Correspond.*, t. I, p. 20.
(4) Labanoff, t. VII, p. 147.
(5) Anderson, t. II, p. 80.

La comtesse de Lennox, dont le témoignage ne peut être suspect, écrivait à Cecil, le 8 septembre 1570 :

Divers persons in this realm doth yet doubt, and a number doth credit that she, since her coming thither, is found clear and not to be culpabill of that fact (le meurtre de Darnley) (1).

Ce qui prouve encore mieux que tous ces témoignages, qu'après les conférences, les nobles en Angleterre ne croyaient plus à la culpabilité de Marie Stuart, c'est la faveur qu'ils lui accordèrent, le nombre chaque jour croissant de ses partisans, leurs efforts pour la marier avec le duc de Norfolk et la faire déclarer l'héritière de la couronne.

Pour conclure, il ne sera pas inutile de rechercher ce qu'Élisabeth elle-même pensait des lettres de la cassette. Camden dit :

Epistolis verò et carminibus, cum nomina, subscriptiones, notatio temporis deessent, et ubique plures sunt falsiarii qui aliorum caracteres tam scité assimilare et exprimere norunt, ut veri ab ementitis non internoscantur, Elisabethe vix fidem adhibuit, licet æmulatio, quæ illum sexum transverissimum agit, intercesserit, satisque habuit quod ex accusationibus aliquid probri Scotorum reginæ adhæreret (2).

Fénelon, cité par Carte, dit qu'Élisabeth ne crut à rien de ce qui avait été allégué contre la reine d'Écosse (3).

Nous avons mieux que la parole de Fénelon, nous avons celle d'Élisabeth elle-même. On a déjà vu ce qu'elle répondit quand l'ambassadeur d'Espagne lui parla de ces lettres :

Dixome, écrit Silva, *que no era verdad*, aunque Ledington avia tratado esto, y que si ella le viese, le diria algunas palabras que no le harian buen gusto (4).

Ce témoignage cité pour la première fois, est d'une importance décisive dans le débat, si on le rapproche de ces paroles de Marie :

Thair are divers in Scotland, baith men and women, that counter-

(1) *State papers office* : *Queen of Scott's papers*, t. V.
(2) *Annales*, p. 145.
(3) *Dépèche de Fénelon*, du 20 janvier 1569, citée par Carte, t. III, p. 477.
(4) 21 juillet 1567, *Archives de Simancas*, *leg.* 819, *fol.* 42.

feit my hand writing and write the like manner of writing quhilk I use, aswell as myself, and principalie sic as in cumpanie with thamselfis (1);

et de ce passage de Camden :

— Ledingtonius clam innuisset se sæpius reginæ caracteres ementitum esse.

Ce témoignage, disons-nous, ne laisse aucun doute que c'était Lethington qui avait arrangé ou fabriqué les fameuses lettres de la cassette.

Ce qui est peut-être encore plus décisif que les paroles d'Élisabeth, c'est sa conduite et celle de Moray, c'est-à-dire leur refus obstiné, quand Marie les réclame opiniâtrément, de livrer non-seulement les originaux des lettres, mais de simples copies. Ce refus imprime aux preuves de Moray une tache indélébile : on ne se donne pas tort quand on peut avoir raison.

Il nous reste à examiner quelques-uns des arguments de M. Mignet en faveur de l'authenticité des lettres. Le seul qui semble avoir quelque force est la déclaration des commissaires anglais, « que dans la comparaison des lettres de la cassette avec d'autres lettres de Marie il ne fut trouvé aucune différence. » Toutefois, cette déclaration n'a point l'importance qu'on pourrait croire ; car il est à peu près certain que plusieurs des lettres produites étaient, en effet, de la main de Marie.

Le traducteur de la version française de la *Detection* dit, dans sa préface, que « les epistres mises sur la fin avoient été escrites par la » Royne partie en françois, partie en escossois. » Et ce qui semble confirmer le dire de ce traducteur anonyme, c'est qu'on a retrouvé des copies françaises du temps de trois des lettres, tandis que des cinq autres on n'a pu découvrir que des copies anglaises ou écossaises. Il est très-probable que ces dernières avaient été fabriquées en tout ou du moins en partie. Quant aux trois autres, elles étaient certainement de la reine ; mais, comme on va le voir, elles n'avaient pu être adressées qu'à Darnley.

La huitième de la série qui est la troisième dans l'édition anglaise

(1) Labanoff, t. II, p. 203.

de la *Detection* et dont M. Hosack vient de retrouver une copie française du temps, est une sorte d'élégie sentimentale, qui n'aurait pu que faire sourire un homme grossier comme Bothwell. On y lit le passage suivant (Marie envoie avec la lettre une bague qui est très-longuement décrite) :

Resents-la (reçois-la ?) donc, mon seul bien, en aussi bonne part comme avecques extreme joie *j'ay fait vostre mariage, qui jusques à celuy de nos corps en public* ne sortira de mon sein, comme merque de tout ce que j'ay ou espère ni désire de félicité en ce monde. Or craignant, mon cœur, de vous ennuyer autant à lire que je me plaise d'escrir, je finiray après vous avoir baisé les mains d'aussi grande affection que je prie Dieu (ô le seul soutien de ma vie), vous la donner longue et heureuse, et à moy votre bonne grace comme le seul bien que je désire et à quoy je tends (1).

Il y a, dans les mots que nous avons soulignés, une allusion évidente à un mariage secret, précédant le mariage public. Or, cette circonstance applicable à Darnley, comme on l'a vu, ne l'est point à Bothwell.

La troisième et la quatrième, plus évidemment encore, ne peuvent se rapporter qu'à Darnley. Elles sont censées écrites de Kirk of Field, pendant les deux nuits que Marie y coucha, c'est-à-dire les 5 et 7 février (2). Bothwell vient de la quitter ; il est à quelques pas dans son logis à Holyrood ; elle va le revoir le lendemain, et cependant :

Estant couchée, dit Paris — suscité comme témoin par Moray — ne dormoit point toute la nuit, ains écrivoit ses lettres à M. de Boduel, et les envoya par le dict Paris au dict sieur de Boduel environ l'onze ou douze heure de nuit.

Ce devait être à coup sûr des lettres fort pressées et fort intéressantes. Pour les rendre vraisemblables, on représente Marie tourmentée par la jalousie, se défiant de l'amour de Bothwell, s'humiliant devant lui, comme si au contraire Bothwell n'aurait pas dû, loin de chercher querelle à la reine, se montrer des plus humbles et des plus

(1) Hosack, p. 218.

(2) Ces lettres ne portant aucune date, ni de temps ni de lieu, il est impossible de rien affirmer à ce sujet.

soumis pour arriver plus sûrement à ses fins. Voici la lettre indiquée dans la série comme la quatrième. Une copie de l'original français est encore conservée à Londres au *State papers office* :

Mon cœur, hélas ! fault-il que la follie d'une famme dont vous connoissés assés l'ingratitude vers moy soit cause de vous donner displésir, veu que je n'eusse sceu y remédier sans le sçavoir : et despuis que m'en suis apersue, je ne vous l'ay peu dire pour scavoir comment je me gourvernerois, car en cela ni autre chose je ne veulx entreprendre de rien fayre sans en sçavoir vostre volontay, laquelle je vous suplie me fayre entandre, car je la suivray toute ma vie plus volontiers que vous ne me la déclarerés ; et si vous ne me mandés ce soir ce que vollés que j'en faisse, je m'en déferay, au hazard de la fayre entreprendre ce qui pourroit nuire à ce à quoy nous tendons tous deux ; et quant elle sera mariée, je vous suplie, donnés-m'en une ou j'en prandray telles de quoy vous contanterés quant à leur condition, mays de leur langue ou fidélité vers vous je ne vous en respondray. Je vous suplie qu'une opinion sur aultrui ne nuise en votre endroit à ma constance. Soupsonnés-moi, mays quant je vous en veulx rendre hors de doute et m'esclersir ne le refusés, ma chére vie, et permettés que je vous face preuve par mon obéissance de ma fidélité et constance et subjection volontaire, que je prands pour le plus agréable bien que je scaurois rescevoir, si vous le voullés accepter ; et n'en faytes la cérémonie, car vous ne me scauriés davantage outrasger ou donner mortel ennuy.

Cette lettre, il est évident, ne peut se rapporter qu'à une des nombreuses querelles qui troublaient le ménage de Marie et de Darnley : on sait que ce malheureux prince se plaignait sans cesse des femmes de la reine, jusqu'à lui reprocher son trop de confiance dans les comtesses de Mar, de Moray et d'Argyle. Mais en quoi peut-elle se rapporter à Bothwell ? Quelle serait cette femme dont il est censé se plaindre ? M. Mignet nomme lady Reres. C'est une conjecture inadmissible : lady Reres était, d'après Buchanan, toute dévouée à Bothwell ; et ce n'est pas d'elle que Marie pouvait dire « quand elle sera mariée. » D'ailleurs, ceux qui exhibèrent la lettre dirent qu'il était question de Marguerite Carwood. Eh bien, il n'est évidemment pas plus question de l'une que de l'autre. Ce n'est pas de Marguerite Carwood, une de ses plus fidèles servantes, que Marie aurait dit :

« dont vous connaissez assez l'ingratitude vers moi ; » ni « qu'elle s'en débarrassera. » Tout cela n'est que fiction.

Nous citerons encore l'autre lettre (la troisième), qu'on dit écrite dans les mêmes circonstances que la précédente, et dont le texte, donné par Whitaker (1), paraît être une copie de l'original français. Celle-là, d'après les commentaires des accusateurs de Marie, contient un affreux complot.

J'ay veillé plus tard là-haut que je n'eusse fait, si ce n'eust esté pour tirer ce que ce porteur vous dira : que je trouve la plus belle commodité pour excuser vostre affaire qui se pourroit présenter. Je ay promis que je luy meneray demain cestuy-là. Vous, aïez-en soin, si la chose vous semble commode.

Tout ce premier paragraphe semble être un hors-d'œuvre, et n'a aucune relation avec ce qui suit ; la lettre pouvait bien primitivement ne commencer qu'avec le paragraphe suivant.

Maintenant j'ai violé l'accord, car vous aviez deffendu que je n'escrivisse ou que je n'envoyasse par devers vous ; néantmoins je ne l'ay faict pour vous offenser. Et si vous sçaviez en quelle crainte je suis à présent, vous n'auriez point tant de soupçons contraires en vostre esprit ; lesquels toutesfois je supporte et pren en bonne part, comme provenans de la chose que je désire le plus de toutes celles qui sont soubs le ciel, et que je poursuy avec extrême diligence, à sçavoir vostre amitié, dont tant de debvoirs que je fay me rendent certaine et assurée. Quant à moy, je n'en désespéreray jamais, et vous prie que suivant vos promesses vous me faciez entendre vostre affection : autrement j'estimeray que cela se faict pour mon malheureux destin, et par la faveur des astres envers *celles* (2) qui toutesfois n'ont une tierce partie de loyauté et volonté que j'ay de vous obéir ; si elles, comme si j'estoye une seconde amye de Jason, malgré moy, occupent le premier lieu de faveur : ce que je ne dy pour vous acomparer à cet homme en l'infélicité qu'il avoit, ni moy avec une femme toute esloignée de miséricorde comme estoit celle-là ; combien que vous me contraignez estre en aucune partie semblable à elle, en toutes les choses qui vous concernent, ou qui vous peuvent garder et

(1) Whitaker, t. II. p. 235.

(1) La version écossaise porte *her*, le singulier, pour indiquer la femme de Bothwell dont on voulait faire croire que Marie était follement jalouse.

conserver à celle à laquelle seule vous estes entièrement de droict; *car je vous puis m'attribuer comme mien, qui vous ay acquis seule loyaument*, en vous aimant aussi uniquement comme je fay et feray tant que je vivray, me rendant assurée contre les travaux et dangers qui en pourront advenir. *Et pour tous ces maux desquels m'avez été la cause*, rendez-moy ceste faveur que vous avez souvenance du lieu qui est prochain d'icy. Je ne vous demande pas que vous me teniez promesse demain; ains que nous nous assemblions, et que n'adjoustiez point de foy aux suspicions, sinon l'expérience faicte. Je ne demande autre chose à Dieu fors qu'entendiez ce que j'ay en l'esprit qui est vostre, et qu'il vous garantisse de tout mal, au moins pendant que je seray en vie, laquelle je ne tiens point chère, sinon en tant que moy et elle vous sommes agréables. Je m'en vay coucher, et vous dy a Dieu. Faites-moy certaine de bon matin de votre portement; car je seray en peine jusques à ce que je l'entende (1). *Comme l'oyseau eschappé de la cage ou la tourtre qui est sans compagne, ainsy je demeureray seule pour pleurer votre absence, quelque briève qu'elle puisse estre.* Ceste lettre fera volontiers ce que je ne pourray fayre moy-mesmes, si d'advanture, comme je crains, vous ne dormez desjà. Je n'ay osé écrire en présence de Joseph, Sébastian et Joachim, qui ne faisaient que de partir quand j'ay commencé à escrire ces choses.

Qu'on retranche le premier paragraphe et les dernières phrases, ou tout au moins la dernière, dont le ton et le sens semblent complétement étrangers au sens général, il reste, quoique nous n'ayons probablement qu'une copie altérée, une lettre charmante que gâte seule la comparaison prétentieuse de Jason et de Médée, une plainte affectueuse et dévouée, qui ne peut s'adresser qu'à Darnley à l'occasion des femmes dont il préférait la société à celle de la reine, On sait qu'il n'attendit pas longtemps après son mariage, pour sacrifier son épouse à des passions vulgaires. Mais en quoi cette lettre peut-elle convenir à Bothwell? Comment la comparaison de Médée et de Jason pourrait-elle s'appliquer à Marie et à lui? ils n'étaient point mariés. Comment Marie pourrait-elle dire de Bothwell qu'il est *sien*, et qu'elle

(1) Il a été introduit dans la version écossaise: *Mak gud watch, gif the bird... Faites bonne garde, si l'oiseau échappe...* Cette altération a eu pour but, sans aucun doute, de donner à la phrase un sens coupable qu'elle n'avait point originairement.

l'a *acquis loyaument?* Comment ces paroles : « *en récompense de tous les maux dont vous avez été cause pour moi*, » pourraient-elles se rapporter à Bothwell? Jusque-là Bothwell ne lui avait rendu que des services, et ne lui avait causé aucun désagrément ; il ne peut être question que du mariage avec Darnley, qui avait été, en effet, pour Marie une source des plus grands ennuis et de graves troubles dans son royaume. Aussi ne fut-ce qu'après avoir altéré cette lettre dans la version écossaise, qu'après avoir mis *celle* à la place de *celles* au pluriel, qu'après avoir ajouté : *faites bonne garde*, *si l'oiseau échappe de sa cage*... et peut-être le commencement et la fin, que les accusateurs de Marie osèrent la produire devant les commissaires anglais.

Et l'horrible complot qu'elle renferme, où donc se trouve-t-il? Ce ne peut être que dans le premier paragraphe :

J'ay veillé plus tard là-haut que je n'eusse faict si ce n'eust esté pour tirer ce que ce porteur vous dira : que je trouve la plus belle commodité pour excuser vostre affaire qui se pourroit présenter. Je ay promis que je lui meneray demain cestuy-la. Vous aïez-en soin, si la chose vous semble commode.

Voici comment Lethington et ses collègues le commentèrent à York :

They inferred upon a letter of her own hand, that there was another meane of a more cleanly conveyance devysed to kill the king ; for there was a quarrel made betwixt him and the lord Robert of Holyroodhouse by carrying of fals tales betwixte them, the quene being the instrument, as they sayde, to bring it to pass ; which purpose, if it had taken effect, as it was verie likelie, (for the one giving the lye to the other, they were at daggers drawing) it had eased them of the prosecution of the devilish fact (1)...

Quand on se rappelle que cette lettre était sans date aucune, qu'elle ne fut trouvée, en admettant le récit des rebelles, que cinq mois plus tard, on se demande, — car la science du sphinx n'aurait pas suffi, — comment ces gens gens-là purent trouver dans ce paragraphe tout ce qu'ils y découvrirent, à moins d'en avoir été les fabricateurs.

(1) Goodall, t. II, p. 142.

Si Moray donna pour des écrits adressés à Bothwell des lettres qui ne pouvaient avoir été écrites qu'à Darnley, que penser de toute son exhibition?

M. Mignet invoque, en faveur de l'authenticité des lettres de la cassette, le témoignage de l'évêque de Ross. « Il paraît, » dit-il, « que » l'évêque de Ross lui-même, son ardent défenseur à York et à West- » minster, mis à la Tour de Londres en 1571, lorsque la conspiration » du duc de Norfolk fut découverte, convint aussi de sa culpabilité, » s'il faut en croire Thomas Wilson... » Et M. Mignet cite d'une lettre de Wilson à Cecil deux lignes seulement : « Upon speech..... she » hath consented in the murder of hir late howsebande the lord Darn- » ley..., she matched the murderer (1)... »

Le témoignage est précis, il serait accablant, si on pouvait le prendre au sérieux un seul instant. Il suffit, pour être édifié sur ce qu'il vaut, de citer la lettre tout entière :

The bishop seemeth to me verie gladde that these practices (la conspiration de Norfolk), are cumme to light, saying they are all naugth, and he hopeth that, when folke will have to be lewde, his mistress shall speede the better. He farther, upon speach that I had with him, that the quene his mistress is not fythe for any howsbande ; for first, he saythe, she poisoned her howsbande the frenche kinge, as he hath credibilie understoode ; agane she hath consented to the murder of hir late howsbande the lord Darnley. Thirdlie she matched with the murderer, and brought him to the fylde to be murdered ; and last of all she pretended mariage with the duke, with whom, as he thinketh, she would not long have kept fayth, and the duke should not have had the best dayes with her. Lorde ! what people are these ! what a quene ! and what ane ambassador (2) !...

Cette lettre, que personne n'avait encore invoquée, du moins que nous sachions, cette lettre est une chose honteuse qui ne prouve rien, sinon qu'en fait de calomnies contre Marie, Cecil et ses agents savaient au besoin dépasser Moray et Buchanan. Non, ce n'est point l'évêque de Ross qui a pu tenir un pareil langage; il parlait tout autrement de son infortunée maîtresse :

(1) Mignet, t. I, *appendix*, p. 435 et 436.
(2) Murdin, p. 57.

Her princely and natural inclination to all goodness and honestie by her vertuous and godly conversation and behaviour, her firme and quiet patience in suffering adversitie and trouble many ways, keiping nevertheless a princely magnanimity and constant courage, even in the eye and sight of her enemies, and amongst the midst of their dangerous assaults, that the same hath blotted quite away, and delete all the calumnies and surmises invented and spread abroad for her dishonour before her coming within England, in such manner as hath now time so tried truth, that the Q. my sovereing and her cause is most lovingly embraced by the greatest princes in Christendom, and by the nobilitie, gentrie and commons in England, not onlie by favour shown in words, but also with voluntarie hasard of sundrie of their lives, lands and goods, for her honorable advancement and reliefe (1).

M. Mignet voit un argument en faveur de l'authenticité des lettres dans la déposition de Crawford, et dans la ressemblance de cette déposition avec la première lettre. Cette ressemblance en effet est telle, que l'une ne peut guère être que la copie de l'autre. Et il est très-probable qu'il en est ainsi : nous avons dit pourquoi, et montré Lennox suggérant les principaux points de cette déposition à son serviteur, au moment où John Wood venait d'arriver en Angleterre avec le contenu de la cassette.

M. Mignet dit : « Les faits relatifs à Hiegate, à Walcar, à l'inquisi-
» tion que Marie Stuart fit touchant ce projet attribué à Darnley, in-
» quisition dont elle parle dans la lettre qu'elle écrit à Bothwell, sont
» également mentionnés dans une autre lettre écrite par elle, la veille
» de son départ d'Édimbourg pour Glasgow, à son ambassadeur à
» Paris, lettre qui a été trouvée et imprimée plus d'un siècle et demi
» après par Keith (2). »

On ne voit pas bien quel profit M. Mignet veut tirer pour son argumentation de cette lettre de Marie à l'archevêque de Glasgow. Veut-il dire qu'elle constate les faits, et avec Lethington que ces faits n'étant connus que de la reine, elle avait pu seule écrire la lettre où ils sont racontés? Mais la lettre à l'ambassadeur qu'invoque M. Mignet, si elle constate les faits, constate aussi que Hiegate fut mandé et interrogé

(1) Lesly's *Négociations*, Anderson; t. III, p. 233.
(2) Mignet, t. I, *appendix*, p. 438 et 439.

devant le conseil, « *quha being inquirit in our counsell* (1), « et que par conséquent les faits étaient connus des ministres de Marie, de Moray, de Morton, de Lethington, de tous ceux qu'on soupçonnait d'avoir fabriqué ou arrangé les lettres de la cassette.

« Enfin, » ajoute M. Mignet, « quelques détails de ses lettres sont » encore confirmés par la déposition de Paris (2). »

On verra tout à l'heure que la confession de Paris n'est pas une pièce que puisse admettre l'histoire ; et que, d'ailleurs, loin de confirmer l'authenticité des lettres, elle aide bien plutôt à en montrer la fausseté.

Nous avons réservé pour le traiter en dernier lieu celui des arguments que M. Mignet, avec Robertson et Sharon Turner, estime « d'une extrême gravité. » C'est le témoignage du comte de Lennox :

« Marie Stuart, » dit-il, « ayant écrit à la comtesse de Lennox pour » se disculper du meurtre de son fils Darnley, la comtesse envoya la » lettre à son mari. Celui-ci répondit en juillet 1570, à sa femme » dans l'intimité, que Marie Stuart en était coupable : « And I am » not only assurit by my awin knowledge, but by her handwrit, the » confessionis of men gone to the death, and uther infaillible expe» rience (3). »

On sait qu'aussitôt après le régicide, Lennox fit cause commune avec les assassins de son fils. Nous ne rechercherons point, ce serait difficile à déterminer, s'il était de bonne foi ou si, mû par son ambition, qui était excessive comme sa sottise, il préféra à la vérité la régence dont il fut investi après la mort de Moray. Mais nous examinerons jusqu'à quel point la comtesse fut convaincue; et si nous démontrons qu'après avoir cru à la parole de son mari, elle cessa, mieux renseignée sans doute, d'y ajouter foi, nous serons en droit de dire que son témoignage est d'une toute autre gravité, en faveur de Marie, que celui de Lennox contre cette princesse.

La comtesse de Lennox montra contre sa belle-fille un très-grand acharnement. Poussée par la reine et le conseil d'Angleterre, elle alla se jeter aux pieds d'Élisabeth, accusant Marie et demandant vengeance.

(1) Labanoff, t. I, p. 397.
(2) Mignet, t. I, *appendix*, p. 439 et 440.
(3) *Ibidem*, p. 435.

Cette colère dura longtemps. Le 8 septembre 1570, elle écrivait encore à Cécil :

Good Mr secretary, ye shall understand that I have heard of some commissionners that shall go to the queen of Scots to treat with her of matters tending to her liberty to go thither, of which she herself doth already make an assured account, the knowledge whereof being to me no small discomfort, considering that nothwistanding the grievous murder which by her means only upon my dear son her husband was executed, divers peasons in this realm doth yet doubt, and a number doth credit that she since her coming hither, is found clear and not to be culpabill of that fact, because, as they say, that since all the conventions and conferences had between the nobility touching that matter, it hath not been published and made known that the said queen was found any way guilty therein; much more, when they already deceived shall see her released to go home at her pleasure, though upon some devised conditions, to serve the present, their former conceits shall be verified, and therein they being satisfied, it may appear that she hath sustained insufferable wrongs, to be for no offence so long restrained within this realm (1).

A quelle époque changèrent ces dispositions de la comtesse de Lennox ? Il est assez difficile de le préciser ; ce dut être vers l'année 1573. Alors elle reconnut que sa belle-fille avait été indignement calomniée, et se réconcilia avec elle. On le savait déjà par la lettre suivante de Marie adressée à l'archevêque de Glasgow :

Madame la comtesse de Lennox, ma belle-mère, est décédée depuis un mois... Cette bonne dame s'était, grâce à Dieu, fort bien reconnue envers moi depuis cinq ou six ans que nous avons eu intelligence ensemble, et m'a avoué, par lettres écrites de sa main que je garde, le tort qu'elle m'avait fait en ses injustes poursuites, dressées, comme elle me l'a fait entendre, par son commandement pour avoir été mal informée, mais principalement par exprès commandement de la dite reine d'Angleterre et persuasion de son conseil, qui avaient toujours empêché notre appointement, lorsque, ayant connu mon innocence, elle voulait se désister de me poursuivre, jusqu'à refuser pleinement d'avouer ce qu'ils faisaient contre moi sous son nom (2).

(1) *State papers office* : *Queen of Scots'papers*, t. V.
(2) Keith, *appendix*, et Labanoff, t. V, p. 31 et 32.

Ce témoignage, comme il émanait de Marie Stuart, ne paraissait pas suffisant, parce que personne n'est juge dans sa propre cause. Aujourd'hui il est confirmé par une lettre autographe de la comtesse de Lennox, qu'a découverte miss Agnès Strickland : le doute n'est plus permis.

It may please Your Majesty, I have received your token and mind, both by your letter and other ways much to my comfort, specially perceiving what jealous natural care Your Majesty hath of our sweet and peerless jewel in Scotland (le prince d'Écosse). I have been no less fearfull and careful as Your Majesty of him, that the wicked governor should not have power to do ill to his person, whom God preserve from his enemies! Nothing I neglected; but presently upon the receipt of Your Majestie's, the court being far off, I sent one trusty, who hath done so much as if I myself had been there, both to understand the past and for prevention of evil to come: he hath dealt with such as both may and will have regard to our jewel's preservation, and will use a bridle to the wicked when need require.

I beseech Your Majesty, fear not, but trust in God that all shall be well; the treachery of your traitors is known better than before. I shall always play my part to Your Majesty's content, willing God, so as may tend to both our comforts. And now must I yeld Your Majesty my most humble thanks for your good remembrance and bounty to our little daughter (1) here, who some day may serve Your Highness, Almighty God grant, and to Your Majesty long ant happy life.

Your Majesty's most humble and loving mother and aunt (2).

Qu'on rapproche cette lettre si affectueuse de celle adressée à Cecil, que nous avons citée plus haut : quel changement dans les sentiments de la comtesse de Lennox! Pour ramener de ses préventions une mère en proie au ressentiment et à la douleur, il avait fallu à coup sûr des preuves irréfragables. Qui les lui donna? On l'ignore; mais elle avait pu être renseignée mieux que personne : son mari avait été gardien de la fameuse cassette. Elle en sut peut-être, après qu'il fut mort en 1572, la véritable origine; elle put apprendre aussi

(1) Arabella Stuart.

(2) Miss Strickland, t. V.



ce que valaient les dépositions de Crawford et de Nelson, tous deux attachés au service de sa famille.

Il ne reste plus, comme il a été dit, des lettres de la cassette, que des traductions ou des copies plus ou moins altérées (1). Ces traductions ou copies étaient restées entre les mains de Cecil : « *The copies of all quhilk letteris, conferrit, red and considerit, wer deliverit to Mr Secretary, in quhais handis they remane* (2) »

Après la découverte du complot de Norfolk pour épouser la reine d'Écosse, tous les moyens parurent bons à Élisabeth pour les rendre odieux l'un et l'autre. Alors Cecil fit publier, par les soins de Thomas Smith, un des secrétaires de la reine, et de Thomas Wilson, maître des requêtes, la *Detection* de Buchanan avec les lettres de la cassette et les autres documents produits aux conférences. L'édition latine fut imprimée la première. L'éditeur ajouta au libelle de Buchanan une invective contre Marie Stuart, intitulée *Actio.* Cette pièce d'une rhétorique boursouflée est attribuée par Herbert, qui connaissait les personnages, à Smith ou à Vilson : « *Istas actiones scripsit Thomas Smythus à secretis* D. N. R. *Elisabethæ, sicut fama est, vel Thomas Vilsonius a supplicum libellis, quod mihi placet* (3). » Dans cette édition on ne mit que le trois premières lettres de la cassette, traduites de l'écossais en latin. On a cru longtemps, et des historiens croient encore, que cette traduction était de Buchanan : c'est inadmissible. Elle dénote un traducteur qui ne comprenait point l'écossais ou qui a très-mal lu, et qui n'écrivait le latin que médiocrement. Le même Herbert l'attribue à Vilson ou à Smith ; il croit qu'elle fut faite du français (4), ce qui est très-probablement une erreur.

Cette édition latine fut publiée à Londres avant le 1er novembre

(1) Il a déjà été dit précédemment que des huit lettres de la cassette, il n'a été retrouvé des copies françaises du temps que trois seulement ; que ces trois, très-probablement, furent originairement écrites en français par Marie et adressées à Darnley ; mais que toutes les autres avaient été forgées, et qu'il n'en exista jamais d'autres originaux, comme l'a soutenu Goodall, que la version écossaise.

(2) Goodall, t. II, p. 88.

(3) Laing, t. II, p. 244, 245, 247 et 248.

(4) *Idem*, p. 245.

1571, et des exemplaires en furent envoyés en France par les soins de Cecil et d'Élisabeth, qui recommandaient d'en distribuer aux seigneurs de la cour pour diffamer Marie Stuart (1).

Au commencement de novembre de la même année, il parut une autre édition en dialecte écossais, toujours par les soins de Cecil. Le 8 novembre, Vilson, en l'envoyant au secrétaire, lui écrivait : « *I doe send to Your Honor inclosed, so much as is translated into handsome scottish* (2)... »

L'édition anglaise parut vers la fin de novembre : *I hear*, avait écrit Cecil à l'ambassadeur anglais à Paris, *it is to be translated into english with addition of many other supplemens of like condition* (3). » Cette édition était, en effet, plus complète que les précédentes. Il y fut ajouté le *Memorandum* de Morton, le second contrat, le procès de Bothwell, un extrait des confessions de John Hay et de John Hepburn, les sonnets et les cinq autres lettres de la cassette ; les éditions précédentes n'en contenaient que trois.

Toutes ces éditions furent publiées à Londres, cela n'est pas douteux. Outre les témoignages de Vilson et de Cecil déjà cités, nous avons celui d'Alexandre Hay, qui écrivait à Knox :

> They have set out in England our quenis lyfe and process, baith in latin and english... In appeirance they leive nothing unset out tending to hir infamie and to make the duke of Norfolk odious (4).

Enfin, il parut une quatrième édition en français, le 13 février 1572. Les historiens ne sont point d'accord sur le lieu où elle fut publiée. Elle porte en titre : *Imprimée à Édimbourg par Waltem.* De l'aveu de tous, c'est un mensonge. Quelques-uns ont soutenu qu'elle fut imprimée à Londres, d'autres à La Rochelle. Les raisons que donnent les uns et les autres ne sont rien moins que concluantes. Ce qu'on peut dire de plus raisonnable, c'est que ceux-là publièrent l'édition française qui avaient intérêt à le faire, et qui en avaient

(1) DIGGES, p. 151 et GOODALL, t. I, p. 25.
(2) MURDIN, p. 57.
(3) DIGGES, p. 151.
(4) *Alexander Hay, of the regent's privy council, to John Knox*, 14 décembre 1571, GOODALL, t. II, p. 371.

déjà publié trois autres. Elle contenait, de plus que les éditions précédentes, un mémoire contre le duc de Norfolk. On comprend cette addition de la part de Cecil ; mais quel motif pouvaient avoir les huguenots de La Rochelle à diffamer un étranger, qui était protestant comme eux? D'ailleurs, il ne serait pas difficile de montrer que le traducteur de l'édition latine, a été aussi le traducteur de l'édition française. Peu importe, au fond, en quel endroit elle a été publiée ; il n'en reste pas moins certain que ce fut Élisabeth et son ministre Cecil qui cherchèrent à diffamer partout la victime de leur détestable politique, non-seulement à cette époque, mais tant qu'elle vécut, et particulièrement après le meurtre de Riccio (1).

(1) Lorsque Riccio fut assassiné, le 9 mars 1565, ce fut Cecil qui, poussé par sa haine féroce contre la reine d'Écosse, fit répandre le bruit que le secrétaire avait été assassiné parce qu'on l'avait trouvé couché avec sa maîtresse. Et quand il semait ce bruit, il savait parfaitement que c'était une calomnie, que le meurtre de Riccio était un crime politique : il avait été suffisamment renseigné par les agents anglais. Mais il ne connaissait pas plus que sa reine les scrupules qui gênent les petites âmes. Les contemporains l'avaient chargé de cette infâmie; toutefois il n'en existait pas de preuve directe ; M. Hosack vient de publier une lettre de Paul de Foix, qui ne laisse subsister aucun doute. L'ambassadeur répond à une lettre de Cecil :

« Cum tuum nuntium intempesta nocte post secundam vigiliam graviter quatientem ostium semisomnus audirem, stupore repente correptus totus exhorrui. Acceptis vero literis tuis cum in earum initio viderem purgandi tui causa multas adferre excusationes, valdeque diffidenter et quasi reffugientem vix tandem narrationem inchoasse, quod deterius erat (ut fere fit) Scoticam in æternam clausisse lumina noctem sum suspicatus. Cum vero ea qua narrabantur minora concepta opinione viderem, leviora, quæ per se gravissima erant, visa sunt. *Quid enim gravius esse potest quam deforme et villissimum mancipium a marito reginam nefario stupro polluens deprehensum ab ejusque manibus vix avulsum, multorum, indignitate rei permotorum, ictibus necatum esse;* eumdemque maritum, contumelia tam acerba neglecta clam noctu cum eadem, ab iis qui eum quo poterant dignitatis ornamento honestare cupiebant, aufugisse; et quod est deterius quem auxilii causa evocarat et quocum firmæ pactiones intercesserant, tanquam de se male meritum inimicum atque hostem appellasse. Cui, quantum ego existimo, nihil conducibilius evenire potuit : cum eo tempore quo minimum illi officere quivit, suam mobilitatem et levitatem ita prodiderit, ut in posterum illi minus fidens falli nequeat. Verum hæc mihi acerbissima accidere, quod illi reginæ bene cupiam, et tantas eam contrahere culpas iniquissimo animo feram. Nam

On n'a jamais connu, et on ne connaîtra sans doute jamais, l'origine des lettres de la cassette. Il est probable que quand les rebelles, après avoir emprisonné Marie Stuart à Lochleven, pillèrent Holyrood, ils trouvèrent parmi ses bijoux la cassette, et parmi ses papiers, des notes et des lettres qu'ils transformèrent habilement en lettres galantes adressées à Bothwell Ce que ces documents devinrent après les conférences d'York et de Westminter, il serait difficile de le dire.

Moray, comme on l'a vu, s'était hâté de les remporter en Écosse, pour les soustraire à l'examen que réclamaient Marie et ses commissaires. Après qu'il eut été assassiné, la cassette tomba entre les mains de ses serviteurs. Lennox, devenu régent, la recueillit et en devint à son tour le dépositaire. Le 22 janvier 1571, il la remit à Morton qui allait en mission à Londres; elle resta probablement depuis entre les mains de ce dernier. Ce qu'elle devint après sa mort, on ne le sait point positivement. Il paraît qu'elle passa avec son contenu, on ne dit comment, entre les mains de Ruthven alors comte de Gowrie, qui, comme complice de tout ce qui s'était fait

multa in ea erant egregia ad virtutem quæ maximopere et iis qui illi parent, et amicis, et christiano orbi adjumento et ornamento esse potuissent, si illis recte uti quam abuti maluisset. Sed revera ita solent christianæ religionis desertores, dum ad Dei hostem transfugiunt, ab eo execrati, in hos tragicos furores impelli. Scriptum enim est tenere eum captivas mentes impiorum. Tu tamen quod existimo suasor eris et impulsor Reginæ tuæ ut labantem et fere prostatam, quantum in ea erit, fulciat et erigat, ita tamen ne aliis ruinæ, occasionem præbeat : nam pietas et virtus pura, simplex et aperta, dum ex sua natura cæteros fingit credulitate sua, in hominum versatorum et multiplicium laqueos facile incidit. Et hoc est quod traditur, filios hujus seculi prudentiores in generatione sua filiis lucis. Ego certe illi simul et piis omnibus optime consultum esse velim, ut tamen ex horum casu et pernicie majorem sim dolorem accepturus. Cæterum agnosco humanitatem tuam quod ita amanter et aperte de istis rebus, quæ me maxime sollicitum habent, scripseris, et rogo ut si quid ex illo tempore ad te perlatum est, vel huic, cui tuto committere potes, dicas ; vel literis scribas, quod commodo tamen tuo et salva fide fieri possit.

» Vale et me semper ama. — Decimo calendas aprilis.

» Tui amantissimus et ex animo tuus,

» Paul De Foix. »

Au dos : « 23 mars 1565. The Fr. Amb. to my Mr Monsr Cecille, principal secretary de la Royne d'Angleterre, etc. » (Hosack, t. II, p. 79.)

contre la reine, avait un intérêt dans ces fameux documents. Élisabeth, ayant su qu'ils étaient en sa possession, chargea son ambassadeur, Robert Bowes, d'en négocier l'acquisition : elle se montrait très-anxieuse de les obtenir. Gowrie nia d'abord qu'il en fût possesseur; mais, pressé par Bowes, il lui répondit, pour se débarrasser de ses importunités, qu'il ne pouvait pas se dessaisir de papiers de de cette importance sans l'assentiment du roi (1). Deux ans plus tard, Gowrie fut décapité. A partir de ce moment, il est impossible de retrouver les traces des lettres de la cassette. Quelques historiens ont supposé que Jacques VI s'en était emparé après le supplice de Gowrie, et les avait anéanties. C'est une supposition toute gratuite, qui pourrait peut-être avoir quelque valeur si ceux qui se servirent des lettres pour colorer leur conduite avaient jamais osé les exposer au grand jour; mais le soin avec lequel ils cachèrent les originaux pour y substituer des traductions, donne bien plutôt à supposer que ceux-là eurent intérêt à les anéantir qui avaient eu intérêt à les tenir dans l'ombre.

Goodall pense qu'après la mort de Morton, ce fut son héritier, le comte d'Angus, qui devint possesseur de la cassette et des lettres, et qu'elles passèrent à ses successeurs. Un auteur anonyme écrivait, à l'époque de la restauration de Charles II, qu'on pouvait les voir encore chez le marquis de Douglas (2). Ce n'était probablement que la cassette vide qu'on y voyait : la marquise de Douglas l'avait achetée, dit-on, d'un papiste vers cette époque. Vendue après la mort de la marquise avec sa vaisselle, elle fut achetée par la duchesse d'Hamilton. Les héritiers de cette dernière la possèdent encore, si toutefois la tradition dit vrai.

Malcolm Laing, qui semble attacher une grande importance à cette relique, en a fait la description (t. II, p. 235), mais d'après un correspondant. Plus favorisé que Laing, il m'a été donné de la voir au palais d'Hamilton. Elle est en partie conforme à la description qu'en fait Buchanan : elle n'a guère qu'un pied de long, ainsi qu'il le dit, six à sept pouces de large et huit à neuf de haut; la partie supérieure est arrondie; elle est en argent niellé, semé d'arabesques

(1) Voy. ROBERTSON et TYTLER.
(2) GOODALL, t. I, p. 30 et 31.

d'or. Buchanan dit qu'elle est garnie en plusieurs endroits de la lettre romaine F, surmontée de couronnes royales. Le correspondant de M. Laing dit qu'à la première inspection, il ne vit ni lettres ni couronnes; mais qu'il finit par découvrir sur le fond, aux deux extrémités, deux petits ornements qu'il prit d'abord pour la marque de l'orfèvre, et qu'il reconnut, après un examen plus attentif, être deux couronnes royales avec une fleur de lis surmontant la lettre italique *F*. J'avoue n'avoir ni cherché ni vu aucun de ces ornements, ne jugeant pas que l'authenticité de la cassette importât beaucoup à l'authenticité des documents qu'elle pouvait avoir contenus.

Pour compléter l'examen des pièces qui furent produites contre Marie Stuart, il nous reste à parler de la confession de Paris. Quoiqu'elle soit de beaucoup postérieure aux conférences, nous rechercherons dès à présent ce qu'elle vaut pour l'histoire.

Nicolas Hubert, dit Paris, avait été longtemps au service de Bothwell; il passa à celui de Marie Stuart, quelques jours avant le meurtre de Darnley. Complice de ce meurtre, il s'enfuit en Danemark avec son ancien maître. Quand Moray envoya réclamer Bothwell, Frédéric II refusa de le livrer, mais il livra Paris au capitaine Clark, au printemps de l'année 1568. Il paraît néammoins que ce malheureux ne fut ramené en Écosse qu'au mois d'octobre de la même année. Il fut emfermé d'abord au château d'Édimbourg, et transféré ensuite au château de Saint-André, résidence particulière de Moray. Il était sûrement en Écosse à l'époque des conférences de Westminster; mais on ne jugea pas à propos de l'y faire paraître et d'invoquer son témoignage. Le héraut d'armes, William Stuart, qui avait été envoyé en Danemark, soit pour le réclamer, soit pour le ramener après qu'il eut été livré au capitaine Clark, fut d'abord richement récompensé; mais il ne tarda pas à tomber en disgrâce : Paris lui avait peut-être révélé quelque secret qu'il ne sut pas garder. Accusé de complicité dans un complot contre la vie du régent, il fut absous faute de preuves; mais Moray le fit poursuivre comme sorcier, et le condamna à être brûlé. Il monta sur le bûcher le 15 août 1569. Par une coïncidence peut-être fortuite, Paris fut pendu le lendemain (1).

(1) Balfour's *Annals*; *Occurrents*; Chalmers, t. III, p. 390; miss Strickland, t. V, p. 201-203.



Informée qu'un des complices de Bothwell, détenu à Saint-André, accusait la reine d'Écosse, Élisabeth envoya coup sur coup trois messages, qui étaient presque des ordres, pour demander à Moray de surseoir à l'exécution et de lui envoyer l'accusé. Mais si on n'avait pas pu l'emmener aux conférences, on pouvait bien moins l'envoyer seul en Angleterre : Moray répondit « qu'il était trop tard, que Paris avait été exécuté; mais il avait confiance, ajoutait-il, que le témoignage laissé par lui n'en serait pas moins trouvé authentique par Son Altesse, et par ceux qui avaient intérêt à ce que le meurtre du roi fût puni (1). »

Ce témoignage de Paris se compose de deux confessions, reçues la première le 9 août 1569, la seconde le 10. La première ressemble aux confessions de Hepburn, de Hay, de Powrie et de Dalgleish : elle charge particulièrement Bothwell, et n'incrimine en rien la reine. Il ressort au contraire de plusieurs passages que Marie ignorait tout, et que Bothwell craignait fort qu'elle ne vînt à soupçonner ce qui se tramait. Il n'y a, dans cette première confession, qu'une seule circonstance qu'on ait pu invoquer contre Marie. Paris raconte que, le samedi soir veille du meurtre, quand elle fut rentrée à Holyrood, « Marguerite (Carwood) le pria d'aller à Kirk of Field quérir une » couverture de maytres (martres) à la chambre de la Royne. » C'est là à coup sûr un acte en lui-même très-innocent; on a voulu y voir une précaution de Marie pour sauver un objet précieux. Paris ne dit point que la couverture fût précieuse; néanmoins Laing ajoute « qu'elle avait probablement de la valeur » (t. II, p. 36); M. Mignet, que c'était « une *riche* couverture en peaux de martre qu'elle ne vou- » lait *sans doute* pas y laisser à la veille de l'explosion » (t. I, p. 273); et Teulet, « qu'il s'agit *évidemment* de quelque fourrure *précieuse* à » laquelle Marie *tenait et qu'elle voulait sauver du désastre* » (*Supplément*, p. 88).

La seconde confession est de beaucoup la plus importante; elle serait le document le plus grave et le plus direct contre Marie Stuart, si elle pouvait un seul instant supporter la critique. Il en existe deux copies : l'une au *State papers office*, qui n'est point certifiée ; l'autre à la Bibliothèque Cotonienne, certifiée par Alexandre Hay. La copie

(1) Laing, *appendix*, 269 et 270.

originale porte en titre : « The copie of this declaration and deposi-
» tion markit every leaf (elle est marquée aux pages 3, 4, 7 et 9),
» with the said Nicholas Howbert's own hand (marquée ainsi N),
» being read again in his presence, he avowed the same, and all
» parts and clauses thereof, to be undoubtedly true; in presence of
» M. George Buchanan maister of St-Leonard's college in St-An-
» drews, M. John Wood, senator of the college of justice, and Robert
» Ramsay, writer of this declaration, servant to mylord regent's
» Grace. » Anderson, dans sa collection, a eu soin de supprimer les noms des trois témoins.

D'après ce titre, on voit premièrement que Nicholas Hubert ne savait ni écrire ni lire, puisqu'il dut, au lieu de son nom, mettre un simple signe à chaque feuillet, et qu'il fallut lui relire sa déposition, à moins qu'il n'y ait là une précaution pour l'empêcher de la relire lui-même ; secondement, que cette déposition fut reçue sans aucune forme judiciaire, mais simplement par un serviteur de Moray, lequel tenait la plume, par son pamphlétaire gagé, Buchanan, et par son âme damnée, John Wood, « doctes en finesses et faulcetez et y gagnant leur vie, n'ayant autres moyens ni professions (1). »

Moray envoya en Angleterre, le 15 octobre 1569, les deux déclarations de Paris, par l'abbé de Dunfermline.

Après avoir rappelé dans les instructions qu'il donna à cet ambassadeur les différentes preuves, produites par lui aux conférences de Westminster, il ajoutait :

And gif furder pruif be requirit, we have sent with zow the deposition of Nicholas Hubert, alias Paris, a french man, one that was present at the committing of the said murder, and of late executed to the death for the same (2).

Ces quelques lignes révèlent la pensée de Moray. Il avait présenté aux conférences des lettres sans suscriptions, sans dates, sans signature; lui ou ses délégués avaient prêté à des passages insignifiants ou inintelligibles des intentions criminelles : tout cela n'avait rencontré que peu ou point de crédit. Moray crut, par la seconde confession

(1) Teulet, t. II, p. 387.
(2) Goodall, t. II, p. 84-88.

de Paris, justifier les lettres, leur assigner des dates, et confirmer les commentaires de Lethington et de Buchanan; mais il dépassa le but. Le document était d'une trop grossière absurdité; aucun contemporain n'osa s'en servir. Cecil avait entre les mains la confession de Paris, lorsqu'il fit publier les quatre éditions de la *Detection*. Vilson la lui demanda pour la joindre aux autres pièces : « *Desyrand you to sende me Paris* (la confession) *closely sealed and it should not be known from whence it cometh* (1). » Cecil ne l'envoya point, et pourtant il était à la recherche de tout ce qui pouvait ajouter à la diffamation de Marie Stuart. Buchanan lui-même, qui avait été délégué pour interroger Paris, lorsqu'il reproduisit dans son histoire toutes les calomnies de sa *Detection*, ne parla point des accusations que contient la seconde confession. Alexandre Hay, énumérant dans une lettre à John Knox tous les documents qui pouvaient servir au réformateur pour la composition de son histoire, ne dit pas un mot de la confession de Paris, quoique la pièce la plus importante de toutes; et cependant, c'était lui qui l'avait certifiée, par complaisance il est vrai, car il n'avait pas assisté à l'interrogatoire.

Autant on est peu surpris du dédain des contemporains pour un tel document, autant on s'étonne que des historiens sérieux l'aient tiré de la poussière pour s'en faire un argument contre Marie Stuart. C'est qu'en effet, sans rappeler son origine plus que suspecte, cette prétendue confession est tellement absurde et maladroite, que le moindre examen impartial suffit à en démontrer la fausseté. Si on la compare avec la première confession, on les trouve à tel point en contradiction l'une avec l'autre, que l'on peut affirmer hardiment que si la première est vraie, la seconde est fausse, et *vice versâ*. De plus, si on la compare avec les lettres de la cassette, dont elle veut prouver l'authenticité, et si l'on compare le tout avec le *Journal de Moray*, qui a la prétention d'expliquer les mêmes lettres, on trouve de nouveau que les trois documents ne peuvent se tenir debout en face les uns des autres. Quelques citations vont le montrer.

Première confession. Le mercredi ou jeudi avant le crime, Bothwell confie à Paris le complot contre le roi :

Là-dessus, il me commande de prendre la clef de la chambre à

(1) *Wilson à Cecil*, 8 novembre 1571, Murdin, p. 57.

Kirk of Field. — Monsieur, vous me pardonnerez, s'il vous plaist, pour autant que je suis étrangier, et aussi que ce n'est mon estat.

Bref, il refuse de prendre la clé (1). Deux jours après :

Le vendredy doncques, dit Paris, je m'en vais à luy... et aussitost qu'il me vist, il me demanda si j'avois prins ceste clef. Je luy dis que je regarderois à le faire (2).

Le samedi, veille du meurtre :

L'après disner, il me demanda encore ceste clef. Je luy dys : « Monsieur, hélas! comment le feray-je?... Ce n'est point mon estat de prendre les clefs... » Bothwell impatienté lui dit : « Une foys, je ne te veulx rien commander en ce fait là. J'ay des clefs assés sans toy, car il n'y a porte céans dont je n'ay la clef (3). »

Paris continue (c'était le même jour samedi, veille du meurtre) :

Adonc le bruyt vint incontinent que la royne s'en alloyt à l'Abbaïe; tout le monde sort de sa chambre, et moy le dernier, prenant la clef de la dicte chambre, et m'en vays à l'Abbaïe, où je trouve M. de Boduel qui me demande si j'avoys ceste clef. — Ouy, monsieur, ce di-je; il me commande de la garder (4).

On ne voit pas que Bothwell se serve en rien de cette clé. Le dimanche soir, peu avant le meurtre, il dit à Paris :

Une foys, les aultres n'ont que faire de toy, car ilz ont des clefs assés : il n'y a portes de céans dont ilz n'en ayent les clefs (5).

D'après ces citations, il est clair que Bothwell veut avoir la clé de la chambre, à l'insu de la reine, et que Paris ne cède qu'après des obsessions, et au dernier moment. Mais si la reine avait été complice, Bothwell n'avait qu'un mot à lui dire : il aurait eu sur-le-champ cette clé qu'il désirait.

Le dimanche soir, très-peu avant le meurtre, quand la reine et la

(1) Teulet, *Supplément*, p. 84.
(2) *Ibidem*, p. 86.
(3) *Ibidem*, p. 86 et 87.
(4) *Ibidem*, p. 87.
(5) *Ibidem*, p. 90.

cour furent rentrées à Holyrood, Paris se retira, dit-il, fort triste dans un coin :

Là où M. de Boduel, ajoute-t-il, me vint trouver, me demandant ce que j'avoys d'ainsy fayre la mine, et que si je la faysois ainsi devant la royne, qu'il m'accoustreroit de telle façon que je ne fus jamais (1).

Le lendemain lundi, dès le matin, Bothwell lui demanda encore par deux fois d'un ton irrité, « ce qu'il avoyt à fayre la mine (2). »

Cette crainte de Bothwell que Paris ne fasse la mine devant la reine, et n'éveille par là quelque soupçon dans son esprit, indique, comme tout ce qui précède, qu'elle était complétement ignorante de ce qui se tramait. La seconde confession indique tout le contraire.

Seconde confession.

Le mercredy (cette fois Paris est sûr que c'est bien le mercredi et non le jeudi), qui fut le mesme jour que la royne coucha au logis du roy à Kirk of Field; et comme le dict Paris vouloit dresser le lict de la royne en sa chambre qui étoit droite soubs la chambre du roy..., le sieur Boduel défendit audict Paris de ne dresser le lict de la royne droyct soubs le lict du roy, car je veulx mettre la pouldre en cest endroyct là, ce dit-il.

On se rappelle qu'un autre témoin, John Hepburn, dit qu'à cette date Bothwell songeait à surprendre le roi dans les champs et non à le faire sauter dans son logis.

Et ceste mesme nuict là, continue Paris, après que le lict fut dressé en la chambre de la royne, ce que je fis au mesme endroit là où il me fut défendu par le dict sieur de Boduel, la royne me dict : Sot que tu es, je ne veulx pas que mon lict soit en cest endroict là. Et de fait le fist oster. Par lesquelles paroles, j'ai apperçu en mon esprit qu'elle avoit cognoissance du faict. Là-dessus je prins la hardiesse de luy dire : Monsieur de Boduel m'a commandé de luy porter les clefs de vostre chambre, et qu'il a envie d'y faire quelque chose, c'est de faire sauter le roy en l'air par pouldre qu'il y fera mettre. — Ne me parle

(1) Teulet, *Supplément*, p. 90.
(2) *Ibidem*, p. 92.

point de cela à ceste heure, ce dict-elle. Fais-en ce que tu vouldras (1).

Deux jours après (c'est à dire le vendredi), comme elle s'habilloit, le dict Paris prend les deux clefs de la chambre de la royne, selon le commandement du dict sieur de Boduel, et les luy apporte. Lequel ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, prend la clef d'ung coffre qu'il avoit en sa pochette, et, après avoir ouvert le dict coffre, en tire des autres clefs contrefaites toutes neuves, et les regardant les unes auprès des aultres, dit à Paris : « Ah! oui, elles sont bien, raporte celles-là. » Et il remeist les contrefaictes dedans le coffre... Mais cependant que le dict Paris estoyt absent avec ses clefs, Archibald Bethon, huyssier, demande les clefs pour laisser sortir la royne au jardin; et ne les pouvant trouver, la royne en fust faschée et dict tout haut à Paris à son retour : « Paris, pourquoy avez-vous emporté les clefs de ma chambre? » Lequel ne lui respondit mot sur l'heure; mais après, la trouvant à part luy dist : « Ha! madame, pourquoy m'avez-vous dict devant le monde que j'avois prins les clefs de vostre chambre, voyant que vous sçavez bien le pourquoy? — Ha! ce dict-elle, Paris, c'est tout un; ne te soucie, ne te soucie (2). »

Il est inutile de faire remarquer combien tout cela est en désaccord avec la première confession, et, en outre, grossier et absurde. Marie parle de faire sauter son mari en l'air, avec un domestique qui est depuis quelques jours seulement à son service, comme elle parlerait de passer à table ou d'aller à la promenade. C'est ce que quelques historiens ont appelé la naïveté de Paris; Robertson n'a pu s'empêcher de dire que c'était un sot et un bavard : « *a foolish talkative fellow.* »

La seconde confession de Paris n'est pas seulement en contradiction avec la première, elle l'est encore avec les lettres de la cassette. Si Marie était complice de Bothwell, elle ne pouvait pas ignorer que Lethington, Morton et Balfour, pour ne parler que de ceux-là, étaient engagés dans la conspiration; et cependant, comme le fait très-judicieusement observer le Dr Lingard, elle est tout aussi réservée sur leur compte que si les lettres étaient écrites par eux-mêmes. Il en est ainsi pour toutes les pièces produites aux conférences : Marie et Bothwell y sont les seuls auteurs du meurtre; c'est que jusque-là

(1) TEULET, *Supplément*, p. 98.
(2) *Ibidem*, p. 99 et suiv.

l'accord régnait entre les usurpateurs. A l'époque de la confession de Paris, Lethington et James Balfour étaient devenus suspects; aussi leurs noms, absents des lettres de la cassette, se trouvent-ils compromis dans la confession de Paris : on les y voit travailler l'un et l'autre, avec Marie et Bothwell, à la préparation du meurtre. Alors, au lieu de deux conjurés, il y en a quatre, comme il y a eu d'abord une lettre, puis plusieurs lettres, puis huit, puis, outre des lettres, des contrats et des sonnets.

La reine, étant arrivée à Glasgow, dit à Paris :

Je t'envoyerai à Lislebourg, tiens-toy prest. Et ayant demeuré deux jours avec ladicte dame, laquelle escrivit des lettres, et les luy baylla, dysant : « Vous dirés de bouche à monsieur de Boduel qu'il baille ces lettres, qui s'adressent à M. de Ledington, à luy-mesme, et qu'il parle à luy; et voyés-les parler ensemble, et regardés la façon de faire et quelle mine ilz feront. Car c'est, ce disoit-elle, pour sçavoir lequel est le meilleur pour loger le roy à Craigmillar ou à Kirk of Field, afin d'avoyr bon air. »

Paris se rend à Lislebourg, et va trouver Bothwell en son logis.

Monsieur, ce dict-il, voici des lettres que la royne vous envoye et aussi à M. de Ledington, vous priant de les luy délivrer; et il ajoute en messager fidèle : « et que je vous vis parler ensemble, pour veoir vos façons de faire, et comment vous vous accordiez ensemble. — Fort bien ce dict-il; car j'ay ce jourd'huy parlé à luy, et luy ay donné une hacquenée. »

Le lendemain Paris cherche Bothwell partout pour prendre sa réponse. Il le trouve enfin :

Il voyt, dit-il, venir une troupe de gens de vers le Kirk of Field, là où estoit ledict sieur de Boduel, et M. Jacques Balfour coste à coste ensemble, lesquelz s'en alloyent disner au logis dudict M. Jacques... Et quand il retourna quérir sa despesche après disner, il trouva le sieur de Boduel et ledict M. Jacques seuls, teste à teste, en une chambre, et ledict sieur de Boduel qui escrivoit de sa propre main. Et après avoir faict, il dict à Paris : Voylà ta response.

Et, comme avait fait la reine, il ajoute un message verbal, pour la plus grande édification de ceux qui devaient lire la confession :

Retourne-t-en à la royne, et me recommande bien humblement à

sa bonne grâce, et luy dictes que tout yra bien ; car M. Jacques Balfour et moy n'avons dormi toute la nuit, ains avons mis ordre en tout, et avons apresté le logis. Et dis à la royne que je luy envoye ce dyamant que tu luy porteras, et que si j'avoys mon cœur, je le luy envoyerois très volontiers, mais je ne l'ay pas moy.

Lethington confie aussi sa réponse à Paris et ne se montre pas moins expansif avec lui que la reine et Bothwell :

Quand il eust escript, ledict Paris lui dict que la royne l'avoit commandé de luy demander lequel des deux logis seroit le meilleur pour le roy, car elle ne bougeroit jusques à ce qu'il auroit rapporté sa response. Ledict Lethington luy respondit que le Kirk of Field seroit bon ; et ledict sieur de Boduel et luy avoient advisé ensemble là-dessus. Ainsi ledict Paris partit pour s'en aller à Glasgow vers la royne (1).

En lisant ce tissu de sottises, on se demande d'abord quel besoin ces gens avaient de s'écrire, ou quel besoin ils avaient de confier à un domestique des secrets aussi compromettants et qui devaient être précisément l'objet de leurs lettres. Et cette réflexion, comme on va le voir, se représente sans cesse. Ensuite comment se fait-il, puisque Bothwell travaillait de concert avec Lethington et Balfour à préparer le logement de Kirk of Field, et que Marie Stuart le savait, comment se fait-il que dans les lettres de la cassette adressées à Bothwell, elle ne nomme ni l'un ni l'autre? Est-ce assez suspect? Ce n'est pas tout. Cette prétendue préparation du logement de Kirk of Field, les messages échangés à ce sujet par l'entremise de Paris, tout cela est en contradiction avec les mêmes lettres de la cassette. La première, que Paris est censé transmettre à Bothwell, ne dit pas un mot de Kirk of Field ; on y lit au contraire (c'est Marie qui parle) :

Je répondy que le meneraye avec moy à *Craigmillar*, afin que là les médecins et moy le puissions secourir, et que je ne m'éloignasse de mon fils...

Et plus loin :

Il doit prendre médecine et estre baigné à *Craigmillar* (2).

(1) Teulet, *Supplément*, p. 94, 95 et 96.
(2) *Ibidem*, p. 12 et 28.

Bien plus, dans une lettre postérieure, la seconde, Marie est censée dire encore :

J'emmène l'homme avec moy lundy à *Craigmillar*.

Crawford, dont la confession n'est que le reflet sinon la copie de la première lettre, ne parle que de Craigmillar, et dit que ce fut Darnley qui ne voulut pas y aller; et Nelson confirme le témoignage de Crawford.

Tant de contradictions n'ont pu échapper à M. Mignet, et il a dû quelquefois en être embarrassé. En voici une preuve. Adoptant, d'après la confession de Paris, que tout est arrangé entre la reine et Bothwell pour conduire le malheureux Darnley à Kirk of Field, M. Mignet cherche encore à appuyer cette version par un passage de la seconde lettre de Glasgow; « Darnley, » dit-il, « fut bientôt en état » de partir en litière. La reine, qu'il accablait de ses tendresses, qui » n'entrait jamais chez lui sans que la douleur de son côté malade la » saisît, annonça à Bothwell leur prochain départ. « Selon la charge que » j'ai reçue, » lui écrivait-elle, « j'emmène l'homme avec moy lundy. » » Le projet primitif de le conduire à Craigmillar avait été abandonné, » parce que le roi avait montré pour ce lieu une grande répugnance. » (t. I, p. 266). M. Mignet a tranché la difficulté ; mais ce n'est qu'en s'arrêtant devant le mot qui contredit la confession de Paris et son récit. Il y a, dans le texte que cite M. Mignet : « Selon la charge » que j'ai reçue j'emmène l'homme avec moy lundy à *Craigmillar* (1), » et non à Kirk of Field, comme le donne à entendre M. Mignet.

Ce serait une longue énumération que celle de toutes les contradictions qu'offrent entre eux ces étranges documents. Nous n'en signalerons plus qu'une, en mettant en regard les lettres de la cassette, le *Journal de Moray* et la confession de Paris.

On lit dans le *Journal :*

23 january. The quene came to Glasgow...

24. The quene remaynit at Glasgow lyke as she did the 25th and 26th, and in thys tyme wrayt hir bylle and other letteris to Bothwell. And Bothwell thys 24th day wes found verray tymes weseing the king's

(1) *Ibidem*, p. 37, et GOODALL.

ludging that was in preparation for him, and the same nycht tuik journey towards Lyddisdaill.

27. The quene (conforme to her commission, as she writtis), broucht the king from Glasgow to Kalendar towards Edynburgh.

28 The same day the Erle of Bothwell came back from Lyddisdaill towards Edinburgh (1).

Voilà les mouvements de la reine bien indiqués par Moray lui-même. Elle arrive le 23 à Glasgow; elle n'écrit sa première lettre que le 24, puisqu'elle y raconte ce qui s'est passé la veille, à son arrivée; elle ne l'écrit que dans la nuit, et très-avant dans la nuit, elle le dit elle-même. Admettons qu'elle l'écrive tout entière cette nuit-là, bien que la lettre semble avoir été écrite en deux fois; Paris n'a pu partir pour la porter que le 25 au matin. Il dit en effet : « Après avoir demeuré deux jours avec ladite dame... » Admettons qu'il arrive à Édimbourg le 25 au soir; il nous dit qu'il y resta tout le lendemain, occupé à chercher Bothwell et Lethington et à attendre leur réponse. Il ne put donc être de retour à Glasgow que le 27 fort tard. Mais la reine en était partie le matin. Et cependant Paris nous dit : « Qu'estant » de retour à Glasgow, et après avoir fait son message... la royne » lui demanda s'il avoit vu parler messieurs de Boduel et Leding- » ton (2). »

Mais voici une difficulté bien plus grande encore. D'après le *Journal*, Bothwell avait quitté Édimbourg le 24, et il n'y revint que le 28. Si la reine était sa complice, elle ne devait pas ignorer qu'il était absent d'Édimbourg. Alors, comment nous faire croire qu'elle lui envoie des lettres dans une ville où elle sait qu'il n'est pas? Et comment Paris peut-il l'y trouver, converser avec lui et prendre ses messages? Tout cela n'est que mensonges. Les faits, avant d'être vrais, doivent être possibles.

M. Laing, que rien n'arrête, affirme que le journal a menti, belle recommandation, en vérité, pour le reste! et que Bothwell n'était allé qu'à Whittingham pour engager Morton dans le complot. Mais on sait, par une lettre de Drury du 23, que l'entrevue de Whittingham avait déjà eu lieu. D'ailleurs, cette explication ne résout pas l'impossibilité

(1) Anderson, et Goodall, t. II, p. 247 et 248.
(2) Teulet, *Supplément*, p. 96.



des voyages de Paris. Il lui faut au moins cinq jours pour tout ce qu'il raconte ; et Marie ne resta que trois jours entiers à Glasgow.

Dans leur préoccupation de faire croire à l'authenticité des lettres de la cassette, les fabricateurs de la confession de Paris ont dépassé l'invraisemblable ; ils ont atteint à l'absurde. On a déjà vu Marie, Bothwell, Lethington, complétant leurs lettres par des messages compromettants confiés de bouche à Paris ; cette manœuvre, dont le but est par trop transparent, se reproduit avec une maladresse insigne, chaque fois que Paris reçoit une lettre à porter. Dans la première, écrite de Glasgow, Marie est censée faire allusion à la fidélité qu'elle garde à Bothwell, quoique étant auprès de son mari :

Toutes fois ne craignés point, lui fait-on dire ; cette forteresse vous sera conservée jusqu'à la mort... N'allés pas, là où vous estes, en croyre plus que je n'en feray (1).

Avec Paris elle brave toute pudeur :

En outre qu'il dict audict de Boduel que le roy la vouloyt bayser, mais qu'elle n'a pas voulu, de peur de sa maladye ; chose que Rayres en tesmoigneroit bien. Et plus, ce dit-elle, vous dyrés à M. de Boduel, que je ne vays jamais vers le roy que Rayres n'y est et voyt tout ce que je fays (2).

On se rappelle peut-être le premier paragraphe de la quatrième lettre : « J'aye veillé plus tard là haut que je n'eusse faict... » dans lequel Moray et ses amis prétendirent trouver un complot ourdi par la reine, pour faire tuer Darnley par l'abbé d'Holyrood. Comme il était impossible d'y rien découvrir de tel, ils crurent justifier leur commentaire en le faisant appuyer par Paris en ces termes :

Le vendredy, la nuyt, la royne coucha encore au logis du roy, et le renvoya de rechef porter des lettres au sieur de Boduel.

Interrogé s'il avoyt rien entendu de ce purpos le samedy au matin ? Respond que non, synon que la royne dist, en présence de ceux de sa chambre, qu'il y avoit eu quelque querelle entre le roy et monsieur de Sainte-Croix, lequel avoit bon moyen à ceste heure-là de tuer le roy, car il n'y avoit en la chambre alors qu'elle pour les dé-

(1) TEULET, *Supplément*, p. 15 et 16.
(2) *Ibidem*, p. 94.

partir... Et au soyr, la royne estant à l'Abbaïe, elle envoie le dict Paris vers monsieur de Boduel, luy commandant luy dire de bouche : allés-vous en à M. de Boduel, et luy dictes qu'il me semble qu'il seroit le mieux que monsieur de Sainte-Croix avecque Guillaume Blackatre aillent à la chambre du roy fayre ce que ledict sieur de Boduel sçait, et qu'il parle à M. de Sainte-Croix touchant ce purpos; car il seroit mieux ainsi qu'autrement, et pour ce ne seroit qu'un peu prisonnier dedans le château. Après avoir le dict Paris racompté ces faits à M. de Boduel, il luy dict : « Je parleray à M. de Sainte-Croix, et puis j'iray parler moy-mesme à la royne (1). »

La nuit avant l'enlèvement, Paris est censé porter une nouvelle lettre à Bothwell. Il le trouve chez M. de Hatton :

Là où ledict sieur de Boduel estoit en bonne compaignie, et mesme les capitaines couchés auprès de luy, et d'autres; et trouvant ledict sieur de Boduel endormy, l'éveille et lui dict : « Monsieur, voylà des lettres que la royne vous envoye. — Hé bien, Paris, ce dit-il, couche-toy là ung peu; cependant je m'en vays escrire. » Et après avoir escript, il dit au dict Paris : « Recommandez-moy humblement à Sa Majesté, et lui dictes que j'iray aujourd'huy la trouver sur le chemin, au pont (2). »

Mais puisque Bothwell écrit à la reine, pourquoi charger verbalement Paris de la commission qui peut seule être l'occasion de sa lettre?

On le voit, la reine ni Bothwell ne se gênent nullement. La première parle du meurtre de son mari devant « les gens de sa chambre, » comme de la chose la plus ordinaire. Il est vraiment étrange que Moray n'ait produit que Paris pour attester tant d'effronterie, étalée devant tant de témoins. Mais non, tout cela n'est pas possible. Un scélérat, quelque éhonté qu'il soit, conserve au fond du cœur un instinct quelconque qui le pousse à cacher son crime; et l'on voudrait faire croire que Marie, qui a Bothwell sous la main, qui peut le faire appeler à toute heure pour lui dire à l'oreille ses horribles secrets, qui peut tout au moins les confier aux lettres qu'elle lui écrit, choisisse de les confier à un serviteur qu'elle connaît à peine; de telle sorte qu'elle

(1) TEULET, *Supplément*, p. 100.
(2) *Ibidem*, p. 104.



semble n'avoir d'autre souci que de fournir à Moray le supplément de révélations dont il a besoin pour accréditer les lettres de la cassette, et à la postérité les témoignages de sa sottise et de sa scélératesse! En vérité c'est trop; et il faut une grande dose de crédulité ou de partialité, pour n'être pas convaincu que la seconde confession de Paris n'est que la plus monstrueuse et la plus maladroite des impostures de Moray.

Nous croyons avoir suffisamment démontré que toutes les preuves écrites, alléguées contre Marie Stuart, ne peuvent supporter la critique, et qu'elles sont indignes de l'histoire. Nous terminerons cet examen, trop long peut-être, par un passage de Tytler relatif à ces documents.

The regent's refusal to produce the originals to the accused, and the state in which the copies have descended to our times, evidently garbled, altered and interpolated, throws on him the utmost suspicion, and renders it impossible for any sincere inquirer after the truth to receive such evidence. If the only proofs of Mary's guilt had been these letters produced at Westminster, the task of her defenders would have been comparatively an easy one (1).

Tytler ne fait pas même allusion à la confession de Paris. Nous croyons pouvoir dire, comme conclusion, avec Brantôme : « L'histoire » du meurtre de Darnley est écrite, mais non au vrai, pour l'accusa- » tion qu'on a suscitée à la reine d'y avoir été consentante. Ce sont » abus et menteries; car jamais cette reine ne fut cruelle : elle était » du tout bonne et très-douce... Ce sont été des imposteurs qui » l'ont dit et écrit (2). »

Note N.

De la déclaration ou testament de Bothwell il n'existe, comme nous l'avons dit, aucune copie authentique, mais seulement trois extraits : l'un en français, publié pour la première fois en 1734 par l'évêque

(1) Tytler, t. VI, p. 84.
(2) Brantôme, *Vies des dames illustres*, et dans Jebb, t. II, p. 486.

Keith, d'après une copie du temps qui se trouvait alors au collége des Écossais à Paris ; et deux autres en anglais, qui se trouvent encore aujourd'hui à la bibliothèque Cottonienne et qui se complètent l'un par l'autre.

Voici d'abord l'extrait publié par Keith.

Le comte de Bothwell, malade à l'extrémité, au chasteau de Malmay, a vérifié ce qui suit :

L'évesque de Scone, avec quatre grands seigneurs, à savoir : les seigneurs Berin Gowes du chasteau de Malmay, Otto Braw du chasteau d'Ottenbrocht, Paris Braw du chasteau de Vescut, et M. Gullunstarne du chasteau de Fulcenstrie, avec les quatre baillifs de la ville, prièrent ledict comte de déclarer librement ce qu'il sçavoit de la mort du feu Roy Henry, et des autheurs d'icelle, comme il vouloit répondre devant Dieu, au jour du jugement, là où toutes choses, tant cachées soyent elles, seront manifestées.

Alors le comte, remonstrant, pour sa grande foiblesse qui le détenoit, qu'il ne pouvoit discourir tout ce qu'il en sçavoit par lui-même, affirma la Royne innocente de ladicte mort ; lui seul, ses parents et quelque noblesse, autheurs d'icelle.

Estant de rechef prié des dicts seigneurs de déclarer quelques-uns, nomma mylord Jacques, comte de Murray, mylord Robert, abbé de Sainte-Croix (maintenant comte des îles Orchades), tous deux frères bastards de la Reine ; les comtes Argueil, Crawford, Glencarn, Morton, mylord Boyd, les barons de Ledington, Buccleugh et Grange.

Poursuit comme par enchantement, auquel, dès sa jeunesse, à Paris et ailleurs, il s'estoit beaucoup addoné, il avoyt tiré la Reine à l'aimer, soy départant de sa femme.

Le mariage consommé, cherchoit tout moyen à faire mourir le petit prince ; et toute la noblesse qui n'y vouloit entendre.

Après, comme il avoit débauché deux filles d'un grand seigneur de Danemarque, les menant en Escosse, et deux autres d'un grand seigneur de la ville de Lubecque, sous ombre de mariage avec leurs filles, et tant d'autres filles nobles, tant en France que Danemarque, Angleterre et Escosse ; demandant pardon à Dieu, recepvant son corps, estant atténué, mourut.

Tout cecy plus à plein a esté escrit en latin et danois, signé du scel du roi de Danemarque et des assistants susnommez, et viendra quelque jour en lumière pour avérer l'innocence de la Reine d'Escosse.

L'adjointe copie ayant été donnée par un marchand digne de foy, assistant alors à la dernière attestation dudict comte (1).

Voici maintenant la copie anglaise de la bibliothèque Cottonienne :

The confession of mylord Bothwell before he died, in presence of dyvers lords of Denemarke, being maire lang in latin and danish.

The lords present weare these : baron Gowes of Malmye castle, Otto Brawe of Elsinbronche castell, monsieur Gullionestarne of Fowltostie castell, the bishop of Skone and four baylies of the towne, who desired him that he would declare his conscience, and say nothinge by the truth, concernand the Kinge and Queene of Scotland with the childe.

In primis, he did take it upon his death that the Queene never knew nor consented to the death of the Kinge, but he and his friends by his appointment, divers lords consenting and subscriving thereunto; whilk yet was not there present at the deed dooinge.

There names be : lord James Earl of Murray, lord Morton, lord Robert, the bishop of St-Andrews, with dyvers others whome he sayd he could not remember at that present.

Lykewise he sayd that all the friendship which he had of the Queene, he gatt alwayes by witchcraft, and the inventions belanginge thereunto, specially by use of sweete water, and that he found meanes to put away his owen wife to obteyne the Queene.

Lykewise he confessed that he had so deceaved dyvers gentilwomen in France and in England, with many other wyld facts and deeds, whilk he sayd weare lang to rehearse; asking God forgeveness thereof. Farther more he confessed that he tooke tway lordes daughters out of Denemarke into Scotland, and made them beleve he would marry them, and did deflower theym of theyr virginities, and likewise many gentilwomen in Scotland.

Item he did confess that he had deceived tway of the burgmaster's daughters of Lubeck, with many lyke, whilk he sayd were lang to rehearse; and forgave all the world, and was sorrowfull for his offences; and did receive the sacrament that all the thinges he speake weare trew. And soe he dyed (2).

Rien ne prouve, nous l'avons déjà dit, que ces deux pièces soient

(1) Keith, *appendix*.
(2) *British Museum, Cot. Libr.*, Titus, C. vii, *fol.* 39.

authentiques, mais rien non plus ne prouve qu'elles ne le soient pas. Elles sont trop différentes par la forme pour être la copie l'une de l'autre, et trop semblables par le fond pour n'être pas l'analyse d'un même document : deux faussaires n'auraient pu se rencontrer à ce point. D'un autre côté, on peut dire que si ces pièces ont été fabriquées, elles n'ont pu l'être que par des ennemis ou des amis de Marie Stuart : si c'était par des ennemis, le langage de Bothwell serait tout autre; si par des amis, c'eût été pour en faire usage. Or, on ne voit pas qu'aucun des contemporains qui, comme Blackwood, entreprirent de venger la mémoire de Marie, aient connu un document si précieux pour eux. Ce ne fut que cent cinquante ans plus tard que Keith tira de la poussière, pour la première fois, la version française.

M. Teulet oppose à l'authenticité de ces deux pièces une double objection : « La version française se termine, » dit-il, « par une énon- » ciation de laquelle il nous semble résulter qu'on ne doit l'admettre » qu'avec une extrême réserve. En effet, comment est-il possible » de croire qu'on ait permis à un simple marchand d'assister aux » derniers moments et aux dernières révélations d'un prisonnier » d'État de l'importance de Bothwell (1)? »

L'objection ne paraît pas très-sérieuse, car nous ne savons pas si ce témoin n'était pas présent à un autre titre qu'à celui de marchand. En tout cas, elle ne se rapporte qu'à la pièce française. M. Teulet en fait une autre qui s'adresse aux deux versions : « Elles me parais- » sent, » dit-il, « présenter toutes deux tous les caractères d'actes apo- » cryphes ou d'actes rédigés sur des ouï-dire, et par conséquent sans » aucune authenticité. Ce que l'on fait dire à Bothwell sur les » moyens surnaturels qu'il aurait employés pour séduire la reine, me » semble plus que suffisant pour prouver mon assertion (2). »

Cette seconde objection paraît moins forte encore que la première, attendu que ce que dit Bothwell, ou ce qu'on lui fait dire, fut cru par les contemporains; et qu'il fut accusé par les ennemis aussi bien que par les amis de Marie, aussi crédules les uns que les autres, d'avoir employé contre elle la magie, dont il passait pour un adepte. Les lords, dans leur réponse à Throckmorton, comme dans l'acte du Parlement qui

(1) Teulet, *Supplément*, p. 241, note 1.
(2) *Ibidem*.

prononçait la forfaiture contre Bothwell, affirmèrent que pour forcer la reine à l'épouser, il avait usé non-seulement de violence, mais « *d'autres moyens extraordinaires et encore plus contraires aux lois* (1). » Les historiens ont généralement cru qu'il s'agissait d'opérations magiques. Fénelon d'ailleurs est très-net à ce sujet. Il écrivit au roi le 29 septembre 1568 :

L'on pourra aussi alléguer que quand même la dicte dame auroit attempté quelque chose en cest endroit, ce qu'elle ne fit onques, le comte de Baudouel l'y auroit induite et contrainte par force d'enchantement, d'ensorcelement, comme il en sait bien le métier, n'ayant fait plus grande profession, du temps qu'il estoit aux escoles, que de lire et étudier la nécromancie et magie défendue (2).

Thomas Buchanan, envoyé par Lennox comme ambassadeur au roi de Danemark, est bien plus explicite encore :

Princeps illa... nunquam peccasset si hæ (tum animi tum corporis dotes) ab isto naturæ monstro, fascinationibus, filtris, incantationibus ac veneficiis ceterisque malis artibus corruptæ subversæque non essent (3).

Quoi qu'il en soit de l'authenticité des documents cités plus haut, il est certain que Bothwell fit une dernière confession ou testament. Le 1er juin 1576, Marie écrivait à l'archevêque de Glasgow :

On m'a donné advis de la mort de Bothwell, et que avant son décez, il fit une ample confession de ses fautes, et se déclara autheur et coupable de l'assassinat du feu Roy mon mary, dont il me décharge bien expressément, jurant sur la damnation de son âme pour mon innocence; et d'aultant que s'il étoit ainsi, ce témoignage m'importeroit de beaucoup contre les faulses calomnies de mes ennemis, je vous prie d'en rechercher la vérité par quelque moyen que ce soit. Ceulx qui assistèrent à ladicte déclaration, depuis par eux signée et scellée, en forme de testament, sont : Otto Braw du chasteau d'Elcembro, Paris Braw du chasteau de Vascut, Mons. Gullunstarne du chasteau de Fulkenster, l'évêque de Skonen, et quatre baillifs de la

(1) KEITH, t. II, et *Acta parliamentorum*, t. III.
(2) FÉNELON, *Correspondance*, t. I, p. 19 et 20.
(3) *Thomas Buchanan à Frédéric II*, 19 mars 1571, TEULET, *Supplément*, p. 228.

ville. Si de Monceaux, qui a autrefoys négotié en ce pays-là, y vouldroit faire un voyage pour s'en enquérir plus particulièrement, et en rapporter les attestations, je serois bien aise de luy employer, et luy faire donner de l'argent pour son voyage (1).

On remarquera que les témoins de la déclaration, indiqués par Marie, sont les mêmes que ceux cités dans les extraits que nous avons donnés plus haut.

Deux mois après, l'archevêque de Glasgow répondit à sa maîtresse :

Il y a déjà longtemps que nous avons entendu les nouvelles de la mort du comte de Bothwell ; et dès ce temps, la reine mère a écrit (ainsi que M. de Lansac m'a assuré), à l'ambassadeur du roy en Danemarq, pour envoyer le testament en forme, ce qu'il n'a pas encore fait. Je trouverois bon d'y envoyer de Monceaux, mais vous voyez le peu de puissance que j'ay de luy délivrer de l'argent (2).

Quelques mois après, l'archevêque de Glasgow écrivait de nouveau à Marie :

Gartly, dès son arrivée en Écosse, fut fait prisonnier parce qu'il divulgua ce qu'il avoit entendu à Londres du testament du feu comte de Bothwell ; et, à ce que l'on m'a dit, a esté contraint d'envoyer un homme en Danemarq pour la vérification d'iceluy. Monceaux n'a voulu entreprendre le voïage sans avoir argent comptant. Les 500 livres qu'il a reçues par vostre libéralité avoient été dépensées, à ce qu'il dit, avant qu'elles étoient reçues.

Sur ce propos, je ne veux oublier à vous dire ce qui m'a été rapporté par un gentilhomme qui m'a dit l'avoir entendu du controleur Tullibairne, qui étoit dans la chambre de Monseigneur le prince votre fils, à Stirling. Ayant ledict Tullibairne entre ses mains la copie dudict testament, et le lisant à un autre gentilhomme, Mon dict seigneur vint à l'improviste les accoster de la table où il écrivoit ; et à force voulut voir ce que ledict Tullibairne tenoit entre ses mains, encore qu'il lui refusât deux ou trois fois. Et l'ayant lu de mot à mot, sans leur dire aucune parole, le leur remit entre les mains. Et après avoir achevé ce qu'il avoit à écrire, il se mit plus gay que de coutume à entretenir les gentilshommes qui estoient à l'entour de luy ; ce qu'il continua toute cette après-dînée, à son souper et après sou-

(1) Keith, *appendix*, et Labanoff, t. IV, p. 330 et 331.
(2 *Beaton à Marie*, 30 juillet.

per ; ce qui rendit toute l'assistance curieuse d'en savoir l'occasion. En sorte que ledict Tullibairne luy demanda après souper, en disant qu'il l'avoit toujours aimé et honoré, mais à cette heure-là plus que jamais, le voyant si gaillard et disposé, avec un si bon visage, entretenir les seigneurs qui le visitoient. Il lui répondit : « Tullibairne, n'ay-je pas juste occasion, m'ayant été imprimé si souvent et de si longtemps les accusations et calomnies de la Majesté de la Reine, ma mère, de ce qu'aujourd'huy j'ay vu une si ouverte approbation de son innocence (1)?

Deux jours plus tard, Marie avant qu'elle eût pu recevoir cette lettre, écrivait de son côté à l'archevêque :

J'ai eu avis que le roi de Danemarque a envoyé à cette reine (Élisabeth) le testament du feu comte de Bothwell, et qu'elle l'a supprimé secrètement le plus qu'il luy a été possible. Il me semble que le voyage de Monceaux n'est plus nécessaire pour ce regard, puisque la reine mère y a envoyé comme vous me mandez (2).

Toutes ces lettres étaient confidentielles, écrites en chiffres, et si peu destinées à la publicité qu'elles ne furent connues qu'en 1734, lorsque l'évêque Keith les découvrit au collége des Écossais, à Paris. Elles ne laissent guère de doute sur l'existence du testament de Bothwell et sur l'envoi de ce document en Écosse et en Angleterre. Voici du reste qui tranche la question : le 4 juin 1581, John Forster, rendant compte à Walsingham du jugement et de l'exécution de Morton, écrivait :

There was XXII articles put against him, but there was none that hurt him except the murder of the King, which was layd unto him by IV or V sondrie witnesses : the first is the lord Bothwell's testament (3).

A coup sûr, pour que ce testament fût produit en justice, il fallait qu'il existât et que son authenticité fût incontestable. Malheureusement, comme il n'en existe plus aucune copie dont on puisse cer-

(1) *L'archevêque de Glasgow à Marie*, 4 janvier 1577, Keith, *appendix*, p. 301.

(2) *Marie à Beaton*, 6 janvier 1577, Keith, *appendix*, et Labanoff, t. IV, p. 340.

(3) *John Forster à Walsingham*, *Harleian* MS., *British Museum*.

tifier l'origine, il est impossible d'affirmer hautement qu'il absolvait Marie Stuart ; mais tout porte à le croire. Les extraits des lettres de Marie et de l'archevêque de Glasgow forment déjà, on ne saurait le nier, une présomption telle que bien des faits historiques, qui sont admis comme vrais, sont appuyés sur de moins fortes preuves. On peut y ajouter le témoignage d'historiens contemporains. Camden qui, comme on sait, a puisé des renseignements dans les papiers les plus secrets de Cecil, dit :

Bothwellius, et vivens, et moriens, reginam minimè consciam fuisse religiosâ asseveratione sœpenumero contestatus est (1).

Un autre contemporain Sinclair, dont l'histoire manuscrite était conservée au collége des Écossais à Paris, s'exprime ainsi :

Bothwell at his death, and several times before, declared on his oath, that he himself commited the murder, by the counsells of Murray and Morton, and that the queen was altogether innocent and knew nothing of the murder.

Et il ajoutait :

The king of Denmark sent authentick copies of Bothwell's declaration to the queen of England and other princes (2).

Michel Entzinger, également contemporain, dont l'histoire manuscrite de Marie se trouve au Musée Britannique, rend le même témoignage. Entzinger était Hongrois, étranger par conséquent aux luttes des partis qui agitaient l'Écosse ; il paraît en outre avoir été bien renseigné. Il dit :

Bothwell, après avoir prié Dieu à haute voix de lui faire miséricorde comme il disait la vérité, déclara que la reine était innocente, et n'avait rien su d'avance du meurtre de son mari. Requis par le roi de nommer les assassins, il répondit : « Le bâtard commença, Morton développa, et j'achevai la trame de ce meurtre. »

L'historien hongrois conclut ainsi son récit : « Bothwell mourut

(1) *Annales*, p. 143.
(2) Sinclair, MS. *History of Scotland*, p. 796 et 797, cité par Chalmers, t. III, p. 67, note *m*.

mais Dave vécut. » Il dit encore que « Bothwell laissa des écrits dans lesquels il indiquait les noms et le nombre des conjurés, les gages qu'ils avaient donnés, les moyens prescrits, l'endroit et le mode d'exécution, et expliquait enfin tout ce qui concernait le meurtre et ses auteurs. »

Ces passages sont une preuve de l'exactitude des renseignements qu'avait obtenus Entzinger. On sait, par les lettres de Thomas Buchanan, envoyé par Lennox au roi de Danemark, que Bothwell cherchait à faire parvenir à Marie Stuart des écrits qui alarmèrent à ce point l'ambassadeur écossais, qu'il supplia Cecil d'empêcher par tous les moyens possibles qu'ils ne parvinssent à leur adresse (1).

En même temps qu'à Cecil, Buchanan avait écrit au régent d'Écosse une lettre qui tomba entre les mains de Morton, et qui était si compromettante pour les usurpateurs, qu'il fallut l'altérer avant de pouvoir la montrer (2).

Hamilton, dans ses *Observations sur Buchanan*, affirme que la copie authentique du testament de Bothwell existait encore au milieu du siècle dernier, dans la Bibliothèque royale de Saint-James. Il cite de mémoire le passage suivant :

He (Bothwell) declared that the queen never gave consent to the king's death, nor was privy thereto, as he should answer to the eternal God; and being asked who were the contrivers of it, he answered : Moray the bastard was the first contriver of it, Morton laid the plot, and I accomplished it.

Il est remarquable à quel point cette citation ressemble à celle de Entzinger.

Tant de témoignages d'origines si différentes ne laissent pas d'avoir quelque force, et donnent, jusqu'à un certain point, le droit de conclure que le testament de Bothwell déchargeait Marie Stuart de toute complicité dans le meurtre de Darnley. On en trouve une preuve plus forte encore dans le soin qu'on mit à supprimer cet important document.

(1) *Th. Buchanan à Cecil,* 19 janvier 1571, *State papers office.*
(2) Goodall, t. II, p. 382 et 383.

Note O.

MARIE STUART A LA REINE ÉLISABETH.

Autographe. — Musée britannique à Londres, collection Cottonienne, Caligula (C. VII, fol. 51.)

De Sheffield, le 8 novembre (1582).

Madame, sur ce qui est venu à ma cognoissance des dernières conspirations exécutées en Escosse contre mon pauvre enfant, ayant toute occasion d'en creindre la conséquence, à l'example de moy mesmes, il fault que j'employe si peu de vie et de force qui me reste, pour, devant ma mort, vous descharger plainement mon cœur de mes justes et lamantables plainctes; desquelles je désire que ceste lettre vous serve, tant que vous viverez après moy, d'un perpétuel tesmoignage et graveure en vostre consciance, tant à ma descharge pour la postérité qu'à la honte et confusion de tous ceulx qui, soubz vostre adveu, m'ont si cruellement et indignement traictée jusques icy et menée à l'extrémité où je suis. Mays d'aultant que leurs desseings, pratiques, actions et procédures, pour détestables qu'elles puissent avoir esté, ont toujours prévaleu en vostre endroict contre mes très justes remonstrances et sincères déportements, et que la force que vous avvez en main vous a tousjours donné la raison entre les hommes, j'auray recours au Dieu vivant, nostre seul juge, qui nous a esgualement et immédiatement soubz luy establies au gouvernement de son peuple. Je l'invoqueray à l'extrémité de ceste mienne très urgente affliction, pour rétribuer à vous et à moy, comme il fera à son dernier jugement, la part de nos mérites et démérites l'une vers l'aultre. Et souvenez vous, Madame, qu'a luy nous ne sçaurions rien déguiser par les fardz et polices de ce monde, ores que mes ennemys soubz vous puissent pour un temps couvrir aux hommes, et par advanture à vous mesmes, leurs subtilles et malicieuses inventions et dextéritez athées. En son nom donques, et comme devant luy séant entre vous et moy, je vous ramanteveray premièrement, que par les agentz, espys et messagers secretz, envoyez soubz vostre nom en Escosse durant que j'y estois, mes subjectz ont été corompuz, pratiquez et suscitez à se rebeller

contre moy, à attempter contre ma personne propre, et, en un mot, à dire, faire, entreprendre et exécuter ce que, durant mes troubles, est advenu audit pays. Dont je ne veulx à présent spéciffier aultre vérification que celle que j'en tiray par la confession propre et tesmoings à luy confrontez d'un qui, depuis, a esté des plus advancez en respect de ce sien bon service, auquel si j'eusse des lors faict justice, il n'eust moyenné à tous mes trahistres et rebelles subjectz, réfugiez vers vous, l'ayde et support qu'ilz en ont eu, mesmes depuis ma détention par deça; sans lequel support je pense que lesdits trahistres n'eussent dès lors prévaleu, ny depuis si longuement subsisté comme ilz ont faict.

Durant ma prison de Lochlewin, feu Throcmorton me conseilla de vostre part de signer ceste démission qu'il m'advertissoit me debvoir estre présentée, sur asseurance qu'elle ne pouvoit estre valable. Et, depuis, il n'y a eu lieu en la chrestienté où elle aye esté tenue pour telle ny maintenue que par deçà, jusques à avoir assisté par force ouverte les autheurs d'icelle. En consciance, madame, voudriez-vous recongnoistre pareille liberté et pouvoir en voz subjectz? Ce néantmoins mon auctorité a esté par les miens transmise à mon filz lorsqu'il n'estoit capable de l'exercer; et depuis que je l'ai voulu légitimement asseurer en icelle, estant en aage de s'en ayder pour son bien propre, elle luy est soubdainement ravie et attribuée à deux ou trois trahistres, qui, luy en aiantz desjà osté l'effect, luy en osteront, comme à moy, et le nom et le titre, s'il leur contredit en façon que ce soit, et par advanture la vie, si Dieu ne provoit à sa préservation.

Sortye que je fuz du dict Lochlewin, preste de donner bataille à mes dictz rebelles, je vous ranvoïay, par un gentilhomme exprès, une bague de diamant qu'autrefoys j'avois receue de vous en token et asseurance d'estre par vous secourue contre mes dictz rebelles, et mesmement que me retirant vers vous, vous viendriez jusques sur la frontière pour m'assister en personne; ce que, par divers aultres messages, m'avoit esté confirmé. Ceste promesse venant et réitérée de vostre bouche propre (ores que par voz ministres je me fusse trouvée souvent abusée) me fit prendre telle fyance en l'effect d'icelle, que, la déroute de mon camp survenue, je me vins droict jecter entre voz bras, si j'en eusse peu aprocher aussi bien que mes rebelles. Mais délibérant de vous aller trouver, me voylà en my chemin arrestée, environnée de gardes, renfermée dans les places fortes, et enfin réduicte, toute honte passée, en la captivité où je meurs aujourd'huy, après mille mortz qne j'y ay jà souffertes.

Je sçay que vous m'alléguerez ce qui s'est passé entre le feu duc de Norfolk et moy ; je maintiens qu'il n'y avoit rien à vostre préjudice, ny contre le bien public de ce royaulme ; et le traicté fut premièrement approuvé par l'advis et signatures encores existantes des premiers qui estoient lors de vostre Conseill, avec asseurance de le vous fayre trouver bon. Comment telz personnages eussent-ils entrepris de vous fayre consentir à ce qu'on vous ostât la vie, l'honneur et la couronne, comme vous vous en desmontrez persuadée à tous ambassadeurs et aultres qui vous parlent de moy?

Cependant mes rebelles s'apercevants que leur course précipitée les emportoit plus oultre qu'ilz n'avoient pourpensé, et la vérité estant apparue des impostures qu'on semoit de moy, par la conférence à laquelle je me soubmis volontairement en ce pays, pour m'en esclaircir publiquement en plaine assamblée de voz députez et des miens, voylà les principaux d'entre eulx, pour estre venuz à résipiscence, poursuiviz par voz forces propres et assiégez au chateau d'Edemburgh avec les aultres de mon party, et un des premiers d'entre eulx empoisonné, l'autre, moings chargeable que personne, très cruellement pandu, après que par deux foys je leur avois faict mectre les armes bas à votre requeste, soubz asseurance d'accord, où Dieu sçait si mes ennemis tendoient.

J'ay voulu par ung long temps expérimenter si la patience pourroit amander la rigueur [des] mauvais traictement qu'on commença spécialement depuis dix ans à m'user, et m'accommodant exactement à l'ordre qui m'estoit prescript pour ma dicte captivité en ceste maison, tant pour le regard du nombre et qualité des serviteurs que je retins, licenciant les aultres, que pour ma diette et exercisse nécessaire pour ma santé, j'ay vescu jusques à présent aussi quiétement et paisiblement qu'une beaucoup moindre que moy, et plus obligée que par tel traictement je ne vous estois, eust peu faire, jusques à me priver (pour vous oster tout ombrage de soubçon et deffiance) de requérir à avoir aucune intelligence de mon filz et mon pays. Ce que par nul droict ny raison ne me pouvait estre desnié, et principallement de mon enfant, lequel, au lieu de ce, on travailloit cependant par toutes voies de persuader contre moy, affin de nous affoiblir par nostre division. Il me fut permis, direz-vous, il y a trois ans, de l'envoyer visiter. Sa captivité lors à Sterling, soubs la tiranie de Morton, en fust cause ; comme sa liberté l'ha depuis esté de vostre refus pour pareille visitation toute ceste annéc passée.

Je suis par plusieurs fois entrée en diverses ouvertures pour l'es-

tablisshement d'une bonne amitié entre nous et sûre intéligence d'entre ces deux royaulmes à l'advenir. A Chatsworth, il y a environ unze ans que commissaires me furent envoyez à cest effect; il en a esté traicté avvec vous mesme par les ambassadeurs de France et les miens ; moy mesme j'en feis l'hyver dernier toutes les advantageuses ouvertures à Bealle qu'il estoit possible. Que m'en est-il revenu ? Ma bonne intention mesprisée, la sincérité de mes desportementz négligée et calomniée, l'estat de mes affaires traversé par délays, surmises et telz autres artifices, et, pour conclusion, pire et plus indigne traictement de jour à aultre, quelque chose que me sois efforcée de fayre pour desservir le contraire ; ma trop longue, inutille et dommageable pacience m'ayant amenée à ce point que mes ennemis, par leur ancienne acoustumance de me mal fayre, pensent aujourd'huy avoir droict de prescription de m'user non comme prisonnière, telle qne par raison je ne puis estre, mais comme quelque esclave, dont la vie et la mort deppandent (sans aucun respect de la loy de Dieu ny des gens) de leur seule tyranie.

Je ne le puis, Madame, plus longuement souffrir, et fault que mourant je descouvre les aucteurs de ma mort, ou que vivant (si Dieu me donne encores quelque respit) j'essaye, soubz vostre protection, à faire mourir, à quelque prix que ce soit, les cruaultés, calomnies et trahistres desseings de mes ditz ennemis, pour m'establir quelque peu plus de repos pour ce qui me reste à vivre. Pour donc en premier lieu vuyder les occasions prétendues de tous différentz entre nous, esclarcissez-vous, si il vous plaist, de tout ce qui vous a esté rapporté de mes desportementz en vostre endroict; faictez revoir les dépositions des étrangers pris en Irlande ; que celles de ces jhésuites dernièrement exécutés vous soient representez; donnez liberté à ceulx qui le vouldront entreprendre de me charger publiquement, et me permectez pareillement d'entrer en ma déffance. S'il s'y trouve du mal, que je le patisse (ce sera plus patiemment quand j'en sçauray l'occasion), si du bien, ne le mescongnoissez pas davantage et ne souffrez que j'en soys plus longuement si mal rétribuée, avec vostre très grande charge devant Dieu et les hommes.

Les plus vilz criminels qui sont en voz prisons, naiz soubz vostre obéissance, sont receuz à leur justification, et leur sont toujours déclarez leur accusateurs et accusations. Pourquoy le mesme ordre n'auroit-il lieu envers moy, royne souveraine, vostre plus proche parente et légitime héritière? Je pense que ceste dernière qualité en a esté jusques icy la principalle cause à l'endroict de mes ennemys et

de toutes leurs calomnies, pour, en nous tenant en division, faire glisser entre deux leur injustes prétentions. Mais hélas! ilz ont maintenant peu de rayson et moins de besoing de me tourmenter davantasge pour ce regard; car je vous proteste sur mon honneur que je n'atendz aujourdhuy royaulme que celui de mon Dieu, lequel je me voy préparé pour la meillieure fin de toutes mes afflictions et adversitez passées. Ce sera à vous de descharger vostre consciance vers mon enfant, pour ce qui luy appartiendra après ma mort en cest endroict, et cependant de ne laisser prévaloir à son préjudice les continuelles pratiques et menées secrètes que nos ennemys en ce royaulme font journellement pour l'advancement de leur dictz prétentions, travaillant d'aultre costé avec nos trahistres subjectz en Escosse, par touz moyens qu'ilz peuvent, pour haster sa ruine : dont je ne demande aultre meilleure vérification que les charges données à vos derniers envoyez et depputez en Escosse, et ce que les dictz envoyez y ont sédicieusement pratiqué, comme je veulx croire, à vostre desceu, mais avec bonne et dilligente sollisitation du comte, mon bon voisin à York. Et à ce propos, Madame, par quel droict se peut maintenir que, mère de mon enfant, je sois totalement interdicte non seulement de luy subvenir en la nécessité si urgente où il est, mais aussi d'avoir aulcune congnoissance de son estat? Qui y peut apporter plus de soing, debvoir et sincérité, que moy? A qui peut-il toucher davantasge? Pour le moins, si, envoyant vers luy pour pourvoir à sa préservation (ainsi que le comte de Shreusbury m'a faict dernièrement entendre de vostre part), il vous eust pleu recepvoir en cela mon advis, avec meilheure occasion (ce me samble) et plus d'obligation de moy, vous y feussiez intervenue. Mais considérez ce que vous m'avez laissé à penser, quand, oubliant si soubdainement les offences que vous prétendiez contre mon filz, lorsque je vous requérois que nous envoyassions ensemble vers luy, vous avez dépesché où il estoit prisonnier non seullement sans m'en faire donner advis, mais me restreignant au mesme temps de toute liberté, affin que par voye quelconque je n'en eusse aulcunes nouvelles. Que si l'intention de ceulx qui ont moyéné en vostre endroict ceste si prompte visitation de mon filz, a esté pour sa préservation et le repos du payz, ilz ne debvoient estre si soigneux de me celler comme chose en quoy je n'eusse voulu concourir avec vous, et vous ont par ce moyen faict perdre le gré que je vous en debvois avoir. Et pour vous en parler plus plainement, je vous prie de n'y user plus de telz moyens ny personnes; car encores que je tienne le sieur de Carey trop se ressentant du lieu d'où

il est sorti pour engasger son honneur en aucun vilain acte, il a eu un assistant, partizan juré du comte de Huntington, par les mauvais offices duquel une si mauvaise action n'a peu réussir qu'à ung pareille effect. Il me suffira donc seulement que vous ne permectiez que de ce pays mon filz reçoyve aucun dommage (qui est tout ce que j'ay jamais requis de vous cy-devvant, mesmement lorsqu'une armée fust envoyée sur la frontière pour empescher la justice faicte de ce détestable Morton); et que nul des vostres, directement ou indirectement, ne s'entremesle davantage des affaires d'Escosse, si ce n'est de mon sceu, à qui toute congnoissance en appartient, ou avec assistance de quelque un de la part du Roy très Chrestien, monsieur mon bon frère, lequel, comme nostre principal allié, je désire faire particippant de toute ceste cause, pour peu de crédit qu'il puisse avoir avec les trahistres qui détiennent mon filz à présent.

Cependant je vous déclare tout ouvertement que je tiens ceste dernière conspiration et innovation pour une pure trahison contre la vie de mon filz, le bien de ses affayres et celuy du pays ; et que, tant qu'il sera en l'estat que j'entendz qu'il est, je n'estimeray parolle, escripture, ou aultre acte qui vienne de luy ou se passe soubz son nom, procéder de sa franche et libre disposition, mais seulement des dictz conspirateurs, qui au prix de sa vie se servent de luy pour masque.

Or, Madame, avec toute ceste liberté de parler laquelle je prévoy vous pourra en aulcune chose desplaire (ores que ce soit la vérité mesmes), vous trouverez, je m'asseure, davantage estrange que je viengne meintenant à vous importuner encores d'une requeste de beaucoup plus grande importance, et ce néanmoins très aysée à vous de l'octroyer et effectuer : c'est que n'ayant peu jusques icy, en m'accommodant paciemment par si long temps au rigoureux traictement de cette captivité et me déportant très sincèrement en toutes choses, voires jusques aux moindres qui vous touchoient bien peu, m'aquérir quelque asseurance de vostre bonne grâce ny vous en donner aucune de mon entière affection vers vous (toute espérance m'estant par là ostée d'avoir mieulx en si peu de temps qui me reste à vivre), je vous supplie, et, en l'honneur de la douloureuse passion de Nostre Sauveur et Rédempteur Jhésus Christ, je vous supplie encores un coup, me permectre de me retirer hors de ce royaulme en quelque lieu de repos, pour chercher quelque soulagement à mon pauvre corps tant travaillé de continuelles douleurs, et, avec liberté de ma conscience, préparer mon âme à Dieu qui l'appelle journellement.

Croyez, Madame, (et les médecins que vous m'envoyastes cest esté dernier le peuvent avoir assez judgé) que je ne suis pour la fayre longue, de sorte qu'il ne vous peut rester aucun fondement de jalousie ou deffiance de ma part. Et ce néantmoinz, prenez de moy telles asseurances et conditions justes et raisonnables que vous les vouldrez. La force plus grande reste tousjours de vostre costé pour me les faire garder, ores que pour chose quelconque je ne les voulsisse rompre. Vous avez assez eu d'expérience de l'observation de mes simples promesses , et quelquefois à mon préjudice, comme je vous remonstray sur ce mesme subject il y a deux ans. Souvenez vous, s'il vous plaist, de ce que je vous en escripvis lors, et que par nulle voye que de doulceur vous ne sçauriez tant obliger mon cœur à vous, ores que vous confiniez à perpétuité mon pauvre corps languissant entre quatre murailles, ceulx de mon rang et naturel n'estans pour se gaigner ou laisser forcer par aucune rigueur.

Vostre prison sans aucun droict et juste fondement a jà détruict mon corps, duquel vous aurez bientost la fin s'il y continue guères davantage, et n'auront mes ennemys beaucoup de temps pour assouvir leur cruaultez sur moy. Il ne me reste que l'âme, laquelle il n'est pas en vostre puissance de captiver. Donnez luy donc lieu de respirer un peu plus librement son salut, que seul elle cherche aujourd'huy plus que nulle grandeur de ce monde. Il me semble que ce ne vous sçaurait estre beaucoup de satisfaction, honneur ou advantage, que mes ennemys pressent ma vye aux piedz jusques à m'avoir estouffée devant vous ; au lieu que, si en ceste extresmité (quoy que trop tard) vous me relevez d'entre leurs mains, vous m'obligerez grandement à vous, et tous ceulx qui m'appartiennent, spésiallement mon pauvre enfant, duquel par là vous vous pourrez par advanture asseurer. Je ne cesseray de vous importuner incessamment de cette requeste jusques à ce qu'elle me soit accordée ; et pour ce que je vous prie m'en faire entendre vostre intention, ayant pour vous complaire attendu jusques à présent, depuis deux ans, pour en renouveler l'instance, dont l'estat misérable de ma santé me presse plus que vous ne le pourriez penser. Cependant pourvoyez, s'il vous plaist, à l'amandement de mon traictement par deça, qu'il n'est en ma puissance de souffrir plus longuement ; et ne me remectez à la discrétion d'aultre quelconque que de vous mesmes, de qui seule (comme je vous escripvois dernièrement), je veux doresnavant tenir tout le bien et le mal que je recevray en vostre pays. Faictes moy ceste faveur que j'aye vostre intention par escript, ou l'ambassadeur de France pour

moy ; car de m'arester à ce que le comte de Shreusbury ou aultres en diront ou escripront de vostre part, j'ay trop d'expérience qu'il n'y peut avoir asseurance pour moy : le moindre subject qu'ilz se fantasiront estant suffizant pour innover le tout du jour au lendemayn.

Oultre ce dernièrement que j'escripviz à ceulx de vostre Conseill, vous me fistes entendre que je ne me debvois adresser à iceulx, mais à vous seulle ; et ainsi d'estendre seulement leur crédit et aucthorité à me mal fayre il ne seroit raisonnable, ainsi qu'il est advenu en ceste dernière restrinction, où, contre vostre intention, j'ay esté plus qu'indignement traictée. Cela me donne toute occasion de doubter qu'aulcuns de mes ennemys, en vostre dict Conseill, n'ayent exprès procuré que les aultres du dict Conseill ne fussent participans de mes justes complaintes, ne voiantz par advanture leur compagnons adhérer à leurs méchantz attemptatz contre ma vie, ou que, s'ilz en avoient congnoissance, ilz s'y opposeroient pour vostre honneur et leur debvoir vers nous.

Deux choses enfin ay-je principallement à requérir : l'une, que proche comme je suis de partir de ce monde, je puisse avoir près de moy pour ma consolation quelque honorable homme d'église, afin de me ramantevoir journellement le chemin que j'ay à paraschever, et m'instruire à le parfaire selon ma religion, où je suis fermement résolue de vivre et mourir. C'est un dernier debvoir qu'au plus chétif et misérable qui vive ne se pourroit desnier ; c'est une liberté que vous donnez à tous les ambassadeurs estrangers, comme aussi tous aultres Roys Chatoliques donnent aux vostres exercice de leur religion. Et moy mesme ay-je jamais forcé mes propres subjectz à aulcune chose contraire à leur religion, ores que j'eusse tout pouvoir et aucthorité sur eulx ? Et que je fusse en ceste extresmité privée de telle licence, vous ne le pouvez justement faire. Quel advantage vous reviendra-t-il quand vous me le desnirez ? J'espère que Dieu m'excusera si par vous de ceste façon oppressée, je ne laisse de luy randre se debvoir qu'en mon cœur il me sera permis. Mais vous donnerez très mauvais exemple aux aultres princes de la Chrestienté d'user, vers leurs subjectz et parentz, la mesme rigueur que vous me tiendrez, royne souveraine et vostre plus proche parente, comme je suis et seray tant que je vivray, en despit de mes ennemys.

Je ne vous veulx importuner maintenant de l'auguemantation de ma maison, dont pour le temps que je voy me rester à vivre icy, je n'auray pas tant de besoing; je vous demande seulement deux fammes de chambre pour me subvenir durant ma maladie, vous attestant

devant Dieu qu'elles sont très nécessaires, quand je serois une pauvre créature d'entre le simple peuple. Accordez les moy en l'honneur de Dieu, et desmontrez que mes ennemys n'ont tant de crédit avec vous contre moy que d'exercer leur vengence et cruaulté en chose de si peu de conséquence, et dépandant d'un simple office d'humanité.

Je viendray maintenant à ce que le dict de Shreusbury m'a chargée (si il me peut charger) : c'est à sçavoir d'avoir, contre ma promesse faicte à Beale et à vostre desceu, négocié avec mon filz pour luy céder mon tiltre à la couronne d'Escosse, m'estant obligée de n'y procéder qu'avec vostre advis et par un de mes serviteurs, qui, en leur commun voiage, seroit dirigé par un des vostres. Ce sont, ce me semble, les mesmes termes du dict comte. Je vous diray là dessus, Madame, que Beale n'a jamais eu aulcune simple et absolue promesse de moy, mais bien des ouvertures conditionnelles, desquelles je ne pouvois, en façon que ce soit, rester lyée sans la préalable performence des conditions que j'y avois apposées ; auxquelles conditions tant s'en fault qu'il aye esté satisfaict, qu'au contraire je n'en ai jamais eu aulcune response, ny de vostre part ouy faire mention depuis. Et, pour ce respect, il me souvient très bien que le comte de Shreusbury, dès Pasques dernières, voulant tirer de moy nouvelle confirmation de ce que j'avois dit au dict Beale, je luy expliquay tout plainement que c'estoit seulement en cas que les dictes conditions me fussent accordées et conséquement effectuées. L'un et l'aultre sont encore vivantz pour vouz le tesmoigner, si ilz en veullent dire la vérité. Depuis, voyant que nulle responce ne m'estoit faicte, ains au contraire que par délaiz et surmises, mes ennemys continuoient plus licentieusement que jamais leurs practiques (bastyes dès le séjour du dict Beale près de moy) pour traverser mes justes intentions en Escosse, ainsi que les effectz l'ont bien tesmoigné, et que par ce moyen la porte demeuroit ouverte à la ruine de mon filz et la mienne, je pris vostre silence pour refuz, et me deschargeay par lettres expresses, tant à vous qu'à vostre Conseil, de tout ce que j'avois traicté avec le dict Beale.

Je vous feiz bien participante de ce que le Roy, monsieur mon beau-frère, et la Royne, madame ma belle-mère, m'avoient escript de leurs mayns propres sur ceste affaire, et en requis vostre advis, qui est encores à venir, avec lequel mon intention, à la vérité, estoit de procéder, si vous ne l'eussiez en temps desparty et que vous m'eussiez permis d'envoyer vers mon filz, m'assistant ès ouvertures que je vous avois proposées pour establir entre ces deux royaulmes

une bonne amitiay et parfaicte intéligence à l'advenir; mais de m'obliger neuement à suivre vostre advis devant que sçavoir quel il pourroit estre, et de soubzmaitre, pour le voyage de nos gens, le mien à la direction du vostre, mesmement en mon pays propre, je ne fus jamais si simple que de le penser.

Maintenant je remetz en votre considération (si vous avez sceu le faulz jeu que mes ennemys par deça m'ont joué en Escosse pour amener les choses au point qu'elles sont) lequel de nous y a le plus sincèrement procédé? Dieu en soit juge entre eulx et moy, et destourne de cette isle son juste punissement de leur desmérites. Revoyez encores un coup les advertissementz que mes trahistres subjectz d'Escosse vous peuvent avoir donnez. Vous trouverez, et je le meintiendray devant tous les princes chrestiens, qu'il ne s'y est passé de ma part chose quelconque à vostre préjudice, ny contre le bien et repos de ce royaulme, que je n'affecte moins que conseiller ou subject que vous ayez, y ayant plus d'intérest qu'aucun d'eulx. Il se parloit de gratiffier mon filz du tiltre et nom de roy, et d'asseurer, tant luy au dict tiltre que les rebelles de toute impunité de leurs offences du passé, et de remectre toutes choses en un bon repos et tranquilité pour l'advenir, sans aulcune innovation de choses quelconque. Estoit-ce oster la couronne à mon fils? Mes ennemys, comme je croy, ne la luy vouldroient estre seure, et pour ce, sont très contentz qu'il la destienne par l'illégitime violance d'aucuns trahystres, ennemys de toute ancienneté à toute nostre race. Estoit-ce rechercher la justice des offenses passées des ditz trahistres, que ma clémence a toujours surpassez? Mais la mauvaise conscience ne se peult jamais asseurer, portant continuellement sa crainte et son plus grand trouble avec elle mesme. Estoit-ce vouloir altérer le repos du pays, que de le procurer par une douce abolition de toutes choses passées et généralle réconciliation entre tous nos dictz subjectz? Qui est ce que mes dictz ennemys par deça craignent aultant qu'ils font démonstration de le désirer. Quel préjudice en cela vous estoit-il faict? Marquez donc et faictes vérifier, s'il vous plaist, en quelle aultre chose. J'en respondray sur mon honneur.

Hé! voulez-vous, madame, vous laisser tant aveugler aux artifices de mes ennemys, qui [agissent] pour establir après vous et par advanture contre vous mesmes, leur injustes prétentions à cette couronne! Vous les souffririez, vous vivante, et les voyant ruiner et faire si cruellement périr ceulx qui vous touchent de si près et en cueur et en sang! Vous peut-ce estre jamais honneur ny bien que, par eulx, mon

enfant et moy soïons si longuement séparez, et nous d'avèques vous?

Reprenez ces anciennes arrhes de vostre bon naturel, obligez les vostres à vous mesmes; donnez moy le contentement avant que mourir, que, voyant toutes choses bien remises entre nous, mon âme, délivrée de ce corps, ne soit contraincte d'espandre ses gémissementz vers Dieu, pour le tort que vous aurez souffert nous estre faict icy bas; ains, au contraire, en paix et concorde avec vous, départant hors de ceste captivité, s'achemine vers luy, que je prie vous bien inspirer sur mes subsdictes très justes et plus que raisonnables complainctes et doléances.

Sheffield, ce 8 novembre.

Vostre très désolée plus proche
cousine et affectionnée sœur,

MARIE R.

—

NOTE P.

MARIE STUART A ANTONIE BABINGTON.

Copie officielle du temps. — State papers office de Londres, Mary Queen of Scots (vol. 18).

Le 17 juillet 1586.

Féal et bien aymé, suyvant le zèle et entière affection dont j'ay remarqué qu'avez esté poussés en ce qui concerne la cause commune de la relligion et de la mienne aussy en particulier, j'ay tousjours faict estat et fondement de vous, comme d'ung principal et très-digne instrument pour estre employé et en l'ung et en l'aultre. Ce ne m'a esté moindre consolation d'avoir esté adverty de vostre estat, comme vous l'avez faict par vos dernières lettres, et trouvé moyen de renouveller noz intelligences, que j'estoys auparavant contristée pour me trouver sans l'ung et sans l'aultre. Je vous prie doncq m'escrire à l'advenir, le plus souvent que pourrez, de toutes les occurrences que jugerez importer aulcunement le bien de mes affaires, comme, de ma part, je ne fauldray aussi de tenir pareille correspondence avecq vous, le plus soigneusement et avec toute la dilligence qui me sera possible.

Je ne puis que louer, pour plusieurs grandes et importantes consi-

dérations qui seroient icy trop longues à réciter, le désir que vous avez en général d'empescher de bonne heure les desseings de nos ennemys qui taschent d'abolir nostre relligion en ce royaulme, en nous ruynant tous ensemble. Car j'ay dès longtemps remonstré aux aultres princes catholiques estrangers, et l'expérience le confirme, que tant plus nous différons d'y mettre la main des deux costés, tant plus grand avantage nous donnons à nos adversayres de se prévaloyr contre les dicts princes, comme ils ont faict contre le Roy d'Espaigne; et ce pendant les catholiques d'icy, demeurant exposés à toutes sortes de persécutions et de cruaultés, diminuent de plus en plus de nombre, de forces et de moyens. Tellement que je crains fort que, si l'on n'y remédie de bonne heure, ilz seront réduitz en tel estat qu'il ne leur sera jamais plus possible de se remettre sus, ny de s'ayder d'aulcun secours qu'on leur pourra cy-après prêter.

Quant à mon particulier, je vous prie d'asseurer noz principaux amys que, quand bien je n'auroys aulcun intérest pour moy mesmes en ceste affaire (car je n'estime ce que je peus prétendre que bien peu au prix du bien publicq de cest estat), je seray tousjours preste et très affectionnée à y employer ma vie et tout ce que j'ay ou pourray avoir de plus en ce monde.

Or, pour donner ung bon fondement à ceste entreprinse, afin de la pouvoir conduyre à ung heureux succez, il fault que vous considériez, de point en point, quel nombre de gens, tant de pied que de cheval, pourrez lever entre tous, et quels capitaynes vous leur donnerez en chasque comté, en cas qu'on ne puisse avoir ung général en chef: de quelles villes, ports et havres vous vous tenez asseurez, tant vers le nord qu'aux pays de l'ouest et du sud, pour y recevoir secours des Pays-Bas, de France et d'Espaigne; quel endroict vous estimés le plus propre et advantageux pour le rendez-vous de toutes voz forces, et de quel costé estes d'advis qu'il fauldra puis après marcher; quel nombre de forces estrangères, tant de pied que de cheval, voudrez-vous demander (lesquelles il fauldra proportionner suyvant le nombre des vostres propres), et pour combien de temps payées; ensemble les munitions et havres les plus commodes, pour leur descente en ce royaulme, des trois endroicts que dessus; la quantité d'armes et d'argent dont il vous fauldra pourvoir en cas que n'en ayez des vostres; [*comment les six gentilshommes sont délibérez de procéder*;] et le moyen qu'il fauldra aussi prendre pour me délivrer de ceste prison.

Ayant prins une bonne résolution entre vous mesmes (qui estes les

principaux instruments, et le moings en nombre qu'il vous sera possible) sur toutes ces particularitez, je suis d'adviz que la communiniquiez en toute diligence à Bernardino Mendoza, ambassadeur ordinaire du roy d'Espaigne en France, lequel, oultre l'expérience qu'il a de l'estat des affaires de par deça, ne fauldra, je vous puis asseurer, de s'y employer de tout son pouvoir. J'auray soing de l'advertir de ceste affaire et de la luy recommander bien instamment, comme aussy à tels aultres que je trouveray estre nécessaire. Mais il fault que fassiez choiz bien à propos de quelque personnage secret et fidèle pour manier ceste affaire avecq Mendoza et aultres hors du royaulme, duquel seul vous vous puissiés tous fier, afin que ladicte négociation soyt tenue tant plus secrète; ce que je vous recommande sur toutes choses pour vostre propre seureté. Si vostre messagier vous raporte une responce bien fondée et certaine asseurance du secours que demandez, vous pourrés alors donner ordre (mais non devant, car ce seroyt en vain) que tous ceux de vostre parti par deça facent provision, le plus secrettement qu'il sera possible, d'armes, bons chevaux et argent comptant, pour estre prests à marcher avec tout cest ecquipaige aussytost qu'ilz seront mandés par leurs chefs et conducteurs en chasque comté. Et, à la fin de tant mieulx pallier cest affayre (communiquant seulement aux principaux le fondement de l'entreprinse), il suffira, pour ung commencement, que donniez seulement à entendre aux aultres que tous ces aprests ne se font à aultre fin que pour vous fortifier entre vous mesmes, si la nécessité le requeroyt, contre les puritains de ce royaulme, dont les principaux, commandant ès Pays-Bas avecq les meilleures forces de ce dict royaulme, auroyent entreprins (comme vous en pourrés faire courir le bruict) d'exterminer à leur retour tous les catholiques et d'usurper la couronne, non seulement contre moy mesme et les aultres quy y ont légitime prétension, mais qui plus est, contre leur propre Royne qui règne à présent, si elle ne vouldra consentir de se laisser entièrement gouverner à leur appétit. Ces plainctes pourront servir fort à propos pour fonder et establir une association et confédération générale entre vous tous, comme pour vostre juste deffense et conservation de vostre relligion, vies, terres et possessions, contre l'oppression et entreprinses des dicts puritains, sans rien toucher directement par escript, rien qui puisse estre au préjudice de la Royne; à la préservation de laquelle et de ses légitimes héritiers (ne faisant toutesfois en ce point aucune mention de moy) vous ferez plustost semblant d'estre très affectionnez. Ces choses estant ainsy préparées,

et les forces, tant dedans que dehors le royaulme, toutes prestes, il fauldra [*alors mettre les six genlilshommes en besogne et*] donner ordre que [*leur desseing estant effectué,*] je puisse quant et quant, estre tirée hors d'icy, et que toutes vos forces soynt en ung mesmes temps en campaigne pour me recevoir pendant qu'on attendra le secours estranger, qu'il fauldra alors haster en toute dilligence. [*Or, d'aultant qu'on ne peust constituer ung jour préfix pour l'accomplissement de ce que les dicts gentilshommes ont entreprins, je vouldrois qu'ilz eussent tousjours auprès d'eulx, ou pour le moings en cour, quatre vaillans hommes bien montés pour donner advis en toute dilligence du succez du dict desseing, aussytost qu'il sera affectué, à ceulx qui auront charge de me tirer hors d'ici, afin de s'y pouvoir transporter avant que mon gardien soyt adverty de ladicte exécution, ou, à tout le moings, avant qu'il ayt le loisir de se fortifier dedans la maison, ou de me transporter ailleurs. Il seroyt nécessaire qu'on envoyast deux ou trois de ces dicts advertisseurs par divers chemins, afin que, l'ung venant à faillir, l'aultre puisse passer oultre; et il fauldroyt en ung mesme instant essayer d'empescher les passages ordinaires aux postes et courriers.*]

C'est le project que je trouve le plus à propos pour ceste entreprinse, afin de la conduire avecq esgard de notre propre seureté. De s'esmouvoir de ce costé devant que vous soyez asseurés d'ung bon secours estrangier, ne seroyt que vous mettre, sans aulcun propos, en dangier de participer à la misérable fortune d'aultres qui ont par cy devant entreprins sur ce suject; et de me tirer hors d'icy, sans estre premièrement bien asseurez de me pouvoir mettre au milieu d'une bonne armée ou en quelque lieu de seureté, jusques à ce que noz forces fussent assemblées et les estrangiers arrivés, ne seroyt que donner assés d'occasion à ceste Royne là, si elle me prenoyt de rechef, de m'enclorre en quelque fosse d'où je ne pourrois jamais sortir, si pour le moings j'en pouvois échaper à ce prix là, et de persécuter avecq toute extrémité ceulx qui m'auroyent assisté, dont j'auroys plus de regret que d'adversité quelconque qui me pourroyt eschoir à moy mesmes. Et pour aultant, il fault que je vous admoneste de rechef, le plus instamment qu'il m'est possible, que preniez garde et usiez d'ung soing et vigilance extraordinaire pour acheminer et asseurer si bien tout ce qui appartiendra à l'exécution de cest entreprinse que, moyennant l'ayde de Dieu, vous la puissiés conduyre à une bonne et heureuse fin, remettant au jugement de noz principaulx amys de par deça, avec lezquels devez traicter cy-dessus, qu'ilz advisent sur ledict project (lequel ne servira que pour une proposition

et ouverture) comme tous ensemble trouverez le plus expédient ; et à vous en particulier je remets aussy d'asseurer les gentilshommes susdits de tout ce qui sera requis de ma part pour l'entier accomplissement de leurs bonnes intentions. Vous pourrés aussy adviser et conclurre tous ensemble si (en cas que leur desseing ne prenne pied, comme il peut advenir) il sera néantmoins expédient ou non d'entreprendre ma délivrance et l'exécution du reste de l'entreprinse. Mais, si le malheur vouloyt que ne me puissiez avoir pour estre enfermée dedans la Tour de Londres ou en quelqu'aultre lieu avecq plus grande garde, ne laissés pourtant, je vous prie pour l'honneur de Dieu, de poursuivre le reste de l'entreprinse; car je mourray toujours très contente, quand je sçauray qu'estes délivrés de la misérable servitude en laquelle estes détenus captifz.

J'essayeray de faire prendre les armes aux catholiques d'Escosse et de leur mettre mon filz entre les mains, au mesmes temps que ces choses s'effectueront icy, afin que par ce moyen nos ennemys ne puissent tirer aulcun secours d'illecq. Je vouldrois aussy qu'on taschât à faire quelqu'esmeute en Irlande, laquelle devroyt commencer ung peu auparavant qu'on feit rien par deçà, afin que l'alarme fust donnée en ung endroict tout contraire à celuy où l'on prétend faire le coup.

Vos raisons qu'on doyt avoir ung général en chef principal me semblent fort pertinentes, et pour tant seroyt bien à propos d'essayer le comte d'Arundell obliquement, ou quelqu'ung de ses frères, et mesmes d'en rechercher le jeune comte de Northumberland, s'il se trouve en liberté. D'oultre-mer on peult avoir le comte de Vestmerland, le nom et la maison duquel peult beaucoup, comme sçavez, au pays du nord, et le mylord Paget, qui a aussy beaucoup de moyens en plusieurs comtés d'icy près; l'ung et l'aultre pourront estre secrettement rammenés en ce pays, et avecq eulx plusieurs aultres des principaux bannys, si l'entreprinse vient à prendre pied. Ledit mylord Paget se trouve de présent en Espaigne, où il pourra traicter tout ce que luy vouldrés communiquer, soyt directement à luy mesmes ou par son frère Charles, touchant ceste affaire. Prennez garde qu'aulcuns de voz messagiers, qu'envoyerez hors du royaulme, ne portent lettres quelconques sur eulx ; ains envoyez les despesches devant ou après eulx par quelques aultres. Donnés vous garde des espions et traictres qui sont entre vous, mesmement de quelques prestres qui ont esté desjà pratiqués par noz ennemys pour vous descouvrir ; et surtout ne portés jamais sur vous aucun papier qui puisse nuyre de

façon que ce soyt; car de semblables erreurs est par cy-devant procédée la condemnation de ceulx qui ont esté justiciez, contre lesquelz on n'eut sans cela pu rien prouver. Ne discouvrés vos noms ny intentions que le moings que vous pourrés à l'ambassadeur de France qui est à Londres; car combien qu'il soyt, à ce que j'entends, ung fort honneste gentilhomme, de bonne conscience et relligion, si me douté-je que son maistre ne tienne avecq ceste Royne là ung aultre train tout contraire à noz intentions, qui pourroyt estre cause de luy faire interrompre nos desseings, s'il en avoit la cognoissance.

J'ay jusques à présent faict instance qu'on changeast mon logis, et pour responce on a nommé le seul chasteau de Dudley comme le plus propre pour m'y loger, tellement qu'il y a apparence que dedans la fin de cest esté on m'y mènera. Pourtant advisez, aussytost que j'y seray, sur les moyens dont on pourra user ès environs pour m'en faire eschapper. Si je demeure icy, on ne se peult servir que d'ung de ces trois expédients qui s'en suyvent: le premier qu'à ung jour préfix, comme je seray sortye pour prendre l'air à cheval sur la plaine qui est entre ce lieu et Stafford, où vous sçavez qu'il se rencontre ordinairement bien peu de personnes, quelques cinquante ou soixante hommes bien montez et armez me viennent prendre; ce qu'ilz pourront aysément faire, mon gardien n'ayant communément avec luy que dix-huict ou vingt chevaulx, pourvus seulement de pistolles. Le second est qu'on vienne à minuit, ou tost après, mettre le feu ès granges et estables que vous sçavés estre auprès de la maison, afin que les serviteurs de mon gardien y estant accourus, voz gens ayant chascun une marque pour se recognoistre de nuict, puissent ce pendant surprendre la maison, où j'espère vous pouvoir seconder avecq ce peu de serviteurs que j'y ay. Le troisiesme est que les charrettes qui viennent icy, ordinairement arrivant de grand matin, on les pourroyt accomoder de façon à y aposter tels charretiers, qu'estant soubz la grande porte, les charrettes se renverseroynt tellement qu'i accourant, quant et quant, avec ceulx de vostre suyte, vous vous pourriez faire maistre de la maison et m'enlever incontinent, ce qui ne seroit difficile à exécuter, devant qu'il y peult arriver aulcun nombre de soldats au secours, d'aultant qu'ilz sont logés en plusieurs endroicts hors d'icy, quelques ungs à demy mile et d'aultres à ung mile entier.

Quelle qu'en soit l'yssue, je vous ay et auray tousjours très grande obligation pour l'offre qu'avez faict de vous mettre en hazard, comme faictes, pour ma délivrance, et j'essayeray, par tous les moyens que jamais je pourray, de le recognoistre en vostre endroict comme mé-

ritez. J'ay commandé qu'on vous feit un plus ample alphabet, lequel vous sera baillé avec la présente. Dieu tout puissant vous ayt en sa sainte garde.

Vostre eutièrement bonne amye à jamays.

X.

P. S. Ne faillez brusler la présente quant et quant.

Au dessous de la copie de cette lettre est écrit ce qui suit : C'est la copie des lettres de la Royne d'Écosse dernièrement à moy envoyées.

ANTHONIE BABINGTON.

Je pense de vray que c'est la lettre escripte par Sa Majesté à Babington, comme il me souvient.

6 septembre 1586.

NAU.

Telle ou semblable me semble avoir esté la response escripte en françois par monsieur Nau, laquelle j'ay traduict et mis en chiffre, comme j'en fais mention au pied d'une copie de la lettre de M. Babington, laquelle monsieur Nau a signé le premier.

5 septembre 1586.

GILBERT CURLE.

POST-SCRIPTUM *attribué à Marie Stuart.*

I would be glad to know the names and qualities of the six gentlemen which are to accomplish the designment; for that it may be, I shall be able, upon knowledge of the parties, to give you some further advice necessary to be followed therein; *and even so do I wish to be made acquainted with the names of all such principal persons, as also who be already as also who be* (1). As also from time to time, particularly how you proceed, and as soon as you may, for the same purpose, who be already, and how for every one, privy hereunto.

Au dos de la main de Phelipps :

The post-scriptum of the Scottish Queen's letter to Babington.

(1) Ce passage en italique est rayé dans le chiffre original.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE IV.

LES CONFÉRENCES D'YORK ET DE WESTMINSTER.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

LIVRE V.

LES PRISONS.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

LIVRE VI.

FOTHERINGAY.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

— Moyens fournis à Marie de reprendre par leur entremise sa correspondance secrète. — Gilbert Gifford. — Son arrivée en Angleterre. — Moyens employés par cet agent provocateur pour transmettre la correspondance de Marie, sans éveiller les soupçons. — Ouvertures faites en Angleterre par Gifford pour organiser un complot contre la vie d'Élisabeth. — Sa première rencontre avec Babington. — Projet de Savage d'assassiner Élisabeth. — Ballard; ses voyages pour préparer l'invasion de l'Angleterre par une armée espagnole. — Projet d'une révolution catholique avec l'aide de Philippe II. — Engagement pris par Savage et Ballard de tuer Élisabeth. — Adhésion de Marie Stuart au projet d'invasion. — Son offre de céder au roi d'Espagne ses droits à la couronne d'Angleterre. — Les seigneurs catholiques d'Écosse s'adressent à Philippe II. — Promesses de ce prince de prendre en main la cause de Marie. — Arrivée de Ballard en Angleterre. — Babington adhère au complot contre Élisabeth et s'en fait le chef. — Il consulte Marie sur le projet d'invasion, et lui révèle, dit-on, le complot contre la vie d'Élisabeth. — Réponse attribuée à Marie. — Soupçons contre Walsingham et Phelipps d'avoir altéré cette réponse. — Arrestation de Ballard. — Fuite de Babington. — Bruits alarmants répandus en Angleterre pour exciter les passions populaires. — Arrestation de Babington et de ses complices. — Marie est conduite prisonnière au château de Tixall, et ses deux secrétaires à Londres. — Saisie des papiers et des bijoux de la reine captive. — Lettre hypocrite d'Élisabeth à Paulet. — Procès et supplice de Babington et des autres conjurés. — Délibération du conseil privé sur le parti à prendre à l'égard de Marie. — Leicester conseille de l'empoisonner. — Il est résolu qu'elle sera mise en jugement. — Interrogatoire de Nau et de Curle. — Insuffisance de leurs aveux pour prouver la culpabilité de Marie. — Embarras des ministres d'Élisabeth. — Nouveaux interrogatoires et nouveaux aveux prétendus des deux secrétaires. — Hésitations d'Élisabeth. — Elle se décide à faire procéder contre Marie. — Désignation de quarante-six commissaires pour juger cette princesse. — Efforts de Châteauneuf pour lui venir en aide. — Signification faite à Marie de la résolution d'Élisabeth. — Réponse qu'elle ne reconnait aucun tribunal compétent, et refuse de comparaître. — Lettre d'Élisabeth et insinuations de Hatton qui la font changer de résolution. — Marie devant les commissaires anglais. — Elle proteste que si elle répond, c'est de son plein gré. — Lecture de l'acte d'accusation. — Déclaration énergique de Marie qu'elle est innocente. — Son refus de reconnaître les lettres coupables qu'on lui impute. — Elle demande que les originaux lui soient présentés. — L'accusation est soutenue par Burleigh. — Marie réfute ses arguments et accuse Walsingham d'avoir altéré ses lettres. — Interruption et reprise des débats. — Marie admet ses lettres, mais soutient que les copies produites ont été altérées. — Habileté et courage qu'elle montre dans sa défense contre les attaques répétées de Burleigh. — Elle demande à être entendue devant le Parlement. — La cour est ajournée au 25 octobre. —

CHAPITRE IV.

